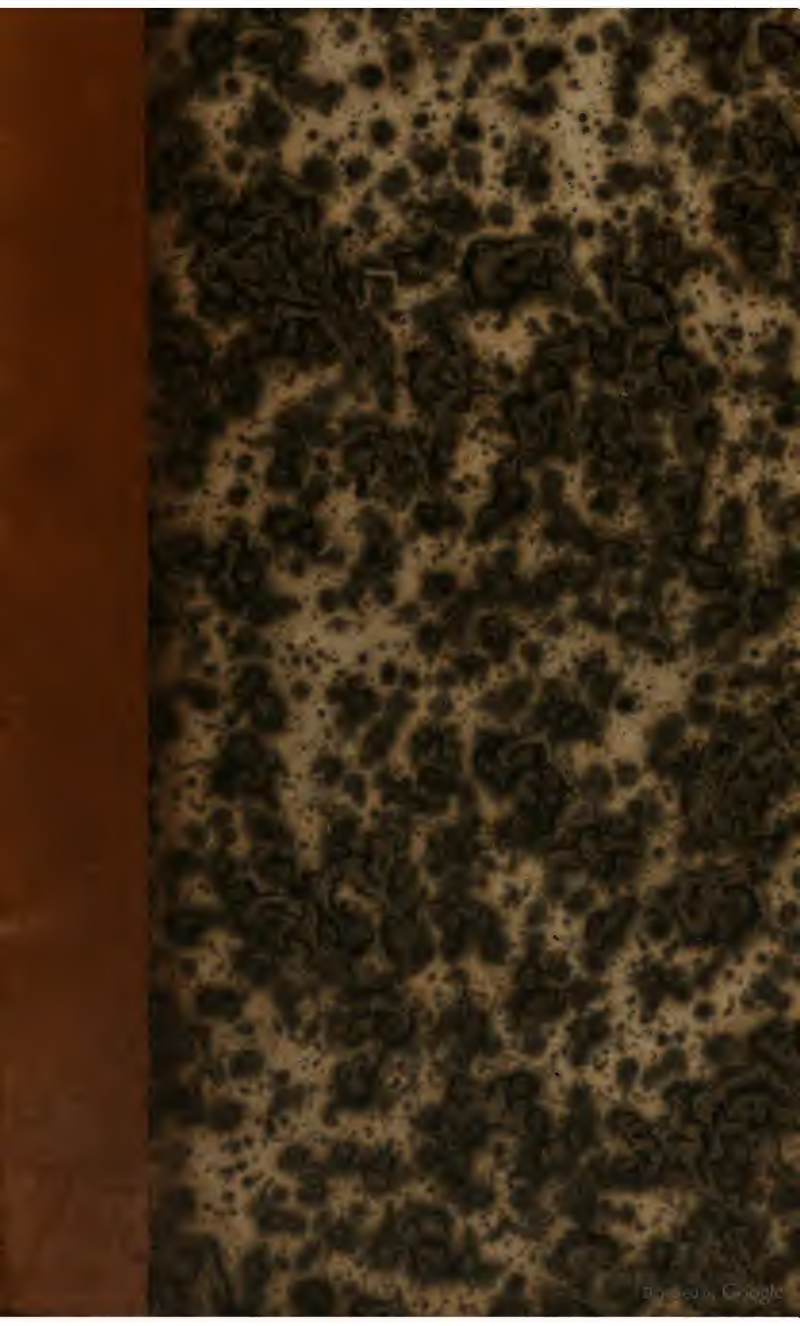
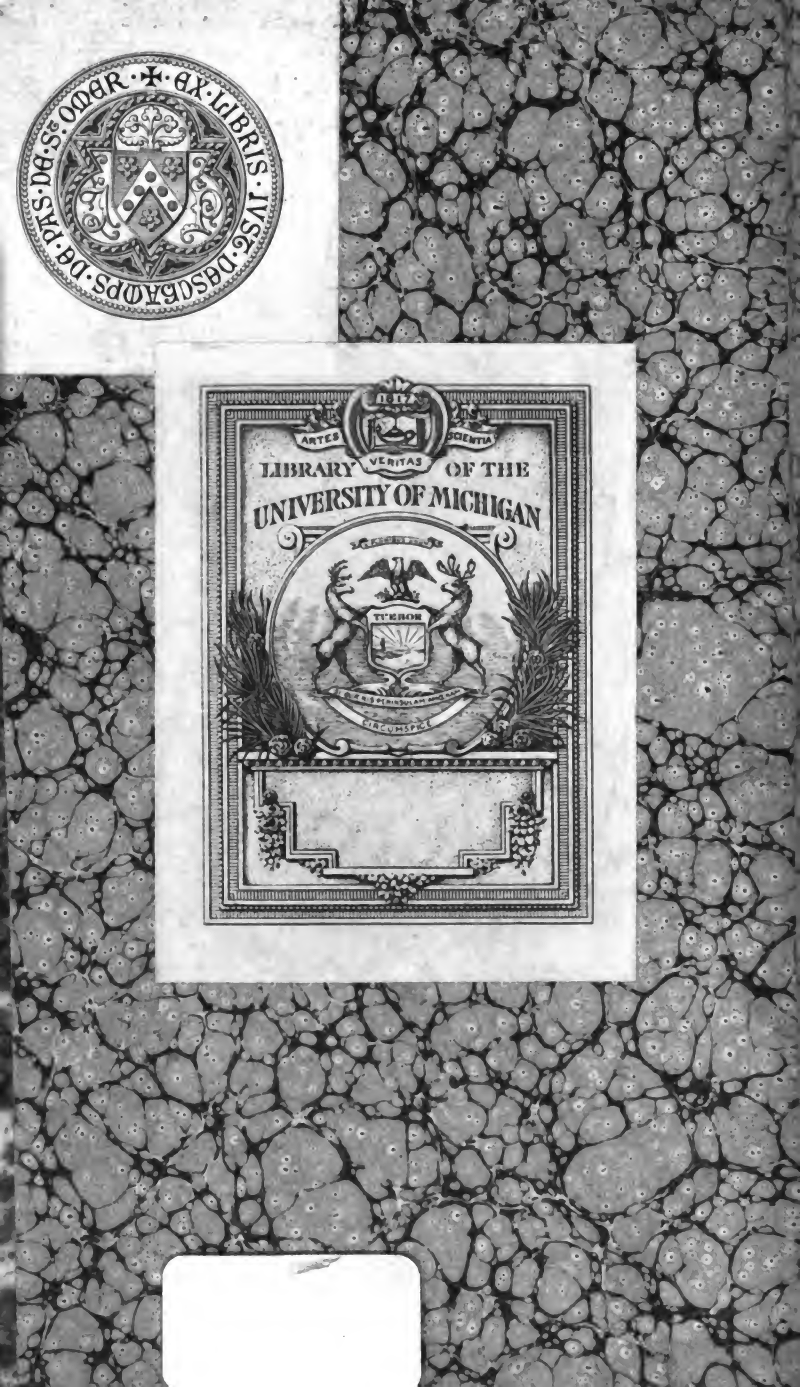
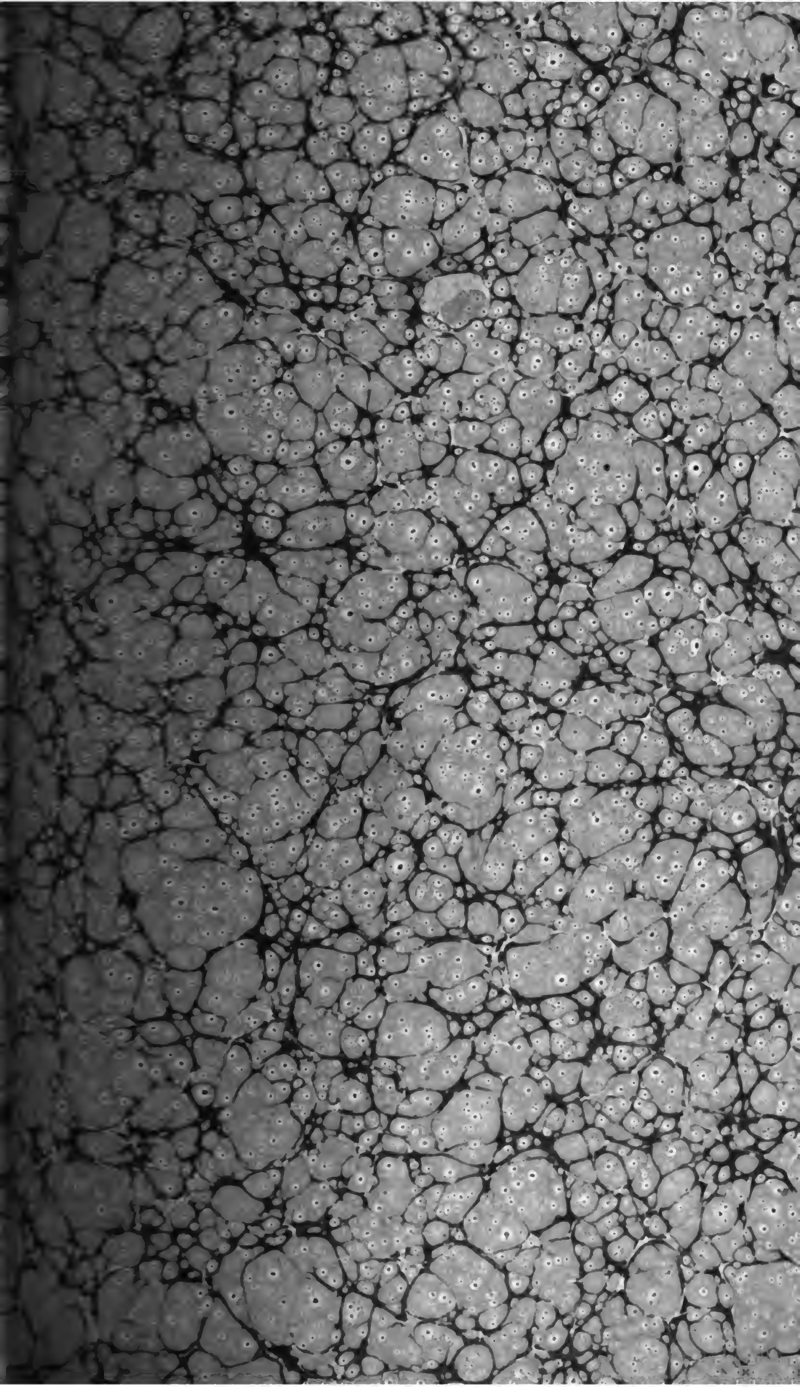



ex libris · Jus · Deschamps · de · Pas · de · St Omer
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ANNUAIRE STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS,

POUR L'AN 1814,

PUBLIÉ par les Ordres et sous les Auspices de M. le GÉNÉRAL BARON DE LACHAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, PRÉFET DU DÉPARTEMENT,

Par AUGUSTIN LEDUCQ, *Avocat, et Chef de la Division de l'intérieur à la Préfecture,*

Et par AUGUSTIN ALLEXANDRE, *ancien Chef de la Division des Contributions, Bachelier ès Lettres, Contrôleur en chef dans la Régie des tabacs.*



A ARRAS,

Chez LECLERCQ-CAMMIEZ, Imprimeur-Libraire et Relieur, rue des trois Visages.

M. D. CCC. XIV. — 1814.

Cet annuaire se vend :

A Arras, { *chez* Leclercq-Cammiez, Imprimeur-Libraire;
M. Bocquet, *id.* }

A Bapaume, *chez* M. Catelain-Millot.

A Béthune, *chez* M. DeSavary, Imprimeur-Libraire.

A St.-Omer, *chez* M. Pastre, Libraire.

A Lille, *chez* M. Lefort, Imprimeur-Libraire.

A Douai, *chez* M. Villette, Imprimeur-Libraire, rue Clocher S.t-Pierre.

A Paris, *chez* MM. Fournier, frères, Libraires, rue de la Harpe, n.° 45.

Et chez MM. les principaux Libraires du Département et du Royaume.

AVERTISSEMENT.

Les *Annuaires statistiques de* 1807, 1808 *et* 1810, *publiés sous les auspices de M. le Préfet, favorablement accueillis des Magistrats et des habitans de notre Département, ont obtenu l'approbation de S. E. le Ministre de l'intérieur. Ces honorables témoignages nous ont encouragés dans nos recherches. Mais il nous a fallu du tems pour rendre cet ouvrage plus exact et plus complet.*

Malgré tous nos soins, malgré le concours de plusieurs personnes instruites, nous ne pouvons nous flatter que notre travail soit exempt d'erreurs et d'omissions. Qu'il nous soit donc permis d'invoquer de nos lecteurs la rectification de ces erreurs et de ces omissions involontaires. Nous recevrons avec une vive reconnaissance toutes les notes et toutes les observations que l'on voudra bien nous adresser.





ANNUAIRE STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS,

POUR L'ANNÉE 1814.

TOPOGRAPHIE.

Latitude et Longitude. — Limites et Étendue.

LE Département du Pas-de-Calais, ainsi nommé du détroit qui, de Calais à Douvres, sépare la France de l'Angleterre, est composé de l'ancienne province d'Artois, du Boulonnois, du Calaisis, de l'Ardresis et d'une très-petite portion de la Picardie.

Les pays de Langle, de Bredenarde et de Lallœu se composaient des communes qui dépendaient de la province d'Artois, à l'exception de celle de la Gorgue.

La partie ci-devant Artois comprend 737 Communes dont 215 dans l'arrondissement d'Arras, 141 dans celui de Béthune, 2 dans celui de Boulogne (Herbinghen et Hocquinghen), 71 dans celui de Montreuil, 115 dans celui de St.-Omer et la totalité de l'arrondissement de St.-Pol, composé de 193 communes.

La partie de l'ancien Boulonnois comprend 117 communes situées, savoir, 74 dans l'arrondissement de Boulogne, 42 dans celui de Montreuil et une dans celui de St.-Omer, (Thiembronne).

Le Calaisis comprend 25 communes dont 19 situées dans l'arrondissement de Boulogne et 6 dans celui de St.-Omer.

A

L'Ardresis comprend 17 communes dont 12 situées dans l'arrondissement de St.-Omer et 5 dans celui de Boulogne.

Les pays de Langle et de Bredenarde qui faisaient partie de l'Artois, comprenaient chacun 4 communes ; ces 8 communes font partie du canton d'Audruick, arrondissement de St.-Omer, savoir : pour le pays de Langle, St.-Folquin, Ste.-Marie-kerque, St.-Nicolas et St.-Omer-Capelle ; pour le pays de Bredenarde, Audruick, Nortkerque, Polincove et Zutkerque.

Outre le pays de Langle et de Bredenarde, 4 autres communes, dont 3 de cette province et une de la Flandre maritime, composaient aussi une petite division particulière, nommée le pays de Lallœu ; ces communes sont Laventie (chef-lieu), Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et la Gorgue (Nord).

Les communes de l'ancienne Picardie réunies au Pas-de-Calais, sont Bois-Jean, Buire-le-Secq, Maintenay, Marles et Roussent, situées dans l'arrondissement de Montreuil.

L'arrondissement de Montreuil comprend 24 communes qui dépendaient avant la révolution, du bailliage royal de Montreuil.

Les communes de Aubincheul au-Bacq, Aubi, Courcelette, Cuinchy-Bauduin, Cuinchy-Prévost, Esquerchin, Flers, Gœulsin, Lambres, Lauwin, Planques, Roo, Sailly-lez-Cambrai, Sanghin-en-Weppes, St.-Albin, Boursies, Villers-Ploich, St.-Momelin, Aubercourt, Mortagne, Terraminil, Combles, Goisaucourt, les Bœuf-Levaque, Dompierre, Mézérolle et Bayenghem-au-Creeu, qui faisaient partie de l'Artois ont été réunies, savoir, les vingt premières au département du Nord, et les sept dernières au département de la Somme.

Les communes de Pont-à-Vendin et Estevelles, arrondissement de Béthune, faisaient partie de la Flandre.

La commune de Boiry-notre-Dame, arrondissement d'Arras, dépendait du Cambresis.

La commune de Dury se divisait entre trois provinces, l'Artois, la Flandre et le Cambresis.

Celles de Rouvroy et d'Étaing dépendaient de l'Artois et de la Flandre ; elles sont comprises ainsi que Dury, dans les 737 communes du Pas-de-Calais qui faisaient partie de la province d'Artois.

Le département du Pas-de-Calais est situé entre le 50.eme degré 2 minutes de latitude et le 51.eme degré 40 secondes. Cette latitude est prise entre le point du Département le plus avancé vers le Sud, au-dessus de Morval ou de Bazantin, départ. de la Somme, et le point le plus avancé vers le Nord.

ou à la mer, à l'extrémité du Chenal du port de Gravelines.

La plus grande longueur du Département est dans la direction du Sud-Est au Nord-Est, et sa plus grande largeur dans la direction du Nord-Nord-Est au Sud Sud-Ouest.

En la comptant du Méridien de Paris, la longitude orientale est de 50 minutes 5 secondes, et l'occidentale de 47 minutes 3 secondes.

Cette longitude est prise entre le point du Département le plus avancé vers l'Est près d'Epinoy, village de l'arrondissement d'Arras, et le point le plus avancé vers l'Ouest au Cap de l'embouchure de l'Authie, dans l'arrondissement de Montreuil.

Le département est borné au Nord par le détroit du Pas-de-Calais et par le département du Nord; à l'Est par le même département; au Sud, par celui de la Somme; et à l'Ouest, par la Manche.

Sa plus grande longueur est de 14 myriamètres ou 36 lieues de poste. Sa largeur moyenne est de sept myriamètres 2 kilomètres ou 18 lieues de poste.

Sa superficie est d'environ 6,696 kilomètres 88 centièmes carrés ou 446 lieues carrées, ou 1,331,719 arpens carrés, ou 669,688 hectares, en y comprenant les laisses de haute mer, et dont le détail suit :

Terres cultivées	453,884	hectares.
Prairies naturelles	13,066	
Bois	48,544	
Eaux	5,503	
Marais non cultivés	21,781	
Terres incultes et stériles	9,082	
Villes, Bourgs et Villages, y compris les Cours, Jardins et Vergers	43,874	
Routes et Chemins	11,636	
Rietz et Places publiques	6,417	
Laisses de haute mer	55,901	
TOTAL ÉGAL	669,688	

L'État ci-après présente les mêmes détails pour chaque Arrondissement en particulier.

Arrondissemens.	LATITUDE.	LONGITUDE.
Arras.	Entre 5o degrés 2 minutes et 5o degrés 25 minutes septentrionale.	Entre o deg. 3 m. 5 sec. et o deg. 5o min. 5 sec. orientale de Paris. Cette longitude est prise entre le point le plus avancé vers l'Est près d'Epinoy et celui qui est le plus avancé vers l'Ouest au-dessous d'Amplier.
Béthune.	Entre 5o deg. 23 min. et 5o deg. 45 minutes 10 sec. septentrionale. Cette latitude est prise entre le point de cet arrond. le plus avancé vers le Sud (entre Cambligneul et Estrée-Cauchy) et le point le plus avancé vers le Nord, au-dessus de Fleurbaix.	Entre o deg. 43 m. de long. orient. et o deg. 2 m. occidentale de Paris. Cette longitude est prise entre le point le plus avancé vers l'Est, près de Forest, et le point le plus avancé vers l'Ouest près Blessy.
Boulogne	Entre 5o deg. 34 min. 52 sec. et 5o deg. 59 m. 3o sec. septentr. Cette latitude est prise entre le point le plus avancé vers le Sud, à la côte et à la vue de Dannes, et le point le plus avancé vers le Nord, à la côte et à la hauteur de Marck.	Entre o deg. 18 min. 2o sec. et o degr. 46 min. oocciden t. Cette longitude est prise entre le point le plus avancé vers l'Est, près de Guémy, et le point le plus avancé vers l'Ouest à la haut.r de Dannes.
Montreuil.	Entre 5o deg. 16 min et 5o deg. 38 min. 2o sec. septentrionale. Cette latitude est prise entre le point le plus avancé vers le Sud, près de Labroye, et le point le plus avancé vers le Nord, à la droite de Bécourt.	Entre o deg. 7 m. 3 sec. et o deg. 47 min. 3 sec. de long. occident. Cette longitude est prise entre le point le plus avancé vers l'Est, près d'Equires, et le point le plus avancé vers l'Ouest, en vue de Groffliers.
St.-Omer.	Entre 5o deg. 3o min. 10 sec. et 51 deg. o min. 4o sec. septent. Cette latitude est prise entre le point de cet arrond. le plus avancé vers le Sud, au-dessous de Livessart, et le point le plus avancé vers le Nord, à l'extrémité du chenal du port de Gravelines	Entre o deg. 8 min. 3 secondes orientale et o deg. 25 m. occid. Cette longitude est prise entre le point le plus avancé vers l'Est, à l'Est d'Aire, et le point le plus avancé vers l'Ouest, à Surques.
St.-Pol.	Entre 5o deg. 10 min. et 5o deg. 3o minutes septentrionale. Cette latitude est prise entre le point de cet arrond. le plus avancé vers le Sud, près de Pommera, et le point le plus avancé vers le Nord, au-dessus de Nédon.	Entre o deg. 18 m. 4 sec. orientale, et o deg. 2o min. 2 sec. occid. Cette longitude est prise entre le point le plus avancé vers l'Est, près Camblain, et le point le plus avancé vers l'Ouest, au-dessous de Tollent. *Nota.* C'est par le chef-lieu de cet arrond. (St.-Pol) que passe le Méridien de Paris, ainsi sa longitude est o.

Nota. La latitude et la longitude de chaque arrondissement sont prises comme ...ciproque.

LIMITES.	LONGUEUR.	LARGEUR.	SUPERFICIE en HECTARES.
Au Nord, l'arrondissement de Béthune; à l'Est, le départem. du Nord; au Sud le départem. de la Somme; à l'Ouest, l'arrondissement de St.-Pol.	57 kilomètres du Nord au Sud.	43 kilomètr. de l'Est à l'Ouest.	129,223 hect. ou 1,292 kilomètres 1/4 carrés.
Au Nord, au Nord-Est et au Sud-Est, le dép. du Nord; au Sud, l'arrond. d'Arras; au Sud-Ouest et à l'Ouest, l'arrondissement de St.-Pol.	57 kilomètr. de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest.	37 kilomètr. du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest.	87,932 hect. ou 879 kilom. 1/3 carrés.
Cet arrond. est situé sur les mers du Nord et de la Manche qui baignent ses côtes au nord, au Nord-Ouest et à l'Ouest. A l'Est, il est limité par l'arrondissem. de St.-Omer et au Sud par celui de Montreuil.	54 kilomètr. du Nord-Est-1/4 Nord au Sud-Ouest-1/4-Sud.	30 kilomètr. de l'Est à l'Ouest.	84,398 * hect. ou 844 kilomètres carrés.
Au Nord, les arrond. de Boulogne et de St.Omer; au Sud, le départ. de la Somme, dont la rivière d'Authie le sépare; à l'Est, l'arrond. de St.-Pol; au couchant, la Manche.	41 kilomètr. de l'Est à l'Ouest.	46 kilomètr. du Nord au Sud.	102,943 * hect. ou 1,029 kil. 1/2 carr. dont plus du 1/4 en sabl.
Au Nord et à l'Est la mer et le départem. du Nord; au Sud, les arrondissem. de Béthune, St.-Pol et Montreuil; à l'Ouest, les arrondiss. de Boulogne et Montreuil.	57 kilomètr. du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est.	33 kilomètr. de l'Est-1/4-Nord-Est, à l'Ouest 1/4 Sud-Ouest.	101,661 * hect. ou 1,016 kilom. 3/5 carrés.
A l'Ouest, l'arrondissement de Montreuil; au Nord, celui de St.-Omer; au Nord-Est, celui de Béthune; à l'Est, celui d'Arras; au Sud, les arrondissemens de Doullens et d'Abbeville, dép. de la Somme; il est séparé de ce dernier par la rivière de l'Authie.	42 kilomètr. du Nord au Sud.	36 kilomètr. de l'Est à l'Ouest.	107,630 hect. ou 1,076 kilom. 1/3 carrés.
			* *Non compris [l]es [l]aisses de [l]'[e]au [d]e mer.*

s'ils étaient isolés sur les Cartes, et sans aucun égard à leur pénétration

Autre Division de la superficie

		Arras.	Béthune.
Terres cultivées..	Ensemencées annuellement..	85,896	59,895
	En Jachères..	25,760	9,872
Prairies naturelles..............		1,446	1,597
Bois.........................		6,002	4,070
Eaux.........................		512	1,546
Routes et chemins.............		2,562	2,567
Places et Rietz incultes dépendant des Domaines communaux.....		372	261
Marais non cultivés.............		1,010	584
Terres incultes et stériles........		450	468
Villes. Bourgs et Villages, compris Cours, Jardins et Vergers.....		5,213	7,072
TOTAL.................		129,223	87,932
Laisses de haute Mer........			
TOTAL GÉNÉRAL.			

par Arrondissement.

ARRONDISSEMENS.				
Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	TOTAL.
5,5352	47,252	51,601	57,863	337,859
14,542	21,275	18,130	26,446	116,025
3,302	2,921	2,674	1,126	13,066
8,800	12,633	,067	8,972	48,544
660	479	1,903	403	5,503
1,466	1,354	2,176	1,511	11,636
1,886	1,431	2,035	432	6,417
8,792	3,962	6,390	1,043	21,781
4,255	2,522	954	435	9,082
5,343	9,114	7,731	9,401	45,874
84,398	102,943	101,661	107,630	613,787
				55,901
				969,688

ÉTAT DE LA DIVISION PAR CANTONS

haute

NOMS des CANTONS.	TERRES CULTIVÉES. Ensemencées annuellement.	En Jachères.	Prairies naturelles.	Bois.	Eaux.
Arras, (*Nord.*)	5,529	1,388	302	57	52
Arras, (*Sud.*)	3,652	864	84	26	64
Bapaume.	6,739	2,881	52	380	6
Beaumetz.	10,205	3,447	120	968	63
Bertincourt.	6,582	2,417	0	1,081	13
Croisilles.	11,621	3,370	51	631	47
Marquion.	8,394	1,866	456	378	111
Pas.	8,154	3,378	258	1,116	32
Vimy.	13,259	3,590	93	1,140	23
Vitry.	11,761	2,359	50	225	101
Béthune.	5,921	465	210	581	153
Cambrin.	8,035	512	225	203	170
Carvin.	6,787	638	46	719	92
Houdain.	9,632	3,729	138	1,732	95
Laventie.	4,334	243	119	41	394
Lens.	10,381	1,974	62	187	502
Lillers.	6,682	386	586	365	84
Norrent-Fontes.	8,123	1,925	211	242	56
Boulogne.	3,171	1,049	508	893	45
Calais.	6,172	2,873	585	46	226
Desvres.	6,062	2,857	518	2,238	117
Guines.	5,740	2,410	376	2,547	97

de la superficie, non compris les laisses de Mer.

Routes et Chemins.	Places et Rietz incultes dépendant des domaines communaux.	Marais non cultivés.	Terres incultes et stériles.	Villes, Bourgs et Villages, y compris les Cours, Jardins et Vergers.	TOTAL.
246	32	49	229	335	8,219
135	7	57	0	389	5,278
222	22	25	9	399	10,735
275	37	0	12	635	15,762
175	29	0	30	517	10,844
273	23	13	10	593	16,832
291	59	448	11	495	12,509
197	47	89	108	711	14,070
454	81	48	5	651	19.344
294	35	281	36	488	15,630
258	9	154	56	846	8,655
338	7	77	36	658	10,261
243	16	59	43	235	8,878
378	100	54	117	879	16 854
445	31	0	22	1,282	6,911
340	37	58	93	460	14,094
264	8	0	20	1,274	9,669
301	53	182	81	1,438	12,612
149	37	756	150	811	7,567
246	225	2,899	2,171	566	16,009
321	113	1,284	466	1,149	15,125
215	252	1,371	75	882	13,965

NOMS des CANTONS.	TERRES CULTIVÉES. Ensemencées annuellement.	TERRES CULTIVÉES. En Jachères.	Prairies naturelles.	Bois.	Eaux.
Marquise.	7,993	3,081	691	473	83
Samer.	6,214	2,272	624	2,603	94
Montreuil.	7,299	3,245	1,338	1,501	80
Campagne.	8,400	3,631	564	2,626	131
Étaples.	6,494	2,907	265	995	59
Fruges.	8,178	3,848	264	2,965	105
Hesdin.	5,898	2,421	320	2,363	84
Hucqueliers.	10,983	5,223	170	1,983	20
St.-Omer, (*Nord.*)	3,309	828	198	571	286
St.-Omer, (*Sud.*)	3,036	461	353	788	242
Aire.	7,394	1,476	696	180	201
Ardres.	6 899	2,499	269	2,860	216
Audruicq.	8,874	3,314	461	374	816
Fauquembergue.	8,552	3,937	257	1,208	48
Lumbres.	13,537	5,615	460	2,086	94
St.-Pol.	10,685	4,819	121	1,588	97
Aubigny.	9,450	4,452	136	930	36
Auxi-le-Château.	10,132	4,697	139	2,217	78
Avesnes-le-comte.	10,259	4,578	352	1,521	29
Heuchin.	9,547	4,594	166	1,530	98
Wail.	7,790	3,526	212	1,586	65

Routes et Chemins.	Places et Rietz incultes dépendant des domaines communaux.	Marais non cultivés.	Terres incultes et stériles.	Villes, Bourgs et Villages, y compris les Cours, Jardins et Vergers.	TOTAL.
284	683	1,622	821	897	16,628
251	576	860	572	1,038	15,104
207	1,033	2,161	1,378	801	19,043
252	69	891	122	1,436	18,122
166	102	169	792	925	12,874
350	52	268	22	2,133	18,185
160	64	446	52	1,172	13,180
219	111	27	156	2,647	21,539
109	5	1,217	147	719	7,389
135	279	215	124	517	6,130
277	248	388	50	1,192	12,102
409	343	1,390	100	1.573	16,558
541	508	2,665	309	807	18,669
282	47	258	86	1,564	16,239
423	605	257	138	1,359	24,574
297	102	116	85	2,153	19,863
271	50	45	16	1,173	16,539
208	121	405	103	1,187	19,287
229	44	60	24	1,269	18,165
280	78	238	158	1,990	18,679
226	37	179	47	1,629	15,097

ASPECT
EXTÉRIEUR ET GÉNÉRAL DU SOL.

Le Pas-de-Calais est généralement un pays plat,qui s'abaisse encore du côté du département du Nord. On trouve cependant une chaîne de *petites montagnes* qui sépare l'arrondissement de Boulogne en deux parties, le haut et le bas-Boulonnois. Les dunes ou amas de sable qui existent le long des côtes de ce département présentent aussi l'aspect de montagnes. Elles sont plus ou moins élevées et fréquemment interrompues par des falaises, des pâturages et des digues.

La masse des bois est considérablement diminuée. Elle ne forme plus que la 14.eme partie de la superficie du département.

Le Pas de-Calais est généralement bien cultivé, quoique le sol ne soit pas par-tout d'une égale fertilité; néanmoins l'agriculture laisse encore beaucoup à désirer dans l'arrondissement de Boulogne.

L'ancien Artois offre peu de variétés, mais l'arrondissement de Boulogne est d'un aspect pittoresque. Le haut Boulonnois, surtout, assez bien planté de bois, domine un bassin entrecoupé de collines, de vallons et d'une multitude de ruisseaux. L'aspect du terrein situé à gauche de la route de St.-Omer à Boulogne, entre Colembert et La Capelle, est magnifique.

Cet Arrondissement de Boulogne, si différent du reste du département, d'un aspect si varié par ses montagnes, ses dunes, ses côtes, ses ports, ses belles prairies etc., mériterait une description particulière que nous ne pouvons donner cette année. Nous ferons en sorte de présenter, dans notre premier travail de Statistique, la description de chaque arrondissement de sous-Préfecture en particulier, sous le rapport extérieur et général du sol. Notre intention est aussi d'y joindre une Carte du Département.

Nous allons offrir dans ces Essais une description abrégée de la topographie de chaque Canton en particulier.

ASPECT EXTÉRIEUR DE CHACUN DES CANTONS.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras, (Nord).

Le terrein de ce canton est une plaine, où l'on trouve cependant quelques coteaux secs et des vallées marécageuses.

Canton d'Arras, (Sud).

Le terrein de ce canton est inégal, mais assez généralement plat et découvert.

Beaurains et Tilloy sont situés sur des lieux élevés.

Feuchy et la plus grande partie de Fampoux, dans un terrein bas et marécageux.

Canton de Bapaume.

Ce canton est généralement élevé, plat, sec et découvert.

Les communes de Beaulencourt, Beugnâtre, Biefvillers, Favreuil, Ligny-le-Barque, Le Transloy, Morval et Villers-au-Flos, sont bien boisées.

Canton de Beaumetz.

Le terrein de ce canton est en général élevé, sec et découvert.

Les communes de Beaumetz, Basseux, Fosseux, Habarcq, Ransart, Warlus, Gouy et La Herlière sont bien boisées.

La commune d'Agnez est traversée par une rivière qui prend sa source dans les marais de Noyelle-Vion, passe à Noyellette, Lattre, Habarcq, Montenescourt, Gouves, et de-là à Agnez, où elle fait tourner un moulin à bled, et va se jetter dans la Scarpe.

Celle de Bailleulval est située dans un petit vallon où coule un courant d'eau venant de Bailleulmont, ce courant d'eau coule tantôt trois mois, tantôt six mois de l'année. Il y a même des années où il ne coule pas. Sa principale source est dans la partie basse de Rivière.

Le village de Montenescourt renferme beaucoup de sources, il s'y trouve une belle cressonnière; il y en a encore une belle entre Gouves et Agnez; on l'appelle la fontaine de St.-Maclou,

Canton de Bertincourt.

Ce canton est généralement élevé, plat, sec et bien planté; on y trouve plusieurs bois considérables; celui d'Havrincour dans la commune de ce nom, auquel l'on donne quelquefois le nom de forêt, qu'il pourrait mériter dans ce département; ceux de Metz-en-Couture, d'Arrouaise, Beaumetz et Velu. Celui de Beaumetz est remarquable par une étoile au centre de laquelle est un obélisque qui répond à huit allées fort-belles, dont la principale découvre l'une des façades latérales d'un beau château bâti à la moderne.

Les villages de Trescaut, Ruyaulcourt, Haplincourt et Vélu sont en partie situés le long d'un courant d'eaux sauvages; leur territoire se trouve plus bas que celui des autres communes.

Il passe à Vélu de grandes eaux dans les temps de pluie.

Le château de ce village a un Parc considérable.

Canton de Croisilles.

Le sol de ce canton est généralement élevé, plat, sec et découvert; néanmoins les communes de Boisleux-au-Mont, Boisleux-st.Marc, Mory, Noreuil, Wancourt, Guemappe sont situées dans des lieux bas; le territoire de Guemappe est marécageux, celui de Wancourt l'est en partie.

Les communes de Boisleux-au-mont, Bucquoy, Douchy, Guémappe, Hénin-sur-Cojeul, Moyenneville, St.-Leger, Vraucourt et Wancourt sont bien boisées.

A Ayette, il y a plusieurs remises ou petit bois de la contenance d'une mesure pour servir de remise au gibier; il y a un grand bois au pied du château.

Le Cojeul prend sa source dans ce canton: il se forme des eaux pluviales venant de Douchy, Ayette, Boiry-S.te-Rictrude, Boiry-St.Martin, etc.

A Boisleux-au-mont, Boisleux-St.-Marc, les eaux sourdent, certaines années, notamment depuis trois ans.

Il se trouve aussi des sources à Boiry-Becquerelle, dans les terreins bas. Elles grossissent le courant d'eau que l'on appelle l'eau de source, lequel passe à Hénin-sur-Cojeul, St.-Martin et Wancourt, et va joindre la *Sensée* assez près de sa source audit Wancourt.

Canton de Marquion.

Le terrein de ce canton est généralement bas et plat, en partie sec et en partie marécageux.

Les communes d'Épinoy, Graincourt, Lagnicourt et Oisy sont les seules situées dans des lieux élevés.

Les communes d'Ecourt, Marquion, Palluel, Rumaucourt, Sains lez-Marquion et Sauchy-Cauchy sont situées dans des endroits marécageux.

Les communes de Baralle, Bourlon, Buissy, Écourt, Oisy, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy et Sauchy-Lestrée sont bien boisées.

Il existe à Bourlon un bois de 204 hectares et à Oisy 150 hectares de bois en plusieurs parties, dont 80 hectares d'une seule partie.

L'*Agache* prend sa source à Inchy, c'est une rivière ou plutôt un ruisseau dont le cours est d'environ 18 kilomètres, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la *Sensée.* Elle traverse les territoires de Sains-lez-Marquion, Marquion, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, les marais d'Oisy, la commune de Palluel, retourne à l'est sur le Verger-lez-Oisy; elle fait tourner les moulins de Sains-lez-Marquion, Brunhembault et le Verger.

Il existe à Bourlon de belles carrières de grés.

Canton de Pas.

Les villages sont généralement situés sur des hauteurs: plusieurs petites rivières arrosent ce canton. Celle d'Authie, qui prend sa source à Coin, traverse Amplier et Orville; les ruisseaux de Kilienne et Beaucamps coulent dans la vallée où Pas est situé; aux deux côtés de ce bourg s'élèvent deux montagnes couronnées de bois au pied de l'une desquelles on trouve des sources d'eaux ferrugineuses.

La situation et les environs de ce bourg sont pittoresques.

Les communes de Sailly-au-bois et Sarton sont situées dans des lieux bas, celle de Sarton est très-bien plantée.

Celle d'Amplier est à mi-côte, une partie de son territoire est marécageux.

Celles de Famechon et Orville sont situées dans une vallée.

Il existe plusieurs bois dans ce canton, sur les territoires d'Amplier, Couin, Gommecourt, Hébuterne, Humbercamps et Orville.

Canton de Vimy.

La commune du Mont-St.-Éloy est placée sur le point le plus élevé du canton. Ses côtes sont couvertes de bois et présentent de toute part les points de vues les plus agréables; le reste du canton est inégal.

Ablain-St.-Nazaire, Carency, Souchez, Écoivres, sont situés dans des vallons riants et sont environnés de bois.

Farbus et Willerval sont également environnés de bois.

Vimy est dans un lieu bas, la montagne dite mont de Vimy, roide et difficile, le couvre au midi. Du haut de ce mont, on découvre Lens et nombre de villages, ce qui offre un aspect riant et pittoresque.

Avion a des marais considérables.

En général, le sol de ce canton est assez élevé, plat, sec et découvert.

Canton de Vitry.

Ce canton est généralement plat est découvert, mais cependant assez varié.

Les communes de Bellonne, Boiry, Cagnicourt, Dury, Monchy-Preux, Riencourt, Vis etc. sont sur des terreins élevés.

Biache, Etaing, Hamblain, Haucourt, Rœux et Sailly sont situés dans des lieux bas et marécageux.

Corbehem, Eterpigny, Plouvain, Noyelle, Remy, Saudemont dans des lieux bas et humides.

Brebières, Fresnes-lez-Montauban, Hendecourt, dans des lieux plats et secs.

Les communes de Brebières, Eterpigny, Haucourt, Pelves et Rœux sont assez bien boisées.

Ce canton est arrosé par le canal de la Scarpe et les rivières de la Sensée et de Lugy... cette dernière prend sa source dans le canton, à Eterpigny.

Arrondissement de Béthune.

Canton de Béthune.

Le terrein de ce canton est plat, aquatique, généralement bien boisé. Il renferme des marais tourbeux... l'aspect en est riant.

La ville de Béthune est bâtie sur un roc, dans un lieu plat et élevé; point de forêts. Les campagnes environnantes offrent un aspect riant.

Canton de Cambrin.

Le sol de ce canton est généralement plat.

Le terrein est en partie marécageux dans les communes de Beuvry, Fétubert, Cuinchy, Cambrin, Douvrin, Billy-Berclau et Annequin.

La partie méridionale sur la droite de la route de Béthune à Labassée, est peu boisée.

Les

Les deux communes de Richebourg, celles de Beuvry, Fétubert, Violaines, Cambrin, Annequin, Cuinchy et Givenchy sont bien boisées.

Canton de Carvin.

Terrein plat, généralement découvert et en partie marécageux.

Les communes de Carvin, Evin, Leforest et Oignies sont avoisinées de bois.

Canton d'Houdain.

Le canton d'Houdain présente dans son étendue, des aspects très-variés. Sa partie haute offre une grande inégalité de terrein. La vue y est bornée de toutes parts par des hauteurs cultivées ou couronnées de bois. Ses vallées sont en général de peu d'étendue, arrosées par quelques petites rivières poissonneuses et de faibles ruisseaux.

La partie basse, vue des monts qui dominent Bouvigny et Hersin, s'étend en plaine agréable et généralement fertile. Elle renferme dans un espace d'un myriamètre et demi environ de longueur, sur cinq à six kilomètres de largeur, une douzaine de villages qui, rapprochés et diversement grouppés, forment un paysage riant et pittoresque, un tableau vaste et animé, qui s'offre aux regards du haut des monts qu'on vient de citer; outre ces villages, on découvre des mêmes hauteurs les villes de Béthune, Lens et Cassel, et toute la plaine de Lens peu fertile en productions, mais qui rappelle de grands souvenirs.

La rivière de Biette prend sa source à Caucourt; grossie par quatre ruisseaux, elle fait tourner un moulin à un kilomètre de sa source.

Dans la commune de Camblain-Chatelain, il y a des fontaines minérales, ou plutôt ferrugineuses.

Canton de Laventie.

Le terrein de ce canton est généralement bas, plat et bien boisé. La stagnation des eaux rend les chemins impraticables pendant l'hiver.... Les débordemens de la Lys pendant quatre mois de l'année inondent et engraissent les prairies qui bordent cette rivière du côté du nord.

Canton de Lens.

Le terrein est généralement plat et découvert, marécageux en grande partie, mais tout ce qui forme la plaine de Lens est sec et aride.

Canton de Lillers.

Le terrein de ce canton est bas et plat. Il est arrosé par plusieurs rivières et ruisseaux, et par un grand nombre de fontaines abondantes. Il est très-bien boisé et l'aspect en est fort riant. Le sol est très fertile et bien cultivé.

On se plaint cependant que le curement des ruisseaux et fossés qui traversent en tous sens la surface de ce canton, est négligé. Des mesures ont été prises en 1812 pour le curement de la Nâve.

Canton de Norrent Fontes.

Terrein plat, assez bien boisé, en grande partie sec et en partie marécageux, aspect riant, sol fertile.

Arrondissement de Boulogne.

Canton de Boulogne.

Le sol de ce canton est très-varié, c'est un composé de collines et de vallons d'un aspect riant et pittoresque, dans lequel on voit serpenter une multitude de ruisseaux dont les uns portent leurs eaux limpides dans la Lianne et les autres dans le Wimereux.

La forêt de Boulogne borde la partie orientale de ce territoire; la mer baigne le côté occidental terminé par une falaise très escarpée. Le mont Lambert, le plus élevé de tous ceux des pays environnans couronne ce grouppe de collines et son sommet offre un paysage immense et admirable.

Canton de Calais.

La majeure partie du terrein de ce canton est bas, marécageux et découvert.... Le sol est sablonneux, peu fertile et peu favorable aux arbres.

Le territoire de St.-Pierre-lez-Calais est presqu'au niveau de la mer dont il n'est garanti que par des dunes ou par des digues de mains d'hommes.

L'aspect du canton est plutôt aride que riant. Il faut cependant en excepter les communes de St. Pierre et de Coulogne qui renferment plusieurs jardins assez fertiles en bons légumes, et quelques bouquets d'arbres qui en rendent le séjour moins monotone que dans les autres communes du canton.

Canton de Desvres.

Le terrein de ce canton est très-inégal, étant coupé de collines et de vallons. Les forêts, les plantations, la rivière de la Lianne qui coule dans ce canton, les nombreux hameaux dont il est couvert et les montagnes dont il est presqu'entouré, en rendent l'aspect riant et pittoresque.

Canton de Guines.

Ce canton est très-boisé ; les forêts de Guines et de Licques le garantissent vers le nord et l'est ; la partie ouest est montueuse . . . Le terrein est généralement sec ; l'aspect est riant.

La commune de Campagne, entr'-autres, est située dans une plaine charmante, adossée au midi et au couchant à la forêt de Guines.

Canton de Marquise.

Ce canton est parfaitement arrondi ; la commune chef-lieu se trouve au centre : il a environ 15 kilomètres (3 lieues) de diamètre, il possède environ 15 kilomètres (3 lieues) de côte.

Il est situé daus un lieu généralement élevé et sec, entouré de montagnes, en partie découvert et en partie boisé ; parsemé de beaucoup de petits hameaux ; au total assez riant.

Il s'y trouve de nombreuses carrières de pierres à bâtir, de pierres à chaux et de marbres, et des mines de charbon.

Canton de Samer.

La moitié environ du terrein de ce canton est aquatique, le surplus est montagneux, sablonneux, sec et peu fertile ; l'aspect en est très varié par des forêts, des bois, des vallées, la rivière de la Lianne et plusieurs ruisseaux: par les dunes et par la vue de la mer qui borde ce canton à l'ouest.

Arrondissement de Montreuil.

Canton de Montreuil.

Le terrein de ce canton est en général plat et découvert. Toute la partie-ouest, notamment les communes de Berck, Cucq, Groffliers et Merlimont, n'est garantie des sables de la mer que par des plantations d'Oyats et autres plantes aréneuses.

Les communes de St-Josse et Sorrus sont situées sur des terreins élevés.

La commune de l'Épine est située au milieu des bois.

Canton de Campagne.

Ce canton est traversé par la grande route de Montreuil à Arras, par un autre grand chemin conduisant à St.-Omer, par la rivière de Canche et par d'autres petites rivières... Il possède plusieurs bois assez considérables.

L'aspect en est extrêmement varié et agréable.

Les communes d'Aix, Loison, Marenla, Offin, St.-Remy et Sempy, sont situées dans des vallées.

Beaurainville, Maresquel, Ecquemicourt, Brimeux et Saulchoy, sont situés dans des lieux bas et marécageux.

Bois-Jean, Buire-le-Sec, Gouy-lez-St.-André, St.-André-au-Bois, dans des lieux élevés.

Les communes de Bois-Jean, Gouy-lez-St.-André, l'Épinoy, Loison, Sempy, sont bien boisées.

La rivière nommée le Bras de Bronne, prend sa source dans ce canton, à Sempy.

Le territoire de St.-Remy est aride à cause de ses carrières de sable et de craie blanche propres à la maçonnerie.

Il existe à Ecquemicourt un Tilleul remarquable par sa grosseur et sa vétusté, son tronc, à hauteur d'homme, a 22 pieds de circonférence; l'une de ses branches traverse entièrement la grande route, quoique le tronc en soit distant de dix pieds.

Commune d'Etaples.

Ce canton est traversé du nord au sud par plusieurs vallées et collines, par la grande route de Paris et par plusieurs petites rivières qui se jettent dans la Canche, à l'extrémité sud de ce canton.

Il s'y trouve une forêt dite de Longvillers, mais en général le pays est découvert, plat, peu boisé, sec et aride.

La commune de Frencq est située dans une très-belle vallée où le Witrepin prend sa source. Il est quelque fois plusieurs années sans sortir, et quand il sourde, il ne donne jamais que 5 à 6 mois au plus.

Il y existe aussi une fontaine dont les eaux retombent dans le ruisseau de Wittrepin. Les eaux sauvages causent de grands ravages dans la commune de Frencq; elles y viennent de tous côtés et vont se jetter dans la Canche. Le pays de Frencq est fort beau et sec pendant l'été, mais en hiver il est marécageux, parce qu'il est plein de sources. Cette commune est bien boisée et le site est riant.

Canton de Fruges.

Une partie du canton, notamment les communes de Canlers, Coupelle-Neuve, Crépy, Ruisseauville, Sains et Vincly, est située sur un terrein élevé, plat et bien boisé.

Une autre partie, telle que Lugy, Hezecques, Matringhem, Seulis, est dans un terrein bas et marécageux.

Les autres communes sont en général situées dans des vallons.

Fruges est situé sur un coteau couronné par une belle plaine.

Lebiez est situé moitié sur un coteau et moitié dans une vallée, et entouré de montagnes.

Radinghem est dans un fond, entouré de montagnes.

Ce canton est bien boisé, l'aspect en est varié et riant.

Canton d'Hesdin.

Ce canton est traversé par plusieurs grandes routes, notamment par la grande route d'Arras et celle de St-Omer à Abbeville, et par les rivières de Canche, de Ternoise, de Planquette. Il renferme plusieurs forêts, notamment celles d'Hesdin, Dommartin et Labroye.

Il est généralement bien boisé, les coteaux, les vallées, les bosquets et les marais en varient l'aspect d'une manière très-agréable.

La ville d'Hesdin est située à l'embranchement des vallées où coulent la Canche et la Ternoise. Elle est traversée par la première de ces rivières. La seconde passe dans les fortifications et contribue à la défense de cette ville, qui est couverte au nord par un coteau assez élevé, lequel est couronné par une forêt que traverse la chaussée d'Hesdin à St.-Omer. Quatre grandes routes aboutissent à Hesdin, elles sont plantées en ormes et en tilleuls, et bordées par des jardins d'agrémens, ce qui forme l'aspect le plus riant. La vue dont on jouit du haut de la forêt est une des plus agréables que l'on puisse trouver.

Canton d'Hucqueliers.

La plupart des communes de ce canton sont situées dans des vallées et sont bien boisées.... Le terrein est généralement sec.

Plusieurs ont des hameaux considérables situés sur des terreins élevés.

Les communes de Beussent, Bourthes, Campagne, Maninghem et Zoteux sont situées sur des lieux élevés.

Les communes d'Enquin, Herly, et une partie de celles

d'Aix et Beussent, sont situées dans des terreins bas et marécageux. Plusieurs petites rivières coulent dans ce canton, entre autres l'Aa..

Une petite rivière prend sa source à Bimont, et se nomme la Binoise.

Arrondissement de St.-Omer.

Canton de St.-Omer (Nord).

La majeure partie du canton, notamment Clairmarais, Moulle, Salperwick, Serques, St.-Omer, et une partie de Houlle et de Tilques, se trouvent dans des lieux bas, plats et marécageux.

La commune de Cormette est située sur le penchant d'une colline; le terrein en est sec, découvert et aride.

Moringhem est situé dans un lieu élevé, entre deux vallées; le territoire en est sec, découvert et aride.

Canton de St-Omer (Sud).

Les communes d'Arques et Blandecques sont situées dans des lieux bas; cette dernière est entre deux montagnes, où coule la rivière d'Aa, qui occasionne de grandes inondations dans les tems de pluie et de fonte de neige.

Leulinghem est dans un petit vallon sec et découvert; Campagne est dans un lieu plat, sec, boisé et riant.

Les communes de Tatinghem et Zudausques sont situées dans des lieux élevés, la première est assez bien boisée et présente un aspect riant. Le territoire de Zudausques est découvert et aride.

Canton d'Aire.

Le terrein est généralement bas et plat, plus marécageux que sec, plus découvert que boisé.

Herbelle et Clarques sont situés sur des lieux élevés.

Partie d'Ecques et partie de Roquetoire, sont élevées et assez boisées.

L'Église d'Ecques se trouve au milieu de l'eau pendant les saisons pluvieuses et presque inabordable.

Ce canton est arrosé par la Lys et par les rivières du Madick, de la Laquette et de la Melde. Il est traversé par la grande route d'Arras, par celle de Boulogne à Hazebrouck, et par celle d'Aire à Hesdin et à Abbeville.

Canton d'Ardres.

Ce canton offre quelques plateaux, un grand nombre de collines dont quelques unes, un peu plus élevées, sont honorées du nom de montagnes; telles sont celles de Clerques, Bonningues, Guémy, Tournehem et Eperlecques. Une rivière coule auprès des monts des quatre premières communes et traverse ensuite celles de Zouafques, Nordausques et Recques; plusieurs ruisseaux fluent sur divers points. Il se trouve des marais à Balinghem, Brêmes, Ardres, Nielles, Munck-Nieurlet et Eperlecques.

Les habitations de Clerques, une partie de celles d'Andrehem, celles de Bonningues, Guemy et Tournehem sont dans une vallée étroite sur les bords de la rivière; le sommet des collines est couvert de bois.

Le territoire d'Eperlecques, comme celui de la majeure partie des communes du canton, est montueux. Les navires qu'on apperçoit en mer, du haut de la montagne, sont vus également d'un grand nombre de points de plusieurs autres communes.

Le sol de ce canton est généralement sec, et assez boisé.

Canton d'Audruick.

Le terrein de ce canton est en général bas, plat et marécageux, planté en partie de bois tendre, tels que saules et peupliers.

La commune de Zutquerques est cependant située dans un lieu élevé; il y existe environ 250 hectares de bois.

La commune d'Oye est située dans un lieu plat, assez élevé, découvert et aride. Le terrein en est sablonneux... Elle forme la limite du département du Pas-de-Calais du côté de celui du Nord...

Ce n'est que par de grands travaux d'art que l'on est parvenu à dessécher la majeure partie de ce canton, au moyen d'un grand nombre de canaux nommés Watergands.

Dans la commune de Ruminghem est un bois de 228 hectares appartenant au gouvernement.

Canton de Fauquembergue.

Le terrein de ce canton est inégal, montueux, généralement sec; il est coupé de coteaux, de vallées; arrosé par plusieurs rivières; parsemé de bois; d'un aspect riant et pittoresque.

Beaumetz est situé dans un lieu élevé et aride.

Bomy et Serny dans des lieux élevés, secs et riants.

Enguinegatte et Laires dans des lieux élevés, secs et découverts.

Mercq dans un lieu très-élevé, bien boisé, mais traversé par une vallée où coule la rivière d'Aa.

Tiembronne est dans un lieu rempli de collines, coteaux et ravins ; sec, boisé et aride ; traversé par une vallée étroite.

Assonval, *Audincthun*, *Boncourt*, *Enquin*, *Fléchinel*, *Reclinghen*, sont dans des lieux bas mais secs.

Flechin dans une vallée entourée de bois.

St.-Martin d'Ardinghen et *Wandonne* sont situés dans des vallons.

Canton de Lumbres.

Le territoire de ce canton est très-inégal, généralement montagneux et sec.

De beaux vallons arrosés par plusieurs rivières, des forêts, des montagnes élevées, les unes arides, les autres couvertes de bois, rendent l'aspect de ce canton pittoresque et agréable.

Le territoire de Coulomby est situé dans un vallon qui reçoit une grande quantité d'eaux qui ont creusé des gouffres au nombre de dix... Les puits dont l'eau est à 50 pieds de profondeur, en tems de sécheresse, débordent en hiver.

La commune de Delette, située en partie sur une colline et en partie dans une vallée traversée par les eaux, est sujette aux inondations causées par le débordement de la Lys et les eaux qui, en tems de pluie, arrivent des montagnes voisines.

La commune d'Escœuilles est située dans un lieu très montagneux, mais rempli de sources, dans un fond où sont situées les habitations ; ces sources rendent les rues impraticables pendant l'hiver.

La commune d'Helfaut est une des plus élevées du Pas-de-Calais ; son sol aride produit néanmoins, quoiqu'en petite quantité, de très-bons tabacs à fumer... Sa position est riante. La bruyère commune y forme de belles pelouses.

Les communes d'Hallines, Lumbres, Ouve-Wirquin, Vaudringhem, Wizernes et Wismes sont situées dans des vallées et des lieux bas et marécageux. Les autres communes du canton sont situées dans des terreins élevés et montagneux.

Arrondissement de St.-Pol.

Canton de St.-Pol.

Le terrein de ce canton est en général élevé, sec et bien boisé. Néanmoins les communes de Gauchin-Verloing, Hernicourt et Wavrans, sont situées dans des lieux bas et marécageux.

Ce canton est traversé par la rivière de Ternoise et par deux grandes routes, savoir : celle de Doullens à St.-Omer, et celle d'Arras à Boulogne. L'aspect en est agréable.

La commune de Ramecourt est située dans un lieu bas entouré de montagnes et de bois, où l'eau sourde toute l'année, excepté pendant les grandes sècheresses.

Canton d'Aubigny.

Le terrein de ce canton, partie en côtes et assez varié, est cependant généralément plat.

Les communes de Berles, Savy, Aubigny, Agnières, Capel-Fermont et Frévin-Capelle, sont dans une vallée traversée par la rivière de Scarpe qui prend sa source dans le canton, à Vandelicourt, hameau qui fait partie de la Commune de Berles.

Les communes de Magnicourt, Bajus et Lacomté sont aussi dans une vallée ; la dernière est située entre trois montagnes. Ces trois communes sont arrosées par la rivière de la Liette qui prend sa source par deux fontaines dans la commune de Magnicourt.

Une troisième rivière (la Canche) prend sa source dans ce canton (commune d'Ambrines).

Le canton est généralement découvert ; néanmoins les communes de Pénin, Ambrines, Averdoingt, Bailleul, Chelers, La Comté, Frévillers, Camblin-l'Abbé, Villers-Chatel, Villers-Brulin, Berles et Savy-Berlette sont assez bien boisées.

Dans une notice du maire de Camblain-l'Abbé, ce fonctionnaire annonce qu'il existe au milieu des bois et sur la chaussée Brunehault, une petite montagne, vulgairement appelée le mont *Joyette*, et qu'au haut de ce mont se trouve une fontaine d'où coule une eau très-claire, et qu'on n'a jamais vu tarir.

Canton d'Auxi-le-Château.

Ce canton est situé entre les rivières de la Canche et de l'Authie et formé, en grande partie, des vallées qui portent les noms de ces deux rivières,

Celle de l'Authie le sépare du département de la Somme.

Il se trouve dans ce canton des terreins élevés et montagneux et l'aspect en est assez varié.

Quelques communes sont bien boisées, telles qu'Auxi, Buire-au-Bois, Boubers, Canteleux, Erquières, Vaulx, mais en général le terrein est découvert et sec.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

Le terrein de ce canton est généralement élevé, plat, sec et bien boisé.

Il est arrosé par la rivière de Canche et par celle du Gy, et traversé par la route d'Arras à Doulens...

Canton d'Heuchin.

L'aspect de ce canton est très-varié, il offre des collines très-élevées, des coteaux couverts de bois, des vallons, des plaines et des vallées arrosées par des cours d'eau, et quelques lieux marécageux.

La commune d'Anvin est située dans un lieu marécageux au confluent des rivières de la Ternoise, d'Heuchin et d'Eps.

A Boyaval, il existe un puits, nommé dans la carte d'Artois, *le Puits extraordinaire* : il donne dans certains momens assez d'eau pour faire tourner un moulin ; il devient quelques fois presque à sec, mais il ne tarit jamais.

Boyaval est une vallée sèche ou plutôt un ravin. L'eau des puits y est ordinairement à cent pieds au-dessous de la surface de la terre, mais dans les années de la plus grande élévation des eaux, il se fait des sources le long des rues de Boyaval, et c'est alors que le puits devient la source d'un ruisseau, alors aussi les caves voisines produisent le même effet, cela arrive tout au plus une fois tous les neuf ans. Les habitans en augurent la cherté du blé.

Les communes de Diéval et Equirre entourées de coteaux, sont sujettes à des inondations dans des temps pluvieux.

Dans la commune d'Eps se trouvent plusieurs fontaines qui font tourner un moulin.

La commune de Fief est située sur un plateau à la hauteur du sommet des Tours de St.-Eloy.

La commune de Pressy est située dans un ravin où l'eau sourde de tous côtés ; et ce qui est étonnant, c'est que la partie la plus haute est la plus aquatique.

Canton de Wail.

Ce canton est en général élevé, sec et bien boisé.

Les communes de Galametz, Grigny, St.-Georges, Vieil-Hesdin et Wail sont situées dans des terreins marécageux.

Celles de Blangy, Blangel et Filièvres dans des vallées.

Les communes d'Auchy et le Parc sont situées en partie dans des lieux bas, en partie sur des lieux élevés : leur territoire est très-varié.

Les communes d'Auchy, Béallencourt, Blangy, Fresnoy, Galametz, Grigny, St.-George, Tramecourt et Vacqueriette sont bien boisées. Le territoire des autres communes du canton est découvert.

RIVIÈRES ET CANAUX.

Les rivières les plus remarquables sont *la Scarpe*, dans l'arrondissement d'Arras : *la Lave* et *la Deule*, dans l'arrondissement de Béthune ; *la Liane* et *la Slack*, dans l'arrondissement de Boulogne ; *la Canche* (*) et *l'Authie*, dans l'arrondissement de Montreuil ; *l'Aa* (**) et *la Meldick*,

(*) Un décret du 28 août 1810, a ordonné la jonction de la Canche à la Ternoise, au-dessous des moulins de Marconnelle, et l'élargissement du lit de la Ternoise, depuis le point de jonction jusqu'aux moulins d'Aubin.

Ces travaux adjugés pour le prix de 25,965 francs 54 centimes ont été exécutés en 1812.

(**) L'Aa fait mouvoir au moins 40 usines de différentes espèces. On remarque principalement dans les communes de Wisernes, Hallines, Blandecques, les fabriques de papiers de M.de veuve Broosbanck et de Messieurs Vanhécout et Ducoroy.... Les mécaniques de différentes espèces établies par M.r Plée, fabricant de draps à la ci-devant Abbaye de Blandecques, pour la préparation des laines, leur filature et la tonte des draps.... La justesse du mouvement de ces mécaniques, donne aux différens travaux un fini qu'ils n'avaient pas auparavant.

Les autres usines sont des Moulins à fouler les draps, à fabriquer des huiles et à faire des farines, dites à mouture économique.

Le nombre de ces derniers Moulins augmente chaque année. Ils peuvent faire, année commune, 50,000 sacs de farine de différentes qualités, du poids de 100 kilogrammes.

Les farines se vendent dans les villes de Boulogne, Calais, Dunkerque et Lille.

dans l'arrondissement de St.-Omer ; et *la Ternoise*, dans celui de St.-Pol.

Toutes ces rivières, sans être bien considérables, sont grossies d'une multitude de ruisseaux qui prennent leur source au pied de nos petites montagnes, souvent dans le silex vif, plus souvent dans la terre calcaire. On désigne leurs eaux dans le premier cas sous le nom d'eau de gravier, et dans le second, par celui d'eau de marne; ces deux espèces d'eau sont toujours pures et de bonne qualité: leur mouvement et leur fraîcheur contribuent à la salubrité du pays.

Parmi les canaux de navigation, on remarque dans l'arrondissement d'Arras le canal de la Scarpe; ceux de la Deule, de la Bassée et de la Lawe, dans l'arrondissement de Béthune; le canal de Guines à Calais, dans l'arrondissement de Boulogne, et une partie du canal de Calais à St.-Omer; ceux de l'Aa, d'Ardres, et l'autre partie du canal de Calais à St.-Omer, dans l'arrondissement de St.-Omer.

Les arrondissemens de Montreuil et de St.-Pol sont privés de canaux.

Plusieurs projets ont été formés à diverses reprises pour rendre la Canche navigable, en la réunissant à la Scarpe. De cette manière, on communiquerait à la mer qui baigne les côtes de l'arrondissement de Montreuil, par un canal qui aurait son embouchure à Etaples, qui traverserait les arrondissemens de Montreuil et de St.-Pol, dans leur plus grande longueur, et qui établirait des communications par le canal de la Scarpe avec Dunkerque, Ostende, Gand, Bruges, etc. Il ne nous appartient pas de prononcer sur ces projets dont il est plus facile d'appercevoir l'avantage que la possibilité.

Suivent les Etats des Rivières et Canaux navigables.

UX NA

LE	COMMUNE où ILS PASSENT	NSES ANNUELLES ORDINAIRES	
ecte, eau.		TIEN.	D'ECLUSIERS.
tres.	Arras, Blangy, Athies, Fampou: Rœux, Pelves, Biache, Vitry, Tréhoult, Brebi	s. 10	Pour un Garde, neuf Éclusiers et un Pontonnier, 4,559 fr.

CANAL D'ARDRES........	19,8	1,525	id
CANAL DE GUINES.......	11,40	1,415	id

S.

OBSERVATIONS.

L'on a fait en 1811, la levée du plan de la vallée et du nivellement de la Scarpe. Cette opération a eu pour but de préparer et de mûrir les projets à présenter pour obtenir une amélioration dans le système actuel de cette navigation. Ces travaux qui ont été commencés en 1812, ne seront terminés que lorsqu'on aura alloué tous les fonds qui ont été demandés pour cet objet.

Il a été présenté en 1811, trois projets de jonction de la Deule à la Lys:

Le 1.er pour aller de Labassée à la Gorgue, en passant par Vieille-Chapelle.

Le 2.e pour communiquer de Labassée à St.-Venant, par le sas de Manchecourt.

Le 3.e pour communiquer de Labassée à St.-Venant, en passant au rivage de Béthune.

L'adoption du premier projet obligerait au redressement de la partie comprise entre Vieille-Chapelle et la Gorgue.

Les travaux ordinaires d'entretien à faire sur la rivière d'Aa, consistent dans quelques réparations aux ouvrages d'art existant sur cette navigation, et dans celles que nécessitent annuellement les digues et chemins de hallage.

L'entretien ordinaire de ce Canal consiste dans la réparation des digues et chemins de hallage, et dans l'entretien du lit de cette navigation. Le pont-levis de Berclau est tombé le 20 mai 1812; on présentera en 1813 le projet de sa reconstruction.

État des Rivières non navigables et cours d'eau.

Nota. Dans le premier travail que nous publierons, nous indiquerons l'étendue du cours de chaque Rivière et son embouchure, et, s'il est possible, nous joindrons une Carte hydrographique, indiquant le cours de toutes les rivières.

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES. Communes.	Arrondissemens.	LEURS COURS. Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
La Scarpe, non navigable, ou petite Scarpe.	Vandelicourt commune de Berles.	St.-Pol.	Aubigny. Arras. Vimy.	5 7 2
La Sensée.*	Wancourt, Remy et Haucourt.	Arras.	Croisilles. Marquion. Vitry.	1 2 5
Le Cojeul.	o	o	Beaumetz. Croisilles.	2 10
Le Crinchon.	Baillœulval et Rivière.	Arras.	Beaumetz. Arras, *nord.* Arras, *sud.*	4 1 5
L'Hirondelle, appellée aussi l'Agache.	Rumaucourt. et Inchy.	idem.	Marquion. Croisilles.	9 1
La Tranchée ou Tranquiche.	Dans le marais de Rœux.	idem.	Vitry.	2
Le Gy.	o	o	Avesnes. Beaumetz. Arras, *nord.*	2 3 2
La Kilienne.	Warlincourt-lez-Pas.	idem.	Pas.	5

* La Sensée sépare les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis l'Ecluse, départ. du Nord, jusqu'au Verger, hameau dépendant de la commune d'Oisy.

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES.		LEURS COURS.	
	Communes.	Arrondissemens.	Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles
Les Ruisseaux ci-après désignés, coulent dans l'arrondissement d'Arras.				
La Fontaine.	o	o	Arras, *sud.*	3
Lepéette, ou ruisseau d'Hurtevent.	Baralle.	Arras.	Marquion.	2
La longue-allée.	o	idem.	idem.	2
Des Fontaines à roseaux.	o	idem.	idem.	1
La Machonnette.	Sauchy-Lest.	idem.	idem.	1
Le Souchez.	o	idem.	Vimy.	2
			Lens.	5
			Carvin.	1
L'Escrebieux.	Avion.	idem.	Vimy.	1
Autre ruisseau du même nom.	Quiéry.	idem.	idem.	1
Le St.-Nazaire.	o	idem.	idem.	2
RIVIÈRES.				
La Clarence.	Sains-lez-Pernes.	St.-Pol.	Heuchin.	4
			Houdain.	3
			Béthune.	3
			Lillers.	4
Le Lave, non-navigable.	Diéval.	idem.	Heuchin.	1
			Houdain.	6
			Béthune.	2
La Loisne, ou Louesne.	Gouy-Servin et Hersin.	Béthune.	Houdain.	2
			Béthune.	3
			Cambrin.	4
La Nave.	Fontaine-lez-Herman et Bailleul-lez-Pernes.	St.-Pol.	Heuchin.	3
			Norrent.-F.	6
			Lillers.	2
La Biette ou Brette.	Caucourt.	Béthune.	Béthune.	3
			Houdain.	8

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES. Communes.	Arrondissemens.	LEURS COURS. Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
La Tortue ou riv. des Marissons.	o		Cambrin.	5
Le Canal de desséchement dans le cant. de Lens, qui se jette dans la Canche.	Montigny.		Carvin. Lens.	1 3
La riv. de Fontes ou cressonnière.	Norrent-F.		Norrent F.	5
La Rivierette.	idem.		idem.	1
La basse rivière.	Près des cressonnières de S.-Hilaire.		idem.	1
La riv. de Mazinghem.	Rombly.		idem.	3
Le Madic, ruiss.	Witernesse		idem.	2
La Laque.	idem.		idem.	1
La rivière de St.-Hilaire.	St.-Hilaire-cottes.	Béthune.	idem.	1
Le fossé ou rivière Delhaye.	o		Laventie.	3
La rivière dite du Plantin.	o		Cambrin.	1
Riv. de Guarbecq.	Guarbecq.		Lillers.	2
Vieille - Lys, riv.			idem.	1
La Laquette.	o		Norrent-F.	4
La Canche, ruis.	o		Lens. Carvin.	1 2
Le haut-courant, ruisseau.	o		Cambrin. Laventie.	4 1
Il existe en outre dans l'arrond. de Béthune, les Ruisseaux ci-après désignés.				
La Calomette.	o		Béthune.	1

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES.		LEURS COURS.	
	Communes.	Arrondissemens.	Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
Le St.-Martin.	o	Béthune.	Béthune.	1
Le Reveillon.	Allouagne.	idem.	idem.	1
Le Turbotte.	o	idem.	idem.	3
Le bas-Cuinchy.	Cuinchy.	idem.	Cambrin.	1
Le ruisseau dit de Courbette et de Malvaux.	o	idem.	idem.	3
Le Stanfort.	o	idem.	Houdain.	1
Le Surgon.	o	idem.	Lens.	3
Le ruisseau d'Hurionville.	Lillers.	idem.	Lillers.	1
Ruis. de Busnes.	o	o	idem.	1
Ruis. de la Croix-Gallo.	o	Béthune.	idem.	1
Le Melannoy.	o	idem.	idem.	1
Cocqueline, ruis.	o	idem.	Norrent-F	1
Le Peauchy.	o	idem.	Laventie.	1
Le Ramage.	o	idem.	idem.	1
RIVIÈRES.				
La Lianne.	Quesques et Selles.	Boulogne.	Desvres.	7
			Samer.	10
			Boulogne.	1
Le Wimereux, y compris la rivière de Belle.	Wimille.	idem.	Boulogne.	4
La Creuse.	Quesques.	idem.	Desvres.	2
Le Winfil.	o	idem.	Calais.	3
La Vielle.	St.-Tricat.	idem.	idem.	5
Le Canal des pierrettes.	o	idem.	idem.	1
La riv. d'Andres.	Andres.	idem.	Guines.	2
La r. de Colember.	Colembert.	idem.	Desvres.	3
La riv. de Desvres	Desvres.	idem.	idem.	2
La r. de Boursin.	o	idem.	idem.	2
La r. de l'Epinoy.	Desvres.	idem.	idem.	1

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES.		LEURS COURS.	
	Communes.	Arrondissemens.	Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
La Brette.	Baimghen.	Boulogne.	Desvres.	1
La r. de Sanghen.	Alembon.	idem.	Guines.	2
La r. de Marquise.	o	idem.	Marquise.	2
La Rougeberne.	dans le Cant. de Marquise.	idem.	idem.	2
La rivièrette de Liques ou Brunelle.	Alembon.	idem.	Guines.	3
La riv. de Rety.	o	idem.	Marquise.	3
La riv. de Rinxent.	o	idem.	idem.	3
La r. d'Hidrequen.	Rinxent.	idem.	idem.	1
La Cassaigne.	o	idem.	Samer.	1
Outre ces Riv.res, il existe dans l'arrond. de Boulogne les ruisseaux ci-après désig.				
Le Bodique.	Lottinghen.	Boulogne.	Desvres.	3
Le Lengogne.	idem.	idem.	idem.	1
Le Choques.	S.-Martin-C.	idem.	idem.	2
Le saint-Martin.	idem.	idem.	idem.	3
Des Pierrettes.	Menneville.	idem.	idem.	2
De Lapilloterie.	idem.	idem.	idem.	2
Le St.-Silvestre.	Longuevill.	idem.	idem.	2
Le Ste -Marguerite	Nabringhen	idem.	idem.	2
Des oiseaux ou noires flaques.	Brunembert.	idem.	idem.	2
D'Isembourg.	Henneveux	idem.	idem.	1
Le St.-Folquin.	idem.	idem.	idem.	1
Le Bernard.	Brunembert.	idem.	idem.	1
Du petit Hazard, ou Duval.	Crémarest.	idem.	idem.	1
Duval en glenne.	Wirwigne.	idem.	idem.	1
Le Tourlincthun.	o	idem.	idem.	1
Des sources de St. Pierre.	Long-fossé.	idem.	idem.	2
Du Broçodin.	idem.	idem.	idem.	1

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES. Communes.	Arrondissemens.	LEURS COURS. Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
De la Villeneuve.	Bellebrune.	Boulogne.	Desvres.	2
D'Estienfort.	o		idem.	2
Le Robeine.	o		Marquise.	1
Des Arras.	o		idem.	1
D'Écazet.	o		idem.	2
Le Watermelle.	o		idem.	2
Le Noir Bot.	o		idem.	1
Le Baron.	o		idem.	1
Le Lettinbrique.	o		idem.	1
D'Élinghen.	o		idem.	3
Le Blocourt.	o		idem.	2
Le Crignon.	o		idem.	1
Le Quelle.	o		idem.	1
Le Rebretingue.	o		idem.	1
Le Fard.	o		idem.	1
Le Douxbreuf.	o		idem.	1
Le Gadincq.	o		idem.	1
Le Duvet.	o		idem.	1
La Griette.	o		idem.	1
Le d'Herlem.	o		idem.	1
Des Huelles.	o		idem.	1
Le Mendelle.	o		idem.	1
Le Ric-Maninghen.	o		idem.	1
D'Oudeauville.	dans le Cant. de Samer.		Samer.	2
Le Menty.	idem.		idem.	2
Le Tingry.	idem.		idem.	3
Le Bellozanne.	idem.		idem.	1
De Lebecque.	idem.		idem.	1
Le Belple.	o		idem.	1
De Seille.	o		Boulogne.	1
De Questinghen.	o		idem.	1
De Bincthun.	o		idem.	1
De Menendelle.	o		idem.	1
De la Rouville.	o		idem.	1

NOMS des RIVIÈRES.	Leurs Sources. Communes.	Leurs Sources. Arrondissemens.	Leurs Cours. Cantons qu'elles parcourent.	Leurs Cours. Nombre de Communes qu'elles parcourent.
Du Denacre.	o	Boulogne.	Boulogne.	1
De basse Écluse.	o	idem.	idem.	1
De Grizendale.	o	idem.	idem.	1
RIVIÈRES.				
La Canche.	Magnicourt sur Canche.	St.-Pol.	Avesnes.	6
			Auxi.	7
			Wail.	5
			Hesdin.	7
			Campagne.	7
			Montreuil.	3
			Étaples.	4
L'Authie.	Couin.	Arras.	Pas.	5
			Auxi.	6
			Hesdin.	3
			Campagne.	4
			Montreuil.	6
Riv. d'Airon, dite grande et petite arches.	Airon-N.-D. et Airon-S.-Vaast.	Montreuil.	Montreuil.	2
La Binoise.	o	idem.	Étaples.	1
Il existe en outre dans l'arr. de Montreuil, les ruisseaux ci-après désignés.				
La Dominoise.	Alette.	idem.	Hucqueliers.	1
De Créquy, ou Blénance.	Créquy.	idem.	Campagne.	4
			Fruges.	4
Lessiez.	o	idem.	Campagne.	1
De Sempy.	Sempy.	idem.	idem.	3
La Lianne.	o	o	Étaples.	4
La Dordogne.	o	Montreuil.	idem.	4

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES.		LEURS COURS.	
	Communes.	Arrondissemens.	Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
Le Huitrepin.	Frencq et Tubersent.	Moutreuil.	Etaples.	2
La Planquette.	Dannes.	Boulogne.	Samer.	1
			Etaples.	2
La Planquette.	Planques.	Montreuil.	Fruges.	2
			Hesdin.	4
Le ruisseau de Rimboval.	Rimboval.	Montreuil.	Fruges.	2
La Traxène.	Coupelle-Vieille.	idem.	idem.	3
RIVIÈRES.				
L'Aa, non navigab.	Bourthes.	Montreuil.	Hucqueliers	6
Cette Rivière sert de limite aux départ. du Nord et du Pas-de-Calais.			Fauquemb.	4
			Lumbres.	9
			St-Omer, *N.*	2
			St.-Omer, *S.*	3
Le Stavart.	o	o	Audruick.	1
La Lys, non navigable.	Lisbourg et Reclinghem.	St.-Pol.	Heuchin.	1
			Fruges.	7
			Fauquemb.	4
			Lumbres.	1
			Aire.	7
La Rivière d'Oye.	Oye.	St.-Omer.	Audruick.	7
Le Winfil.	o	idem.	idem.	4
La Laquette, dont une branche est nommée le Surgeon.			Aire.	1
			Fauquemb.	8
	o	idem.		
Le Madicq.	Marthes.	idem.	Aire.	2
Le Madick.	o	idem.	Audruick.	2

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES. Communes.	Arrondissemens.	LEURS COURS. Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
La Melde.	Ecques.	St.-Omer.	Aire.	6
La Houlet, ou riv. de Nielles.	Louches et Nielles-lez-Ardres.	idem.	Ardres. Audruick.	2 1
La riv. de Hem, ou de St.-Louis.	o	idem.	Ardres. Audruick.	10 1
Le Tiret.	o	idem.	Ardres. Audruick.	1 2
Le Scoubroucq.	à la clochette.	idem.	St. Omer, *N.*	2
Le Meultenstron.	o	idem.	Audruick.	2
La riv. d'Houlle.	o	idem.	St-Omer, *N.*	2
Le Druck, ou maître Watergand.	o	idem.	Audruick.	3
La Reningue, riv.	o	idem.	Ardres.	1
La riv. de Bléquin.	Bléquin.	idem.	Lumbres.	4
La petite Meldique.	o	idem.	St-Omer, *N.* St. Omer, *S.*	1 1
La Liette.	o	idem.	St.-Omer.	2
Autre Rivière du même nom.	Bajeux et Magnicourt-en-comté.	St.-Pol.	Aubigny.	2
La riv. dite l'Urne à l'eau.	Seninghem	St.-Omer.	Lumbres.	2
La riv. de Wittes.	Wittes.	idem.	Aire.	1
La Rivierette.	Happe, hameau de Campagne.	idem.	Fauquemb.	1
Suivent les Ruisseaux de l'arrondissement de St.-Omer.				
Le Morbecq.	Bresmes.	St.-Omer.	Ardres.	1
De Balinghem.	Balinghem.	idem.	idem.	1

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES.		LEURS COURS.	
	Communes.	Arrondissemens.	Cantons qu'elles parcourent.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
La Leet, ruis.	Eperlecq.	St.-Omer.	Ardres.	1
			Audruick.	1
Le St.-Pierre.	o	idem.	Fauquemb.	1
La fontaine bénite	o	idem.	idem.	2
Le Puits sans fonds.	o	idem.	idem.	1
Le Lansbergue.	dans le Cant. de St.-Omer.	idem.	St-Omer *N.*	2
Le Scar-Paradis.	idem.	idem.	idem.	2
Le Nessent.	idem.	idem.	idem.	2
Le Néalfart.	idem.	idem.	idem.	2
L'Ecout. *	idem.	idem.	idem.	1
RIVIÈRES.				
La Ternoise.	St-Michel.	St-Pol.	St.-Pol.	5
			Heuchin.	5
			Wail.	6
			Hesdin.	4
La rivière d'Eps.	Eps.	idem.	Heuchin.	2
La Grouche.	o	idem.	Avesnes.	1
La riv. de Lefaux.	Heuchin.	idem.	Heuchin.	2
Les Ruisseaux ci-après désignés, coulent dans l'arrond. de St.-Pol.				
Le ruis. de Pressy.	Pressy.	St-Pol.	Heuchin.	2
Les r. de Noyelles, de Grincourt et Monneville.	o	idem.	idem.	2
Le St.-Germain.		idem.	idem.	1
De l'Eglise.	Tilly-Cap.[le]	idem.	idem.	1
Des Fontaines dites du bois de la ville.	St.-Michel.	idem.	St.-Pol.	1

* Il existe dans le canton de St.-Omer, *Sud*, plus de 300 Canaux qui ont chacun leur nom et dont la nomenclature serait trop longue ; les mêmes canaux ou Watergands ont d'ailleurs plusieurs noms différens.

NOMS des RIVIÈRES.	LEURS SOURCES.		LEURS COURS.	
	Communes.	Arrondissemens.	Cantons qu'elles parcourt.	Nombre de Communes qu'elles parcourent.
Le St.-Salver.	dans le Cant. de Wail.	S. Pol.	Wail.	1
Le St-Martin.	idem.			1
La Plaine.	idem.			1
Des abymes.	o			1
Le Pinchon.	Cant. de Wail			1
La falise.	idem.			1
Le Dunocq.	idem.			1
Le Rivièrette.	idem.			1
Le Durosier.	idem.			1
Le St-Fiacre.	idem.			1

Nota. Outre les rivières et ruisseaux repris sur les états ci-dessus, il existe dans l'arrondissement de St.-Omer, et dans une partie de celui de Boulogne, un très-grand nombre de Canaux et Fossés de desséchement, connus en général sous le nom de Watergands.

On a vu (page 46) qu'il en existe plus de 300 dans le seul canton de St.-Omer (Sud.)

L'entretien de ces Canaux et, sous le rapport du desséchement et de l'écoulement des eaux, l'Administration de tout le territoire desséché de ces deux arrondissemens, sont confiés aux commissions administratives de Watringues, établies par le Décret Impérial du 28 mai 1809, et par l'Arrêté du Préfet du 8 septembre de la même année, approuvé le 26 par S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Le territoire desséché est divisé en 6 sections de Watergands.

La 1.ère comprend tout le territoire situé entre la rivière d'Aa, celle d'Oye, le Watergand de Druck, le canal de Calais, la rivière de Nielles et une ligne qui renferme les marais d'Audruick, de Polincove et de Ruminghem.

La 2.e se compose du territoire situé entre la rivière d'Aa et la mer, une ligne allant de la mer à la rivière du Houlet, le canal de Calais, le Watergand de Druck et la rivière d'Oye.

La 3.e comprend le territoire entre la rivière du Houlet, la

ligne allant à la mer ; et le canal de Calais jusqu'au fort rouge.

La 4.ᵉ est formée du territoire situé entre le canal de Guines, celui de Calais et la mer, et une ligne qui comprend les marais et terres basses de Sangatte, Coquelles, Nielles, Bocres, et ceux de Guines à la gauche du canal.

La 5.ᵉ comprend le territoire entre le canal de Guines, celui de Calais et la rivière de Nielles, ainsi que les marais de Nielles, Ardres, Balinghem, Andres et Guines.

La vallée de Marquise, depuis Fiennes et Rinxent jusqu'à l'embouchure de la Slack, forme le territoire de la 6.ᵉ section.

ÉTAT PAR CANTONS *de la Superficie occupée par les Rivières et Canaux.*

NOMS des CANTONS.	NOMBRE D'HECTARES EN							
	Rivières navigables.		Canaux de navigation.		Rivières non navigables et autres Courans d'eau.		TOTAL.	
	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.
Arras, (*Nord.*)	8	58	0	27	30	13	38	98
Arras, (*Sud.*)	4	98	0	31	14	57	19	86
Bapaume.	0	0	0	0	6	41	6	41
Beaumetz.	0	0	0	0	57	88	57	88
Bertincourt.	0	0	0	0	12	77	12	77
Croisilles.	0	0	0	0	46	72	46	72
Marquion.	2	70	0	0	23	85	26	55
Pas.	0	0	0	0	31	73	31	73
Vimy.	0	0	0	0	21	44	21	44
Vitry.	22	24	0	0	21	58	43	82
Béthune.	18	85	0	0	110	97	129	82
Cambrin.	2	0	0	0	92	18	94	18
Carvin.	15	46	35	47	10	26	61	19
Houdain.	0	0	0	0	90	48	90	48
Laventie.	34	0	4	0	339	62	377	62
Lens.	16	62	0	0	20	86	37	48
Lillers.	4	50	20	0	60	06	84	56
Norrent-Fontes.	0	0	0	0	41	85	41	85

NOMS des CANTONS.	NOMBRE D'HECTARES EN							
	Rivières navigables.		Canaux de navigation.		Rivières non navigables et autres Courans d'eau.		TOTAL.	
	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.
Boulogne.	12	0	0	0	28	34	40	34
Calais.	63	72	47	85	108	99	220	56
Desvres.	0	0	0	0	116	71	116	71
Guines.	21	0	4	21	28	96	54	17
Marquise.	0	0	0	0	82	67	82	67
Samer.	0	0	0	0	85	72	85	72
Campagne.	0	0	0	0	130	74	130	74
Etaples.	33	18	0	0	17	27	50	45
Fruges.	0	0	0	0	103	92	103	92
Hesdin.	0	0	0	0	69	20	69	20
Hucqueliers.	0	0	0	0	19	92	19	92
Montreuil.	3	0	0	0	76	65	79	65
Aire.	45	16	45	43	70	59	161	18
Ardres.	35	50	41	95	113	46	190	91
Audruicq.	23	49	23	36	769	07	815	92
Fauquembergue.	0	0	0	0	47	16	47	16
Lumbres.	0	0	0	0	92	67	92	67
St.-Omer, (*Nord.*)	18	07	154	63	48	61	221	31
St.-Omer, (*Sud.*)	8	24	190	96	26	75	225	95
Aubigny.	0	0	0	0	35	13	35	13
Auxi-le-Château.	0	0	0	0	75	92	75	92
Avesnes-le-comte.	0	0	0	0	28	36	28	36
Heuchin.	0	0	0	0	94	78	94	78
St.-Pol.	0	0	0	0	96	52	96	52
Wail.	0	0	0	0	63	29	63	29
RÉCAPITULATION.								
ARRAS........	* 0	0	36	58	269	78	306	16
BÉTHUNE	91	43	59	47	766	28	917	18
BOULOGNE.....	96	72	52	06	451	39	600	17
MONTREUIL....	36	18	0	0	417	70	453	88
ST.-OMER......	130	46	456	33	1,168	31	1,755	10
ST.-POL.......	0	0	0	0	394	0	394	0
Total......	354	79	604	24	3,467	46	4,426	49

NOTA. C'est par erreur qu'aux cantons d'Arras et de Vitry, on a porté en rivières navigables 35 hectares 80 ar. Cette superficie appartient à la colonne *Canaux de navigation*, attendu que la Scarpe depuis Arras jusqu'à Douay est un canal de navigation. C'est aussi par erreur que l'on a porté au canton de Marquion 2 hect. 70 ar. en Rivières navigables.

Nous avons dit à la page 47 que des administrations de Watringues ont été établies dans les arrondissemens de Boulogne et St.-Omer pour le desséchement du pays; d'autres mesures sont prescrites pour le desséchement des vallées de l'Authie et de la Scarpe.

Par décret du 25 mai 1811, l'entreprise du desséchement des marais et terreins marécageux situés dans la vallée d'Authie, depuis la chaussée de Labroye jusqu'à l'Ecluse des Mazures etc., a été concédée à Madame De Laubépin née Scoraille.

Un décret du 27 décembre 1812, contient nomination des membres de la commission spéciale chargée de connaître de toutes les contestations qui pourront s'élever entre les concessionnaires et les propriétaires.

Un autre décret du 3 janvier 1813, détermine les règles à suivre par la commission, pour ses réunions et ses opérations.

Par arrêté du Général-Préfet en date du 13 juillet 1812, pris en vertu d'une lettre de M. le Conseiller-d'État, Directeur-général des ponts et chaussées du 8 du même mois, il a été réglé que, conformément à l'art. 1.er de la loi du 16 septembre 1807, les marais des communes de Pelves, Hamblain, Plouvain, Vitry, Biache, Fampoux, Athies, et toutes les terres de la vallée de Scarpe situées sur le Département du Pas-de-Calais, et submergées ou sujettes aux inondations, seraient soumis à un réglement particulier sous le rapport des travaux de desséchement et de l'écoulement des eaux, et que, conformément à l'art. 7 de ladite loi, il serait établi un syndicat composé de 7 membres.

Ce syndicat a été organisé par arrêté du 8 octobre 1812, et installé le 28 décembre.

LACS ET ÉTANGS.

Les extractions de matière tourbeuse entreprises, dans le Département, depuis un très grand nombre d'années, ont produit de vastes étangs au fond desquels on extrait encore, à l'aide de dragues, la tourbe qu'ils contiennent. Ceux situés dans les arrondissemens d'Arras, de Béthune et de St.-Omer sont remarquables par leur étendue et leur profondeur.

Arrondissement d'Arras.

L'Arrondissement d'Arras renferme deux vallées, connues sous les noms des *vallées de la Scarpe et de la Sensée*, et dans lesquelles sont situés plusieurs étangs intéressans à considérer.

La première vallée, celle de la Scarpe, contient

Les Étangs de Rœux,	11 hect.	29 ares.
De Fampoux,	15	48
D'Athies et Feuchy,	10	90

Ces quatre étangs presque contigus, et dont la profondeur varie depuis un mètre jusqu'à sept mètres, forment une surface de 37 hectares 67 ares environ.

Quoique les eaux de ces étangs n'ayent qu'un cours extrêmement lent, elles n'occasionnent, cependant, presqu'aucune maladie, et elles ne donnent naissance à aucun miasme putride.

Ces étangs ne sont pas parfaitement circonscrits, et l'on n'a désigné ici sous le nom d'étang que la partie des terrains couverts d'eau, et qui ne pourront être asséchés par les travaux que l'on va faire, pour rendre à l'agriculture les terrains qui ne sont recouverts que de 5 à 6 pouces d'eau.

Les étangs dont on vient de parler, et dans lesquels on retire la majeure partie des tourbes accordées aux habitans des communes qui les possèdent, contiennent plusieurs espèces de poissons; ceux qu'on y pêche le plus ordinairement sont, des perches, des roches, des tanches, des brochets, des anguilles. On y pêche aussi quelquefois des carpes.

La vallée de la Sensée est celle du Département qui offre les plus grands étangs. Ils ont été formés par les énormes extractions de tourbes que l'on y a continuellement faites depuis le commencement du 12.ème siècle. Les marais contigus de Saudemont, Ecourt-St Quentin et Palluel offrent un étang d'environ 300 hectares de superficie, dont la profondeur varie depuis un mètre jusqu'à neuf. Les communes de Rumaucourt, Oisy et Tortequenne possèdent aussi des étangs considérables, dont l'étendue totale est, à peu près, de 98 hectares.

Les habitans des différentes communes de cette vallée font rouir une quantité considérable de lin, dans leurs étangs, dont les eaux gâtés par la fermentation de ces lins, produisent des exhalaisons qui donnent naissance à de nombreuses maladies. Les habitans ne l'ignorent pas, mais le lin forme leur principal commerce, et l'intérêt l'emporte sur le soin de leur santé.

Ces étangs offrent les mêmes poissons que ceux que l'on rencontre dans les étangs de la vallée de la Scarpe; les anguilles y sont très-abondantes.

En hiver, ils sont couverts d'une quantité innombrable d'oiseaux sauvages. Ceux qu'on y rencontre le plus ordinairement, sont les cercelles, les pilets, les canards et les vanneaux.

Arrondissement de Béthune.

Les communes de Meurchin, Beuvry, Annay, Wingle, Billy-Berclau, contiennent des étangs d'une grande étendue. Celui connu sous le nom de Flot de Wingle, est d'une superficie de 330 hectares environ, qui appartiennent aux communes de Wingle, Billy-Berclau, Hulluch, Douvrin et Benifontaine.

Cet étang est poissonneux, et les brochets qu'on y pêche, sont très-rénommés, à cause de leur grosseur et de leur bonté.

La commune de Labourse possède aussi un étang très-considérable, et qui s'accroît encore continuellement par les extractions de tourbes que l'on y fait chaque année.

Arrondissement de St.-Omer.

Quelques communes de l'arrondissement de St.-Omer, et principalement celles de Clairmarais et de Houlle, ont extrait de la tourbe depuis un tems immémorial; il en est résulté des étangs d'une grande-étendue, et qui, sous ce rapport, peuvent être comparés à ceux que renferment les arrondissemens d'Arras et de Béthune. Ces étangs, particulièrement ceux situés à deux ou trois kilomètres du faubourg du Haut-Pont de St.-Omer, sont très-connus par les îles flottantes qu'ils renfermaient, et qui attiraient une grande partie des étrangers qui passaient à St.-Omer. Ces îles n'étaient formées que de racines entrelacées et qui n'ayant aucune adhérence avec le sol au-dessus duquel elles étaient situées, pouvaient être transportées, çà et là, dans les différens endroits des étangs qui les contenaient.

Les arrondissemens de St.-Pol, de Montreuil et de Boulogne ne renferment point d'étangs considérables, et le sol de la plupart des marais tourbeux qu'ils contiennent est seulement fangeux; mais aucun d'eux, si ce n'est en hiver, ne présentent l'aspect d'étangs comme la plupart de ceux contenus dans les arrondissemens de St.-Omer, d'Arras et de Béthune.

La totalité des Étangs comprend une superficie de 1,077 hectares, dont 764 appartiennent à des Communes et 313 à des particuliers, ainsi qu'il résulte de l'État ci-après.

Arrondissemens.	Étendue des Étangs appartenant à des Communes.		à des particuliers.	
	hect.	ar.	hect.	ar.
Arras	169	78	36	89
Béthune	545	51	82	74
Boulogne	1	«	58	93
Montreuil	«	«	25	25
St.-Omer	47	51	100	62
St.-Pol	«	35	8	57

MARAIS.

Dans les 669,688 hectares dont se compose la superficie de ce Département, il y en a 21,781 en Marais non cultivés, tant aux Communes qu'aux particuliers, mais dont la majeure partie appartient aux Communes.

ÉTAT PAR CANTONS *des Marais non cultivés.*

NOMS des CANTONS.	ÉTENDUE EN HECTARES DES MARAIS							
	Servant de Pâturage.		A usage de Prairie, c'est-à-dire, dont on laisse croître les herbes pour les récoller.		Exploités en Tourbières.		TOTAL.	
	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.
Arras, (*Nord.*)	32	81	11	93	4	01	48	75
Arras, (*Sud.*)	0	0	24	0	32	36	56	70
Bapaume.	0	0	25	45	0	0	25	45
Beaumetz.	0	0	0	0	0	0	0	0
Bertincourt.	0	0	0	0	0	0	0	0
Croisilles.	0	0	12	94	0	0	12	94
Marquion.	111	49	87	66	248	46	447	61
Pas.	71	53	17	68	0	0	89	21
Vimy.	21	47	26	50	0	0	47	97
Vitry.	17	52	130	28	133	09	280	89
Béthune.	28	10	79	09	46	65	153	84
Cambrin.	5	67	8	0	63	64	77	31
Carvin.	40	58	4	23	14	0	58	81
Houdain.	44	17	10	19	0	0	54	36
Laventie.	0	0	0	0	0	0	0	0
Lens.	0	0	31	29	27	20	58	49
Lillers.	0	0	0	0	0	0	0	0
Norrent-Fontes.	151	11	4	18	26	32	181	61
Boulogne.	639	61	116	20	0	0	755	81
Calais.	1,892	29	998	61	8	44	2,899	34
Desvres.	1,220	26	63	82	0	0	1,284	08
Guines.	1,065	04	207	02	99	44	1,370	50
Marquise.	1,439	41	181	99	0	0	1,622	40
Samer.	859	87	0	0	0	0	859	87

NOMS des CANTONS.	Étendue en Hectares des Marais — Servant de Pâturage.		A usage de Prairies, c'est-à-dire, dont on laisse croître les herbes pour les récolter.		Exploitées en Tourbières.		Total.	
	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.	hect.	ar.
Montreuil.	1,928	05	163	66	69	64	2,161	35
Campagne.	637	89	183	43	69	17	890	49
Étaples.	154	80	7	28	7	20	169	28
Fruges.	252	63	14	86	0	42	267	91
Hesdin.	299	01	95	37	51	41	445	79
Hucqueliers.	10	17	17	56	0	0	27	73
St.-Omer, (*Nord.*)	354	74	803	77	58	04	1,216	55
St.-Omer, (*Sud.*)	197	48	14	97	3	0	215	45
Aire.	339	64	46	58	1	42	387	64
Ardres.	817	25	429	45	143	60	1,390	30
Audruick.	1,955	09	675	72	33	86	2,664	67
Fauquembergue.	231	24	27	0	0	0	258	24
Lumbres.	236	57	20	34	0	0	256	91
St.-Pol.	105	44	11	0	0	0	116	44
Aubigny.	35	07	10	0	0	0	45	07
Auxi-le-Château.	324	26	56	59	23	32	404	67
Avesnes-le-Comte.	18	04	42	02	0	0	60	06
Heuchin.	219	36	18	15	0	0	237	51
Wail.	171	98	6	0	1	28	179	26
RÉCAPITULATION.								
Arras..........	254	82	336	78	417	92	1,009	52
Béthune........	269	63	136	98	177	81	584	42
Boulogne.......	7,116	48	1,567	64	107	88	8,792	0
Montreuil......	3,282	55	482	16	197	84	3,962	55
St.-Omer.......	4,132	01	2,017	83	239	92	6,389	76
St.-Pol........	874	15	143	76	25	10	1,043	01
Total.....	15,929	64	4,685	15	1,166	47	21,781	26

NOMBRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET VILLAGES.

On compte dans le Département, neuf cent vingt-huit Communes qui se composent de dix-sept Villes, de vingt-deux Bourgs et de huit cent quatre-vingt-neuf Villages. On sent assez combien ce grand nombre de communes donne de travail et de soins aux autorités chargées de les administrer, mais principalement à M. le Préfet.

De ces 17 villes plus ou moins considérables, il y en a, dans l'arrondissement d'Arras, deux, *Arras*, *Bapaume*;

Dans l'arrondissement de Béthune, quatre, *Béthune*, *Lillers*, *Lens*, *St.-Venant*;

Dans l'arrondissement de Boulogne, trois, *Boulogne*, *Calais*, *Guines*;

Dans l'arrondissement de Montreuil, trois, *Montreuil*, *Hesdin*, *Etaples*;

Dans l'arrondissement de St.-Omer, trois, *St.-Omer*, *Aire*, *Ardres*;

Et dans celui de St.-Pol, deux, *St.-Pol* et *Pernes*, cette dernière ne conservant que de faibles vestiges de son ancien état de ville, mais cependant toujours rangée dans cette cathégorie par tous les Géographes, et figurant comme telle aux États d'Artois, avant la révolution.

Nous verrons au Chapitre de l'Administration militaire, le rang que nos Villes occupent comme Places de *guerre*.

VILLES DE L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

ARRAS.

La ville d'Arras, ancienne Métropole des Atrébates, était, avant la révolution, la Capitale de l'Artois, le siège d'un Évêché, d'un Conseil provincial et des États de la Province. C'est aujourd'hui le Chef-lieu du Département du Pas-de-Calais.

Longitude orientale, 20 degrés 26 minutes du Méridien de l'île de fer, et 25 minutes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés, 17 minutes, 30 secondes.

La ville se divise en trois parties principales, la *Cité*, la *haute* et la *basse-Ville*.

Plusieurs faubourgs ajoutent à son étendue, quoique les deux plus considérables forment des communes qui ont leur administration municipale séparée.

La Cité est à-peu-près sur le même emplacement qu'occupait la ville où César passa l'hiver, l'an de Rome 703. On croit qu'elle s'étendait beaucoup autrefois vers St.-Pol. C'est dans cette partie qu'est situé le bel Hôtel de la Préfecture, autrefois le Palais épiscopal de l'ancien diocèse d'Arras.

La haute-ville eut pour commencement l'Oratoire élevé au 6.e siècle par St-Vaast, sur le Crinchon, et s'est accrue successivement au point d'être plus considérable que la Cité.

La basse-ville, dont le terrain n'était en 1750 qu'une vaste prairie, est régulièrement bâtie, et d'autant mieux située qu'elle tient à nos belles promenades terminées par une vaste esplanade placée au-devant de la Citadelle. Cette citadelle, bâtie en 1670 par ordre de Louis XIV, sur les desseins du Maréchal de Vauban, a reçu, peut-être bien légèrement, le nom de la *Belle inutile*, car il est difficile de croire que le célèbre Vauban ait pu se tromper à ce point dans l'un de ses plus beaux ouvrages.

POPULATION : 20,623 individus, dont l'état suit.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	1,077	1,939	1,489	617	213	65	9	4	5,413
Filles.	1,075	2,032	1,445	1,132	995	378	41	35	7,133
Hommes mariés.	0	0	137	953	1,551	535	46	18	3,240
Femmes mariées.	0	0	385	1,354	1,096	386	28	18	3,267
Veufs.	0	0	2	39	135	160	32	31	408
Veuves.	0	0	1	74	768	260	37	22	1.162
	2,152	3,971	3,450	4.109	4,758	1,793	193	128	20,623

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	575	567	571	601	629	663	3,606
Mariages.	141	145	123	147	175	150	881
Décès.	561	734	908	701	595	708	4,207

Arras

Arras communique par de grandes routes, immédiatement, avec Doullens, (*Somme*), Lille, Douay, Cambray, (*Nord*), Bapaume, Béthune et St.-Pol, (*Pas-de-Calais.*)

Sa distance, de ces Villes, est, savoir :

De *Doullens*, 31 kilomètres ½ (8 lieues de poste), Sud-Sud-Ouest;

De *Bapaume*, 19 kilomètres ½ (5 lieues), Sud-Sud-Est;

De *Cambray*, 35 kilomètres (9 lieues), Est;

De *Douay*, 19 kilomètres ½ (5 lieues), Nord-Nord-Est;

De *Lille*, 39 kilomètres (10 lieues), Nord;

De *Béthune*, 27 kilomètres ⅓ (7 lieues), Nord-Ouest;

De *St.-Pol*, 27 kilomètres ⅓ (7 lieues), Ouest;

Et de *Paris*, 163 kilomètres ¾ (42 lieues), Sud.

La rivière de Scarpe traverse deux des faubourgs d'Arras, baigne vers le nord-ouest, une partie des fortifications, (*) devient ensuite navigable au moyen de plusieurs écluses, facilite l'arrivage des charbons de terre, des cendres de hollande, et sert à l'exportation des grains dont les marchés sont considérablement approvisionnés, surtout le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Autrefois la Scarpe ne commençait à porter bateau qu'à Douay. Mais à la fin du 16.e siècle, la ville d'Arras sollicita du Roi d'Espagne Philippe II, la permission de faire à cette rivière les travaux nécessaires pour que les bateaux pussent remonter de Douay à Arras, et elle l'obtint, malgré les oppositions que lui suscitèrent les intérêts, peut-être mal entendus, de la première de ces deux villes. Le port d'Arras, vulgairement nommé le *Rivage*, fut achevé au commencement du siècle dernier. Ce port formé des eaux des fontaines de Méaulens, sert d'entrepôt aux bateaux qui remontent la rivière.

La ville est traversée, dans plusieurs quartiers, par le crinchon qui se partage en trois branches. C'était avec les eaux de ce ruisseau, si favorables à la teinture, et avec la garance, alors cultivée dans la province, qu'on obtenait cette belle couleur de pourpre réservée aux patriciens et aux magistrats. Les Manufactures d'Arras fournissaient aux Soldats romains les *Saies* ou *Sayons*, espèce de manteaux dont ils s'enveloppaient pour se garantir du froid et de la pluie. On

(*) Ces fortifications, outre la Citadelle, se composent de sept bastions d'une forme irrégulière. L'on prétend que dans la manière actuelle de faire la guerre, elles ne pourraient arrêter longtems une armée. Nous verrons cependant que sous Louis XIII et sous Louis XIV, la ville a soutenu deux sièges également célèbres.

sait à ce sujet le mot de Gallien ; cet Empereur insouciant et voluptueux apprend la défection des Gaules, l'an 260 de l'ère chrétienne, et répond sans s'émouvoir : « La sûreté de l'Em- « pire tient-elle donc aux Sayons d'Arras ? » (*)

Cette ville n'était pas moins renommée par ses manufactures de tapisserie, qui égalaient en beauté celles des Gobelins. Mais ces manufactures et la garence ont disparu du sol artésien, et les eaux du crinchon ne sont plus employées à la teinture.

Nous avons encore perdu, mais bien plus récemment, une fabrique de porcelaine qui s'était établie en 1774, et à laquelle les États d'Artois avaient donné des encouragemens. On la regrette d'autant plus qu'il en sortait de fort belles pièces, de bonne qualité et souffrant le feu.

A l'époque de la révolution, le principal commerce se réduisait à celui des grains, objet considérable, et à la fabrique des dentelles. Depuis on y a ajouté la fabrication des huiles de *colza* et d'*œillette*, qui a pris une grande extension, et l'on a amélioré le tissu des dentelles. Mais la guerre maritime a diminué le débit de ces dentelles qui occupent la plus grande partie des femmes et des filles de la classe ouvrière, et forment presque leur unique ressource.

Avant la révolution, il existait à Arras une Société littéraire qui avait été érigée en Académie royale des Belles-Lettres, par lettres patentes du Roi de 1737, enregistrées au Conseil provincial d'Artois, le 24 août de la même année. Les États d'Artois désirant encourager les utiles travaux de cette Académie, avaient décidé en 1782, qu'il lui serait remis tous les ans, une médaille d'or de la valeur de 500 francs, pour être décernée par cette Compagnie au meilleur mémoire qui lui serait présenté sur un sujet d'histoire, d'économie rurale ou de commerce, concernant l'Artois.

Parmi les membres honoraires de l'Académie, on distingue M. Beauzée, l'un des quarante de l'Académie française ; dans les membres ordinaires, M. l'avocat Harduin, né à Arras, le 6 octobre 1718, mort le 5 septembre 1785. M. Harduin est auteur de plusieurs morceaux de grammaire fort estimés, de pièces de vers, de plusieurs morceaux manuscrits sur l'histoire d'Artois, que nous n'avons pu nous procurer malgré nos recherches, et enfin de mémoires historiques sur Arras et l'Artois, pendant une partie du 15.e siècle, où nous avons puisé des notes aussi instructives que curieuses.

(*) Non sine sagis Atrebaticis tuta Respublica est ?

Arras avait en outre ;

1.° Un Cours gratuit d'anatomie et de chirurgie, institué, celui d'anatomie, depuis 1757, et celui de chirurgie, depuis 1772. La révolution a suspendu ces leçons, pendant plusieurs années, mais l'institution, d'abord autorisée en 1801 par S. Exc. le Ministre de l'intérieur, a été confirmé par décret impérial du 21 octobre 1809.

2.° Un Collège dirigé autrefois par les Jésuites, après eux, par des Ecclésiastiques séculiers, et enfin confié à la Congrégation des prêtres de l'Oratoire, par lettres-patentes du Roi, de juin 1777.

3.° Une École gratuite de dessin établie le 2 Avril 1770 par les Etats d'Artois.

4.° Une Société de musique, formée la même année 1770, composée presqu'entièrement d'amateurs, et qui donnait chaque semaine un Concert vocal et instrumental, dans les salles du Gouvernement. Cette société a laissé d'agréables souvenirs.

Enfin il y avait à Arras

Pour les hommes, l'Abbaye royale de St.-Vaast, ordre de St.-Benoît.

Pour les filles, l'Abbaye royale du Vivier, ordre de St.-Bernard;

Et l'Abbaye d'Avesnes-lez-Arras, ordre de St.-Benoît;

Huit Couvens d'hommes, savoir :

Les Récollets ; les Carmes-chaussés ; les Jacobins, ordre de St.-Dominique ; les Capucins ; les Carmes-déchaussés ; les Pères de la Mission dit Lazaristes ; les Pères de l'Oratoire ; et les Trinitaires ou Mathurins ;

Neuf Couvens de filles, savoir :

Les Religieuses hospitalières de St.-Jean-en-Lestrée ; les Religieuses dites Chariotes, ordre de St.-François ; les filles de S.te-Agnès ; les Dames de la Thieuloye, ordre de St.-Dominique ; les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, ordre de St.-François ; les Brigittines ; les Ursulines ; les Clairistes, et les Bénédictines.

Qu'aux Églises de ces Couvens, on ajoute celles de onze Paroisses et la Cathédrale, on pourra juger que la quantité d'édifices consacrés au Culte excédait toute proportion avec une population de 20,000 habitans. Mais ces édifices, au nombre desquels se trouve la Cathédrale, vaste et beau monument gothique, ont été presque tous vendus et démolis, tandis que la plupart auraient pu se transformer en établissemens publics, en magasins, en manufactures.

La belle Abbaye de St.-Vaast a échappé aux démolitions. Son Église restée imparfaite, sera achevée et deviendra la

Cathédrale du Diocèse. De ses vastes et superbes bâtimens, on a fait

Le Palais du Sénateur titulaire de la Sénatorerie de Douay;
Le Palais Épiscopal;
Le Séminaire Diocésain;
Les Archives du Département;
La Bibliothèque de la ville.

Cette Bibliothèque est l'une des plus belles de la France, par la grandeur, la régularité et la noble simplicité de son vaisseau. Lorsqu'elle appartenait aux Moines de St.-Vaast, elle contenait plus de 40,000 volumes, parmi lesquels se trouvaient des éditions du 15.e siècle, et un grand nombre d'anciens manuscrits. Mais plusieurs ouvrages intéressans ou précieux, en ont été extraits pour l'École centrale de Boulogne, et sont restés dans la Bibliothèque de cette ville, quoique l'École centrale ait été supprimée.

On remarque encore à Arras, deux grandes et belles places; de charmantes promenades, de belles casernes, l'arsenal, le manège, les abreuvoirs et la Citadelle séparée de la ville par une esplanade où l'on peut faire manœuvrer 10,000 hommes; et enfin, le Beffroy de l'Hôtel de Ville, d'une construction aussi élégante que solide, bâti depuis 250 ans et qui a 265 pieds de haut.

Dans un grand nombre de maisons, et particulièrement sous la grande et la petite Place, il se trouve des caves profondes, vulgairement appellées *Boves*, souterrains assez vastes, placées au-dessous des caves, sans voûtes, soutenus par des piliers taillés dans la craie, et qui en tems de siège, servaient de refuge pour les meubles et même pour les habitans. Mais ce qui frappe les voyageurs, c'est l'habitation des caves. Il est vrai qu'en général elles sont peu profondes et bien voûtées. Mais l'air circule et se renouvelle difficilement dans ces lieux souterrains, et ces asiles de la pauvreté, plus souvent même de la misère, ne sont pas propres à améliorer les générations. Ce n'est pas seulement à Arras qu'existe cet abus vraiment déplorable; l'œil attristé de l'observateur le retrouve à Béthune, à Aire, à St.-Omer, et dans la plupart des villes de l'ancienne Flandres.

Après avoir donné la série de nos anciens établissemens; nous retracerons sommairement ceux dont nous jouissons actuellement. Les détails se trouvent consignés dans les chapitres spéciaux de ces Essais de Statistique.

Nous avons déjà vu qu'Arras est le chef-lieu de la Sénatorerie de Douay, de la Préfecture du Pas-de-Calais, de l'Evêché

du Diocèse ; qu'il y existe un Séminaire, une École de Chirurgie, une Bibliothèque publique. Ajoutons qu'il y a une Sous-Préfecture, pour l'arrondissement chef-lieu ; un tribunal de première instance ; un tribunal de commerce ; deux justices de paix ; deux paroisses, quatre succursales ou annexes.

Un hôpital pour les malades des deux sexes, desservi par des sœurs hospitalières;

Deux autres pour les enfans orphelins et abandonnés, dont l'un, celui des filles est également desservi par des religieuses ;

Une maison de bienfaisance pour les vieillards des deux sexes;

Une maison des sœurs de la charité ;

Plusieurs maisons de fondations pieuses pour des vieilles femmes ;

Un mont de piété ; (*)

Un collège ; une école de dessin ; etc.

NOTICE HISTORIQUE.

La fondation de la ville d'Arras, (l'ancienne cité), remonte à une haute antiquité. Les romains l'appellèrent *Origiacum*, *Nemetocenna*, *Nemetacum*, et enfin *Atrebatum*, lorsque, dans le 3.ᵉ et le 4.ᵉ siècle, l'usage s'introduisit de donner aux villes le nom des peuples dont elles étaient les capitales.

En l'an 60, les cruautés de Néron soulevèrent la Belgique ; mais les révoltés ayant été vaincus, les troupes envoyées par Néron firent un dégât affreux et ruinèrent Arras.

An 451. — Affaiblis par leurs dissensions, par leur luxe, par l'admission des troupes étrangères dans leurs armées, par la perte de la discipline et par le partage de l'empire, les romains furent souvent attaqués et ne furent pas toujours assez forts pour arrêter les incursions des peuples barbares. Arras et ses belles manufactures eurent beaucoup à souffrir de ces incursions. Cette ville, fut réduite en cendres par Attila, qui, battu par Aëtius, général des romains, ravageait dans sa retraite tout ce qui se trouvait sur son passage.

880. — Elle ne fut pas plus heureuse, en 880, car les normands, ayant forcé les trop faibles barrières qu'on leur opposait,

---

(*) Avant la révolution, on prêtait au Mont de piété de l'argent sur des nantissemens suffisans, moyennant un intérêt qui était autrefois de 15 pour 100 ; mais par un arrêt du Conseil d'état du Roi, du 3 mai 1777, il avait été réduit à dix pour cent.

Le Mont de piété a été rétabli par un arrêté de M. le Préfet, du 4 novembre 1803, qui a reçu l'approbation de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, le 2 janvier 1805.

ravagèrent la Flandres, le Hainaut, l'Artois et le Boulonnais, et brûlèrent Arras, Thérouanne, St.-Omer. — Les habitans d'Arras qui purent échapper à la fureur de ces pirates du nord, se refugièrent à Beauvais, et la ville resta trente ans déserte.

L'ancienne cité d'Arras était du domaine des Chanoines ; la nouvelle ville appartenait à l'Abbaye de St.-Vaast : il y avait souvent des contestations sur les limites. Quoique cette affaire ne fut rien moins qu'ecclésiastique, le Pape nomma des arbitres qui mirent fin aux contestations, en séparant la *Cité* de la nouvelle ville par un rempart et par un pont-levis.

1355. — La guerre était fort animée ; les anglais dévastaient l'Artois. A la persuasion de *Philippe de Valois*, les habitans d'Arras augmentèrent les fortifications de leur ville. Cette même année 1355 est remarquable par une sédition dont les principaux auteurs furent sévèrement punis. Le peuple s'était soulevé contre les nobles qui refusaient de contribuer à un nouvel impôt établi par le roi Jean. Vingt gentils-hommes furent tués et les autres furent obligés de quitter la ville ; mais l'année suivante, l'affaire paraissant oubliée, des troupes s'introduisirent dans la ville, et l'on arrêta cent des plus séditieux. Vingt eurent la tête tranchée, le reste fut jetté en prison, et la ville eut une forte garnison pour la contenir.

1414. — On sait combien les divisions de la famille Royale en *Armagnacs* et en *Bourguignons* furent fatales à la France, et que c'est de cette époque que date la révolution qui plaça un prince étranger sur le trône français. Le roi tenait alors, (en 1414), pour les *Armagnacs*, et vint, accompagné du Dauphin, mettre le siège devant Arras. Ce fut à ce siège qu'on fit usage, pour la première fois, des arquebuses : (*) Il s'y livra plusieurs combats particuliers. On cite entr'autres celui du Comte d'Eu et du Seigneur de Montagu. S'étant rencontrés à la sortie d'une mine, ils se battirent avec la hache, la dague et l'épée. Les condititons du combat étaient que le vaincu donnerait au vainqueur un diamant de 100 écus : le Seigneur de Montagu l'envoya fidèlement au Comte, *pour en faire présent à sa Dame.* Ainsi dans tous les tems les français se sont montrés à la fois guerriers et galants.

Après de beaux faits d'armes de part et d'autre, la ville ne put être emportée, et tout se termina par un arrangement qui permit au Dauphin de faire arborer les étendards du roi sur les

(*) C'était alors de longs tuyaux de fer qu'on faisait partir par le moyen d'une mèche.

remparts ; mais la paix était faite sans éteindre les inimitiés; les hostilités ne tardèrent pas à recommencer, et en 1419 le duc de Bourgogne, *Jean sans peur* fut assassiné sur le pont de Montereau, dans une entrevue avec le Dauphin. Cet événement met le comble aux troubles de la France, et fournit aux anglais les moyens de l'accabler.

En 1420, une chartre de Charles VI, du 10 août, ordonna qu'il serait établi à Arras, un hôtel des monnaies.

C'est encore à la même année que l'on rapporte une exécution qui ne prouve pas moins la férocité de mœurs que la superstition de nos ancêtres. Martin Poré, evêque d'Arras, qui jouissait dans ces tems d'ignorance, d'une grande réputation de sagesse, d'instruction et d'éloquence, ayant appris qu'il y avait à Douay seize Hérétiques qui niaient le mystère de la Trinité, les fit arrêter et juger. Neuf des accusés qui avaient abjuré leurs erreurs, n'en furent pas moins condamnés, les uns au pain et à l'eau, à une prison perpétuelle et à la confiscation de leurs biens ; les autres, à plusieurs années de prison. Les sept qui ne voulurent pas se rétracter furent brûlés, l'un devant l'auditoire épiscopal, les six autres à Douay. Ce n'est malheureusement pas le seul fait de ce genre que nous aurons à retracer ; mais laissons ces tristes images, et passons à des objets plus rians.

Du tems de Philippe-le-bon, duc de Bourgogne et comte d'Artois, il y eut à Arras des joûtes, des tournois, des faits-d'armes et autres exercices de ce genre.

Pothon de Saintrailles, ce Capitaine si célèbre dans l'histoire de France, voulant se mesurer avec Lyonnel de Wandonne, gentilhomme du Boulonnais attaché à Philippe-le-bon, lui fit proposer de rompre six lances. Lyonnel accepta le défi, et proposa de son côté à Saintrailles un combat à la hache, le tout pour l'amour de leurs dames. Le duc de Bourgogne fut pris pour juge de ces faits d'armes, et décida qu'on les exécuterait dans la Grand'place d'Arras; mais comme allié des anglais(*), il était en guerre avec le Roi Charles VII; il accorda un sauf-conduit à Saintrailles pour lui et sa suite composée de 40 personnes.

Tout fut disposé dans la Grand'place pour le champ de bataille, auquel on donna 120 pas de long sur 20 de large, et qui fut dépavé, sablé et entouré de lices.

(*) A cette époque malheureuse, la démence de Charles VI, les dissentions des deux factions des *Bourguignons* et des d'*Armagnacs*, et les sentimens dénaturés d'Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, avaient rendu les anglais maîtres de Paris et de la plus grande partie de la France.

Le 22 avril 1423, jour fixé pour le combat, le duc part de son palais, escorté de six cent chevaliers et écuyers, et vient prendre place sur un échafaud qui lui était destiné et qu'on avait orné de tapisseries. Aussitôt qu'il est placé, Saintrailles et Lyounel viennent successivement le saluer, et un moment après, le combat s'engage vivement : plus d'une lance est rompue de part et d'autre. A la dernière course, Lyonnel a son bassinet ou casque, percé au front, et reçoit une blessure légère, ce qui détermine le duc à faire cesser la *Joûte*.

Le lendemain, on fit les dispositions nécessaires pour le combat à la hache ; et les deux chevaliers ayant réitéré envers le duc de Bourgogne le cérémonial de la veille, Lyonnel s'élance, la hache au poing, sur Saintrailles auquel il porte de grands coups qui se succèdent avec rapidité. Saintrailles les pare avec sang froid, et mettant à profit un instant favorable, il glisse la pointe de sa hache sous la visière de Lyonnel, et la lève si haut que le visage de celui-ci paraît à découvert. Lyonnel, sans s'étonner, empoigne adroitement la hache de son adversaire, et la lui enlève malgré ses efforts. Saintrailles alors saisit d'une main le bord du casque de Lyonnel, qui était encore ouvert, et lui égratigne le visage avec son gantelet. L'animosité croissait entre ces chevaliers, lorsque le duc fit signe aux gardes du champ de les séparer. On les amena devant ce prince, qui en exaltant leur bravoure et leur adresse, les exhorta à vivre en paix. Ils le promirent et se donnèrent la main en signe d'amitié.

En 1428, on vit à Arras, une *Joûte* ou *course de lances*, et ce spectacle fut beaucoup plus pompeux que les précédens.

Dix bourgeois avaient fait publier dans les villes voisines que tous ceux qui voudraient joûter *seraient reçus, et auraient chacun un écu d'argent à un romarin de sinople*. Il se présenta plusieurs chevaliers et écuyers de Lille, de Valenciennes, de Bruges. Philippe-le-bon se transporta tout exprès à Arras, pour prendre part à ce divertissement. Simon de Lallaing de Valenciennes, gagna le prix des chevaliers de *dehors*, et Jean de Créquy, de Lille, celui des écuyers. Le prix des chevaliers de *dedans* fut adjugé à Florimond de Brimeu, et celui des écuyers à Hector Sacquespée.

Souvent les combattans, échauffés par un premier tournoi, brûlaient de reparaître sur la scène : les spectateurs mêmes, animés à la vue de ces jeux guerriers, désiraient d'en partager la gloire. Cette émulation éclata à ce tournoi : les joûtes recommencèrent les deux jours suivans, et le duc de Bourgogne lui-même ne dédaigna pas de se mettre sur les rangs.

Une fête donnée à Arras, au mois de septembra 1431, nous

fournit

fournit l'occasion de parler d'un ancien usage qui prouve que nos bons ayeux n'étaient pas ennemis de la joie.

On choisissait tous les ans un *Abbé de Liesse*, qui était chargé, comme chef de la *bande joyeuse*, de la conduite des divertissemens publics. Cette élection se faisait par les officiers du duc de Bourgogne, par le magistrat et par la bourgeoisie ; on investissait l'*abbé* de sa charge, en lui remettant une crosse d'argent doré. Le choix tombait ordinairement sur quelque marchand ou artisan. L'une des fonctions de l'*abbé* était de faire donner, le dimanche du Carnaval, des spectacles au peuple, par ses suppôts que l'on qualifiait du titre de *moines*.

On envoyait aussi l'abbé de Liesse et sa troupe aux fêtes des villes voisines. Dans ces voyages que l'*abbé* faisait aux dépens de la ville, il était accompagné de son prédécesseur et de deux ou quatre échevins. On portait devant lui un étendart de soie rouge aux armes de l'abbaye de St.-Vaast. Il était aussi précédé de plusieurs tambours et trompettes et d'un héraut vêtu d'une cotte d'armes de damas violet. A sa suite marchaient ses pages et ses laquais.

Les registres de la ville d'Arras se taisent sur les abbés de *Liesse*, après l'année 1541. Les malheurs de la ville sous Louis XI, les troubles civils, lors de la révolte de la Hollande sous Philippe II, et le progrès des lumières auront fait négliger un usage bien propre à l'amusement du peuple, mais qui entraînait sans doute beaucoup de désordres et d'extravagances, quand l'ivresse avait achevé de monter les têtes. Quoiqu'il en soit, cette fête de 1431 fut publiée dans les villes voisines, par un sergent du duc de Bourgogne, qui fut chargé d'annoncer qu'il y aurait à Arras des jeux de différentes espèces, et qu'on distribuerait, pour les prix, des figures d'argent ; savoir : une *paix* du poids de 8 onces, et un *agneau* de six onces, aux deux plus habiles à expliquer *pourquoi la paix ne venait point en France* ;

Un *pot* et un *bouc* aux deux acteurs qui réussiraient le mieux dans le rôle de *sage* ou *ivrogne* ;

Un *falot* à celui qui *allumerait le mieux à peu de frais* ;

Une *couronne* à celui qui prononcerait le mieux ;

Une *allouette* au meilleur chanteur ;

Un *ours* à celui qui *continuerait le plus en jeux du vespre* ;

Et pour exciter l'émulation, on promit une *rose* d'argent à la troupe qui viendrait du lieu le plus éloigné.

Les *joueurs* d'Hesdin remportèrent la *paix* et le *bouc* ; ceux de Cambrai, l'*agneau*, le *pot* et l'*allouette* ; ceux de Douay, la *couronne* ; ceux de St.-Quentin, le *falot* ; ceux de Valenciennes, l'*ours*, et ceux de Montreuil, la *rose*.

On vit à Arras, en 1435, la plus auguste assemblée qui se fut réunie depuis longtems. Charles VII y conclut avec Philippe-le-bon un traité par lequel ce puissant duc de Bourgogne renonce à son alliance avec les Anglais. Les conférences se tinrent dans l'abbaye de St.-Vaast ; les ambassadeurs de tous les Princes de la chrétienté y assistaient ; le Pape et le Concile de Bâle y avaient chacun leur Légat. Philippe-le-bon dicta les conditions de ce traité auxquelles Charles VII fut trop heureux de se soumettre.

1459 — L'inquisition qui avait pris naissance en 1204 et qui fut confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX, en 1233, avait été introduite en Artois, peu-après son origine. Jusqu'à Martin Poré, ce tribunal avait eu peu d'occasions d'exercer son redoutable pouvoir. On a vu comment cet Evêque en usa envers les hérétiques. Philippe-le-bon, oubliant que l'erreur n'est point un crime, ordonna en 1459, l'établissement d'une chambre *ardente*, pour rechercher et punir les *Vaudois* (1) qui existaient dans la province. Trois hommes et cinq femmes furent arrêtés et condamnés au feu. A la fin de juin 1460, on condamna encore comme Vaudois *Colard* dit *Payen de Beaufort*, âgé de 70 ans, à être battu publiquement de verges, ce qui fut exécuté par l'inquisiteur lui-même, et à plusieurs amendes considérables. Beaufort appella au Parlement de Paris, de cette sentence qui fut déclarée nulle, injuste, abusive. Par un arrêt rendu en 1461, le parlement rétablit dans leur honneur et dans leurs biens ceux qui avaient été flétris, et dans leur réputation, ceux qui étaient morts. Quelque juste que fut cet arrêt, il ne fit qu'irriter les inquisiteurs qui jurèrent la perte du malheureux Beaufort. Arrêté sur de nouvelles imputations, il fut condamné à mort et exécuté. Sa famille, l'une des plus distinguées de la Province, obtint la révision de cette affaire ; le 20 mai 1491 le parlement rendit un arrêt qui relève de la flétrissure Beaufort et trente autres victimes, rétablit leurs héritiers dans leurs biens, condamne les juges à une forte amende, et n'omet rien de ce qui peut réparer ces jugemens aussi atroces qu'arbitraires. Un Conseiller au parlement fut délégué pour l'exécution de cet arrêt dont la promulgation se fit avec les plus grandes solennités.

1477.— Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne ayant été tué à la bataille de Nanci, le 5 janvier 1477, Louis XI mit tout en œuvre

(*) Les Vaudois reçurent cette dénomination d'un certain *Valdo*, riche bourgeois de Lyon, qui prêchait, en 1160 environ, à peu-près les mêmes opinions que les calvinistes ont répandues depuis. On accusait en outre les Vaudois d'avoir des communications avec le diable, etc.

pour s'emparer de l'Artois. Le 3 mars suivant, la cité d'Arras (*) lui fut livrée, et les clefs de la ville elle-même ne tardèrent pas à lui être remises, à condition que les habitans cesseraient de lui obéir, lorsque Marie, fille et héritière de Charles, lui aurait prêté l'hommage, mais que si Marie s'alliait aux anglais ou à d'autres ennemis du Roi, on le reconnaîtrait pour seul et unique souverain. Les habitans fort attachés à la maison de Bourgogne, n'approuvaient pas l'arrangement conclu par le Gouverneur et les Echevins; ils se révoltèrent, et Louis XI, dissimulant son ressentiment, ne put appaiser la révolte qu'en confirmant leurs privilèges et en leur accordant plusieurs graces. Pendant l'absence de Louis XI, qui était allé soumettre Lens, Béthune, Thérouanne et Hesdin, les habitans d'Arras crurent devoir envoyer vingt députés à Marie, pour lui faire part de leur situation. Le Roi ayant eu connaissance de cette démarche, fit arrêter ces vingt députés, les fit amener à Hesdin, quoiqu'ils fussent munis de saufs-conduits, et par un rafinement de cruauté qui ne doit pas étonner de la part de Louis XI, il fit saisir douze des principaux députés, au milieu du festin qu'on leur donnait par ses ordres, et leur fit à l'instant trancher la tête sur la place publique d'Hesdin. A cette nouvelle, les habitans d'Arras déterminés à venger la mort de leurs malheureux députés, se révoltèrent et appellèrent à leur secours d'Arsy, nommé Gouverneur par Marie; mais son détachement fut battu, et d'Arsy ne put entrer dans la ville qu'en se faisant jour au travers des français.

Louis XI accourut pour faire rentrer la ville sous son obéissance; quoiqu'elle fut à peu-près sans défense, les habitans se crurent en état de soutenir un siège. La populace s'emporta même à de grands excès. Mais le canon de Louis eut bientôt renversé les faibles fortifications de la ville, qui fut forcée de se mettre à la merci du vainqueur. On prévoit d'abord qu'elle a pu être la *merci* d'un tel vainqueur. Louis feignit de pardonner, mais

(*) Non seulement la Ville et la Cité étaient divisées par un fossé et par un rempart, mais elles n'avaient rien de commun que le nom d'Arras. La Cité dépendait de l'Evêque et du Chapitre, qui relevaient immédiatement du Roi. Voilà pourquoi plusieurs historiens voyant Louis XI admis plus facilement dans la Cité que dans la ville, ont cru par erreur que les habitans des deux places étaient remplis d'animosité les uns envers les autres, et qu'ils se piquaient d'être toujours en contradiction.

Jusqu'au 18.e siècle ces deux parties eurent une administration séparée; mais un édit du Roi, de 1749, en prescrivit la réunion.

de nombreuses exécutions suivirent son entrée qu'il fit par la brèche.(*) Le calme régna, au moins en apparence, jusqu'en 1479. A cette époque, Louis XI furieux de ce que les *Arrageois* avaient secrètement informé les habitans de Douay d'une surprise qu'il méditait contre cette ville, au mépris d'une trève, ordonna de chasser les habitans d'Arras, de la peupler de sujets dévoués, et de changer jusqu'au nom de la ville. (**) Tous furent contraints de quitter leurs foyers, sans distinction d'état, d'âge ni de sexe. Leurs biens furent confisqués et donnés aux nouveaux habitans qu'on fit venir de Paris, de Rouen et de Tours. Mais ceux qu'il chargea de cette commission, ne prirent que des vagabonds, ennemis du travail, pernicieux à l'état par leur inaction seule, et nullement capables de soutenir une nouvelle colonie. En effet, la plupart s'enfuirent, et ruinèrent ceux qui restaient. Le Roi donna de nouveaux ordres, et obligea les villes d'où il tirait des ménages entiers, à faire de bons choix, en exigeant que chacune de ces villes avançât 500 écus à ceux qui en sortaient pour venir s'établir à Arras; ainsi elles choisirent des hommes laborieux, afin qu'ils pussent rendre les sommes qu'on leur avait prêtées. Les grands privilèges que Louis XI accordait à ces colons le portèrent à donner le nom de *Franchise* à la ville, mais tous ses efforts pour lui rendre son ancienne splendeur, furent sans succès. Les manufactures de tapisseries et de draps tombèrent. Amiens et Lille mirent à profit nos malheurs. Charles VIII voulut les réparer; par un édit du 13 janvier 1483, il rappela les anciens habitans, et ordonna que leurs biens leur seraient rendus. Mais qui ne sent la difficulté d'exécuter un tel ordre, tout juste qu'il est, et qui ne déplorera le malheur de nos ancêtres dont l'exil dura près de quatre ans. Le nom de *Franchise* qui avait été donné à la ville par un édit de juillet 1481, avec défense, sous peine de punition exemplaire, de l'appeller du nom d'Arras, disparut

---

* Les cruautés de Louis XI avaient exaspéré les habitans d'Arras au dernier point. En voici la preuve dans un passage de Montaigne, chap. 40 du livre de ses Essais; nous en conserverons le style énergique et l'ortographe:

« Nous lisons de ceulx de la ville d'Arras, lorsque le Roy Louys » unziesme la print, qu'il s'en trouva bon nombre parmy le peuple, qui » se laissèrent pendre plustost que dire, vive le Roy. »

(**) Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva;
Nos patriam fugimus. . . . .
Impius hæc tam culta novalia miles habebit.
VIRG. *Eclogu prima.*

avec la colonie, et la ville reprit son ancien nom, sans recouvrer toute sa prospérité. Envain le grand Colbert, qui sentait l'importance des manufactures d'Arras, avait accordé une somme d'argent tirée du trésor royal, à une compagnie de notables négocians de la ville, pour qu'ils les rétablissent. Il avait renouvellé en même tems les anciens priviléges attachés à ces manufactures célèbres; mais les dernières guerres du règne de Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes, ne permirent point de réaliser cet utile projet.

Charles VIII, quoique fiancé à Margueritte, fille de Marie et de Maximilien, archiduc d'Autriche, ayant épousé Anne de Bretagne, les hostilités recommencèrent. Quelques habitans d'Arras formèrent le projet de chasser la garnison française et de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Un maçon fut l'auteur du complot: quelques artisans l'exécutèrent. L'un d'eux, nommé Jean Lemaire, dit *Grisard*, parvint à se faire confier les clefs; il en prit l'empreinte, en fit fabriquer de semblables à Douay; il s'assura qu'elles étaient fabriquées avec justesse, surtout celle de l'ancienne porte de *Hagerue*, rue des Capucins, et résolut de profiter de l'absence du Commandant d'Arras qui en était sorti, avec la meilleure partie de sa garnison, pour aller défendre la ville de Boulogne, assiégée par les anglais. A l'époque convenue, la nuit du 4 au 5 novembre 1492, l'un des conjurés, Pierre Wartel, peintre, qui avait surpris le mot du guet des français, sortit de la ville, par le guichet de la porte *Hagerue*, et rencontra à quelque distance Louis de Vaudrey, l'un des capitaines des troupes destinées à la surprise de la ville. Wartel donna à Louis de Vaudrey le mot des français, lui demanda le sien, et retourna sur ses pas, avec treize fantassins, qui devaient s'assurer de la porte. Les troupes de cette expédition étaient composées d'environ six mille hommes.

Grisard connu particulièrement de tous les français de la garnison, allait, quand il lui plaisait, soit le jour ou la nuit, sur les remparts. Il s'y promenait, pendant que les troupes bourguignones * s'approchaient de la ville, et chantait de tems en tems le refrain populaire (*) qui leur avait été donné

* On donnait toujours ce nom aux troupes de l'Archiduc, quoi que la France possédât le duché de Bourgogne, depuis que Louis XI s'en était rendu maître, après la mort de Charles-le-téméraire.

(*) Quelle heure est-il ? il n'est pas heure,
Quelle heure est-il ? il n'est pas jour.
Marchez la duron, haut la duraine :
Marchez la duron, haut le dureau.

pour signal Ces troupes avançaient lorsqu'elles entendaient la voix de *Grisard*, et s'arrêtaient au contraire, quand il se taisait, ce qui signifiait qu'il voyait passer quelqu'un. Ainsi, quoiqu'il fît un grand clair de lune, les bourguignons parvinrent jusqu'à la porte, sans être découverts. A peine l'eut-on ouverte, que les français chargés de la garder, furent saisis et désarmés par les 13 hommes qui avaient d'abord suivi le peintre. Alors toute la troupe entra dans la ville, fit prisonnière sa faible garnison, et s'empara presqu'aussitôt de la cité, dont la muraille fut promptement escaladée.

La surprise d'Arras produisit sur les habitans, des impressions diverses, suivant qu'ils penchaient pour la France, ou pour la maison de Bourgogne. Mais ils ne tardèrent pas à se repentir de s'être mis à la discrétion d'une soldatesque indisciplinée qui n'avait pas reçu de solde depuis long-tems. Ces soldats, la plupart allemands, commencèrent par emprisonner leurs officiers, et se portèrent aux plus grandes violences, pillant les maisons et maltraitant tous ceux qui leur refusaient de l'argent. Pierre de Ranchicourt, Évêque d'Arras, vieillard respectable, fut l'objet des plus cruelles vexations ; l'on ne put le tirer des mains de ces furieux, qu'en leur remettant pour rançon, le produit d'une quête faite dans cette malheureuse ville livrée au pillage. Les députés des notables, loin de parvenir à calmer la fureur de cette soldatesque, furent jettés en prison, et deux d'entr'eux, chanoines très âgés, finirent misérablement leur vie dans une cave obscure et profonde, où ils furent laissés trois jours sans nourriture. Enfin, à force de sacrifices on satisfit l'avidité des troupes, mais de telles vexations durent faire regretter amèrement la domination française, aux Arrageois les plus dévoués à l'Archiduc.

La paix de Senlis, conclue en 1493, ne rendit pas pour long-tems la tranquillité à la ville, car la guerre recommença en 1513. Interrompue par un nouveau traité de 1514, elle reprit avec plus de fureur en 1521 entre Charles-Quint et François premier. Au fléau de la guerre se joignit la peste qui désola la province pendant deux ans, et qui la première année enleva douze mille personnes dans la seule ville d'Arras. Ce n'était pas assez de tant de maux; le traité de Cambray avait à peine mis un terme aux ravages de la guerre, que la disette étant devenue extrême, elle produisit à Arras une émeute dans laquelle un grand nombre de femmes se porta aux plus grands excès ; on ne put appaiser cette émeute qu'en faisant délivrer, à un prix très modéré, les blés

déposés dans les magasins de l'Abbaye de Saint-Vaast.

Ainsi, en peu d'années, la guerre, la peste et la famine désolèrent nos compatriotes. Que de regrets cependant inspire le *bon vieux tems*; mais les maux passés s'oublient, et l'homme qui serait tout entier au présent, s'il ne s'élançait toujours dans l'avenir, regarde comme exagéré tout ce qu'il n'a pas souffert.

1560. — Les opinions nouvelles sur la religion, propagées en 1517 par Luther, et par Calvin, en 1534, comptaient beaucoup de partisans dans les Pays-bas, et même dans l'Artois. Par ordre de Philippe II, les inquisiteurs eurent recours aux supplices pour extirper l'hérésie. Ces persécutions ne firent qu'augmenter le mal; elles amenèrent les désordres et les révoltes. Le duc d'Albe fut chargé de rétablir la tranquillité. Le prince d'Orange qui favorisait les mécontens, sûr de sa perte, s'il ne se mettait à leur tête, entreprit de rendre les Pays-bas indépendans du Roi d'Espagne. Les divisions intestines affligeaient les villes de l'Artois, et notamment Arras et St-Omer, les deux plus considérables. Les réformés reconnaissaient le prince d'Orange pour leur chef, et les catholiques Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, qui avait succédé au cruel duc d'Albe. Ceux qui alliaient la haine de la domination espagnole avec l'attachement à l'ancienne religion, formèrent un troisième parti qu'on nomma les *mal-contens*. En 1577, la tranquillité régnait encore dans Arras; mais à cette époque les partisans du prince d'Orange la troublèrent et entreprirent de soumettre la ville à son parti. Après avoir tenu plusieurs assemblées secrètes, ils osèrent convoquer publiquement la bourgeoisie, sans la permission des magistrats, et choisirent quinze *tribuns* qui devaient être chargés de veiller spécialement sur les desseins des espagnols, et sur tout ce qui pouvait intéresser les habitans. Les bons citoyens parvinrent d'abord à faire casser cette institution qui n'avait pour but que de transférer tous les pouvoirs aux factieux. Mais ceux-ci ne se tinrent pas pour battus; les troubles augmentèrent, l'établissement des quinze tribuns eut lieu, et le parti du prince d'Orange devint dominant dans Arras. La populace, guidée par ces tribuns, avait subjugué les magistrats, la noblesse et le clergé; les riches bourgeois étaient dans des frayeurs continuelles. Enhardis par leurs succès, les tribuns commencèrent à usurper la jurisdiction des échevins, instituèrent un greffier, des sergens et autres officiers publics, et firent graver un sceau où l'on voyait un lion tenant une épée avec cette devise : *Sigillum Tribunorum plebis Atrebatensis*. Ils s'arrogèrent la connaissance de la plupart des causes

civiles et criminelles, et quand les trois mois fixés pour l'exercice de leur pouvoir, furent expirés, loin de quitter leur place, ils prétendirent que leur autorité s'étendait à la campagne ainsi qu'à la ville, et qu'ils n'étaient responsables de leurs actions qu'au prince d'Orange et au Conseil d'État. Ce n'était point assez pour eux. Ils voulaient dominer sans obstacle dans la ville; ils se concertent donc avec leurs partisans, s'emparent du corps-de-garde placé devant l'hôtel-de-ville, après avoir désarmé les 30 hommes qui le gardaient, se rendent maîtres de l'artillerie, des poudres et des autres munitions de guerre, se saisissent des magistrats, les traînent par les rues, les jettent en prison, et déclarent Ambroise Leduc, qui commandait la compagnie des *verts-vêtus*, gouverneur d'Arras pour *Guillaume de Nassau*, prince d'Orange, et pour les États généraux. Mais un jour de marché, ayant forcé les paysans à sortir de la ville, parceque la plupart y étaient venus avec des armes, ils s'aliénèrent les aubergistes, les bouchers et autres gens de métiers dont l'industrie se trouvait paralysée par la désertion des marchés. Les catholiques reprirent courage, parvinrent à mettre les magistrats en liberté, et se saisirent des quinze tribuns. Les partisans de ceux-ci trahis par le capitaine Ambroise Leduc, n'osèrent remuer, et les plus turbulens s'estimèrent heureux de pouvoir se sauver, sous divers déguisemens. Ambroise Leduc reçut la permission de se retirer avec sa compagnie; mais on fit le procès aux tribuns, on en condamna neuf au dernier supplice, et l'on bannit soixante autres individus sur la *Hart*, sorte de bannissement particulier à la province et qui mettait la vie de celui qui osait l'enfreindre, à la disposition de tous les habitans, sans qu'ils pussent être recherchés pour cause de cet homicide. Parmi les tribuns punis du dernier supplice, étaient Pierre *Bertoul*, et l'avocat *Gosson* : ceux-ci avaient toute la confiance du peuple, qui suivait aveuglément les conseils de l'un, et avait décoré l'autre du beau nom de *père de la patrie.* Ce même peuple se montra insensible à leurs larmes, lorsqu'ils montèrent à l'échaffaud, et vit leur mort avec indifférence : exemple qui n'est pas nouveau, et qui devrait ramener les factieux à une conduite modérée, si quelque chose pouvait guérir de l'ambition.

Les États généraux de hollande révoltés contre Philippe II, ayant déclaré enfin qu'ils favoriseraient la religion réformée, les catholiques de l'Artois prirent le parti de faire leur paix avec le roi d'Espagne. En effet elle fut conclue le 12 septembre 1579; la ville fut confirmée dans tous ses privilèges; le roi promit d'oublier le passé, et tout rentra dans l'ordre.

1597.

1597. — Les espagnols avaient surpris Amiens. Henri IV le reprit après un siège meurtrier, et voulut se venger de cette surprise par celle d'Arras. Il accourut donc avec un corps de dix mille hommes. Déjà il avait fait sauter le pont-levis de la porte d'*Amiens*, mais les bourgeois ayant à leur tête Charles de Longueval, Comte de Bucquoi, repoussèrent cette vive attaque. Henri IV malgré sa bravoure et celle de ses troupes, fut obligé de se retirer, parcequ'il n'avait rien disposé pour un siège régulier.

1640. — Les français furent plus heureux en 1640, et depuis l'an 1635 qu'ils étaient en guerre (*) avec les espagnols, ils n'eurent pas de plus grands succès que dans cette campagne.

Le roi Louis XIII, ou plutôt le cardinal de Richelieu, son premier ministre, avait résolu de faire le siège d'Arras. La principale difficulté était d'empêcher que les espagnols s'apperçevant de ce projet, ne jettassent du secours dans la place. Mais le maréchal de Châtillon s'étant avancé vers Béthune, comme s'il avait eu dessein de l'assiéger, et les maréchaux de la Meilleraye et de Chaulnes, l'ayant suivi à petites journées, comme pour le soutenir; les deux armées fortes de 25,000 hommes de pied et de 9,000 de cavalerie, se trouvèrent devant Arras, le 13 juin 1640, et l'investirent sans que les espagnols eussent eu le moindre soupçon de ce dessein.

Les fortifications de la ville étaient incomplettes, la garnison montrait peu d'ardeur pour la défendre, et sans le courage des habitans, elle n'eut pas tenu long-tems.

L'armée française employa 25 jours à former ses lignes de circonvallation qui embrassaient un espace de 5 lieues. Les espagnols sentant toute l'importance de conserver la Capitale de l'Artois, n'oubliaient rien pour la secourir. Mais tous leurs efforts furent vains, et après un siège de 59 jours, Arras fut forcé de se rendre, à la vue du cardinal Infant qui commandait une armée espagnole plus nombreuse que celle des assiegeans. Le manque de vivres fut sur le point d'obliger ceux-ci à se désister de leur entreprise. Ils pressaient donc la Cour de leur envoyer un convoi, et prirent sur cela leurs mesures avec le cardinal de Richelieu, qui se tenait à Doullens.

Le convoi étant prêt, Richelieu donna ordre à Duhallier de l'escorter avec un corps de 15,000 hommes; le maréchal de la Meilleraye sortit du camp, pour aller au-devant avec trois

(*) Cette guerre dura vingt-cinq ans contre l'Espagne et treize contre l'Empereur.

mille chevaux et trois mille hommes d'infanterie. Les espagnols l'ayant su, attaquèrent les lignes des français, et malgré la résistance du maréchal de Châtillon, ils forcèrent la première de ces lignes qui heureusement étaient doubles. Ils allaient encore forcer la seconde, de sorte que, soutenus d'une vigoureuse sortie de la garnison, ils auraient infailliblement secouru la place, lorsque le maréchal de la Meilleraye, et bientôt après Duhallier arrivèrent. A la vue d'un si grand nombre de troupes, les espagnols se retirèrent, laissant douze cent des leurs, dans les lignes des français.

On raconte qu'avant l'arrivée de ce convoi, les maréchaux avaient fait proposer à Richelieu de sortir de leurs lignes, pour attaquer l'armée ennemie qui leur coupait les vivres; et que l'inflexible Cardinal leur répondit : « Je ne suis pas homme « de guerre; mais je n'ai jamais trouvé qu'après avoir été si « long tems à faire des lignes, on en fût sorti pour combattre. « Si vous né prenez point Arras, vous en répondrez sur vos « têtes. »

Etrange circonstance! Le sort d'Arras dépendait de deux Cardinaux, car l'un, Richelieu, présidait en quelque sorte aux opérations du siège, et l'autre, le Cardinal Infant, commandait l'armée dont tous les efforts tendaient à le faire lever.

1654. — Quatorze ans après, la ville d'Arras fournit encore aux français l'occasion d'ajouter un nouveau fleuron à leur couronne militaire. Le grand Condé, révolté en 1651, s'était réuni à ces espagnols qu il avait si bien battus à Rocroi et dans la plaine de Lens. Nos ennemis dirigés par le grand homme de guerre qui avait détruit leurs vieilles bandes, durent se croire invincibles. Mais Turenne nous restait. Il assiégeait Stenay, qui appartenait au prince de Condé. Celui-ci, désespérant de pouvoir secourir Stenay, voulut assiéger de son côté quelque place de réputation dont la conquête pût le venger de la prise de Stenay, et qui dédommageât même les espagnols de leurs pertes passées. Il fit donc consentir l'archiduc Léopold au siège d'Arras. La place était déjà investie (le 3 juillet 1654) qu'on ne pouvait croire que les ennemis osassent former une telle entreprise. Le marquis de Montdejeu, Commandant de la place, s'attendait si peu à être assiégé qu'il avait envoyé une bonne partie de sa cavalerie à un camp-volant formé sur la frontière, et ce détachement ne put rentrer dans Arras où Montdejeu se trouvait avec 2,500 hommes de pied, et cent chevaux pour toute garnison. Turenne entreprit de continuer le siège de Stenay, et de faire lever celui d'Arras. Il laisse donc

le marquis de Fabert, devant la première de ces places, et s'avance au secours de la seconde avec les maréchaux de La Ferté et d'Hocquincourt. Il réussit d'abord à faire entrer un secours de 1,200 chevaux dans la place assiégée, et quoiqu'il n'eut que 14,000 hommes, il parvient à affamer l'armée ennemie forte de 30,000. Mais le comte de Boutteville, depuis maréchal de Luxembourg, qui suivait le parti de Condé, force les quartiers français et pénètre dans le camp espagnol avec un fort détachement de cavaliers portant en croupe des munitions. Alors Turenne, instruit que Montdejeu vivement attaqué, ne peut plus tenir long-tems, forme la résolution d'attaquer les lignes des ennemis. Sur ces entrefaites arrive le maréchal d'Hocquincourt avec les troupes qui venaient de prendre Stenay. Ainsi renforcé, Turenne ne songe plus qu'aux moyens d'assurer le succès de sa périlleuse entreprise. Les généraux ennemis qui l'avaient prévue, avaient fortifié leur camp par toutes sortes de travaux et de retranchemens; ils étaient convenus d'un signal par lequel celui d'entr'eux qui serait le premier attaqué, avertirait les autres. Le 25 août 1654, après avoir fait savoir à Montdejeu, de le seconder par des sorties, Turenne part à minuit, et commence l'attaque à deux heures du matin, par le quartier de Don Ferdinand de Solis; et quoiqu'un coup de canon tiré du côté des ennemis, eut annoncé que sa marche était découverte, il vient à bout, par les plus grands efforts, de vaincre tous les obstacles et de pénétrer dans le camp des espagnols. Ceux-ci, frappés de terreur, abandonnent leurs retranchemens avec tout le désordre qu'on peut imaginer dans une pareille déroute. Tout fuit devant les français. Condé seul, sans s'étonner, accourt avec les troupes de son quartier, charge vigoureusement nos soldats occupés au pillage, bat le maréchal d'Hocquincourt, repousse le maréchal de La Ferté, et allait changer le sort de cette grande journée, si Turenne à la tête de son régiment de cavalerie, ne l'avait enfin forcé à se retirer. Condé soutint les efforts de Turenne, sans se laisser entamer, et se retira victorieux en couvrant la retraite des espagnols qui n'auraient peut-être pas succombé s'ils avaient déferé sans réserve aux conseils de ce grand homme. Ils perdirent près de sept mille hommes qui furent tués ou faits prisonniers, soixante-quatre pièces de canon, deux mille chariots, six mille tentes, neuf mille chevaux et tout le bagage de l'armée. La perte des vainqueurs fut peu de chose en comparaison, et cela devait être, car c'est dans les retraites faites en désordre que l'on perd le plus de monde.

Le roi (Louis XIV) et le Cardinal Mazarin étaient à Peronne;

ils vinrent à Arras, le 28 août, tout exprès pour féliciter Turenne de cette victoire qui rassura la France et qui rétablit le crédit chancelant de Mazarin; l'on remarque à cette occasion que la prise d'Arras n'avait pas été moins utile, sous ce rapport, au Cardinal de Richelieu.

Pour perpétuer le souvenir d'un événement si mémorable, on grava une médaille sur laquelle on voit deux victoires, portant pour légende : *perrupto Hispanorum vallo; castris direptis*; et pour exergue *Atrebatum liberatum*. M. DC. LIV. Mais ce qui doit en assurer l'immortalité, c'est le spectacle des deux plus grands guerriers du siècle luttant d'efforts et de génie et tous deux sortant de la lutte, quoiqu'avec un succès bien différent, sans rien perdre de leur gloire militaire. *

1667. — Après la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, Louis XIV résolut de faire valoir les droits de Marie-Thérèse, sa femme, et fille de Philippe; il se rendit à Arras, précédé d'une armée nombreuse destinée à faire le siège de Lille. Pendant le séjour que Louis fit à Arras, il voulut en augmenter les fortifications en faisant construire une Citadelle. L'emplacement en fut marqué par le Maréchal Vauban, et les travaux commencèrent en 1670.

En 1710, dans la guerre malheureuse que Louis XIV soutenait à l'occasion de la succession à la couronne d'Espagne, Arras attira l'attention des ennemis qui vinrent, après la prise de Douay, camper à Thélus. Leur armée était de 138,000 hommes, et celle du maréchal de Villars, également campée près d'Arras, n'était guères moins nombreuse, ensorte que cette ville se vit environnée de plus de 250,000 hommes. Mais Villars par les plus savantes manœuvres, empêcha les alliés de former le siège d'Arras. Ceux-ci s'en vengèrent sur Béthune et sur Aire.

---

* « Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères » si divers, pour ne pas dire si contraires? l'un parait agir par des réflé» xions profondes (M. de Turenne), *l'autre* (M. de Condé), par de » soudaines illuminations : celui-ci par conséquent plus vif, mais sans » que son feu eut rien de précipité : celui-là d'un air plus froid, sans » jamais rien avoir de lent; plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déter» miné au-dedans, lors même qu'il paraissait embarassé au dehors, etc. »

Parallèle de *Condé* et de *Turenne* par Bossuet.

» On trouvait en M. le Prince de Condé, la force du génie, la gran» deur du courage, une lumière vive, nette, toujours présente. M. de » Turenne avait les avantages du sang-froid, une grande capacité, une » longue expérience, une valeur assurée. »

St.-Evremont.

Dès le commencement de 1712, les ennemis firent une nouvelle tentative sur Arras; mais on reconnut bientôt que leur projet se bornait à brûler les magasins de fourrages que renfermait cette place, car apres y avoir jetté deux cent cinquante bombes et cent pots à feu qui ne causèrent pas grand dommage, ils se retirerènt.

Le 11 avril 1713 la paix fut conclue à Utrecht, et rendit la tranquillité à la France.

En 1774, Le roi Louis XV vint à Arras. Deux clefs d'argent lui furent présentées par le Mayeur de la ville, à la tête du Corps de ville, au dehors de la porte dite de *Méaulens*, et il fut complimenté par le Conseiller-Pensionnaire. Le Corps de ville présenta ensuite au Roi 48 pains et autant de bouteilles de vin, suivant ce qui s'était observé en 1654 et en 1667 pour Louis XIV.

Jusqu'à la révolution, la ville n'a été le théâtre d'aucun événement intéressant. Nous terminerons cette notice par la liste des Écrivains célèbres qui sont nés à Arras.

BAUDOUIN (françois), né en 1520, professeur de droit, à Bourges, et précepteur des enfans naturels d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre; auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, d'histoire, de théologie et de controverse.

REGNAULT, (noël), savant Jésuite, né à Arras en 1683, mort à Paris en 1762, auteur des *Entretiens physiques*; de *l'origine ancienne de la Physique nouvelle*; des *Entretiens mathématiques* et d'une *Logique en forme d'entretien*.

BAUVIN, (jean-grégoire), professeur de l'école militaire, né en 1714 et mort en 1776, auteur d'une tragédie d'Arminius, représentée à Paris sous le titre des *Chérusques*, et d'une traduction en vers des sentences de Publius Syrus.

Quant à M. HARDUIN, nous en avons déjà parlé. (p. 58)

BAPAUME.

Longitude, 20 degrés, 30 minutes, 52 secondes.
Latitude, 50 degrés, 6 minutes, 12 secondes.

Distances,

De *Paris*, 152 kilomètres (39 lieues de poste.)
D'*Arras*, 19 kilomètres (5 lieues.)
De *Péronne*, 19 kilomètres (5 lieues.)
D'*Amiens*, 43 kilomètres (11 lieues.)
De *Cambray*, 23 kilom. (6 lieues.)

Population : 3,140 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	182	326	293	62	20	6	0	1	890
Filles.	176	326	278	173	84	26	9	4	1,076
Hommes mariés.	0	0	24	112	257	83	7	6	489
Femmes mariées.	0	0	28	108	250	87	17	0	490
Veufs.	0	0	0	7	24	18	8	6	63
Veuves.	0	0	2	32	60	15	9	14	132
	358	652	625	494	695	235	50	31	3,140

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	83	86	86	89	96	96	536
Mariages.	15	20	18	17	13	20	103
Décès.	89	80	104	89	101	73	536

Cette ville, ancien chef-lieu de District, est située dans un pays fort sec ; le ruisseau qui en est le plus voisin est celui de Miraumont, distant de Bapaume de près de trois lieues.

Une seule fontaine fournit l'eau à tous les habitans.

On fabriquait à Bapaume, ainsi que dans les Communes rurales environnantes, une grande quantité de linons et batistes ; la filature au fin occupait aussi beaucoup de monde ; cette branche d'industrie, à peu-près anéantie par suite de la guerre maritime, a été en partie remplacée par la fabrication de diverses étoffes de coton.

Avant la révolution, cette petite ville avait trois Couvens, savoir : un couvent de Récollets ; un couvent de religieuses hospitalières sous le titre de St.-Pierre ; et un de religieuses hospitalières cloîtrées, sous le nom de Ste-Anne ;

Un Collège dirigé par des prêtres séculiers, où l'on enseignait les humanités ;

Une Ecole pour l'instruction gratuite des pauvres garçons, dirigée par des Frères de la doctrine chrétienne ;

Enfin, une autre école également gratuite pour les pauvres filles, dirigée par les Sœurs de la providence de Rouen.

NOTICE HISTORIQUE.

Si l'on en croit ceux qui ont écrit l'histoire du pays, Bapaume n'a point une origine brillante. Ce n'était d'abord qu'un simple château. Un certain Bérenger, chef d'une bande de voleurs, s'en empara, le fortifia en 1090, et de-là se répandait dans les campagnes, pillant les habitans et les voyageurs. On ne parvint que difficilement à se défaire de ces hôtes incommodes. Après leur expulsion, Bapaume prit successivement de l'accroissement et devint une ville. On ne connaît pas précisément l'époque où elle reçut le titre de ville; dont, selon quelques uns, elle est redevable à Eudes duc de Bourgogne qui le lui accorda en 1335. Il existe cependant une chartre de *Philippe Auguste*, de 1191, qui lui donne ce titre, et qui autorise les *bourgeois* à renouveller tous les 14 mois, le *maïeur*, les *échevins* et les *jurés*. On sait d'ailleurs que ce fut dans cette ville, en 1179, que se fit la cérémonie du mariage de ce monarque avec Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut, et nièce de Philippe d'Alsace, comte de Flandres.

Bapaume devint ensuite une place de guerre, car elle soutint deux sièges, l'un en 1411, et l'autre en 1414, pendant les guerres civiles excitées en france, sous le règne malheureux de Charles VI, par les deux factions des *Armagnacs* et des *Bourguignons*. *Jean sans-peur*, duc de Bourgogne, chef de cette dernière faction, fit assassiner, au milieu de Paris, le *Duc d'Orléans*, chef de la faction contraire. Craignant d'être arrêté, Jean s'enfuit en toute hâte, pour se mettre en sûreté dans ses états. On raconte qu'arrivé à Bapaume, à une heure de l'après-midi, il voulut que désormais, pour perpétuer le souvenir de son heureuse fuite, on sonnât l'*Angelus* à pareille heure. Ainsi dans ces tems d'ignorance et de barbarie, on retrouve partout le mélange de la férocité et de la superstition, comme si des actes purement extérieurs de dévotion, pouvaient étouffer les remords et soustraire l'homicide à la vengeance divine.

En 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI s'avança dans l'Artois, et commença par s'emparer de Bapaume, où l'on assure qu'il fit mettre le feu. Ce dernier fait ne paraît pas bien avéré, car la plupart des historiens, et Comines lui-même, n'en font aucune mention. M. Harduin, écrivain véridique, le donne cependant comme certain, dans ses mémoires sur l'Artois et sur Arras, pendant le 15.e siècle; et Dom Devienne le raconte, sûrement d'après lui, dans son histoire d'Artois. Quoiqu'il en soit, si le fait est vrai, Bapaume se releva de ses ruines, et Charles-

Quint en fit augmenter les fortifications, afin de l'opposer à Péronne dont le voisinage rendait Bapaume important. Sa garnison incommodait même la frontière de Picardie. François I.er résolut donc de détruire cette ville ; en conséquence le comte de St.-Pol, Fleuranges et le maréchal de Chabannes, furent détachés, pour en faire le siège. Ils la prirent en 1521, la brûlèrent et firent sauter les fortifications. Rentrée sous l'obéissance de Charles-Quint, par suite du traité de Cambray, en 1529, la ville de Bapaume parvint encore à réparer ce nouveau désastre, car Anne de Montmorency, connétable de France, qui ne s'était pas assez promptement avancé pour secourir Hesdin, ne put même en 1553, s'emparer de Bapaume. Les habitans avaient comblé tous les puits de la contrée, et le défaut d'eau contraignit son armée à décamper.

La guerre ayant éclaté en 1635 entre Louis XIII, Roi de France, et Philippe IV, Roi d'Espagne, une armée française commandée par le maréchal de la Meilleraye vint former le siège de Bapaume, au commencement de septembre 1641. Les espagnols ne s'attendant pas à ce siège, avaient diminué la garnison qui se trouvait réduite à 500 hommes : 150 hommes parvinrent à pénétrer dans la place assiégée, mais ne suffisaient pas pour qu'elle put offrir une longue résistance. Le Commandant tint ferme néanmoins pendant 9 jours. Mais déjà une mine avait renversé cinquante pieds de muraille ; deux autres mines pratiquées sous le bastion, allaient le faire sauter, quand la garnison sommée de se rendre, et convaincue qu'une plus longue résistance était impossible, consentit à capituler, le 17 septembre. Il fut réglé par la capitulation que la garnison aurait la permission de se rendre à Douay, et qu'à cet effet elle partirait le 19 septembre, à 8 heures du matin. Mais son départ ayant été différé de quelques heures, ce retard donna lieu à une aventure qui fit alors beaucoup de bruit. (*) La garnison de Bapaume n'était escortée que par un trompette du maréchal de la Meilleraye, et déjà elle était parvenue à une lieue de Douay, quand *St.-Preuil*, Gouverneur d'Arras, qui était sorti avec 600 hommes de pied et 500 chevaux, pour attaquer un détachement de la garnison de Béthune, prenant celle de Bapaume pour ce détachement, la chargea avec la plus grande vigueur. Bientôt il reconnaît son erreur et fait sonner la retraite;

(*) St.-Preuil était, il est vrai, Gouverneur d'Arras ; mais c'était à l'article de Bapaume qu'il nous a paru convenable d'en parler, puisque ce fut l'attaque de la garnison de cette ville, qui fut la cause ou le prétexte de sa perte.

mais

mais les français, emportés par leur ardeur, avaient déjà renversé cette faible garnison, et pillé les bagages. St.-Preuil s'excusa auprès du Commandant espagnol, et dédommagea à ses frais les soldats de celui-ci, de tout ce qu'on leur avait pillé. Mais on fit à St.-Preuil un crime de cette rencontre. Il avait déplu au maréchal de la Meilleraye; le cardinal de Richelieu le soupçonnait d'avoir eu des intelligences avec le comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée, en pleine révolte contre le roi. Il fut donc arrêté, conduit à Amiens et accusé d'avoir violé la capitulation accordée à la garnison de Bapaume, pour avoir occasion de la piller; on lui reprochait en outre, d'avoir levé des impositions, de son autorité privée, sur les entrées d'Arras; et d'avoir mis tout le pays à contribution. Envain, il produisit un écrit signé du commandant et des officiers de la garnison de Bapaume, par lequel ils reconnaissaient qu'ils n'avaient été attaqués que par erreur; vainement pour se justifier des impositions qu'il avait levées, il mit sous les yeux de ses juges les lettres du roi et du cardinal de Richelieu qui l'y autorisaient pour subvenir aux dépenses de son gouvernement; sa perte était résolue : il fut condamné et décapité dans cette même ville d'Amiens, le 9 décembre 1641.

Bapaume fut cédé à la France par l'art. 4 du traité de paix des Pyrénées, en 1659.

Par décret impérial du 17 novembre 1804, cette ville a cessé d'être considérée comme place de guerre. Un autre décret du 14 mars 1805, accorde à la commune, le mur d'enceinte, deux demi-lunes etc. Ce mur d'enceinte a été conservé pour assurer la perception des droits d'octroi. Mais le département de la guerre s'est réservé une caserne et deux pavillons.

VILLES DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

BÉTHUNE.

La ville de Béthune, ancien chef-lieu de District, actuellement chef-lieu de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de ce nom, est bâtie sur un roc, dans un lieu plat et élevé, et près des bords de la rivière de *Biette* ou *Brette*. Son territoire n'a ni bois, ni marais; il se compose de terres labourables et de prairies environnées de villages d'un aspect agréable.

Longitude orientale, 20 degrés 18 minutes du Méridien de l'île de fer et 18 minutes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés, 31 minutes, 36 secondes.

Distances,

De *Paris*, 183 kilomètres (47 lieues.)
D'*Arras*, 27 kilomètres (7 lieues.)
D'*Aire*, 19 kilomètres (5 lieues.)
De *Lillers*, 8 kilomètres (2 lieues.)
De *St.-Pol*, 23 kilomètres (6 lieues.)
De *Douay*, 51 kilomètres (8 lieues.)
De *Lille*, 31 kilomètres (8 lieues.)

POPULATION : 6,393 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	303	387	394	165	106	50	2	9	1,416
Filles.	341	451	440	167	117	49	2	21	1,588
Hommes mariés.	0	0	32	284	409	236	30	22	1,013
Femmes mariées.	0	0	70	473	478	257	56	34	1,368
Veufs.	0	0	2	8	205	200	12	23	450
Veuves.	0	0	2	16	233	261	15	31	558
	644	838	940	1,113	1,548	1,053	117	140	6,393

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	183	185	185	193	183	164	1,093
Mariages.	38	48	36	54	47	42	265
Décès.	169	155	127	157	154	174	936

Cette ville avait autrefois,

1.° Un chapitre de la Collégiale de St. Barthélemy;

2.° Sept Couvens, savoir : les Capucins; les Récolets; les Pères de l'Oratoire; les Annonciades; les Bénédictines; les Conceptionistes; et les Religieuses hospitalières du tiers-ordre de St. François;

3.° Deux Paroisses;

4.° L'Hôpital de Saint-Jean, pour les pauvres malades de la ville et des environs, dans lequel il y avait 20 lits;

5.° L'Hôpital de St.-Jor, pour sept vieilles femmes veuves;

6.° Une École de charité, pour l'instruction des jeunes filles;

7.° Un Collège, lequel dirigé en premier lieu par les Jésuites, puis pédagogie d'humanité gouvernée par trois Récolets, avait été confié aux soins des Pères de l'Oratoire par lettres-patentes du Roi . du mois de juin 1777.

Ses établissemens actuels, outre la Sous-Préfecture, sont un Tribunal de 1.ère instance, une Justice de paix, une Paroisse, un Collège et un Hospice.

Son Église paroissiale est remarquable par la solidité et la hauteur de sa tour, par la délicatesse et la hardisese des colonnes qui soutiennent les voûtes également hardies.

Les Etablissemens militaires sont beaux, et peuvent recevoir une garnison de 1.600 hommes d'infanterie et de 400 de cavalerie.

Le commerce autrefois peu important ne s'est pas augmenté. Les marchés de Béthune sont le principal entrepôt des grains que l'on récolte dans l'Arrondissement. Ce qui n'est pas nécessaire à la consommation locale, s'exporte par la Lawe qui se jette dans la Lys, au bassin de la Gorgue. Il s'y fait aussi un commerce de lin et de toiles communes, et il y a des blanchisseries pour les toiles, qui sont estimées.

On retrouve à Béthune des *boves* ou caves profondes, semblables à celles dont nous avons fait la description à l'article d'Arras.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom de Béthune, en latin *Bethuna* ou *Bethunia*, se trouve écrit de diverses manières dans les anciens titres et cartes : *Bei-thunen*, *Béthuen*, *Béthun*, *Béthon*. Selon les érudits, cette ville doit son origine à un hameau ; lequel, étant entouré de haies, a reçu le nom de *Bei-thunen* ou *Be-hnynen*, ce qui signifie en langage *Teuton*, *Enclos fermé de haies*. Nous laissons aux curieux d'origines et d'*étymologies*, le soin de vérifier le fait.

Quoiqu'il en soit, on assure qu'au 9.e siècle, la ville de Béthune était défendue par un château, contre les incursions des *Normands*, et qu'en 1230 elle fut environnée de fossés, de murailles et de bastions. Jusqu'en 1248, elle eut des Seigneurs particuliers qui étaient les *Avoués de St.-Vaast* ; mais à cette époque, elle passa aux comtes de Flandres, par le mariage de Mahaut, fille unique de Robert VII, avec Guy de Dampierre.

Le premier siège qu'elle ait soutenu, ou du moins, dont nos historiens fassent mention, est celui que les Flamands lui firent éprouver, en 1347. Philippe de Valois, malheureux

contre les Anglais à la bataille de Créci, avait encore à repousser les attaques des Flamands, qui s'étaient unis aux Anglais. Les Flamands au nombre de 100,000, (s'il faut en croire l'histoire de Flandres), s'étaient rendus maîtres d'Estaires, de Merville, la Gorgue et St.-Venant, et prétendaient emporter aussi Béthune; mais la garnison aidée des habitans, fit une si vigoureuse résistance, qu'après trois semaines d'efforts inutiles, ils furent obligés de se retirer.

Sous Charles VIII, dans la guerre que ce roi de France faisait à Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, lequel était chargé du Gouvernement des Pays-Bas comme tuteur de son fils Philippe, (en 1487,) le maréchal Desquerdes, que ses succès et ses ruses de guerre ont rendu célèbre, tendit aux ennemis un piège dont la ville de Béthune fut l'occasion. On croyait le Maréchal occupé de Thérouanne qu'il venait de surprendre. Mais par ses ordres, un archer français alla se présenter au Gouverneur de Lille, promettant de lui fournir les moyens d'enlever Béthune aux français Le Gouverneur fit part de cette proposition à Philippe de Clèves: celui-ci trouva tant de facilités dans ce que le transfuge lui proposait, qu'il accepta ses offres, et lui promit une récompense. Cependant comme il n'était pas tout-à-fait sans défiance, il fit préparer un grand nombre d'échelles, et résolut de se faire si bien accompagner qu'il fut en état de recourir à la force, si la ruse venait à échouer. Il réunit donc environ trois mille hommes de troupes réglées, il y joignit un corps assez considérable de noblesse, et pour marcher avec le plus de secret, il divisa sa petite armée en deux bandes. Desquerdes, averti de ce mouvement, vint se poster avec 500 lances, sur la route que tenaient les ennemis, Après avoir laissé passer la premiere division, composée presque toute entière d'infanterie, il sortit de son embuscade, fondit sur cette troupe, la renversa et en fit un grand carnage. Philippe de Clèves, qui suivait avec la cavalerie, prit honteusement la fuite. Nassau et Bossu, commandans du premier corps, et le jeune charles d'Egmond, restèrent au nombre des prisonniers. Cette action se passa à une demi-lieue de Béthune, et fut appellée la *journée des Fromages*, à cause, dit-on, du grand commerce que cette ville faisait alors de cette denrée.

Béthune était rentrée depuis long-tems sous la domination des Souverains des Pays-Bas. La guerre commencée sous Louis XIII, continuait sous Louis XIV et se faisait en Artois à l'avantage des armées françaises. Le Duc d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux de Gassion et de Rantzau, vint former le siege de Béthune, le 26 août 1645, après avoir passé la Lys à Étaire et à Merville. Ce siège fut poussé avec tant de

vigueur que la ville fut forcée de capituler le 30. Les habitans ne parurent pas fâchés d'appartenir à la France, car ils accueillirent leurs vainqueurs et s'empressèrent d'ouvrir leurs boutiques, aussitôt qu'ils furent entrés dans la ville.

L'année suivante, les espagnols voulant reprendre cette ville par surprise, y avaient introduit successivement cent hommes déguisés en femmes. Mais ceux-ci craignirent d'être découverts avant l'arrivée de la troupe qui devait les aider dans cette entreprise, et se retirèrent d'eux-mêmes.

En 1710, les savantes manœuvres du maréchal de Villars ayant empêché le duc de Marlborough et le prince Eugène de mettre le siège devant Arras, les généraux confédérés conçurent le dessein de faire celui de Béthune, qui avait été cédée à Louis XIV par le traité des Pyrénées en 1659.

La place était d'une petite étendue, mais régulièrement fortifiée ; elle avait six bastions presque tous protégés par des ouvrages extérieurs. M. de Vauban y avait construit d'amples ravelines, de bonnes demi-lunes, des contre-gardes, des chemins couverts. Retenues par des digues, les eaux de la Biette qui remplissent les fossés de la ville, pouvaient servir à inonder les environs, surtout au midi et au couchant. De ce dernier côté, il y avait un vieux château avec quelques ouvrages au dehors.

La garnison, forte de neuf bataillons, d'un régiment de dragons et d'une compagnie de canonniers et de bombardiers, avait dans la personne de Dupuis-Vauban, neveu du célèbre Vauban, un chef digne de la commander.

L'armée qui couvrait le siège, sous les ordres d'Eugène et de Marlboroug, mit sa droite à Houdain et sa gauche à Aubigny.

Trente bataillons et dix huit escadrons, renforcés ensuite de 14 bataillons et de 28 escadrons, sous les ordres de Fagel, général hollandais et de Schullembourg, général allemand, avaient formé l'investissement dans la nuit du 14 au 15 juillet 1710. Les lignes de circonvallation étant achevées, la tranchée s'ouvrit la nuit du 23 au 24. Fagel forma son attaque, vers la porte d'Arras, et Schullembourg en face de la porte d'Aire. Le début des assiégeans ne fut pas heureux, car dans la nuit du 24 au 25, ils eurent plus de 800 hommes tués dans une sortie que firent mille soldats français secondés de 400 travailleurs qui comblèrent les travaux. Mais Fagel et Schullembourg ne perdirent pas courage et n'en poussèrent leurs attaques qu'avec plus d'acharnement. Cependant le 30, Villars fit faire un mouvement à son armée pour dégager Béthune; les alliés suivirent ce mouvement, et rappelèrent même une

partie des troupes du siège qui fut interrompu pendant quelques jours. Mais Villars avait sans doute l'ordre d'éviter la bataille ; il se borna à mieux couvrir l'Artois, le Boulonnois et les autres frontières de France. L'espérance de combattre étant évanouie, les troupes du siège reprirent leurs opérations. Dupuis-Vauban se défendit dans toutes les règles de l'art. Les sorties furent vives et fréquentes, et le terrein fut disputé pied à pied. Enfin, le manque de vivres et de munitions de guerre obligea le brave neveu du maréchal Vauban à capituler le 28 août, après trente-cinq jours de tranchée, au moment où les assiégeans se disposaient à passer le fossé, et à livrer l'assaut.

Un fait singulier précéda la capitulation. Les mines avaient retardé les approches de Fagel. Schullembourg au contraire, s'étant rendu maître de la digue et ayant desséché la prairie qui la précédait, avait pu pousser ses travaux avec succès : il était sur le point de donner l'assaut, tandis que l'autre n'était pas même à portée de battre en brêche ; Fagel s'offensa de ce que tout l'honneur du siège était déféré à son collègue ; il fit dire qu'il n'aurait aucun égard à ce qui serait convenu, et quoique la chamade emportât suspension d'armes, il continua de faire feu. Ce procédé n'était pas conforme aux lois de la guerre. Mais Vauban se voyant dans l'impossibilité de tirer aucun parti de la jalousie des généraux ennemis, consentit à conclure la capitulation chez le général hollandais.

La garnison réduite à 1500 soldats en état de porter les armes, et à 700 malades ou blessés, sortit le 31 août avec tous les honneurs de la guerre, et fut conduite à St.-Omer.

Béthune fut rendue à la france par le traité conclu à Utrecht le 11 avril 1713 entre Louis XIV et les Etats Généraux de Hollande.

Béthune est la patrie de Jean Buridan, l'un des philosophes les plus renommés du 14.e siècle, qui professa avec grande réputation dans l'université de Paris ; on assure même qu'il en fut le directeur en 1320. (*) L'*Ane de Buridan* a été une espèce de proverbe ou d'exemple qui a duré fort long-tems dans nos écoles. Il paraît que Buridan admettait que l'homme a le *franc-arbitre*, c'est-à-dire la puissance de se déterminer ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs sont parfaitement égaux de la part des deux objets opposés ; mais qu'il n'accordait pas cette faculté aux bêtes; ou plutôt l'*âne de Buridan*

(*) Il a fait des commentaires sur la logique, sur la morale et sur la métaphysique d'Aristote, qui ont été fort estimés.

était un sophisme que ce philosophe proposait, afin que quelque chose qu'on répondit, il en tirât des conclusions embarassantes. Il supposait ou un âne bien affamé entre deux mesures d'avoine de même force, ou un âne autant pressé de la soif que de la faim, entre une mesure d'avoine et un seau d'eau qui agissaient également sur ses organes. Ayant fait cette supposition, il demandait que fera cet âne? si on lui répondait, il demeurera immobile; *donc* concluait-il, *il mourra de soif et de faim, ayant tout auprès de lui de quoi boire et de quoi manger.* Cela paraissait absurde; il pouvait donc mettre les rieurs de son côté contre celui qui lui aurait fait cette réponse. Que si on lui répondait, cet âne ne sera pas assez bête pour se laisser mourir de faim ou de soif dans une telle situation, *donc* concluait il, *il se tournera d'un côté plutôt que de l'autre, encore que rien ne le pousse plus fortement vers cet endroit-là que vers celui-ci: donc il est doué de franc arbitre; ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre, l'un fasse remuer l'autre.* L'absurdité de ces conséquences était regardée d'avance comme incontestable. Il ne restait donc qu'à répondre que l'âne se trouverait plus fortement ébranlé par l'un des objets: mais c'était renverser la supposition, et ainsi Buridan gagnait le procès de quelque manière que l'on répondit à sa demande.

Ces graves subtilités paraissaient à nos ancêtres, des sujets dignes d'exercer toute leur intelligence Les sophistes grecs n'y attachaient pas moins d'importance. La philosophie moderne n'y voit plus que des sujets de risée, et nous avons pensé que l'exposé de la dialectique de Buridan, extrait du dictionnaire critique de Bayle, mettrait un peu de variété dans le récit toujours renaissant de *sièges* et de *batailles*, quand on s'occupe de l'histoire de nos villes.

LILLERS.

La ville de Lillers, autrefois place de guerre, située sur la Nave, dans une plaine riante et riche en produits agricoles, entourée de douze hameaux, accessible à tous les courans d'air, jouit d'un air pur et se fait remarquer par la beauté de ses eaux. Chaque maison, pour ainsi dire, possède une fontaine; et telle de ces fontaines fournit de l'eau avec tant d'abondance, qu'au sortir de son bassin elle fait tourner un moulin.

Longitude orientale, 20 degrés 9 minutes du Méridien de l'île de fer et 9 minutes de celui de Paris.

Latitude, 50 degrés, 33 minutes, 40 secondes.

Distances:

De *Paris*,	191 kilomètres	(49 lieues.)
D'*Arras*,	35 kilomètres	(9 lieues.)
De *Béthune*,	12 kilomètres	(3 lieues.)
D'*Aire*,	12 kilomètres	(3 lieues.)
De *St.-Omer*,	35 kilomètres	(9 lieues.)

POPULATION : 4,418 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	262	472	381	194	72	29	4	4	1,418
Filles.	292	460	382	217	88	30	7	2	1,478
Hommes mariés.	0	0	12	162	348	106	16	4	648
Femmes mariées.	0	0	16	215	317	80	15	6	649
Veufs.	0	0	0	4	32	38	20	6	100
Veuves.	0	0	0	8	44	55	11	7	125
	554	932	791	800	901	338	73	29	4,418

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	127	123	138	134	134	128	784
Mariages.	26	29	25	30	32	27	169
Décès.	91	139	128	85	85	93	621

Lillers avait autrefois, un Chapitre de la collégiale de St.-Omer ; deux Couvens, les Jacobins et les Sœurs-grises ; deux Paroisses, et un Hôpital.

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une Justice de paix, et de la Cure du canton ; c'est aussi la résidence d'une Brigade de gendarmerie.

L'Eglise de la paroisse actuelle est la même que l'ancienne collégiale.

L'agriculture est la principale ressource des habitans : on sait que la qualité du sol est excellente.

Le commerce n'a point changé ; il consiste toujours principalement en chevaux et bestiaux, élèves du pays, qui se vendent dans deux foires et douze francs-marchés ; et en toiles communes.

Parmi

Parmi les artisans, on doit distinguer ceux qui forent les fontaines : leur adresse en ce genre les fait rechercher même dans les autres départemens.

NOTICE HISTORIQUE.

Suivant la tradition, Lillers, (Lillerium), s'appellait *Burnet*, vers l'an 735, sous le règne de Thiéry II, dit de Cheles, fils de Dagobert II. Ses coutumes avaient été fixées en 1507, et ses statuts publiés en 1534. Mais on ignore l'époque précise où elle reçut le titre de ville, et on ne lui connait aucunes chartres qui établissent ses privilèges, comme il en existait pour les autres villes de l'Artois. On sait qu'elle envoyait des députés aux États de la province; que son baillage avait soixante communes dans son ressort, et qu'elle fut possédée très-anciennement par les illustres familles des *Wavrin*, d'*Arschot* et de *Carnin*. Parmi les anciens seigneurs de Lillers on distingue *Enguéran* qui rendit, dit-on, de grands services militaires à la france, et qui mourut en 1100. Il fut inhumé dans le cloître du monastère de Ham; son tombeau, en pierre bleue, le représentait en chevalier armé de toutes pièces; sur un petit marbre noir, on lisait cette épitaphe pompeuse : *hic flos militiæ, Paridis gena, sensus Ulissis, Æneæ pietas, Hectoris ira jacet.* (*)

La ville était autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui. Les murailles étaient de briques; le rempart assez bien terrassé; les fossés larges, profonds et pleins d'eau; les ouvrages, demi-lunes et chemins couverts étaient fraisés et palissadés. Elle fut prise sept fois depuis 1303 jusqu'en 1645 qu'elle le fut par les maréchaux de Gassion et de Rantzau. L'année suivante, elle fut démantelée. On considéra sans doute que son voisinage de trois places fortes, Béthune, Aire et St.-Venant, rendait inutile l'entretien de ses fortifications dont il reste encore des vestiges. On assure cependant que Louis XIII estimait Lillers aussi fort que Béthune.

(*) « Ici repose la fleur des Chevaliers : beau comme Paris, prudent « comme Ulisse, pieux comme Énée, il avait la valeur d'Hector. »

Cette épitaphe est rapportée au chapitre 12 du livre 9, tome 3.e de l'histoire des Morins par le père Malbrancq.

LENS.

Lens est bâti près de la petite rivière du Souchez, sur une langue de terre qui s'avance de l'ouest à l'est, dans un terrein marécageux. Son enceinte n'a que 592 mètres (296 toises) de longueur, sur une largeur de 384 mètres (192 toises). Les ravins situés au midi et au nord, ont à peu-près la même largeur, et sont bornés par des hauteurs qui dominent la ville. Le sol de ces ravins, comme celui du marais placé à l'extrêmité orientale de la ville, présente d'abord une couche profonde de terre végétale, puis une couche de matière tourbeuse assise sur la glaise : celle-ci est de 6 à 10 mètres (3 à 5 toises) plus basse que la ville. C'est sur cette glaise que l'on trouve ordinairement des bois fossiles, des médailles romaines, des dards, des flèches, des pierres arrondies dont on chargeait les frondes etc. Dans la couche de terre et dans celle tourbeuse, se rencontrent des arquebuses, des cuirasses et autres parties de l'armure du moyen âge, des ossemens d'hommes et de chevaux, des balles, des boulets.

La situation de la ville rend l'atmosphère humide, et les émanations marécageuses occasionnent fréquemment des fièvres d'accès, des fièvres adynamiques et ataxiques.

Longitude orientale, 20 degrés, 29 minutes 54 secondes du Méridien de l'île de Fer et 29 minutes 54 secondes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés 26 minutes.

Distances,

De *Paris*, 191 kilomètres (49 lieues de poste.)
D'*Arras*, 16 kilomètres (4 lieues.)
De *Béthune*, 16 kilomètres (4 lieues.)
De *Lille*, 23 kilomètres (6 lieues.)
De *Douay*, 16 kilomètres (4 lieues.)

Population : 2,358 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	177	297	182	54	42	6	1	0	759
Filles.	143	300	176	124	68	15	1	0	827
Hommes mariés.	0	0	35	117	155	38	0	0	345
Femmes mariées.	0	0	25	115	155	30	0	0	325
Veufs.	0	0	3	10	17	5	0	2	37
Veuves.	0	0	6	21	28	10	0	0	65
	320	597	427	441	465	104	2	2	2,358

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	88	74	60	79	69	73	443
Mariages.	18	20	12	20	16	19	105
Décès.	47	113	82	69	65	64	440

Avant la révolution, Lens était admise la 5.e aux États d'Artois, après la ville d'Aire : elle avait

Un Chapitre de la collégiale de Notre-Dame ;

Deux couvents, l'un de Récolets, l'autre de Religieuses hospitalières de St.François ;

Une Paroisse ;

Un Hôpital desservi par des Religieuses hospitalières, pour les bourgeois et les militaires ;

Et un Collège dirigé par des Prêtres séculiers, où l'on enseignait les humanités.

Aujourd'hui, Lens possède une Justice de paix; une Paroisse; un Hospice richement doté, desservi par les mêmes sœurs Hospitalières ; un Collège et une Brigade de gendarmerie.

La tour de l'Eglise paroissiale se fait remarquer.

Il reste encore des anciennes Casernes une partie de bâtimens qui a été cédée à la Ville, par décret du 26 octobre 1811. Mais les fortifications n'existent plus, et le terrein en a été cédé à l'Hospice de Béthune. (*)

Le commerce de Lens est, comme autrefois, très-peu important ; il y a une foire, en octobre, mais il ne s'y vend que des porcs.

Le Souchez avait été rendu navigable, et communiquait au canal de Lille : cette navigation est depuis long-tems abandonnée.

NOTICE HISTORIQUE.

On fait dériver le nom de Lens du latin *Lenæ castrum* ; d'autres, dans cette langue, l'appellent *Elena*, et reconnaissent pour fondateur de cette ville Publius Lentulus, Proconsul romain dans les Gaules. Suivant l'abbé Velly, en 437, Clodion, second Roi des français, était occupé à célébrer les noces d'un

(*) En 1804, on a trouvé dans les débris de ces fortifications, un tombeau qui renfermait deux Lacrymatoires de verre, l'un vuide, l'autre renfermant une liqueur jaunâtre et trouble ; une Urne cinéraire et un vase de terre. Ce qui prouve l'antiquité de Lens.

grand Seigneur de son armée, dans un village nommé *Elena, aujourd'hui la ville de Lens,* lorsque les romains, commandés par le célèbre Aëtius, surprirent les français, les dissipèrent, *enlevèrent la mariée avec tous les préparatifs de la fête*, et recouvrèrent toute la seconde Belgique. On voit que l'origine de Lens est fort ancienne, et quoique cette ville soit peu considérable, son nom du moins se rattache à de grands souvenirs dans l'histoire ancienne comme dans l'histoire moderne.

Lens a eu ses Comtes particuliers dont le domaine était d'une certaine étendue, mais dont l'histoire est peu connue.

Au commencement du 13.e siècle, les sieurs *De Vendin* et *Camus de Noulette* vidèrent en champ clos, dans un combat à cheval, par sentence du *Bailli* de Lens, un différend dont on ne nous apprend pas le sujet. Nous regrettons de n'avoir aucuns détails sur ce combat judiciaire tout-à-fait dans les mœurs de ces tems de barbarie et d'ignorance.

La plus ancienne chartre date de l'an 1209, et ce fut Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, qui l'accorda. Lens avait été compris dans la dot apportée à Philippe-Auguste par Isabelle de Hainault, en 1179, et réuni à la couronne de France en 1192 avec le reste de l'Artois. Les sanglans démêlés de ce Monarque et de ses successeurs avec les Comtes de Flandres, eurent la plus funeste influence sur les destinées de Lens. Cette ville voisine du Pont-à-Vendin qui était le principal passage des Flamands en Artois, était toujours en butte à leurs premières hostilités, et fut plus d'une fois livrée aux flammes et au pillage.

Prise en 1486 par les troupes du duc de Bourgogne; reprise par le maréchal Desquerdes qui fit démolir son château, l'année suivante; défendue avec la plus grande valeur, mais rendue en 1493 par le capitaine *Ruffin*, né à Arras; prise de nouveau par le maréchal de Brézé, en 1641; retombée au pouvoir des Espagnols le 19 avril 1642; reprise en 1645 par le maréchal de Rantzau qui fit prisonnière la garnison composée de 1,200 hommes; rentrée encore une fois sous la domination espagnole, elle soutint en 1647 un siège devenu mémorable par la blessure mortelle qu'y reçût le maréchal de Gassion, le 28 septembre de la même année. Il voulait enlever une demi-lune: les ennemis avaient dressé vis-à-vis, une palissade qu'ils soutenaient par un grand feu. Il ordonna qu'on allât l'abattre. Les soldats effrayés balancèrent à obéir. Emporté par cette ardeur brusque qui lui était propre, et voulant leur donner l'exemple, il y alla lui-même, et s'exposant avec plus de courage que de prudence, il reçut à la tête un coup de

mousquet dont il mourut à Arras, le 2 octobre. La ville se rendit le 3, et la France en gagnant une petite place de guerre, perdit un grand Capitaine, connu d'ailleurs par l'originalité de son esprit. Il répondait à ceux qui lui proposaient de se marier, *qu'il n'estimait pas assez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.*

Le 19 août de l'année suivante, l'archiduc Léopold reprit Lens. Le prince de Condé n'ayant pu arriver assez tôt pour l'en empêcher, résolut de l'attaquer. La droite des ennemis occupait l'espace entre les villages de Vermeilles et de Grenay, ayant en avant des ravins et des chemins creux; leur corps de bataille s'appuyait sur de petits bois, et leur aîle gauche occupait un lieu élevé entre Aix, Souchez et Vimy, au-devant duquel il y a quantité de défilés. Le prince de Condé fit tout ce qu'il put pour obliger l'Archiduc à sortir de ce poste avantageux. Mais n'ayant pu y réussir, et sa cavalerie manquant d'eau et de fourrages, il se détermina à retourner sur ses pas, étendant sa gauche du côté de Labassée et sa droite jusques vers le village de Nœux, d'où il pouvait joindre l'armée ennemie de quelque côté qu'elle voulut aller. Les ennemis ne firent d'abord aucun mouvement pour attaquer l'arrière-garde, mais lorsqu'elle fut un peu éloignée, l'Archiduc imaginant que la peur faisait reculer le Prince de Condé, fit marcher à l'instant toute sa cavalerie, pendant que son infanterie s'avançait lentement. Le prince de Condé fit aussitôt toutes ses dispositions pour profiter du mouvement des ennemis. Il dit à ses soldats ces seules paroles: *Amis, souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg, et de Norlingue.* La bataille commença à huit heures du matin, (20 août 1648), et fut vaillamment disputée. Condé, qui se montrait par-tout, chargea douze fois l'ennemi, reçut dans les reins une balle dont son buffle le garantit, fut sur le point d'être pris, dégagea le maréchal de Grammont qui pliait avec l'aîle gauche, et parvint à enfoncer les ennemis. Mais les vieilles bandes espagnoles paraissaient inébranlables et présentaient une forêt de mousquets et de piques: elles furent chargées et réduites à demander la vie. Beck, leur général, fut fait prisonnier et mourut de ses blessures. C'était pour la troisième fois que Condé livrait bataille avec le désavantage du nombre; celle-ci mit le comble à sa gloire. Les Impériaux et les Espagnols, qui composaient l'armée ennemie, furent dissipés, ils perdirent plus de 100 drapeaux et 38 pièces de canon; on leur tua 3,000 hommes, et on leur fit 5,000 prisonniers, le reste se livra à la désertion, et l'Archiduc qui s'était flatté de l'espoir d'entrer en France par la Picardie, demeura, en quelque

sorte sans armée. La réduction de Lens fut le premier fruit d
la victoire qui prépara des succès plus importans.

Lens tomba encore au pouvoir des Impériaux en 1708; mai
rendue à la France, par suite du traité d'Utrecht de 1713, cett
petite ville jouit enfin d'un repos dont ses malheurs passés doi
vent lui faire sentir tout le prix.

St.-Venant.

La ville de St.-Venant est située dans un terrain plat, e
forme de bassin entouré de prairies qu'arrosent la Lys e
deux ruisseaux, le *Guarbecque* et le *Robecq*. Mais ce terrai
plat est en partie composé de marais qui restent à sec en été
où l'on fait rouir du lin, et dont les exhalaisons occasionnen
des fièvres intermittentes. Cependant la pureté des eaux atté
nue les funestes effets de ces exhalaisons, et la ville fourni
beaucoup d'exemples de longévité. (*) Le sol est d'une grand
fertilité; les enclos sont très-beaux; les vergers produisen
de bons fruits et les potagers d'excellens légumes.

Longitude orientale, 20 degrés, 13 minutes du Méridie
de l'île de Fer et 13 minutes de celui de Paris.

Latitude, 50 degrés, 37 minutes.

Distances,

De *Paris*, 203 kilomètres (52 lieues.)
D'*Arras*, 35 kilomètres (9 lieues.)
De *Béthune*, 12 kilomètres (3 lieues.)
D'*Aire*, 8 kilomètres (2 lieues.)

Population : 1,922 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	107	160	108	140	130	29	2	13	68
Filles.	101	199	115	145	112	32	2	12	71
Hommes mariés.	0	0	6	44	136	32	4	5	22
Femmes mariées.	0	0	9	56	113	31	7	11	22
Veufs.	0	0	5	2	5	19	3	6	4
Veuves.	0	0	0	2	5	8	3	3	2
	208	359	243	389	501	151	21	50	1,92

(*) On cite, entr'autres, le major de la place *Frigeac*, qui mour
le 7 janvier 1731, à l'âge de 112 ans et 8 mois, après 96 ans de servi
sous trois rois.

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	61	54	52	52	48	60	327
Mariages.	12	19	13	19	10	17	90
Décès.	34	61	44	50	45	58	292

Les anciens établissemens de St.-Venant étaient peu nombreux : il y avait un Couvent de frères du tiers-ordre de St.-François, dits bons-fils ; une Paroisse ; une Maison de force, dirigée par ces religieux, qui renfermait beaucoup d'individus condamnés à la réclusion, par ordre du Roi ou des Juges ordinaires, pour cause d'inconduite, et qui était sous l'inspection de l'Intendant de la province. Aujourd'hui cette ville est le chef-lieu d'une Justice de paix et d'une Cure ; la maison de force existe encore, mais on n'y reçoit plus que des insensés du sexe masculin. On voit dans cette maison une fontaine qui attire l'attention par l'abondance de ses eaux et par la singularité de sa construction.

Les établissemens militaires de St.-Venant peuvent recevoir une garnison de 1,500 hommes. Quoique petite, cette ville est bien fortifiée, et les ruisseaux du *Guarbecque* et du *Robecq*, en facilitant les inondations, ajoutent à sa défense. Elle est d'ailleurs assez régulièrement bâtie.

Son commerce n'a point subi de changement ; il consiste en grains qui s'exportent par la Lys. A cette industrie se joint la culture soignée d'un sol fertile.

NOTICE HISTORIQUE.

On prétend que la ville de St.-Venant doit son origine au tombeau du Saint qui porte ce nom, dans le 8.e siècle ; qu'autour de ce tombeau, on construisit une Église qui fut bientôt entourée d'habitations ; que la ville s'étant formée successivement, elle reçut le nom de *Papinghem*, et qu'enfin elle prit le nom du Saint auquel elle était redevable de sa fondation.

On assure encore que ses premières fortifications sont dues à Baudouin, Comte de Flandres, qui désira, au 9.e siècle, en faire une barrière contre les incursions des Normands, dans cette partie de ses états. Ces fortifications se seront accrues avec le tems, car en 1537, dans la guerre que François I.er soutenait contre Charles-Quint, nous trouvons que les français maîtres de Lillers et des environs, incommodés par les impé-

riaux qui avaient fait leur place d'armes de St.-Venant, mirent tout en œuvre pour enlever ce poste que sa situation rendait en quelque sorte inexpugnable. Anne de Montmorency à la tête de 8,000 hommes, parvint cependant à le forcer, mit le feu à la ville, et se retira promptement, de crainte d'être enveloppé. Les impériaux rentrèrent aussitôt dans la ville, et travaillaient à la fortifier de nouveau, lorsque les français instruits de leur dessein, accoururent et les en chassèrent une seconde fois.

Attaqué en 1645 par le maréchal de Gassion, St.-Venant se rendit sans beaucoup de résistance. Mais les espagnols p ofitant des troubles où la france était alors plongée, sous la minorité de Louis XIV, le reprirent avec la même facilité, le 10 mai 1649. Cette ville était un poste important par le passage qu'il donne sur la Lys, pour pénétrer dans la Flandres ; elle avait été fortifiée avec plus de soins. M. de Turenne la contraignit à se rendre, le 27 août 1657, apres un siège de sept jours, poussé avec la plus grande vigueur, sous les yeux, pour ainsi dire, des généraux ennemis. C'est à ce siège que Turenne privé de l'argent nécessaire pour assurer le succès de son entreprise, fit couper sa vaisselle en morceaux et la fit distribuer aux soldats : sacrifice qui n'étonne pas de la part de ce Grand Homme, mais qui n'en est pas moins honorable pour sa nation.

Après la prise de Béthune, les alliés commandés par le prince Eugène et par le duc de Marlboroug formèrent à la fois le siège d'Aire et de St -Venant. Cette dernière place, hexagone presque régulier, était défendue par des fortifications de terre, par une inondation qui en rendait les approches difficiles, et par deux mille sept ou huit cents hommes, sous les ordres de M. De Selve, brigadier et lieutenant-colonel du régim. de Picardie. Le prince d'Orange, chargé particulièrement du siège de St.-Venant, partit le 5 septembre 1710 avec 20 bataillons. La nuit du 9 au 10 septembre, la garnison tenta deux sorties sans succès. Déjà les assiégeans réussissaient à détourner les eaux des deux ruisseaux (le *Guarbecque* et le *Robecq*) qui servaient à former des inondations; ils avaient même entrepris de donner un autre cours à celles de la Lys, en substituant un canal à son lit naturel. La tranchée s'était ouverte dans la nuit du 17 au 18. Il fut tiré une parallèle depuis le *Robecq* jusqu'au grand chemin qui va à Busnes. Les travaux avançaient malgré la résistance des assiégés. La contre-garde fut occupée le 22 au soir, et dans la nuit du 24 au 25 le colonel *Du Gua* à la tête de trente grenadiers de la garnison, trouva une mort honorable en voulant enlever cette contre-garde aux ennemis. Deux assauts meurtriers furent repoussés, mais enfin, sur le point d'être forcé, le Gouverneur

Gouverneur capitula le 30 septembre, et la garnison sortit le 2 octobre, avec armes et bagages, pour être conduite à Arras. Sans la sécheresse qui facilita l'écoulement des eaux, le siége aurait duré plus long-tems. Les alliés y perdirent 1,500 hommes tués ou blessés.

St.-Venant fut rendu à la France par le traité d'Utrecht, de 1713.

VILLES DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

BOULOGNE.

La ville de Boulogne, port de mer de la Manche, l'une des anciennes villes de france, autrefois capitale du Boulonnais, aujourd'hui Chef-lieu de l'arrondissement de Boulogne, est bâtie près de la *Lianne* sur la pente occidentale d'une colline nommée le *Mont-Lambert.* Les coteaux qui l'environnent, offrent des situations pittoresques. L'air y est pur et les eaux sont de bonne qualité. Elle se divise en haute et basse-ville: la première est l'ancienne *Bononia;* sa figure est quadragulaire et oblongue; sa surface, de 13 hectares; on y compte 20 rues et 474 maisons. La basse-ville est à-peu-près de figure triangulaire; sa surface est de 35 hectares sur lesquelles il existe 1740 habitations partagées en 45 rues. La rive droite de la Lianne, qui a son embouchure dans le port, borde le côté sud-ouest de a basse-ville, ainsi que le port, sur un développement d'un kilomètre et demi, environ. Au *nord-ouest* de la basse-ville, dans un vallon, est le faubourg des *Tintelleries* où l'on trouve des promenades agréables, un jeu de paume et des guinguettes. Le faubourg de *Brecquerecque*, traversé par la grande route de Paris, est au sud-ouest de la haute-ville, dans le vallon de la Lianne.

Boulogne a trois portes; l'une au *sud-est*, menant à la route de Paris, nommée porte *Gayole;* la seconde au *nord-est*, appelée *Porte-Neuve*, conduisant à la route de Calais, à celle de St.-Omer, et à la route de Desvres; la troisième au *nord-ouest*, servant de communication pour la basse-ville, nommée porte des *Dunes*, parcequ'autrefois elle était proche des dunes de sable qui ont couvert l'emplacement de l'île *Gésoriaque*, et sur lesquelles on a établi la partie la plus élevée de la basse-ville.

L'hôtel-de-ville, situé entre le marché aux grains et celui des autres comestibles, n'offre rien de remarquable. Derrière

cet édifice, s'élève un bâtiment de pierres brutes, carré par sa base, haut de 22 mètres 73 centimètres, (70 pieds), et surmonté d'un second bâtiment, de forme octogone, haut de 9 mètres 74 centimètres, (30 pieds). De la galerie qui couronne cette seconde tour, on découvre le détroit du Pas-de-Calais, dans toute son étendue, et une très-grande partie de la Manche de l'un et de l'autre côté du détroit; l'on voit aussi la rade des dunes et la partie des côtes d'Angleterre comprise entre la pointe orientale du comté de Kent et le cap Bevesier.

Boulogne a sur Calais, l'avantage de pouvoir établir des puits en creusant dans tous les endroits possibles, et d'être pourvue en outre de fontaines publiques qui fournissent abondamment de l'eau d'une excellente qualité.

Suivant M. Henry, *le port de Boulogne était originairement l'un des meilleurs de l'Océan, et le serait encore aujourd'hui sans la malheureuse occupation de ce port par les anglais, de 1544 à 1550. Resserrés par les ouvrages dont les français l'avaient environné, les anglais construisirent une digue en maçonnerie, appellée la *Dunette*, qui séparait le port en deux parties. Cette espece de môle faisait face aux deux rives de la baie, et par sa hauteur dominait les forts des environs, en même tems qu'il protégeait l'entrée du port. Les français rentrés dans Boulogne, ne prirent point garde aux suites funestes que pouvait entraîner la direction d'un pareil ouvrage. En portant le courant sur le pied du coteau de la Tour d'*Ordre*, il accéléra la ruine du Phare, et les sables trouvant un appui sur les débris de la Dunette, s'y accumulèrent peu-à-peu. Mais on prétend que les travaux que le Gouvernement a fait exécuter depuis plusieurs années au port de Boulogne, lui ont rendu son ancienne utilité. On sait au surplus qu'une flotille considérable y avait été réunie pour transporter une armée française en Angleterre, mais que les affaires du continent firent ajourner ces projets bien difficiles à exécuter sans de nombreuses escadres.

La guerre actuelle a interrompu les communications avec l'Angleterre, par le port de Boulogne: à la paix ces communications reprendront avec d'autant plus d'activité que, comme lieu de départ pour Douvres, Boulogne a sur les autres ports de la Manche une supériorité d'avantages qu'on ne peut balan-

---

(*) Nous avons extrait de l'ouvrage de M. Henry, beaucoup de détails sur Boulogne, et sur les autres villes de l'arrondissement. Cet ouvrage in-4.° imprimé à Boulogne en 1810, qui renferme des recherches aussi curieuses que savantes, est intitulé: *Essai Historique, Topographique et Statistique sur l'arrondissement de Boulogne.*

cer. On remarque d'ailleurs que le plein de la mer y a lieu 45 minutes plutôt qu'à Calais, que la direction porte de Boulogne à Douvres, et que Boulogne offre pour les sorties 21 airs de vents sur les 32, tandis que Calais n'en a que 16. Nous rapporterons à l'article de cette dernière ville, les avantages qui ne lui sont nullement contestés, pour le retour d'Angleterre en France.

Longitude occidentale, 19 degrés 16 minutes du Méridien de l'île de Fer et 42 minutes 30 secondes de celui de Paris.

Latitude, 50 degrés 41 minutes.

Distances,

De *Paris*, 243 kilomètres (62 lieues un tiers.)
D'*Arras*, 110 kilomètres (28 lieues un cinquième.)
De *Calais*, 35 kilomètres (9 lieues.)
De *St.-Omer*, 46 kilomètres (12 lieues.)
De *Montreuil*, 35 kilomètres (9 lieues.)
De *Douvres*, en *Angleterre*, 35 kilom. (9 lieues) Sud-Est.

Population : 13,707 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	913	1,431	870	228	166	37	5	7	3,657
Filles.	938	1,499	921	452	340	107	15	13	4,285
Hommes mariés.	0	0	116	832	1,164	234	62	14	2,422
Femmes mariées.	0	0	146	953	1,020	282	49	17	2,467
Veufs.	0	0	1	26	143	49	6	12	237
Veuves.	0	0	28	164	276	122	27	22	639
	1,851	2,930	2,082	2,655	3,109	831	164	85	13,707

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	891	808	880	922	831	868	5,200
Mariages.	171	184	225	200	182	178	1,140
Décès.	570	623	521	442	403	540	3,099

En tems de paix le commerce maritime, les armemens pour la pêche et pour l'Amérique, occupent les négocians de Boulogne.

La pêche et la salaison du hareng sont la principale ressource des habitans. Cette pêche est très abondante dans la Manche où le rapprochement des côtes fait refluer des poissons de toute espèce dont la plupart sont de passage, mais surtout des merlans, des maquereaux et des colonnes innombrables de harengs. La pêche du hareng se fait en novembre, décembre et janvier; celle du maquereau en avril, mai et juin. — Dans l'intervalle de ces deux pêches, on fait celle du merlan, de la raye, des huîtres et autres poissons. On peut évaluer leur produit total à 7 ou 8 cent mille francs par année.

Les marchés de beurre sont les plus importans du département.

On polit avec succès à Boulogne les marbres extraits des carrières de Marquise et de Ferques, qui en sont peu éloignées.

A cette industrie il faut ajouter les prises que de nombreux corsaires font sur le commerce anglais.

Boulogne est comme nous l'avons dit, Chef-lieu de Sous-préfecture; il y a un Tribunal de première instance, un tribunal de Commerce, une Justice de paix, une Cure et une succursale; deux écoles secondaires particulières qui tiennent lieu de collège; une École gratuite de navigation destinée à répandre dans les classes des jeunes marins les connaissances théoriques qui leur sont nécessaires pour remplir avec distinction leur difficile carrière; enfin, une belle bibliothèque qui était celle de l'école centrale supprimée depuis l'établissement des lycées, et dont la ville de Boulogne est restée dépositaire.

Après la démolition de Thérouanne, entièrement détruite par Charles-Quint, en 1553, il fut réglé entre la France et l'Espagne que l'ancien évêché de Thérouanne serait partagé en deux, pour en ériger un sous chacune de ces dominations. La France en fit instituer un à Boulogne, mais cet évêché suffragant de celui de Rheims, n'avait dans sa dépendance qu'environ 112 paroisses. Actuellement, la ville, ainsi que tout l'arrondissement, fait partie du diocèse d'Arras.

Une société d'Agriculture et des Arts est établie à Boulogne, depuis 1797. Sa devise est : *Utilitati.* Composée de propriétaires et d'hommes de lettres, elle obtint un rang distingué parmi le petit nombre de Sociétés de ce genre, formées après la dispersion de toutes les Académies. A diverses époques la Société a tenu des séances publiques, dans lesquelles elle a présenté le compte de ses travaux. Indépendamment des ouvrages relatifs à la littérature, à la météorologie, à l'histoire, aux sciences exactes et au commerce, cette estimable Réunion ne néglige rien de tout ce qui peut améliorer l'agriculture. Son

administration est confiée au Président, au vice-Président, au Secrétaire et au Trésorier.

On trouve à Boulogne un bel établissement de Bains de mer froids ou chauds, dont l'usage est employé souvent avec succès dans certaines maladies.

NOTICE HISTORIQUE.

On attribue la fondation de Boulogne, *Bononia*, à Jules César qui en chargea Q. Ledius, son parent, lieutenant de ses armées et mort Consul, l'an de Rome, 716.

Il paraît certain qu'anciennement Boulogne et *Gésoriac*, (*Gesoriacum*) formaient deux villes séparées, et que la seconde existait avant les romains fondateurs de la première, mais que la proximité des deux villes et le séjour des romains dans la nouvelle, firent par la suite confondre ces deux places, de sorte qu'après un certain laps de tems, le nom de Gésoriac fut entièrement oublié. L'on attribue à Drusus la réunion de *Boulogne* et de *Gésoriac*, au moyen de ponts qu'il fit construire par ordre d'Auguste, 9 ans avant l'ère chrétienne.

C'est à Boulogne que plusieurs Empereurs romains se sont embarqués pour l'Angleterre difficilement soumise et souvent révoltée; quelques uns d'eux ont même fait un assez long séjour dans cette ville.

On connaît l'expédition ridicule de Caïus Caligula dont l'extravagance égalait la cruauté. En l'an 42, il se rendit à Boulogne, publiant qu'il voulait passer dans la Grande Bretagne, pour la réduire sous son obéissance. Il monta donc sur ses vaisseaux; mais à peine s'était-il éloigné de la côte, qu'il fit virer de bord, et descendit à terre. Quelques jours après, il mit son armée en bataille sur la grève, fit dresser les machines de guerre, sonner la charge, avancer les corps : et comme on était en peine de savoir quel était le but de tout cet appareil, il commanda à ses troupes d'amasser des coquilles, pour marquer qu'il avait dompté l'océan. Il reprit ensuite le chemin de Rome, se fit décerner les honneurs du triomphe, et voulut même qu'on y montrat les galères qui avaient été rassemblées dans le port Gésoriac pour son expédition.

Parmi toutes ces folies, il laissa néanmoins à la Gaule Belgique un beau monument, car pour éterniser le souvenir de sa *Victoire*, il fit bâtir un phare pour guider les vaisseaux qui abordaient ces côtes périlleuses. Ce phare reçut dans la suite le nom de tour d'*Ordre*; les anglais l'appellent l'*Homme vieux*,

parceque de loin elle représente comme la figure d'un grand vieillard. (*)

L'Empereur Claude, successeur de Caligula, s'embarqua de même à Boulogne, en 46, pour aller recevoir l'hommage des peuples de la Grande-Bretagne vaincus par Plautius et par Vespasien, son lieutenant, qui depuis fut Empereur. Claude termina en 16 jours son expédition ou plutôt son voyage; et le Sénat de Rome, tombé dans un profond avilissement, se hâta de célébrer l'heureux succès si laborieusement obtenu par l'Empereur, en lui décernant, entr'autres honneurs, un monument triomphal dans le lieu même de son embarquement. (**)

L'empereur Adrien, de retour d'une expédition en Angleterre, l'an 117 de l'ère chrétienne, choisit Boulogne pour sa demeure, et pendant la durée de son séjour, il fit construire plusieurs forteresses dans le pays qu'il combla de ses bienfaits.

Sous le règne de Dioclétien et de Maximien, 288 ans après Jésus-Christ, un certain *Carausius*, Ménapien de naissance, c'est-à-dire, flamand, fut chargé d'équiper une armée navale et de la tenir à Boulogne, pour arrêter les incursions des corsaires qui venaient des côtes de la mer Baltique. Carausius après avoir rendu de grands services, devint suspect, leva l'étendard de la révolte, se saisit de l'armée navale, du port de Boulogne, et de la Grande-Bretagne avec quelques légions qu'on y entretenait, et prit le titre d'Empereur. Constance l'un des deux Césars que Dioclétien et Maximien avaient associés à l'Empire, se rendit dans les Gaules avec tant de célérité que son arrivée devança la nouvelle de son départ. Aussitôt il assiégea Boulogne, qu'il trouva munie de toutes choses, et d'une forte garnison. Mais Carausius ne s'y était pas renfer

---

(*) Suivant M. Hennebert, c'est à tort qu'on attribue à Caligula la construction de ce phare, de figure octogone, terminé en pyramide et bâti sur la falaise qui commande au port de Boulogne : il pense, avec quelques écrivains, que c'est à J. César qu'on en est redevable. Selon l'historien de Calais, cette tour n'a été construite qu'au commencement du XV.e siècle, par Thomas de Lancastre, frère du roi d'Angleterre. Mezeray et M. Henry n'hesitent pas à regarder Caligula comme son fondateur, et nous nous sommes rangés de ce dernier avis. M. Henry écrit tour d'*Odre*, et prétend que c'est ainsi qu'il faut l'écrire.

(**) L'endroit où Claude s'est embarqué, est bien le port *Gésoriac*. *Dio Cassius* le dit affirmativement. Mais ce qui prouve l'identité de ce port avec celui de Boulogne, c'est que vers le commencement du 17.e siècle, on a découvert les fondemens de murs épais, et d'autres vestiges d'antiquités, qui ont sûrement appartenu à l'arc de triomphe érigé au père adoptif de Néron.

né; il s'était retiré dans la Grande-Bretagne. De peur que ce chef de révoltés ne jettât du secours par mer dans la place, Constance ferma le port par une digue, força les assiégés de se rendre à composition, et leur pardonna. Mais Carausius repoussa Constance qui avait tenté de faire une descente dans la Grande-Bretagne, sut s'y maintenir pendant plus de six ans, et mourut assassiné par Alectus, l'un de ses principaux officiers, qu'il s'était associé.

An 307. — Constantin, fils de Constance, se retira à Boulogne, après avoir vaincu les francs. Maximien, son beau-père, qui avait abdiqué l'empire, s'y rendit auprès de lui, mais ayant voulu faire assassiner son gendre, celui-ci l'obligea à se donner la mort.

314. — Le séjour des Empereurs à Boulogne, et l'importance de son port, le meilleur qui fut alors sur toutes les côtes de la Manche, l'avaient rendu la ville la plus opulente et la plus belle de toute la Morinie.

367. — Valentinien établit dans chaque cité un officier nommé *Comes*, auquel il confia l'autorité civile et militaire sous les ordres d'un officier supérieur qualifié du titre de *Dux*, ayant le gouvernement d'une province. Le premier *Comes* ou *Comte* de Boulogne, fut Théodose, père de l'Empereur de ce nom.

407. — L'empire romain affaibli se démembra de toutes parts. Les francs (en 420) s'emparèrent de la Gaule-Belgique, s'étendirent jusqu'à l'Océan, et comprirent la Morinie dans leur domaine. Mais la retraite des romains ne priva point la ville de Boulogne de la prééminence qu'elle avait obtenue sur toutes les autres villes maritime de la Gaule-Belgique.

451. — A l'imitation des romains, les Rois francs établirent des chefs dans les provinces, avec les titres de *Ducs* et de *Comtes*. En 457, Leger, fils de Flandebert, qui avait succédé à son père dans le commandement de la frontière maritime, depuis l'Escaut jusqu'à la Canche, fixa sa résidence à Boulogne, chef-lieu du Comté. En 628 la Morinie fut annexée à ce Comté, qui devint par la suite un fief comme les autres gouvernemens, jusqu'au 10.ᵉ siècle, vers la fin de la seconde race, les *Ducs* et les *Comtes* profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leurs maisons les titres que jusques-là ils n'avaient possédé qu'à vie, et s'érigèrent en seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats, soit militaires, soit civils, soit tous les deux ensemble. Par-là s'introduisit dans l'état un nouveau genre d'autorité auque on donna le nom de *suzeraineté*, qui s'exerça par les Rois de France sur les grands vassaux, et par ceux-ci sur les seigneurs

d'un ordre inférieur par des *sous-inféodations.* Ajoutons avant de reprendre la suite de notre récit, que les choses en étaient venues au point que sous Louis-le-Gros, en 1108, le domaine qui appartenait immédiatement au Roi de France, ne comprenait guères alors que Paris, Orléans, Etampes, Compiègne, Melun, Bourges, etc. Le reste était en propriété aux vassaux du Roi, qui à la vérité en faisaient hommage, mais qui, à celà près, se conduisaient presque en maîtres dans leurs seigneuries, et y exerçaient une espèce de souveraineté.

Quoiqu'il en soit, en 808, Charlemagne fit construire un grand nombre de vaisseaux qu'il fit réunir à Boulogne, où il avait placé le principal arsenal de sa marine. Deux ans après il s'y rendit, pour activer les travaux; l'année suivante, il s'y rendit encore pour voir les dispositions faites contre les Normands, (*) et il fit réparer le Phare ou *Tour d'Ordre.* Mais ces sages précautions négligées par les successeurs de ce grand homme ne purent empêcher les *Pirates* du *Nord* de prendre Boulogne d'assaut en 882. Ces barbares, irrités de la résistance que les habitans leur avaient opposée, les massacrèrent, renversèrent les hautes murailles de la ville, et réduisirent en cendres ses principaux édifices. Mais ils réparèrent ensuite le port, afin de pouvoir y retirer leurs vaisseaux. Le Boulonnais ne retourna à ses anciens maîtres qu'en 912, par suite du traité fait avec les Normands, à qui Charles-le-simple fut obligé de céder la Neustrie, aujourd'hui la Normandie.

En 917 le comté du Boulonnais fut réuni au comté de Flandres, mais il en fut séparé en 967 que Lothaire le remit à Hernieules, fils de Guillaume, Comte de Ponthieu.

En 1192, l'Artois ayant été érigé en province par Philippe-Auguste, le Comté de Boulogne fut mis dans la mouvance de cette province.

En l'année 1213, Philippe-Auguste, roi de France, à qui le Pape avait donné l'Angleterre, fit équiper dans le port de

---

(*) On appellait alors Normands (hommes du Nord), tous les peuples qui habitaient le Danemarck, la Suède et la Norwège. On a déjà vu, page 102, à l'article de Carausius, que leurs courses ont une origine fort ancienne. A l'époque dont nous parlons en ce moment, ils ne cessaient de faire des descentes sur les terres des Chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontraient. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeraient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disait-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon empire, que ne feront-ils pas, lorsqu'il sera partagé?* L'événement n'a que trop justifié cette prédiction, mais ne valait-il pas mieux le prévenir, en ne partageant pas l'Empire?

Boulogne

Boulogne, une flotte de 1700 voiles, pour attaquer et soumettre cette ile. Mais trahi par Ferrand, comte de Flandres, le monarque s'avançait pour le punir, lorsqu'il apprit que Renaud, comte de Boulogne, le trahissant à son tour, avait procuré aux anglais les moyens de battre et détruire une partie de cette flotte. Les anglais se préparaient à brûler le reste, quant le Roi accourut avec toute son armée. Sa marche fut si prompte, il tomba si brusquement sur les anglais, qu'il les mit en déroute, et les força de se retirer sur leurs vaisseaux, laissant près de deux mille morts tant tués que noyés. Cependant la flotte française était toujours étroitement bloquée; le Roi désespérant de la sauver, ordonna de descendre à terre tout ce qui était sur ses vaisseaux, et fit mettre le feu à plus de mille bâtimens qui lui restaient encore. L'année suivante, Philippe-Auguste battit complettement à Bouvines, l'armée des Princes confédérés contre lui, et fit prisonnier le comte Renaud qui commandait l'aîle droite de cette armée. Renaud couvert de blessures, fut d'abord transféré à Bapaume, puis à Péronne, où il mourut enchaîné à une grosse pièce de bois, dans la tour neuve. En 1216, Philippe-Auguste s'empara du comté de Boulogne, mais ne le garda point. En 1235, Louis IX craignant ou feignant d'appréhender l'envahissement du Boulonnais par les anglais, se chargea de la défense du pays, ne laissant au successeur de Renaud que les revenus et l'exercice de la jurisdiction du Comté.

Dans la guerre que se faisaient Philippe de Valois, Roi de france et Édouard III, roi d'Angleterre, et qui dura plus de cent ans, à diverses reprises, les anglais firent (en 1339), une descente à Boulogne, surprirent le faubourg ou la basse-ville, mal gardée et mal défendue, et la brûlerent avec dix-neuf frégates, quatre grands vaisseaux, vingt-quatre plus petits ainsi que les agrès et apparaux pour l'équipement de vingt-quatre galères.

An 1477. — Charles-le-téméraire, Duc de Bourgogne et Comte de Boulogne, ayant été tué au siège de Nanci, Louis XI fit restituer le comté de Boulogne à Bertrand De Latour, Comte d'Auvergne, à qui il appartenait en vertu du traité d'Arras, la ligne masculine de Boulogne ayant manqué; puis il l'échangea avec Bertrand De Latour, contre la jugerie de Lauraguais qu'il érigea en Comté. Quelque mois après, pour se soustraire à la suzeraineté que les ducs de Bourgogne auraient pu réclamer, à cause de leurs comtés de Flandres et d'Artois dont le Boulonnais relevait, Louis XI s'avisa d'en faire hommage à la Vierge dans l'Eglise de Boulogne; il offrit un cœur d'or du poids de

treize marcs, et ordonna par lettres-patentes, données à Hesdin, au mois d'avril 1478, que ses successeurs feraient le même hommage avec pareille offrande.

Depuis la prise de Calais par les anglais, en 1347, le Boulonnais était sans cesse en proie à leurs ravages. Le 19 octobre 1492, Henri VII, roi d'Angleterre, vint assiéger Boulogne qui était alors une place bien fortifiée et capable d'opposer une longue résistance. Mais la paix ayant été conclue à Etaples, entre ce Monarque et Charles VIII, Henri leva le siège et se retira en Angleterre, plus chargé d'argent que de gloire.

Au mépris du traité arrêté entre François I.er et Henri VIII, en 1532, dans une conférence que ces deux Monarques eurent à Boulogne, et malgré les assurances réitérées d'amitié données par Henri, ce roi d'Angleterre se joignit à Charles-Quint, en 1540, et quatre ans après vint, avec 20,000 hommes et un grand nombre de vaisseaux, investir Boulogne qu'il serra si étroitement qu'aucun secours n'y pouvait entrer. En même tems le Duc de Norfolk, avec 10,000 anglais et 12,000 flamands assiégeait Montreuil. Le maréchal Dubiez, gouverneur de Boulogne, après avoir approvisionné cette ville dont il confia le commandement à Jacques de Couci, seigneur de Vervins, son gendre, courut se renfermer dans Montreuil qui était moins fortifiée.

La garnison et les bourgeois, exercés au maniement des armes, disputaient pied-à-pied le terrein. Près de se voir forcés dans la ville-basse qu'ils avaient courageusement défendue, ils y mirent eux-mêmes le feu, pour se retirer dans la ville haute susceptible d'une plus longue défense. Les anglais s'empressèrent d'éteindre l'incendie et se servirent avantageusement des édifices que la flamme avait épargnés, tant pour se mettre à couvert contre le feu des assiégés que pour y pratiquer des plattes formes et y établir leurs batteries. Etant parvenus à renverser une partie des murailles de la haute-ville, ils livrèrent trois assauts consécutifs, dont le dernier dura depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Quinze cents anglais y périrent, et 300 hommes seulement de la garnison; mais de ce nombre était un excellent officier de l'île de Corse, nommé *Philippe*, qui par ses lumières et son activité, s'était acquis la confiance universelle, et sur qui roulaient toutes les opérations. Vervins, affaibli par cette perte, effrayé de la durée du dernier assaut, considérant qu'il lui restait peu de munitions et que les murailles menaçaient ruine en trois ou quatre endroits, fit décider, dans un Conseil de guerre, qu'on enverrait trois députés au camp du roi d'Angleterre, pour y traiter des conditions de la reddition de la place. Henri n'en voulut

point accorder d'autres que de permettre aux bourgeois d'emporter leurs effets et de se retirer avec la garnison, parce qu'il avait dessein de repeupler la ville de familles anglaises. Envain les habitans supplièrent de ne point livrer à l'ennemi une des principales clefs du royaume, et s'offrirent à se défendre sans la garnison si elle voulait se contenter de stipuler pour elle seule : Vervins persista, conclut une trève, et jura de rendre la ville le 14 septembre, si elle ne recevait aucun secours, avant ce terme. Le lendemain, une violente tempête dispersa les vaisseaux qui bloquaient le port et détruisit une partie des travaux des assiégeans. Les bourgeois pressèrent de nouveau Vervins de recommencer les hostillités; il demeura inflexible (*). Le 14 septembre, la ville n'ayant pu être secourue, fut évacuée par la garnison et par les habitans, après un siège meurtrier de près de deux mois. Ces braves et malheureux Boulonnois s'acheminèrent vers Etaples, en longeant la côte ; mais ils y furent atteints et pillés, au mépris de la capitulation : plusieurs fugitifs ne pouvant suivre la multitude, s'écartèrent dans les campagnes dévastées, d'autres tombèrent dans des fossés où ils se noyèrent : quelques uns périrent dans les sables mouvans au passage de la Canche. Ceux qui gagnèrent l'autre rive furent tourmentés d'une faim dévorante qu'ils ne pouvaient satisfaire. Pour comble de maux, ils arrivèrent au Pas d'Authie, au moment de la pleine mer, et furent forcés d'attendre l'instant favorable pour passer le gué et chercher quelqu'asile dans les campagnes de Picardie.

Cependant le Dauphin s'avançait avec une armée pour secourir Boulogne ; le Roi d'Angleterre, informé de son approche, se retirait en toute hâte sur Calais, après avoir laissé dans Boulogne une garnison avec tout ce qu'il fallait pour soutenir un siège. Le Dauphin espéra reprendre la ville, mais après avoir emporté la basse-ville où les anglais avaient mis leurs canons et leurs équipages, le désordre se mit dans la troupe chargée de ce coup de main, et les français furent repoussés avec perte. Ce coup manqué, le Dauphin fut forcé par les pluies d'automne et par le défaut de subsistances, de con-

(*) Vervins, quoiqu'illustré par la belle défense de Landrecies contre toutes les forces de Charles-Quint, exposé aux ressentimens et aux clameurs des malheureux habitans de Boulogne, fut accusé de trahison sous Henri II, en 1547, et condamné à perdre la tête sur un échafaud, ce qui fut exécuté : mais en 1575, le fils de Vervins obtint de Henri III des lettres de réhabilitation de la mémoire de son père et lui fit célébrer de magnifiques funérailles.

gédier une partie de son armée ; il remit l'autre au maréchal Dubiez, avec ordre de harceler les anglais pendant l'hiver, et de bâtir un fort sur la pointe qui est vis-à-vis de la tour d'Ordre, pour empêcher l'entrée du port. Comme il n'y avait point d'eau en cet endroit, et que le soldat n'y eut pu tenir à cause des vents, le maréchal fit construire le fort vis-à-vis de la basse-ville, à l'Outreau ; mais il le fit si étroit qu'après trois mois de travail, il fallut combler les retranchemens pour l'élargir.

Les français firent plusieurs tentatives pour reprendre Boulogne ; mais enfin, les anglais voyant qu'ils n'avaient point de forces suffisantes pour s'y maintenir, firent avec Henri II, fils et successeur de François I.er, un traité de paix qui fut signé le 24 mars 1550, à *Capecure*, hameau situé entre Boulogne et le fort d'Outreau, et par lequel ils s'engagèrent à remettre la ville, moyennant une somme de quatre cent mille écus d'or, savoir : la moitié quand les français entreraient dedans, et l'autre moitié six mois après. Mais cette somme ne répondait pas au tiers de la dépense que les anglais avait faite, tant pour les nouvelles fortifications et réparations que pour l'artillerie et les munitions qu'ils abandonnaient.

C'est à Boulogne que sont débarqués, le 18 juin 1800, les deux Docteurs anglais Woodwille et Nowel qui ont introduit les premiers en France l'inoculation de la vaccine, ce précieux préservatif de la petite vérole (*)

C'est aussi près de cette ville que *Pilâtre de Rosier* et *Romain*, les premières victimes de l'art aérostatique, ont payé de leur vie le projet qu'ils avaient formé de passer en Angleterre. Ils avaient adapté au pôle inférieur de leur *aérostat* ou *ballon* une *Mongolfiere* (**) qu'ils enflaient pour s'élever et qu'ils resserraient pour s'abaisser, au moyen d'un réchaud dans lequel ils

---

(*) On sait que la *Vaccine* provient de boutons qui se manifestent aux pis des vaches de plusieurs contrées de l'Angleterre, notamment du Comté de *Glocester*, et que c'est le Docteur *Jenner*, dont le nom ne peut manquer d'être transmis à la postérité, qui en découvrit l'inappréciable vertu.

(**) Mongolfier est l'inventeur de l'aérostat qu'il enflait en faisant brûler des matières animales avec de la paille. D'abord la machine

allumaient du menu bois. Ce réchaud suspendu à une poulie, s'abaissait quand on voulait resserrer la Mongolfière. Le 15 juin 1785, leur ballon s'enleva et monta même à une grande hauteur, mais comme il ne suivait pas la direction du détroit, et qu'au contraire il portait à l'*Est* dans les terres, sans doute les infortunés aéronautes voulurent descendre, et manœuvrèrent en conséquence. Mais ils ne purent se rendre maîtres du mouvement des soupapes; le ballon s'enflamma, Pilâtre et Romain abandonnés à leur propre poids vinrent s'écraser sur la pointe du Wimereux. Ils ont été inhumés dans le cimetière de Wimille, à quelque distance du point de leur chûte. Un petit monument élevé sur le mur qui borde la grande route de Boulogne à Calais, indique le lieu de leur sépulture.

Michel *Lechien* ou *Lequien*, mort à Paris le 12 mars 1733, naquit à Boulogne le 8 octobre 1661, et entra chez les Dominicains à l'âge de 20 ans. Il était savant dans les langues et dans l'antiquité ecclésiastique. Son ouvrage le plus considérable est intitulé : *Oriens Christianus in quatuor patriarchatus digestus, in quo exhibantur ecclesiæ patriacha, cœterique præsules orientes*, 3 vol. in folio, de l'imprimerie royale : c'est le plus grand ouvrage qui existe sur l'état ancien et présent de l'Eglise d'Orient. Il a aussi laissé des mémoires sur le Portus Iüus, ainsi qu'une histoire de Boulogne et de ses Comtes.

---

servit à élever des hommes qui entretenaient eux-mêmes le feu dans un réchaud suspendu sous l'ouverture de l'aérostat. Dans les premiers essais la machine était retenue par des cordes qui lui permettaient seulement de s'élever à une certaine hauteur. Le malheureux Pilâtre des Roziers s'étant adjoint M. Darlandes, partit avec l'aérostat abandonné à lui-même, parcourut près de 4000 toises en 17 minutes, et donna le spectacle du premier voyage que l'homme ait fait à travers les airs.

Peu après M. Charles substitua à l'air dilaté par le feu, le *gaz hydrogène* dont on se sert actuellement dans des aérostats de taffetas enduit de gomme élastique, et qui est environ treize fois plus léger que l'air, mais plus généralement dans la proportion d'*onze à un*. Or c'est sur cette différence de pésanteur spécifique qu'est fondée l'aérostation. TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE, DE M. HAUY. Idem DE CHIMIE, DE M. ADET.

Du reste, on sait que le *gaz hydrogène* est ce que les anciens appelaient *air inflammable*, que la décomposition de l'eau sur les métaux fournit le *gaz hydrogène* le plus pur, et que cette décomposition de l'eau se fait aisément, en délayant l'acide sulfurique (*l'huile de vitriol*) par ce liquide dans des tonneaux, et faisant agir cet acide ainsi affaibli sur le fer ou sur le zinc. *Chimie appliquée aux arts, de M.* CHAPTAL.

CALAIS.

La ville de Calais, située dans un terrein plat et sec, dont le fond est de sable, est bâtie sur le détroit qui donne son nom au département. La ville est un carré long de l'Est à l'Ouest, et se compose de 900 et quelques maisons, partagées en 37 rues assez larges et la plupart alignées. Elle est percée de deux portes; l'une au Sud construite en 1635, à laquelle aboutissent les routes de Boulogne, de St.-Omer et de Dunkerque, par Gravelines, est d'une belle architecture; l'autre d'un genre simple et sans ornement, conduit au port.

Les environs sont peu plantés et la végétation s'y ressent de la médiocrité du sol.

On respire à Calais un air pur souvent renouvellé par un vent de nord qui souffle une partie de l'année; mais les passages du chaud au froid sont fort brusques, et obligent à quelques précautions dans la manière de se vêtir.

Les habitans privés d'eau de fontaine et de puits, ont recours aux citernes disposées dans chaque maison, pour ainsi dire, de manière à recevoir l'eau de pluie. M. Henry prétend qu'on pourrait conduire sur la Place quelques sources du coteau le plus voisin, comme celles de Coquelles, qui n'est éloignée que de 5 kilomètres, (une lieue un quart); il estime que 200,000 francs suffiraient à cet établissement qui procurerait de grands avantages aux habitans, et ajouterait à la salubrité de la ville. Si ce projet est possible, on doit en désirer l'exécution, car l'utilité en paraît évidente.

Calais est une place de guerre. Une vaste citadelle qui renferme un bel arsenal édifié en 1632, et trois forts ajoutent aux moyens de défense de la place. Ces forts sont:

Le fort *Niculay*, sur la route de Boulogne, que M. de Vauban a reconstruit en 1627;

Le *fort Rouge*, bâti sur pilotis, en 1695, pour la défense du port et de la côte;

Le fort *Risbanc* qui a la même destination, et dont la construction remonte à l'année 1231.

Le port de Calais situé à l'Est-Sud-Est quart Sud de Douvres dont il n'est éloigné que de 8 lieues, au Nord-Est quart Nord de Boulogne, et à l'ouest de Gravelines, est favorable aux armemens en course pendant la guerre, et très-intéressant comme port d'échouage; il offre même plus d'avantages que celui de Boulogne pour la communication de l'Angleterre avec la France, parce que le vent de la partie de l'Ouest, qui est le rhumb dominant de ces parages, joint au courant du flot portent naturellement les vaisseaux de Douvres sur Calais. Les

environs de ce dernier port ne sont pas d'ailleurs hérissés de récifs comme les environs de celui de Boulogne.

Les jettées du port de Calais ont près de mille mètres de longueur et s'étendent au *Nord-Nord-Ouest*; elles sont construites en charpentes, distribuées par cases remplies de moëlons, le tout revêtu d'un bordage.

Le plus grand port des bâtimens qui peuvent entrer dans le *hâvre*, est de 4 à 500 tonneaux, pendant les marais de vives eaux ordinaires. La navigation au surplus a toujours consisté en voyages de grand et petit cabotage.

Longitude occidentale, 19 degrés, 31 minutes du Méridien de l'île de Fer et 28 minutes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés, 57 minutes.

Distances,

De *Paris*, 234 kilomètres (60 lieues.)
D'*Arras*, 96 kilomètres (24 lieues et demie.)
De *Boulogne*, 31 kilomètres (8 lieues.)
De *St.-Omer*, 35 kilomètres (9 lieues.)
De *Douvres*, en *Angleterre*, 31 kilomètres (8 lieues.)

POPULATION : 7,594 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	462	791	450	199	97	28	7	2	2,036
Filles.	462	839	582	289	136	52	10	10	2,380
Hommes mariés.	0	0	86	432	581	190	39	16	1,335
Femmes mariées.	0	0	132	483	518	181	2[illegible]	11	1,350
Veufs.	0	0	6	27	44	29	1[illegible]	8	124
Veuves.	0	0	44	119	123	60	1[illegible]	12	369
	924	1,630	1,300	1,549	1,499	540	[illegible]	59	7,594

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811	TOTAL pur les 6 années
Naissances.	282	253	254	237	250	290	1,566
Mariages.	55	54	78	61	60	80	388
Décès.	321	224	217	205	254	197	1,418

On remarque à Calais

La Tour du *Guet*;

L'Église paroissiale, fondée en 1214 par Philippe, Comte de Boulogne, où l'on distingue le Maître-autel construit tout entier en beaux marbres, l'année 1662;

L'Hôtel-de-Ville, reconstruit en 1740;

Le Beffroy, contigu à cet Hôtel, d'une architecture assez délicate;

La Place d'armes, presqu'au centre de la ville, vaste et bordée de maisons bien bâties;

l'Arsenal de la marine, ouvrage des anglais, lorsqu'ils étaient maîtres de la ville;

L'Hôtel de *Guise*, également leur ouvrage, bâti en 1589, et ainsi nommé parceque Henri II en avait fait don, en 1558, au Duc de *Guise* qui avait repris Calais sur les anglais;

Le *Courgain*, ancien bastion abandonné, en 1623, aux marins dont les demeures étaient placées auparavant le long des quais; situé à l'extérieur de la ville du côté de la mer, il renferme 307 habitations;

De beaux établissemens militaires, qui peuvent recevoir une garnison de plus de 3000 hommes;

Une Salle de spectacle;

Une grande citerne, construite en 1691 près de l'Église paroissiale, pour l'usage de la garnison, et pouvant contenir plus de 6400 muids d'eau;

Enfin, de très beaux hôtels où les voyageurs de toute condition trouvent à se loger convenablement.

Avant la révolution, il y avait à Calais:

Les Frères des écoles chrétiennes établis en 1700, pour l'instruction gratuite des enfans de la ville et du Courgain;

Les Sœurs de la Providence, établies en 1712, pour l'instruction gratuite des jeunes filles;

Le colège des Minimes ouvert en 1726, pour remplacer l'ancien collège tenu par des prêtres séculiers;

Les Sœurs de la Congrégation de St.-Vincent de Paule, envoyées à Calais, en 1760, pour donner leurs soins à l'hôpital des pauvres situé à St.-Pierre;

Et quatre Couvens, savoir: les *Minimes*, établis en 1612, dont le couvent sert de deuxième hôpital militaire;

Les Capucins, fondés en 1620, dont l'Église sert actuellement de magasin;

Les Relgieuses bénédictines, fondées en 1644; l'Église a été démolie mais le couvent a été transformé en maisons;

Les Religieuses dominicaines, fondées en 1642: leur Eglise est détruite, et le couvent transformé en maisons

Calais était le siège d'une subdélégation qui ressortissait de

l'Intendance

l'intendance de Picardie ; d'une Amirauté, et d'une Justice consulaire : il faisait partie du diocèse de Boulogne.

Aujourd'hui, c'est le chef-lieu d'un Tribunal de commerce ; d'une Justice de paix, et d'une Cure. Son ancienne école de dessin et de mathématiques existe encore, et son Collège a été remplacé par une école secondaire particulière.

Le commerce principal de Calais consiste en vins et eaux-de-vie de Bordeaux, sel, beurre salé, poissons frais, pêche et *saurissage* de harengs, cuirs d'Irlande, bois de construction, etc. On sent assez assez combien l'état de guerre apporte de modifications à ce commerce que de nombreux corsaires ont plus d'une fois ranimé aux dépens de nos ennemis.

Le 8 février 1799, il s'était formé à Calais une société *d'Agriculture, du Commerce et des Arts*, dont l'objet était l'amélioration de ces trois importantes parties notamment dans l'ancien *Calaisis;* mais il paraît que cette réunion n'a pas eu une longue durée. Quelques mémoires sur le commerce et sur la navigation, des découvertes, des observations, des expériences utiles, un poëme sur l'agriculture, quelques poésies légères avaient fait espéret que cette association aurait procuré les avantages qu'on s'était promis de son établissement.

NOTICE HISTORIQUE.

Selon quelques auteurs Calais (*Caletum*), est d'une origine fort ancienne ; les *Càletes* ou gens du pays de Caux en sont les fondateurs, dès le tems même que César vint attaquer la Morinie, dont les peuples s'unirent, pour leur défense, avec les Atrébates, les Calètes etc. Ils vont même plus loin, et ce dernier sentiment est partagé par le savant président Desbrosses, (*Méchanisme du langage*, tome II, pag. 241 et 290) : c'est à Calais qu'ils placent le *Portus-Itius* d'où César est parti pour aller soumettre la Grande-Bretagne. D'autres prétendent que Boulogne ou plutôt *Gésoriac* est cet ancien *Portus-Icius* que certains savans réclament contradictoirement pour l'*Ecluse*, *Gand*, *Bruges*, *Nieuport*, *Mardick*, *Gravelines*, *St.-Omer*, *Sangatte*, *Ecales*, *Ambleteuse*, *Isque*, *le Portel*, *Etaples*, *Dieppe* et *Wissant*. M. Henry, dans son *Essai Historique*, *Topographique* et *Statistique* déjà cité, rapporte les raisons pour et contre, réduit à trois cette série de ports, résume les degrés de probabilité à 27, dont 3 pour Boulogne, 5 pour Calais, 19 pour *Wissant*, et juge ce grand procès en faveur de ce dernier port. Nous ne le suivrons pas dans cette savante discussion, et sans prétendre décider sur une question qui

divisera sans doute encore longtems les érudits, nous nous rangerons de son avis, parce qu'il nous a paru le mieux motivé. Les mêmes raisons nous portent à regarder avec lui et avec plusieurs auteurs la fondation de Calais, comme très-moderne. En 1137 ce n'était encore qu'un village qui faisait alors partie du domaine du Boulonnais. Mais en 1227 le comte Philippe Hurpel ou *le Velu*, qui avait pris possession du comté de Boulogne, l'année précédente, comme époux de Mahaut, fit élever des murailles et creuser des fossés pour la défense de Calais.

Edouard III, roi d'Angleterre, ayant gagné, en 1346, sur Philippe VI, dit de *Valois*, la sanglante bataille de Crécy, voulut mettre à profit une si belle victoire, en essayant d'enlever à la France la ville de Calais. S'il prenait cette place, il s'épargnait le long et dangereux trajet qu'il y a d'Angleterre en Guyenne (*), pour transporter ses troupes en France, et se rendait indépendant des Flamands pour venir en France par le chemin le plus court. Il prévit bien les difficultés de cette entreprise. Il connaissait la valeur du Commandant de la place, Jean de Vienne, chevalier Bourguignon, et il était persuadé qu'on aurait peine à le forcer avant l'hiver, car on était déjà au mois de septembre. Il prit donc le parti d'affamer la place, dont les fortifications avaient été bien augmentées sans doute, puisqu'un roi victorieux du caractère d'Edouard ne croyait pas pouvoir l'emporter de vive force. Pour parvenir à l'affamer, il fit bâtir autour de Calais une espèce de ville, où il fit faire des maisons de charpente qu'on couvrit de chaume et de genêt. Il y avait des rues, une place, des boutiques, des halles, des hôtelleries, et l'on y apportait de Flandres et d'Angleterre toutes sortes de marchandises. Jean de Vienne, voyant que le siège se changeait en blocus, mit dehors toutes les bouches inutiles, afin d'opposer une plus longue résistance et de donner le tems au Roi de secourir la place assiégée. En effet, Philippe rassembla une armée de 60,000 hommes, et s'étant avancé jusqu'à Sangatte, il fit reconnaître les retranchemens qui furent trouvés inaccessibles. Il décampa donc quelques jours après, et les assiégés eurent la douleur de voir du haut de leurs murailles le départ de l'armée sur laquelle ils fondaient toutes leurs espérances. En proie à la plus horrible famine, ils

(*) A cette époque, les rois d'Angleterre étaient maîtres de la Guyenne, etc.

ne songèrent plus qu'à se rendre ; ils demandèrent à capituler, après avoir soutenu un siège d'un an et trois semaines.

Edouard extrêmement irrité de leur longue résistance, ne voulait point les recevoir à composition, si on ne lui livrait six des bourgeois les plus notables pour en faire ce qu'il lui plairait. Cette condition désespérante ayant été portée à la connaissance des habitans, ils se regardaient en frissonnant, cherchant avec effroi ces six victimes du salut commun. Jean de Vienne, leur brave Commandant, partageait leur douleur. Cependant, le délai accordé s'écoulait, il fallait se décider. Eustache de St.-Pierre se dévoue le premier ; Jean Daire, son cousin, les deux frères, Jacques et Pierre Wissant, et deux autres Citoyens dont l'histoire aurait bien dû nous conserver les noms, suivent ce généreux exemple. Conduits les pieds et la tête nus, la corde au col, devant le Monarque anglais qui n'avait point rougi d'imposer cette humiliante condition, ils lui présentèrent les clefs de la ville. Les Seigneurs qui environnaient le Roi ne pouvaient dissimuler la pitié et l'admiration que leur inspirait une telle magnanimité. Edouard seul paraissait inflexible et les regardant d'un air sévère, il commandait qu'on les conduisît au supplice, quand sa femme qui était enceinte, se précipitant à ses genoux, obtint à force d'instances qu'il ne souillât pas sa gloire, par la mort de ces infortunés. Cette Reine généreuse les emmena aussitôt dans son appartement, les fit habiller, voulut qu'on leur servît à dîner, et les renvoya, après avoir fait donner à chacun d'eux une somme d'argent.

Mais le ressentiment d'Edouard contre les malheureux habitans, était loin d'être appaisé : il les chassa tous de la ville qu'il repeupla d'anglais, désarma la garnison et l'envoya prisonnière en Angleterre. Le roi Philippe, pour récompenser les Calaisiens de leur fidélité, les départit dans les villes d'Artois et de Picardie, leur assigna quelques fonds pour vivre, et ordonna que tous les Offices qui viendraient à vaquer dans ses terres, leur seraient exclusivement donnés, jusqu'à ce qu'ils en fussent tous pourvus. Mais il est douteux que ces équitables dispositions aient été bien ponctuellement exécutées, car des historiens prétendent qu'on vit la plupart des Calaisiens errer dans le Royaume, réduits à la plus affreuse misère.

La prise de Calais fut suivie d'une trève qui fut prorogée jusqu'à l'an 1350, mais qui de part et d'autre ne fut pas exactement observée.

Geoffroy de Charny, gouverneur de St.-Omer et de toute cette frontière, entreprit de surprendre Calais, sans en rien dire au Roi, sûr d'être approuvé, s'il réussissait. Il pratiqua

des intelligences avec Aimery de Pavie, gouverneur de la ville, Lombard de nation, et convint avec lui que la ville serait livrée aux français moyennant une somme de 20 mille écus. Mais ce double traître désespérant peut-être de faire réussir ce complot, ou se croyant découvert, en avertit Edouard. Ce monarque accompagné du Prince de Galles, et d'un nombreux détachement, se rendit à Calais dans la nuit du dernier décembre au 1.er janvier 1348. Charny vint au rendez-vous avec mille hommes d'élite, mais après avoir fait remettre au perfide gouverneur la somme convenue, il s'apperçut bientôt qu'il avait été attiré dans un piège. Cependant il ne voulut pas se rendre sans combattre. La mêlée fut sanglante, car Charny s'était fait accompagner des plus braves chevaliers qu'il y eut alors en france. Edouard, armé de toutes pièces, à pied, sans aucune distinction qui pût le faire connaître, était au nombre des combattans : il aurait même succombé sous les coups d'*Eustache de Ribaumont*, s'il n'avait eu des armes d'une excellente trempe. Enfin, accablés par le nombre, environnés de toutes parts, nos braves furent tous pris ou tués. Ribaumont forcé de se rendre, remit lui-même son épée à Edouard, qui le proclama *le mieux combattant de la journée de ceux de dedans et de dehors*, lui fit un riche présent et le renvoya. Les autres n'en furent pas quittes à si bon marché ; ils n'obtinrent leur liberté qu'en payant une grosse rançon. Cette entreprise néanmoins ne rompit pas la trève, parceque Philippe désavoua Charny : d'ailleurs la peste qui ravageait alors toute l'Europe, était une raison suffisante pour suspendre pendant quelque tems l'animosité des deux rois.

An 1436. — Charles VII était parvenu à détacher du parti des anglais Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne. Ce vassal de la couronne de France plus puissant alors que son suzerain irrité de ce que les anglais commettaient toutes sortes d'hostilités sur ses terres, résolut de les en faire repentir. Il se déclara donc contr'eux et fit ses dispositions pour assiéger Calais par mer et par terre. Ce projet alarma la cour de Londres. De toutes les villes conquises en france, il n'y en avait pas dont la conservation intéressât davantage la nation anglaise : Calais était considéré comme l'entrepôt du commerce que l'Angleterre entretenait avec les Pays bas et avec une partie de l'Allemagne. Aux premières nouvelles que le Duc de Bourgogne allait investir cette place, le Parlement accorda des subsides pour la levée d'une armée de 15,000 hommes destinés à passer incessamment en france et à coopérer à la défense de Calais. Cependant le Duc de Bourgogne était devant cette

ville à la tête de 50,000 ; mais après s'y être consumé, pendant deux mois, en efforts inutiles, l'indocilité des milices flamandes le contraignit à lever le siège. Réduit à un petit nombre de troupes réglées, il n'eut d'autre parti à prendre que de jetter ces troupes dans ses places pour les mettre hors d'insulte. Le Duc de Glocester débarqué à Calais, ravagea la Flandres et l'Artois, sans trouver de résistance, et prit plaisir à faire sentir à Philippe-le-Bon ce qu'il lui en devait coûter pour avoir rompu avec les anglais.

Les français furent plus heureux en 1558. Ils reprirent Calais après que cette ville eut été 210 ans au pouvoir des anglais. Sénarpont, gouverneur de Boulogne, savant dans l'art des fortifications, fut l'auteur du projet ; le Duc de Guise l'exécuta avec autant de bravoure que d'habileté. Il donna d'abord le change aux ennemis, et tout-à-coup, par diverses manœuvres, le 1.er janvier 1558, il parut devant Calais avec toute son armée. Il enleva successivement le Fort S.te-Agathe, situé à l'entrée d'un marais en avant de Calais, le Fort Nieulay et le Fort Risbanc. Aussitôt que ce dernier Fort eut été pris, les vaisseaux français qui étaient en rade entrèrent dans le port, et débarquèrent tout ce qui était propre aux travaux du siège de ce côté, et à garantir le soldat dans les approches. Le Duc de Guise, ayant fait garder les avenues par où les vivres et autres secours eussent pu s'introduire dans la place, en fit lui-même le tour, et reconnut que la ville située dans un terrein marécageux, enveloppée d'un fossé large et profond, où se déchargent la petite rivière de Hames et d'autres ruisseaux, était couverte de terrasses et de remparts qui la garantissaient du feu de l'artillerie : la Citadelle, au contraire, ne consistait qu'en grosses tours creuses, dont les murailles manquaient de terre-plein, parce qu'on s'était persuadé qu'on n'avait rien à redouter de ce côté. En effet, outre que le fossé s'élargissait considérablement en cet endroit, il ne restait entre ce fossé et la mer, qu'une levée de sable entièrement couverte d'eau dans les hautes marées. Guise ayant détourné l'attention de l'ennemi par une fausse attaque sur la porte de la ville qui communiquait au port, dirigea tous ses efforts du côté de la Citadelle, que l'on croyait inarbordable ; il parvint à se loger dans la tour la plus avancée, malgré la vigoureuse défense des anglais, et força la garnison de la Place sur le point d'être prise d'assaut, à se rendre aux conditions les plus rigoureuses : les simples soldats et les bourgeois obtinrent la liberté de se retirer dans les Pays-bas sans armes, sans argent, avec le seul habit qu'ils portaient sur eux ; le gouverneur et les officiers restèrent

prisonniers de guerre ; l'artillerie , les munitions, les meubles, les laines, les étoffes précieuses et toutes les richesses de cette ville opulente, demeurèrent à la disposition du Duc de Guise.

C'est ainsi que fut prise en huit jours, au plus fort de l'hiver, une place qui avait coûté plus d'un an de siège au vainqueur de Crécy, et que l'on regardait comme imprenable. Par une juste représaille, les habitans en ayant été chassés, le Roi (Henri II) donna à *Cens* toutes les maisons et toutes les terres, à l'exception de ce qui fut accordé à titre de fief, à Sénarpont, et de l'hôtel qui reçut le nom du *Duc de Guise.*

La nouvelle de cette conquête causa dans tout le royaume une joie d'autant plus vive que dans le courant du mois de janvier, le Duc de Guise ayant pris Guines d'assaut, et s'étant emparé de la forteresse de Hame, de très-difficile accès, les anglais furent entièrement chassés de la france, sans qu'il leur y restât un seul pouce de terre.

En vertu du traité de paix du Cateau-Cambresis, conclu en 1559, Calais resta à la france ; mais ce ne devait être que pour 8 ans, passé lequel tems cette ville devait retourner aux anglais, sous la condition que pendant cet espace de huit années, la Reine Elisabeth n'entreprendrait rien contre la France ni contre l'Écosse. Comme cette Princesse manqua à cette condition, en envoyant du secours à l'amiral Coligni et aux hérétiques d'Écosse, Calais ne fut pas rendu.

En 1563 il s'était formé une conjuration à Calais pour livrer la ville aux anglais; mais cette conjuration fut découverte, et trente complices furent pendus aux fenêtres de l'Hôtel-de-ville.

Henri IV ayant déclaré la guerre, en 1595, aux espagnols, maîtres alors de l'Artois et des Pays-bas, l'Archiduc Albert, gouverneur de ces provinces, s'attacha au siège de Calais. Durosne, l'un des ligueurs révoltés contre Henri IV, fut non seulement l'auteur, mais encore le principal exécuteur de cette importante entreprise.

Bidossan, gentilhomme gascon, qui était gouverneur de la place, avait mal pourvu à sa défense, et n'était aimé d'ailleurs ni de la garnison ni des bourgeois. Durosne s'empara d'abord du Fort Nieulay et du Fort Risbanc. Ensuite l'Archiduc ayant forcé le *Courgain* et fait une brèche aux remparts, les habitans consternés pressèrent le gouverneur de capituler. Il n'eut pas assez d'autorité pour les contenir; dès le 2.e jour du siège, il convint de rendre la ville dans 8 jours, et la citadelle dans 6 autres, s'il n'était secouru. Les 8 jours expirés, la ville fut rendue avec si peu de prévoyance qu'on ne transporta

aucune pièce de canon dans la citadelle où il n'y en avait que trois de montées.

Cependant les vents contraires repoussèrent tous les secours que le Roi essaya de faire entrer dans la place Henri IV lui-même s'étant embarqué à Boulogne, ne réussit pas mieux. Mais Bertrand de Campagnols, frère du gouverneur de Boulogne, étant entré dans la citadelle, durant la basse marée, avec 250 hommes, fit rompre la trève L'Archiduc irrité de cette infraction, attaqua la citadelle avec furie, et l'emporta, après trois assauts, dans l'un desquels l'imprévoyant Bidossan perit en brave homme. Plus de sept cent hommes furent passés au fil de l'épée.

Il n'eut pas été bien difficile à Henri IV de faire périr de faim les espagnols, dans Calais, s'il eut été certain que les anglais dont il était l'allié, l'eussent servi fidèlement. Mais comme il n'avait pas trop sujet de se fier à eux, il retourna au siège de Lafere, ayant auparavant renforcé les garnisons d'Ardres, de Montreuil et de Boulogne.

Deux ans après, Calais fut rendu à la france à la paix de Vervins.

En 1658, Louis XIV étant tombé malade au siège de Bergues, fut transporté à Calais où il fut deux jours à l'extrémité. On désespérait même de sa vie, mais un médecin d'Abbeville, nommé Dusaussoi, fut appellé, et contre l'avis du premier médecin, il sauva le Roi avec du vin émétique peu connu alors.

Cette ville attira plus d'une fois encore l'attention des ennemis; en 1628 les anglais avaient ourdi un complot qui fut découvert avant l'exécution, et qui coûta la vie à leur agent, le jeune *Duparcq*; en 1657, les espagnols voulurent la surprendre, mais les bourgeois firent échouer l'entreprise; le 27 septembre 1695, dix frégates, douze galiotes et plusieurs chaloupes anglaises, s'en approchèrent et y jettèrent quatre cents bombes qui endommagèrent 53 maisons; au mois de mai de l'année suivante, les anglais jettèrent encore dans la ville plus de quatre cent bombes qui causèrent un dommage considérable; enfin, le 26 septembre 1804, nos éternels ennemis, voulant brûler une flotille venue de Dunkerque et reláchée dans le port de Calais, jettèrent un grand nombre de bombes jusques dans la ville; douze maisons furent endommagées; une bombe tomba sur les prisons et blessa un anglais, le seul individu frappé dans ce bombardement.

Ce fut à Calais que débarquèrent, en 1684, les ambassadeurs

du Roi de Siam, qui virent le Roi Louis XIV, dans la galerie, mais dont ils n'eurent pas d'audience. Cependant on conclut avec eux un traité de commerce, et le Roi envoya une ambassade à Siam.

Suivant M. Henry, le Czar de Russie Pierre I débarqua de même à Calais, en 1717; mais nous lisons dans les mémoires secrets de Duclos, sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV que ce fut à Dunkerque.

Calais a donné le jour à Georges Marechal, habile chirurgien; à Delaplace, littérateur distingué, premier traducteur du théâtre anglais; à Bernard. *Mayeur*, auteur des annales de cette ville; et à Lefebvre, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, qui a écrit l'histoire de cette même ville.

GUINES.

La petite ville de Guines assez régulièrement bâtie, est située dans une plaine, ayant au sud une forêt, et au nord des marais. Une rivière prend sa source dans Guines même, contribue à la pureté de l'air et facilite les opérations commerciales.

Le sol est de bonne qualité, mais les cultivateurs y sont peu entreprenans, puisqu'ils continuent de laisser en jachères le tiers de leur exploitation. Il se fait des élèves en chevaux que l'on vend ordinairement à l'âge de deux ans à des marchands de Normandie dont on devine à cet égard la spéculation.

Longitude occidentale, 19 degrés 32 minutes du Méridien de l'île de Fer et 28 minutes de celui de Paris.

Latitude, 50 degrés 52 minutes.

Distances,

De *Calais*,	11 kilomètres	(3 lieues de poste.)
D'*Ardres*,	9 kilomètres et demie	(2 lieues et demie.)
De *Boulogne*,	25 kilomètres	(6 lieues et demie.)
D'*Arras*,	93 kilomètres	(24 lieues.)
De *Paris*,	226 kilomètres	(58 lieues.)

Population : 3,071 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	209	366	247	125	21	0	0	0	968
Filles.	233	383	216	97	17	0	0	0	946
Hommes mariés.	0	0	19	184	248	51	0	0	502
Femmes mariées.	0	0	19	184	248	51	0	0	502
Veufs.	0	0	1	12	28	13	1	5	60
Veuves.	0	0	1	13	45	23	6	5	93
[illegible]	442	749	503	615	607	138	7	10	3,071

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	95	122	107	89	130	107	650
Mariages.	14	15	29	41	24	14	137
Décès.	66	76	74	60	75	104	455

Guines n'a point d'édifices remarquables, et n'avait avant la révolution ni couvent, ni abbaye. Elle dépendait de la subdélégation de Calais et ressortissait au baillage royal de cette ville, qui allait par appel au Parlement de Paris. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une Justice de paix et d'une Cure.

Le commerce y consiste en bois de chauffage, en tourbes, en produits agricoles. La rivière ou *Canal de Guines*, dont la direction est du nord au sud, et qui va se jetter dans le canal de Calais, à la tournée d'Ardres, après avoir parcouru un espace de 6120 mètres (3060 toises), sans avoir traversé aucune commune, que le séjour de cette petite ville. (*) Les charbons de terre et les pierres qui s'exportent des mines et carrières du Boulonnais, dans les villes du Département et dans la ci-devant Belgique, se déposent dans des magasins établis le long de la rivière, et sont ensuite chargés sur des bateaux qui les transportent à leur destination, et dont le chargement en retour se compose de *pannes* ou tuiles et de briques qu'ils prennent dans les environs de Bergues, de Dunkerque et de Bourbourg.

(*) On remarque que ce canal a une écluse carrée de nouvelle construction, pour laisser passer les eaux du fossé des pierrettes.

P

C'est aussi à Guines que sont embarqués les harengs que le commerce de Boulogne envoie tous les ans dans la Belgique.

NOTICE HISTORIQUE.

On regarde comme fort ancienne et bien antérieure à celle de Calais, la fondation de Guines, (*Guina*), qui était autrefois une place de guerre d'une certaine importance. Son origine remonte au tems des *Morins*, et l'on prétend que la *chaussée* qui conduisait de Thérouanne, capitale de la Morinie, au port de Sangatte, passait à l'extrémité occidentale de Guines. Dès l'an 610, on voit cette ville figurer sur la scène : Thierry II, Roi de Bourgogne, en confia le gouvernement à Rigneric, en 638. Quoiqu'il en soit, cette ville eut long-tems ses Comtes particuliers dont la *suzeraineté* se composait de 12 *baronnies* et 12 *pairies*, qui devaient hommage aux Comtes de Flandres.

En 928, un certain *Sifrid* ou *Sigefrid*, chef des Danois, fit une descente sur les côtes, s'empara de Guines et de son territoire; augmenta les fortifications de sa petite capitale, et entoura son *donjon* d'un double fossé. On apperçoit encore ce donjon, à la gauche du chemin d'Hardinghen à Guines, entre la place et la *placette*.

En 1238, le Roi Louis IX fit entrer le Comté de Guines, dans la mouvance de celui d'Artois.

Le dernier des Comtesde Guines fut le Connétable Raoul, qui avait en outre le comté d'Eu, et que le Roi Jean fit décapiter, le 19 novembre 1350, sans observer aucunes formes de procédure. Le Comte Raoul, prisonnier de guerre chez les anglais depuis la bataille de Caen, gagnée par Edouard III en 1346, avait fait plusieurs voyages en france pour négocier sa délivrance et celle de ses compagnons. On persuada au Roi que sous ce prétexte il pratiquait des menées en faveur des anglais. Il fut donc arrêté, et exécuté trois jours après, au milieu de la nuit. Cette violence au commencement d'un règne, aliéna tous les esprits, et fut cause en partie des malheurs de ce monarque

Le bailli de Calais (*) eut ordre de prendre possession au nom du roi de tous les biens du connétable dont les dépouilles furent ainsi partagées : Charles d'Espagne, le principal auteur de la condamnation arbitraire de l'infortuné Raoul, obtint la charge de connétable; le comté d'Eu fut donné à Jean d'Artois, et le comté de Guines fut réuni au domaine de la couronne. (**)

(*) Il y avait toujours un Bailli titulaire de cette ville, quoiqu'elle fût au pouvoir d'Edouard.

(**) Par lettres-patentes de 1461 et de 1463 Louis XI donna ce

An 1351. — Mais pendant que le Roi Jean, se fiant à la trève qu'il avait renouvellée pour un an, célébrait avec beaucoup de magnificence au palais royal de St.-Ouen, près Paris, la réception des chevaliers de l'Ordre de l'Étoile qu'il venait de créer, les anglais corrompirent Guillaume de Beaucourroy gouverneur de Guines, et s'emparèrent de cette place. Ce fut Aimery de Pavie, gouverneur de Calais, dont nous avons rappelé la perfidie à l'article de cette dernière ville, qui corrompit Beaucourroy. Ce dernier ne jouit pas long-tems du fruit de son crime; il se laissa prendre, et fut tiré à quatre chevaux. Mais ce cruel supplice ne répara pas la perte d'une forteresse dont la prise de Calais avait augmenté l'importance.

Le Roi Jean se plaignit vivement de l'infraction de la trève. Edouard s'en excusa, prétendant que les *trèves étaient marchandes*; qu'au surplus il n'avait fait qu'imiter le Roi Philippe qui avait voulu acheter et surprendre Calais en 1348, au mépris de la trève signée le 28 septembre. La famine qui désolait le royaume et l'épuisement des peuples ne permirent point de tirer vengeance de cette explication injurieure tout-à-fait dans le *gen e anglais*.

An 1352. — La garnison de St.-Omer essaya de reprendre Guines par surprise, mais elle ne réussit qu'à mettre le feu aux fauhourgs. Une nouvelle tentative faite en 1436, et renouvellée en 1454 ne réussit pas mieux. Charles VII avait recouvré son royaume, à l'exception de Calais et de Guines. Il était réservé au Duc de Guise de chasser les anglais de ces deux dernières villes. Nous avons vu avec quelle promptitude et quelle valeur il se rendit maître de Calais, en 1558. Le siège de Guines ne fut pas conduit avec moins de vivacité et de courage. Milord Gray, gouverneur de cette place, l'un de leurs meilleurs généraux, avait renforcé sa garnison de six cents vieux soldats espagnols. Chassé de la ville, il se renferma promptement dans la citadelle. Les premiers corps qui entrèrent dans la ville, ne manquèrent pas de se disperser pour piller. C'est où le général anglais les attendait: il fondit sur eux, en tua une partie, dispersa le reste, et mit le feu aux maisons. La citadelle ou la ville haute dominait une plaine entièrement nue, et des fossés d'eau vive de soixante pieds de profondeur l'entouraient. Le Duc de Guise commença par tirer des tranchées; donnant l'exemple du travail et de la patience. Le Roi (Henri II) vint prendre possession de Calais, et soutint par sa pré-

---

Comté à antoine de Croüi, et c'est en vertu de cette donation qu'il a fait dans la suite partie des terres possédées par cette illustre maison.

sence le courage des troupes qui, enfouies dans des marais au milieu du mois de janvier, avaient à lutter contre tous les élémens. Enfin, après avoir vaincu tous les obstacles et avoir pratiqué une brèche assez large mais de difficile accès, Guise livra l'assaut, et Milord Gray, malgré la plus vigoureuse résistance, s'estima fort heureux d'obtenir d'être reçu à composition : les soldats eurent la liberté de se retirer, mais le gouverneur et les officiers furent prisonniers de guerre. Quant aux fortifications on acheva de les détruire, et depuis ce tems, Guines a cessé d'être place de guerre. Néanmoins ses malheurs n'étaient pas finis, car tombé au pouvoir de l'Archiduc Albert, en 1596, (la même année que les espagnols se rendirent maîtres de Calais), et rendue à la paix de Vervins, elle fut pillée et incendiée par ces mêmes espagnols, en 1673.

C'est dans la forêt de Guines, entre les cantons nommés le *Courtil Picard* et la *Queue* de *Campagne*, que l'aéronaute Blanchard et le docteur anglais Geffleries sont descendus, le 7 janvier 1785, après avoir traversé le détroit du Pas-de-Calais. Une petite colonne construite par les soins des habitans à l'endroit même ou l'aérostat a pris terre, atteste l'heureux succès de l'entreprise de Blanchard, le premier qui ait osé traverser les mers dans une frêle nacelle suspendue au milieu des airs.

MONTREUIL.

La ville de Montreuil, irrégulièrement bâtie sur une colline, près de la rive gauche de la Canche, s'élève en forme de promontoire dans un golfe autrefois couvert des eaux de la mer. Un fort et un château étaient établis dans l'endroit le plus élevé de ce promontoire, où se trouve actuellement la citadelle, pour défendre l'entrée du port situé au bas, dans le lieu nommé le *Guindal*. Les marais qui environnent Montreuil du *Nord-Ouest* au *Nord-Est*, occasionnent des fièvres intermittentes, et quelquefois des fièvres adynamiques.

Longitude occidentale, 19 degrés, 26 minutes du Méridien de l'île de Fer et 34 minutes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés 27 minutes.

Distances,

De *Paris*,	175 kilomètres	(45 lieues.)
D'*Arras*,	66 kilomètres	(17 lieues.)
De *Boulogne*,	35 kilomètres	(9 lieues.)
D'*Hesdin*,	19 kilomètres	(5 lieues.)
D'*Abbeville*,	39 kilomètres	(10 lieues.)
D'*Amiens*,	78 kilomètres	(20 lieues.)

POPULATION : 3,959 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	212	335	353	214	38	15	3	1	1,171
Filles.	204	329	384	224	111	56	8	9	1,325
Hommes mariés.	0	0	26	185	284	99	7	4	605
Femmes mariées.	0	0	29	192	307	69	7	1	605
Veufs.	0	0	0	8	31	32	5	10	86
Veuves.	0	0	0	9	63	70	14	11	167
	416	664	792	832	834	341	44	36	3,959

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années
Naissances.	144	123	101	109	117	91	685
Mariages.	38	32	29	26	31	19	175
Décès.	90	89	91	128	92	94	584

Montreuil faisait partie du diocèse d'Amiens ;

Il y avait :

L'Abbaye de St.-Saulve de très-ancienne fondation, de l'ordre des Bénédictins non réformés ;

Un petit chapitre de Chanoines ;

Huit Paroisses ;

Un couvent des Carmes ;

Un couvent des Capucins ;

Et une Abbaye de Filles, de l'ordre de St.-Benoît, nommée de Ste.-Austreberthe.

Montreuil ancien chef-lieu de district, est actuellement le chef-lieu de la Sous préfecture de l'arrondissement, d'un Tribunal de première instance, d'une Justice de paix et d'une Cure ; elle a un Collège où quatre professeurs enseignent les humanités et les élémens des mathématiques.

Cette ville n'a d'autre commerce que ses marchés, et les produits de quelques fabriques. Ses tanneries préparent des cuirs forts aussi bons pour l'usage que ceux de Givet, mais

moins recherchés, parceque, tannés avec des écorces de vieux chênes, ils ne paraissent pas aussi beaux.

On fait à Montreuil des pâtés de bécasses et de bécassines fort estimés des gourmands, ainsi que les truites de la Cauche.

NOTICE HISTORIQUE.

Il en est de Montreuil (*Monasteriolum*, *Monstrolium*) comme de beaucoup d'autres villes dont l'origine est inconnue et qui, par cela même, sont regardées comme fort anciennes. Cependant si l'on en croit M. Henry, ou plutôt Malbrancq (caput X, liber sextus de Morinis), Helgot comte de Boulogne, est le fondateur de Montreuil, en 849 et 850. Ce n'était d'abord qu'un monastère dédié à St.-Saulve; le Comte Helgot appella des particuliers qui construisirent leurs habitations au tour de ce monastère, et à qui il fit don des marais de la Canche; par suite ce rassemblement devint une ville. M. Hennebert prétend qu'autrefois Montreuil, sous le titre de Comté, eut dans son ressort les villes de Thérouanne, Ardres, Hesdin, St.-Pol et même Boulogne. Nous ne nous arrêterons pas à cette opinion qui nous paraît peu fondée.

L'histoire de Montreuil offre peu d'événemens. Sous le règne de François I.er, Charles-Quint et le roi d'Angleterre Henri VIII s'étant ligués dans l'espoir d'accabler la France, Henri entreprit à la fois le siège de Boulogne et celui de Montreuil. Il était en personne devant Boulogne. Le duc de Norfolk fut chargé de réduire Montreuil, place faible, mais importante, parcequ'elle donnait entrée en Picardie. Le maréchal Dubiez, gouverneur de Boulogne, croyant cette dernière ville en état d'opposer une longue résistance, accourut pour défendre Montreuil. Norfolk la pressait vivement, mais Dubiez la défendait avec courage, quoiqu'elle ne valût rien. Il eut cependant succombé, si François I.er n'eut conclu avec Charles-Quint le traité de Crespy par suite duquel le corps de troupes impériales qui s'était joint à Norfolk eut ordre de se retirer. Alors les anglais trop faibles pour continuer le siège avec l'espoir du succès se hâtèrent de le lever. (Année 1544).

Cette ville avait été moins heureuse en 1537, car elle avait été prise par le Comte de Bures, général des troupes impériales, et ses fortifications avaient été démolies. Mais dans l'intervalle de 1537 à 1544, elle avait été rendue à la france et de nouveau fortifiée.

C'est à Montreuil que fut confinée la malheureuse reine

Berthe, que Philippe I.[er] Roi de France, répudia en 1091 pour épouser Bertrade qu'il avait enlevée à son mari Foulques, Comte d'Anjou. Berthe, mère de plusieurs enfans, et de Louis prince de grande espérance qui régna depuis sous le nom de Louis VI dit le *Gros*, mourut, deux ans après, de chagrin et de misère.

HESDIN.

La ville d'Hesdin, place de guerre bien fortifiée, est située à l'embranchement des vallées de la Canche et de la Ternoise. La première de ces deux rivières traverse la ville; l'autre passe dans les fortifications et contribue à leur défense. Un coteau assez élevé, couronné d'une belle forêt, couvre la ville au nord. Quatre grandes routes plantées d'ormes et de tilleuls les traversent. Les environs ornés de jardins sur ces points de communication, offrent l'aspect le plus riant, surtout du haut de la forêt, mais on n'apperçoit la ville que quand on est sur le point d'y entrer.

L'air est assez pur; il le serait moins si les vents de mer ou d'*ouest* ne dissipaient les émanations des marais qui avoisinent Hesdin, mais ces vents froids et humides rendent fréquentes les affections catarrhales qui se manifestent par des fluxions, des rhumatismes, des maux de gorge et des maladies de poitrine plus ou moins graves.

Longitude occidentale, 19 degrés, 43 minutes du Méridien de l'île de Fer, et 18 minutes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés, 22 minutes.

Distances,

De *Paris*,	164 kilomètres	(42 lieues.)
D'*Arras*,	51 kilomètres	(13 lieues.)
De *Montreuil*,	21 kilomètres	(5 lieues et demie.)
De *St.-Pol*,	19 kilomètres et demi	(5 lieues.)
De *St-Omer*,	45 kilomètres	(11 lieues et demie.)
D'*Abbeville*,	31 kilomètres	(8 lieues.)
D'*Amiens*,	55 kilomètres	(14 lieues.)

POPULATION : 3,591 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	175	337	270	133	45	19	5	2	986
Filles.	176	321	319	205	133	61	8	8	1,231
Hommes mariés.	0	0	17	167	239	106	10	3	542
Femmes mariées.	0	0	34	194	237	75	8	1	549
Veufs.	0	0	0	2	20	31	10	8	71
Veuves.	0	0	0	13	90	82	16	11	212
	351	658	640	714	764	374	57	33	3,591

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	85	82	85	81	83	96	514
Mariages.	18	21	24	21	27	25	136
Décès.	64	86	113	83	99	98	543

Hesdin faisait partie de l'ancienne province d'Artois, du diocèse de St.-Omer et du ressort du Conseil d'Artois.

Avant la révolution, il y avait

Un Chapitre de la Collégiale de St.-Martin;

Le Couvent des Récollets et celui des religieuses de Ste.-Claire;

La Paroisse de Notre-Dame;

Un Baillage; un Échevinage; une Jurisdiction de la maîtrise des eaux et forêts, et une Jurisdiction des fermes du Roi;

Un Hôpital, sous le nom de St.-Jean l'Évangéliste, desservi par cinq filles de la charité, où l'on recevait les soldats malades;

Une Maison de charité pour douze pauvres filles orphelines, qu'on y élevait et instruisait jusqu'à l'âge de 18 ans;

Une École de charité pour les jeunes filles;

Un Séminaire pour douze jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique;

Un Collège dirigé par des Prêtres séculiers, où l'on enseignait les humanités.

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une Justice de paix et d'une Cure; il y a un Collège où trois professeurs enseignent les humanités et les élémens des mathématiques.

Il n'existe à Hesdin aucun édifice remarquable. L'Église des Jésuites

Jésuites, dans laquelle le chapitre de St.-Martin avait été transféré en 1770, est la seule qui ait été vendue et démolie.

L'Eglise paroissiale bâtie en 1565, vient d'être restaurée.

Le commerce se borne aux objets de consommation ; mais la fabrique de bas occupe un grand nombre d'ouvriers, dans la ville ainsi que dans les communes environnantes.

Un canal d'Hesdin à Montreuil avait été projetté. Les travaux commencés en 1672 pour rendre à cet effet la Canche navigable, ont coûté plus de 150,000 francs ; mais ils n'ont pas été continués, et ce canal, qui donnerait un débouché si avantageux aux productions de cette partie du Département, est resté en projet.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine d'Hesdin, (*Hesdinum vel Hedinum*), suivant le père Malbrancq (Livre 2 Chap. 15. *de Morinis*), remonte à l'année 304. Hélène, mère du Grand Constantin, ayant été répudiée par Constance Chlore, se retira sur les bords de la Canche, où elle fit bâtir un château. Ce château fut bientôt entouré d'habitations qui, par la suite, s'étendirent sur les deux rives de la Canche, et formèrent une ville importante. Cette origine s'applique à la ville détruite en 1553 par ordre de Charles-Quint; mais n'anticipons pas sur cette catastrophe. Après avoir retracé sommairement les faits qui concernent l'ancienne ville d'Hesdin, nous parlerons de celle qui existe actuellement sous le nom de l'ancienne.

Le territoire de celle-ci fit d'abord partie du Comté de *Tervanes* ou de *St.-Pol*. Elle eut ensuite ses comtes particuliers. Bernard, 12.e comte, étant mort sans enfans, le Comté d'Hesdin fut réuni au domaine des comtes de Flandres. Il en fut détaché en 1180, fit partie de la dot d'Isabelle de Hainaut, mariée à Philippe-Auguste à la fin de 1179, et partagea dans la suite le sort de la province d'Artois.

Les princes qui possédèrent Hesdin en embellirent à l'envie le parc et le château ; ils y résidaient une partie de l'année, et Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, y tint souvent sa cour, alors l'une des plus brillantes de l'Europe. Louis XI vint l'y visiter, en 1464, pour se plaindre de ce que le Comte de Charolois, fils de Philippe, se liait avec le Duc de Bretagne, qui méditait de se révolter contre le Roi. Cette démarche n'eut pas le succès que Louis s'en promettait. La guerre qui suivit cette ligue eut pour prétexte le soulagement des peuples et désola la France sous le nom de guerre du *bien public*.

A la mort de ce même Comte de Charolois, connu comme Duc de Bourgogne sous le nom de Charles-le-Téméraire, Louis XI s'était emparé de plusieurs villes de l'Artois, et entr'autres d'Hesdin. Desquerdes, lieutenant pour le roi en Picardie, fit donner un faux avis par un nommé Robin, à Cohin, gouverneur de la ville d'Aire, qui n'était point encore alors soumise à la france. Celui-ci se laissa persuader qu'il était très-facile de surprendre Hesdin, et partit pour cette expédition, à la tête de cinq cents hommes des plus braves de la garnison d'Aire. Il arriva la nuit au pied de la muraille; Robin s'approchant, parla à la sentinelle, qui répondit comme étant d'intelligence. Il y avait un trou dans une tour à six pieds du rez-de-chaussée, que Desquerdes avait fait faire exprès. Robin y entra le premier, et se sauva à la faveur des ténèbres; chacun s'empressant à l'envie de le suivre, les ennemis furent bientôt en grand nombre dans la tour, et crièrent: *vive Bourgogne!* mais la herse tomba dans le même instant, et ils se trouvèrent pris, lorsqu'ils se croyaient maîtres de la place. Ne pouvant se sauver, et ne voulant pas se rendre, ils périrent tous les armes à la main. Cohin, qui n'était pas encore entré, se retira au désespoir. (Année 1479.)

La position d'Hesdin la rendit fort importante, tout le tems que durèrent les sanglans démêlés des Rois de france avec les Souverains des pays-bas. Prise et reprise au moins huit fois pendant les 76 années qui précédèrent sa ruine, elle fut enfin totalement détruite comme nous l'avons déjà dit, en 1553.

Charles-Quint venait de raser Thérouanne, après un siège long et meurtrier. Les français avaient repris Hesdin l'année précédente. Ils y furent bientôt assiégés par l'armée de Charles-Quint, que commandait Emmanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont, grand homme de guerre, et d'autant plus animé contre la France qu'elle lui retenait ses états. (*) La place était vaillamment défendue par le duc de Bouillon, *Robert de la Marck*, et par l'élite de la noblesse française. Mais l'attaque fut si vive que la ville fut emportée d'emblée. Il ne restait que le château qui était plutôt un lieu de plaisance qu'une forteresse. Après avoir essuyé plus de 14 mille coups de canon, les assiégés demandèrent à capituler. Le prince Emmanuel craignant de réduire ces braves gens au désespoir, et voulant ménager son armée, consentit à entrer en composition. Mais

(*) Il les recouvra à la fin du règne de Henri II.

pendant les conférences un prêtre dont on ignore les motifs, mit le feu aux mines préparées pour la défense de la brèche, et fit sauter en l'air un plus grand nombre de défenseurs de la place que d'assiégeans. Ceux-ci se croyant trahis, mirent le feu aux mines qu'ils avaient préparées de leur côté, renversèrent la muraille dont les débris comblèrent le fossé, s'élancèrent dans la place, et prétendant que les assiégés avaient violé la foi, ils firent la garnison prisonnière, et achevèrent de détruire la ville et le château. (*) Bientôt Charles-Quint sentit la nécessité d'avoir sur ce point une place capable d'arrêter les incursions des garnisons françaises de Doullens et d'Abbeville, et d'inquiéter la Picardie. François I.er croyait l'armée impériale en quartier d'hiver. Tout à-coup elle se réunit en campagne, fit mine d'assiéger Doullens, puis Abbeville, ravagea le pays jusqu'à St.-Riquier, de-là remonta le long de la rivière d'Authie, et ayant feint d'en vouloir à Montreuil, se mit à fortifier le village du Mesnil situé dans un marais, sur la Canche, à une lieue et à l'ouest de l'ancienne ville. Le Prince Emmanuel voulut qu'on l'appellât Hesdin-fert, ajoutant au nom de la place la devise (**) de sa maison, pour marquer qu'il en était le fondateur. Mais l'ancien nom prévalut. La place n'eut pas d'abord toute l'étendue dont elle était susceptible, et ses fortifications ne furent composées que de quatre bastions; mais on l'agrandit en 1593 et en 1607; son enceinte fut alors défendue par six bastions, formant un hexagone régulier, flanqué de demi-lunes et d'autres ouvrages extérieurs.

La nouvelle place remplissait trop bien à l'égard de la France le but que les rois d'Espagne s'étaient proposé en la faisant construire. Sa nombreuse garnison désolait la Picardie et le Ponthieu. Louis XIII résolut de s'en rendre maître. Le 20 mai 1639. M. de la Meilleraye l'investit, à la tête d'une armée de 32,000 hommes. La tranchée s'ouvrit deux jours après. Le 3 juin, le roi lui-même vint animer par sa présence l'ardeur des assiégeans. La place néanmoins ne se rendit que le 29, après une belle défense, l'épuisement des munitions et deux brèches praticables. Louis XIII était allé visiter Montreuil; il revint à Hesdin le jour que cette dernière ville se rendit, y entra par

(*) Il s'établit sur ces ruines un village qui en a retenu le nom de *Vieil Hesdin*.

(**) Ce mot *Fert* se compose des lettres symboliques de la maison de Savoie F. E. R. T. « *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*. . .

la brèche, et ce fut là que charmé de sa conquête, il voulut en récompenser M. De la Meilleraye en lui donnant le bâton de Maréchal de France.

La ville souffrit peu du siège, parce que l'on ne connaissait pas alors le tir à ricochet et que les bombes étaient peu perfectionnées. Celles dont on se servit étaient cylindriques; on en voit encore à Hesdin où elles servent de poids à l'horloge de la ville.

Le marquis de Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, étant mort à Paris au mois de février 1658, *Fargues*, officier au régiment de Bellebrune, n'ayant pu obtenir de succéder au marquis, conçut le projet de se rendre maître de la place, de concert avec Delarivière, son beau frere, major commandant en l'absence du gouverneur, sur lequel il avait pris un grand ascendant. En éloignant, sous différens prétextes, les officiers dont il se défiait, en avançant en grade ceux de son parti, et en augmentant la paye des soldats, il parvint à réussir dans un projet dont le succès doit surprendre sans doute; mais cet étonnement cesse quand on considère les troubles qui accompagnèrent la minorité de Louis XIV, et quand on sait que Fargues était secrètement soutenu par le Prince de Condé, alors révolté contre la cour et allié des Espagnols.

Les magistrats et les habitans d'Hesdin s'apperçurent trop tard des menées de Fargues, pour s'y opposer. Comprimés par la garnison, ils furent forcés de rester tranquilles spectateurs de cette révolte. Heureusement ils eurent peu à souffrir; Fargues ménageait Hesdin et ses environs, mais il étendait ses courses jusqu'aux portes d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil etc. Il poussa même l'audace jusqu'à faire tirer le canon sur les troupes de la maison du roi, lorsque Louis XIV passait dans les environs d'Hesdin pour se rendre au siège de Dunkerque, en 1659.

Fargues se maintint près de deux ans, dans sa révolte; compris dans l'amnistie accordée par le traité des Pyrénées, en 1661, aux révoltés qui avaient suivi le parti du Prince de Condé, il espérait jouir en paix du fruit de ses rapines, lorsqu'il fut recherché comme ancien munitionnaire d'Hesdin et d'Abbeville, convaincu de malversation, condamné à mort et exécuté dans cette dernière ville le 17 mars 1665.

Hesdin a donné le jour à l'abbé Prévost, né en 1697, mort en 1763, auteur connu par des romans riches de style et d'imagination, et par plusieurs autres ouvrages dont la collection

forme au moins 200 volumes in-12; à l'abbé Hennebert, Chanoine de St.-Omer, né en 1764, auteur d'une histoire générale de l'Artois qui se distingue plus par les recherches et l'érudition que par la méthode et le style, mais dans laquelle nous avons puisé beaucoup de notes et d'extraits intéressans.

ÉTAPLES.

La ville d'Étaples située à l'embouchure de la Canche, dans un terrain plat dont les sables augmentent encore l'aridité naturelle, n'a d'autre industrie que la pêche, et les rafineries de sel. L'air y est pur et l'on a plusieurs exemples de longévité.

Le port de cette petite ville, peu considérable par lui-même, est encombré de sables qui nuisent à la navigation. Une baie située au Sud à 22 kilomètres (5 lieues trois quarts) de distance directe du port de Boulogne, fait dans les terres un enfoncement du N. - O. au S. - E., depuis son embouchure jusqu'à Étaples, d'environ 6430 mètres (3215 toises). On y trouve dans les grande marées, depuis 3 mètres 57 centimètres, (11 pieds), jusqu'à 6 mètres 50 centimètres (20 pieds) de hauteur d'eau. Des bâtimens du port de 150 à 160 tonneaux pourraient la fréquenter.

En tems de paix, il y arrive, année commune, dix à douze chargemens de sel qui se rafinent à Étaples. La pêche emploie communément 14 à 15 bâteaux montés par 120 hommes environ. Le produit de cette pêche est estimé de 80 à 100,000 francs par année; le port de ces bateaux est de 4 à 10 tonneaux. Celui des bâtimens qui importent le sel et quelque fois des eaux-de-vie, des vins etc. pour la consommation du pays, est depuis 40 jusqu'à 100 tonneaux.

Longitude occidentale, 19 degrés, 18 minutes du Méridien de l'île de Fer et 42 minutes du Méridien de Paris.

Latitude, 50 degrés, 31 minutes.

Distances,

De *Paris*, 187 kilomètres (48 lieues.)
D'*Arras*, 86 kilomètres (22 lieues.)
De *Montreuil*, 11 kilomètres deux tiers (3 lieues.)
De *Boulogne*, 25 kilomètres (6 lieues et demie.)
De *St.-Omer*, 55 kilomètres (14 lieues.)

POPULATION : 1,567 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	104	195	148	34	7	1	0	0	489
Filles.	94	193	129	42	15	13	1	2	489
Hommes mariés.	0	0	12	86	121	31	2	2	254
Femmes mariées.	0	0	18	92	122	20	1	1	254
Veufs.	0	0	0	0	5	11	3	2	21
Veuves.	0	0	0	5	20	23	8	4	60
	198	388	307	259	290	99	15	11	1,567

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	57	58	54	49	50	50	318
Mariages.	13	5	11	10	12	6	57
Décès.	26	24	22	27	17	26	142

On ne voit à Étaples aucun établissement ni monument remarquables. Elle faisait partie du Boulonnais, ressortissait du Diocèse de Boulogne, et avait un Baillage royal. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une Cure et d'une Justice de paix.

NOTICE HISTORIQUE.

Si l'on en juge par les débris d'un vieux château fort, la ville d'Étaples (*Estapula, vel Stapulæ, vel Stabulæ*) a dû être autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Suivant M. Henry, à l'ancienne ville de *Quentavic*, (*Quentavicus, quasi vicus ad Quantiam*) qui était située à l'embouchure de la Canche, et qui fut détruite par les *Normands* en 842, succéda la ville d'Etaples, ayant un port également placé à l'embouchure de la même rivière, et faisant de même un grand commerce. D'après l'historien des Morins, Etaples n'est autre que *Quentavic* lui même (*). Quoiqu'il en soit, M. Henry ne

(*) Stapulas nunc vocant Quantiæ vicum dixerant Romani, ut pote ad fluminis ipsius ostia assidentem: Jàm verò linguâ romanâ consenescente (anno 668) in *Quentawic* vulgare nomen abiit. (De Morinis, liber quartus, caput 8.)

fait pas remonter au-delà de l'année 1160, la construction du château d'Etaples, sur un terrein qui appartenait à l'abbaye de St.-Josse, et en échange duquel Mathieu, Comte de Boulogne, donna à cette abbaye cinquante mille harengs sur la pêche des ports de Boulogne et de Calais. L'un des successeurs de ce Comte, Guillaume, accorda en 1276 une chartre en faveur des mayeur, échevins et communauté de la ville d'Etaples, qui obtint en 1367, de nouveaux privilèges de Jean, autre Comte de Boulogne.

Après la prise de Calais, les anglais, maîtres de cette ville, faisaient de fréquentes incursions dans le Boulonnais : Etaples attira leur attention en 1354, et trop faible pour résister, elle fut livrée au pillage. L'ayant surprise de nouveau en 1378, le 6 décembre, jour de foire, les anglais la pillèrent, y mirent le feu, et emmenèrent prisonniers à Calais, beaucoup de marchands d'Amiens, de St.-Valery, de Montreuil, de Boulogne, d'Abbeville, etc. Les malheurs d'Etaples n'étaient pas finis ; en 1435 les mêmes ennemis la livrèrent encore une fois aux flammes.

Les fortifications du château avaient sans doute été augmentées dans la suite, car un parti de ligueurs s'y était cantonné en 1591, et quoique forcé d'abandonner la ville, avait résisté dans ce château aux attaques de *Dubernet*, gouverneur de Boulogne, qui fut tué en les assiégeant. Mais à l'approche du Duc d'Epernon, les ligueurs quittèrent le château et tout ce qu'ils conservaient encore dans le Boulonnais. Trois ans après Henri IV fut reconnu Roi de France, et tout rentra dans l'ordre.

Plusieurs savans sont nés à Étaples.

Jacques Lefebvre, né en 1436, connu dans le monde savant, sous le nom de *Jacobus Faber Stapulensis*, homme de petite stature et de naissance commune, avait un bon esprit soutenu de beaucoup d'érudition. Persécuté pour ses opinions religieuses que l'on suspectait de *luthéranisme*, il jouit enfin d'une vieillesse heureuse, à Nérac, sous la protection de Margueritte de Navarre, sœur de François I.er, après avoir été le précepteur du 3.e fils de ce monarque, surnommé le père *des belles-lettres*. Lefebvre, mort centenaire, a laissé des commentaires sur les Pseaumes, sur les Évangiles, sur Aristote, une traduction française du nouveau Testament, etc.

Bertin Lecomte, savant dans la connaissance des langues, professeur de langue hébraïque au collège royal, en 1547.

Gérard le Roux, dominiquain, nommé par la protection de

la reine Margueritte à l'Abbaye de Clérac; puis à l'Évêché d'Oléron, hérita de la bibliotèque de Jacques Lefebvre son ami; mais accusé comme lui d'hérésie, il eut une fin moins heureuse. La chaire où il prêchait fut scié par le pied; il fut grièvement blessé et mourut de sa chûte, victime du faux zèle d'un *certain Pierre Arnaud de Martic.*

VILLES DE L'ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

St-OMER.

La ville de St.-Omer, place de guerre, sur l'Aa, située; partie dans un terrein bas et marécageux du côté de la rivière, partie sur la pente d'un coteau, a une enceinte considérable, mais elle est peu peuplée eu égard à son étendue. Du reste elle est bien bâtie, et pourrait être le centre d'un commerce important, car elle est très heureusement placée, ayant par la rivière d'Aa et par ses canaux, des débouchés avantageux sur Lille, Arras, Dunkerque et Calais.

La grand'Place est vaste et carrée. Comme nous l'avons déjà dit, l'assiette de St. Omer n'est point unie: on descend ou bien l'on monte dans ses rues principales.

Les environs offrent des promenades, des bois, des sites pittoresques.

Au Nord-Est de la ville sont deux fauxbourgs, *le Haut-Pont*, et *le Lizel*, au milieu d'un terrein marécageux desséché par l'industrie des habitans depuis le 12.e siècle. Ce terrein est fort abondant en légumes; les habitans en approvisionnent les marchés de Calais, Ardres, Gravelines et Dunkerque, où ils les transportent par eau; ils en garnissent également, mais par la voie de terre, les marchés de Boulogne et de Montreuil.

Les habitans du *Haut-Pont* et de *Lizel* au nombre de trois milles environ, parlent un flamand corrompu. Ils ne diffèrent pas moins des autres habitans de la ville par leur costume et par leurs habitudes que par le langage. Vêtus, à la manière des anciens Celtes, d'habits courts d'une étoffe brune ou bleue, ils ont des culottes fort longues et fort larges. Les femmes ont les cheveux enveloppés dans une sorte de béguin surmonté d'un chapeau de paille commune qui leur sert à se garantir du soleil et à porter plus aisément des fardeaux sur la tête; elles ont aussi les oreilles et le cou ornés de pendans et de croix d'or. Les maisons sont environnées de canaux, et forment pour la plupart des îles d'où l'on ne peut sortir qu'à l'aide de chaloupes. Les habitans qui ne s'adonnent pas au jardinage, sont ou bateliers ou constructeurs de bateaux et de barques,

Ils

Ils ne se marient qu'entr'eux, et conservent ainsi leurs anciennes mœurs.

Il y avait entre St.-Omer et Clairmarais des *îles flottantes* formées de racines d'herbes, de roseaux et d'arbrisseaux mêlés de terres grasses, que l'on pouvait comparer aux trains de bois flottans que la Seine amène à Paris. Le tems a détruit la plus grande partie de ces îles, si célèbres jadis dans toutes les géographies : Il n'en reste que deux ou trois; les autres sont devenues des attérissemens que l'on a défrichés et qui sont loués jusqu'à 100 francs l'arpent. En 1782, à l'occasion des réjouissances célébrées pour la naissance du Dauphin, les *Hautpontois* préparèrent sur une de ces îles flottantes, réduite à 24 pieds de longueur sur 12 de largeur, un feu environné d'arbres chargés de fruits, et pendant trois heures offrirent un spectacle d'un nouveau genre, qui n'était pas sans agrément, promenant sur la rivière cette île ainsi décorée.

L'air, à St.-Omer, est froid et humide. Les maladies qu'on y éprouve dérivent de cette constitution de l'atmosphère : au printems, fièvres intermittentes, rougeole, et petite vérole à l'égard de ceux qui n'ont pas eu recours au préservatif de la vaccine; peu de maladies en été, à moins qu'il ne soit très sec: alors fièvres bilieuses, ardentes, putrides etc.; en automne, fièvres intermittentes avec rechute, jaunisses et diarrhées; en hiver, catarrhes, peripneumonies, érésipèles, fièvres continues, souvent bilieuses et quelques fois putrides.

Avant la guerre beaucoup d'anglais choisissaient St.-Omer pour le tems de leur séjour passager en France; quelques uns même y fixaient leur établissement.

Longitude orientale du Méridien de Paris 5 minutes, et 19 degrés 55 minutes du Méridien de l'île de fer.

Latitude, 50 degrés 45 minutes.

Distances.

De *Paris*,	214 kilomètres (55 lieues.)
D'*Arras*,	62 kilomètres (16 lieues.)
De *Calais*,	35 kilomètres (9 lieues.)
D'*Aire*,	15 kilomètres et demi (4 lieues.)
D'*Ardres*,	19 kilomètres (5 lieues.)
De *Dunkerque*	35 kilomètres (9 lieues.)
De *Bergues*,	27 kilomètres (7 lieues.)
De *Cassel*,	16 kilomètres 2 tiers (4 lieues et demie.)
De *Gravelines*,	29 kilomètres (7 lieues et demie.)

POPULATION : 19,176 individus.

R

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	1,059	1,403	944	594	669	185	17	20	4,891
Filles.	1,074	1,653	1,477	1,185	811	346	57	35	6,638
Hommes mariés.	0	0	297	1,105	1,077	461	85	49	3,074
Femmes mariées.	0	0	297	1,105	1,077	461	85	49	3,074
Veufs.	0	0	0	4	205	209	47	52	517
Veuves.	0	0	0	39	360	393	85	105	982
	2,133	3,056	3,015	4,032	4,199	2,055	376	310	19,176

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	549	556	549	543	513	549	3,259
Mariages.	96	107	115	124	152	113	707
Décès.	567	790	607	610	609	477	3,660

St.-Omer, la seconde ville de l'Artois, ressortissait du Conseil de cette province; elle avait

Un Évêché suffragant de Cambray, formé en 1559 du Diocèse de Thérouanne dont l'Evêché fut partagé entre Boulogne et St.-Omer, comme nous l'avons dit page 100; (*)

Une Subdélégation;

Un Chapitre de la Cathédrale;

Une Abbaye de St.-Bertin, de l'ordre de St.-Bénoit, extrêmement riche;

Quatre couvens d'hommes, les Jacobins, les Récollets; les Capucins, les Carmes déchaussés;

Douze couvens de filles, savoir: les Conceptionistes; les Ursulines; les Clairisses; les Sœurs-grises; les Sœurs de St.-Louis; les Sœurs de St.-Dominique; les Sœurs hospitalières de St.-François, dites du Soleil; les Sœurs de la Magdeleine; les Pénitentes, les pauvres Clairisses; les Sœurs de St.-Jean-Baptiste; les Sœurs de Ste.-Catherine;

Six Paroisses;

(*) C'est par erreur que nous avons attribué 112 Paroisses à l'Évêché de Boulogne: c'est à celui de St.-Omer que s'applique cette remarque. L'Évêché de Boulogne renfermait l'étendue du Boulonnais, les gouvernemens de Calais et d'Ardres, et quelques paroisses de ceux de St.-Omer, d'Arras et d'Hesdin.

Plusieurs Tribunaux, tels que: Bailliage, Échevinage, Maîtrise des eaux et forêts etc.;

Une Maison de force, dite du *Bon Pasteur*, pour les femmes et filles libertines;

Un Hôpital général pour les jeunes orphelins et orphelines, et les vieux hommes;

Une Maison dite des *Bleuets* pour de jeunes garçons à qui on faisait apprendre des métiers;

Une Maison dite le Jardin de Notre-Dame, pour de pauvres filles; et plusieurs autres fondations pieuses, parmi lesquelles on distinguait le Séminaire épiscopal et le Collège de St.-Bertin, pour les étudians privés de ressources;

Les Écoles des frères de la Doctrine chrétienne, où l'on enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et le dessin;

Une École publique et gratuite de dessin;

Un Collège royal anglais, dans lequel il y avait un pensionnat où l'on enseignait la langue latine;

Un Collège français avec un pensionnat, d'abord desservi par les Jésuites, puis dirigé par des Doctrinaires qui enseignaient les humanités.

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une Sous-Préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de Commerce, des séances de la Cour d'assises qui a remplacé la Cour de justice criminelle, de deux Justices de paix et de deux Cures. Il y a un Collège où six professeurs et trois maîtres d'études enseignent à de nombreux écoliers les mathématiques, les humanités et la rhétorique.

Un dépôt de livres, provenant de différentes collections en ce genre confisquées pendant la révolution ou devenues propriété publique, forme la bibliothèque de la ville.

Les sept hospices qui existaient en 1789 n'en forment plus que cinq, savoir: l'Hôpital général St.-Jean, pour les vieillards des deux sexes, desservi par neuf sœurs hospitalières; l'hôpital général pour les enfans des deux sexes; la Maladrerie où sont reçus les malades de la ville, ainsi que les militaires en partie, et qui est desservi par des sœurs de la congrégation de St.-Vincent de Paule; l'hospice de Ste.-Anne où sont logés de vieilles femmes indigentes à qui l'on donne 10 fr. par mois; et l'hôpital militaire placé dans le local de l'ancien collège anglais, concédé en propriété à la ville par décret impérial du 18 août 1811.

La maison dite le Jardin Notre-Dame, tenu actuellement par les ci-devant Ursulines, sert d'écoles primaires aux jeunes

filles. Les écoles primaires des jeunes garçons ont été rendues aux Frères de la Doctrine chrétienne, dans leur ancien local.

De la belle et riche abbaye de St.-Bertin, on ne voit plus que la tour qui a été concédée à la ville avec les débris de l'Église. Le reste a été vendu et démoli. Le collège de St.-Bertin a également été vendu.

On remarque dans le bas de la ville sur les bords de l'Aa, une belle cazerne pour la cavalerie, qui peut contenir 500 chevaux; et un arsenal construit en 1781, situé sur les mêmes bords, où il y a un bassin dans lequel les bateaux vont prendre leur chargement, et qui renferme, outre un bel atelier de réparation, deux magnifiques salles d'armes. Les autres établissemens militaires peuvent contenir une garnison de 3,000 hommes d'infanterie.

La Place, à peu-près circulaire, est entourée d'une enceinte irrégulière équivalente à un polygone de douze bastions. Les remparts ont 4,200 mètres (2,100 toises) de circuit.

Dans les fortifications extérieures on remarque un ouvrage à cornes avec place d'armes et corps-de-garde, sur le chemin d'Aire.

L'Hôtel de-Ville et les autres bâtimens publics n'offrent rien de remarquable. Il n'en est pas de même des deux canaux, celui de St.-Omer à Calais, et celui qui conduit à Aire, où plusieurs écluses fournissent, dans de vastes bassins ingénieusement construits, la quantité d'eau nécessaire à la navigation. Les barques dont les mâts peuvent se baisser, remontent de la mer à St.-Omer, par Gravelines, au moyen de l'Aa.

Le commerce consistait autrefois dans les manufactures de draps, beiges, pinchinas, serges et autres étoffes de laine; dans la fabrication des huiles de graines grasses; dans l'entrepôt d'eaux-de-vie et de vins de Bordeaux importés des contrées méridionales et occidentales de la France, par les ports de la Manche. Les circonstances d'une guerre maritime de longue durée ont dû ralentir ces spéculations; mais la fabrique de draps et autres étoffes de laine s'est étendue; elle a quelquefois occupée jusqu'à deux mille ouvriers. La fabrique de pipes emploie 500 ouvriers, et rivalise pour les produits avec les fabriques de Hollande. Deux fabriques d'eau de-vie de grains, quelques tanneries en grande activité, deux savonneries, des moulins à papier, etc. complettent le tableau de l'industrie actuelle, et remplacent jusqu'à un certain point les pertes qui résultent de la stagnation des amidonneries et de quelques autres branches commerciales.

NOTICE HISTORIQUE.

St.-Omer (*) (*fanum Sancti Audomari vel Audomaropolis*), dont on prétend que la mer couvrait autrefois la partie orientale, ne fut d'abord qu'un village connu sous le nom de *Sithiu*, dans lequel existait une abbaye de même nom, qui fut depuis appellée St.-Bertin. En 750 Childéric III, dernier roi de la race des Mérovingiens, qui n'avait que l'ombre du pouvoir dont Pepin dit le *Bref* s'était emparé, fut détrôné, rasé et renfermé dans cette abbaye.

En 880, les *Normands* l'ayant ravagée ainsi que le village, *Foulques*, abbé du monastère, assembla les habitans du pays, leur persuada de fortifier Sithiu, et leur en donna l'exemple en commençant par la partie dans laquelle son abbaye était située. Baudouin II, Comte de Flandres, acheva une entreprise trop forte pour de simples particuliers : les murs d'enceinte furent terminés en 902, et ce fut alors que le village successivement accru et devenu une forteresse, reçut le nom de St.-Omer. Le monastère de St.-Bertin fut compris dans l'enceinte. Baudouin IV, 7.e Comte de Flandres, augmenta en 1067 les fortifications qui s'accrurent encore sous le Prince Louis, fils de Philippe-Auguste, ainsi que sous Charles-Quint, et qui furent terminées, quant aux ouvrages extérieurs, en 1658.

La tutelle des enfans de Baudouin IV qui avait été lui-même tuteur de Philippe I.er roi de France, excita entre sa veuve, Richilde, et Robert le Frison, son frère, une guerre à laquelle Philippe prit part en faveur de Richilde. Outré de ce que les flamands avaient accordé sans son aveu la liberté à Robert qu'il avait vaincu et fait prisonnier, Philippe fit tomber sa vengeance sur St.-Omer, et la mit à feu et à sang, en 1071. Mais Robert l'ayant attaqué près de Cassel, le battit complettement, et se fit déclarer comte de Flandres.

St.-Omer avait fait partie de la dot d'Isabelle de Hainault : mais Philippe-Auguste avait été forcé par les suites d'une guerre malheureuse, de céder cette ville, ainsi que celle d'Aire, à Baudouin, Comte de Flandres, en 1196. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1211 que *Jeanne*, Comtesse de Flandres, ayant voulu se marier à Ferrand de Portugal, neveu de Mahaut,

---

(*) St.-Omer, 3.e Évêque de Thérouanne, mourut vers l'an 668. Ce Prélat avait fait construire à *Sithiu* une Eglise qu'il avait confiée à St.-Bertin, et dans laquelle cet Abbé l'inhuma. La dévotion attira de nouveaux habitans, et insensiblement le village devint une ville qui quitta son ancien nom pour prendre celui du Saint Evêque.

veuve de Philippe d'Alsace, le roi ne voulut y consentir qu'à condition que St.-Omer et Aire lui seraient rendues. Ferrand se repentit bientôt d'avoir cédé deux de ses meilleures places. Mais vaincu et fait prisonnier à *Bouvines*, il ne sortit de la tour du Louvre, que sous le règne de St-Louis, et St.-Omer resta au vainqueur.

Depuis que les anglais étaient maîtres de Calais (1347), ils ne cessaient de faire des courses dans les environs de St.-Omer. En 1352, *Aimery de Pavie* dont nous avons déjà parlé aux articles de Calais et de Guines, voulut faire une tentative sur St.-Omer. Geoffroy de Charny qui en était gouverneur, fut averti de ce projet. Il en fit part au maréchal de Beaujeu, général des troupes françaises, auquel il se joignit pour aller au-devant des anglais. L'affaire fut très-vive, et le maréchal y perdit la vie. Mais Charny renversa les anglais, fit prisonnier Aimery de Pavie, le conduisit à St.-Omer et le fit écarteler: vengeance cruelle, mais qui parut à Charny la juste punition du guet-à-pens dans lequel Aimery l'avait attiré à Calais. (voir page 116.)

Sous Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, l'établissement d'un nouveau droit excita, le 16 août 1467, une violente sédition. Cinq à six cents révoltés s'emparèrent des clefs des faubourgs du Haut-Pont et de Lizel, forcèrent les prisons, se firent donner le mot du guet, et continuèrent de commettre toutes sortes de désordres jusqu'au 29 août, que le magistrat intimidé consentit à publier l'abolition de l'impôt. Le Duc, informé de cette révolte, voulut en punir le corps et la communauté de la ville, qui ne l'avaient pas réprimée; en conséquence il exigea que trois cents bourgeois au nombre desquels étaient les Connétables et trois hommes de chaque métier, fissent *amende honnorable*, tête nue, sans ceinture, tenant chacun une torche de cire pesant 3 livres; déclara que leurs priviléges, usages et coutumes étaient *confisqués*; les condamna à une forte amende, et fit punir de mort les deux principaux chefs de la révolte.

Après la réduction d'Arras, en 1477, Louis XI porta ses armes contre St.-Omer, où commandait Philippe, Seigneur de Bévère, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Celui-ci fait prisonnier à la bataille de Nancy, où périt Charles-le-Téméraire, (le 5 janvier de cette même année 1477), avait été cédé par le vainqueur au Roi qui ne s'était approprié cet illustre prisonnier que pour le faire servir aux desseins de sa politique. Louis le mena donc sous les murs de St.-Omer. Les assiégeans emportèrent d'abord un boulevart; mais les habitans en élevèrent

un autre aussitôt, et réparaient les ouvrages avec plus de promptitude qu'on ne les ruinait. Louis irrité de cette résistance, fit dire au gouverneur que s'il ne rendait la place, il ferait mourir son père à ses yeux. Philippe répondit qu'il aurait une douleur mortelle de perdre son père, mais que son devoir lui était encore plus cher. Louis laissa vivre Antoine de Bourgogne et joignit la honte de lever le siège à celle d'avoir fait une menace indigne d'un grand roi.

La mort de Louis XI avait ramené la tranquillité dans nos contrées ; mais la guerre ayant été déclarée par Charles VIII à Maximilien, roi des Romains, le maréchal Desquerdes eut ordre de tout employer pour s'emparer de St.-Omer. Par un traité arrêté le 5 décembre 1482, la ville avait été précédemment déclarée neutre jusqu'à ce que le mariage de Margueritte avec le Dauphin eut été réalisé ; privée des renforts qu'elle avait demandés à Maximilien, elle se trouvait réduite à ses propres forces. Desquerdes crut que le moment de frapper le coup qu'il méditait depuis longt-tems, était arrivé. Le 28 avril 1487, par une nuit fort obscure, 800 fantassins s'approchèrent de St.-Omer. Desquerdes les suivit à quelque distance, avec un nombreux corps de troupes. Son détachement de 800 hommes trouva moyen de pénétrer dans la ville par la grille de l'aquéduc de la Lys, du côté de St.-Bertin, surprit les bourgeois la plupart endormis, et ouvrit les portes à Desquerdes dont le premier soin fut de rassurer les habitans, en préservant la ville du pillage, et en promettant de la garantir de toute insulte, pourvu qu'on lui livrât la citadelle et que les habitans prêtassent serment de fidélité au roi de France. Ils y consentirent, et tout fut bientôt tranquille. Desquerdes fit réparer et augmenter les fortifications de la place ; il y laissa une forte garnison. Mais les français traitaient les bourgeois avec hauteur, les accablant de taxes dont laperception s'exerçait avec dureté. Les bourgeois s'adressèrent aux anglais pour se délivrer d'une domination qui leur paraissait insupportable. Les anglais voulurent profiter de cette bonne volonté, mais la conspiration fut découverte, et les coupables périrent du dernier supplice. Le joug ne fit que s'appesantir. Les Omériens réduits au désespoir, concertèrent mieux leurs projets : d'accord avec Maximilien ils parvinrent à introduire les bourguignons dans la place le 11 février 1489, et à chasser les français. Desquerdes accourut avec six mille hommes, et fit entrer des munitions dans le château où la garnison résistait aux attaques combinées des bourgeois et des bourguignons ; mais tous ses efforts pour reprendre la ville étant demeurés sans succès, il se détermina,

non sans un vif regret, à évacuer le château et à se retirer.

La paix de Senlis, conclue en 1493, laissa respirer la province pour quelque tems. Il y eut cependant en 1496 un complot pour remettre St.-Omer entre les mains des français, mais les auteurs en furent découverts et punis.

An 1577. — Nous avons déjà vu, dans la Notice Historique d'Arras, page 71, que les troubles des Pays bas occasionnés par les nouvelles opinions religieuses, s'étaient étendus jusqu'à St.-Omer. Les bourgeois se formèrent en compagnie; les uns tenaient pour le Prince d'Orange, les autres pour *Dom Juan* gouverneur des Pays-bas pour le roi d'Espagne. Tout dans la ville livrée aux dissentions, annonçait une guerre civile, lorsqu'enfin les bons citoyens prirent le dessus, obtinrent la liberté des magistrats qui avaient été arrêtés, et rétablirent la tranquillité, sans effusion de sang.

En 1589 au mois de novembre, six mille français commandés par le Duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, cherchèrent à surprendre la ville de St.-Omer. Déjà ils avaient renversé les deux premières portes; mais les artifices leur manquèrent pour faire sauter la troisième, et pendant qu'ils cherchaient à la forcer, la garnison et les bourgeois reprirent courage, barricadèrent la rue qui aboutissait à cette dernière porte, pointèrent l'artillerie et contraignirent les français à la retraite.

En 1635, une maladie pestilentielle enleva tant à St.-Omer que dans les environs, quinze mille personnes. C'était le précurseur des maux que la guerre declarée contre l'Espagne, allait encore causer à la province. Trois ans après cette peste, le 25 mai, le maréchal de Châtillon, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, fit ses dispositions pour cerner St.-Omer qui fut entièrement bloquée le 30 du même mois; les travaux du siège commencèrent alors et firent autant de progrès que le permettaient la difficulté des lieux et la résistance des assiégés. Mais les ennemis étant parvenus à faire entrer du secours dans la place, et le maréchal De la Force qui était venu joindre le maréchal de Chatillon, ayant été battu le 8 juillet par le Prince Thomas, les français furent forcés de lever le siège le 15 du même mois.

On se rappelle que la ville d'Arras fut prise en 1640; alors les Etats d'Artois se divisèrent: les députés de la partie de la province qui n'avait pas été enlevée aux espagnols, composée seulement de St.-Omer, d'Aire et de leurs dépendances et nommée *l'Artois réservé*, s'assemblèrent à St.-Omer et tinrent leurs séances au Séminaire; une partie du Conseil d'Artois se transporta

transporta aussi dans cette ville et choisit le couvent des Dominicains pour y exercer ses fonctions.

En 1647, le maréchal de Gassion voulut surprendre St.-Omer par le moyen d'une intelligence qu'il avait dans la ville avec un nommé *Calmont*. Une fausse attaque par le Haut-Pont devait détourner l'attention de la véritable, qui devait avoir lieu le 22 juin, du côté de la porte la plus faible, celle de Sainte-Croix. Déjà l'armée française était arrivée à Clairmarais, mais la pluie l'ayant empêchée de passer à Blandecques, l'attaque n'eut pas lieu, la trahison fut découverte, et *Calmont* arrêté à Cassel, fut puni du dernier supplice.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Espagne en 1672, les français maîtres de la ville d'Aire qu'ils avaient soumise en 1676, vinrent, l'année suivante, assiéger St.-Omer. *Monsieur*, Duc d'Orléans, frère de Louis XIV, commandait l'armée, ayant pour lieutenans-généraux le maréchal d'Humières, le Comte Duplessis Pralin, le Prince de Soubise et le Marquis de la Trousse. Les fortifications de la place où le Prince de *Robecq*, gouverneur de la province, s'était enfermé, étaient en mauvais état; les troupes de la garnison n'étaient pas payées; mais le zèle des bourgeois et des magistrats suppléèrent à la négligence de la Cour d'Espagne. De grosses sommes d'argent furent empruntées, les ecclésiastiques furent obligés de loger des gens de guerre, et l'on perfectionna les ouvrages du fort St.-Michel, autrement appelé le fort de Bournonville. Depuis le 4 mars que *Monsieur* avait paru devant la place, jusqu'au 4 avril, les travaux du siége avancèrent peu, mais à cette époque, l'armée française ayant reçu un renfort, l'attaque devint très-vive; la résistance ne l'était pas moins. Cependant les assiégés perdaient du terrein, lorsque le Prince d'Orange vint à leur secours avec une armée de 30,000 hommes, composée d'espagnols et de hollandais. Les français sortirent de leurs lignes et marchèrent au-devant de l'ennemi. Les deux armées se rencontrèrent auprès de Cassel, à quatre lieues de St.-Omer. La première charge fut terrible; la cavalerie française rompit d'abord les escadrons hollandais. Le Prince d'Orange les rallia, et les français furent repoussés; mais leur infanterie s'étant avancée, et ayant pris en flanc et de front l'infanterie hollandaise, elle la mit en désordre; ce ne fut bientôt plus qu'une déroute. La défaite du Prince d'Orange accéléra la reddition de St.-Omer qui capitula le 20 avril.

Dix jours après la prise de St.-Omer, Louis XIV y vint, visita toute la ville, confirma ses priviléges et lui accorda une somme considérable pour l'aider à réparer les pertes qu'elle avait faites

pendant le siège. Ce fut au retour de ces glorieuses expéditions que le Roi dit à Racine et à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : *Je suis fâché que vous ne soyiez pas venus à cette dernière campagne, vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long.* Racine lui répondit : *V. M. ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.* »

Par un des articles du traité de paix conclu à Nimègue le 17 septembre 1678, St.-Omer est demeurée à la france, et depuis cette époque elle n'a été le théâtre d'aucun événement extraordinaire.

Plusieurs savans sont nés à St.-Omer :

Jacob Malbrancq, Jésuite, mort en 1653, âgé de 71 ans, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De Morinis et Morinorum rebus, Sylvis, Paludibus, Oppidis;* trois volumes in-4.° Ce livre imprimé à Tournay, le 1.er tome en 1639, le 2.e en 1647, et le 3.e posthume, en 1654, est rare et recherché; le 3.e volume est très-difficile à trouver.

Dom Devienne et M. Hennebert se sont beaucoup aidés de l'ouvrage de Malbrancq, pour la partie de l'histoire ancienne : c'est en effet un bon recueil où l'on peut puiser et que nous avons nous-mêmes souvent consulté. Mais nous pensons à cet égard comme M. Hennebert : il faut d'abord se familiariser avec le latin de Malbrancq mêlé de termes et de tournures difficiles à comprendre, et se défier surtout de ses systêmes hazardés, de ses historiettes et de ses fables.

Dellepierre de Neuve-Église, ancien officier de cavalerie, l'un des coopérateurs d'un ouvrage intitulé : l'*Agronomie* et l'*Industrie*, est l'auteur du *Patriote Artésien*, in-8.°, qui parut à Paris en 1761, livre où l'on trouve plus de zèle et d'amour du bien que de véritables connaissances.

AIRE.

La ville d'Aire, place de guerre très-forte, bien bâtie et percée d'assez belles rues, est située au confluent de la Lys et de la Laquette qui la traversent et la divisent inégalement. Environnée de jardins, de prairies et de hameaux, riche d'un d'un sol excellent, cette ville est d'un aspect riant. On y jouit d'un air pur; les eaux sont bonnes et limpides; les maladies sont rares, et les habitans offrent de nombreux exemples de longevité.

Cinq fontaines publiques récemment établies y distribuent l'eau. Celle de Marne ne se trouve qu'à cent pieds ou environ de profondeur.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 4 minutes ; et 20 degrés 4 minutes du Méridien de l'île de Fer.

Latitude, 50 degrés 38 minutes.

Distances,

De *Paris*, 187 kilomètres (48 lieues.)
D'*Arras*, 47 kilomètres (12 lieues.)
De *St.-Omer*, 12 kilomètres (3 lieues.)
De *Béthune*, 19 kilomètres (5 lieues.)
De *Dunkerque*, 39 kilomètres (10 lieues.)
De *Lille*, 51 kilomètres (13 lieues.)

Population : 8,266 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	443	598	695	419	113	28	7	13	2,316
Filles.	445	827	770	447	200	137	12	14	2,852
Hommes mariés.	0	0	22	258	619	297	50	30	1,276
Femmes mariées.	0	0	20	237	725	166	60	24	1,232
Veufs.	0	0	0	54	77	44	6	22	203
Veuves.	0	0	5	67	130	105	29	51	387
	888	1,425	1,512	1,482	1,864	777	164	154	8,266

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	217	240	252	243	245	262	1,459
Mariages.	64	17	65	54	67	56	323
Décès.	215	239	210	214	196	210	1,284

Aire faisait partie de l'ancien Artois et ressortissait au Conseil de cette province. Comprise dans le diocèse de St.-Omer, elle avait

Une Subdélégation ;

Un Chapitre de la Collégiale de St.-Pierre ;

Un Prieuré dit de St.-André-lez-Aire, de l'ordre des chanoines réguliers de St.-Augustin ;

Un Couvent des Capucins ;

Six Couvens de filles, savoir : les Béguines ; les Clairistes anglaises ; les Conceptionistes ; les Pénitentes ; les Sœurs-grises et les Sœurs de l'hôpital St.-Jean ;

Deux Paroisses ; St.-Pierre et Notre-Dame ;

Un Bailliage, un Échevinage et une Justice temporelle du chapitre de St.-Pierre ;

Une Maison de charité pour les garçons orphelins, dits *Bleuets* ;

Une autre Maison de charité pour les filles orphelines, dites *Bleuettes* ;

Trois Écoles Chrétiennes où les jeunes-gens des deux sexes étaient instruits gratuitement ;

Un Collège dirigé d'abord par les Jésuites, devenu Pédagogie, et confié enfin, avant la révolution, à la Congrégation des Prêtres de la doctrine chrétienne.

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une Justice de paix et d'une Cure. Le Collège où 4 professeurs enseignent les humanités et les élemens des mathématiques, a été rétabli depuis 1802. Il y existe aussi des Hospices pour les malades, les enfans trouvés et abandonnés et les orphelins des deux sexes, et plusieurs Maisons de fondation.

L'Église Notre-Dame a été vendue et démolie ; l'espace qu'elle occupait forme maintenant une place publique.

La Maison des Sœurs-grises au pied de laquelle passe la Laquette, avait été transformée en hôpital militaire. Mais depuis elle a été concédée à la ville qui l'a louée à l'Administration des Droits-réunis, pour en faire le magasin des tabacs récoltés dans les environs.

L'Hôtel-de-ville, construit vers le milieu du siècle dernier, sur une place assez vaste et régulièrement bâtie, a une belle façade et un beffroi de 43 mètres (130 pieds) au moins d'élévation.

L'Église de l'ancienne Collégiale de St.-Pierre, également achevée vers le milieu du 18.e siècle, est un bel édifice dont la tour est dans le genre de celle de St.-Bertin, à St.-Omer.

La plupart des ouvrages qui défendent cette place, ont été construits ou réparés par les ordres du célèbre Vauban. A une portée de canon de la place, on remarque le Fort St.-François, petit pentagone régulier composé de cinq bastions bien revêtus, auquel on communique de la ville par la Lys ainsi que par une chaussée.

Le commerce consiste principalement en grains et en huile de colza dont la fabrication s'est beaucoup accrue depuis 50 ans. Des tanneries, des rafineries de sel, des manufactures de chapeaux et une fabrique de pinchinas établie dans l'ancien couvent des Conceptionistes, ajoutent à cette industrie. Dans les prairies sont des blanchisseries de toile fort estimées. Enfin les andouilles et les hures d'Aire ont quelque réputation ; les expéditions en ce genre sont assez considérables.

NOTICE HISTORIQUE.

Aire (*Aria*, *Ariacum*) a été fondée par Lidéric, premier Comte de Flandres ou Grand Forestier. Il fit construire, vers l'an 630, un château sur une élévation, un peu au-dessus de l'endroit où était l'Eglise de St.-Martin. Ce fort défendait le passage de la Lys ; un certain nombre d'habitans l'ayant entouré de maisons, il s'y forma insensiblement un bourg qui prit le nom d'*Ariacum*. Quelques années après, un autre fort construit par Lidéric, sur la Laquette, dans l'endroit nommé le *Pont du Catel*, et dont les vestiges sont disparus depuis long-tems, donna naissance à un autre bourg qui fut appelé *Aria*, et d'où la ville d'Aire se forma peu à-peu. Antoine, fils et successeur de Lidéric, l'entoura de murailles, sur la fin du 7.e siècle. Pepin, Maire du Palais, devenu roi de France, fit construire vers l'an 760, à Aire, une maison royale, dans laquelle il fixa sa résidence, mais dans la suite cette maison fut transformée en un couvent où se retirèrent et moururent la Reine Berthe, veuve de Pepin, et Isbergue sa fille, sœur de Charlemagne (*) Ce monastère fut détruit par les *Normands* avec une grande partie de la ville, vers l'an 881 ; le bourg d'*Ariacum* le fut totalement à la même époque. Sous *Arnoul le jeune*, vers l'an 965, la ville d'Aire fut rebâtie ; un siècle après, environ, elle commença d'être fortifiée par les soins de Baudouin IV, 7.e Comte de Flandres, surnommé *de l'Isle* ; enfin au commencement du 12.e siècle, Clémence, femme du Comte Robert II, qui se plaisait beaucoup à Aire, augmenta cette ville et la fit entièrement environner de murailles. Les fortifications s'accrurent avec le tems, car une armée nombreuse d'anglais ne put la prendre en 1355, et Philippe de Valois força l'ennemi à la retraite. Six ans après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI, résolu de se rendre maître d'Aire, à tout prix, pratiqua des intelligences dans la ville par le moyen d'un nommé Giresme, homme adroit et propre à conduire une intrigue. On fit offrir à Cohem qui commandait dans Aire, une somme de 30,000 écus et une compagnie de cent lances. Cohem accepta le parti;

(*) Aucun historien contemporain ne fait mention ni de la fondation d'Aire par Lidéric, ni du séjour de Pepin, dans cette ville. Mais la tradition appuyée de plusieurs preuves, sinon péremptoires, au moins très-plausibles, permet d'adopter ce récit consigné dans l'histoire d'Artois par Dom Devienne et dans celle de M. Hennebert, et fondé sur le témoignage du père Malbrancq, (De Morinis, liber tertius, caput XXVII).

mais, afin de couvrir le complot, Desquerdes et De Gié assiégèrent la place, et la batirent si vivement pendant huit jours, que (le 21 juillet 1482), Cohem ne parut se rendre qu'à la force. On assure que Cohem ne recueillit pas le fruit de sa trahison et qu'exhilé dans l'intérieur du royaume il mourut misérable et méprisé.

En 1519 Charles-Quint fit augmenter les fortifications de la place; mais ce ne fut que sous Henri II, en 1551, qu'elle attira l'attention des français. Ils voulurent la surprendre, en y introduisant des soldats qu'on avait cachés dans des chariots de foin. L'un de ces chariots s'étant renversé entre deux ponts, l'entreprise fut découverte et manquée. Aire demeura tranquille jusqu'en 1639 que le maréchal de la Meilleraye eut ordre de l'assiéger, mais l'ayant trouvée bien fortifiée et doutant du succès du siège, il se rabattit sur Hesdin. Cette tentative n'était que le prélude des malheurs auxquels la ville d'Aire était destinée.

Le Cardinal de Richelieu avait dessein de faire ouvrir la campagne de 1641, par le siège d'Aire. Le maréchal de la Meilleraye l'entreprit à la vue des ennemis, qui parurent devant les lignes des français, comme pour les attaquer; mais tout se passa en escarmouches. Cependant la place se défendait très-vigoureusement: divers ouvrages furent pris et repris plusieurs fois, et les assiégeans furent souvent repoussés avec perte. Mais sachant que le Cardinal Infant n'attendait que la jonction du général Lamboi, pour tenter le secours de la place, les français pressèrent si fort leurs travaux, et firent de si larges brèches par le moyen des mines, qu'ils réduisirent la garnison et les bourgeois à capituler, le 27 juillet 1641.

Le Cardinal Infant, ayant été enfin joint par Lamboi, entreprit d'assiéger l'armée française, en lui coupant les vivres de tous côtés. Le maréchal de la Meilleraye, qui craignait que s'il demeurait plus long-tems dans ses lignes il ne perdit et son armée et sa nouvelle conquête, alla se saisir du passage de Thérouanne, avant que les ennemis vinssent l'occuper. Ceux-ci entrèrent aussi-tôt dans les lignes des français qui étaient comblées en partie, et remirent le siège devant Aire, où le maréchal n'avait pu laisser que peu de vivres et de munitions. Il espérait d'y jetter un convoi, pour la mettre en état de faire une plus longue défense; mais les espagnols l'attaquèrent avec tant de promptitude et de vigueur, qu'il n'eut d'autre moyen pour tâcher de la leur faire abandonner, que de tenter une diversion. Il attaqua donc Labassée qu'il prit en peu de jours, pendant que le maréchal de Brezé assiégeait Lens. Après quoi ils firent des courses en Flandres, brûlant et pillant tout ce qui

se trouvait sur leur passage. Le maréchal de la Meilleraye assiégea ensuite Bapaume au mois de septembre, et le prit le 17 par capitulation: mais tout cela ne fit point quitter aux espagnols le siège d'Aire, qu'ils croyaient réduire par famine. Un autre événement semblait devoir leur faire quitter ce dessein. Ce fut la mort du Cardinal Infant, lequel, étant tombé malade dans son camp, se fit porter à Bruxelles, où il expira le 9 novembre. Mais D. Francisco de Mello qui prit la conduite du siège après lui, le continua avec tant de fermeté, que le 7 décembre il obligea les assiégés à capituler, après avoir consumé depuis long-tems tous leurs vivres. Ainsi finit cette campagne où les espagnols, pour regagner une place où ils perdirent plus de 10,000 hommes, en laissèrent prendre trois autres aux français.

La guerre ayant recommencé en 1676, le maréchal d'Humières, gouverneur de l'Artois, rassembla un corps de 15,000 hommes et vint mettre le siège devant Aire qu'il investit le 21 juillet. Le 31, la place se rendit après une défense si faible que cette ville à qui les sièges précédens avaient fait donner le surnom de *meurtrière*, ne coûta pas deux cents hommes. En mémoire de cet événement, on frappa une médaille où la ville est représentée sous la figure d'une femme étonnée, à qui la victoire enlève en volant une couronne de tours qu'elle a sur la tête : l'exergue exprime que cette expédition n'arrêta point la marche de l'armée ; *Transeuntis exercitûs expeditio.* Par le traité de Nimègue, du 17 septembre 1678, Aire fut cédée à la France. Mais il lui restait à subir un siège plus meurtrier encore que les précédens. Les impériaux sous le commandement du Prince Eugène, les anglais et les hollandais devenus invincibles sous les ordres de Marlboroug, enlevaient successivement à Louis XIV ses places les plus fortes, et rendaient bien malheureuse la vieillesse de ce grand Roi. Nous avons déjà vu, page 96, que les ennemis assiégèrent à la fois Aire et St.-Venant, et que cette dernière ville succomba, le 30 septembre. Le Prince d'Anhalt-Dessau, à la tête de 40 bataillons et d'autant d'escadrons de cavalerie, investit Aire le 6. Le Prince Eugène et le Duc Marlboroug couvraient à la fois les deux sièges.

La place d'Aire, espèce de carré long d'une médiocre étendue, présentait plus d'obstacles que St.-Venant. Louis XIV y avait fait construire dix demi-lunes pour couvrir autant de bastions, deux ouvrages à corne d'une grandeur extraordinaire, et une très-longue courtine : il y avait aussi des écluses, un vieux château, (*) et un fort assez régulier, dit de *St.-François*,

(*) Ce château dont la construction est attribuée à Baudouin *de l'Isle*, a été détruit.

à 400 toises de distance, avec cinq bastions, et un large glacis environné d'un fossé extérieur. La garnison consistait en quatorze bataillons et en trois régimens de dragons. La défense était confiée au marquis de Guébriant, recommandable par ses talens et par sa bravoure. L'ennemi forma deux attaques, l'une à droite, vis-à-vis le bastion d'Arras; l'autre vis-à-vis celui de Thiennes et l'ouvrage à corne de la porte Notre-Dame. La tranchée s'ouvrit dès le 12 : il était impossible de la faire profonde, parceque les eaux y venaient en abondance, ce qui obligea d'employer un nombre prodigieux de fascines. Avant d'arriver au corps de la place, il fallait s'emparer de plusieurs redoutes, franchir le premier fossé, gagner le chemin couvert, traverser le grand fossé et emporter les ravelins; mais la grande quantité d'eau qui remplissait l'un et l'autre, rendait les galeries nécessaires. Le terrein était disputé pied-à-pied; les redoutes furent prises et reprises; de fréquentes sorties retardaient les approches; les inondations fatiguaient l'ennemi, il détourna la Lys dont une partie coulait dans un grand canal à la gauche de cette rivière, au-dessus d'Haveskerke; mais les eaux que les pluies renouvellaient, étaient retenues dans la ville et lâchées tout-à-coup sur les travailleurs : en un mot, tout ce que l'industrie et la science de la guerre unies au courage, peuvent inventer, fut employé à la défense de la place. Mais l'opiniâtreté des assiégeans semblait croître avec les obstacles. Enfin les alliés purent franchir le fossé qui conduisait aux brèches : ayant dressé leurs dernières batteries, ils se disposaient à battre le corps de la place, lorsque le brave Guébriant, en considération des habitans, fit battre la chamade le 8 novembre au soir, après avoir soutenu le siége pendant 58 jours de tranchée ouverte. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et se retira à St.-Omer. Les vainqueurs cachèrent avec soin leur perte qui fut très-grande. L'ordre du St.-Esprit fut conféré à M. Guébriant, et le Roi donna aux officiers et aux soldats de grands témoignages de son estime ou plutôt de son admiration.

En 1713 la ville d'Aire fut rendue à la France, par le traité d'Utrecht.

Cette ville a donné naissance à plusieurs savans, tels que *Pierre Galand*, professeur et président du Collège de Boncourt, à Paris; *Guillaume Galand*, neveu et successeur du précédent; *Ami de Turnèbe; Guillaume Budée, Jean Humetz*, *Pierre Enlait* etc.

ARDRES.

La ville d'Ardres, située sur un coteau, au milieu des marais, chef-lieu d'une Justice de paix et d'une Cure, résidence d'une Brigade de gendarmerie, est une petite Place de guerre assez régulièrement bâtie où l'on peut recevoir quelques escadrons de troupes à cheval. L'air y est pur; les environs offrent des campagnes agréables et des bois; le sol est excellent et bien cultivé.

La ville n'a aucun édifice remarquable, et ne fait aucun commerce. Mais le canal, connu sous le nom de *Canal d'Ardres*, qui se jette dans celui de Calais, au pont à quatre branches, facilite le transport de toutes les productions du canton, et contribue à sa prospérité.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 22 minutes et 19 degrés 38 minutes de celui de l'île de Fer.

Latitude, 50 degrés, 51 minutes.

Distances,

De *Paris*, 218 kilomètres (56 lieues.)
D'*Arras*, 86 kilomètres (22 lieues.)
De *St.-Omer*, 19 kilomètres (5 lieues.)
De *Calais*, 15 kilomètres et demi (4 lieues.)

POPULATION : 1,925 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	128	237	160	57	30	8	1	0	621
Filles.	111	247	155	67	33	6	1	0	620
Hommes mariés.	0	0	40	97	119	39	5	0	300
Femmes mariées.	0	0	38	87	129	41	7	2	304
Veufs.	0	0	2	15	9	11	1	2	40
Veuves.	0	0	1	11	12	12	1	3	40
	239	484	396	334	332	117	16	7	1,925

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	69	72	70	65	46	70	392
Mariages.	16	19	13	30	14	17	109
Décès.	83	120	123	83	36	46	491

NOTICE HISTORIQUE.

Ardres n'était d'abord qu'un pâturage avec une seule maison. *Arnoul de Selve*, Sénéchal du Boulonnais, jetta les fondemens de cette petite ville en 1069. Il y établit le chef-lieu de son domaine dans un donjon fortifié, nommé *la mote d'Ardres*. En 1094 la guerre ayant éclaté entre les Comtes de Guines et le Seigneur d'Ardres, cette dernière ville fut prise et brûlée; mais le Comte de Flandres vint au secours de son vassal, et fit lever le siège du donjon. Une trêve ayant été conclue, la ville fut rétablie et fortifiée. *Arnoul d'Ardres* fit réparer ces fortifications, en 1198, et environna la place d'un fossé large et profond.

Après la prise de Calais, en 1347, les anglais s'étaient emparés de Guines et d'Ardres. Les provinces d'Artois et de Picardie étaient extrêmement incommodées par les courses fréquentes des garnisons de ces trois places. Charles V, Roi de France, confia au duc de Bourgogne son frère le soin de réprimer ces hostilités. On ignorait la destination des troupes qui se rassemblaient vers les frontières de Picardie, lorsque ce prince parut devant Ardres qu'il fit investir (an 1377). Cette place, extrêmement importante alors, aurait été capable de soutenir un long siège, si elle eut été suffisamment pourvue de munitions de guerre. Les attaques furent poussées avec une vivacité qui fit appréhender aux assiégés d'être emportés d'assaut. Une artillerie redoutable foudroyait les remparts de la ville: on employa des machines de guerre qui lançaient des pierres du poids de deux cents livres. Le seigneur de Comegines, gouverneur, désespérant de pouvoir résister plus longtems à de si puissans efforts, demanda à capituler et obtint de se retirer à Calais avec sa garnison.

En 1436 les anglais firent une entreprise sur Ardres: ils avaient séduit quatre habitans dont la trahison fut découverte et punie de mort. Ils réussirent mieux en 1492, car avant d'assiéger Boulogne, ils s'emparèrent d'Ardres et des autres forts des environs. Mais en vertu d'un traité conclu à Étaples, ils levèrent le siège de Boulogne, et rendirent les places qu'ils avaient prises, moyennant une somme considérable que la France s'engagea de payer. Traité honteux qui n'est pas le seul sacrifice que l'idée de la conquête du royaume de Naples ait fait faire à l'impolitique Charles VIII.

Le 27 octobre 1396, dans une conférence entre Ardres et Guines, Charles VI, roi de France, et Richard II, roi d'Angleterre, avaient conclu une trêve de 28 ans. Ce fut dans la même

plaine, en 1520, que François I.er eut avec Henri VIII cette célèbre entrevue appellée *le Camp du drap d'or*. On avait préparé pour les Reines et pour les Dames de leurs suites, les principales maisons d'Ardres et de Guines. Les deux Rois et les Seigneurs campèrent dans la plaine sous des tentes et des pavillons où brillaient l'or et l'argent. Les princes et les gentils-hommes que les rois avaient invités à la cérémonie, cherchaient à se surpasser par la richesse de leurs équipages et par la magnificence de leurs habits, en sorte que *plusieurs* (suivant un de nos anciens historiens) *y portaient sur leurs épaules leurs bois, leurs moulins et leurs prés.* Il avait été réglé que dans les visites que les deux rois feraient aux reines, ils partiraient à la même heure, le roi de France d'Ardres, le roi d'Angleterre de Guines, de façon qu'ils se servissent mutuellement d'ôtages. François s'ennuya bientôt de ce cérémonial: il se rendit seul auprès de Henri qui à son tour bannit toute défiance et vint familièrement visiter le Roi de France. Les joûtes, les combats à la barrière, les festins et les danses se succédèrent pendant quinze jours. Mais Charles-Quint n'ayant pu empêcher cette entrevue, s'était rendu à Douvres, avant le départ du roi d'Angleterre, et s'était assuré qu'il ne se traiterait rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts. En effet tout se passa en fêtes, et les affaires politiques y eurent peu de part.

L'année suivante, en 1521, éclata, entre François I.er et Charles-Quint, la guerre qui causa à la France tant de deuil et de misère. Le roi d'Angleterre, malgré ses promesses, s'allia à Charles-Quint. Ardres ressentit des premières les efforts de cette longue et malheureuse guerre : elle fut forcée en 1522, de se rendre aux impériaux unis aux anglais ; mais ils ne purent s'y maintenir, et tous leurs efforts, dans cette campagne, vinrent échouer devant Hesdin vaillamment défendue par Dubiez.

Pendant que Henri IV, roi de France, assiégeait Lafère, l'archiduc Albert qui avait pris Calais, en avril 1596, sortit de cette dernière ville le 3 mai suivant, et vint attaquer Ardres, regardée alors comme tres-forte, et d'ailleurs considérable en ce qu'elle couvrait Calais. Le Comte de Belin et Montluc s'y étaient enfermés pour la défendre avec une garnison de 1500 hommes. Mais cette garnison effrayée du sort de celle de Calais, se défendait faiblement. Il arriva encore par malheur que Montluc fut tué d'un coup de canon, et qu'après, la basse-ville ayant été emportée, presque tous ceux qui étaient dedans restèrent exposés à la furie des assiégeans, parceque les soldats de la haute-ville baissèrent la herse avant que leurs camarades pussent être rentrés dans la place. L'ennemi se mit ensuite à

foudroyer *le bastion du festin*, (*) ce qui causa une si grande épouvante que les soldats sautaient par-dessus les murailles, ou allaient se cacher dans les caves. Belin extrêmement effrayé lui-même, rendit la place le 21 mai; mais l'ayant fait malgré le gouverneur, et sans prendre l'avis des autres capitaines, il courut grand risque à la Cour. Ardres fut rendue à la paix de Vervins, en 1598.

Nous avons vu à l'article de St.-Venant (page 96) que M. de Turenne prit cette ville le 27 août 1657. Les ennemis pour le détourner de ce siège, avaient attaqué la ville d'Ardres, mais Turenne contraignit St.-Venant à se rendre plutôt que les ennemis ne l'avaient imaginé. Sans attendre que la capitulation fut réglée, il envoya un détachement de 4,000 mille hommes de cavalerie et leur ordonna de marcher à Ardres, par les hauteurs d'Aire et de St.-Omer, sachant bien qu'on ne manquerait pas de tirer sur eux le canon de ces places, et que les espagnols avertis de notre marche par le bruit du canon se retireraient aussi-tôt de devant Ardres. En effet à l'approche de ce détachement, ils s'empressèrent de lever le siège, quoiqu'ils eussent déjà pris la basse-ville.

ST.-POL.

La ville de St.-Pol, située dans une vallée étroite, dominée de collines, est irrégulièrement bâtie sur la Ternoise, petite rivière dont les eaux limpides se jettent dans la Canche, à Hesdin. L'inégalité du terrein, l'irrégularité des rues, et les inondations auxquelles exposent les eaux qui coulent des collines ou *petites montagnes* dont la ville est environnée, en rendent le séjour peu agréable. Mais l'air est pur et les maladies rares. On remarquait à St.-Pol la fontaine de *Midelbourg* dont les eaux ferrugineuses analysées en 1782 par M. Piot, médecin du roi, ont été employées avec succès par plusieurs personnes, principalement par celles attaquées de la goutte. Il paraît que cette fontaine a été négligée et qu'elle est à peu-près comblée; il serait facile de lui rendre son cours, si son utilité était mieux constatée, ou du moins, si l'on se déterminait à en faire un usage plus fréquent.

Longitude du Méridien de Paris, 0 (le Méridien de Paris passe à St.-Pol), et 20 degrés de celui de l'île de Fer.

Latitude, 50 degrés, 23 minutes.

(*) Où le Roi François I.er avait autrefois traité Henri VIII.

Distances,

De *Paris*, 160 kilomètres (41 lieues.)
D'*Arras*, 31 kilomètres (8 lieues.)
D'*Hesdin*, 19 kilomètres (5 lieues.)
De *Béthune*, 27 kilomètres (7 lieues.)
De *Doullens*, 27 kilomètres (7 lieues.)
D'*Amiens*, 51 kilomètres (13 lieues.)

Population : 3,308 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	249	315	277	215	55	14	2	0	1,127
Filles.	226	266	261	125	75	21	1	2	977
Hommes mariés.	0	0	13	171	240	59	4	2	489
Femmes mariées.	0	0	18	187	229	51	3	2	490
Veufs.	0	0	0	2	26	28	3	4	63
Veuves.	0	0	0	10	61	63	15	13	162
	475	581	569	710	686	236	28	23	3,308

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	95	104	96	90	104	99	588
Mariages.	22	22	19	20	27	17	127
Décès.	81	79	98	87	84	66	495

St.-Pol avait une Subdélégation, faisait partie du Diocèse de Boulogne, et ressortissait au civil par attribution à la Gouvernance d'Arras, par appel au Conseil d'Artois.

Cette ville avait

Un Chapitre de St.-Sauveur;

Trois Couvens, les Carmes-déchaussés, les Sœurs-grises et les Sœurs-noires;

Une Paroisse;

Une Sénéchaussée et un Échevinage;

Un Hôpital pour les pauvres malades desservi par trois filles de la charité;

Une École de charité pour les garçons et une pour les filles;

Un Collège desservi par les Carmes déchaussés, où l'on enseignait les humanités.

C'est aujourd'hui le chef lieu d'une Sous-Préfecture, d'un Tribunal de première instance, d'une Cure et d'une Justice de paix. Il y a un Hospice ; le Collège où trois professeurs enseignent les humanités et les mathématiques, a été rétabli le 8 décembre 1803.

St.-Pol n'a d'autre commerce que celui de ses productions agricoles et l'exploitation de ses bois. Avant la révolution, la filature de laine au rouet occupait la classe ouvrière ; cette laine ainsi filée était employée dans la ville même à fabriquer des calmandes. La filature du coton avait succédé à celle de la laine ; elle est remplacée maintenant par une fabrique de couvertures.

La ville n'offre aucun édifice ni établissement remarquables.

NOTICE HISTORIQUE.

St.-Pol et *St.-Paul* se nommait autrefois *Tervane* ou *Ternois* (*Tervanæ*, *hodiè Sanpolona*, *aliàs fanum Sancti Pauli*) On fait dériver ce nom de *Tervanæ* de *terra-avenæ*, *terre d'avoine*, grain abondant dans le pays. Ce pays s'appellait *tractus Ternensis* à cause de la petite rivière de *Ternoise*, qui prend sa source non loin de la ville, laquelle en reçut aussi quelquefois le nom de *Ternois*. En 880 et en 881, les normands ravagèrent tout le pays depuis l'Escaut jusqu'à la Somme : la ville et son territoire échappèrent aux fureurs de ces barbares. Un si grand bonheur fut attribué à la protection du patron, St.-Paul, dont la ville prit alors le nom, lequel par corruption s'est écrit St.-Pol.

Il parait que le château par lequel commença la fondation de la ville, est d'une origine fort ancienne ; quelques historiens prétendent qu'il existait avant l'arrivée de César dans les Gaules. Mais du moins on regarde comme certain qu'il fut construit au 6.e siècle par le Comte Leger. Ce château était, avant 1537, époque de sa ruine, spacieux, orné d'un donjon et de plusieurs tours. Une basse-cour, environnée de tourelles, remarquable par des prisons, par un pont-levis et de larges fossés, formait l'enceinte de cette forteresse solidement bâtie dont il reste encore des vestiges.

Le Comté de St.-Pol fut d'abord (l'an 918) dans la mouvance de celui de Flandres, mais ayant été séparé de cette province en 1192, il releva du Comté de Boulogne jusqu'en janvier 1707 que le Roi Louis XIV l'en détacha, pour en transporter l'hommage à sa personne et à celle des rois ses successeurs. Il avait, sous le Comte Hugues V de Candavene, douze pairs qui étaient tenus

de résider quarante jours à St.-Pol, quand le Comte y séjournait, et qui devaient se faire accompagner de leurs épouses, si la Comtesse y accompagnait elle-même son mari. Le premier jour de leur arrivée et le quarantième de leur résidence, les pairs mangeaient à la cour de leur seigneur. Après ce terme ou plutôt, s'il le jugeait convenable, le Comte les congédiait avec injonction de revenir au bout d'un an. Dans l'intervalle du premier au dernier jour, ils vivaient à leurs dépens; mais pendant ce séjour, ils avaient droit de chasser dans les forêts du Comte, et d'y faire couper leurs provisions de bois. Du reste ils devaient le servir fidèlement à leurs propres frais, durant 40 jours, dans le cas où son domaine aurait été attaqué. Les usages ont pu différer à la cour des autres Comtes; mais l'objet de la pairie fut partout le même, maintenir les intérêts du Seigneur et rendre la justice dans ses domaines.

Le Comté de St.-Pol a été cédé à la France, avec la Châtellenie de Pas, par le traité des Pyrénées, en 1659.

La ville a été plusieurs fois assiégée par les Comtes de Flandres, dans les années 1117, 1120, 1140, et en 1380 par les anglais. En 1537 elle tomba au pouvoir des français. On tint alors un grand Conseil pour savoir si l'on raserait la place qui n'était point en état de défense. Comme les sentimens étaient partagés, un ingénieur ne demanda que six semaines pour la rendre imprenable, pourvu qu'on mît à sa disposition tout ce qu'il jugeait nécessaire pour la fortifier. Le roi François I.er accepta cette proposition. Pour protéger les travaux, il fit camper son armée à Pernes, puis à Aubigny; il ne devait quitter ce dernier camp que lorsque les fortifications auraient été achevées. Il alla les visiter et ne les trouva pas aussi avancées qu'on l'avait promis; mais comme on le persuada que l'armée de Charles-Quint ne serait pas en état de plus de trois mois de rien entreprendre, il crut qu'il suffisait de laisser dans St.-Pol, une bonne garnison, des vivres, de l'artillerie et des munitions de toute espèce. Mais aussitôt que l'armée française fut éloignée, les ennemis ayant appris par une lettre interceptée que les fortifications n'étaient point achevées, accoururent au nombre de 35,000 hommes commandés par les comtes de Rœux et de Bure, attaquèrent la place avec furie, y pratiquèrent une large brèche, et l'emportèrent d'assaut, après 4 ou 5 jours de siège. La garnison fut passée au fil de l'épée. On ne sauva que le gouverneur qui fut retiré de dessous un tas de morts, et quelques officiers dont on espérait tirer des rançons. Les habitans, hommes, femmes et enfans, ne furent pas épargnés; comme l'ennemi ne pouvait espérer de conserver la ville, il y mit le feu et rasa le château.

Depuis cette époque, St.-Pol a cessé d'être fortifiée ; mais en 1637 et en 1654 elle eut encore beaucoup à souffrir des ravages de la guerre.

St.-Pol a donné le jour à Ferréoles de Locre dit *Locrius*, Curé de St.-Nicolas, à Arras, né en 1571, mort en 1614, auteur de la chronique des Pays-bas, depuis l'an 257 jusqu'en 1600.

PERNES.

Nous l'avons déjà dit : nous n'avons conservé le nom de ville à Pernes dont elle n'a plus ni la population ni l'apparence, que par égard pour ses anciens privilèges qui lui donnaient entrée aux États d'Artois, avant la révolution, et parceque plusieurs géographes continuent de la considérer comme ville. Mais ce n'est plus maintenant qu'un village d'une faible population qui n'est pas même chef-lieu de canton et qui n'est distingué des autres villages que par deux foires d'un jour, l'une au printems, l'autre en automne, où l'on vend des moutons, des vaches, des porcs, des étoffes et des toiles communes etc.

Pernes est bâtie irrégulièrement sur une colline, près de la Clarence dont la source n'en est éloignée que d'un kilomèt. (un quart de lieue.) Des prairies, des fontaines, des plantations, l'élévation de l'Église sur le haut de cette colline, en rendent l'aspect assez agréable.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 4 minutes.

Latitude, 50 degrés 28 minutes.

Distances.

D'*Arras*,	31 kilomètres (8 lieues.)
De *St.-Pol*,	12 kilomètres (3 lieues.)
De *Béthune*,	16 kilomètres (4 lieues,)
D'*Aire*,	16 kilomètres (4 lieues.)

POPULATION : 713 individus.

Nombre d'individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	58	81	56	18	11	5	2	0	231
Filles.	45	87	40	17	19	9	3	0	220
Hommes mariés.	0	0	3	32	67	7	0	0	109
Femmes mariées.	0	0	5	46	54	4	0	0	109
Veufs.	0	0	0	1	4	6	1	2	14
Veuves.	0	0	0	1	10	13	4	2	30
	103	168	104	115	165	44	10	4	713

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	18	24	27	21	15	22	127
Mariages.	1	6	5	7	1	4	24
Décès.	11	17	17	16	10	13	84

Pernes ressortissait de la Subdélégation de St.-Pol, du Diocèse de Boulogne, de la Sénéchaussée de St.-Pol, et par appel du Conseil d'Artois. Il y avait un Baillage et un Échevinage, une Paroisse, et deux Couvens, les Récollets et les Sœurs-noires, ordre de St.-François. Aujourd'hui elle fait partie de la Sous-Préfecture de St.-Pol et de la Justice de paix d'Heuchin.

NOTICE HISTORIQUE.

Aucun historien n'indique l'origine de Pernes (*Pernæ*). Locrius la regarde comme fort-ancienne, mais la première pièce authentique où le titre de ville lui soit donné, est l'acte de la fondation de son hôpital faite en 1265 par Gui III de Châtillon, Comte de St.-Pol. En 1459 elle fut consumée par un incendie dont l'auteur de la Chronique d'Artois n'indique pas la cause. On ignore également l'époque où ses fortifications, dont il reste quelques vestiges, ont été rasées; mais suivant la tradition c'était une place forte, et nous lisons dans l'almanach d'Artois de 1775, qu'elle a essuyé plusieurs sièges dont le dernier a été formé en 1636 par le maréchal de Gassion.

DESCRIPTION DES BOURGS.

Les vingt-deux Bourgs du Département se divisent ainsi qu'il suit :

Dans l'Arrondissement d'Arras, quatre: Bucquoy, Oisy, Pas, Vitry;

Dans l'Arrondissement de Béthune, quatre: Carvin, Hénin-Liétard, Houdain, Laventie;

Dans l'Arrondissement de Boulogne, trois: Desvres ou Desurennes, Marquise, Samer;

Dans l'Arrondissement de Montreuil, trois: Fruges, Hucqueliers, Dourier;

Dans l'Arrondissement de St.-Omer, trois: Audruick, Fauquembergue, Tournehem;

Et dans celui de St.-Pol, cinq: Aubigny, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Frévent et Heuchin.

Arrondissement d'Arras.

BUCQUOY.

Le bourg de Bucquoy fait actuellement partie de la Justice de paix et de la Cure du canton de Croisilles. Ce bourg n'a rien de remarquable. Mais ses anciens seigneurs ont joui d'une grande illustration. Le nom de *Longueval* est connu dès le 13.me siècle par Guillaume de Longueval, Châtelain de Péronne, qui rendit la ville au Roi St.-Louis, en 1266. La proximité des terres de Mailly et de Longueval engagea les deux familles à s'allier; Gilles de Mailly épousa Margueritte de Longueval en 1380. Cette maison toujours attachée à l'empire Germanique, s'y est distinguée à la tête des armées dans les postes les plus éminents; et nombre de ses membres ont été décorés de l'ordre de la Toison d'or... Charles de Longueval, Comte de Bucquoy, Chevalier de la Toison d'or, général d'artillerie au service de l'Empereur, assiégea en 1621 Nenhensel en Hongrie. Le 12 juillet il marcha contre les rebelles de Bohême qui s'avançaient au secours de la Place; il eut son cheval tué sous lui dans l'action, et son corps fut trouvé percé

de sept blessures, dont trois traversaient. Il fut porté à Vienne et enterré avec pompe dans l'Église des Cordeliers. Son père était Maximilien de Longueval, Comte de Bucquoy, chef des finances des Pays-bas, Conseiller d'État d'épée, tué au siège de Tournay en 1581; cette branche s'est éteinte en 1703 dans la personne de Philippe-Emmanuel de Bucquoy, arrière petit-fils de Charles. La terre de Longueval, située près Albert en Picardie, a passé dans la maison *Petit-Pas*, et celle de Bucquoy à 4 lieues d'Arras, dans celle *Decroix*.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 22 minutes.
Latitude, 50 degrés 8 minutes.

Distance d'Arras, 18 kilomètres (4 lieues et demie.)

Population : 1,627 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	95	184	142	60	14	4	0	0	499
Filles.	89	185	137	58	19	8	0	0	495
Hommes mariés.	0	0	10	81	136	32	6	2	267
Femmes mariées.	0	0	16	91	123	32	5	0	267
Veufs.	0	0	0	0	8	13	4	3	28
Veuves.	0	0	0	3	26	27	10	4	70
	184	369	305	293	326	116	25	9	1,627

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total. pour les 6 années.
Naissances.	46	50	45	47	58	41	287
Mariages.	12	11	9	22	22	6	82
Décès.	25	28	34	9	36	50	182

OISY.

Oisy, chef-lieu de la Cure et la résidence d'un notaire, fait partie du canton de Marquion. Deux rivières et un ruisseau arrosent son territoire, la Sensée, l'Agache qui se jette dans cette rivière, et le ruisseau de la longue Allée. Ce bourg est sur la limite des départemens du Nord et

du Pas-de-Calais. Il communique avec Cambray, par une grande route, et avec Arras et Douay, par un autre chemin qui aboutit à cette grande route. Il y avait une abbaye de filles de l'ordre de St.-Bernard, appellée l'abbaye du Verger.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 47 minutes.
Latitude, 50 degrés 15 minutes.
Distance d'Arras, 26 kilomètres (6 lieues et demie.)

POPULATION : 1,919 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	88	116	146	55	29	11	1	0	446
Filles.	137	146	183	129	49	18	1	0	663
Hommes mariés.	0	0	11	131	137	63	2	2	346
Femmes mariées.	0	0	11	131	137	63	2	0	344
Veufs.	0	0	0	12	25	13	1	1	52
Veuves.	0	0	0	18	34	15	1	0	68
	225	262	351	476	411	183	8	3	1,919

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	62	42	48	45	61	59	317
Mariages.	9	13	10	22	22	9	85
Décès.	34	64	63	36	55	94	346

PAS.

Le bourg de Pas, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, était considéré comme ville au 15.e siècle et au commencement du 16.e Depuis lors, on l'a mis au nombre des bourgs.

Les ruisseaux qui le traversent, les bois dont il est environné, en rendent le séjour très-agréable dans la belle saison; mais en hiver, il est d'un accès difficile.

Trois notaires y résident, et des francs-marchés rendent son petit commerce assez animé pour un endroit de cette

importance. On y remarque deux rafineries de sel et plusieurs tanneries.

Il y avait autrefois un Prieuré.

En 1523, dans la guerre que François I.er soutenait à-la-fois contre Charles-Quint et Henri VIII, une troupe d'anglais ravageaît l'Artois, et avait poussé des partis jusqu'à Pas. Un détachement français rencontra l'un de ces partis à Pas; le combat s'engagea, les anglais furent complettement battus, et laissèrent 500 des leurs sur la place.

L'Almanach d'Artois de 1770 rapporte un usage qui paraîtrait aujourd'hui bien bizarre et bien incivil, s'il n'était depuis long-tems aboli.

Avant 1707, on élisait à Pas un Roi des *Guétifs*; l'élu était toujours pris parmi le menu-peuple; il avait une compagnie très-nombreuse, que l'on nommait *francs-hommes*, composée de gens de son état. Le Roi des Guétifs à la tête de sa compagnie, rendait tous les ans deux visites aux Échevins, le jour du renouvellement de la loi, et le jour de la Fête de St.-Martin, Patron de la Paroisse de Pas. Les Échevins leur accordaient certaine somme, sur les revenus de la ville, pour se divertir pendant ces jours de visite. Les seigneurs de Pas toléraient même alors que ce Roi des Guétifs coupa chaque jour son chauffage dans leurs bois; mais sous la condition expresse qu'il n'aurait chez lui qu'un fagot lié et un autre délié, à peine d'amende, en cas de contravention et d'être privé même du chauffage pendant sa royauté.

Ce Roi des Guétifs prenait connaissance des différends entre maris et femmes, tant du bourg de Pas, que des lieux circonvoisins; et lorsque deux ou trois de ses francs-hommes lui déposaient sommairement qu'une femme usurpait l'autorité maritale, aussitôt il faisait battre la chamade, et sa troupe se rassemblait à l'instant au-devant de sa maison, pour recevoir ses ordres et l'accompagner partout où il voudrait. Le Roi des Guétifs, monté sur un âne, conduisait ses francs-hommes à la maison de la femme qui dominait sur le mari, arrachait une paille de la couverture : à ce signal, les francs-hommes s'élançaient sur cette ouverture et la jettait bas dans l'instant; la couverture des autres bâtimens restait intacte.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 9 minutes.

Latitude, 50 degrés 8 minutes.

Distance d'Arras, 26 kilomètres (6 lieues et demie.)

Population : 956 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	62	97	99	42	8	1	0	1	310
Filles.	52	89	102	23	5	5	0	0	276
Hommes mariés.	0	0	7	45	82	18	1	0	153
Femmes mariées.	0	0	8	66	63	12	3	1	153
Veufs.	0	0	1	1	10	13	2	0	27
Veuves.	0	0	0	3	19	9	4	2	37
	114	186	217	180	187	58	10	4	956

Mouvement de la population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	43	17	26	22	26	21	155
Mariages.	11	7	5	18	18	7	66
Décès.	24	37	34	21	21	44	181

VITRY.

Ce bourg, chef-lieu de la Cure et de la Justice de paix du canton, est situé sur la Scarpe, près de la grande route d'Arras à Douay. C'est dans le bourg de Vitry que fut assassiné en 575, *Sigebert*, roi d'Austrasie, par l'ordre de *Frédégonde*, épouse de *Chilperic*, roi de Soissons. Sigebert avait divisé ses troupes en deux armées; l'une assiégeait Chilperic dans Tournay et l'avait réduit à la dernière extrémité. Sigebert campait avec l'autre à Vitry, où il reçut les hommages des seigneurs Neustriens. Frédégonde séduisit deux bourgeois de Thérouanne, hommes forts et robustes. Ils s'approchèrent de Sigebert sous prétexte de l'entretenir de quelque grande affaire, et le poignardèrent dans sa tente; ils furent aussitôt massacrés par les soldats. Mais le but de Frédégonde était atteint. La mort de Sigebert fut suivie d'une subite révolution qui dégagea Chilpéric, et le rendit maître d'une grande partie des états de son ennemi.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 39 minutes.

Latitude, 50 degrés 19 minutes.

Distance d'Arras, 16 kilomètres (4 lieues.)

POPULATION : 1,926 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	149	217	204	98	37	6	2	1	714
Filles.	124	208	157	70	12	4	2	0	577
Hommes mariés.	0	0	15	110	101	29	5	5	265
Femmes mariées.	0	0	18	114	102	22	5	7	268
Veufs.	0	0	0	7	13	6	1	0	27
Veuves.	0	0	1	20	35	17	1	1	75
	273	425	395	419	300	84	16	14	1,926

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	70	56	60	58	65	65	374
Mariages.	12	8	20	15	14	18	87
Décès.	61	77	66	18	18	45	285

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

CARVIN.

Carvin, le plus considérable des bourgs du Département, est bien bâti, sur la grande route d'Arras à Lille et sur les confins du Département du Nord. C'est le chef-lieu d'une Cure, d'une Justice de paix, et la résidence de trois notaires. Il s'y fabrique beaucoup d'huiles d'œuillette et de colza, et l'on y cultive le tabac avec beaucoup de succès. Le canal de la Haute-Deule, de Douay à Lille, traverse le territoire de Carvin.

Ce bourg a trois foires où l'on vend chevaux, bestiaux, quincaillerie, friperie, corderie, poterie, chapeaux, chaussure, ferraille. Ces trois foires ne durent chacune qu'un jour; elles ont lieu: la première, le premier samedi de

mars ; la deuxième, le premier samedi de juillet ; et la troisième, le premier samedi de novembre.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 37 minutes.

Latitude, 50 degrés 30 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 28 kilomètres (7 lieues.)

De *Béthune*, 24 kilomètres (6 lieues.)

POPULATION : 4,440 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	316	422	429	188	90	38	10	11	1,504
Filles.	238	365	344	160	120	59	16	7	1,309
Hommes mariés.	0	0	5	203	353	114	12	7	694
Femmes mariées.	0	0	16	246	333	81	12	6	694
Veufs.	0	0	0	2	29	25	14	4	74
Veuves.	0	0	0	13	80	50	13	9	165
	554	787	794	812	1,005	367	77	44	4,440

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	128	123	138	116	137	125	767
Mariages.	31	22	25	34	34	37	183
Décès.	115	124	109	89	125	127	689

HÉNIN-LIÉTARD.

Le bourg d'Hénin-Liétard, situé sur la limite des Départemens du Nord et du Pas-de-Calais, près du canal de Lille à Douay, fait partie de la Justice de paix de Carvin. Il y avait, avant la révolution, une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St.-Benoît.

On prétend qu'Hénin-Liétard fut érigée en ville par Robert-le-Frison, Comte de Flandres (vers l'an 1067) qu'à cette époque elle était fortifiée, mais qu'elle fut brûlée et pillée au 12.e siècle. Les habitans la remirent en état de défense, mais

mais ravagée de nouveau et presque détruite dans le 15.e siècle, elle est restée ouverte et tout-à-fait agricole.

Le lundi qui suit le 14 septembre, Hénin-Liétard a une foire ou marché d'un jour dans lequel on vend des chevaux, des bestiaux, et quelques petits objets de quincaillerie.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 36 minutes.
Latitude, 50 degrés 25 minutes.
Distance d'Arras, 20 kilomètres (5 lieues.)

POPULATION : 2659 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	181	281	228	96	23	8	1	0	818
Filles.	167	270	209	88	56	29	4	2	825
Hommes mariés.	0	0	13	138	203	56	4	3	417
Femmes mariées.	0	0	24	158	193	38	2	2	417
Veufs.	0	0	0	2	20	24	6	4	56
Veuves.	0	0	0	10	46	37	9	4	106
	348	551	474	402	541	192	26	15	2,639

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	88	96	78	96	80	92	530
Mariages.	18	15	24	10	26	14	107
Décès.	69	87	78	45	67	68	414

HOUDAIN.

Le petit bourg d'Houdain, situé sur une petite rivière et près d'un bois assez étendu, est le chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton. C'est aussi la résidence d'un notaire. Trois routes facilitent ses communications avec Arras, Béthune et le bourg d'Avesnes-le-Comte. La Lave et la Biette arrosent son territoire.

Il y avait à Houdain un Prieuré dépendant de l'abbaye de l'Obbe, à Liège, de l'ordre de St.-Benoit; et un Couvent de filles, ordre de St.-Dominique.

Longitude orientale du Méridien de Paris ; 11 minutes.
Latitude, 50 degrés 27 minutes.

Distance,

d'*Arras*, 26 kilomètres (6 lieues et demie.)
De *Béthune*, 11 kilomètres (2 lieues trois quarts.)

POPULATION : 888 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	43	54	63	38	33	25	0	8	264
Filles.	43	55	46	49	39	28	5	4	269
Hommes mariés.	0	0	12	47	45	36	2	1	143
Femmes mariées.	0	0	12	47	45	36	2	1	143
Veufs.	0	0	0	0	8	7	5	5	25
Veuves.	0	0	0	2	16	14	2	10	44
	86	109	133	183	186	146	16	29	888

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	25	24	23	22	25	29	148
Mariages.	9	7	8	11	12	8	55
Décès.	19	20	26	22	19	11	117

LAVENTIE.

Le bourg de Laventie, situé dans un pays fort couvert ; très-agréable en été, mais presqu'inaccessible en hiver, est le chef-lieu de la Cure et de la Justice de paix du canton. C'est aussi la résidence de deux notaires. Deux ruisseaux arrosent son territoire.

Laventie est la principale Commune de l'ancien pays de Lalleu. Les habitans de ce canton, communiquant rarement avec les villes voisines, parcequ'ils n'exportent aucune denrée et qu'ils vendent chez eux les toiles qu'ils fabriquent avec les lins qui sont la principale production de leur sol, ont conservé quelques usages qui sont étrangers, pour la plupart, au reste du Département.

Leurs jeux sont le tir de l'arbalètre et le jeu de boule ;

les joueurs sont divisés en sociétés qui ont chacune leur président. Ce titre est décerné à celui qui, dans une de leurs fêtes, a eu l'adresse d'abattre l'oiseau. Il y a aussi des sociétés d'oiseleurs. Dans les mois d'avril et de mai, avant le lever du soleil, ils mettent en présence deux pinsons. Ces oiseaux luttent entre eux pour le chant; le vainqueur est celui qui fournit la plus longue carrière. Quelquefois le vaincu périt de fatigue et d'épuisement. Les habitans aiment surtout les combats de coqs, et presque tous ont leur coq de bataille. Mais ce qui annonce des mœurs plus douces, c'est le goût qu'un grand nombre d'entr'eux a pour la culture de l'œillet. Presque tous en sèment dans leur jardin. A des époques déterminées, chacun présente les plus beaux que son parterre a produits; des juges choisis dans les communes voisines, décernent la palme à l'heureux possesseur du plus bel œillet.

Les fleuristes sont aussi réunis en sociétés, qui ont, ainsi que les autres, leurs fêtes particulières. Toutes ces fêtes commencent par une Messe solemnelle, et sont terminées par un repas suivi d'un bal champêtre.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 26 minutes.

Latitude, 50 degrés 38 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 40 kilomètres (10 lieues.)

De *Béthune*, 16 kilomètres (4 lieues.)

POPULATION: 4,092 individus

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	326	268	323	279	235	54	17	24	[illegible]
Filles.	237	281	320	264	230	100	15	26	1,473
Hommes mariés.	0	0	42	104	151	78	11	13	399
Femmes mariées.	0	0	62	119	169	37	9	8	404
Veufs.	0	0	9	38	54	48	10	1	160
Veuves.	0	0	4	26	59	20	16	5	130
	563	549	760	830	898	337	78	77	4,092

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	121	143	118	118	108	117	725
Mariages.	28	21	23	34	37	28	171
Décès.	121	150	113	114	105	123	726

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

DESVRES.

Le bourg de Desvres ou Desurennes, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, est bâti sur une petite rivière qui porte le même nom que le bourg, et sur une autre petite rivière nommée l'*Épinoy*. C'est la résidence d'un notaire. On prétend que c'était autrefois une ville..

En 1589, Desvres ayant embrassé le parti de la Ligue, les capitaines *Laserre* et *Lamoureux* qui tenaient pour le parti Royaliste, vinrent pour surprendre le château. N'ayant pas réussi dans leur entreprise, ils mirent le feu aux quatre coins de la ville qui fut presqu'entièrement brûlée. Elle le fut une seconde fois, lorsque les Bourguignons prirent le fort du *Mont-Hullin* en 1594. Les Boulonnais y donnèrent souvent des preuves de leur bravoure.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 29 minutes.

Latitude, 50 degrés 40 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 80 kilomètres (20 lieues.)

De *Boulogne*, 18 kilomètres (4 lieues et demie.)

POPULATION. 2,401 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	187	70	195	141	89	85	6	6	779
Filles.	215	39	192	137	118	74	10	3	788
Hommes mariés.	0	0	63	123	85	74	9	7	361
Femmes mariées.	0	0	66	125	96	64	6	4	361
Veufs.	0	0	2	13	16	10	1	0	42
Veuves.	0	0	1	16	34	14	3	2	70
	402	109	519	555	438	321	35	22	2,401

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	76	66	78	79	81	79	459
Mariages.	17	16	22	16	12	19	102
Décès.	52	63	55	37	62	42	311

MARQUISE.

Le bourg de Marquise, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, est bâti sur la rivière de la Slack qui s'y divise en deux branches. Il communique par de grandes routes avec Boulogne, Guines et Calais. C'est la résidence de deux notaires.

A Ferques, près de Marquise, il existe trois carrières d'où l'on extrait d'assez beaux marbres. A Marquise même, on voit régner plusieurs bancs de marbre, qui pourraient être également exploités.

La Slack a son embouchure dans la mer à Ambleteuse. Les sables dont ce port était obstrué, ne permettaient pas aux eaux de la rivière de s'écouler, les faisaient refluer jusqu'à leur source, et occasionnaient l'inondation de la vallée jusqu'au bourg de Marquise. Dans l'hiver de 1800 à 1801, ces eaux formaient un lac immense; mais les habitans de cette vallée, convoqués par les Autorités, s'assemblèrent au nombre de plus d'onze cents, et par un travail opiniâtre parvinrent à faire écouler les eaux; ils assurèrent par-là la route de Calais à Boulogne pour l'hiver, rendirent l'activité aux moulins, et sauvèrent les fermes déjà atteintes ou menacées par l'inondation.

Les funestes effets de la stagnation des eaux de la Slack, ne se bornaient pas à priver l'agriculture d'une vallée fertile. Les miasmes putrides qui s'exhalaient sans cesse de ces eaux débordées et stagnantes, occasionnaient tous les ans une épidémie dangereuse. En 1800, presque toutes les familles furent atteintes de fièvres putrides, inflammatoires, délirantes et mortelles. Mais cette épidémie n'a plus reparu depuis qu'un canal neuf, jusqu'à Ambleteuse, avec écluse à la mer, a procuré l'écoulement successif des eaux de la Slack.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 37 minutes.
Latitude, 50 degrés 46 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 98 kilomètres (24 lieues et demie.)
De *Boulogne*, 12 kilomètres (3 lieues.)

Population : 1,478 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	112	182	109	57	36	4	1	0	501
Filles.	129	140	71	53	49	16	0	0	458
Hommes mariés.	0	0	33	69	83	26	0	0	211
Femmes mariées.	0	0	52	68	72	17	1	1	211
Veufs.	0	0	0	4	20	6	0	1	31
Veuves.	0	0	3	29	27	7	0	0	66
	241	322	268	280	287	76	2	2	1.478

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	61	57	61	52	70	67	368
Mariages.	19	12	15	38	20	10	114
Décès.	49	40	63	48	56	37	293

SAMER.

Samer, chef-lieu de la Cure et de la Justice de paix du canton, où il y avait autrefois une abbaye, est un bourg bâti près d'une branche de la Lianne et sur une éminence, à deux kilomètres (une demi-lieue) du *Mont-Pelé*, distant

d'un myriamètre (deux lieues et demie) de Desvres. Son nom est Syncopé de celui de St.-Wlmer. C'est la résidence d'un notaire.

Samer forme un groupe d'environ deux cents maisons, pour la plupart solidement construites et couvertes en tuiles, rassemblées autour d'une place de 120 mètres (60 toises) de longueur sur 80 mètres (40 toises) de largeur, à laquelle quatre rues aboutissent. La grande route de Montreuil à Boulogne, ou plutôt de Paris à cette dernière ville, traverse cette place.

Des plantations, des ruisseaux, de jolies habitations rendent les environs de ce bourg fort agréables.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 35 minutes.

Latitude, 50 degrés 38 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 84 kilomètres (21 lieues.)
De *Boulogne*, 14 kilomètres (3 lieues et demie.)

POPULATION : 1,881 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	128	205	150	57	17	9	3	1	570
Filles.	137	191	130	60	38	15	1	0	572
Hommes mariés.	0	0	15	105	147	42	3	2	314
Femmes mariées.	0	0	31	121	131	25	3	3	314
Veufs.	0	0	0	2	13	9	5	2	31
Veuves.	0	0	0	6	42	25	7	0	80
	265	306	326	351	388	125	22	8	1,881

Mouvement de la population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	59	61	53	63	61	56	353
Mariages.	16	24	14	17	15	12	98
Décès.	43	54	45	45	43	28	258

Arrondissement de Montreuil.

FRUGES.

Le bourg de Fruges, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, bâti sur un petit ruisseau, est traversé par la grande route de St.-Omer à Hesdin, et communique par une autre grande route avec la ville d'Aire. Il y a dans ce bourg une manufacture de pipes, des briqueteries, des brasseries et des tanneries. C'est la résidence de trois notaires.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 12 minutes.
Latitude, 50 degrés 31 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 54 kilomètres (13 lieues et demie.)
De *Montreuil*, 28 kilomètres (7 lieues.)

Population : 2,638 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	152	259	279	117	33	12	3	1	856
Filles.	141	233	237	140	47	19	5	3	825
Hommes mariés.	0	0	10	114	195	83	7	3	412
Femmes mariées.	0	0	14	142	187	59	6	4	412
Veufs.	0	0	0	4	22	29	5	4	64
Veuves.	0	0	0	6	21	25	9	8	69
	293	492	540	523	505	227	35	23	2,638

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total. pour les 6 années.
Naissances.	89	86	84	95	97	82	533
Mariages.	18	16	16	23	19	16	108
Décès.	62	50	57	66	70	68	373

HUCQUELIERS.

HUCQUELIERS.

Le bourg d'Hucqueliers, chef-lieu de la Cure et de la Justice de paix du canton, est isolé de toute communication avec les villes voisines par les grandes routes. Aucune rivière n'y prend sa source ni ne traverse son territoire. Sa population est d'ailleurs bien peu considérable. Il y a deux francs-marchés, l'un le quatre juillet, l'autre, le premier décembre, où l'on vend des chevaux, des poulains, des bêtes à corne et à laine, et des porcs.

Trois notaires de canton sont établis à Hucqueliers.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 24 minutes.
Latitude, 50 degrés 39 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 70 kilomètres (17 lieues et demie.)
De *Montreuil*, 16 kilomètres (4 lieues.)

Population : 735 individus.

	Nombre d'individus.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	55	71	65	27	16	3	0	0	237
Filles.	45	68	47	29	20	11	1	0	221
Hommes mariés.	0	0	5	40	49	19	3	1	117
Femmes mariées.	0	0	10	42	53	10	0	1	116
Veufs.	0	0	0	0	2	5	4	3	14
Veuves.	0	0	1	2	12	7	4	4	30
	100	139	128	140	152	55	12	9	735

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années
Naissances.	20	28	18	23	24	9	122
Mariages.	4	4	7	4	1	5	25
Décès.	13	8	22	9	12	14	78

DOURIER.

Le bourg de Dourier, bâti sur l'Authie, près la limite du Département de la Somme, fait actuellement partie de la Justice de paix et de la Cure du canton de Campagne. Il était plus considérable sous la domination des Espagnols; on y remarque encore les restes d'un château fort qui fut détruit en 1421 par *Pothon de Xaintrailles.* Les rues de Dourier sont larges et alignées; il s'y trouve 9 places.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 27 minutes.

Latitude, 50 degrés 20 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 66 kilomètres (16 lieues et demie.)
De *Montreuil*, 16 kilomètres (4 lieues.)

Population : 591 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	Total.
Garçons.	29	48	54	20	6	4	0	0	161
Filles.	16	55	57	25	7	3	0	0	163
Hommes mariés.	0	0	5	31	57	13	0	0	106
Femmes mariées.	0	0	5	46	48	8	0	0	107
Veufs.	0	0	0	1	6	10	2	0	19
Veuves.	0	0	0	4	16	14	1	0	35
	45	103	121	127	140	52	3	0	591

Mouvement de la population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	Total pour les 6 années.
Naissances.	11	13	12	12	13	14	75
Mariages.	5	6	4	5	4	6	30
Décès.	12	14	13	13	14	11	77

Arrondissement de St.-Omer.

AUDRUICK.

Le bourg d'Audruick chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, est bâti près de la grande route de St.-Omer à Gravelines, et près du canal de Calais à St.-Omer.

Audruick était autrefois le chef-lieu d'une des Châtellenies de l'ancien Comté de Guines, connu sous le nom de pays de Bredenarde, composé d'Audruick, de Nortkerque, de Polincove et de Zutkerque.

Son existence remonte au 9.e siècle. Vers l'an 986, Arnould II ou *le Jeune*, 5.e Comte de Flandres, donna la terre de Bredenarde en mariage à Adolphe, fils de Sifrid, Comte de Guines. Baudouin, 2.e possesseur de ce dernier Comté, fit entourer Audruick de doubles fossés avec une terrasse au milieu, lui donna le titre de ville, et institua la foire qui se tient encore le mardi de la Pentecôte. Vers l'an 1150, son château fut repris par Arnould-le-Grand. En 1170, Arnould d'Ardres transféra à Audruick le marché qui se tenait alors chaque semaine à Zutkerque. Pris par les anglais en 1352, il fut rendu en 1377; mais cédé à Charles-Quint en 1529, il ne revint à la France que sous Louis XIV.

Il reste encore des vestiges de ses fortifications. Ce qu'on nomme le *rempart*, qui faisait partie du domaine du Roi, a été vendu pendant la révolution.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 16 minutes.

Latitude, 50 degrés 52 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 84 kilomètres (21 lieues.)

De *St.-Omer*, 20 kilomètres (5 lieues.)

Population : 2,056 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	162	238	176	68	20	6	0	0	670
Filles.	170	212	184	52	26	5	0	0	649
Hommes mariés.	0	9	10	129	147	34	4	0	324
Femmes mariées.	0	0	26	150	124	22	2	0	324
Veufs.	0	0	0	8	7	7	0	1	23
Veuves.	0	0	2	24	31	8	1	0	66
	332	450	308	431	355	82	7	1	2,056

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	77	84	77	80	71	74	463
Mariages.	11	14	10	12	12	7	66
Décès.	71	71	69	70	57	88	426

FAUQUEMBERGUE.

Le bourg de Fauquembergue, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, est bâti sur la route de St.-Omer à Hesdin, près d'un ruisseau fourni par la Lys. Il y avait autrefois un chapitre de la Collégiale de Notre-Dame, dont le député avait séance aux États d'Artois.

C'est la résidence de deux notaires.

On prétend que Fauquembergue fut d'abord une petite ville dont l'origine se perd dans la nuit des tems. On ne connait pas bien non plus l'époque de sa ruine, que l'on attribue à Attila, au 5.e siècle. Malbrancq en fait mention dans l'histoire des Morins; mais il n'en parle que pour étayer la tradition. Celle-ci a conservé le souvenir de l'établissement d'un Prince germain, lequel fit réparer le château, et rendit cette ville florissante par la douceur de son gouvernement: on ne sait si Fumers, fils de Didier, Comte de Tervannes, qui régnait en 600, descendait de cet étranger. On ne connait pas mieux si Lidéric de Buc, dont le fils Saladran a épousé l'héritière de Sithiu, (*) provenait de Fumers.

(*) Ce Saladran conserva long-tems, ainsi que sa famille, ce Comté avec celui de St.-Omer.

Les guerres s'opposèrent toujours à l'agrandissement de Fauquembergue, qui fut ravagé dans les 7.ᵉ et 9.ᵉ siècles par les Huns et les Barbares. Cette ville ne reprit quelqu'éclat qu'à la fin du 12.ᵉ et au commencement du 13.ᵉ siècle. Ses privilèges attestent ce qu'elle fut, et ne laissent point de doute sur son ancienne illustration. On y battait monnaie. Ses Comtes avaient seuls le droit de se faire représenter aux assises de St.-Omer. Ses habitans étaient exempts de taille et se gouvernaient par des lois municipales qui assuraient leur liberté et la franchise des étrangers que le commerce y attirait. La magistrature avait douze Échevins. Il y avait un hôpital, qui subsiste encore, dit Maison de St.-Ladre, établi pour les Lépreux; son couvent des Ursulines a été transféré à Poperingues dans le 16.ᵉ siècle. Un autre couvent de Récollets existait sur la limite de cette ville avec Renty. Son château, forteresse antique, est un monticule factice, escarpé à l'occident, et semble un promontoire. Les excavations et les fouilles qu'on y a faites dernièrement ont fait découvrir un fort bâti en pierres de taille, ayant une grosse tour ronde à chaque angle; ce fort dans l'intérieur de la place, est dans le goût des anciens, et paraissait être le dernier refuge. On regrette que le propriétaire ait fait démolir cette pièce qui était un des plus beaux morceaux d'antiquité de ce pays. Les marchés, les foires de Fauquembergue sont anciens et très-fréquentés. Il se trouvait trois portes à cette ville, dont on a conservé les noms. Des caves, des souterrains pratiqués de toute part, annoncent que c'était un entrepôt: une des sept voies romaines y passait. Son opulence au 13.ᵉ siècle a été de peu de durée. En 1370, Robert Knolle, général anglais, le saccagea; les guerres du 16.ᵉ siècle, celles du commencement du 17.ᵉ le ruinèrent encore. C'est après tant de désastres qu'il se trouve dans sa situation actuelle, restreint à un commerce peu important, mais avantageux, à une culture bien entendue sur un sol varié, à une industrie qui entretient la majeure partie des habitans dans une honnête aisance.

C'est sur une partie de son territoire que fut donné le combat du 13 août 1554, pour le château de Renty.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 14 minutes.

Latitude, 50 degrés 35 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 60 kilomètres (15 lieues.)
De *St.-Omer*, 20 kilomètres (5 lieues.)

POPULATION: 855 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	56	35	87	69	15	2	0	1	265
Filles.	55	28	91	71	13	5	0	0	263
Hommes mariés.	0	0	1	22	69	37	7	4	140
Femmes mariées.	0	0	2	22	79	34	7	1	145
Veufs.	0	0	1	2	8	3	0	1	15
Veuves.	0	0	0	3	11	11	2	0	27
	111	63	182	189	195	92	16	7	855

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	24	26	23	24	18	29	144
Mariages.	6	6	6	6	6	7	37
Décès.	21	17	17	17	31	21	124

TOURNEHEM.

Le bourg de Tournehem fait partie de la Justice de paix et de la Cure du canton d'Ardres. La rivière de *St.-Louis* dite d'*Hem*, arrose son territoire au sud duquel est située la forêt de *Tournehem*.

Il y avait avant la révolution une Châtellenie qui ressortissait par appel au Conseil d'Artois, un Échevinage et une Maîtrise des eaux et forêts.

Ce bourg est une ancienne ville, chef-lieu d'une des quatre Châtellenies du Comté de Guines; on voit encore les ruines de son vieux château. Celui-ci, en 1117, fut le présent que Manassis d'Ardres, fit à son neveu Arnoult, fils de Venemar de Gand. Vers 1170, Arnoult d'Ardres le fit réparer. Il fut pris en 1352 par les anglais qui le rendirent 25 ans après. En 1479, Louis XI le donna à Antoine, grand bâtard de Bourgogne. Le traité de Cambrai de 1529 le réunit à l'Artois appartenant alors à Charles-Quint ; il ne revint à la France qu'après la conquête de cette Province, par Louis XIV.

Suivant la tradition, il existe un souterrain par où l'on communiquait du château de Tournehem à celui de la Montoire, qui en était distant d'une lieue; mais on n'a jamais découvert cette prétendue communication.

On a trouvé dans cette Commune, en fouillant la terre, des places pavées en différentes sortes, des chambres, des cheminées, des mines, des caves où il y avait encore des jantiers, des fours, dont un renfermait 8 pains; on y a trouvé beaucoup de ferrailles de toute espèce, des morceaux de bois brûlé, un petit canon, des bombes, des boulets, un petit baril rempli de poudre, des dards, des flèches, des cloux à quatre pointes pour empêcher l'approche de la cavalerie et une infinité d'autres objets.

Tournehem avait anciennement un marché public qui se tenait le mercredi de chaque semaine; aujourd'hui il n'a plus qu'une foire qui est considérable et qui se tient le 22 juillet de chaque année.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 16 minutes.

Latitude, 50 degrés 48 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 80 kilomètres (20 lieues,)

De *St.-Omer*, 16 kilomètres (4 lieues.)

POPULATION : 742 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25	De 25 à 40	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	57	75	48	22	11	8	0	0	221
Filles.	48	65	58	34	21	7	3	0	236
Hommes mariés.	0	0	7	44	43	16	2	2	114
Femmes mariées.	0	0	12	49	37	10	2	4	114
Veufs.	0	0	0	6	9	5	2	2	24
Veuves.	0	0	0	7	16	8	1	1	33
	105	140	125	162	137	54	10	9	742

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	42	25	17	21	17	28	150
Mariages.	3	1	4	3	4	5	20
Décès.	19	19	10	14	26	25	113

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

AUBIGNY.

Le bourg d'Aubigny, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, résidence de deux notaires, est situé près de la grande route d'Arras à St.-Pol, sur la Scarpe, non loin de la source de cette rivière. Il y avait un Prieuré appartenant aux Religieux de St.-Éloy, dans lequel résidaient plusieurs d'entr'eux. Une filature de coton s'était établie dans ce Prieuré; mais les travaux sont en ce moment interrompus.

Ce bourg est très-ancien... Suivant la tradition, c'était autrefois une ville dont on attribue la fondation à Albemier qui fut enterré dans ses fossés; mais on ne peut plus maintenant en indiquer l'endroit. Il se nomma autrefois *Aubigny-le-Roy*, ensuite *Aubigny-le-Comte* et *Lamarche*. Voici la cause de ce changement de nom. Anciennement ce bourg fut possédé par Baudouin le chauve, Comte de Flandres et d'Artois, qui de son mariage avec Étrude, fille d'Elfride, roi d'Angleterre, eut deux fils, Arnould et Adolphe, qui se partagèrent Aubigny et en firent deux villages auxquels ressortissaient 70 Paroisses (terres à cloener.) Ce partage fut opéré vers la fin du 8.e siècle, par MM. les Chevaliers Dupayage et Desfremicourt. Pour marque de cette division, ces deux frères firent élever une montagne, surmontée de deux mottes sur lesquelles ils firent construire deux pavillons, le 1.er du côté du levant regardant Arras, désignait la part d'Arnould et portait le nom d'Aubigny-le-Comte; le 2.eme du côté du couchant regardant St.-Pol, désignant la part d'Adolphe et portait le nom d'Aubigny-la-Marche. Arnould mourut en 933 et laissa sa part à Adolphe.

Ce bourg appartint depuis à la maison des Campravesac; en 1205, Elisabeth, héritière de cette maison, l'apporta par alliance à celle de Châtillon, puis à la maison de Bourgogne et enfin à celle de *Bourbon*. Jean Bourbon-Duisans fut le premier connu; il avait pour armoiries trois chapeaux qui furent changés en trois fleurs de Lys; il était originaire de ce bourg. Toute la race des Capet-Bourbon descend de lui.

Il existe à Aubigny un canton nommé *Bourbon*, où il y avait un vaste château, ruiné depuis long-tems et dont il n'existe plus de vestiges : il y a quelques années qu'en cultivant la terre, on trouva les caves de ce château. Le terrein était donné en arrentement avec charge d'y entretenir à perpétuité un monument équivalent à 50 florins au moins, mais ceci n'a point été constamment exécuté. St.-Louis était encore possesseur de ce terrein ; toutes ces possessions sont ensuite passées à la maison d'Egmont, à titre d'engagiste.

Avant les guerres désastreuses des 15.e et 16.e siècles, Aubigny était plus considérable ; il fut brûlé et ravagé à plusieurs reprises. Les Normands l'avaient déjà ravagé à la fin du 9.e siècle. L'an 1493, après la surprise d'Arras, les *Wallons* et les *Allemands* qui composaient la garnison de cette ville, n'étant point payés, se mirent à piller les villages voisins. Les Allemands vinrent avec quelques canons jusqu'à Aubigny ; ils trouvèrent les habitans renfermés dans l'Eglise avec leurs effets ; ils dressèrent l'artillerie qui fit brèche, mais tout-à-coup les assiégeans frappés de terreur, se retirèrent sans rien emporter et sans avoir commis de violence.

L'an 1554, Jean de Touteville, seigneur de Willebon, étant entré dans l'Artois avec neuf ou dix mille hommes de troupes françaises, pilla le bourg ainsi que le prieuré d'Aubigny, et contraignit les religieux et les habitans à se sauver dans le bois de Hollehain ; il passa de-là au mont St.-Éloy qu'il brûla aussi bien que le village, d'où il revint à Aubigny. Un colonel de sa troupe ayant été tué d'un coup de fusil tiré du clocher, le général ennemi fit dresser une batterie contre l'Eglise et le clocher, et força ceux qui s'y étaient réfugiés, de se rendre à discrétion : il en fit massacrer 27, et mit le feu au bourg, en se retirant.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 15 minutes.

Latitude, 50 degrés 21 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 16 kilomètres (4 lieues.)

De *St.-Pol*, 18 kilomètres (4 lieues et demie.)

Population : 577 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	38	19	25	37	45	20	1	0	185
Filles.	18	19	40	34	63	18	0	0	192
Hommes mariés.	0	0	2	29	35	10	0	0	76
Femmes mariées.	0	0	6	25	35	10	0	0	76
Veufs.	0	0	1	4	4	5	0	0	14
Veuves.	0	0	3	7	17	7	0	0	34
	56	38	77	136	199	70	1	0	577

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	13	15	15	10	17	10	80
Mariages.	3	3	3	4	5	1	19
Décès.	18	16	21	16	23	16	110

AUXI-LE-CHATEAU.

Le bourg d'Auxi-le-Château, chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, bâti sur la rivière d'Authie, à l'extrémité du Département, sur les limites de celui de la Somme, est traversé par la grande route d'Abbeville à St.-Pol. Avant la division de la France en Départemens, une partie de ce bourg dépendait de la province de Picardie, et l'autre partie était soumise à l'Administration de l'Artois. Il y avait un Couvent de Brigittines, ordre de St.-François; un Hôpital pour les malades, dans lequel il y avait huits lits pour les hommes et quatre pour les femmes; et une École où l'on enseignait gratuitement les pauvres filles. L'Hôpital existe encore.

Il y a dans ce bourg plusieurs tanneries, et quatre francs-marchés où l'on vend des bestiaux de toute espèce, des objets de mercerie et de coutellerie, des étoffes, du fil, du lin et du chanvre. Ces francs-marchés ne durent qu'un jour; ils ont lieu, le 24 février, le mardi après le Dimanche de Quasimodo, le 10 août, et le 29 octobre.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 14 minutes.

Latitude, 50 degrés 13 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 48 kilomètres (12 lieues.)

De *St.-Pol*, 24 kilomètres (6 lieues.)

POPULATION : 2,634 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	144	273	224	101	33	6	1	0	702
Filles.	159	261	204	74	34	22	1	3	758
Hommes mariés.	0	0	25	162	209	55	2	1	454
Femmes mariées.	0	0	34	196	183	40	1	0	454
Veufs.	0	0	0	5	19	32	4	1	61
Veuves.	0	0	0	6	51	50	11	7	125
	303	534	487	544	529	205	20	12	2,634

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	76	74	70	79	74	80	453
Mariages.	25	15	22	29	39	19	149
Décès.	73	88	66	56	81	76	440

AVESNES-LE-COMTE.

Le bourg d'Avesnes-le-Comte est le chef-lieu de la Justice de paix et de la Cure du canton, et la résidence de deux notaires. Les habitans, outre leur industrie agricole, se livrent pour la plupart à un petit commerce que favorise l'éloignement d'Arras et de St.-Pol. Il y a par an deux francs-marchés, l'un le 2 mai, l'autre le 25 octobre, où l'on vend des bestiaux de toute espèce, quelques objets de mercerie et de quincaillèrie, ainsi que des étoffes.

La terre d'Avesnes-le-Comte avait été érigée en Pairie héréditaire en faveur de M. le Maréchal Duc de Levis, ancien gouverneur de la Province d'Artois, et ancien gouverneur de la ville d'Arras.

L'an 1731, le 24 septembre, un furieux incendie consuma près de 200 maisons de ce bourg; le presbytère et le château furent de ce nombre. Suivant la tradition, cent ans auparavant, un autre incendie avait causé de semblables ravages.

Longitude orientale du Méridien de Paris, 11 minutes.

Latitude, 50 degrés 16 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 16 kilomètres (4 lieues.)

De *St.-Pol*, 16 hilometres (4 lieues.)

POPULATION: 1,292 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	69	148	97	48	27	7	1	0	397
Filles.	63	154	109	53	7	1	2	0	389
Hommes mariés.	0	0	13	62	102	31	4	0	212
Femmes mariées.	0	0	13	62	102	31	4	0	212
Veufs.	0	0	1	4	17	9	1	3	35
Veuves.	0	0	1	16	14	11	4	1	47
	132	302	234	245	269	90	16	4	1,292

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	42	40	38	35	41	54	250
Mariages.	9	10	5	10	12	9	55
Décès.	33	36	23	39	35	30	196

FRÉVENT.

Le bourg de Frévent fait partie du canton d'Auxi-le-Château ; il est bâti sur l'un des bras de la Canche ; les grandes routes de St.-Pol à Abbeville et à Doullens le traversent. C'est la résidence d'une Brigade de Gendarmerie, et de trois notaires.

Les cuirs qui sortent des tanneries de ce bourg, sont estimés ; les relieurs recherchent les veaux et les basannes qu'on y prépare.

Il y avait autrefois deux paroisses dont l'une, celle de *St.-Hilaire*, dépendait du Diocèse de Boulogne, et l'autre celle de *St.-Vaast*, faisait partie du diocèse d'Amiens.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 3 minutes.
Latitude, 50 degrés 16 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 36 kilomètres (9 lieues.)
De *St.-Pol*, 12 kilomètres (3 lieues.)

POPULATION : 2,410 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	118	215	165	125	54	8	1	0	686
Filles.	123	237	212	175	97	16	2	2	864
Hommes mariés.	0	0	14	143	142	45	3	2	349
Femmes mariées.	0	0	16	137	142	50	3	1	349
Veufs.	0	0	1	10	22	8	1	5	47
Veuves.	0	0	0	29	51	23	4	8	115
	241	452	408	619	508	150	14	18	2,410

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL. pour les 6 années.
Naissances.	65	78	60	59	56	71	389
Mariages.	15	17	6	13	18	19	88
Décès.	60	57	67	59	58	61	362

HEUCHIN.

Le bourg d'Heuchin est le chef-lieu de la Justice de paix; mais la Cure du canton de ce nom est à Pernes. Il y avait, avant la révolution, une Paroisse qui dépendait du Diocèse de Boulogne.

La rivière de Lefaux qui se jette dans la Ternoise, prend sa source à Heuchin.

Longitude occidentale du Méridien de Paris, 3 minutes.

Latitude, 50 degrés 28 minutes.

Distances,

D'*Arras*, 42 kilomètres (10 lieues et demie.)

De *St.-Pol*, 12 kilomètres (3 lieues.)

POPULATION : 533 individus.

	NOMBRE D'INDIVIDUS.								
	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 15.	De 15 à 25.	De 25 à 40.	De 40 à 60.	De 60 à 75.	De 75 à 80.	Au-dessus de 80 ans.	TOTAL.
Garçons.	33	66	37	25	6	4	0	0	171
Filles.	20	54	52	33	10	10	2	0	181
Hommes mariés.	0	0	0	11	47	20	1	1	80
Femmes mariées.	0	0	2	22	43	12	1	0	80
Veufs.	0	0	0	0	5	1	0	0	6
Veuves.	0	0	0	0	9	4	0	2	15
	53	120	91	91	120	51	4	3	533

Mouvement de la Population pendant six années.

	1806.	1807.	1808.	1809.	1810.	1811.	TOTAL pour les 6 années.
Naissances.	15	11	11	19	15	19	90
Mariages.	4	1	2	4	5	7	23
Décès.	12	14	14	9	14	8	71

VILLAGES.

Le Département du Pas-de-Calais comprend 889 Villages, et 847 Hameaux, dont 555 Chefs-lieux de Succursale;

Onze Chefs-lieux de Cure;

Et 323 Annexes.

Parmi les 323 Communes annexées à d'autres lors de l'organisation des Succursales, six ont obtenu l'érection de leur Église en chapelle communale. Ces Communes sont : Longuenesse, Amplier, Pelves, Cauchy-à-la-tour, Tangry et Fosseux.

Suit le tableau de la division, par Cantons, de ces 889 Villages, sous le rapport de leur population respective.

NOMS des CANTONS.	NOMBRE				
	Au dessus de 2,000 habitans.	De 1,500 à 2,000.	De 1,000 à 1,500.	De 500 à 1,000.	De 300 à 500.
Arras, (*Nord.*)	0	0	1	5	3
Arras, (*Sud.*)	0	0	2	4	2
Bapaume.	0	0	1	5	8
Beaumetz.	0	0	2	4	13
Bertincourt.	0	1	4	6	5
Croisilles.	0	0	2	8	10
Marquion.	0	1	2	11	2
Pas.	0	0	3	5	10
Vimy.	0	0	3	12	6
Vitry.	0	0	1	11	12
Béthune.	1	1	1	5	6
Cambrin.	1	1	5	4	4
Carvin.	1	0	2	4	1
Houdain.	0	0	1	5	14
Laventie.	3	0	1	0	1
Lens.	0	1	2	11	3
Lillers.	0	1	4	2	0
Norrent-Fontes.	0	0	1	9	10
Boulogne.	0	1	1	0	3
Calais.	2	0	0	2	3
Desvres.	0	0	0	4	7
Guines.	0	1	2	3	5
Marquise.	0	0	1	6	3
Samer.	1	0	0	2	6
Montreuil.	0	0	2	5	7
Campagne.	0	0	2	7	9
Étaples.	0	0	0	3	8

DE VILLAGES.

De [illegible] à 300.	De 150 à 200.	De 100 à 150.	Au dessous de 100.	TOTAL.	Nombre des chefs-lieux de Succursales.	Nombre de Hameaux dépendans de chaque Canton.
2	0	0	1	12	7	4
0	0	0	0	8	7	1
4	2	2	0	22	13	0
6	3	1	0	29	18	1
1	0	0	0	17	12	1
6	0	1	0	27	17	1
0	0	0	0	16	13	0
2	1	1	0	22	14	5
4	3	0	2	30	21	1
3	0	0	0	27	22	2
1	1	0	0	16	12	9
1	1	0	0	17	13	11
0	1	0	0	9	7	2
6	3	1	0	30	19	11
0	0	0	0	5	5	15
0	1	3	0	21	17	1
0	0	0	0	7	7	22
8	1	0	1	30	18	18
0	0	2	0	7	4	42
3	0	1	0	11	8	13
6	4	1	0	22	12	69
4	0	1	0	16	9	48
5	2	3	0	20	13	97
7	1	1	0	18	10	72
6	3	1	0	24	14	25
1	1	3	1	24	12	12
3	1	3	0	18	10	15

NOMS des CANTONS.	NOMBRE				
	Au dessus de 2,000 habitans.	De 1,500 à 2,000.	De 1,000 à 1,500.	De 500 à 1,000.	De 300 à 500.
Fruges.	0	0	2	4	6
Hesdin.	0	0	0	7	11
Hucqueliers.	0	0	2	6	5
St.-Omer, (*Nord.*)	0	0	0	4	1
St.-Omer, (*Sud.*)	0	1	1	0	4
Aire.	0	0	2	1	10
Ardres.	1	0	0	4	10
Audruick.	0	1	2	6	3
Fauquembergue.	0	0	0	7	7
Lumbres.	0	0	0	13	8
St.-Pol.	0	0	0	2	11
Aubigny.	0	0	0	5	15
Auxi-le-Château.	0	0	1	4	9
Avesnes-le-Comte.	0	0	0	11	10
Heuchin.	0	0	1	3	13
Wail.	0	0	1	5	8
RÉCAPITULATION PAR					
ARRAS..........	0	2	21	71	71
BÉTHUNE..	6	4	17	40	39
BOULOGNE......	3	2	4	17	27
MONTREUIL.....	0	0	8	32	46
ST.-OMER.......	1	2	5	35	43
ST.-POL........	0	0	3	30	66
TOTAUX.....	10	10	58	225	292

DE VILLAGES.

De 200 à 300.	De 150 à 200.	De 100 à 150.	Au dessous de 100.	TOTAL.	Nombre des chefs-lieux de Succursales.	Nombre de Hameaux dépendans de chaque Canton.
10	1	11	0	24	13	9
3	2	2	0	23	12	9
6	2	2	0	23	14	47
3	1	0	1	10	5	11
1	0	0	0	7	5	23
3	0	1	0	17	11	25
5	0	1	1	22	12	40
1	0	0	0	13	10	10
4	3	1	1	23	13	35
9	5	1	0	36	21	62
12	9	6	2	42	21	17
4	1	3	1	29	19	16
6	3	2	1	26	13	7
8	3	2	0	34	19	8
5	5	4	0	31	18	15
5	2	2	1	24	13	15

ARRONDISSEMENS.

28	9	6	3	210	146	16
16	8	4	1	155	98	89
25	7	9	0	94	56	341
29	10	10	1	136	75	117
26	9	4	3	128	77	206
40	23	19	5	186	103	78
164	66	5[illegible]	13	889	555	847

NOTES SUR LES COUVENS

ET AUTRES ÉTABLISSEMENS QUI EXISTAIENT DANS LES COMMUNES RURALES,

NOTES sur l'étymologie des Noms de quelques Communes; et NOTICES HISTORIQUES DÉTACHÉES.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras, (Nord).

BLANGY-LEZ-ARRAS. Il y avait dans cette commune, à l'époque de la révolution, une abbaye de femmes nobles, qui n'a pas existé plus de 200 ans; auparavant elle était dans un petit village près de Bapaume, nommé Avesnes. Les religieuses, au nombre de 12 à 15, étaient de l'ordre de St.-Benoît.

DUISANS. Cette commune se trouve sous le camp de César, situé à *Étrun*. César en parle de manière à faire croire que de son tems, ce village était plus important qu'il n'est à présent.

ÉTRUN. Il y avait dans cette commune, une abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît.

On y voit encore les vestiges du camp de la légion qui fut envoyée près d'Arras, lorsque César, de retour de la Grande-Bretagne, fut obligé, par la grande disette, de diviser son armée. Ce camp était situé sur une élévation; deux rivières lui servaient de fossés; et, comme elles se réunissaient dans cet endroit, il ne resta plus que le front à garantir. Les fortifications furent couvertes par des boulevards très-élevés, défendus eux-mêmes par des fossés larges et profonds. Le camp formait un triangle presque équilatéral, dont chaque côté avait environ 250 toises de longueur.

MAROEUL. Cette commune a porté le nom de *Ste.-Bertille* parceque cette sainte en a été la fondatrice. Comme on attribue à Ste.-Bertille, la guérison des maux d'yeux, on croit que le mot *Marœul* est dérivé des mots *mal d'œil*.

Il existait dans cette commune avant la révolution, une abbaye, aussi fondée par Ste.-Bertille dans le 7.e siècle, où vivaient des Bénédictins qui ont été supprimés dans le 11.e et remplacés par seize Religieux Chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin, dont 4 occupaient des Cures et jouissaient de fondations pieuses.

Il y avait anciennement à Marœul, un Palais Épiscopal où les Évêques d'Arras faisaient leur demeure.

Ce village a été autrefois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. On assure qu'il y a eu jusqu'à 1,800 communians. Il a été en partie détruit dans les anciennes guerres.

ST.-AUBIN-ANZIN. Il y avait dans cette commune, à l'époque de la révolution, un Prieuré de St.-Vaast.

ST.-LAURENT. Cette commune s'appellait *Immercourt*, parceque toute la vallée était sous les eaux depuis Arras jusqu'à Athies. Les seigneurs d'Immercourt tenaient leur justice à St.-Laurent en 1654, lors du siège d'Arras. Le nom de St.-Laurent lui fut donné par l'abbaye de St.-Vaast, qui en avait la seigneurie. Suivant certaines traditions, le village reçut ce nom de *St.-Laurent*, parcequ'il n'y avait jamais eu d'incendie considérable.

Il existait aussi à St.-Laurent, une Prévôté de St.-Michel, dépendante de l'Abbaye de St.-Vaast, ordre de St. Benoît; elle y fut fondée en 1684. Avant cette époque, elle tenait aux murs de Blangy. Elle fut supprimée à la révolution. Ce fut dans cette Prévôté que séjourna le maréchal de Villars, lors des guerres des Pays-bas.

Canton d'Arras, (Sud.)

BEAURAINS. A 400 mètres de ce village, on voit encore les vestiges d'un bâtiment que l'on dit avoir été un couvent de femmes de l'ordre de St.-Jean de Dieu. Ce couvent fut rasé à la défaite d'Arras.

Canton de Bapaume.

Avesnes-lez-Bapaume. Le nom d'*Avesnes-lez-Nonnains*, vient de l'existence, dans cette commune, d'une abbaye de femmes qui a été transférée à Blangy, près Arras. Depuis la révolution le village a pris le nom d'Avesnes-lez-Bapaume, à cause de son voisinage de cette ville.

Le Transloy. Il existait dans cette commune une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Augustin.

Warlencourt. A une demi-lieue, au sud de Warlencourt, existait l'abbaye d'Eaucourt, fondée l'an 1100. Cette abbaye a été supprimée en 1791. L'Église est démolie, ainsi que beaucoup d'autres bâtimens; ce n'est plus qu'une ferme entourée de murailles. Le quartier abbatial existe encore. Les Chanoines réguliers de l'abbaye d'Eaucourt, au nombre de 15 à 16, suivaient la règle de St.-Augustin.

A un quart de lieue de cette commune, au sud, non loin du grand chemin de Bapaume à Albert, est une butte de terre mêlée et rapportée, qui couvre un hectare de terre argileuse, de la hauteur au moins de 30 pieds. On a creusé cette terrasse en 1771; on y a trouvé des briques et une médaille représentant l'Empereur Marc-Aurèle. On croit vulgairement que cette butte ou motte de Warlencourt est le tombeau d'un général d'armée. La médaille en cuivre a été présentée au Conseil des États d'Artois.

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

Adinfer. Les Seigneurs de Guines-Dehames ont habité la terre d'Adinfer. Il y avait un château, dont les vestiges indiquent que c'était autrefois une forteresse. Ce château environné de fossés secs, était situé sur un terrein élevé, avec des tours de distance en distance. On voit encore une partie des murailles, des fossés et quelques restes d'une tour sous laquelle on trouve une cave maçonnée et bien voûtée.

Bailleulmont. La tour du château a été bâtie, selon la tradition, dans le tems que les Seigneurs guerroyaient avec

leurs voisins. D'autres prétendent qu'elle fut bâtie lorsque les Comtes d'Artois ou Ducs de Bourgogne étaient en guerre avec les Rois de France. Il y avait alors garnison ; aussi Louis XIV fut obligé de faire assiéger cette tour, parce qu'étant située sur la route de Picardie, elle incommodait les voyageurs et les troupes en tems de guerre.

BEAUMETZ-LEZ-LOGES. On voit sur des titres anciens de même époque, tantôt Beaumetz-lez-Loges, tantôt *Beaumetz-Pourcelet.*

BERLES-AU-BOIS. Avant la révolution, ce village avait trois noms différens. La partie septentrionale se nommait Berles-Moustier ; celle au sud, Berles-Vitasse ; et le centre, Berles-au-Bois. Chacune de ces sections avait son Seigneur particulier.

HABARCQ. Il existe dans un caveau de l'Église, trois cerceuils très-anciens en plomb, renfermant, dit-on, le corps du Comte de Lens, celui de sa femme et d'un enfant.

MERCATEL. L'origine de ce nom, suivant la tradition, vient de deux mots latins *Mercurii Tellus* (terre de Mercure). Dans un manoir où il a existé un château, on a trouvé des médailles qui ont beaucoup servi à l'histoire du pays.

MONCHIET. Il existe derrière l'Église de cette commune, une motte très-élevée, entourée de fossés, au-dessus de laquelle il y a un puits, ce qui fait présumer qu'il a existé autrefois un château sur cette motte.

Canton de Bertincourt.

HAVRINCOUR. Il paraît qu'au commencement du 15.e siècle cette commune a été détruite par l'armée du Duc de Bourgogne, et rebâtie presqu'aussitôt sur le sommet de l'éminence à mi-côte de laquelle elle se trouvait lors de sa destruction.

Les habitans qui se sont le plus distingués sont, 1.° Louis De Cardevac, Marquis d'Havrincour, mort à La Haye le 15 février 1767, Gouverneur d'Hesdin, Conseiller d'État d'Épée, Lieutenant-général des armées du Roi, Ambassadeur en Suède, et ensuite en Hollande. Il se distingua à la tête de son régiment de cuirassiers à la bataille de Dettingen. Il jouit de l'estime du Maréchal de Saxe, qui lui confia la reddition de Maëstricht. Pendant les treize années que dura son ambassade en Suède, il y dissipa deux conjurations contraires aux intérêts de la France. Le Roi de Suède ajouta aux présens d'usage, des médailles d'or représentant les grands événemens sur lesquels cet Ambassadeur avait si utilement influé. En Hollande, il bâtit l'Hôtel de France et fonda un asile pour les pauvres de la religion catholique;

2.° Aubert Parent, très-habile sculpteur en bois; deux grands et beaux tableaux faits par lui, ornaient le cabinet de la Reine, à Versailles. Il avait étudié pendant quatre ans à l'école de Rome.

Metz-en-Couture. On écrivait anciennement *Messan-Couture;* ce nom vient de ce que la commune était située dans un endroit inculte nommé la Couture qui s'étendait depuis l'abbaye d'Arrouaise jusqu'à Ribecourt, arrondissement de Cambray.

Metz-en-Couture paraît avoir été dans des tems reculés, le théâtre de la guerre, aussi bien que Velu. On a trouvé en fouillant dans cette première commune, des objets brûlés qui annonçaient les désastres que ce fléau y a causé. Il existe à *Metz-en-Couture* des souterrains dont on fait remonter l'origine au tems des Sarrazins. Cette commune est qualifiée bourg dans une lettre-patente du Roi de 1689, qui rétablissait un franc-marché le 2 de chaque mois. Ce marché n'a pas eu lieu depuis long-tems. A *Velu* des découvertes plus certaines ne permettent pas de douter que la guerre y a exercé ses ravages; en effet M. Demailly, Seigneur de l'endroit, en faisant percer des avenues dans ses bois, a trouvé des souterrains et des maçonneries considérables qui indiquaient quelque chose de plus que les restes ordinaires d'un village; par exemple, des fours, qui, multipliés dans un très-petit espace, marquaient assez que l'affluence du monde y avait été considérable. En outre un grand nombre de cadavres dont les ossemens annonçaient que ces hommes tous mili-

taires

taires, étaient d'une taille fort élevée. Ils étaient enterrés près les uns des autres, chacun d'eux ayant à ses côtés un sabre et un casque; à leurs pieds était un petit pot de terre renfermant différentes espèces de monnaie. Le tout avait été soigneusement conservé au château jusqu'à la révolution.

Velu. On prétend que ce nom vient de celui d'une ancienne peuplade de Romains qui était appellée *Velutii* et qui a dû séjourner long-tems dans ce pays.

Canton de Croisilles.

Ablinzevelle. Ce village souffrit beaucoup durant la guerre que se firent la France et l'Espagne, au commencement du 17.me siècle. Dès l'an 1635, la plus grande partie d'Ablinzevelle fut brûlée par les français; presque tous les habitans abandonnèrent leurs maisons, les fermes restèrent désertes et les terres incultes pendant quelques années.

Héninel. Il existait autrefois dans cette commune, un Prieuré de trois Religieux de l'abbaye de Ste.-Geneviève de Paris, Chanoines réguliers; mais par la suite il n'est resté qu'un Prieur, Curé de la Paroisse.

St.-Leger. Il existe dans ce village un souterrain de 1,000 mètres de longueur, dont la descente était dans le jardin du château. Ce souterrain contient des étables et des places à feu. On en voyait encore l'entrée au commencement de la révolution.

C'est sur l'emplacement de ce village, que fut décapité St.-Leger, Evêque d'Autun, par ordre du Comte Chrodebert, par suite des persécutions exercées contre cet Evêque et par Ebroin, maire du Palais.

Wancourt. Il y avait autrefois un couvent de Bernardines à Wancourt.

Il existe encore, dans ce village, des traces d'anciennes fortifications; on voit les restes d'un fossé large de dix mètres et profond de cinq, qui le borde depuis le midi

jusqu'au couchant; au-dessus de ce fossé, sont encore les vestiges d'un parapet. Un fort en maçonnerie existait il y a 80 ans à l'entrée de la commune du côté d'Arras. Un autre fort aussi en maçonnerie était au château près de l'Église, où est située aujourd'hui une ferme. Un troisième fort dont on a fait depuis un moulin à vent, était placé à un quart de lieue au sud-est du village. En creusant les fondations d'une maison (en 1811) on a trouvé, à l'entrée de cette commune à l'ouest, un souterrain construit en briques, formant un zig-zag et dont on n'aurait pu connaître l'étendue et l'issue qu'en continuant les fouilles.

Canton de Marquion.

BOURLON. En 1709, il existait dans le bois de Bourlon un hermitage où vivaient deux à trois hermites. Une armée d'observations, stationnée dans ce bois, a détruit cet hermitage.

BUISSY-BARALLE. Le 8 août 1793, les autrichiens entrèrent dans ce village, vers les onze heures du matin; 10,000 français venant du camp de César les forcèrent à la retraite, après une heure de combat.

MARQUION. Ce village fut incendié le 8 août 1793, par l'armée française, pour empêcher le passage de l'ennemi, et favoriser la retraite des français, lorsqu'ils abandonnèrent le camp de César près Cambray.

PALLUEL. L'origine de ce nom vient du mot latin *Palus* qui signifie marais. Cette commune est en effet située au milieu des marais.

PRONVILLE. Les carrières de pierres blanches qui ont fait pendant trois siècles la richesse de ce village, sont abandonnées; ces mêmes carrières ont fourni des pierres pour la construction des Églises, des Châteaux et des Abbayes qui se trouvaient, avant la révolution, dans un rayon de trois myriamètres (7 lieues et demie) de Pronville. On en a aussi tiré une grande quantité, pour la construction de la Citadelle d'Arras.

On voit encore très-distinctement aujourd'hui, dans la carrière qui se trouve sous le village et que l'on croît être la plus ancienne, les cabanes qui ont servi aux hommes, les écuries, les bergeries et les étables que chaque habitant s'était pratiqué pour se soustraire aux incursions et aux pillages des ennemis pendant les guerres de 1710, 1711 et 1712: durant ces années, les habitans n'ont fait aucune récolte; ils profitaient de la retraite momentanée de l'ennemi pour mener paître le peu de chevaux, de vaches et de moutons qu'ils tenaient renfermés dans la carrière et qu'ils nourissaient avec les herbes qui croissaient sur leurs terres en friches.

On rapporte à ce sujet l'anecdote suivante: » Les vaches » que l'on menait paître lorsque l'ennemi disparaissait du » territoire de Pronville, s'étaient tellement familiarisées au » son de la cloche que l'on sonnait pour avertir les habitans » de l'approche de l'ennemi, qu'au premier coup elles retour» naient à leur asile au galop et sans conducteur.

Canton de Pas.

Amplier. Le nom de cette commune semble venir du mot *ampliare* ajouter, puisque cette commune ne paraît qu'une addition à celle d'Orville dont elle n'est point séparée et sous l'administration de laquelle elle a toujours été jusqu'à la révolution.

Hébuterne. Dans les anciennes guerres, une armée considérable campa dans cette commune, où il s'est livré une bataille sanglante. L'un des cantons du territoire en a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de *champ à morts.* Il existe aussi une éminence qui est l'emplacement d'un ancien château nommé le fort d'*Hébuterne.* On y remarque également les vestiges d'un retranchement.

Sailly-au-Bois. Ce village fut aussi autrefois le théâtre de la guerre; il s'y livra, il y a environ 150 ans, un combat entre les Français et les Espagnols, sur une hauteur près d'un bois appelé depuis *le bois de bataille.*

Canton de Vimy.

COMBAT D'ACQ.

Le Roi de France, Charles-le-Chauve, outré de l'enlèvement de sa fille Judith par Baudouin de Flandres, dit Bras-de-Fer, envoya des troupes contre ce Prince; les deux armées se rencontrèrent près et au bas du Mont de St.-Éloy, il y eut deux chocs qui furent tous deux au désavantage des français. Le premier se donna au côté de la ferme de Berthonval, le deuxième sur le territoire d'Acq, ou plutôt sur celui de la cense de Cinchy; les troupes de Baudouin étaient supérieures en nombre, elles défirent celles de Charles.

André Vaillant, abbé de St.-Éloy, fait mention de cette double bataille; et Locrius ajoute que pour en transmettre la mémoire à la postérité, l'on mit sur le champ de bataille plusieurs gros grès fichés en terre, qu'il appelle *prægrandia saxa*; on les voit encore à présent.... Mayer dit, au contraire, mais sans preuves, que ce combat se donna près de Lille.

Baudouin, après cette victoire, fit dresser des potences sur le Mont-St.-Éloy, et ordonna d'y attacher treize des principaux officiers qu'il avait fait prisonniers et qu'il regardait comme auteurs de la guerre que Charles lui avait déclarée; c'était, dit un manuscrit, des Barons et des Chevaliers français: il y avait, assure le même Locrius, un certain Evêque en habit court, que l'on disait être Louis le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve. Baudouin le fit cruellement frapper de verges et pendre sur le Mont. Il est parlé de cette exécution dans les décrétales, *Liv.* 5. *Tit. de Senten. Excomm.*. *Cap.* 23, dont Locrius rapporte un fragment.

Mont-St.-Éloy. Le Mont-St.-Éloy portait autrefois le nom de *Mont-Alban*; il fut appellé St.-Éloy en mémoire de ce que le saint de ce nom s'y retirait pour vaquer plus librement aux exercices de l'oraison.

Il y avait au Mont-St.-Eloy, une riche abbaye de Chanoines réguliers; une douzaine de personnes qui y vivaient

comme des hermites, en jettèrent les fondemens et s'y maintinrent jusqu'en 880; à cette époque, la maison et l'Église furent ravagées par les Normands. Un des successeurs de l'Évêque Defulbert y mit huit Chanoines séculiers de l'ordre de St.-Augustin, qui ont subsisté jusqu'à la suppression de cette abbaye. Elle avait alors quarante-trois Religieux, dont trente à la même maison et treize dans les prieurés et cures.

Il ne reste de cette belle abbaye que le quartier abbatial; les autres bâtimens sont en démolition. L'acquéreur y a établi une brasserie et un moulin à vent.

Les deux tours de l'Église sont également conservées. Ces tours, très-élevées et placées au sommet d'une forte colline, s'apperçoivent de très-loin; elles forment un point intéressant de topographie, et des défenses ont été faites au propriétaire de les démolir.

L'enclos de la ci-devant abbaye de St.-Éloy contient 38 hectares de terrein, renfermés d'une superbe et forte muraille. On prétend que cet enclos est aussi vaste que la ville de Béthune.

Souchez. Ce village donne son nom à une petite rivière qui prend sa source à Carency.

D'après la tradition, Souchez a été beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui; il avait même un marché.

Vimy. Il y avait dans ce village un Couvent de Religieuses hospitalières de l'ordre de St.-François; et un Hôpital pour les pauvres voyageurs, desservi par ces Religieuses.

Ce Couvent fut fondé en 1555, par les anciens Seigneurs de Vimy; il fut supprimé à la révolution, ses biens vendus et la maison détruite en partie.

Canton de Vitry.

Pelves. Les fondations en pierres qu'on trouve encore par-tout le territoire, annoncent la grande étendue de cette commune dans les anciens tems. On prétend même que Pelves fut autrefois une ville.

Sailly-en-Ostrevent. Cette commune a été, dans des tems reculés, le théâtre de la guerre. Il y a quelques années qu'en creusant la terre, on a trouvé des armes et des ossemens humains.

Saudemont. On voit dans les titres de cette commune, de l'an 1100, son nom écrit en latin, *Saltus Montium*. Il doit son origine aux quatre monts qui entourent le village.

Arrondissement de Béthune.

Canton de Béthune.

Choques. Il y eut à Choques, dès l'an 1100, un chapitre de Chanoines séculiers, qui furent remplacés en 1120 par des Moines ou Chanoines réguliers de l'ordre de St.-Augustin ; ils transférèrent leur monastère en 1180 à un quart de lieue hors de Choques, dans l'emplacement de la ménagerie des Comtes du pays. Cette abbaye fut détruite pendant la révolution ; il en reste un beau corps-de-logis ; quelques autres édifices et un grand enclos fermé de murs, forment une maison de campagne fort agréable.

Eustache, Châtellain de Lens, a été enterré à l'abbaye de Choques au commencement du 13.e siècle ; son mausolée fut détruit en 1792 ; on y a déterré dernièrement une grande pierre bleue sur laquelle est sculptée la figure d'une femme, habillée dans le costume du 12.me ou 13.me siècle : on assure que c'est le mausolée de Mathilde ou Mahaud, Comtesse d'Artois, bienfaitrice de cette abbaye.

Foucquières. Un Prieuré monastique avait été fondé au 9.e et 10.e siècle, près du château de Béthune, à l'occasion de la translation des reliques de St.-Prix. Il fut occupé d'abord par des moines de l'abbaye de St-Prix de St.-Quentin, puis en 1094 par ceux de St.-Pierre d'Abbeville, et dès le 16.e siècle par les moines de St.-Bertin de St.-Omer. Cet établissement, qui a toujours conservé le nom de St.-Prix, fut transféré dans un beau local du territoire de Foucquières. Ce qui reste de ses édifices sert de ferme et de maison de campagne à l'acquéreur.

Labeuvrière. Il existait dans cette commune une Prévôté de l'abbaye de St.-Vaast d'Arras.

Verquigneul. On voit dans cette commune les vestiges d'une ancienne fontaine appellée *Le Plateaux*, qui a été détruite par les hollandais, lors de la prise de Béthune en 1710; elle avait cinq tuyaux, d'où l'eau s'élevait de 7 à 8 pieds de hauteur en jets de la grosseur d'un homme. Elle couvrait 5 à 600 mesures de terre pendant les deux tiers de l'année. Le bruit que faisaient ces eaux en jaillissant, se faisait entendre à plus d'une lieue de distance.. On a encore découvert un de ces tuyaux l'année dernière.

Canton de Cambrin.

Annequin. Les Seigneurs d'Annequin tenaient dès l'an 1318, un rang distingué parmi la noblesse d'Artois, se sont rendus recommandables dans les emplois militaires. Leur château qui subsiste encore et appartient à M. Delannoi, héritier de cette maison, est entouré d'eau et flanqué de quatre grosses tours rondes, la principale dite le Donjon est remarquable par son antiquité, par l'épaisseur de ses murs et ses mâchecoulis. On y conservait, dit-on, les archives de la maison. L'entrée de ce château est étroite, mais précédée d'une vaste basse-cour dont l'entrée a de l'élégance.

Auchy-lez-Labassée. L'an 1709, ce village fut brûlé par ordre de MM. De Villars et de Montesquiou, tous deux maréchaux de France et généraux d'armée.

Billy-Berclau. Il y avait dans ce village une Prévôté de l'abbaye de St.-Vaast.

Gorres; *(Hameau dépendant de Beuvry)*. Il y avait dans ce hameau, une Prévôté de l'abbaye de St.-Vaast d'Arras.

Richebourg-St.-Vaast. Ce Village est ainsi nommé parceque l'abbaye de St.-Vaast en avait la seigneurie.

Canton de Carvin.

Carvin-Épinoy. Cette commune portait autrefois le nom d'*Epinoy*, qui provenait du titre seigneurial de la principauté d'Épinoy. L'augmentation de la population de Carvin et le grand nombre de maisons qu'on y construisit, donnèrent lieu à la transposition des deux noms.

Courrières. En 1556, le 11 mai, Philippe II, roi d'Espagne, est venu diner chez Jean de Montmorency, seigneur de Courrières. Avant la révolution, on voyait dans l'Église le Mausolée de ce Montmorency.

Évin-mal-Maison. On écrit depuis long-tems *Évin* au lieu d'*Esuin*, probablement pour en faciliter la prononciation. Ce surnom de Mal-Maison tire son origine d'une partie de territoire qui porte ce nom et qui lui vient, selon la tradition, d'un ancien château qu'on nommait ainsi.

Oignies ou *Oingnies*, appellé par Guichardin *Onyesum Castrense*, était un Comté depuis l'an 1637 avec un grand et fort château ; on l'a rebâti il y a une cinquantaine d'années, et l'on a fait de ce château une maison de campagne magnifique, appartenant aujourd'hui à M. le Duc d'Aremberg. *Almanus de Ongnies*, assista au fameux tournois d'Anchin en 1096, et s'y croisa pour la guerre de la Terre-Sainte. Gilbert d'Oignies devint Évêque de Tournai en 1565.

Canton d'Houdain.

Camblin-Chatelain. Il existe à Camblin-Châtelain un ancien château. Il est entouré de fossés pleins d'eau; l'entrée a un pont-levis. C'était une place forte avant l'usage de notre artillerie. La vallée dans laquelle il est situé, passe pour avoir quelques fontaines minérales.

Drouvin.

DROUVIN, *Druivin.* Très-ancien endroit près Béthune; son nom parait être tiré du celtique *Deru* qui veut dire chêne; d'où vient aussi celui de Druide. Il y eut un château, qui dans le principe n'était qu'une grosse tour carrée: on la rebâtit sur un autre plan en 15[illegible]4; il en reste un corps de logis, des ruines et des fossés secs.

FRESNICOURT. Il existe à Olhaim, *Hollehaim*, commune de Fresnicourt, un ancien château, entouré de larges fossés, qui fut renommé autrefois. Hugues d'Hollehaim était un des capitaines croisés, qui firent la conquête de Constantinople en 1202. Le seigneur d'Olhaim fut du nombre des principaux conjurés des Pays-bas contre la domination Espagnole en 1566.

L'entrée du château est très-étroite et défendue par des tourelles. Il a donné lieu à des contes de revenans qui ont été transmis de père en fils aux fermiers de cette terre. On remarque encore dans l'intérieur des bâtimens qui sont à droite de l'entrée, un emplacement qu'on appelle la chambre du diable. Il est probable que c'est une ancienne casemate.

GOSNAY. Il y avait à Gosnay deux belles Chartreuses fondées au 14ᵉ siècle, savoir: l'une du Val St.-Esprit pour les hommes, et l'autre du Mont Ste-Marie pour les femmes.

LABUISSIÈRE. *Buxeria*, *Bessoria*, était un Marquisat érigé en 1612: il y a un chât au au centre duquel se trouve une tour élevée et très ancienne, ce qui fait que ce château, étant bâti d'ailleurs sur une colline, parait de loin une citadelle.

REBREUVE. Il existait dans ce village un Prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Éloy.

Canton de Laventie.

FLEURBAIX, *Fleurebais*, *Floribax.* Il y avait au hameau de la Boutillerie dépendant de la commune de Fleurbaix, une belle Chartreuse qui fut fondée en 1619 par le Seigneur du lieu; les édifices conservés servent de maison de campagne à l'acquéreur,

Sailly-sur-la-Lys. Il y avait dans cette commune, à l'époque de la révolution, une Prévôté dépendante de l'abbaye de St.-Vaast d'Arras.

Canton de Lens.

Annay. Il y avait dans cette commune une abbaye de filles de l'ordre de St.-Bernard.

L'an 1110, le village d'Annay n'était point encore une paroisse; on le voit par une chartre donnée cette année par Lambert Évêque d'Arras. Ce Prélat donne à l'abbaye de St.-Pierre de Gand, l'autel de Harnes avec la chapelle du nom Alnay, sa dépendance; ce village n'était donc alors qu'un hameau, ou tout au plus, une chapelle succursale, ou annexe de Harnes.

Aix-en-Gohelle. Il existe un ancien château dans le hameau de Noulette, commune d'Aix-en-Gohelle: il est croyable qu'Aix, Aise, est *l'ascio villa Dominica*, où Adrould donna en l'an 648 la chartre de la fondation de l'abbaye de Sithiu; on croit que la terre de Souchez, qui tient à Aix, faisait partie du domaine royal d'Aix, lorsque Clovis en gratifia St.-Remy: celui-ci la donna à l'Église d'Arras en considération de St.-Vaast. Gohelle est une contrée de quatre lieues de longueur sur deux et demie de largeur.

L'Almanach d'Artois de l'an 1755, dit que ce petit pays n'avait point de chef-lieu: il est vraisemblable qu'Aix, situé à peu-près au milieu, fut autrefois ce chef-lieu.

Bénifontaine. On croit que le nom de cette commune doit son origine au grand nombre de fontaines qui s'y trouvent.

Loos. Cette commune avait une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Bernard.

La plus grande partie de ce village a été détruite, lors de la bataille gagnée le 20 août 1648, dans la plaine de Lens, par le prince de Condé sur l'archiduc Léopold; l'an

des hameaux de ce village appellé l'Hoette le fut entièrement et n'a jamais été rétabli. C'est, dit-on, dans la commune de Loos que fut transporté le maréchal de Gassion, en 1657, après le coup de mousquet qu'il reçut au siège de Lens et dont il mourut peu après.

PONT-A-VENDIN ET ESTEVELLES. Le 25 mai 1807, trois heures de l'après-midi, deux manouvriers de la commune d'Annai, joseph Hochedez et ciprien Polart, travaillant dans une marnière sur le territoire d'Estevelles, furent ensevelis par un éboulement de terre; on les croyait écrasés, de sorte qu'on laissa écouler 18 heures sans rien faire pour les dégager. Le précipice offrait un vuide d'environ 17 mètres de profondeur sur 10 de largeur. Le lendemain de cet accident, les habitans des communes voisines accoururent en foule, et parvinrent après un travail opiniâtre, à rendre au jour ces deux infortunés, le 27 à midi. Parmi ceux qui ont le plus contribué à leur sauver la vie, on doit citer particulièrement deux frères, pierre-joseph et jean-baptiste Sénéchal, de la commune de Pont-à-Vendin, qui se sont eux-mêmes exposés beaucoup dans cette occasion.

Canton de Lillers.

BUSNE. On trouve *Buenne* dans quelques titres très-anciens; Brantome, dans ses mémoires, parle d'un comte de Rœux, Seigneur de Buenne, qui y fut enterré.

GUARBECQUE. La première syllabe *Guar* semble indiquer ruisseau ou rivière; la deuxième et la troisième syllabes *becque*, indiquent la même chose en langue flamande.

Canton de Norrent-Fontes.

CAUCHY-A-LA-TOUR. Ce nom provient de ce qu'antrefois il existait dans cette commune, une tour avec un château.

Étrée-Blanche. Ce village est situé sur la chaussée romaine *Strata*, d'Arras à Thérouanne, au bas d'une colline couverte de pierrailles blanches. Il existe près de là un ancien château appellé *Crimenil*; il est entouré de larges fossés pleins d'eau et flanqué de tours. Il y avait une chapelle sous l'invocation de St.-Louis.

Ham. Il y avait à Ham une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Benoît, fondée en 1080 par *Ingelrame*, Seigneur de Lillers, qui y fut inhumé.

On a conservé le chœur de l'Église abbatiale: il sert aujourd'hui d'église paroissiale; on a aussi conservé quelques autres édifices avec le Beffroy; c'est une maison de campagne.

Liettres. On remarque au sud du village de Liettres un château qui était une place forte avant l'usage du canon, et au nord une maison de campagne. Pendant le siège d'Aire par les français en 1641, les espagnols voulant secourir cette place, s'avancèrent jusqu'à Liettres; mais ils furent repoussés et perdirent 400 chariots de vivres et bagages.

Lières. La famille de *Béthune-Penin* à qui la terre appartenait, y possédait un château fort, environné de fossés.

Plusieurs individus de cette famille se sont distingués dans la carrière militaire.

M. Louis Ernest de Béthune, ci-devant Comte de St.-Venant, mort célibataire au commencement de la révolution, s'est surtout fait aimer par ses aumônes et ses bienfaits.

Norrent-Fontes. Ce nom provient de la grande quantité de fontaines qui sourdent dans cette commune.

St.-Hilaire Cottes. Le nom de St. Hilaire vient probablement de celui de ce saint à qui la paroisse était dédiée; celui de *Cottes*, de ce que ce hameau était sur une espèce de colline.

Witernesse. Il y avait à Witernesse un monastère de Chanoines réguliers, dit Prieuré de St.-André; il avait été

fondé au 13.me siècle dans un local appellé *Mangré*; ce qui se trouve encore d'existant de ses édifices, compose une belle maison de campagne.

Arrondissement de Boulogne.

Canton de Boulogne.

Baincthun. On prétend que l'étymologie de ce nom, vient du mot celtique *thun* enclos, et du nom *Bagnius*, ancien Evêque de Boulogne, qui avait alors une maison de campagne, *Bagnius*, *thun*.

Pittefaux. Cette commune a été anciennement détruite par les anglais; il n'en est resté que l'Eglise qui est isolée dans les champs: toutes les habitations, à l'exception du *souverain moulin*, ont été reconstruites depuis cet événement.

Wimille. Sur la fin du 9.e siècle, en 881, les Normands étant entrés dans la province, Hennequin, frère de Baudouin Bras-de-Fer, se mit en devoir de les arrêter. Il les joignit à la tête de 30,000 hommes; comme il avait affaire à une armée beaucoup plus nombreuse, il fut vaincu; 8,000 hommes restèrent sur la place. C'est l'endroit où fut donné le combat, qui porte le nom de *Wimille*, à cause du nombre des morts.

La prise et le sac de Boulogne furent la suite de cette défaite.

Coquelle. Autrefois on écrivait *calquelle* ou *cauquelle*. Ce nom vient de *calle* qui signifie en langue celtique, *de la chaux* et *hell* ou *hill* qui veut dire *montagne*. Il est vraisemblable que cette commune doit son nom à la nature du sol sur lequel elle est située. Coquelle est sur une petite montagne de moellons qui parait être d'une qualité propre

à faire de la chaux. Ainsi Coquelle veut dire, proprement, montagne de chaux. Dans le 14.e siècle on écrivait *Calquelle*, mais dans le 15.e *Cauquelle*; ce ne fut que vers le milieu du 17.e que l'on écrivit *Coquelle*. On ne connait pas les causes de ces changemens.

Il est probable que le village de Coquelle était bien plus considérable autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. On sait par la tradition que l'Église était environnée d'un grand nombre de maisons qui formaient une rue, conduisant à St.-Pierre, dans la direction du château de la Tourelle qui était, dit-on, un château fort. Les fossés dont il était encore entouré en 1780, prouvent assez la vérité de ce que l'on dit; mais le propriétaire actuel a fait combler les fossés et a transformé le vieux château fort en jolie maison de campagne. Elle ne conserve de son antiquité qu'une tour haute d'environ 15 à 20 mètres, appuyée sur la maison qui est bien entretenue; elle sert de belvéder d'où l'on découvre les côtes d'Angleterre, les bâtimens qui entrent dans le port de Calais, et une grande partie du bas Calaisis jusqu'à Ardres, ainsi que le moulin de Fiennes. Les fondations que l'on a découvertes, démontrent que les fortifications du château de la tourelle s'étendaient jusqu'à la ferme appellée *la petite rouge Cambre*. On remarque au-dessous de l'Église les ruines d'une ancienne redoute entourée de fossés assez profonds qui se remplissent d'eau en hiver. On croit que cette redoute a été construite par *Guilbert de Frethun*, pour se fortifier contre Henri V, roi d'Angleterre, à qui il avait refusé de faire hommage de sa seigneurie.

COULOGNE. Malbrancq, les annalistes de Flandres, ainsi que Bernard, l'abbé Lefebvre et Pigault de l'Epinoy, attestent que dans les tems anciens *Coulogne* n'était connu que sous le nom de *Colewide* qui dérivait du mot *Cole*, choux et *wide*, sauvage, à cause de l'abondance de ce légume dans ce terrein. Le nom de *Colewide* fut par suite francisé en celui de *Colleville*. Le nom actuel de *Coulogne* a remplacé ces dénominations.

Les anglais étant possesseurs de Calais, appellaient Coulogne l'*Ile de Colne*, en raison de ce qu'il était entouré de marais. Cette dénomination d'*Ile de Colne* faisait allusion aux petites îles que Strabon donnait pour demeures à une partie des Morins, desquelles en effet l'île de Coulogne formait une

portion, si l'on veut s'en rapporter à la carte ancienne de la Morinie.

Il existait anciennement un château fort dans ce village. On voit encore aujourd'hui les vestiges des fossés dont il était environné. On lit dans l'histoire du pays, que Philippe Auguste, en l'an 1209, profita des démêlés entre les Comtes de Boulogne et de Guines, Renauld de Dommartin et Arnould II, pour s'emparer entr'autres du château de *Colwide* (Coulogne.) Ce château est aussi rappellé dans le traité de Bretigny de l'an 1360. Suivant l'abbé Lefebvre, historien de Calais, ce même château fut rasé en 1558 par le Duc de Guise qui avait repris Calais la même année.

FRÉTHUN. Ce nom vient des mots *Frec* qui, en langue celtique, signifie libre, et *thun* qui veut dire enclos; alors *Fréthun* signifierait village libre, parceque dans le 11.e siècle jusqu'au 14.e le Seigneur de Fréthun était indépendant.

Guilbert de Fréthun ayant voulu faire valoir son indépendance auprès du roi d'Angleterre vers l'an 1400, fut assez hardi, quoique simple Gentil-homme Ecuyer de Guines, pour refuser de faire hommage de sa seigneurie au roi Henry V. Le Roi ayant méprisé le combat auquel ce Seigneur l'avait provoqué, et celui-ci voulant en tirer vengeance, trouva le moyen d'équiper quelques vaisseaux avec lesquels il courut la mer et ravagea les côtes d'Angleterre; mais Henri V ne tarda point à punir ces excès et cette témérité; il vint avec des forces supérieures, engagea Guilbert de Fréthun dans un combat, lui fit mordre la poussière ainsi qu'à ses troupes qui prirent la fuite, et fit raser son château dont il ne reste plus de vestiges.

On trouve encore tous les jours en creusant, des ossemens humains et de grandes fosses qui renferment un grand nombre de cadavres. Avec le soc de la charrue, un cultivateur a découvert, en 1806, une bière en pierre où il trouva le squelette d'un homme.

SANGATTE. Ce mot dérive de l'anglais et signifie *Porte au sable* ou *Baie au sable*.

Canton de Desvres.

Henneveux. Henneveux, en langue celtique, est composé de deux mots qui signifient *vieux arbres*.

Le Wast. Il existait au Wast un Prieuré établi par Ste.-Yde en 1050, et dont les religieux étaient de l'ordre de Clugny. Ce Prieuré était habité dans le principe par trois religieux; avant la révolution il n'y avait qu'un Prieur.

Quelques auteurs ont prétendu que Godefroy de Bouillon, fils du Comte de Boulogne et de Ste.-Yde, est né dans un château que ses parens avaient alors dans ce village. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est difficile d'expliquer autrement les bienfaits que Ste.-Yde y a répandus et les fondations qu'elle y a faites. Il faut que quelque raison bien forte l'ait attachée à ce pays, puisqu'elle demanda expressément à sa mort que ses cendres y fussent déposées, ce qui eut lieu.

Canton de Guines.

Andres. Il existait anciennement dans cette commune une abbaye qui fut détruite, il y a environ 200 ans: on ne connaît rien sur l'époque de sa fondation qui doit être très-ancienne.

On trouve dans les endroits où l'on extrait de la tourbe, des arbres entiers avec leurs branches à une profondeur de 4 à cinq mètres. Ces arbres se sont si bien conservés que l'on reconnaît aisément à quelle espèce ils ont appartenu. On trouve aussi à la même profondeur des noisettes, des cornes de cerfs, des pièces de fer grossièrement travaillées, etc.

Fiennes. Il existait autrefois dans cette commune un hermitage nommé St.-Regnier, dont une ferme porte encore le nom, mais on ignore l'époque de sa fondation, celle de sa suppression et le nombre des religieux.

Eustache,

Le Seigneur de Fiennes, Eustache II, à son retour de la guerre des croisades, ayant tué son adversaire dans un tournois, donna 120 hectares environ, tant en bois qu'en terres labourables, à des religieux qui y bâtirent une abbaye que l'on nomme encore aujourd'hui l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, et dont le territoire est réuni à la commune de Ferques. Il n'en était resté qu'une ferme et une chapelle; cette dernière a été supprimée à la révolution.

Il paraît que cette commune était autrefois une place assez importante, puisque plusieurs quartiers ont retenus des noms qui le désignent, entr'autres celui *de la ville* et *de la basse-ville*, un autre le *vieux château*, qui était occupé anciennement par le Seigneur de Fiennes et qui a été détruit lors de l'invasion des anglais en 1554, mais dont il reste des vestiges.

HAMES. Cette commune a appartenu aux anglais pendant deux siècles; c'était une forteresse que le Duc de Guise prit et ruina en 1558, après avoir enlevé aux anglais Calais et Guines.

HARDINGHEN. Ce nom dérive du celtique (suivant l'auteur des Essais statistiques sur le Boulonnais), et signifie *lieu dur, difficile*.

Ce village qui n'était autrefois qu'un hameau dépendant de Fiennes, n'était encore composé que de quelques maisons à la fin du 16.e siècle, époque de la découverte des mines de charbon. Mais en 1740, on y comptait déjà 142 feux, et une population de 730 habitans, qui s'élève maintenant à 1,564. Hardinghen doit son accroissement aux établissemens des mines de charbon et de verrerie exploitées en société par MM. Desandroin et Cazin, père, qui ont fait bâtir, il y a quarante ans, sur le bord du village de Rety, ces superbes verreries dont nous parlerons dans un autre article de cet Ouvrage.

LICQUES. Il existait dans cette commune, avant la révolution, une abbaye fondée dans le 11.e siècle, de l'ordre des Prémontrés.

Le nombre des religieux était de 8 à 12.

Sanghen. Ce mot vient de l'anglais et signifie Église du sang répandu, ce qui revient au même que l'Église du champ des morts, ou *mort-camp*, qui était l'ancien nom de l'endroit.

On lit dans un registre-manuscrit déposé entre les mains d'un habitant de la commune d'Alembon, qu'en 1218, deux partis considérables, l'un composé de Brabançons et d'Artésiens et l'autre de Français, s'étant rencontrés dans la plaine qui est entre Licques et Eclemy, se battirent avec tant d'acharnement, qu'à peine en resta-t-il assez pour enterrer les morts. Le grand nombre de ceux-ci fit qu'on appella cette plaine *mort camp*, qui veut dire le champ des morts. Avec la dépouille de ceux qui perdirent la vie dans ce sanglant combat, on fit construire une Chapelle sur le lieu de la bataille, vers le midi, au bas de la plaine. Cette chapelle qu'on appella chapelle de *mort-camp*; avait une fondation de deux messes que les religieux de Licques disaient les dimanche et mercredi de chaque semaine, pour le repos de l'âme des Seigneurs et Soldats français qui avaient péri et parmi lesquels se trouvaient trois des enfans du seigneur de Licques. Cette fondation fut acquittée ainsi, jusqu'à ce que la commune de Licques, manquant de religieux, les messes cessèrent d'être dites en cette chapelle, ce qui avait néanmoins duré plus de cent ans. Cette fondation avait attiré plusieurs habitans qui avaient fixé leurs demeures dans le voisinage de cette même Chapelle. Ces habitans étaient paroissiens d'Alembon; ils y étaient baptisés, mariés et enterrés. Quand les religieux de Licques cessèrent d'acquitter cette fondation, les habitans de *mort-camp* furent privés de la messe; mais ils obtinrent de l'Évêque de Thérouanne que le prêtre d'Alembon y suppléerait, à condition qu'ils continueraient d'être baptisés, mariés et enterrés à Alembon. On fit alors reconstruire la chapelle de *mort-camp* qui tombait en ruine et on y joignit une tour carrée bâtie en pierres blanches. L'une et l'autre subsistent encore aujourd'hui. Après la construction de la tour, où l'on plaça une cloche, la chapelle fut appellée l'Église de *Mort-camp*, succursale d'Alembon, ce qui dura jusqu'en 1471. A cette époque les habitans de *Mort-camp* étant devenus plus nombreux,

firent construire une nef, et changèrent le nom de leur Église en celui de *Sanghen*.

Canton de Marquise.

Ambleteuse, nommé autrefois *Ampleat* et *Ambleteuil*; est un port de mer dont l'établissement est dû, selon quelques historiens, à Renaud de Brie, Comte de Boulogne, qui y construisit une petite ville, vers la fin du 12.e siècle ou au commencement du 13.e; les privilèges d'Ambleteuse furent renouvellés en 1398 par Jean de France, Duc de Béry, Comte de Boulogne.

Ce port dans lequel débarqua en 1689, le roi Jacques, détrôné et forcé de fuir l'Angleterre, est situé au nord et à 10 kilomètres (2 lieues et demie) de Boulogne; il présente, quand au tonnage des bâtimens, les mêmes facilités d'entrée et de sortie que celui de cette ville. Douze bateaux de pêche; dans lesquels sont compris quatre bateaux appartenant aux pêcheurs d'Audresselles, font le commerce du poisson plat, et sont du port de 4 à 10 tonneaux.

La baie d'Ambleteuse est malheureusement trop embarrassée par les sables. En 1680, Louis XIV qui connaissait toute l'importance d'un port au vent et à proximité du détroit du Pas-de-Calais, se rendit à Ambleteuse, accompagné du Ministre de la guerre, M. de Seignelay, et du maréchal de Vauban, pour examiner la situation de cet ancien port. On reconnut qu'il pouvait être mis en état de recevoir des vaisseaux de 36 à 40 canons. On y travailla effectivement pendant cinq ans; et pendant la guerre de 1690, on voit qu'il servit de refuge à des vaisseaux de 30 à 40 canons, qui y conduisirent beaucoup de prises. Mais ensuite on interrompit le travail, et le port fut abandonné. Néanmoins l'écluse de la Slack fut soigneusement réparée, et l'on y entretint un éclusier jusque vers l'année 1762, que ce port fut distrait du département de la guerre pour être remis à celui des finances. Depuis cette époque, il a encore attiré en divers tems l'attention du Gouvernement; et en 1804, Sa Majesté l'Empereur et Roi y a fait exécuter plusieurs travaux.

FERQUES. Il existait anciennement sur le territoire d'Flinghen, une abbaye de Beaulieu, dont il est parlé à l'article de Fiennes, canton de Guines.

Canton de Samer.

DOUDEAUVILLE. Il a existé anciennement dans cette commune une abbaye.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne.

BEAURAINVILLE. Il existait avant la révolution dans cette commune, un Prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

Il y avait aussi dans la même commune un hospice dont le fondateur n'est pas connu, non plus que l'époque de la fondation; mais dans les archives dudit hospice, il existe une chartre en forme de reconnaissance, faite par Louis XIV, roi de France, ou plutôt une lettre patente sur arrêt, portant établissement d'hôpital à Beaurainville, en date des mois de mars, avril et août 1693.

BEAURAIN-CHATEAU. La situation de ce lieu est très-agréable. La plate-forme où le château a été bâti était très heureusement choisie, avant l'usage du canon.

On distingue très-bien le plan de cette forteresse qui consistait en un donjon placé sur le fossé extérieur étayant un autre fossé intérieur qui le séparait de la première cour d'armes, séparée elle-même d'une autre par une muraille crénelée, au-devant de laquelle il y avait un fossé; cette seconde cour d'armes beaucoup plus grande que la première, était environnée d'une muraille également crénelée.

Les fossés de ce château étaient extrêmement larges et profonds.

St.-André-au-Bois. Il y avait dans cette commune à l'époque de la révolution, une abbaye d'hommes de l'ordre des Prémontrés, fondée dans le 12.ᵉ siècle.

En 1554, après avoir levé le siège de Renty, Henri II passa avec son armée à St-André et dîna dans l'une des salles de l'abbaye.

Louis XIV passa aussi à l'abbaye de St-André, en 1658, accompagné de sa Cour et d'une escorte de 2 à 3000 chevaux, venant d'Hesdin pour aller visiter les places de Montreuil et Calais. Le Roi, à la prière de M. l'Abbé Lodé, fit defiler sa cavalerie pour ne pas endommager les récoltes.

Le 14 octobre 1710, toute cette commune fut choisie pour l'un des cantonnemens de l'armée française. La grand'garde arriva ce jour-là et se barraqua à St.-André dès le lendemain; M. le maréchal d'Harcourt y établit son quartier-général jusqu'au 14 novembre de la même année, qu'il se retira vers Cercamp.

Canton d'Etaples.

Camiers. Depuis un siècle, l'invasion des sables de la mer a occasionné de grands changemens dans cette commune; les habitans ont été obligés d'éloigner de la mer leurs habitations et de les rapprocher de l'*est* et du *nord*.

Bernieulle. Il y avait à Bernieulle un château appartenant à une branche de la maison de Créqui; Marc Henri-Alphonse De Gouffier y fut brûlé avec sa femme, le jour de ses nôces.

Lefaux. Cette commune ne comptait qu'un petit nombre d'habitans avant l'envahissement par les sables de l'ancien

village de Rombly. Ce fut à cette époque, vers l'an 1650, que le village de Lefaux eut un cimetière; auparavant on enterrait les morts à Rombly.

LONGVILLERS. A l'époque de la révolution, il existait dans cette commune, une abbaye fondée dans le 12.e siècle, par Matilde, Comtesse de Boulogne.

Cette abbaye était habitée par neuf religieux, y compris le Prieur, de l'ordre de St.-Bernard.

MONT-CAVREL. Il existe à Mont-Cavrel un château bâti par la maison de Monchy, sur le sommet d'une montagne. Il était divisé en deux parties: une citadelle dominante et une place d'armes entourée de murs et de tours sur un terrein très-escarpé. La construction de ce château n'est remarquable que par la belle porte à pont-levis, coiffée d'un beau créuelage. On le détruit actuellement.

Canton de Fruges.

CRÉQUI. Cette commune doit probablement son nom à l'ancienne famille de Créqui. On connait la romance composée de plus de 300 couplets, faite à l'occasion du retour imprévu du Seigneur de Créqui, qui avait accompagné Thiéry d'Alsace, dans son second voyage à la Terre-sainte. Ce Seigneur fut fait prisonnier par les Sarrazins. Sa femme le croyant mort, était sur le point de se remarier au Seigneur de Renty, lorsque son mari se présenta devant elle; il était si défiguré qu'elle ne put le reconnaître; mais lorsqu'il lui eut montré la moitié d'un anneau qu'il avait rompu avec elle la veille de son départ, elle se rendit à cette preuve, et le Seigneur de Renty, qui lui donnait la main pour la conduire à l'Église, fut congédié.

Le château de Créqui, célèbre par l'aventure de Raoul, est détruit depuis long-tems; les Seigneurs de ce nom en firent construire un autre à Fressin, dont les ruines, encore existantes, méritent d'attirer l'attention.

Embry. C'était autrefois un bourg florissant dans le tems que Renty était ville. Embry qui appartenait au même Seigneur de Renty, était composé de 5 à 600 maisons; il y avait un château fort dont on voit encore des débris. Jusqu'au commencement du 18.e siècle on y tint foire et marché. En 1788, M. de Brias, Seigneur d'Embry, ayant fait valoir les anciens titres de ce bourg, avait obtenu le rétablissement de ses privilèges. Les foires et marchés ont peu duré par l'effet de la révolution. S'ils avaient continué, Embry eut recouvré les avantages que lui assuraient son éloignement de 11 kilomètres (près de 3 lieues) des villes et bourgs les plus voisins.

Fressin. Il y avait à Fressin un château dépendant de la terre de Créqui; c'était un fort flanqué de sept tours. Elles ont environ 50 pieds de diamètre et 120 pieds de hauteur; elles étaient coiffées d'un mâchecoulis à beaux crénaux et surmontées de deux autres étages de tours en retraite, et couvertes d'un comble. Les murs bien bâtis avaient douze pieds d'épaisseur; les sept tours sont encore bien marquées; il y en a une qui est presque entière.

Ce château était entouré d'un fossé dans lequel passait la rivière; au-devant il y avait une cour d'armes, très-belle, avec une muraille garnie de tours, ayant au bas un fossé rempli d'eau. Ce fut de ce château que le Duc d'Arschet partit pour surprendre les habitans de Vieil-Hesdin qui étaient occupés à faire des feux de St.-Jean. Il ne réussit pas dans son projet.

La construction de ce château paraît remonter au-delà de 1430. Il fut démantelé par *Fargues*, usurpateur de la place d'Hesdin, qui tira le canon sur le Roi, traita avec lui et fut ensuite pendu. (*Voir page* 132.)

Lebiez. Cette commune s'appellait, avant la révolution, *St.-Vaast-Lebiez*, à cause de St.-Vaast, son patron.

Il y avait dans ce village, avant la révolution, un couvent de Récollets. Les bâtimens ont été vendus et démolis.

RUISSEAUVILLE. L'abbaye de Ruisseauville fut fondée en 909 par Ramelin de Créqui; onze guerriers de cette famille, tués à la bataille d'Azincourt, y furent enterrés; elle est en partie démolie.

Les religieux, chanoines réguliers, étaient de l'ordre de St.-Augustin.

Canton d'Hesdin.

DOMMARTIN. Il existait dans cette commune, à l'époque de la révolution, une abbaye de 40 religieux de l'ordre des Prémontrés. Les bâtimens ont été démolis.

LABROYE. On voit à Labroye les vestiges du château dans lequel Philippe de Valois se refugia après la perte de la bataille de Crécy, gagnée par Edouard III, le 26 août 1346. On sait qu'y arrivant la nuit, il trouva les portes fermées et qu'il répondit *au qui vive* du château : *ouvrez, c'est la fortune de la France.*

RAYE. Il existait dans cette commune, avant la révolution; un Prieuré de l'abbaye d'Honnecourt près St. Quentin, dont le titulaire était aussi Curé de la Paroisse et Seigneur temporel de ce Prieuré; c'était un religieux de cette abbaye, ordre de St.-Benoît. La maison existe encore; l'acquéreur en a fait don à la commune, pour le logement du desservant.

STE.-AUSTREBERTHE. Balefrid, Comte d'Hesdin, qui vivait sous le règne de Clotaire II, ayant remarqué dans Austreberthe, sa fille, un grand zèle religieux, lui fit bâtir une chapelle dans un marais près d'Hesdin. Austreberthe ayant été canonisée, ce lieu prit son nom.

Canton

Canton d'Hucqueliers.

Rumilly. Il existait dans cette commune, un Prieuré très-ancien qui a été vendu pendant la révolution. Le bois qui en dépendait est resté au gouvernement.

Il existe un tertre à 100 toises environ de l'Église, sur la bordure du bois du ci devant Prieuré, qui a 215 mètres de tour et dix mètres de hauteur; le sommet est une plate-forme superbe avec un bord élevé. Cette terrasse fut faite par les habitans de cette commune pour servir de boulevard contre les ennemis. Ils postaient des sentinelles qui avertissaient, lorsque l'ennemi arrivait; alors armés de fusils, de piques, de fourches, tous se refugiaient sur ce boulevard et repoussaient ceux qui osaient les attaquer.

Canton de Montreuil.

Conchil-le-Temple. Ce village est ainsi appellé à cause d'un hameau nommé le Temple, où il existe une ferme et un bois qui appartenaient aux Templiers, que posséda ensuite l'ordre de Malte et qui furent vendus comme biens nationaux.

Écuires. On prétend que le nom de cette commune dérive des tanneries qui existaient autrefois au bas des glacis de Montreuil; les eaux sauvages ont détruit ces tanneries et relevé peu-à-peu ce marais. Alors le *Hamel* composé d'un assemblage de chaumières sur la côte voisine, s'est étendu dans cette partie basse, et par le nombre considérable de maisons qui s'y sont élevées, on a changé le nom de *Hamel* en celui d'*Ecuires*.

Sous le règne de Louis XIV, en 1659, ce village fut brûlé par les troupes de Fargues, qui s'était emparé du pouvoir à Hesdin. (*Voir page* 132.)

Un accident funeste a eu lieu dans cette commune le 19 février 1811. Un ouvrier travaillait à extraire de la pierre

dans un puits à marne, profond d'environ 15 mètres, lorsqu'il se trouva tout-à-coup engagé par l'effet d'un léger éboulement : il appelle, trois jeunes-gens l'entendent et volent à son secours ; ils s'apprêtaient à remonter, quand les bords du puits s'écroulent de toutes parts. Les quatre infortunés sont ensevelis sous 12 mètres cubes de terre et de craie. Les habitans dirigés par le Maire, parvinrent au bout de 36 heures, après un travail aussi opiniâtre que périlleux, à retirer ces quatre malheureux encore vivans, mais froissés et déchirés. L'un d'eux mourut peu de mois après, des suites de cet accident.

GROFFLIERS. Une partie du territoire de cette commune a été envahie par les sables de la mer.

LÉPINE. On trouve encore dans cette commune, les ruines d'un bâtiment qui servait autrefois d'hôpital et que l'on appellait la maladrerie.

D'après le témoignage des anciens, les huit maisons, l'Église et le Presbytère qui composent la partie de ce village nommée l'*Epine*, ne formaient autrefois qu'une seule habitation occupée par des religieux hospitaliers.

NEUVILLE. Depuis 1756, cette commune a essuyé cinq incendies. Maintenant presque toutes les maisons y sont en maçonnerie et couvertes en tuiles.

WABEN. Ce village était autrefois une ville du Comté de Ponthieu. Elle fut détruite et brûlée par les anglais, après la bataille de Crécy ; on y voit encore les ruines de ses fortifications.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Canton d'Aire.

CLARQUES. Avant que François I[er] eut renfermé de fortes murailles l'ancienne ville de Thérouanne, il existait trois paroisses du nom de St.-Martin, dépendantes de cette ville; celle de Clarques était désignée sous le nom de *St.-Martin-au-Mont*, située sur le penchant d'une colline en face des glacis de la ville. A la destruction de Thérouanne par Charles-Quint, le village de St.-Martin fut rasé. Clarques qui était un hameau, avec un château fort, portant le titre de baronnie, possédé par les anciens ducs de Crouy et comtes de Rœux, devint le chef-lieu de la paroisse.

Lorsqu'un Évêque prenait possession de l'Évêché de Thérouanne, cette cérémonie se faisait dans l'Eglise de St.-Martin-au-Mont, ce qui désigne que c'était la première Église du diocèse. Au-delà de l'Église est une petite montagne d'un hectare de superficie, sur laquelle se trouvait la statue équestre de St.-Martin. La régularité de ce tertre attire encore aujourd'hui l'attention.

THÉROUANNE. Il existait dans cette commune une abbaye de St.-Augustin, ordre des Prémontrés.

On sait que ce village fut autrefois une ville très-importante, et que cette ancienne Capitale de la Morinie fut rasée de fond en comble en 1553, par l'Empereur Charles-Quint. (*Voir ci-après, dans la Notice historique du Département, le récit de cette catastrophe.*)

Canton d'Ardres.

GUÉMY. On trouve à Guémy, sur le Mont-St.-Louis, les traces d'un camp entouré de redoutes, ayant au centre une chapelle bâtie en pierre de taille, dont les murs existent encore, ainsi qu'une partie du toit. Du plateau où ce camp

était situé, on découvre la mer et une grande étendue de pays.

Canton d'Audruick.

Ruminghem. On prétend qu'une partie du territoire de cette commune était anciennement submergée par le golfe *Itius* qui s'enfonçait dans les terres jusqu'à St.-Omer. Nous sommes loin de donner cette opinion comme certaine. Quoiqu'il en soit, on rencontre en creusant, des arbres entiers et des parties d'arbres plus ou moins pourris, ce qui annonce qu'il s'est opéré de grandes révolutions dans le sol du territoire de ce village.

St.-Folquin. Ce village était le chef-lieu du pays de Langle, qui était composé de St.-Folquin, St.-Nicolas, Ste.-Marie-Kerque et St.-Omer-Capelle.

Zutquerque. Les annales de Calais rapportent que Zutquerque a possédé un fort nommé le château de la Montoire, dont les fortifications étaient considérables, très-élevées et entourées de fossés. On assure qu'il existe encore des souterrains qui communiquent avec Tournehem.

Henri IV avait désigné ce château pour la course de chevaux, qui a eu lieu jusqu'à la révolution, tous les ans, le 1.er Dimanche de mai.

Canton de Fauquembergue.

Audincthun. Ce village existe depuis environ 400 ans. Avant cette époque il n'y avait qu'un hameau de trois maisons qui portait le nom de *la Rosette*. Le village de Collincourt ayant été détruit, les habitans se retirèrent et se fixèrent à *la Rosette*, aujourd'hui *Audincthun*.

Bomy. Le 30 juillet 1537, une trève de dix mois fut signée dans le château de Bomy, entre les plénipotentiaires de François I.er et ceux de Charles-Quint.

ENGUINEGATTE. En 1513, vers la mi-juillet, l'Empereur Maximilien I.er et le Roi d'Angleterre Henri VIII assiégeaient Thérouanne avec plus de 50,000 hommes. L'armée française jetta assez heureusement un convoi de vivres et de munitions dans les fossés : mais au retour ne se tenant point sur ses gardes, elle fut chargée et mise en déroute. Le combat se donna le 18 août, près d'Enguinegatte : on le nomma *la journée des Eperons*, parcequ'en cette occasion les français s'en servirent mieux que de leurs épées. Les plus braves néanmoins y payèrent de leur personne : le Duc de Longueville et le Chevalier Bayart y furent enveloppés, et emmenés prisonniers par les anglais. Thérouanne capitula quinze jours après. En 1479, il s'était encore livré à Enguinegatte une bataille entre les français et le même Maximilien ; l'avantage avait été égal, mais le siège de Thérouanne avait été levé.

RENTY. C'était autrefois un bourg où existait un château fort dont les français ne purent se rendre maître, quoiqu'ils eussent gagné le 13 août 1554, sur les impériaux, la bataille de *Renty*. Le roi Henri II chercha dans cette journée l'occasion de combattre l'Empereur Charles-Quint de personne à personne, mais Charles Quint l'évita.

Il existait dans ce village un couvent de Récollets.

Canton de Lumbres.

ALQUINES. Cette commune était autrefois un bourg considérable et faisait partie du gouvernement de Montreuil. Il n'y a pas plus de 60 ans que les Officiers seigneuriaux le qualifiaient encore du bourg d'Alquines. Les Evêques de Boulogne et de St.-Omer étaient conjointement seigneurs de ce bourg, comme successeurs de l'Evêque de Thérouanne.

On voit les ruines d'un vieux château fort, qui appartenait suivant toutes les apparences à l'Evêque de Thérouanne; et l'on remarque deux forts en terre, l'un dans un bois, à l'orient du village, nommé le bois *Duhamel*, l'autre à l'occident, dans un bois nommé la *forte taille*, près la carrière *des places* qui le traverse. Ces deux forts ont la forme triangulaire, avec des fosses qui sont encore assez profonds.

Helfaut. En 1677, pendant le siège de St.-Omer, les français brûlèrent ce village, et après la prise de cette ville, les habitans d'Helfaut ne trouvèrent d'asile, pendant 3 ou 4 ans, qu'en appuyant contre les murs de l'église des solives qu'ils avaient été mendier dans les villages voisins.

Ce fait est consigné dans les archives de la commune.

Ouve-Wirquin. Avant 1789, *Ouve* et *Wirquin* étaient deux petits villages qui avaient chacun leur magistrat. En 1789, ils furent réunis et ne formèrent plus qu'une seule municipalité qui prit le nom d'*Ouve-Wirquin*.

Surques. De 1650 à 1653, le territoire de Surques n'a pu être cultivé, ayant toujours été occupé par différentes armées, entr'autres par celles des maréchaux d'Aumont, de Gassion, de Turenne et du comte d'Harcourt. Surques a éprouvé de semblables désastres, lors du siège d'Aire par Marlboroug.

Le château qui a encore trois tours, était anciennement fortifié; il avait à chacun de ses quatre coins, une tour crénelée; il était entouré d'eau, et servait, avec l'église également fortifiée, de refuge aux habitans, en tems de guerre.

Canton de St.-Omer, (Nord.)

Clairmarais. L'origine de ce nom provient de la grande quantité de marais qui existent dans ce village et qui sont presque toujours couverts d'eau.

Il y avait une abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux.

Moringhem. L'église de Moringhem était une des neuf cures qu'un ancien évêque de Thérouanne donna à l'abbaye de Licques, environ l'an 1200. Une comtesse de Guines y joignit la donation de la ferme et de la dîme qu'elle avait à Moringhem; on en avait fait par la suite une espèce de Prévôté.

Canton de St.-Omer, (Sud.

Arques. A une demi-lieue de St.-Omer est le château d'Arques, ainsi nommé du latin *ab arcibus* pour désigner des forteresses qui, selon Mallrancq, ont été bâties du tems de César. Ce château donné en 670 par Valbert à l'abbaye de St.-Bertin, a été souvent le théâtre de grands événemens, surtout pendant la guerre de 1303.

Le 26 mai 1638, les français commandés par le maréchal de Châtillon, campés à une demi-lieue de St.-Omer, sur la montagne de Blandecques et sur les hauteurs des environs, allèrent avec quatre pièces de canon, attaquer le château, et quoiqu'il fut bien fortifié et muni de bastions très-forts, ils l'emportèrent après une canonnade de quatre heures. Le maréchal de Châtillon en fit son quartier-général.

Le 4 mars 1677, Louis XIV se rendit devant Valenciennes en même tems que Monsieur parut devant St.-Omer. Il vint jusqu'aux sentinelles et campa à Arques; le 5, le château d'Arques fut attaqué et pris.

Blandecques. Il existait dans cette commune une abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, où Mahaut de Bourgogne, femme de Baudouin III et mère d'Arnould le jeune, fut enterrée en 1009.

Longuenesse. Il existait dans cette commune, un couvent de Chartreux.

Arrondissement de St.-Pol.

Izel-lez-Hameaux. Il existe dans cette commune un château qui a dû être considérable, car toutes les haies des manoirs sont plantés sur la ligne d'anciennes fondations, et des puits profonds existent encore dans les alentours.

VILLERS-BRULIN. Dans la campagne de 1710, le prince Eugène avait son quartier-général à la ferme du *Tirlet* qui est à l'extrémité du territoire; la tuerie de l'armée était établie dans un manoir du village, et tous les vivandiers se tenaient dans une avenue qui allait du château au moulin.

Canton d'Auxi-le-Château.

CONCHY-SUR-CANCHE. On prétend que Conchy-sur-Canche fut autrefois une ville dont on voit encore des vestiges et des débris de murailles. On fixe l'époque de sa ruine à l'année 447 ou 448.

Il y avait à Conchy, haute, moyenne et basse justice; ses jugemens ressortissaient au baillage royal d'Hesdin, et par appel au Conseil d'Artois. Les limites de cette juridiction étaient indiquées par quatre bornes de grès, qui existent encore aujourd'hui, nommées la Banlieue. Conchy avait une *coutume locale* rédigée en 1507, non homologuée, cependant en usage jusqu'en 1789. Il s'y tenait deux marchés la semaine, le mardi et le jeudi, et une foire le onze juin, jour de St.-Barnabé.

FORTEL. Ce nom vient d'un fort qui existait dans cette commune et dont on voit des vestiges. Anciennement on écrivait *Fortel-le-Fort.*

WAVANS. Ce village divisé par la rivière d'Authie, en deux parties, qui étaient comprises autrefois, l'une dans la Picardie, l'autre dans l'Artois, est de même aujourd'hui partagé entre les départemens de la Somme et du Pas-de-Calais.

CERCAMP, *Hameau de la Commune de Frévent.* Il existait dans ce hameau une très-belle abbaye, dont les bâtimens n'étaient point anciens; elle a été vendue et démolie en grande partie.

Canton

Canton d'Avesnes-le-Comte.

Coullemont. Il existe à Coullemont deux fontaines qui prennent leur source, à 20 pas l'une de l'autre, vers le nord de la commune, au bas d'un pré, appellé pré à fontaines. Cependant l'eau de l'une est moins pesante d'un sixième que celle de l'autre fontaine.

Lattre-St.-Quentin. En 1710, une partie de l'armée française est venue camper sur le territoire de Lattre-St.-Quentin. On remarque encore actuellement des lignes tracées dans les champs, où les français avaient élevé des retranchemens.

Le Souich. Un canton de cette commune que l'on nomme *Larbret*, a pris le nom d'un arbre, essence d'orme, d'une grosseur prodigieuse, qui a existé pendant des siècles. Cet arbre était indiqué sur les anciennes cartes d'Artois, sous le nom *d'Arbre du Souich*. Des personnes qui vivaient encore il y a 30 ans, l'ont vu sur pied: il couvrait une superficie de dix ares. Suivant la tradition, on assure que dans les anciennes guerres, de la cime de cet arbre on correspondait par signaux avec le Mont-Cassel, malgré la haute colline qui se trouve dans cette direction et qui domine Rebreuve. Mais ce qui rend cette tradition peu vraisemblable, c'est que le Souich est éloigné de Cassel de plus de 34,000 toises (17 lieues).

Rebreuve. Il existait dans cette commune un Prieuré de l'abbaye de St.-Éloy.

Canton d'Heuchin.

Lisbourg. La Lys, rivière, prend sa source dans cette commune. Cette source a un lit souterrain qui remonte jusqu'à Predefin. Un puits de cette commune communique au lit souterrain, quoiqu'éloigné de la source de Lisbourg de trois quarts de lieue au moins. Des curieux ont jetté de la paille dans le puits de Predefin; elle est venue reparaître à la source de Lisbourg.

Canton de St.-Pol.

CROISETTES. On voit à Croisettes une ferme d'une construction fort ancienne ; elle offre encore les restes du château de Vignacourt : des murs fort épais, des fenêtres qui laissent à peine pénétrer le jour, lui donnent l'aspect d'une prison. Les traces des fossés que l'on voit le long des murailles, indiquent que c'était un château fort.

ST.-MICHEL. La rivière de Ternoise prend sa source au château de St.-Martin, dans la commune de St.-Michel. Ce Château n'était qu'un diminutif de celui qui existait autrefois. On prétend que M.dme la Comtesse de Horn, à qui il appartenait, y fit mettre le feu au moment où il était tout meublé et prêt à la recevoir, afin de n'être point forcé de l'habiter, comme le voulait le Comte de Horn, son mari.

Canton de Wail.

AUCHY-LEZ-HESDIN. Cette commune est ainsi nommée à cause de sa proximité de la ville d'Hesdin. Ce nom a remplacé celui d'*Auchy lez-Moines* qu'elle portait avant la révolution, à cause d'une abbaye de Bénédictins qui s'y trouvait.

L'abbaye d'Auchy-lez-Hesdin a aussi été vendue ; elle subsiste en entier et sert maintenant à la filature de coton de MM. Say et Compagnie, qui ont beaucoup augmenté les bâtimens et changé les distributions.

AZINCOURT. Cette commune est célèbre par la bataille livrée le 25 octobre 1415, entre les français et les anglais, dans une plaine longue et resserrée. Les mêmes causes qui firent perdre aux français la bataille de Crécy et celle de Poitiers, leur fit encore perdre celle-ci. Le champ fut couvert des corps de 6,000 français et de 1,600 anglais. Les plus grands Seigneurs de la France y périrent ou restèrent prisonniers. Parmi ceux-ci on comptait 1,400 gentils-hommes. L'armée victorieuse aussi délabrée que si elle avait été vaincue, eut de la peine à se traîner jusqu'à Calais, d'où le roi Henri V repassa en Angleterre.

Avant la révolution, il existait sur le champ de bataille une petite chapelle construite en 1734, par une dame De Tramecourt.

Blangy. Il existait dans ce village une abbaye d'hommes de l'ordre de St.-Benoit.

Le Parcq. L'érection de cette commune date de 1587, Philippe II, roi d'Espagne, donna à cette époque des lettres patentes qui accordaient en arrentement le terrein alors couvert de bois, à la charge de le défricher en six ans, et qui assuraient aux habitans qui s'établiraient en cet endroit, l'exemption de tout impôt. Ces lettres patentes furent confirmées par Louis XIV en 1647, mais les États d'Artois en 1749 assujétirent cette commune au payement du vingtième.

Rollencourt. Un Châtillon de l'illustre famille de ce nom, fut blessé mortellement à la bataille d'Azincourt ; ses dépouilles mortelles ont été déposées dans le caveau d'une chapelle de l'église de Rollencourt. Un monument en marbre d'une architecture fort-simple, au-dessus du caveau, annonçait que là reposait un guerrier recommandable par son courage et par sa naissance. Chatillon était représenté mourant des suites de ses blessures; au bas était son épitaphe et la notice des principaux faits de sa vie.

Valentin, *Hameau de Wail.* Il existait dans ce hameau un couvent de Récollets.

Vieil-Hesdin. Il existait dans cette commune un couvent de Sœurs-noires de l'ordre de St.-François.

Le village de Vieil-Hesdin s'est élevé sur les ruines de la ville détruite par Charles-Quint. (*Voyez l'article Hesdin.*) Il y existe encore des débris de l'ancien château.

St.-George. Il existait dans ce village à l'époque de la révolution, un Prieuré dépendant de l'abbaye d'Anchin, ordre de St.-Benoît.

Ce village était un des fauboургs de l'ancienne ville d'Hesdin, détruite par Charles-Quint.

MÉTÉOROLOGIE.

TEMPÉRATURE.

Année commune, la plus grande élévation du thermomètre de Réaumur est de 25 degrés au-dessus de la glace. L'époque de cette plus grande élévation est ordinairement du 15 juillet au 15 août.

La moindre élévation du thermomètre est, année commune, de 5 degrés au-dessous de la glace.

La moyenne élévation est de 8 degrés au-dessus de la glace.

L'époque des plus grands froids est ordinairement le commencement de janvier. C'est à cette époque que l'on a vu le thermomètre descendre jusqu'à 12 degrés au-dessous du zéro. Il est descendu une fois jusqu'à 18 degrés à Montreuil.

Voici le Tableau du froid le plus rigoureux des hivers observés dans ce pays, depuis 1709.

	Degrés.
1753	10 $\frac{3}{4}$
1740, 1751, 1763	12
1757, 1758, 1766	12 $\frac{1}{2}$
1767, 1768	13 $\frac{1}{2}$
1749	14
1709, 1776	17 $\frac{3}{4}$
1788, 1789	17 $\frac{7}{10}$

Ce tableau est le résultat des observations de MM. Larzet, médecin à Arras, Denis et Desmarquoy, ce dernier, médecin en chef des armées à St.-Omer, et Membre de la Légion d'honneur.

Les chaleurs sont passagères et inconstantes; elles n'arrivent guères avant les premiers jours de juillet. Le plus haut degré de température est de 30 degrés.

La température n'est pas la même sur les côtes, où elle est encore plus inconstante. Elle y est aussi plus élevée, excepté

pendant quelques mois, tels que mai et juillet. Du reste, le froid et le chaud se succèdent d'un moment à l'autre dans toutes les saisons de l'année; il est des jours où le thermomètre et le baromètre montent et descendent plusieurs fois de quelques degrés.

Par les observations faites en 1807 et 1808 à Calais, par M. Blanquart-sept-Fontaines, rapportées dans les Annuaires de 1808 et 1810, on voit que le thermomètre s'est élevé sur ce point du Département

	Deg.	
En juillet de 1807, à . . .	30	1
En août de la même année, à .	30	2
Et en juillet de 1808, à . .	34	6

Les observations faites à Aire par M. Desmarquoy, depuis 1781 jusqu'à 1793, portent à 28 le plus haut degré de chaud dans cet intervalle, et à 12 degrés au-dessous de zéro le plus grand degré de froid.

VENTS DOMINANTS.

L'égalité du sol et le peu d'étendue du département ne permettent pas que les vents y aient un point différent pour l'une ou l'autre partie; leur position est toujours relative à sa situation géographique; s'ils sont *Nord* ou *Sud*, ils le sont pour tout le département.

D'après les observations faites par M. Desmarquoy, de 1781 à 1792, les vents de Nord-Est et d'Est sont ceux qui paraissent les plus constans dans la saison du printemps. Ils amènent une température sèche et froide, et lorsque les hivers n'ont point été rigoureux, il survient de petites gelées qui nuisent beaucoup aux arbres fruitiers et aux colzats, sur-tout lorsque de beaux jours, en février, en ont accéléré la végétation. Si le vent, à cette époque, vient du Sud, ce qui est assez commun, il varie infiniment et passe chaque jour du Sud-Ouest à l'Ouest et au Nord-Ouest pour revenir au Sud.

Au solstice d'été, les vents passent ordinairement à l'Est, au Sud-Est et au Sud. On peut alors s'attendre à un été sec et chaud, principalement si le printemps a été pluvieux.

Si, au contraire, les vents se placent au Sud-Ouest et à l'Ouest, ils annoncent un été orageux et pluvieux.

En automne, les vents sont presque constamment Ouest-Nord-Ouest, Sud-Ouest et Ouest-Sud-Ouest. Ils annoncent une température humide et froide.

En hiver, les vents de *Sud-Ouest*, *Est* et *Nord-Est* exercent un empire non moins constant ; c'est alors le temps des grandes gelées.

Il est à remarquer que depuis l'ouragan du 18 février 1809, le vent ne peut jamais passer de l'Ouest au Nord, sans être arrêté et fixé (même plusieurs jours) au *Nord-Nord-Ouest*, point d'où est parti cet ouragan si désastreux ; et que, lorsque le vent veut passer du *Sud* à l'*Est*, il s'arrête toujours au *Sud-Sud-Est*. Ce dernier courant, assure-t-on, nous vient des Alpes, et l'autre des montagnes d'Écosse.

CLIMAT.

L'été et l'automne sont les plus belles saisons dans ce département. L'hiver y est pluvieux, et le printemps froid ; on pourrait même dire qu'il n'y a que deux saisons bien marquées.

Les plus beaux jours arrivent ordinairement vers le milieu du mois d'août et durent jusqu'à la mi-octobre.

On peut diviser ainsi l'état habituel du ciel.

Beau temps. . .	90 jours.	Pluie et vent. . .	70 jours.
Gelées. . . .	25	Neige.	10
Nuageux et couvert.	130	Giboulée. . . .	5
Brouillard. . . .	20	Orages. . . .	15
		TOTAL	365

Suit le résumé pour Calais des observations faites en 1808, par M. Blanquart-sept-Fontaines.

Beau temps. . .	128 jours.	Pluie.	70 jours.
Couvert, nuageux et variable. . .	119	Neige.	7
Brouillard et Bruine.	32	Grêle.	9
			365

On peut évaluer à 757 millimètres (28 pouces), la quantité d'eau qui tombe chaque année.

D'après plusieurs années d'observations à Montreuil, le moins qu'il tombe d'eau est de 487 millimètres (18 pouces), et le plus, 974 millimètres (36 pouces).

D'après les observations faites en 1808 à Calais, il en est tombé, cette année, 808 millimètres.

ORAGES.

Les orages ne sont que trop fréquens dans ce Département.

L'ouragan du 18 février 1807 a causé d'affreux dégats et a fait périr 108 individus. La même tempête a jetté sur la côte de ce Département 7 navires anglais. Les détails de ce terrible ouragan sont consignés dans l'Annuaire de 1808, *page* 174 et suivantes.

Un autre ouragan qui eut lieu le 31 juillet de la même année, fit de grands dégats dans les arrondissemens d'Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil et St.-Omer; mais les villes d'Arras et de Lens furent particulièrement exposées à toute sa furie. (Voyez l'Annuaire de 1808, *pages* 178 et 179.)

Le 15 février 1808, l'arrondissement de Boulogne éprouva un coup de vent qui renversa quelques arbres, enleva les couvertures de plusieurs maisons et une partie du toît de l'Église de Samer.

Par suite de la marée extraordinaire du 14 au 15 janvier 1808, la mer déborda à St.-Folquin, Oye et St.-Pierre-lez-Calais; une digue près Gravelines fut emportée, et les eaux s'élevèrent d'un mètre un tiers au-dessus du niveau du bassin.

Le 31 juillet 1808 fut marqué comme le 31 juillet 1807, par un orage violent, accompagné de grêles, qui étendit ses ravages dans six communes des arrondissemens d'Arras et de Boulogne.

Le 19 du même mois, sept communes de l'arrondissement d'Arras, dix de l'arrondissement de St.-Pol et une de l'arrondissement de Boulogne avaient été dévastées par la grêle.

Le 8 août de la même année 1808, cinq communes de l'arrondissement de Béthune et une de l'arrondissement de St.-Pol furent victimes d'un semblable fléau.

Le 10 janvier 1809, fut un jour de tempête.

Le 30 du même mois, un violent ouragan s'est fait sentir dans tout l'arrondissement de Béthune. Les toitures en général ont été plus ou moins endommagées; des cheminées, des murs renversés; des maisons croulées; beaucoup d'arbres déracinés et brisés; des moulins abattus; des meules de grains bouléversées et les gerbes emportées au loin : tels furent les effets de cette tempête qui étendit ses ravages sur l'arrondissement de St.-Pol.

Le 29 juin 1809, un violent orage a éclaté à Avesnes-le-Comte et dans les communes voisines.

Le 25 juillet, même année, un orage a occasionné des dommages considérables dans les vallées de la Cauche et de la Ternoise, arrondissement de St.-Pol.

Le 17 août, le terroir d'Havrincour, arrondissement d'Arras, fut dévasté par une grêle dont plusieurs glaçons étaient de la

grosseur d'un petit œuf de poule. Toute la récolte de ce territoire fut entièrement détruite.

Le détail de ces orages est inséré dans l'Annuaire de 1810, *pages* 52, 53 et 54.

Le 27 mai 1811, fut encore un jour de désastre pour plus de 50 communes dont les récoltes furent plus ou moins endommagées par la grêle.

Le 20 mai 1812, plus de 30 communes de l'arrondissement d'Arras ont vu leurs récoltes ravagées par un orage affreux et par une grêle d'une grosseur considérable.

Huit jours après, le 28 du même mois, un nouvel orage ayant à-peu-près la même direction que celui du 20, (*du Sud-Ouest au Nord-Est*) éclata sur la ville d'Arras et dans les environs, vers 6 heures de l'après midi. Une trombe terrestre formée pendant l'orage au-dessus des villages de Wailly et d'Achicourt a détruit, en 2 ou 3 minutes, 18 maisons, 13 granges et 9 étables ou écuries. Les débris de ces bâtimens ont été emportés à de grandes distances. Cette trombe a suivi la même direction que l'orage qu'elle accompagnait. Après avoir exercé ses ravages dans le village d'Achicourt, et causé quelques dommages dans celui de Wailly, elle se porta sur Méricourt, distant de Wailly et d'Achicourt. de 2 myriamètres, puis elle fondit sur le village de Fouquières-lez-Lens, où ses effets furent terribles; 60 maisons, fermes et autres bâtimens ont été détruits; un moulin a été enlevé de dessus ses bases, à près de 3 mètres de hauteur, et a été jetté à 15 mètres vers le Sud; beaucoup d'arbres ont été brisés; deux enfans mâles, âgés l'un de 13 ans et l'autre de 8, ont péri dans ce désastre; la perte s'est élevée à 100,000 fr. pour ce seul village; celle d'Achicourt passe 18,000 fr. Sur une étendue de 200 pieds (66 mètres) de largeur et dans toute la longueur de la commune de Fouquières, rien n'est resté debout. La trombe ayant renversé tout ce qui s'était trouvé sur son passage, se dissipa dans le marais de la commune qu'elle venait de détruire en partie. Un des effets singuliers de ce météore destructeur, c'est que les murs sont presque tous tombés de côtés différens.

Une fille âgée de 9 ans, ayant été enlevée et jettée par le tourbillon dans un puits ouvert, un homme de 60 ans, père de sept enfans, et dans l'indigence, se précipita dans le puits et arracha cet enfant à une mort certaine. Le nom de ce généreux vieillard est *jean-éloy Wantier*.

On lit dans le dictionnaire d'histoire naturelle de M. Valmont de Bomare, que le 9 avril 1770, une trombe terrestre a passé près Pommier, canton de Pas. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer aucuns détails sur les effets que produisit alors ce

[c]e météore heureusement plus rare que les orages dans nos [c]ontrées.

[S]UIVENT l'Etat, par Commune, des pertes occasionnées depuis 1807, par des Orages, Grêles et Ouragans; et l'Etat des Incendies occasionnés par le tonnerre.

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTANT des pertes.
			francs.
31 juillet 1807.	Ouragan.	St.-Pierre-lez-Calais.	4,800
		Marck.	1,390
		Boulogne.	105
		Wismes.	3,751
		Thiembronne.	959
		Loos.	5,120
		Choques.	3,000
		Verquigneul.	600
		Mazingarbe.	4,880
		Bully.	6,641
		Grenay.	5,488
		Noyelles-lez-Vermelles.	7,162
		Annay.	42,234
		Meurchin.	13,198
		Noyelles-sous-Lens.	9,654
		Sallau.	940
		Vendin-le-vieil.	16,018
		Hulluch.	7,273
		Evin-mal-Maison.	10,846
		Auchy-lez-Labassée.	4,743
		Bénifontaine.	6,136
		Haisnes.	3,435
		Billy-Berclau.	2,866
		Labourse.	586
		Douvrin.	810
		Wingle.	3,600
		Vermelles.	865
		Lens.	9,950
		Laventie.	1,715
		Courcelles-lez-Lens.	15,037
		Hénin-Liétard.	3,465

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTAN des pertes.
31 juillet 1807.	Ouragan.	Gouy-en-Gohelle.	864
		Bouvignies.	11,720
		Angres.	9,444
		Aix-Noulette.	15,424
		Liévin.	21,418
		Gomiecourt.	18,670
		Ruyaulcourt.	5,500
		Avion.	2,000
		Eleu dit Leauwette.	6,600
		Beaurains.	14,700
		Bihucourt.	28,604
		Bienvillers.	7,000
		Famechon.	2,920
		Arras.	5,530
		St-Leger.	24,082
		Berles-au-bois.	4,000
		Croisilles.	40,835
		Neuville-St.Vaast.	20,814
		Carency.	15,225
		St.-Aubin et Anzin.	6,240
		Marœuil.	43,692
		Agny.	18,841
		Beaumetz-lez-loges.	6,510
		Achicourt.	17,923
		Ficheux.	19,657
		Wailly.	18,187
		Blairville.	14,735
		Duisans.	2,778
		Basseux.	1,713
		Dainville.	42,982
		Biefvillers.	23,169
		Ransart.	4,110
14 et 15 janvier 1808.	Inondation occasionnée par la marée extraordinaire du 14 au 15 janvier 1808.	Norkerque.	6,035
		St.-Nicolas.	8,770
		Ste.-Marie-Kerque.	24,569
		St.-Pierre-lez-Calais.	1,200
		St.-Folquin.	2,192
		Oye.	22,503

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTANT des pertes.
19 juillet 1808.	Orage, grêle, etc.	Bihucourt	9,275
		Duisans.	32,445
		Habarcq.	12,627
		Haute-Avesnes.	8,645
		Marœuil.	4,234
		Anzin-St.-Aubin.	3,464
		Montenescourt.	6,465
		Haisnes.	5,600
		Barly.	18,462
		Conchy.	24,354
		Hauteville.	11,617
		Monchel.	2,804
		Noyelette.	3,705
		Sombrin.	9,895
		Bailleul-aux-Cornailles.	14,926
		Berles.	27,536
		Chelers.	1,970
		Magnicourt-en-Comté.	12,247
		Roellecourt.	1,390
		Fiefs.	40
31 juillet 1808.	Orage, grêle, etc.	Bourlon.	51,410
		Epinoy.	15,776
		Sauchy-lestrée.	8,221
		Marck.	29,868
		Hesdin-l'Abbé.	19,320
		Isques.	6,593
		Baincthun.	1,395
8 août 1808.		Labeuvrière.	13,806
		Brouay.	6,805
		Isbergue.	10,025
		Divion.	6,110
		Lambres.	1,802
30 janvier 1809.	Ouragan accompagné de grêle, etc.	Arras.	675
		Graincourt-lez-Havrinc.	980
		Marœuil.	4,958
		Brebières.	435
		Allouagne.	1,32[illegible]
		Barlin.	1,415

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTAN[T] des pertes.
30 janvier 1809.	Ouragan accompagné de grêle, etc.	Calonne-Ricouart.	864
		Fresnicourt.	2,956
		Gauchin-le-Gal.	1,269
		Grénay.	1,284
		Hersin.	2,216
		Leforest.	3,430
		Loison.	2,216
		Pont-à-Vendin.	4,415
		Beaumery.	528
		Marconne.	240
		Maintenay.	552
		Azincourt.	950
		Roellecourt.	25,586
		Rollencourt.	9,309
30 janvier.	Inondation occasionnée par suite d'un orage.	Berlencourt.	4,209
		Bailleuil-au-Cornailles.	13,568
		Divion.	2,332
13 avril.	Ouragan.	Boulogne.	250
24 juillet.		Biefvillers.	10,486
25 juillet.	Orage accompagné de grêle.	Leparcq.	8,482
		Viel-Hesdin. (le)	1,041
		Ligny-St.-Flochel.	2,610
		Magnicourt-en-Comté.	9,449
		Marquay.	11,110
		Monchel.	5,856
		Monchy-Breton.	5,065
		Monchy-Cayeux.	5,291
		Nœux.	9,269
		Ostreville.	4,166
		Pierremont.	10,194
		Ramecourt.	17,652
		St.-Georges.	3,966
		St.-Michel.	43,231
		St.-Pol.	1,025
		Teneur.	9,054
		Tilly-Capelle.	1,484
		Trois-Veaux.	3,670
		Wavrans.	17,725
		Anvin.	8,443

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTANT des pertes.
25 juillet 1809.	Orage accompagné de grêle.	Auchy-lez-Moines.	21,756
		Auxi-le-Château.	3,120
		Blangy.	9,314
		Blingel.	536
		Boffles.	1,350
		Boubers.	11,193
		Erin.	6,849
		Fleury.	1,450
		Fortel.	986
		Frévent.	13,819
		Gauchin.	22,761
		Guigny.	11,779
		Hernicourt.	23,481
25 juillet	crue d'eau provenant d'orage.	St.-Pol.	100,242
25 juillet	Orage accompagné de grêle.	Choques.	4,775
		Évin-Malmaison.	4,167
		Meurchin.	1,385
		Billy-Berclau.	6,596
		Carvin-Épinoy.	3,872
		Annequin.	635
		Cambrin.	302
		Marles.	3,369
26 juillet	Orage, grêle, etc.	Avesnes-lez-Bapaume.	3,176
17 août.	Grêle, orage, etc.	Graincourt-lez-Havrinc.	15,519
		Havrincour.	12,628
		Hermies.	61,493
		Ruyaulcourt.	30,166
		Marœuil.	4,958
		Brebières.	400
7 déc.re	Ouragan.	Ruyaulcourt.	4,000
10 juin 1810.	Ouragan.	Magnicourt-en-Comté.	5,490
		Chelers.	8,050
14 déc.re	Orage.	Beauvois.	600
25 déc.re	Orage, tempête, ouragan, etc.	Ste.-Catherine.	4,510
		Sailly-en-Ostrevent.	3,000
		Magnicourt-sur-Canche.	450
16 mai 1811.	Orage, grêle.	Quesques.	3,822
		Crémarest.	9,750
		Lottinghen.	1,187

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTANT des pertes.
16 mai 1811.	Orage, grêle, etc.	Bournonville.	8,227
		Tardinghen.	13,214
		Bazinghen.	15,916
		Long-Fossé.	1,400
		Selles.	1,990
		Coulomby.	7,728
17 mai.	Orage, grêle, etc.	Bellebrune.	1,550
20 mai.	Orage, grêle, etc.	Lacres.	6,800
22 mai.	Orage, grêle, etc.	Doudeauville.	10,580
27 mai 1811.	Orage, grêle, etc.	Adinfer.	46,133
		Beaumetz-lez-loges.	40,556
		Rivière.	60,227
		Wanquetin.	3,965
		Basseux.	9,851
		Ransart.	24,811
		Simencourt.	15,178
		Hendecourt-lez-Ransart.	10,000
		Blaireville.	6,879
		Lagnicourt.	72
		Noreuil.	5,526
		Quéant.	12,489
		Dauchy.	40,000
		Ayette.	32,282
		Calonne-Ricouart.	15,866
		Camblin-Châtelain.	3,030
		Brouay.	12,069
		Divion.	53,300
		Lisbourg.	26,375
		Monchy-Breton.	16,271
		Bergueneuse.	1,250
		Manin.	15,085
		Noyelle-Vion.	40,987
		Lattre-St.-Quentin.	13,067
		Ramecourt.	600
		Izel-lez-Hameau.	52,519
		Huclier.	3,434
		Bailleul-lez-Pernes.	11,029
		Villers-sir-Simon.	7,116
		Aumerval.	6,998

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTANT des pertes.
27 mai 1811.	Orage, grêle, etc.	Anvin.	14,887
		Conteville.	3,486
		Hernicourt.	32,392
		Villers-Brulin.	18,470
		Béthonsart.	13,590
		Chelers.	24,900
		Equire.	9,760
		Frévin-Capelle.	5,225
		Floringhem.	21,548
		Penin.	35,240
		Heuchin.	8,056
		Magnicourt-en-Comté.	18,355
		Eps-Herboval.	8,113
		St.-Pol.	3,195
		Berles.	21,289
		Averdoingt.	16,975
		Monchy-Cayeux.	12,696
		Troisveaux.	32,459
		Gauchin.	9,635
24 juin.	Orage, grêle, etc.	Boubers-sur-Canche.	10,362
		Auxi-le-Château.	8,689
		Frévent.	13,762
29 juin.	Orage, grêle, etc.	Wavrans.	10,977
		Auchy-lez-Hesdin.	7,610
24 août.	Orage.	Noyelle-Godault.	1,714
8 nov.[re]	Orage.	Thièvres.	2,238
20 mai 1812.	Orage, grêle, etc.	Arras.	39,398
		Anzin-St.-Aubin.	64,321
		Dainville.	15,787
		Duisans.	96,002
		Ecurie.	26,073
		Marœuil.	32,617
		Roclincourt.	56,510
		Ste.-Catherine.	37,502
		St.-Nicolas.	1,055
		St.-Laurent.	5,165
		Agnez-lez Duisans.	27,218
		Fosseux.	1,828
		Monteuescourt.	13,352

DATES des accidens.	NATURE des ACCIDENS.	COMMUNES qui en ont souffert.	MONTANT des pertes.
20 mai 1812.	Orage, grêle, etc.	Simencourt.	14,257
		Wanquetin.	69,821
		Warlus.	45,971
		Acheville.	16,754
		Bailleul-sir-Berthould.	11,385
		Bois-Bernard.	6,122
		Arleux-en-Gohelle.	37,074
		Drocourt.	5,003
		Farbus.	39,001
		Fresnoy.	4,539
		Méricourt.	2,358
		Neuville-St.-Vaast.	21,244
		Rouvroy.	34,342
		Thélus.	74,782
		Vimy.	17,522
		Willerval.	38,688
		Bourcheuil.	39,534
		Dourges.	31,197
		Hénin-Liétard.	105,113
		Noyelle-Godault.	44,563
		Billy-Montigny.	30,204
		Courcelles-lez-Lens.	2,715
		Montigny.	7,772
		Nœux.	9,187
		Wavans.	11,603
		Coullemont.	34,347
		Hauteville.	7,021
28 mai.	Trombe et ouragan.	Achicourt.	26,451
		Wailly.	6,450
		Carvin.	8,966
		Meurchin.	68,104
		Estevelles.	8,078
		Méricourt.	14,103
		Fouquières-lez-Lens.	92,500
		Pont-à-Vendin.	16,635
		Vendin-le-vieil.	46,445
17 juin.	Orage, grêle, etc.	Roellecourt.	6,500
		Ostreville.	6,500
		Mouchy-Breton.	27,861

INCENDIES OCCASIONNÉS PAR LE TONNERRE.

DATES des accidens.	COMMUNES où ils ont eu lieu.	NATURE des pertes.	Montant des PERTES.
13 juil.	Bethune.	Une Meule de colzat.	500
14 août.	Leforest.	Le Clocher et une partie de l'Église dégradée.	pas d'estimation.
22 idem.	St.-Omer.	Un Corps-de-garde.	idem.
6 mai.	Villers-Châtel.	Un Moulin et 20 hect. de blé.	7,300
7 mai.	Contes.	Une Ferme et une Maison	46,976
31 juil.	Mencas.	La ferme de Belle-Fontaine.	pas d'est.
19 sept.	Boulogne.	Un Moulin à vent.	8,670
13 avril.	Boulogne.	Le Beffroi de l'Hôtel de ville endommagé ainsi que 3 maisons adjacentes, plus deux hommes tués et un blessé.	pas d'est.
4 juil.	Acheville.	Une Grange.	558
25 idem.	Hesdin.	Plus.rs Maisons endommagées.	1,299
idem.	Liévin.	L'Église.	2,000
28 juin.	Leforest.	Bâtimens endommagés, à la basse-cour de M. Decalonne.	pas d'est.
6 nov.	Vaulx.	Une maison, grange, grains, bestiaux, etc.	8,808
25 déc.	Ste.-Catherine	Un Moulin à farine.	4,014
16 mai.	Clarques.	Une maison, étables et meubl.	5,000
19 juill.	Ourton.	Une maison et meubles.	1,150
6 nov.	Martinpuich.	Deux meules de blé, contenant 8000 bottes.	5,255

RÉCAPITULATION.

DATES DES ACCIDENS.	MONTANT des PERTES.	DATES DES ACCIDENS.	MONTANT des PERTES.
13 juillet.	500	1810. 6 novembre.	8,808
31 idem.	673,156	14 décembre.	600
14 août.	pas d'estimat.	25 décembre.	11,974
22 idem.	idem.	1811. 16 mai.	55,506
6 mai.	7,300	17 idem.	1,550
7 idem.	46,976	20 idem.	11,800
19 juillet.	275,068	21 idem.	7,728
31 idem.	132,584	22 idem.	10,580
8 août.	38,538	27 idem.	965,361
19 septembre	8,670	27 juin.	32,813
30 janvier.	85,616	29 idem.	18,587
13 avril.	250	19 juillet.	1,150
4 juillet.	558	24 août.	1,741
24 idem.	10,486	8 novembre.	2,238
25 idem.	180,618	1812. 20 mai.	1,584, 923
26 idem.	3,176	28 idem.	1,287,732
17 août.	238,816	17 juin.	40,861
7 décembre.	4,000	6 novembre.	5,255
10 juin.	13,540		
28 juin.	pas d'estimat.	*Total général...*	5,769,034

Nous ne terminerons pas cet article sans rendre compte de deux autres phénomènes récens arrivés dans ce département.

Le 1.er est un reflux de mer à marée basse, arrivé à Boulogne le 19 septembre 1810, qui mit trois fois la jettée et le port à l'état de haute mer. On a attribué ce mouvement violent de la mer à l'éruption du Vésuve.

Le 2.me est une secousse souterraine ou tremblement de terre qui a été ressentie à St.-Omer, le 19 septembre 1812, et qui est peut-être l'effet du tremblement de terre arrivé la veille, (18 septembre) à Bologne en Italie. Cependant les phénomènes précurseurs d'un tremblement de terre, n'ont point eu lieu à St.-Omer : le temps était calme, le ciel sans nuage ; on n'a remarqué aucune tristesse dans les animaux, et la soirée qui suivit la secousse fut une des plus belles de septembre ; mais ce n'est pas un motif pour croire que cette secousse n'a pas été un prolongement du tremblement de terre de Bologne. Nous ne pouvons en rendre un compte plus exact qu'en transcrivant ici le rapport adressé à M. le Sous-Préfet de St.-Omer, par M. Desmarquoy, docteur en médecine, membre du Jury médical de ce département et membre de la Légion d'honneur.

« La journée du 19 septembre fut, pour notre horizon, une « des plus belles de l'été ; un soleil superbe dissipa à son lever « de légers brouillards, que les marais situés au Nord-Est de « St.-Omer avaient produits. Le reste de la journée fut calme « et sans nuage.

« Le thermomètre varia de 12 à 16 pour se remettre à 12. « Le baromètre resta à 28 pouces, le vent qui était au Nord-« Est depuis quelques jours, n'éprouva aucun changement.

« A 5 heures 5 minutes du soir, un bruit souterrain se fit « entendre ; la terre parut (pour quelques personnes) s'ébran-« ler; le bruit me parut être celui d'un coup de canon de gros « calibre que répète l'écho de quelques montagnes rapprochées. « Les trois derniers sons furent précipités.

« Je préparais des tubes de vaccin dont je devais faire « usage ; ils s'échappèrent de mes doigts par l'ébranlement que « je venais d'éprouver. Ma pensée fut qu'un maître mur de la « maison venait de s'écrouler. M'étant assuré du contraire, « j'imaginai que la voûte de l'ancienne Cathédrale, à laquelle « on travaillait, était tombée. Je m'y transportai pour m'en « convaincre. Des ouvriers qui se trouvaient sur les toits, me « dirent qu'ils avaient été soulevés avec leurs échelles, de 5 à « 6 pouces ; qu'il leur avait paru que l'Église s'enfonçait.

« Les hommes manœuvrant le télégraphe au haut de la tour, « avaient aussi ressenti une commotion effrayante, qu'ils eus-

« sent attribuée à la chûte d'un pilier ou à l'explosion de l'usine « de poudre à canon, établie à Esquerdes, s'ils ne s'étaient « assurés du contraire, en ne voyant aucune fumée de ce côté.

« Je parcourus la ville pour prendre des renseignemens sur « ce phénomène extraordinaire pour St. Omer : tous les ha- « bitans étaient sur la rue, tous s'étonnaient de ne pas voir la « maison voisine écroulée, c'était la pensée générale. Enfin » chacun faisait à sa manière, l'histoire de la sensation éprouvée. » Les marchands de verreries ou de porcelaine entendirent le « cliquetis de leurs marchandises, comme si elles allaient se » briser. Chez les Pharmaciens, les liquides contenus dans des « bouteiles placées en évidence, éprouvèrent une ondulation sen- » sible. Plusieurs malades retenus au lit, reçurent différentes » impressions. Sur la place d'armes, une femme fut renversée » de sa chaise. Deux personnes assises sur le rempart du mont » Sithiu, furent violemment secouées; une d'elles eut de suite « un saignement par le nez et un mal de tête qu'elle attribua à » la commotion.

« A la porte *Dubrule*, la consigne et les hommes chargés « de la recette des Octrois regardaient les poissons; la surface » de l'eau était unie, aucun vent ne l'agitait. Ils entendirent un « grand bruit, la terre leur parut s'ébranler; ils furent étonnés » de voir les eaux éprouver une violente ondulation, et les pois- » sons effrayés en sortir pour retomber en pluie dans les » étangs.

» Enfin des ouvriers qui travaillaient dans les carrières de » pierres à chaux, à Longuenesse, dirent qu'ils avaient été « violemment ébranlés, qu'un grand bruit souterrain leur avait » paru être sous leurs pieds, et qu'ils l'attribuaient à l'enfon- » cement d'une carrière autrefois abandonnée.

» Le bruit, l'ébranlement, la frayeur furent à peu-près les « mêmes pour tous les habitans. Ce phénomène qui étonna » toute la ville, parait s'être circonscrit autour du mont Sithiu » dans toute l'étendue de la courbe que forme l'Aa, depuis Wi- » zerne jusqu'au bout du faubourg du Haut-Pont, et seulement « sur la rive gauche. »

Suit l'Etat des Navires échoués depuis l'année 1807, sur les Côtes du Pas-de-Calais.

ETAT des Navires échoués depuis l'année

DATES des Échouemens.	DÉSIGNATION des Navires échoués.	Endroits de la Côte où les Échouemens ont eu lieu.
1807. 4 janvier.	Navire américain, le Bizmenghem.	Au Grand Waldan.
13 *idem.*	Le Navire Nootmolenn de Kniphausin.	A la côte des Huîtes d'Oyes.
9 février.	Le Cutter hollandais, le Wsifriceu.	Au grand Waldan.
15 *idem.*	Le Lougre hollandais, le Huips-Flessingue.	A la même côte.
	Les trois Mats, le Basilica de Londres.	A la même côte.
	Le Brick anglais, le Fox de Rewenstel.	Fort de Thécen.
18 *idem.*	La Cères d'Oberdien, Brick anglais.	Au gris Nez.
	Le Pressy, Brick anglais.	Au blanc Nez.
	Le Robert, Brick anglais.	Sangatte.
	Le Cérès, Brick anglais.	Waldan.
	Le Bacchus, Brick anglais.	A la même côte.
6 mars.	Les deux Amis, Brick angl.	Au grand Waldan.
11 *idem.*	La Juffron-Maria, le Stroop Danois.	A la même côte.
16 *idem.*	La Galiote Danoise, l'Egnime-broder.	Au gris Nez.
2 avril.	La galiote, le Mercure Knifausen.	Au petit Waldan.
30 mai.	Le Jacket, Brick de guerre anglais.	Sangatte.
	Le Sloops anglais, le Willam et Etampcy.	A la même côte.
30 *idem.*	La Galiote Danoise, la George-Elisabeth.	*idem.*
	Le Brick anglais, le Yonck.	Au petit Waldan.
1808. 18 janvier.	Le Smogleur hollandais, le Yvis.	Waldan.
28 *idem.*	La Galiote, la Catherine de Kniphausen.	Ambleteuse.
19 février.	Le brick anglais, l'Industrie.	Waldan.
4 avril.	Le Brick anglais, le Hannon.	Chatillon à l'ouest de Boulogne.
17 novembre.	Le Brick anglais nommé le Friendhip.	Neuschatel.

1807, *sur les Côtes du Pas-de-Calais.*

AUTRES RENSEIGNEMENS.

Chargé de 280 tonneaux, sur son l'est.

Deux cens tonneaux ; chargé de charbon de terre.
Soixante tonneaux ; chargé de genièvre, tabac et dentelles. Toute cette cargaison plus ou moins avariée, a été sauvée.
Chargé de genièvre, eaux-de-vie, tabac, etc.; ces marchandises ont été sauvées.
26 tonneaux ; allant de Londres à la Jamaïque sur son lest ; une partie de l'équipage a été sauvée.
105 tonneaux ; chargé de charbon de terre, plomb, bouteilles vuides ; l'équipage a été sauvé.

72 tonneaux ; sur lest ; l'équipage a été sauvé.
Cent cinquante tonneaux ; chargé de charbon de terre, s'est brisé.
140 tonneaux ; sur son lest.
196 tonneaux ; sur son lest.
130 tonneaux ; sur lest.
120 tonneaux ; chargé de planches.

48 tonneaux ; chargé de planches.

100 tonneaux ; chargé de planches, morue et saumon : 2 hommes se sont sauvés ; la cargaison a été perdue, à l'exception d'environ 700 planches.

Elle a été renflouée et conduite à Calais.

Faisant partie de la division qui croise dans ce détroit.

Chargé de pierre de taille.

Sur lest.
140 tonneaux ; sur son lest.

Il était chargé d'eau-de-vie et de genièvre.
90 tonneaux ; sur son lest ; ce bâtiment a été relevé et il est entré dans ledit port.
Chargé d'orge et de farine ; prise faite par le corsaire le Rodeur.
200 tonneaux ; chargé de salaisons ; deux hommes ont été sauvés, et la cargaison ensevelie sous les eaux.
Revenant de la Corogne où il avait transporté des chevaux. L'équipage était composé de onze hommes, 5 novices, 5 soldats, 2 femmes et 2 enfans. Le navire a été vendu pour démolir.

DATES des Échouemens.	DÉSIGNATION des Navires échoués.	Endroits de la C[ôte] où les Échouemens on[t eu] lieu.
8 décembre.	Le Brick anglais l'Anna Kale.	Oye.
17 *idem.*	Le Brick anglais, le Supply.	Sangatte.
18 *idem.*	Le Brick anglais, le Thétis.	Waldan.
1809. 24 janvier.	Le Lougre, la Magdeleine de Cherbourg.	Equihen.
18 février.	Le Navire, la Victoria.	Audresselles.
15 novembre.	Le Brick angl., la Favorite.	Oye.
idem.	Le Brick anglais, l'Albion.	A la même côte
19 décembre.	Le Brick angl., la Minerve.	Wissant.
1810. 14 novembre.	Le Brick anglais, le St.-Patrick.	Petites Hemmes.
15 *idem.*	Le Brick anglais, le Texel.	Fort Lapin.
23 *idem.*	Le Bâtiment anglais, l'Ann.	Chatillon, à l'o[uest de] Boulogne.
28 *idem.*	Le Navire anglais, l'Asphalon.	Calais.
29 *idem.*	Le Cutter anglais, le Coureur.	Petites Hemmes.
1812. 19 janvier.	Le Brick américain, le Pocahontas.	Oye.
24 février.	Le Corsaire, le Curieux de Boulogne.	Boulogne.
13 mars.	Le Bateau smogleur, le Dart.	A la même côte.
16 *idem.*	Le Bateau smogleur, le Marie de Déal.	Ambleteuse.
3 mai.	Les Bricks anglais, l'Appels et le Skylartk.	

AUTRES RENSEIGNEMENS.

80 tonneaux ; ce bateau était chargé de vins et de liège.
240 tonneaux; sur son lest.
94 tonneaux ; sur son lest.

40 tonneaux ; chargé de soude, a été brisé, on n'a pu le sauver.
250 tonneaux ; son chargement consistait en garence, huile d'olive, raisins de Corinthe ; ce bâtiment monté de 20 hommes, allant de Malthe à Londres, s'est brisé ; une grande partie de la cargaison a été perdue.
125 tonneaux ; venant d'Heligoland et se rendant aux dunes, sur lest.
218 tonneaux ; venant d'Heliogoland pour les dunes ; chargé de munitions de guerre, telles que canons, fusils, poudre, etc.
96 tonneaux ; sept hommes d'équipage, et une femme; allant de Londres à Flessingue. La cargaison a été avariée ; il n'en a été sauvé qu'une très-faible partie.
39 tonneaux ; ayant à bord 7 hommes d'équipage, un passager et 7 hommes sauvés en mer, provenant du brick le Texel; chargé de charbon de terre; venant de Newcastel et allant à Guernesey.
140 tonneaux ; chargé de charbon de terre.
240 tonneaux; monté par 15 hommes d'équipage, dont 5 ont été noyés; venant de Quebec à destination de Londres, chargé de mâtures.
367 tonneaux ; 14 hommes d'équipage ; chargé de bois, planches et meriens; capturé dans sa traversée de Quebec à Londres, par le Corsaire le *Sauvage* de Boulogne.
206 tonneaux; armé de 10 caronades de 18; 56 hommes d'équipage ; sorti des dunes, et spécialement chargé d'établir sa croisière dans les parages de Boulogne à Dunkerque, afin de donner la chasse aux corsaires français.
Ce bâtiment a été renfloué et conduit au port de Gravelines.
148 tonneaux ; monté de deux américaines et six français ; parti de Boulogne à Dunkerque sur lest. Le capitaine a été noyé et le bâtiment étant trouvé hors d'état de reprendre la mer, a été vendu.
Armateur, M. Cassinet ; a touché à l'entrée du port de Boulogne, s'est brisé, et la majeure partie de son équipage a péri.
Naviguant sous pavillon américain ; venant de l'étranger et allant en chargement à Gravelines.
Ayant trois hommes d'équipage ; naviguant sous pavillon américain; venant de Gravelines et se rendant à l'étranger; chargé de 101 demi-ancres de genièvre, 18 idem d'eau-de-vie double et 10 d'eau-de-vie simple.
Le 1.er de 280 tonneaux; armé de 12 caronades de 24 et 2 de 6 ; le 2.e de 14 caronades de 18.

MALADIES DES HOMMES.

On divisait autrefois la portion de la France qui forme le Pas-de-Calais, en haut et bas Artois, en haut et bas Boulonnais. De cette division territoriale suit naturellement la division médicale. Le haut département comprend la totalité des arrondissemens d'Arras et de St.-Pol, plus de la moitié de ceux de Bethune, de Montreuil et de Boulogne, et une petite partie de celui de St.-Omer. Le bas département appartient entièrement à ces trois derniers arrondissemens.

Les maladies du haut département où l'on rencontre des montagnes. des plaines élevées, se rapportent à la classe *sténique* : elles sont produites par un état de l'atmosphère toujours vif. Les brouillards et les pluies froides relèvent le ton de la fibre, concentrent la circulation, répercutent l'insensible transpiration : delà naissent les péripneumonies; les pleurésies; les phrénésies ; les fièvres putrides, billieuses, inflammatoires, etc. Les vallées de cette division territoriale fournissent moins de maladies aigues ; il y a des fièvres intermittentes du même caractère que celles qui sont endémiques au bas Département, mais elles ont moins d'intensité, moins de complication.

Le bas Département plus humide et présentant beaucoup de marais, de *Watergans* et d'eaux stagnantes, a ses maladies particulières : elles appartiennent à la classe des *asthéniques*, elles sont l'effet des exhalaisons plus condensées et d'une humidité plus universellement répandue et plus chaude. Les fièvres intermittentes de toute espèce, de toute nature, se présentent chaque année, au printems et en automne ; des fièvres vermineuses, le carreau chez les enfans, des vices scrophuleux, des affections scorbutiques opiniâtres, l'obstruction des viscères du bas ventre, les hernies, les jaunisses, les rhumatismes, les hydropisies y dominent.

Les affections les plus communes à la proximité des côtes, sont les fièvres catarrhales, les péripneumonies, les plévrodinies, et les affections scorbutiques passagères.

Les moyens curatifs généraux sont indiqués dans le mémoire de MM. les Docteurs Butor et Desmarquoy, inséré dans l'annuaire de 1807, dont nous avons extrait ce qui précède. Nous nous contenterons de rappeller à nos concitoyens les précautions que ces estimables médecins leur conseillent de prendre.

Les

Les habitans des parties hautes doivent se mettre en garde contre l'intempérie des saisons. Les maladies de ceux qui habitent les endroits marécageux, sont le plus souvent les suites d'un mauvais régime et d'un air vicié. Ils doivent donc assainir leurs maisons, la terre et les fossés qui les entourent. Dans le tems de brouillards et de pluies, les vapeurs se rabattent, après le coucher du soleil, sur les parties inférieures de l'atmosphère: qu'ils ferment alors leurs habitations, de manière à ce que ces vapeurs n'y entrent point la nuit. Ils doivent avoir la précaution d'établir des courans d'air, de se couvrir fortement, lorsqu'ils doivent sortir, d'éviter de trop manger à la fois, de prendre des alimens sains, des boissons toniques et fortifiantes. C'est surtout aux femmes, aux enfans, aux valétudinaires que s'adressent ces avis salutaires et faciles à suivre.

Le département du Pas-de-Calais, dit M. Desmarquoy, est un de ceux où il existe le moins d'épidémies. Il assure que celles qui ont régné depuis 1781, y ont été apportées des départemens circonvoisins. Il ajoute qu'aucune maladie aiguë n'y est véritablement endémique; qu'elles sont ici, comme ailleurs, relatives en qualité et en nombre, aux constitutions des saisons qui les précèdent ou les accompagnent.

Les fièvres printannières et automnales y ont, à la vérité, des retours marqués, mais cette constitution maladive est identique avec celle qui règne sur toutes les côtes de l'Océan : *peut-être* (dit ce Docteur), *est-ce l'effet des affluves apportés de l'île de Walcheren et du pays de Cadzan.*

Le point le plus élevé du département (le canton de Bapaume) est à 130 mètres au dessus du niveau de la mer ; le sol descend par une pente douce vers le département du Nord, jusqu'à moins de sept mètres au-dessus du même niveau. Cette différence dans l'élévation doit en occasionner dans les constitutions maladives, ainsi que nous venons de l'indiquer.

Il est aussi des maladies qui appartiennent à la constitution physique, aux habitudes et au régime.

Les habitans du Pas-de-Calais sont en général robustes et vigoureux, habitués au travail et à l'intempérie des saisons. Mais l'habitude de boire de l'eau-de-vie le matin, et de passer les soirées au cabaret, à boire de la bierre, détruit la santé de ceux qui s'y livrent, et le nombre en est assez grand dans la classe ouvrière. Cette intempérance conduit bien vite à la cachexie et à l'hydropisie.

Nous avons recueilli quelques renseignemens sur les maladies des hommes dans chaque Canton en particulier. Nous les ferons précéder de quelques observations générales qui nous ont été fournies par MM. Toursel, père et fils, médecins à Arras, et par M. Villiers, médecin à Béthune.

EXTRAIT du Rapport de MM. TOURSEL.

On a vu par ce qui précède que les épidémies sont rares dans le département. Pour en détruire les causes ou pour en prévenir le retour, MM. Toursel conseillent 1.° de prendre les mesures convenables pour procurer l'écoulement des eaux stagnantes ; 2.° de planter le long des eaux stagnantes dont on n'aurait pu obtenir l'entier écoulement, de grands arbres, en choisissant de préférence le *Platane*, le *Bouleau*, le *Peuplier*, etc. et les autres arbres qui se plaisent dans les lieux aquatiques et dont les émanations sont très salutaires.

Pour prévenir les effets des épidémies dans les habitations, il faut commencer par y entretenir la plus grande propreté ; en éloigner toutes les matières fétides ; établir des courants d'air, observant de tenir closes les portes et fenêtres placées aux vents qui ameneraient les émanations morbides ; employer avec prudence les procédés connus pour désinfecter l'air, et placer dans chaque chambre un vase assez large, rempli d'eau fraîche qu'on aurait soin d'agiter souvent et de renouveller au moins trois fois dans 24 heures.

Les précautions à prendre pour se préserver personnellement sont, d'éloigner toutes craintes et inquiétudes, d'éviter les écarts de régime, c'est-à-dire, de fuir l'abus des liqueurs spiritueuses et fermentées, de ne pas faire usage des alimens de difficile digestion et même d'user modérément de ceux qui peuvent fortifier, pour ne pas donner trop de travail à l'estomac. A ces précautions, il faut joindre la plus grande propreté, des exercices modérés ainsi que l'usage des boissons vineuses et acidulées.

Dans presque toutes les maladies épidémiques avec fièvre continue, les moyens curatifs sont les mêmes que pour les fièvres adynamiques (putrides) et ataxiques (malignes) sauf quelques considérations particulières. Dans le traitement des épidémies intermittentes, en général, on requiert l'usage du

quinquina, du vin, des amers, et tous les moyens diététiques fortifians.

ENDEMIES.

On remarque deux espèces de maladies endémiques, les unes endémies de saison, les autres endémies permanentes.

Les premières ne paraissent qu'en certains temps et dépendent du genre de vie, des mœurs des habitans et des différentes modifications qu'éprouve chaque année, l'air atmosphérique d'un pays ; une saison les fait éclore, une autre les fait disparaître. Telle est cette fièvre intermittente d'un très-mauvais caractère qui règne dans plusieurs cantons de l'arrondissement d'Arras, *voisins des marais.* Telles sont encore les fièvres adynamiques (putrides) qui règnent presque tous les ans en automne, et les hydropisies qui commencent à paraître en novembre, dans les communes *situées le long de la Scarpe.*

Les maladies endémiques de saison observées dans l'arrondissement d'Arras, sont des fièvres intermittentes et rémittentes en automne et en hiver. Des fièvres adynamiques et pétéchiales paraissent vers la fin du printemps et pendant l'été, sur-tout dans les communes situées dans un terrein bas et voisin des marais.

Les endémies permanentes sont dues aux localités et à la façon de vivre des habitans : les modifications de l'atmosphère peuvent les rendre plus ou moins graves, mais elles ne les effacent jamais entièrement.

Les endémies permanentes observées sont une cachexie générale que l'on peut regarder comme une affection scorbutique, et les écrouelles, déplorable héritage transmis des pères aux enfans, et trop souvent communiqué aux nourrissons par les nourrices qui en sont affectées.

OBSERVATIONS *sur la fièvre putride vermineuse et sur les maladies régnantes dans l'arrondissement de Béthune, par* M. VILLIERS, *Médecin des épidémies de cet arrondissement.*

La fièvre putride vermineuse, si fréquente dans notre département, règne dans toutes les saisons, soit épidémiquement, soit isolément. Elle enlève chaque année un nombre assez considérable d'individus de tout âge, de tout sexe et de tout état. Les localités n'en déterminent point la cause. Dans notre arrondissement, elle a fait des ravages à Houdain, chef-lieu de canton, avantageusement situé entre deux collines, et traversé

par une rivière, dans toute son étendue. Elle en a fait à Béthune ; également bien placé. Elle a régné de la même manière à Festubert, village placé au milieu des marais et dont les eaux sont empoisonnées par le *rouissage* du lin. On croyait trouver ici la cause d'une maladie épidémique. Deux ans après elle se porta à la commune de Bully, éloignée de Festubert, située dans la plaine de Lens, balayée par tous les vents, divisée en deux parties ou rues, par un ruisseau de la plus belle eau, qui circule d'un bout du village à l'autre. La maladie a été la même dans ces différentes communes et les pertes à-peu-près égales. Ce n'est donc pas dans les localités qu'il faut chercher la cause de cette terrible maladie ; elle ne présente pas d'abord un véritable caractère de malignité, mais dans sa marche inquiétante, peu développée, présentant des symptômes graves, il est bien difficile de ne pas lui en attribuer.

Voici le traitement qu'il a paru le plus convenable d'employer.

Sans proscrire les saignées, il a été reconnu qu'elles étaient inutiles et même nuisibles dans le cours de la maladie, et que s'il est un cas, un instant où elles puissent être employées, c'est absolument dès le principe ; sur quoi il faut observer qu'il est très-rare d'être appellé à la campagne, même en ville, dès la première invasion de la maladie ; et que lorsqu'on est appellé, le temps de la saignés étant passé, elle devient nuisible. Il en est de même des vomitifs qui ne peuvent guères convenir qu'au commencement. Dans le cours de la maladie, les laxatifs, les évacuans ne font qu'affaiblir inutilement les malades. Aidé des lumières des praticiens éclairés, on pense qu'il est plus avantageux à cette époque de ne rien faire qui puisse contrarier la nature. Prescrire une diète sévère, des boissons délayantes, (suivant que les malades sont plus ou moins altérés), rendre ensuite ces boissons anti-septiques ; quelques lavemens : mais surtout soutenir les forces opprimées du malade par l'usage de la limonade végétale avec addition d'une plus ou moins grande quantité de vin; une légère décoction de quinquina, avec addition de bon vin rouge, comme tonique, pour s'opposer à la dégénérescence des humeurs du malade et le préserver de la longueur de la maladie qui finit fréquemment par l'épuisement, après le tems même le plus reculé de sa terminaison heureuse. Le vin convient beaucoup plus généralement qu'on ne pense au traitement de cette maladie ; on le rend plus agréable avec un peu de sucre et de canelle ; c'est le meilleur cordial qu'on puisse employer.

Il y a eu peu de péripneumonies cette année, la plupart

catarrhales, bilieuses, mais bénignes, à quelques exceptions près. Les saignées sont encore ici bien peu nécessaires, si même elles ne sont pas nuisibles. Un doux vomitif a presque toujours fait disparaître la douleur de côté; lorsqu'il n'a pas été jugé nécessaire ou qu'il a manqué son effet, le vésicatoire appliqué sur la douleur même, dès le premier jour, ne manque jamais de l'enlever presqu'entièrement. On a remarqué qu'on attendait toujours trop tard à les appliquer dans cette maladie.

Les véritables pleurésies sont très rares dans ce département. Les fièvres intermittentes, maladies assez communes, ont facilement cédé cette année aux vomitifs, aux doux apéritifs, aux fébrifurges purgatifs et enfin à nos fébrifurges indigènes. Nous avons employé bien peu de quinquina. Enfin, nous avons eu le bonheur d'avoir eu très-peu de malades cette année (1812).

OBSERVATIONS PAR CANTON SUR LES MALADIES ET SUR LES INFIRMITÉS QUI TIENNENT AUX LOCALITÉS.

Nota. Les Observations pour les Cantons de l'arrondissement d'Arras, nous ont été fournies par MM. Toursel, père et fils, et font suite à celles générales rapportées page 258. Les observations pour les autres arrondissemens, ont été communiquées aux Médecins des épidémies; les changemens que ces MM. ont indiqués, ont été faits avec soin.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras, (Nord.)

ARRAS. Des maladies épidémiques n'ont point été observées depuis long-tems dans cette cité, assez heureusement située sur deux collines, l'une au Sud-Est, l'autre au Nord-Ouest, qui donnent une grande facilité au renouvellement de l'air.

Les affections rhumatismales et catarrhales paraissent endémiques; ce sont des endémies de saison dues à la température froide et humide de l'automne et de l'hiver, ainsi qu'aux variations subites qu'éprouve l'atmosphère, pendant le cours de ces deux saisons.

Une cachexie qui produit chez les hommes et les femmes du peuple, des hydropisies et des pertes chez les dernières, trouve

sa cause dans l'abus des liqueurs spiritueuses, dans la grande mal-propreté de ces individus et dans l'habitation des caves où l'air difficilement renouvellé, devient trop souvent pernicieux.

ATHIES, BLANGY-LEZ-ARRAS, DUISANS, MAROEUL, ST.-LAURENT. Les quatre premières communes ont vu régner des fièvres intermittentes graves, des rémittentes et des adynamiques de l'espèce des endémies de saison.

Le village de St.-Laurent a été exposé en 1808 et en 1809 aux ravages d'une fièvre ataxique (maligne) dont la contagion fut bien reconnue ; cette maladie épidémique était due aux causes générales des épidémies, augmentées des causes dépendantes des localités: à cette fièvre a succédé une fièvre intermittente qui a régné plusieurs années et qui était due aux localités et à la température humide et froide de l'atmosphère pendant les saisons d'automne et du printems.... Quarante-cinq individus ont succombé à cette maladie.

Canton d'Arras, (Sud.)

FAMPOUX, FEUCHY. Depuis huit ans, nous avons observé dans ces deux communes beaucoup de fièvres intermittentes et des hydropisies endémiques permanentes, dues à un terrein bas et fangeux, aux exhalaisons des marais, et augmentées par le séjour dans des habitations peu aérées et non pavées. Le changement de saison les fait disparaître, pour reparaître ensuite, dès que les habitans sont exposés aux mêmes causes qui les ont fait éclore.

Canton de Bapaume.

Les habitans de ce canton, le plus élevé de l'arrondissement, sont sujets à une cachexie scorbutique, qui, chez un grand nombre, produit la perte des dents à la fleur de l'âge. Doit-on en attribuer la cause aux eaux des puits creusés dans la chaux carbonatée crayeuse ?

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

Les vents de Nord et de Nord-Est produisent dans ce canton beaucoup de maladies de poitrine, des céphalalgies et des maux d'yeux.

BERNEVILLE. On y rencontre des scrophules, maladie qui est héréditaire et non pas endémique dans ce village, puisqu'on ne peut lui assigner aucune cause générale ni particulière due aux localités.

FOSSEUX offre, comme dans le canton de Bapaume, une cachexie qui cause la perte des dents et différentes maladies de la bouche.

MONCHY-AU-BOIS. Depuis plusieurs années, ce malheureux village, a vu moissonner une partie de ses habitans par une fièvre adynamique, d'un très-mauvais caractère, compliquée avec la fièvre gastrique.

Cette maladie peut-être observée 1.° *A l'époque des symptômes précurseurs* qui présentent alors, avec une douleur sensible au creux de l'estomac et avec la langue pâteuse, des sueurs spontanées, un malaise général, une propension involontaire au sommeil, et l'écoulement rare des urines ;

2.° *A l'époque où les symptômes de la maladie sont évidents* et ils ne diffèrent dans ce cas, de ceux qui constituent la fièvre gastrique proprement dite, que par une invasion subite, par la couleur livide du visage, la rougeur fanée des pommettes, le regard sombre, la chaleur âcre de la peau, la tension et l'intermittence du pouls, la promptitude de tous ces symptômes à prendre un caractère d'atonie, et enfin par fois l'excrétion de matières jaunâtres, noires et abondantes ;

3.° *A l'époque où la maladie semble vouloir se terminer*, et presque toujours alors, si la maladie est abandonnée à elle-même, la terminaison a lieu dans le 1.er septénaire ou avant la fin du second, par des évacuations immodérées qui anéantissent le malade ; souvent par des parotides, des dépôts gangréneux aux cuisses, aux jambes, à la poitrine, par des métastases imprévues, qui, en peu d'heures, conduisent le malade au tombeau ;

4.° *A l'époque où le médecin, parfaitement instruit du caractère de la maladie, veut encore s'en assurer par la connaissance des causes qui y ont donné lieu ;* et l'on remarque bientôt que tous ces symptômes ont été provoqués par les chaleurs de l'été, dans des lieux infectés par la putréfaction des substances animales et végétales, par une transpiration pendant la nuit, par une mauvaise nourriture et par l'air trop concentré dans les habitations.

Le traitement ne varie de celui de la fièvre adynamique que par le début, qui doit toujours commencer par l'usage d'un grain de tartrite de potasse antimoniée (tartre-émétique) et de deux gros de sulfate de soude (sel de glauber) dans une pinte de petit-lait pour les adultes ; ensuite le traitement est le même

que celui de la fièvre adynamique, seulement il faut de tems-en-tems unir le tartrite de potasse acidulé (crême de tartre) à la décoction de quinquina et de tamarin, qui doit être prescrit pendant tout le cours de cette fièvre ; bien entretenir la liberté du ventre, et faire un convenable usage des frictions avec le suc de citron sur la surface du corps, ou avec la décoction de quinquina et la racine de gentianne officinale. Du reste, nous le repétons, même traitement que dans les fièvres adynamiques ; l'usage combiné du camphre, de l'alcool-éthéré, du syrop de vinaigre camphré, du polygala, du carbonate d'ammoniaque, etc.

Cette maladie, qui parait être endémique dans la commune de Monchy-au-bois depuis plusieurs années, est due 1.° à la difficulté qu'a l'air de se renouveller dans les habitations, dont les fenêtres ou plutôt les lucarnes, sont fermées les neuf dixièmes de l'année, 2.° aux fosses placées au-devant des maisons qui tiennent en fermentation continuelle des substances végétales et animales.

La classe indigente est presque la seule maltraitée ; les femmes et les enfans sont plus particulièrement attaqués, ce qui est dû à leur constitution plus faible.

Canton de Bertincourt.

Ce canton est en général, heureusement situé ; un terrain élevé, un sol fertile, un air pur en rendent les habitans robustes et laborieux ; on y rencontre rarement des maladies endémiques ou épidémiques.

A HAVRINCOUR, il existe plusieurs familles sujettes au scorbut, mais ces familles ne sont pas originaires de ce village. Il est présumable que la salubrité de l'air y triomphera enfin d'un mal si opposé à la localité, et que loin de s'étendre par les alliances, il finira par disparaître entièrement.

BUS. Il y a quelques années, une fièvre ataxique épidémique a régné dans cette commune ; un changement survenu dans la température en diminua d'abord l'intensité et la fit ensuite disparaître.

La cause de cette épidémie ne peut être trouvée que dans des émanations morbides apportées par les vents.

RUYAULCOURT. En juin 1809, cinquante habitans de Ruyaulcourt ont été atteints successivement d'une fièvre putride et vermineuse.

Canton

Canton de Croisilles.

Dans un grand nombre de communes de ce canton, les maladies les plus fréquentes sont des fièvres adynamiques, des intermittentes pernicieuses, des dyssenteries et des obstructions des glandes du mésentère et des viscères du bas ventre, qui produisent des hydropisies.

Ces maladies sont entièrement dépendantes des localités, car on ne les trouve que dans les communes situées sur les rives du Cojeul, dans celles voisines des bois, enfin dans celles dont le terrein est un bas fond.

Boiry-Becquerelle, Hénin, Guemappe. Une dyssenterie épidémique regne fréquemment dans ces communes ; il y a des années qu'elle débute sous un aspect effrayant et devient même mortifère ; elle est causée par les émanations des eaux stagnantes qui contiennent une grande quantité de débris d'animaux et de végétaux en état de putréfaction, qui altèrent la pureté de l'air et le rendent insalubre.

Bucquoy. Une fièvre dyssentérique qui a régné il y a trois ans, dans cette commune, a été mal à propos classée dans le cadre des épidémies, car elle n'était qu'accidentelle et a cédé promptement à un traitement méthodique, pour ne plus reparaître.

Cette commune voisine des bois, est exposée aux influences délétères d'une constitution atmosphérique humide, qui occasionne des diarrhées-lientériques qu'on prend souvent pour des dyssenteries épidémiques.

Wancourt. Les habitans de cette trop malheureuse commune ont vu mourir une grande partie de leurs concitoyens, depuis 15 à 20 ans, des suites d'une maladie épidémique qui se présente avec un caractère effrayant ; c'est une vraie fièvre ataxique qui alterne avec une fièvre intermittente pernicieuse, non moins terrible que la première par ses effets et par sa marche rapide qui permet à peine au malade d'attendre les prompts secours dont il a besoin.

Ce fléau destructeur provient des émanations des eaux stagnantes, dont on a trop négligé les moyens d'écoulement. Le cimetière qui était placé dans un terrein trop petit où l'on ne pouvait percer les fosses sans atteindre l'eau, était encore une cause de ces maladies, sur-tout quand le vent soufflait du Sud-Est. Ce cimetière a été transféré depuis peu dans un autre lieu.

Canton de Marquion.

On rencontre chaque année des endémies de saison et des endémies permanentes dans plusieurs communes de ce canton ; ce sont des adynamies, des intermittentes, des diarrhées, des maux d'yeux et des catarrhes chroniques. Ces affections maladives sont causées par les brouillards qui s'élèvent des marais et par l'air atmosphérique constamment humide.

Baralle, Paluel. Ces deux communes sont souvent affectées d'une adynamie qui alterne avec une fièvre intermittente ; des observations attentives ont prouvé que ces deux maladies n'étaient ni contagieuses ni épidémiques, mais endémiques et qu'elles dépendaient des localités.

Inchy. Il y a quelques années, une fièvre ataxique épidémique a fait des ravages dans cette commune ; elle était due aux miasmes méphytiques apportés par les vents d'Est et de Nord-Est, et favorisés par une constitution chaude et humide.

Bourlon-Élimont. Les affections scrophuleuses et scorbutiques sont assez communes dans ce village ; ces deux affections peuvent être attribuées à la qualité des eaux et à la température humide.

Canton de Pas.

Amplier, Orville. Ces deux communes ont été exposées aux effets meurtriers d'une maladie épidémique ; c'était une adynamie compliquée d'une fièvre gastrique ; celle de 1807 a été la plus grave, elle était à peu de chose près semblable à celle de Monchy-au-bois, décrite ci-dessus.

Les causes de cette maladie sont aisées à connaître, surtout pour Amplier, situé dans un lieu bas où les eaux stagnantes sont en grande quantité, leur moyen d'écoulement dans l'Authie étant entièrement négligé. Bâties sur un terrein bas et rendu fangeux par la stagnation des eaux, environnées de coteaux qui empêchent la libre circulation de l'air, les habitations d'Amplier sont d'autant plus malsaines que leurs étroites fenêtres restent fermées les trois quarts de l'année, et qu'en avant se trouvent des fosses qui tiennent en putréfaction le fumier etc.

L'épidémie d'Orville était moins meurtrière ; elle paraissait avoir été transportée d'Amplier dans cette dernière commune.

Souatre. En mai 1810, une fièvre putride vermineuse a régné dans la commune de Souâtre ; 25 personnes en ont été attaquées.

Canton de Vimy.

Avion, Eleu-dit-Leauwette, Neuville-St.-Vaast, Willerval. Ce canton est peu exposé aux maladies épidémiques et endémiques graves. Quelques fièvres adynamiques, pétéchiales et intermittentes d'un mauvais caractère ont régné dans ces communes à différentes époques ; elles étaient dues aux causes générales et disparaissaient avec ces causes.

St.-Éloy, Vimy. Il existe des scrophuleux dans ces deux communes, mais leur petit nombre ne permet pas de regarder cette affection maladive comme une endémie.

En 1808, une fièvre putride épidémique s'est manifestée dans cette dernière commune ; 10 individus en ont été victimes.

Canton de Vitry.

Les communes de ce canton situées le long de la Scarpe, sont exposées à des maladies endémiques, telles que des fièvres intermittentes, des affections catarrhales et des hydropisies dues à l'obstruction des glandes du mésentère et à celle des viscères de l'abdomen.

Corbehem. Cette commune divisée en deux parties par la Scarpe, a été très-maltraitée par une maladie épidémique de l'ordre des ataxiques, dont la marche rapide et la terminaison mortelle portaient la terreur dans l'âme des habitans ; cette maladie était produite par les miasmes des marais et par les émanations des eaux stagnantes.

Arrondissement de Béthune.

Canton de Béthune.

Dans les communes d'Allouagne, Hinges, Lacouture, Lapugnoy, Locon, Verquigneul et Vieille-Chapelle, les fièvres tierces et bilieuses sont fréquentes.

L'humidité, la stagnation des eaux, le *rouissage* du lin sont les principales causes de ces maladies.

Une fièvre putride vermineuse s'est manifesté au commencement de 1813 dans la commune du Locon ; sur 37 habitans qui en ont été atteints, 8 en sont morts.

Dans les autres communes, il n'existe point de maladies endémiques ; le tempérament des habitans est plus robuste, et les octogénaires ne sont pas rares : dans la seule commune d'Essart, il s'en trouvait onze en 1810.

Canton de Cambrin.

Les fièvres tierces, bilieuses, putrides et inflammatoires se manifestent fréquemment dans la plupart des communes de ce canton. A Fétubert, la fièvre putride qui est endémique prend environ tous les sept ans, un caractère épidémique. En 1807, une fièvre putride vermineuse gastrique a régné pendant cinq mois dans cette commune.

Les vices scrophuleux se remarquent aussi dans un petit nombre de communes de ce canton.

En 1809, une maladie épidémique dont la cause n'est pas connue, a causé à Haisne une grande mortalité.

Canton de Carvin.

A Courcelles, Courrières, Evin-mal-Maison et Montigny, les fièvres et les catarrhes sont communs. On les attribue aux brouillards, à l'humidité, aux exhalaisons des marais et des eaux stagnantes. Le *rouissage* du lin doit contribuer aussi à corrompre l'air.

Dans plusieurs communes de ce canton, il existe des affections scrophuleuses, notamment au Forest.

Canton d'Houdain.

L'air dans ce canton est généralement pur; il n'y existe point de maladies ou infirmités locales.

Canton de Laventie.

Les fièvres putrides et malignes sont, pour ainsi dire, endémiques dans ce canton; la cause en est dans la constitution atmosphérique et dans la situation du pays qui est très-bas et par conséquent aquatique. Chaque année, vers la fin de l'automne, tout l'hiver et au commencement du printems, des inondations occasionnent des brouillards pernicieux, donnent naissance à des intermittentes rebelles, et leur impriment un caractère de malignité. Les fossés d'eaux stagnantes dont les chemins les manoirs et les champs sont entourés, augmentent ces funestes effets auxquels la classe ouvrière est plus particulièrement exposée.

La commune de Lestrem est plus heureuse sous ce rapport: il est rare qu'il s'y manifeste des maladies dangereuses, le tempérament des habitans est robuste, et l'on y compte, en ce moment, plus de trente octogénaires.

Canton de Lens.

Le voisinage des marais et la stagnation des eaux occasionnent dans la plupart des communes de ce canton, des fièvres de toute espèce, notamment des intermittentes et des putrides.

La commune d'Angres en est entièrement exempte; les octogénaires n'y sont pas rares; les fièvres y sont inconnues, et l'air y est si pur qu'il suffit pour guérir des fièvres contractées hors de la commune. Les gardes nationaux de ce village, appelés à la défense des côtes et rentrés avec la fièvre, en ont été guéris en fort-peu de tems.

En 1807, une fièvre intermittente, double tierce et tierce a régné pendant trois mois à Lens. Plus de 500 habitans en ont été attaqués.

En 1808, une fièvre putride épidémique a exercé des ravages dans la commune de Bully.

Canton de Lillers.

L'humidité, l'air marécageux de plusieurs communes et le *rouissage* du lin occasionnent des fièvres intermittentes, putrides et bilieuses; mais en général l'air est sain, le tempérament des habitans robuste, et les octogénaires ne sont pas rares dans ce canton.

Un curement plus exact des fossés et des rivières, faciliterait l'écoulement des eaux, diminuerait l'humidité, et réduirait la série de ces fièvres, surtout si l'on enlevait la vase qui, l'été, corrompt l'air, en se séchant.

Canton de Norrent-Fontes.

L'air de ce canton est pur; il n'y règne aucune maladie locale, à l'exception des humeurs froides qui sont assez communes dans une petite partie de ce canton.

Arrondisement de Boulogne.

Canton de Boulogne.

Point de maladies locales. Cependant en 1806 et 1807, une fièvre adynamique et intermittente a exercé de grands ravages à Boulogne. On porte à 825 le nombre des individus qui en sont morts. Cette fièvre a duré pendant quinze mois.

Canton de Calais.

Les maladies les plus ordinaires sont les fluxions de poitrine.

A Coquelles et à Fréthun, il règne ordinairement dans l'automne des fièvres quartes qui durent souvent jusqu'au printems et dégénèrent en maladies bilieuses ou en hydropisie. Les habitans y sont en général d'un tempérament bilieux; aussi emploie-t-on rarement la saignée dans le cours des maladies, mais bien l'émétique et l'ipécacuanha. Ces fièvres sont occasionnées par l'humidité et par les eaux stagnantes qui couvrent une partie de ces deux communes dans l'automne et en hiver. On espère que le curement des fossés et des *watergands*, ordonné par la commission des *Watringues*, fera disparaître la cause et les effets. On a cependant lieu d'espérer que ces causes disparaîtront par le curement des anciens fossés et watergands, et par la formation de nouveaux, que la commission des Watringues a ordonné et commencé.

Canton de Desvres.

Point de maladies endémiques dans ce canton.

Dans la seule commune du Wast, dont la population n'est que de 194 individus, il existe 3 octogénaires, 7 septuagénaires et 11 sexagénaires.

Canton de Guines.

Point de maladies locales..... Seulement quelques fièvres d'automne.

L'air est en général très-pur dans ce canton, où l'on trouve plusieurs octogénaires et même des nonogénaires.

Canton de Marquise.

Les maladies les plus ordinaires sont les fièvres intermittentes, bilieuses et inflammatoires que l'on attribue à la stagnation des eaux dans une partie de ce canton.

En 1797, il s'est manifesté à Marquise une épidémie qui a duré trois ans et qui a moissonné un grand nombre d'habitans. Elle avait été occasionnée par la retenue des eaux de la Slack et par la stagnation de celle des marais de Marquise.

Ces maladies s'étendaient à la commune d'Ambleteuse: elles ont entièrement cessé depuis le dessèchement des prairies de la Slack.

Canton de Samer.

Point de maladies locales.

L'air est pur généralement; il l'est moins dans les communes de Dannes et de Condette.

Canton de Campagne.

Les fièvres d'automne sont assez communes dans les villages de Beaurainville, Bois-Jean, Boubers-lez-Hesmond, Maresquel, Marles, Roussent et Saulchoy. On les attribue à l'humidité et aux exhalaisons des marais.

Plusieurs maladies épidémiques ont exercé des ravages dans les communes de Brimeux et de Gouy.

Canton d'Etaples.

Les fluxions de poitrine, les fièvres putrides et bilieuses et notamment les fièvres d'automne, sont les maladies les plus ordinaires dans ce canton. Elles sont plus fréquentes dans les communes de Bernieules, Canniers, Cormont, Etrée, Etréelle, Inxent et Hubersent, que dans les autres communes du Canton.

En 1776 une maladie épidémique a moissonné un grand nombre d'habitans de la ville d'Etaples. Depuis lors on n'a remarqué dans cette commune aucune maladie particulière aux localités; on y a beaucoup d'exemple de longévité, et dans ce moment il y existe plusieurs nonogénaires.

Arrondissement de Montreuil.

Canton de Fruges.

Il y a peu de maladies dans ce canton dont l'air est généralement pur et sain. Dans les communes de Fressin, Hezecques, Lugy, Mencal, Radinghem, Senlis et Vinclv, on remarque quelques fièvres assez fréquentes que l'on attribue aux brouillards.

Canton d'Hesdin.

Les fièvres intermittentes, bilieuses et putrides, les affections catarrhales et pituiteuses, les fluxions de poitrine sont les maladies les plus communes dans ce canton; mais elles ne règnent guère que dans les communes marécageuses, et

sont occasionnées par l'humidité de l'atmosphère et du sol, par les brouillards et par l'action des vents de mer.

En 1807, une fièvre épidémique a attaqué succesivement une centaine d'habitans de la commune de Raye.

Canton d'Hucqueliers.

Il y a peu de maladies locales. Les plus ordinaires sont les fièvres intermittentes, automnales, bilieuses, putrides et les fluxions de poitrine.

Dans la commune d'Hucqueliers on remarque particulièrement des affections scrophuleuses.

La stagnation des eaux dans quelques communes, la mauvaise construction des habitations qui ne sont pas assez aérées, sont les principales causes de ces maladies.

Canton de Montreuil.

Le voisinage des marais et l'humidité occasionnent dans quelques communes de ce canton, notamment dans celles de Cucq, Groffliers, Merlincourt, Campigneulles, Collines, Conchil, Neuville, St-Josse, Sorrus et Tigny, quelques fièvres automnales et intermittentes.

Arrondissement de St.-Omer.

Canton d'Aire.

Peu de maladies locales.... Les fièvres d'automne sont les plus ordinaires.

A Ecques, les affections scrophuleuses sont assez communes.

La commune de Roquetoire se compose de trois hameaux dont l'un, celui de Ligne, jouit d'un atmosphère plus salubre et semble préservé des fièvre bileuses et intermittentes de toute espèce dont chaque année les habitans des hameaux de Camberny et Warnes sont victimes, et que l'on attribue aux vapeurs méphytiques qu'exhalent les marais.

Canton d'Ardres.

Les maladies les plus ordinaires sont les fièvres bilieuses, intermittentes, inflammatoires et les fluxions de poitrine.

Les

Les eaux de ce canton très-froides, en été, occasionnent quelque fois des pleurésies et des fluxions de poitrine à ceux qui ont l'imprudence d'en boire dans la chaleur du travail ; en ce cas, les maladies sont souvent mortelles.

L'humidité des marais occasionne des fièvres dans plusieurs communes.

Canton d'Audruick.

L'humidité du sol, la mauvaise qualité des eaux, rendent ce canton peu salubre. Les fluxions de poitrine, les fièvres putrides, bilieuses, intermittentes et les affections catarrhales y sont fréquentes.

Canton de Fauquembergue.

L'air est géneralement sain dans ce canton. Il y règne peu de maladies. Le tempérament des habitans est sec, bilieux, mais assez robuste.

Dans les villages de Boncourt, Coyecques, Enquin, Fléchin, Renty et St-Martin, situés dans des lieux bas, les maladies les plus ordinaires sont les fièvres tierces, putrides et malignes ; elles sont généralement dangereuses.

Dans la plupart des autres communes, les maladies les plus ordinaires sont les maladies inflammatoires, telles que fluxions de poitrine.

Canton de Lumbres.

Climat sain. Point de maladies locales. Les fluxions de poitrine sont les plus ordinaires.

Dans les communes de Lumbres, Ouve-Wirquin et Remilly-Wirquin, l'humidité et la stagnation des eaux occasionnent des fièvres tierces et intermittentes, surtout dans l'automne.

Canton de St.-Omer, (Nord.)

Les fièvres printanières sont très-communes dans ce canton. Elles sont occasionnées par les marais et par la stagnation des eaux; elles se reproduisent chaque année, mais ne sont pas dangereuses.

A St.-Omer, les maladies qui tiennent aux localités, sont les fièvres intermittentes et putrides rendues plus fréquentes dans la classe indigente par la mauvaise nourriture et par la mal-propreté.

Canton de St.-Omer, (Sud.)

L'air est généralement pur dans ce canton ; il n'y a point de maladies locales, les fluxions de poitrine et les fièvres d'accès sont les plus ordinaires.

A Leulinghem, il y a plusieurs octogénaires et un centénaire.

Arrondissement de St.-Pol.

Canton d'Aubigny.

Peu de maladies locales ; néanmoins les humeurs froides ; es affections rhumatismales, la carie des dents sont assez communes dans ce canton, notamment dans la vallée de la Scarpe.

Canton d'Auxi-le-Château.

Les maladies les plus ordinaires sont les fièvres intermittentes occasionnées par les marais et par les exhalaisons des eaux stagnantes.

Le tempérament des habitans est lymphatique.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

L'air de ce canton est vif et pur ; on n'y remarque point de maladies locales. Néanmoins dans le village de Berlencourt, il règne depuis plusieurs années des fièvres d'accès que l'on attribue aux débordemens de la rivière de la Canche dont le lit est considérablement rétréci. A Rebreuviette, village situé dans une vallée marécageuse, il règne chaque année, notamment en hiver, des fièvres semblables.

Dans quelques villages, notamment à Grand-Rullecourt, Lignereuil et Warluzel, les fièvres putrides, les fluxions de poitrine sont les maladies les plus ordinaires. Mais en général il règne peu de maladies dans ce canton.

Canton d'Heuchin.

Les fièvres intermittentes, quartes et tierces, occasionnées par l'humidité, les brouillards et la stagnation des eaux sont très-fréquentes dans les communes d'*Anvin*, *Bergueneuse*, *Diévai*, *Erin*, *Monchy-Cayeux*, *Teneur*, *Tilly-Capelle*, *Esps et Lisbourg*.

Dans les autres communes du canton il n'existe pas de maladies locales ; l'air y est salubre.

En 1790, une maladie épidémique a enlevé un grand nombre d'habitans de la commune de Lisbourg.

Canton de St.-Pol.

L'air de ce canton est vif et sain ; le tempérament des habitans est généralement bon.

Dans les villages de Ramecourt, Roellencourt, Wavrans, Humereuil, Ligny-St.-Flochel, les fièvres, les fluxions de poitrine, les pleurésies sont les maladies les plus ordinaires.

Tous les 18 à 20 ans, la commune de Flers est désolée par des fièvres putrides, malignes, vermineuses et épidémiques qui enlèvent beaucoup de monde. Ce retour périodique tient sans doute à des causes locales qui doivent fixer l'attention des hommes de l'art.

Canton de Wail.

Dans les villages de Beallencourt, Blangy, Blingel, Fillièvre, Fresnoy, Galametz, Grigny, St.-George, Vieil-Hesdin et Willeman, il règne fréquemment des fièvres inflammatoires, intermittentes et autres, que l'on attribue aux brouillards, à l'humidité et à la stagnation des eaux.

Il y a 27 ou 28 ans qu'une maladie épidémique a enlevé dans la commune de Vacqueriette le sixième de la population.

A la suite de ces notes sur les maladies qui règnent plus particulièrement dans chaque Canton, nous mettrons sous les yeux des observateurs le tableau numérique, également divisé par cantons, des Conscrits réformés depuis dix ans, avec l'indication des causes de leurs réformes. Ces observateurs ne manqueront pas d'en tirer des inductions générales sur la constitution physique des habitans des diverses régions de notre Département.

Suit l'état des Conscrits réformés depuis dix ans.

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS						
		Défaut de taille.	Faiblesse de constitution	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Arras.	6 ans ant.[rs] à 1811.	137	70	60	2	38	2	8
	1811.	12	4	12	0	4	0	1
	1812.	13	3	7	0	7	0	1
	1813.	7	5	11	1	3	0	0
	1814.	12	7	10	0	2	1	0
Total pour les	*10 années.*	181	89	100	3	54	3	10
Bapaume.	6 ans ant.[rs] à 1811.	68	22	19	0	23	0	7
	1811.	5	2	5	0	4	0	0
	1812.	6	1	3	0	0	0	0
	1813.	4	1	1	0	0	0	0
	1814.	6	1	5	0	0	0	0
	Total..	89	27	33	0	27	2	7
Beaumetz.	6 ans ant.[rs] à 1811.	43	23	27	0	11	0	15
	1811.	5	2	3	0	2	0	2
	1812.	1	0	6	0	4	0	3
	1813.	3	2	2	0	1	0	1
	1814.	4	6	0	0	0	0	0
	Total..	56	33	38	0	18	0	21
Bertincourt.	6 ans ant.[rs] à 1811.	100	19	35	0	12	0	4
	1811.	6	2	7	0	1	0	1
	1812.	4	1	2	0	1	0	2
	1813.	7	0	3	0	3	0	0
	1814.	8	0	3	0	0	0	0
	Total..	125	22	50	0	17	0	7
Croisilles.	6 ans ant.[rs] à 1811.	60	25	29	0	12	1	16
	1811.	6	1	9	0	2	0	2
	1812.	6	4	18	0	2	0	1
	1813.	4	0	2	0	3	0	0
	1814.	8	1	3	0	0	0	0
	Total..	84	31	61	0	19	1	19

RÉFORMÉS POUR LES MOTIFS CI-DESSOUS, A SAVOIR :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épilepsie.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	TOTAL.
26	3	11	18	5	7	3	5	15	410
1	0	2	5	1	0	0	3	0	45
2	0	2	10	0	2	0	1	0	48
0	0	0	3	0	1	0	0	0	51
0	0	3	8	0	0	0	0	1	44
29	3	18	44	6	10	3	9	16	578
14	0	2	10	7	3	6	12	4	197
0	0	1	1	0	1	1	0	1	21
2	0	1	2	0	0	0	0	2	17
0	0	1	1	0	2	0	0	0	10
1	0	1	3	0	1	0	2	0	20
17	0	6	17	7	7	7	14	7	265
7	0	1	6	6	10	6	4	2	161
2	0	0	0	1	2	1	1	0	21
2	0	1	3	0	0	0	0	0	20
1	0	0	0	0	0	0	0	0	10
2	0	0	2	0	0	0	1	0	15
14	0	2	11	7	12	7	6	2	227
10	0	10	11	0	5	1	3	5	215
4	0	1	1	0	1	0	2	0	26
1	0	0	2	1	0	1	0	1	16
0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
0	0	0	0	0	2	0	0	1	14
15	0	11	14	1	8	2	5	7	284
13	2	7	11	6	4	2	4	7	199
1	0	0	4	0	0	1	0	0	26
0	0	1	3	0	1	0	1	1	38
1	1	1	0	0	2	0	1	1	16
0	0	0	0	0	1	0	0	0	13
15	3	9	18	6	8	3	6	9	292

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS						
		Défaut de taille.	Faiblesse de constitution.	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Marquion.	6 ans ant.rs à 1811.	91	15	21	0	16	0	8
	1811.	7	0	8	0	1	0	1
	1812.	3	0	1	0	1	0	0
	1813.	4	0	1	0	2	0	0
	1814.	6	0	1	0	1	0	0
Total pour les	*10 années.*	111	15	32	0	21	0	9
Pas.	6 ans ant.rs à 1811.	47	17	33	0	12	1	4
	1811.	2	1	2	0	0	0	0
	1812.	2	0	3	0	1	0	2
	1813.	3	0	2	0	1	0	0
	1814.	7	0	3	0	0	0	0
	Total..	61	18	43	0	14	1	6
Vimy.	6 ans ant.rs à 1811.	81	20	33	1	20	0	14
	1811.	3	1	4	0	2	0	1
	1812.	3	0	6	0	1	1	0
	1813.	4	2	3	0	1	0	0
	1814.	4	0	3	0	2	0	0
	Total..	95	23	49	1	26	1	15
Vitry.	6 ans ant.rs à 1811.	97	19	29	0	14	0	9
	1811.	2	0	3	0	3	0	1
	1812.	5	0	8	0	2	0	0
	1813.	5	0	2	0	0	0	0
	1814.	12	0	5	0	1	0	0
	Total..	121	19	47	0	20	0	10
Béthune.	6 ans ant.rs à 1811.	122	13	36	0	18	0	17
	1811.	6	2	5	0	1	0	0
	1812.	8	2	7	1	2	0	1
	1813.	5	2	3	0	1	0	0
	1814.	16	2	6	0	0	0	0
	Total..	157	21	57	1	22	0	18

RÉFORMÉS POUR LES MOTIFS CI-DESSOUS, A SAVOIR :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épilepsie.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	TOTAL.
12	1	5	10	5	5	1	2	3	195
2	0	1	2	0	2	0	0	1	26
2	0	2	6	0	2	2	0	1	20
1	0	0	0	0	0	0	0	0	8
2	0	0	3	1	1	0	0	0	14
19	1	8	21	6	10	3	2	5	263
4	0	5	3	3	4	2	4	4	143
3	0	0	0	0	1	0	1	0	10
2	0	1	0	0	1	0	0	0	12
0	0	0	2	0	0	0	0	0	8
0	0	1	3	0	1	0	0	1	16
9	0	7	8	3	7	2	5	5	189
10	1	7	10	5	9	1	0	7	219
3	0	1	4	0	0	0	0	0	19
2	0	3	2	0		0	1	2	23
1	0	2	0	0	1	0	0	0	14
0	0	1	5	0	0	1	0	5	21
16	1	14	21	5	12	2	1	14	296
15	3	13	16	5	0	2	2	2	226
0	0	3	0	0	2	0	0	1	15
0	0	1	6	0	0	1	1	2	25
0	1	1	1	0	1	0	0	2	13
3	0	0	2	1	0	0	0	0	24
18	4	18	25	6	3	3	3	7	303
12	0	7	12	3	4	3	0	8	255
4	0	1	3	0	2	0	0	0	24
3	0	1	3	0	0	0	0	2	29
3	0	0	0	0	0	0	0	1	15
2	0	4	2	0	1	0	0	1	34
24	0	13	20	3	7	3	0	11	357

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS						
		Défaut de taille.	Faiblesse de constitution	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Cambrin.	6 ans ant.rs à 1811.	115	16	27	1	18	0	13
	1811.	7	3	5	0	1	0	1
	1812.	4	2	12	0	2	0	1
	1813.	8	1	6	0	4	0	0
	1814.	15	1	7	0	4	0	0
Total pour les	*10 années.*	149	23	57	1	29	0	15
Carvin.	6 ans ant.rs à 1811.	92	2	18	2	6	0	8
	1811.	3	1	7	0	0	0	1
	1812.	3	5	8	0	2	0	0
	1813.	9	2	8	0	0	0	0
	1814.	16	1	3	0	2	0	0
	Total..	123	11	44	2	10	0	9
Houdain.	6 ans ant.rs à 1811.	72	8	29	2	8	1	10
	1811.	3	3	2	0	1	0	0
	1812.	1	0	4	0	1	0	0
	1813.	3	0	5	0	3	0	0
	1814.	8	4	1	0	0	0	0
	Total..	87	15	41	2	13	1	10
Laventie.	6 ans ant.rs à 1811.	121	13	40	0	8	0	19
	1811.	11	0	11	0	0	0	2
	1812.	11	3	6	0	0	1	3
	1813.	11	1	8	0	1	0	0
	1814.	11	4	4	1	1	0	0
	Total..	165	21	69	1	10	1	24
Lens.	6 ans ant.rs à 1811.	109	7	21	0	16	0	18
	1811.	7	0	1	0	2	0	0
	1812	6	0	2	0	1	0	2
	1813.	10	4	3	0	0	0	0
	1814.	19	2	9	0	1	0	0
	Total..	151	13	36	0	20	0	20

Réformés pour les motifs ci-dessous, a savoir :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épileptiques.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	Total.
12	2	7	15	10	6	5	0	6	253
1	0	1	1	0	4	0	0	0	24
2	0	2	1	0	2	0	0	1	29
1	0	3	3	0	0	1	0	2	29
1	0	2	4	0	0	1	0	0	35
17	2	15	24	10	12	7	0	9	370
7	0	11	13	5	3	1	1	2	171
2	0	2	2	0	0	1	0	1	20
3	0	2	2	0	2	0	0	0	27
0	0	2	0	0	0	0	0	0	21
1	0	2	4	0	0	0	0	0	29
13	0	19	21	5	5	2	1	3	268
8	5	10	6	9	2	6	0	3	179
1	0	1	4	1	1	0	1	0	18
4	0	5	0	0	1	2	0	1	17
1	0	1	0	0	0	0	0	0	13
3	0	1	3	0	0	1	0	1	22
17	5	16	13	10	4	9	1	5	249
5	2	17	4	4	2	2	0	4	241
1	1	2	1	0	0	0	0	2	31
2	0	2	1	1	1	0	0	0	31
0	0	2	0	0	0	0	0	0	23
4	0	4	0	0	0	0	0	0	29
12	3	27	6	5	3	2	0	6	355
17	1	9	11	5	2	7	0	6	229
1	0	0	1	0	0	0	0	2	14
0	0	1	1	0	0	1	0	0	14
3	0	1	0	0	1	1	0	0	23
1	0	1	3	0	0	1	0	0	37
22	1	12	16	5	3	10	0	8	317

Mm

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS						
		Défaut de taille.	Faiblesse de constitution.	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Lillers.	6 ans ant.rs à 1811.	102	12	33	2	8	1	12
	1811.	3	1	1	0	0	0	3
	1812.	4	3	6	0	3	0	0
	1813.	3	1	4	0	1	1	0
	1814.	11	2	6	0	0	0	0
Total pour les	*10 années.*	123	19	50	2	12	2	15
Norrent-Font.	6 ans ant.rs à 1811.	67	6	27	0	5	1	15
	1811.	4	0	3	0	2	0	0
	1812.	3	0	3	0	0	0	0
	1813.	8	0	4	0	6	0	1
	1814.	11	1	6	0	1	0	0
	Total..	93	7	43	0	14	1	16
Boulogne.	6 ans ant.rs à 1811.	49	11	37	0	17	0	7
	1811.	3	0	6	0	0	0	2
	1812.	1	0	3	0	2	0	0
	1813.	2	0	2	0	0	0	0
	1814.	10	0	8	0	2	0	0
	Total..	65	11	56	0	21	0	9
Calais.	6 ans ant.rs à 1811.	79	13	32	0	15	0	3
	1811.	1	2	6	0	1	0	0
	1812.	2	1	4	0	2	0	0
	1813.	6	0	6	0	2	0	0
	1814.	5	1	0	0	0	0	0
	Total..	93	16	48	0	20	0	3
Desvres.	6 ans ant.rs à 1811.	65	5	32	0	8	0	1
	1811.	4	1	3	0	0	0	0
	1812.	2	2	7	0	2	0	0
	1813.	5	0	2	0	1	0	0
	1814.	7	0	4	0	1	0	0
	Total..	83	8	48	0	12	0	1

Réformés pour les motifs ci-dessous, a savoir :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épilepsie.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	Total.
8	5	10	11	16	3	12	0	8	243
1	1	0	0	1	0	1	0	1	13
4	1	0	2	1	0	0	0	1	25
1	0	3	0	0	1	0	0	1	16
1	0	1	5	0	0	0	0	0	26
15	**7**	**14**	**18**	**18**	**4**	**13**	**0**	**11**	**323**
3	1	10	20	8	9	3	1	3	179
1	0	1	2	0	0	0	0	0	13
1	0	2	0	0	2	0	0	0	11
2	0	1	0	0	0	1	0	0	23
1	0	2	3	0	0	0	1	0	26
8	**1**	**16**	**25**	**8**	**11**	**4**	**2**	**3**	**252**
3	0	6	5	4	5	1	0	7	150
1	0	1	0	0	1	0	0	2	16
2	1	2	0	0	0	0	1	0	12
2	1	1	0	0	1	0	2	0	11
2	0	1	1	0	0	0	0	2	26
10	**2**	**11**	**6**	**4**	**5**	**1**	**3**	**11**	**215**
10	1	0	8	5	2	2	0	9	178
1	1	0	2	0	1	0	1	0	16
1	0	0	0	0	0	0	0	1	11
2	0	1	0	0	1	0	0	0	18
2	0	2	5	0	2	2	0	2	21
16	**2**	**3**	**15**	**5**	**6**	**4**	**1**	**12**	**244**
10	0	3	1	4	4	4	1	3	141
1	0	1	1	0	2	1	0	1	15
1	0	2	1	0	0	1	0	1	19
0	0	0	0	0	0	1	0	0	9
3	0	0	0	0	0	0	0	1	16
15	**0**	**6**	**3**	**4**	**6**	**7**	**1**	**6**	**200**

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS: Défaut de taille.	Faiblesse de constitution	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Guines.	6 ans ant.rs à 1811.	92	6	19	0	4	0	2
	1811.	11	2	4	0	2	0	1
	1812.	5	0	4	0	2	0	2
	1813.	7	0	3	0	0	0	0
	1814.	12	2	5	0	1	0	0
Total pour les	*10 années.*	127	10	35	0	9	0	5
Marquise.	6 ans ant.rs à 1811.	60	7	29	0	5	0	3
	1811.	2	3	0	0	0	0	0
	1812.	0	0	0	0	2	0	0
	1813.	5	0	1	0	0	0	0
	1814.	6	1	2	0	2	0	0
	Total..	73	11	32	0	9	0	3
Samer.	6 ans ant.rs à 1811.	47	6	27	0	6	0	3
	1811.	0	2	4	0	1	0	0
	1812.	0	0	4	0	2	0	0
	1813.	2	0	4	0	0	0	0
	1814.	4	0	6	0	0	0	0
	Total..	53	8	45	0	9	0	3
Campagne.	6 ans ant.rs à 1811.	66	7	26	1	10	1	0
	1811.	3	1	3	0	1	0	0
	1812.	5	0	2	0	1	0	1
	1813.	1	0	2	0	0	0	0
	1814.	6	0	3	0	0	0	0
	Total..	81	8	36	1	12	1	1
Étables.	6 ans ant.rs à 1811.	35	2	15	0	3	0	4
	1811.	1	1	3	0	1	0	1
	1812.	1	0	2	0	0	0	0
	1813.	0	0	1	0	0	0	0
	1814.	2	0	4	0	1	0	0
	Total..	39	3	25	0	5	0	5

RÉFORMÉS POUR LES MOTIFS CI-DESSOUS, A SAVOIR:									
Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épileptiques.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de Dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	TOTAL.
8	6	0	9	4	3	5	1	5	164
3	0	0	2	0	0	1	0	1	27
1	1	1	2	2	1	1	0	0	22
0	0	2	1	0	1	0	0	0	14
2	0	2	2	0	0	0	0	0	26
14	7	5	16	6	5	7	1	6	253
10	4	5	9	3	1	1	0	2	139
0	0	0	2	0	0	0	0	0	7
2	0	1	0	0	0	0	0	1	6
0	0	0	0	0	1	0	0	0	7
0	0	1	4	0	0	0	0	0	16
12	4	7	15	3	2	1	0	3	175
4	0	2	6	1	2	3	0	4	111
2	1	0	0	0	0	0	0	2	12
1	0	0	1	0	0	1	0	0	9
3	0	0	3	0	0	0	0	0	12
1	0	0	2	0	1	0	0	3	17
11	1	2	12	1	3	4	0	9	161
5	1	1	10	1	3	3	6	5	146
0	0	1	1	0	1	0	0	2	13
2	0	0	1	0	1	0	3	1	17
0	1	2	1	0	1	0	1	0	9
0	1	0	3	0	1	0	1	1	16
7	3	4	16	1	7	3	11	9	201
11	0	0	6	1	0	0	0	0	77
1	0	0	1	0	0	0	0	0	9
0	0	1	0	0	0	0	1	0	5
1	0	1	1	0	1	0	0	0	5
1	0	0	6	0	0	0	0	0	14
14	0	2	14	1	1	0	1	0	110

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS Défaut de taille.	Faiblesse de constitution.	Extropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Fruges.	6 ans ant.rs à 1811.	100	6	31	3	12	1	6
	1811.	4	0	4	0	1	0	0
	1812.	8	1	7	0	2	0	0
	1813.	1	0	1	0	0	0	0
	1814.	20	0	6	0	1	0	0
Total pour les	*10 années.*	133	7	49	3	16	1	6
Hesdin.	6 ans ant.rs à 1811.	99	6	26	0	6	0	2
	1811.	7	0	4	0	1	0	0
	1812.	6	1	6	0	0	0	0
	1813.	4	0	5	0	1	0	0
	1814.	17	0	7	0	0	0	0
	Total..	133	7	48	0	8	0	2
Hucqueliers.	6 ans ant.rs à 1811.	57	4	27	0	7	0	8
	1811.	2	0	1	0	1	0	0
	1812.	2	0	10	0	0	0	0
	1813.	5	0	5	0	2	0	0
	1814.	9	0	7	0	0	0	1
	Total..	75	4	50	0	10	0	9
Montreuil.	6 ans ant.rs à 1811.	65	8	28	0	10	0	3
	1811.	1	0	1	0	0	1	0
	1812.	2	0	4	0	0	0	0
	1813.	1	0	7	0	1	0	0
	1814.	11	0	2	1	1	0	0
	Total..	80	8	42	1	12	1	3
Aire.	6 ans ant.rs à 1811.	55	60	33	0	12	0	5
	1811.	6	0	2	1	1	0	0
	1812.	5	1	6	0	1	0	2
	1813.	4	2	3	0	0	0	0
	1814.	14	1	4	0	0	0	0
	Total.	84	64	48	1	14	0	7

RÉFORMÉS POUR LES MOTIFS CI-DESSOUS, A SAVOIR :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épilepsie.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	TOTAL.
6	0	2	8	1	3	1	2	5	187
0	0	1	1	0	1	0	0	2	14
1	1	0	6	0	0	2	0	1	29
0	0	0	1	0	0	0	0	1	4
2	0	0	2	0	0	0	1	1	33
9	1	3	18	1	4	3	3	10	267
8	0	14	19	2	4	1	6	5	198
1	0	0	3	0	0	0	0	1	17
1	0	0	7	0	0	0	0	0	21
0	0	0	2	0	0	0	0	0	12
0	0	1	5	0	0	0	0	2	32
10	0	15	36	2	4	1	6	8	280
14	0	3	4	4	2	1	5	4	140
3	0	0	1	0	0	0	1	2	11
2	0	1	0	0	1	0	1	2	19
2	0	0	0	1	0	0	0	0	15
1	0	1	2	0	0	0	0	0	21
22	0	5	7	5	3	1	7	8	206
9	1	2	6	6	3	0	2	4	147
0	0	0	0	1	0	0	1	0	5
1	1	0	0	0	0	0	1	0	9
1	0	0	2	0	1	0	0	0	13
1	0	1	2	0	1	0	1	1	22
12	2	3	10	7	5	0	5	5	196
7	0	10	18	9	2	6	0	7	224
3	0	0	4	1	1	0	0	2	21
2	0	1	3	1	0	1	0	0	23
0	0	0	0	0	0	0	0	1	10
0	0	1	3	0	0	0	0	1	24
12	0	12	28	11	3	7	0	11	302

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS: Défaut de taille.	Faiblesse de constitution	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Ardres.	6 ans ant.rs à 1811.	82	15	29	0	6	0	5
	1811.	7	0	2	0	1	0	1
	1812.	7	1	10	0	1	0	1
	1813.	7	0	2	0	1	0	0
	1814.	7	0	3	0	1	0	1
Total pour les	*10 années.*	110	16	46	0	10	0	8
Audruick.	6 ans ant.rs à 1811.	94	33	31	0	8	0	10
	1811.	1	2	1	0	1	1	0
	1812.	4	0	4	0	2	0	0
	1813.	4	2	2	1	1	0	0
	1814.	15	0	5	0	0	0	0
	Total..	118	37	43	1	12	1	10
Fauquembergue.	6 ans ant.rs à 1811.	49	46	20	0	4	0	6
	1811.	1	1	2	0	0	0	1
	1812.	3	1	2	0	1	0	0
	1813.	2	0	4	0	0	0	0
	1814.	6	2	5	0	0	0	0
	Total..	61	50	33	0	5	0	7
Lumbres.	6 ans ant.rs à 1811.	76	54	40	0	8	0	7
	1811.	5	1	9	0	1	0	0
	1812.	4	1	7	0	2	0	1
	1813.	3	1	4	0	0	0	0
	1814.	7	1	7	0	2	0	0
	Total..	95	58	67	0	13	0	8
St.-Omer.	6 ans ant.rs à 1811.	149	91	58	0	20	0	2
	1811.	13	1	3	0	2	0	0
	1812.	8	3	4	0	2	0	0
	1813.	3	1	3	0	3	0	0
	1814.	15	1	6	0	2	0	0
	Total..	188	97	74	0	29	0	2

RÉFORMÉS POUR LES MOTIFS CI-DESSOUS, A SAVOIR :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épileptiques.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	TOTAL.
1	3	5	1	4	4	1	1	3	160
1	0	0	1	0	1	0	1	0	15
1	0	0	2	1	0	2	0	1	27
1	0	0	1	0	0	0	0	0	12
1	0	0	3	0	0	0	0	1	17
5	3	5	8	5	5	3	2	5	231
5	5	7	14	3	0	10	1	10	231
0	0	1	2	0	1	0	0	1	11
1	0	2	1	0	1	0	0	0	15
0	0	3	2	1	0	0	0	0	16
1	0	3	7	0	0	0	0	2	33
7	5	16	26	4	2	10	1	13	306
9	0	0	8	6	4	0	0	0	152
0	0	0	2	0	0	0	0	1	8
3	0	0	1	0	2	0	0	0	13
1	0	0	1	0	0	0	0	0	8
0	0	0	0	0	1	0	0	1	15
13	0	0	12	6	7	0	0	2	196
12	3	3	12	8	4	2	1	4	234
0	0	1	3	1	0	1	0	0	22
1	0	3	6	0	0	0	0	0	25
1	0	0	4	0	1	0	0	0	14
3	1	1	5	0	1	0	0	3	31
17	4	8	30	9	6	3	1	7	326
5	4	7	22	6	7	8	0	13	392
2	0	1	6	0	0	0	0	1	29
2	0	3	5	0	0	0	0	0	27
2	0	0	2	0	0	0	0	0	14
1	0	1	7	0	0	0	0	2	35
12	4	12	42	6	7	8	0	16	497

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS: Défaut de taille.	Faiblesse de constitution	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad.s des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Aubigny.	6 ans ant.rs à 1811.	46	9	25	0	5	0	4
	1811.	2	0	2	0	0	0	1
	1812	2	0	4	0	1	0	0
	1813.	2	0	1	0	1	0	0
	1814.	7	0	2	0	2	0	0
Total pour les	*10 années.*	59	9	34	0	9	0	5
Auxi-le-Château.	6 ans ant.rs à 1811.	103	9	24	1	7	1	1
	1811.	2	0	3	0	0	0	0
	1812.	8	2	7	0	2	0	1
	1813.	9	0	5	0	1	0	1
	1814.	10	0	5	0	3	0	0
	Total..	132	11	44	1	13	1	3
Avesnes-le-Comte.	6 ans ant.rs à 1811.	61	8	25	0	3	0	0
	1811.	3	1	6	0	3	0	0
	1812.	2	0	7	0	3	0	0
	1813.	3	3	3	0	0	0	0
	1814.	6	2	8	0	1	0	0
	Total .	75	14	49	0	10	0	0
Heuchin.	6 ans ant.rs à 1811.	61	8	25	1	5	1	6
	1811.	5	2	3	0	0	1	1
	1812.	3	0	5	0	1	0	0
	1813.	7	2	4	0	1	0	0
	1814.	12	0	4	0	1	0	1
	Total..	88	12	41	1	8	2	8
St.-Pol.	6 ans ant.rs à 1811.	75	7	27	0	10	0	7
	1811.	8	1	3	0	0	0	0
	1812.	8	1	9	0	3	1	0
	1813.	11	2	5	0	1	0	0
	1814	11	0	1	0	0	0	0
	Total..	113	11	45	0	14	1	7

Réformés pour les motifs ci-dessous, a savoir:

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épileptiques.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de Dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	Total.
11	1	3	4	7	1	3	1	7	127
1	0	0	2	0	1	0	0	1	10
2	0	0	3	0	0	0	1	1	14
2	0	2	1	0	0	0	0	0	9
1	0	1	5	0	0	0	2	1	21
17	1	6	15	7	2	3	4	10	181
4	1	8	1	3	1	1	10	5	180
0	1	1	0	0	0	0	1	1	9
1	0	1	2	0	0	0	3	0	27
3	0	0	1	0	1	0	1	1	23
1	0	0	3	0	0	0	1	0	23
9	2	10	7	3	2	1	16	7	262
9	0	3	6	5	1	0	7	3	131
1	0	0	0	0	0	0	0	0	14
4	0	1	3	0	1	0	2	0	23
0	0	0	2	0	0	0	1	0	12
2	0	1	5	0	0	0	2	0	27
16	0	5	16	5	2	0	12	3	207
4	1	3	15	2	4	0	7	9	152
1	0	1	3	0	0	0	0	0	17
2	0	0	6	0	0	0	0	1	18
0	0	0	4	0	0	0	0	1	19
0	0	0	3	0	0	0	0	0	21
7	1	4	31	2	4	0	7	11	227
3	3	4	8	4	6	4	12	6	176
1	0	0	0	1	3	0	0	0	17
1	0	0	1	0	0	0	2	1	27
1	0	0	1	0	1	0	2	1	25
3	0	1	11	0	0	0	2	0	29
9	3	5	21	5	10	4	18	8	274

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS						
		Défaut de taille.	Faiblesse de constitution	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad.^s des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
Wail.	6 ans ant.^rs à 1811.	72	5	13	0	5	1	1
	1811.	3	1	5	0	0	0	1
	1812.	3	0	9	0	5	0	0
	1813.	4	0	3	0	1	0	0
	1814.	10	3	3	0	0	0	0
Total pour les 10 années.		92	9	33	0	11	1	2
		RÉCAPITULATION						
ARRAS.	6 ans ant.^rs à 1811.	724	230	286	3	158	4	85
	1811.	48	13	55	0	19	0	9
	1812.	43	9	54	0	19	1	9
	1813.	41	10	27	1	14	0	1
	1814.	67	15	53	0	6	1	0
	Total..	923	277	455	4	216	6	104
BÉTHUNE.	6 ans ant.^rs à 1811.	800	77	231	7	87	3	112
	1811.	44	10	35	0	7	0	7
	1812.	40	15	48	1	11	1	7
	1813.	57	11	41	0	16	1	1
	1814.	107	17	42	1	9	0	0
	Total..	1,048	130	397	9	130	5	127
BOULOGNE.	6 ans ant.^rs à 1811.	393	47	176	0	55	0	19
	1811.	21	10	23	0	4	0	3
	1812.	10	3	22	0	12	0	2
	1813.	27	0	18	0	3	0	0
	1814.	44	4	25	0	6	0	0
	Total..	494	64	264	0	80	0	24
MONTREUIL.	6 ans ant.^rs à 1811	422	33	153	4	48	2	23
	1811.	18	2	16	0	5	1	1
	1812	24	2	31	0	3	0	1
	1813.	12	0	21	0	4	0	0
	1814.	65	0	29	1	3	0	1
	Total..	541	37	250	5	65	3	26

RÉFORMÉS POUR LES MOTIFS CI-DESSOUS, A SAVOIR:

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épilepsie.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures, Infirmités ou autres motifs accidentels.	TOTAL.
5	0	3	7	2	2	0	3	5	124
0	0	0	2	0	0	0	0	0	12
1	0	0	5	0	1	0	1	1	26
0	0	0	3	0	0	1	0	0	12
2	0	2	1	0	0	0	0	1	22
8	0	5	18	2	3	1	4	7	196
PAR ARRONDISSEMENS..									
111	10	61	95	42	47	24	36	49	1,965
16	0	9	17	3	9	3	7	3	209
13	0	12	34	1	8	4	3	9	219
4	2	5	7	0	7	0	1	3	123
8	0	6	26	1	6	1	3	8	181
152	12	93	179	47	77	32	50	72	2,697
72	16	81	92	60	31	39	2	40	1,750
12	2	8	14	2	7	2	1	6	157
19	1	13	10	2	8	3	0	4	183
11	0	13	3	0	3	2	0	4	163
14	0	17	24	0	1	3	1	2	238
128	19	132	143	64	50	40	4	56	2,491
45	11	16	38	21	15	16	2	30	883
8	2	2	7	0	4	2	1	6	93
8	2	6	4	2	1	3	1	3	79
7	1	4	4	0	4	1	2	0	71
10	0	6	14	0	3	2	0	8	122
78	16	34	67	23	27	24	6	47	1,248
53	2	22	53	15	15	6	21	23	895
5	0	2	7	1	2	0	2	7	69
7	2	2	14	0	2	2	6	4	100
4	1	3	7	1	3	0	1	1	56
5	1	3	20	0	2	0	3	5	138
74	6	32	101	17	24	8	33	40	1,260

NOMS des CANTONS.	ANNÉES de Conscription.	NOMBRE DE CONSCRITS						
		Défaut de taille.	Faiblesse de constitution.	Estropiés ou difformes.	Aveugles.	Borgnes et autres malad. des yeux.	Sourds-muets.	Sourds.
ST.-OMER.	6 ans ant.rs à 1811.	505	299	211	0	58	0	35
	1811.	33	5	19	1	6	1	2
	1812.	31	7	33	0	9	0	4
	1813.	23	6	18	1	5	0	0
	1814.	64	5	30	0	5	0	1
Total pour les 10 *années.*		656	322	311	2	83	1	42
ST.-POL.	6 ans ant.rs à 1811.	418	46	139	2	35	3	19
	1811.	23	5	22	0	3	1	3
	1812.	26	3	41	0	15	1	1
	1813.	36	7	21	0	5	0	1
	1814.	56	5	23	0	7	0	1
	Total..	559	66	246	2	65	5	25

RÉCAPITULATION

	6 ans ant.rs à 1811..	3,261	732	1,196	16	441	12	293
	1811.	187	45	168	1	44	3	25
	1812.	174	39	229	1	69	3	24
	1813.	196	34	146	2	47	1	3
	1814.	403	46	182	2	36	1	3
Total pour les 10 *années.*		4,221	896	1,921	22	637	20	348

Réformés pour les motifs ci-dessous, a savoir :

Hernies, Sarcocèles, Varicocèles, Hydrocèles.	Incontinence d'urine.	Vice scrophuleux.	Teignes et Dartres.	Épilepsie.	Démence, Idiotisme, Imbécillité.	Bègues.	Manque de dents.	Blessures. Infirmités ou autres motifs accidentels.	Total.
39	15	32	75	36	21	27	3	37	1,393
6	0	3	18	2	3	1	1	5	106
10	0	9	18	2	3	3	0	1	130
5	0	3	10	1	1	0	0	1	74
6	1	6	25	0	2	0	0	10	155
66	16	53	146	41	30	31	4	54	1,858
36	6	24	41	23	15	8	40	35	890
4	1	2	7	1	4	0	1	2	79
11	0	2	20	0	1	1	9	4	135
6	0	2	12	0	2	1	4	3	100
9	0	5	28	0	0	0	7	2	143
66	7	35	108	24	22	10	61	46	1,347
GÉNÉRALE.									
356	60	236	394	197	144	120	104	214	7,776
51	5	26	70	9	92	8	13	29	713
68	5	44	100	7	23	16	19	25	846
37	4	30	43	2	20	4	8	12	589
52	2	43	137	1	14	6	14	35	977
564	76	379	744	216	230	154	158	315	10,901

***ÉTAT** indiquant la proportion du nombre Conscrits pendant dix années, depuis*

NOMS des CANTONS.	Nombre total de Conscrits inscrits sur les états des dix années, depuis l'an 13, jusques et compris 1814.	PROPORTION AU		
		Du Nombre total des Réformés.	DU NOMBRE	
			Défaut de taille et faiblesse de complexion.	Scrophule, dartres, teignes, manque de dents.
Arras.	3,135	2 à 11	2 à 33	1 à 44
Bapaume.	1,372	6 à 31	1 à 12	1 à 57
Beaumetz.	1,206	3 à 16	2 à 27	2 à 125
Bertincourt.	1,557	2 à 11	2 à 21	1 à 52
Croisilles.	1,599	2 à 11	1 à 14	2 à 97
Marquion.	1,713	2 à 13	2 à 27	1 à 55
Pas.	1,340	1 à 7	1 à 17	1 à 77
Vimy.	1,667	2 à 11	1 à 14	1 à 46
Vitry.	1,804	1 à 6	1 à 13	1 à 40
Béthune.	1,826	2 à 11	1 à 10	1 à 55
Cambrin.	1,769	4 à 19	4 à 41	1 à 43
Carvin.	1,562	1 à 6	2 à 25	1 à 58
Houdain.	1,355	2 à 11	1 à 13	1 à 45
Laventie.	1,435	4 à 17	4 à 31	1 à 43
Lens.	1,599	1 à 5	4 à 37	1 à 57
Lillers.	1,422	2 à 9	1 à 10	1 à 44
Norrent-Fontes.	1,260	1 à 5	2 à 25	1 à 29
Boulogne.	1,696	1 à 8	1 à 22	1 à 85
Calais.	1,700	1 à 7	2 à 31	1 à 89
Desvres.	1,664	3 à 16	2 à 23	1 à 106
Guines.	1,363	3 à 16	1 à 10	1 à 62
Marquise.	1,164	2 à 15	1 à 14	1 à 53
Samer.	1,079	4 à 27	1 à 18	1 à 77

des Conscrits réformés au nombre total des l'an 13 jusques et compris 1814.

AU NOMBRE TOTAL DES CONSCRITS.				
NOMBRE DES RÉFORMÉS POUR				
Incontinence d'urine, hernies, sarcocèles, varicocèles, hydrocèles.	Surdité, cécité, perte d'un œil ou maladies des yeux.	Difformités.	Imbécillité, épilepsie, démence, idiotisme.	Pour autres motifs divers.
1 à 98	2 à 89	3 à 93	1 à 196	1 à 165
1 à 81	1 à 40	2 à 83	1 à 98	1 à 98
1 à 86	1 à 31	1 à 32	2 à 125	1 à 134
1 à 104	1 à 65	1 à 31	1 à 173	1 à 173
1 à 89	1 à 41	1 à 26	1 à 114	2 à 285
1 à 86	1 à 57	2 à 107	1 à 107	1 à 214
1 à 149	1 à 64	1 à 31	1 à 134	1 à 191
1 à 98	1 à 39	1 à 34	1 à 98	1 à 104
1 à 82	1 à 60	1 à 38	1 à 200	1 à 180
1 à 76	2 à 89	1 à 32	1 à 187	1 à 150
1 à 59	1 à 39	1 à 51	1 à 80	1 à 110
1 à 120	1 à 74	2 à 71	1 à 136	1 à 312
1 à 62	1 à 52	1 à 33	1 à 97	1 à 97
1 à 96	1 à 40	1 à 21	1 à 180	1 à 180
1 à 69	1 à 40	1 à 44	1 à 200	1 à 88
1 à 65	1 à 46	1 à 28	1 à 65	1 à 59
1 à 140	1 à 41	1 à 29	1 à 66	1 à 180
1 à 141	1 à 56	1 à 30	1 à 188	1 à 141
1 à 94	1 à 74	1 à 35	1 à 155	1 à 106
1 à 71	1 à 82	1 à 22	1 à 106	1 à 82
1 à 65	1 à 97	1 à 39	1 à 124	1 à 105
1 à 73	1 à 97	1 à 36	1 à 253	1 à 291
1 à 90	1 à 90	1 à 24	1 à 270	1 à 85

NOMS des CANTONS.	Nombre total de Conscrits inscrits sur les états des dix années, depuis l'an 13, jusques et compris 1814.	PROPORTION		
		Du Nombre total des Réformés.	DU	
			Défaut de taille et faiblesse de complexion.	Scrophule, dartres, teignes, manque de dents.
Campagne.	1,312	2 à 13	2 à 27	1 à 42
Etaples.	806	3 à 22	1 à 19	1 à 47
Fruges.	1,466	2 à 11	2 à 21	1 à 61
Hesdin.	1,486	3 à 16	2 à 21	1 à 26
Hucqueliers.	1,307	3 à 19	2 à 33	1 à 69
Montreuil.	1,594	1 à 8	1 à 18	1 à 88
Aire.	1,506	1 à 5	1 à 10	2 à 75
Ardres.	1,408	1 à 6	1 à 11	1 à 94
Audruick.	1,490	1 à 5	2 à 19	2 à 69
Fauquémbergue.	1,095	2 à 11	1 à 10	1 à 91
Lumbres.	1,565	1 à 5	1 à 10	1 à 40
St.-Omer.	2,427	1 à 5	2 à 17	1 à 45
Aubigny.	1,190	2 à 13	2 à 33	1 à 48
Auxi-le-Château.	1,637	4 à 25	2 à 23	1 à 50
Avesnes-le-Comte.	1,618	1 à 8	1 à 18	1 à 49
Heuchin.	1,349	1 à 6	2 à 27	1 à 32
St.-Pol.	1,498	2 à 11	1 à 12	1 à 34
Wail.	1,136	4 à 21	1 à 11	1 à 42
		RÉCAPITU		
ARRAS.	15,393	4 à 23	1 à 13	1 à 48
BÉTHUNE.	12,227	1 à 5	3 à 31	1 à 44
BOULOGNE.	8,066	2 à 13	2 à 29	1 à 75
MONTREUIL.	7,971	2 à 13	1 à 14	1 à 47
ST.-OMER.	9,491	4 à 21	4 à 39	1 à 47
ST.-POL.	8,428	4 à 25	2 à 27	1 à 41
TOTAL GÉNÉRAL.	61,576	2 à 11	1 à 12	1 à 48

AU NOMBRE TOTAL DES CONSCRITS.

NOMBRE DES RÉFORMÉS POUR

Incontinence d'urine, hernies, sarcocèles, varicocèles, hydrocèles.	Surdité, cécité, perte d'un œil ou maladies des yeux.	Difformités.	Imbécillité, épilepsie, démence, idiotisme.	Pour autres motifs divers.
1 à 131	1 à 87	1 à 36	1 à 164	1 à 109
1 à 65	1 à 81	1 à 43	1 à 403	0 à 0
1 à 147	1 à 56	1 à 30	1 à 293	1 à 113
1 à 149	1 à 149	1 à 31	1 à 248	1 à 165
1 à 59	1 à 69	1 à 26	1 à 163	1 à 145
1 à 114	1 à 94	1 à 38	1 à 141	1 à 319
1 à 123	1 à 68	1 à 31	1 à 107	1 à 84
1 à 176	1 à 79	2 à 61	1 à 141	1 à 176
1 à 124	1 à 62	2 à 69	1 à 248	1 à 65
1 à 84	1 à 91	1 à 33	1 à 84	1 à 347
1 à 75	1 à 75	1 à 23	1 à 104	1 à 156
1 à 152	1 à 78	1 à 33	1 à 186	1 à 101
1 à 66	1 à 85	1 à 35	1 à 132	1 à 91
1 à 149	1 à 91	1 à 37	1 à 327	1 à 205
1 à 101	1 à 162	1 à 35	1 à 231	1 à 339
1 à 169	1 à 71	1 à 33	1 à 225	1 à 123
1 à 125	1 à 68	1 à 68	1 à 100	1 à 125
1 à 142	1 à 81	1 à 34	1 à 227	1 à 142
LATION.				
1 à 94	1 à 64	1 à 34	1 à 123	1 à 148
1 à 83	1 à 45	1 à 31	1 à 108	1 à 115
1 à 86	1 à 77	1 à 30	1 à 161	1 à 114
1 à 100	1 à 82	1 à 32	1 à 194	1 à 166
1 à 116	1 à 74	1 à 31	1 à 134	1 à 110
1 à 115	1 à 87	1 à 34	1 à 179	1 à 153
1 à 96	1 à 60	1 à 32	1 à 138	1 à 131

Il résulte des états ci-dessus que les réformés pour défaut de taille et foiblesse de complexion sont en plus grand nombre dans l'arrondissement de Boulogne que dans les autres arrondissemens, et qu'il y en a proportionnellement davantage dans les cantons de Desvres et de Guines que dans les autres cantons de l'arrondissement ;

Que ceux réformés pour vice scrophuleux, dartre, teigne et mauvaise denture sont proportionnellement plus nombreux dans les arrondissemens de Béthune et St.-Pol que dans les autres arrondissemens, et que les cantons de Norrent-Fontes, Carvin, Laventie, Lillers, Heuchin, St.-Pol et Wail sont ceux desdits arrondissemens où ils se trouvent en plus grand nombre;

Que ceux réformés pour incontinence d'urine, hernies etc. sont plus nombreux proportionnellement dans les arrondissemens de Béthune et Boulogne que dans les autres arrondissemens, et que les cantons de Béthune, Houdain, Lillers, Desvres, Guisnes et Marquise, sont ceux de ces deux arrondissemens où ils se trouvent proportionnellement en plus grand nombre;

Que ceux réformés pour surdité, cécité et autres maladies des yeux sont en plus grand nombre dans l'arrondissement de Béthune, mais que de tous les Cantons de l'arrondissement celui de Carvin est le moins affligé de ces infirmités ;

Que les conscrits réformés pour difformités sont dans une proportion à peu-près égale dans tous les arrondissemens ;

Qu'enfin ceux réformés pour imbécillité, démence, etc. sont plus nombreux dans l'arrondissement de Béthune que dans les autres arrondissemens.

A la tête des maladies qui causent la mortalité des Enfans, on doit placer la petite vérole, présent funeste que l'Abyssinie a fait au reste du Monde où jusqu'alors elle avait été inconnue. L'État (ci-après) des Individus vaccinés et de ceux attaqués de la petite vérole, prouve que depuis 1806 inclusivement jusques et compris 1812, cette dernière maladie n'a fait encore que trop de ravages. Malgré l'efficacité évidente de la vaccine et malgré les soins sans cesse renaissans du Gouvernement et de toutes les Administrations pour propager ce précieux préservatif. Espérons que ces résultats seront un nouveau véhicule pour MM. les Maires et pour MM. les Ecclésiastiques, et qu'enfin leur zèle et leurs exhortations triompheront de l'entêtement et de l'insouciance des parens qui ne craignent pas d'exposer aux plus grands dangers tout ce qu'ils ont de plus cher.

Arrondissem.	Années.	Nombre des individus			
		Vaccinés.	Attaqués de la petite vérole.	Morts des suites de la petite vérole.	Restés infirmes des mêmes suites.
Arras.	3 ans ant.rs à 1809.	1,613	4,121	213	93
	1809.	721	1,073	71	27
	1810.	1,260	1,331	84	78
	1811.	1,425	605	0	0
	1812.	809	350	84	4
Total des 7 ans..		5,828	7,480	452	202
Béthune.	3 ans ant.rs à 1809.	1,207	5,701	322	316
	1809.	127	3	1	0
	1810.	313	141	18	0
	1811.	752	1,323	83	134
	1812.	257	164	23	15
Total des 7 ans..		2,656	7,334	447	465
Boulogne.	3 ans ant.rs à 1809.	1,729	830	27	26
	1809.	68	158	1	8
	1810.	691	235	41	3
	1811.	1,437	444	15	31
	1812.	3,178	274	15	5
Total des 7 ans..		7,103	1,941	99	73
Montreuil.	3 ans ant.rs à 1809.	2,063	329	18	3
	1809.	237	47	2	1
	1810.	1,417	448	0	0
	1811.	1,013	507	18	2
	1812.	709	457	45	2
Total des 7 ans..		5,439	1,788	83	6
St.-Omer.	3 ans ant.rs à 1809.	857	397	29	34
	1809.	327	907	18	20
	1810.	789	418	7	11
	1811.	794	618	40	25
	1812.	412	117	10	0
Total des 7 ans..		3,179	2,457	104	90

ARRONDISSEM.[s]	ANNÉES.	NOMBRE DES INDIVIDUS			
		Vaccinés.	Attaqués de la petite verole.	Morts des suites de la petite vérole.	Restés infirmes des mêmes suites.
St.-Pol.	3 ans ant.[rs] à 1809.	1,870	576	28	23
	1809.	86	205	5	7
	1810.	397	98	2	0
	1811.	1,246	380	10	0
	1812.	558	84	4	0
Total des 7 ans..		4,157	1,343	49	30

RÉCAPITULATION.

3 ans antérieurs à 1809......	9,339	11,954	637	495
1809......	1,566	2,393	98	63
1810......	4,867	2,671	152	92
1811......	6,667	3,877	166	192
1812......	5,923	1,448	181	24
Total général..	28,362	22,343	1,234	866

MALADIES DES ANIMAUX.

Les maladies épizootiques sont heureusement très-rares parmi nos bêtes à cornes. On sait que les Chevaux sont sujets à beaucoup de maladies. Les plus communes sont les indigestions, les coliques et le javart. Ils sont rarement attaqués de la morve ; de bons réglemens de police en arrêtent d'ailleurs les progrès, avant qu'elle se manifeste.

Nos Moutons sont sujets au *clavin*, *claveau*, ou *clavelée* et à la *gale*. Cette dernière maladie doit être attribuée principalement à l'usage où l'on est de tenir les moutons renfermés dans des étables, pendant l'hiver.

REGNE MINÉRAL.

NOTICE sur les MINES du Département.

La nature n'a point été aussi prodigue de substances minérales envers ce département, qu'envers ceux qui l'avoisinent à l'Est. Plusieurs essais infructueux ont été faits avant la révolution à Achicourt et à Tilloy, près d'Arras, pour découvrir des mines de charbon. Depuis on a fait une nouvelle tentative à Monchy-le-Preux, à deux lieues d'Arras; mais les travaux sont suspendus et n'ont encore donné que des espérances.

L'arrondissement de Boulogne contient quelques mines, parmi lesquelles il en existe même qui ont offert jadis de grands bénéfices. Cet arrondissement offre par la variété des terreins dont il est composé, par le peu de ressemblance qui existe entre sa constitution physique et celle de tout le département, et par sa position géographique, un pays intéressant à décrire, et qui peut exercer la sagacité des géologues dont les recherches doivent tendre à découvrir la composition en grand d'un pays, et à saisir les rapports que ce pays peut avoir avec ceux dont il est environné. Tous les faits que des recherches de ce genre feraient connaître pour le Boulonnais (1) seraient très-difficiles à concilier, pour pouvoir en déduire une conséquence générale sur la formation de ce pays. On rencontre en effet principalement dans la partie du *bas-Boulonnais*, des anomalies dans les positions des terreins dont il est composé. Ce bas-Boulonnais s'étend sur une longueur de 24 kilomètres du Nord au Sud, et se termine par un rideau demi-circulaire de montagnes craieuses assez élevées, et dont la partie la plus à l'Est, aboutit au hameau de *Levivier*,

(1) Il existe sur le Boulonnais différens mémoires; nous citerons particulièrement l'ouvrage de M. HENRY, intitulé : Essai Historique, Topographique et Statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-Mer, imprimé en 1810, chez *Leroy-Berger*, Imprimeur-Libraire à Boulogne.

dépendant du village de Lottinghen. Au-delà de ces montagnes craieuses, le terrein n'offre plus rien de particulier ; on n'y rencontre que des craies mêlées de silex, sans association d'autres roches. (*)

Les mines connues sous le nom de *Mines de houille d'Hardinghen* et *Mines de fer sulfuré de Wissant* sont situées toutes deux au Nord du bas-Boulonnais. Les couches de houille dont les premières sont formées, font partie d'un bassin situé à l'extrêmité d'une crête composée de bancs de calcaires compacts, qui s'étend depuis Marquise jusqu'à Hermelinghen, et dont la direction suit à-peu près la ligne *Sud-Ouest-Nord-Est.* Ces calcaires compacts sont souvent recouverts d'un calcaire grossier *ooliteux*, (**) dont la couleur varie du blanc au jaune foncé.

Les mines de Wissant ont été découvertes il y a peu de temps, dans les falaises qui bordent la mer entre les caps *Gris-nez* et *Blanc-nez*; leur gissement très-singulier a été reconnu par des sondages conduits avec soin, dans l'étendue des terrains compris entre ces caps.

MINES DE HOUILLE D'HARDINGHEN.

Pour connaître parfaitement les différentes couches de houille qui composent ces mines, il est utile de les considérer sous trois points de vue différents :

1.° Leur situation géologique.

2.° Leur exploitation actuelle.

3.° Les rapports qu'elles ont avec les nombreuses houillères des départemens voisins.

Ces mines de houille situées à 27 kilomètres *Nord-Est* de Boulogne et 12 de Guines, sont comprises dans le territoire des trois communes d'Hardinghen, de Rety et de Fiennes, et sont composées de cinq couches appellées dans le pays : 1.° mine de la *vieille maison* ; 2.° mine *à boulets* ; 3.° mine *à carrière* ; 4.° mine *à maréchal* ; 5.° mine *à l'aye de terre*. Ces cinq couches sont parfaitement connues, et si l'on avait conservé par des plans exacts la trace des anciens travaux, on saurait actuellement le nombre d'années pendant lesquelles l'exploitation peut encore se continuer.

(*) M. Garnier, Ingénieur des mines, qui nous a fourni cet article sur les mines, et celui sur les tourbières, se propose d'entreprendre des recherches sur la géologie de ce pays, dont nous ferons connaître les résultats.

(**) Les Oolites sont des pierres composées de coquilles pétrifiées en forme de pois.

Il y a maintenant sept fosses ouvertes, dont quatre seulement sont en activité. L'extraction s'opère au moyen de machines à molettes, et peut produire journellement environ 3000 myriagrammes (70 à 80 milliers) de charbon. L'exploitation occupe en tems de paix, environ 500 personnes, etconsomme annuellement 1000 stères de bois de travail, 18 à 20 mille perches, 25 à 30 milliers de fer, 12 milliers de suif et autant de corde etc.

La découverte de ces mines ne demanda que de simples travaux; car, dans beaucoup d'endroits, elles se montrèrent au jour, ou n'étaient recouvertes que par des terres sableuses peu épaisses. Les roches situées au-dessous de ces terres sableuses sont de même nature que celles des terrains houillers reconnus par les minéralogistes. Les terreins d'Hardinghen sont en effet de l'argile, de la marne blanche, ou pierre crétacée, de la marne bleue calcaire, du calcaire compact, du schiste renfermant quelques paillettes de mica, et le grès micacé proprement dit, *grès des houillières*. On rencontre aussi quelques fois entre les schistes et les grès des cailloux connus sous le nom de *Gressiaux*.

Les schistes et les grès entre lesquels les couches de houille sont déposées, se délitent très-promptement à l'air et finissent par se réduire en poussière. La première de ces roches forme plus particulièrement le mur de ces mines, et la seconde le toit.

Toutes ces couches d'houille sont dirigées à peu-près du couchant au levant; mais comme elles ont la forme d'un croissant, on sent qu'aux extrémités *Ouest* et *Est*, leur direction doit tantôt être *Nord-Ouest-Sud-Est* et *Nord-Est-Sud-Ouest*, et leur inclinaison qui toujours se dirige vers la partie septentrionale, doit alors varier en raison du changement qui s'opère dans la direction.

Leur pied qui, comme on vient de le dire, se dirige vers le Nord, est terminé par des bancs de calcaire compact, appelé dans le pays, *Stincal*. Ces bancs de calcaires s'inclinent un peu au Sud, et coupent très-nettement toutes ces couches de houille. On a fait plusieurs tentatives pour les rechercher au-delà de ce banc, mais toutes ont été inutiles, et il est possible que ces bancs de calcaire, à-peu-près verticaux, ne forment point une taille, comme plusieurs personnes l'ont cru. Leur épaisseur qui, sur la profondeur de 300 mètres, n'a pas diminué, ferait plutôt penser que ces calcaires forment des bancs continus contre lesquels les couches de houille se sont terminées. Il

serait très-intéressant de savoir quels rapports de position ces calcaires ont avec ceux de Marquise et de Ferques, de savoir quelle est leur étendue, et de connaître les endroits où ils se terminent; toutes ces recherches demandent un mûr examen que M. l'Ingénieur des mines n'a point encore été à même de faire.

Du côté de l'orient, elles se terminent aussi par des bancs de rochers d'une couleur rouge, dont on ne connait pas la nature. Enfin, du côté de l'occident, elles sont terminées en une espèce de coin. Ainsi, l'on voit que ces cinq couches de houille dont la plus étendue ne présente pas une surface réduite de plus de deux kilomètres, sont parfaitement déterminées et connues.

Les recherches qui ont été entreprises au nord, et au-delà des couches verticales de calcaire compact contre lesquelles se terminent les cinq couches de houille dont on a parlé, n'ayant présenté aucune chance de succès, on se transporta alors au midi, mais à peu de distance de la tête des veines connues, et l'on fonça, dans le bois des roches, un puits qui traversa trente mètres de roches calcaires. Au-dessous de ces calcaires, on trouva des schistes argileux, des grès micacés, enfin les terrains houillers qui recouvraient une couche de houille, mêlée de *brouillages*. Cette couche, qu'on n'a reconnue que sur une très-petite étendue, se trouve dans une position tout-à-fait contraire à celle qu'affectent les cinq couches de houille exploitées. L'inclinaison, au lieu d'être au *Nord*, pend tout-à-fait au midi. Cette diversité dans la position de ces couches tient peut-être au *contournement* des premières. Quoiqu'il n'y ait pas de continuation entre ces couches, et celle trouvée au bois des roches, on n'en peut pas conclure que ce *contournement* n'ait pas eu lieu; car cette continuation peut avoir cessé d'exister par des changemens, et des bouleversemens survenus dans la surface des terrains qui peuvent avoir fait disparaître la partie supérieure de ces couches. Au reste, pour asseoir plus sûrement son opinion sur le rapport de position qu'ont entr'elles ces différentes couches, il faut attendre que les recherches du bois des roches soient plus étendues, et qu'elles puissent offrir, pour décider la question, plus de données qu'elles n'en présentent actuellement. Les recherches entreprises dans le bois des roches firent connaître qu'au-dessous de la couche de charbon il existait des bancs de calcaire compact et de grès blancs coquillers. Ce fait paraît tellement extraordinaire qu'il est presqu'impossible de croire qu'il ait été bien constaté, et si réellement ces couches de grès existent, il est très-difficile d'expliquer leur formation; car ici tout contrarie l'ordre de superposition que

les géologues ont établi entre les différens terreins dont la surface du globe se compose.

Cette couche de houille trouvée au midi des premières, se termine comme celles-ci par des bancs perpendiculaires de calcaire compact : l'on s'en est convaincu par une fosse qu'on a approfondie sur le pied. Ces bancs paraissent très-épais ; car la galerie de reconnaissance qu'on a poussée, à partir du fond du puits, n'a jamais traversé d'autres roches que ces calcaires.

CHAPITRE II.e

L'on a dû remarquer, dans le chapitre précédent, que toutes les couches de houille qui forment les mines d'Hardinghen, sont parfaitement déterminées ; qu'elles présentent une masse de combustible qu'il était d'autant plus utile de ménager, que ces couches de houille sont les seules connues dans ce pays. Elles exigeaient donc une exploitation bien entendue et bien suivie ; mais c'est ce qui n'est pas arrivé : les propriétaires des terreins sur lesquels on les découvrit, enlevèrent d'abord tout cè qui était à leur portée, sans réfléchir aux moyens qu'ils employeraient par la suite pour extraire ce combustible. Cette mauvaise et dangereuse exploitation, entreprise par puits sur la tête des mines, fut continuée par les différentes Compagnies qui se formèrent, lorsque le Gouverneur de la province obtint, en 1741, par arrêt du Conseil, la cession des mines du Boulonnais, avec exception en faveur des seigneurs de Fiennes et de Rety. Par la suite, les privilèges d'Hardinghen et de Rety appartinrent à une même société qui s'occupa de régulariser l'exploitation ; mais elle rencontra beaucoup plus de difficultés qu'elle ne le croyait, parce que la société de Fiennes avait poussé des travaux sur Réty, et avait enlevé illicitement un charbon qui ne lui appartenait pas. A cette époque, la société d'Hardinghen et de Réty porta des plaintes qui furent inutiles ; elle se détermina alors à se faire justice elle-même en inondant les travaux de Fiennes qui étaient entrepris sur les mêmes couches que celles qu'exploitait cette société ; mais comme elle craignait d'être elle-même inondée par ces eaux, lorsque l'exploitation de Fiennes serait établie à un niveau plus élevé, elle se hâta d'extraire la houille de meilleure qualité qui se trouvait la plus profonde, et cela, sans suivre aucune méthode d'exploitation. On laissa ainsi des massifs de combustible qu'on ne peut actuellement enlever, à cause des frais qu'ils occasionneraient et que le produit de la vente ne pourrait pas compenser.

Telle était la situation des mines d'Hardinghen et de Réty, lorsque les concessionnaires actuels en prirent la direction. Ils cherchèrent alors à régulariser cette exploitation; mais tous leurs travaux furent perdus ou endommagés, lorsque, pendant la révolution, un agent placé à la tête de ces mines fit extraire une quantité énorme de charbon, principalement dans les endroits les plus voisins des puits d'extraction, que les concessionnaires tenaient en réserve. Dans ces temps malheureux, les mines d'Anzin ayant été envahies par l'ennemi, celles d'Hardinghen fournirent seules à la consommation des armées, des usines et des fonderies des départemens du Nord. Elles acquirent alors une grande réputation, non pour la manière dont elles étaient exploitées, mais à cause des produits considérables qu'on en retirait. Si cette exploitation eut duré encore quelques années, toutes ces mines auraient été anéanties. Les propriétaires en recouvrèrent heureusement la possession et les exploitèrent beaucoup plus régulièrement. Elles ne cessèrent pas de produire beaucoup, et la verrerie contribua puissamment à entretenir leur activité. Mais aujourd'hui plusieurs raisons s'opposent à ce que leur produit soit comparable à celui qu'elles offraient, il y a peu d'années encore. D'abord, l'exploitation actuelle qui se trouve presqu'à l'endroit où finissaient les premiers travaux, est plus difficile et plus dispendieuse, tant pour se débarasser des sacs d'eau dont ces mines mal exploitées ont été remplies que pour entretenir les anciens ouvrages nécessaires à l'écoulement de ces eaux. Une autre cause qui a dû contribuer beaucoup à mettre ces mines dans la position désavantageuse où elles se trouvent actuellement, c'est l'inactivité de la verrerie. Depuis plusieurs années, ces mines l'alimentaient et trouvaient par-là un débouché favorable; mais elles ne donnent plus qu'un faible produit, parceque ces deux établissemens ne peuvent exister l'un sans l'autre.

Si l'on considère actuellement les rapports que ces mines ont avec celles d'Anzin, de Mons etc., on verra qu'elles ne sont point situées dans des lieux favorables à l'exportation de leurs produits, comme les mines des pays voisins. Ceux-ci sont en effet couverts de canaux qui permettent de transporter la houille à bas prix, dans les endroits où elle ne pourrait arriver qu'à grand frais par terre. Les mines du Boulonnais ne jouissent pas de ce grand avantage, et sont loin de fournir à elles seules l'arrondissement de Boulogne; car on voit arriver jusque dans Hardinghen même, les houilles des départemens du Nord. Ces houilles, qui sont d'une meilleure qualité

que celles du Boulonnais, et qui ne se vendent pas plus chèr, mettront toujours un grand obstacle à l'activité des travaux de ces dernières, qui ne pourront peut-être reprendre leur vigueur, que lorsque de favorables circonstances leur permettront d'exporter leurs produits par mer.

MINE DE FER SULFURÉ DE WISSANT.

Dans le cours de l'année 1811, on a entrepris des recherches suivies pour reconnaître l'étendue ainsi que la position de cette mine, et pour déterminer les produits qu'elle pourrait donner, soit seule, soit à l'aide d'autres substances. Comme ces dernières recherches tiennent à des travaux métallurgiques qui ne sont point encore en activité, on ne peut rendre compte de ces recherches que succinctement.

L'on découvre à la basse marée, sur le territoire de Wissant l'affleurement d'une couche pyriteuse. Cet affleurement parait dans deux endroits, sur une longueur d'environ cent cinquante mètres.*

Sur la plage, à l'embouchure de tous les petits ruisseaux qui sortent des dunes, on remarque une quantité innombrable de pyrites qui proviennent évidemment de l'intérieur, et que les eaux entraînent vers les endroits où ces pyrites sont déposées. Ces mêmes pyrites s'étendent sur une grande longueur. On en rencontre surtout de très-grosses arrondies en globe, à l'extrémité du cap *Blanc-Nez* distant de deux kilomètres de Wissant. Celles-ci sont détachées par la mer qui détruit chaque année deux ou trois toises de la montagne de craie dont ce cap est formé.

Dans le courant du mois de mai 1810, on exécuta quelques sondages dans les falaises qui bordent la mer; mais les terreins étant par leur nature assez difficiles à traverser, on ne put alors multiplier les sondages, n'ayant point les instruments nécessaires.

(*) M. l'Ingénieur des mines ne rend compte de ce fait que sur le témoignage de plusieurs habitans qu'il a interrogés; car, lors de sa visite, ces couches étaient couvertes par les sables que les vents chassent et ramènent successivement sur la plage.

On recommença alors des sondages plus réguliers sur les différents lieux où l'on présumait que le minerai pouvait s'étendre. Ces sondages réitérés au nombre de douze, firent connaître que le banc de fer sulfuré se trouve recouvert par une couche de sable d'une épaisseur très-variable et de la nature de celui qui forme les dunes. Cette couche de sable renferme une assez grande quantité de cailloux roulés qui souvent ont forcé d'abandonner les trous de sonde, le terrain sur lequel ils reposaient n'ayant aucune solidité. Aussi a-t-on été obligé, pour pouvoir exécuter ces sondages, d'employer des caisses de deux mètres de longueur, de onze centimètres de vide intérieur, et de les enfoncer à l'aide d'un mouton attaché à une grue, jusqu'au niveau de la couche d'argile bleuâtre qui se trouve au-dessous des sables dont on vient de parler. Ces sondages se sont faits sans difficulté ; cependant, l'argile qu'il a fallu traverser étant très-compacte et serrant fortement la cuiller de la sonde, les tiges se sont souvent tordues.

Au-dessous de la couche d'argile bleuâtre, dont la plus grande épaisseur, dans les endroits où elle a été reconnue, ne surpasse pas 0 ^{m}. 40, on trouve le banc de fer sulfuré qui varie depuis 0 ^{m}. 14 jusqu'à 0 ^{m}. 30. Ce banc repose sur du sable semblable à celui situé à la surface ; il n'en diffère seulement que par sa couleur bleue verdâtre. Les sondages n'ont pas été poussés au-delà de ce sable, la couche pyriteuse étant toujours placée immédiatement sous la couche d'argile ou de glaise.

D'après ces sondages dont le plus profond est de 19 mètres, on peut regarder cette couche pyriteuse comme constante sur une étendue de 80 hectares environ, située au territoire de Wissant.

La manière dont le minerai est déposé dans le sein de la terre indique suffisamment que l'on devra suivre l'exploitation en travers. On foncera donc un puits sur la couche métallifère. Ce puits aura besoin d'être picoté et cuvelé, car les sables qu'il traversera donneront naissance à des sources abondantes, comme l'indiquent les sondages. Lorsque ce picotage et ce cuvelage seront terminés, on poussera de part et d'autre du puits des galeries longitudinales d'où partiront d'autres galeries transversales qu'on boisera à mesure que l'on avancera, et lorsque tout le minerai que contiendront ces galeries, sera enlevé, on pourra retirer les boisages, en commençant par l'extrémité de la galerie, et on laissera le terrein s'ébouler, en ayant

soin cependant d'entretenir des galeries de passage.

Les différentes analyses chimiques que l'on a faites de cette mine, prouvent qu'elle contient en soufre, 44 pour cent de son poids. Ce soufre pourra donc être extrait par la distillation, qui se fera facilement, à cause du peu d'agrégation qu'ont entr'elles les molécules de fer sulfuré de cette mine. Cette distillation produira de 20 à 22 de soufre pour cent, et le résidu, qui sera transformé en sulfate de fer par son exposition à l'air, mêlé avec le sel ordinaire (muriate de soude) produira, par une double décomposition, du sulfate de soude dont on retirera de la soude, et qu'on transportera avec le soufre en Belgique et en Hollande, deux pays qui jusqu'à présent ont été assujettis à tirer ces substances minérales de pays très-éloignés.

Ces deux produits sont les plus considérables qu'on se procurera. L'acide sulfurique fabriqué par un procédé nouveau à l'aide de ce fer sulfurique, contribuera aussi à rendre précieuse cette mine dont la découverte procurera aux habitans de ce pays stérile, les ressources qu'il devait à la pêche considérable qu'il faisait autrefois.

Les deux mines que l'on vient de décrire, sont les seules qui présentent une importance réelle. Plusieurs indices de mines de fer répandues sur les hauteurs qui entourent la ville de Boulogne, et dont a parlé M. Mamot, ancien Inspecteur des mines, pourraient faire concevoir l'espérance de trouver des minerais ferreux en assez grande quantité pour alimenter une usine; mais jusqu'à présent ces recherches n'ont jamais tenté ceux qui auraient pu les entreprendre, et les compagnies qui se sont formées n'ont eu pour but que de découvrir des mines de houille. Malheureusement toutes leurs recherches, qui n'ont peut-être pas toujours été poussées avec assez de persévérance, n'ont obtenu aucun succès, et c'est en vain que l'on a jadis approfondi des puits dans les communes de *Baincthun*, de *Maninghen*, *Wimille* et *Wierre-au-bois*, pour trouver ce combustible minéral.

*

NOTICE

Sur les Substances Minérales du Départemen

Les terreins qui constituent la surface du départeme du Pas de-Calais sont très-peu variés, et l'on ne renco tre généralement (excepté dans le bas-Boulonnais) que d terrains crayeux plus ou moins compacts, des bancs pierre calcaire, quelques carrières de grès, de sable et des te reins argileux. Cependant les roches des villages de Ranc court et de Rebreuve, arrondissement de Béthune, offrent d morceaux compacts de cristal de roche, qui pourraient servi faire divers bijoux. L'on rencontre aussi, principalement da les carrières, entre les bancs solides des pierres calcaires, da les terres marneuses et argileuses, le quartz agate piromaq ou pierre à fusil. La grève de la mer de Boulogne est couve de ces pierres qui présentent souvent à l'intérieur des mad pores simples et branchus. Dans les environs de St-Elo arrondissement d'Arras, on trouve des géodes fort curieuse

Les substances minérales répandues le plus abondamme dans le département, donnent naissance à un grand nomb d'exploitations, car on y compte :

- 103 Fours à chaux.
- 87 Carrières de pierre à bâtir.
- 71 Fours à poterie.
- 80 Briqueteries et tuileries.
- 35 Carrières de sable.
- 55 Carrières de grès.
- 36 Carrières de pierre à chaux.
- 9 Carrières d'argile.

Ces résultats, déduits des renseignemens donnés par MM. Maires, varient souvent d'une année à l'autre, parce que exploitations, la plupart peu considérables, dépendent de plus ou moins grande activité des constructions exécutées d le département. Cependant, ces résultats peuvent être con dérés comme le terme moyen des diverses usines et exploi tions en activité, chaque année.

Tc

Toutes ces substances minérales livrées au commerce, soit à l'état brut, soit travaillées, à l'aide de combustibles, donnent un produit qu'on peut évaluer à 6 ou 700,000 francs; dans ce résultat, l'on ne comprend point ce que produisent les carrières de calcaire compact (marbre) exploitées dans le bas-Boulonnais et dont on parlera ci-après.

La substance minérale la plus commune et la plus répandue dans le département, est la pierre à bâtir qui tient le milieu entre la craie et le calcaire grossier. Elle est d'une faible consistance, lorsqu'on l'extrait de la carrière; mais elle acquiert, peu-à-peu, de la dureté, par son exposition à l'air sec. Cette exposition est absolument nécessaire, pour qu'elle puisse résister à la gelée sans se fendre. Beaucoup de constructions, faites avec cette pierre, n'ont présenté aucune solidité, parce qu'on n'avait pas eu la précaution de faire dégager la grande quantité d'eau dont elle est imbibée lorsqu'elle sort de la carrière. Cette eau n'étant point dégagée, se gèle dans les grands froids, acquiert par conséquent une augmentation de volume, et fait éclater les pierres dans lesquelles elle est contenue. Cette pierre, par la très-faible adhérence que ses molécules ont entr'elles, se taille facilement, et l'on peut, à bas prix, exécuter avec elle toute espèce de moulures. Les carrières d'où l'on tire cette pierre à bâtir, se rencontrent dans un grand nombre d'endroits; mais les plus considérables sont celles qui sont situées sur la route d'Arras à St.-Eloy. L'abbaye de St.-Vaast est construite en grande partie avec cette espèce de pierre.

Les grès, sans être rares dans ce département, sont beaucoup moins communs. Les carrières d'où on les retire en plus grande quantité, sont dans les bois de St-Eloy, et couvrent en partie la montagne de pierre calcaire sur laquelle ces bois sont situés. Ces grès se montrent au jour, tandis qu'à Bourlon, Oisy, Floringhen et Aumerval, on est quelquefois obligé de sonder jusqu'à dix mètres de profondeur pour les trouver. Les grès de Floringhen et d'Aumerval ne sont point propres à être piqués pour en former des façades. Quelque uns cependant ont une assez grande dureté pour supporter ce travail; mais ils sont excellents pour les routes, et l'on en extrait une très-grande quantité pour les paver.

On reconnaît en général dans le département, deux espèces de grés, qu'on peut distinguer facilement à la vue. Dans l'un, le grain est beaucoup plus serré que dans l'autre, ce qui le

rend plus dur et plus difficile à travailler, et il faut des ouvriers très-exercés pour en tirer parti.

Les carrières de sable se trouvent principalement dans les environs de St.-Omer; les plus considérables sont situées à Arques. Quelques unes d'entr'elles présentent du sable d'une blancheur qui le fait rechercher pour différens usages domestiques.

Les carrières de pierre à chaux, les briqueteries, les fours à chaux, sont répandus indistinctement, dans toute l'étendue du département.

L'arrondissement de Boulogne est celui de tout le département qui offre les substances minérales les plus recherchées. Outre les mines qu'il contient, et dont nous avons donné le détail, on y rencontre d'énormes carrières de marbre qu'on a exploitées, et qu'on exploite encore depuis un grand nombre d'années. Ces carrières se montrent au jour avec une stratification parfaite dans plusieurs endroits, et peuvent être exploitées avec une grande facilité. Les moyens de transport étant malheureusement très-coûteux, l'exploitation de ces carrières n'est point aussi active qu'elle le serait, si ce pays avait quelques canaux navigables.

La plus grande partie de ces marbres portent dans le pays le nom de *Stincal* qui signifie pierre puante; ce nom, par lequel on désigne tous les marbres, ne leur convient point à tous, car il n'y en a que quelques uns qui exhalent par le frottement une odeur désagréable.

Les carrières de marbre les plus considérables sont situées depuis Marquise jusqu'à l'abbaye de Beaulieu. Des escarpemens en mettent les couches à découvert, dans cette partie, sur plus de cent pieds de hauteur. L'épaisseur de ces couches est plus ou moins considérable, et elle varie depuis six pouces jusqu'à trois pieds. Elles sont en général un peu inclinées vers le couchant.

Les marbres que ces carrières produisent sont très-compacts, reçoivent parfaitement le poli, et sont plus ou moins recherchés suivant les couleurs qui les caractérisent et qui en font le principal mérite.

Dans la commune de Ferques il existe deux carrières principales : celle du haut-banc et celle du petit banc. Les marbres que ces deux carrières produisent sont de même qualité : leur couleur passe sucessivement du blanc-pâle au gris clair, ensuite au gris rouge et au gris-brun. Plusieurs de ces marbres

sont traversés par de petites veines blanches et rougeâtres, et quelque fois on remarque au milieu d'eux, des coquilles, des madrépores, du spath calcaire et différens accidens qui contribuent à en rendre l'aspect agréable.

Entre Ferques et Leulinghen, on a ouvert une carrière composée de bancs de calcaire compact très-considérable qu'on a reconnus propres à former de belles constructions. Aussi ces marbres ont-ils été employés pour construire la colonne de Boulogne.

En général, tout le canton de Marquise est couvert de carrières de marbres; les plus considérables sont situées sur les territoires de Leulinghen, Hidrequen, Ferques, Elinghen, Fiennes et Hardinghen.

Ces calcaires compacts (marbres) n'existent que dans le canton de Marquise: au-delà, ils changent de contexture et passent à un calcaire beaucoup plus grossier. Aux environs de Boulogne, on ne trouve plus que la pierre à bâtir connue sous le nom de *faux grès*, nom qui lui vient de la propriété qu'elle a de faire effervescence avec les acides et feu au briquet. Cette pierre qu'on trouve en abondance à Wimille, au mont Lambert, à Brunembert, à Baincthun etc., est peu répandue en France, et l'on ne connaît que très-peu de roches qui jouissent à la fois de cette double propriété.

Le nom de faux grès ne convenant point à cette pierre calcaire, la dénomination de grès spatique que quelques minéralogistes lui donnent, s'accorde beaucoup mieux avec la nature des principes dont elle est formée.

Toute cette formation de roches calcaires du bas-Boulonnais est distinctement terminée par un rideau demi-circulaire de montagnes crayeuses, dont les deux extrémités Sud et Nord se terminent à Samer et à Wissant. Au-delà de ces montagnes crayeuses, la formation des calcaires compacts (marbres) ne se rencontre plus, et il paraît qu'elle n'a eu lieu que dans le canton de Marquise.

Suit le tableau des Carrières.

ETAT des Carrières de Marbres, de Grès, d Pierres à bâtir, Pierres à chaux, de Marnes, de Sable, d'Argile, des Fours à Chaux, Poteries, des Briqueteries et Tuileries, existant dans le Département du Pas-de-Calais.

NOMS des CANTONS.	NOMBRE DE CARRIÈRES DE							FOURS		Briqueteries.	Tuileries.
	Marbres	Grès.	Pierre à bâtir.	Pierre à chaux	Marnes.	Sable.	Argile.	à Chaux.	à Poterie.		
Arras, (*Nord.*)	0	0	5	0	0	0	0	6	3	0	0
Arras, (*Sud.*)	0	0	4	1	0	2	0	0	0	2	0
Bapaume.	0	0	3	0	0	1	0	2	0	1	0
Beaumetz.	0	0	17	2	3	2	0	5	1	1	6
Bertincourt.	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0
Croisilles.	0	0	7	1	2	0	1	3	0	1	0
Marquion.	0	19	0	0	0	0	0	2	0	5	1
Pas.	0	0	8	0	1	0	0	6	3	2	0
Vimy.	0	1	9	0	0	1	0	1	0	3	0
Vitry.	0	6	3	4	1	6	0	8	3	6	0
	0	20	56	8	7	12	1	35	11	25	7
Béthune.	0	0	0	0	0	4	0	2	3	2	3
Cambrin.	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0
Carvin.	0	0	10	2	0	0	0	4	2	7	0
Houdain.	0	0	1	0	0	0	0	2	0	1	1
Laventie.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lens.	0	0	1	4	0	0	1	3	0	2	0
Lillers.	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0
Norrent-Fontes.	0	0	0	3	0	1	0	2	1	1	0
	0	0	2	10	0	6	1	14	9	16	4
Boulogne.	0	2	9	4	1	1	1	9	5	0	1
Calais.	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Desvres.	0	1	0	0	0	0	0	1	4	0	0

NOMS des CANTONS.	NOMBRE DE CARRIÈRES DE							FOURS		Briqueteries.	Tuileries.
	Marbres.	Grès.	Pierre à bâtir.	Pierre à chaux.	Marnes.	Sable.	Argile.	à Chaux.	à poterie.		
Guines.	0	1	0	6	0	0	0	6	3	0	0
Marquise.	10	1	1	3	0	1	1	3	1	0	0
Samer.	0	0	0	0	0	0	0	2	9	3	0
	10	5	25	13	1	2	5	21	23	4	1
Campagne.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etaples.	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Fruges.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hesdin.	0	0	1	1	0	0	0	2	4	1	1
Hucqueliers.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Montreuil.	0	0	1	0	0	1	0	4	16	4	0
	0	0	2	2	0	1	0	8	20	6	1
Aire.	0	0	0	0	0	3	0	4	1	1	0
Ardres.	0	0	0	0	0	0	0	4	1	4	0
Andruick.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Fauquembergue.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Lumbres.	0	0	0	0	0	0	0	2	3	4	0
St.-Omer, (*Nord.*)	0	0	0	0	2	9	0	3	0	1	0
St.-Omer, (*Sud.*)	0	0	0	0	1	1	0	3	0	1	0
	0	0	0	0	3	13	0	18	5	13	0
Aubigny.	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxi-le-Château.	0	1	0	2	0	1	2	6	1	4	0
Avesnes-le-Comte.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Heuchin.	0	9	0	0	0	0	0	0	2	0	0
St.-Pol.	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0
Wail.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	10	2	3	0	1	2	7	3	5	0

EAUX MINÉRALES.

Le département du Pas-de-Calais n'est pas riche en eaux minérales.

Parmi les fontaines qui coulent dans la Ternoise, il en est une située à St.-Pol, (*voir page* 156,) dont les eaux ferrugineuses peuvent produire de bons effets. (*)

Quatre fontaines minérales de même espèce, existent dans l'arrondissement de Montreuil, savoir :

Une dans le marais de Molinet, commune de St.-Josse ; une autre à Recques ; une troisième à Collines ; et la quatrième à Fruges.

Enfin, on trouve à Boulogne-sur-Mer, à Wierre-au-Bois près Samer, et à Desvres, d'autres eaux ferrugineuses. Celles de Boulogne surtout paraissent convenir dans les maladies où se manifestent la viscosité, l'épaississement, l'acrimonie de la lymphe etc. etc.

TOURBIÈRES.

Si l'on considère la quantité de tourbes extraite chaque année dans le Département du Pas-de-Calais, l'on sera convaincu qu'il est peu de Départemens de l'Empire qui puissent offrir aux communes privées de bois, une ressource aussi précieuse et aussi abondante.

En effet, si l'on prend pour terme moyen de l'extraction annuelle des tourbes les résultats de celle de l'année 1811, on verra que cette extraction a produit cent vingt-sept millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix tourbes, et que leur valeur s'est montée à cinq cent quatre-vingt treize mille cent trente-cinq francs, encore ce résultat

(*) Suivant une annonce insérée dans la Feuille de la ville d'Arras, du 2 juin 1813, n.° 158, M. le Sous-Préfet et M. le Maire de St.-Pol ont conçu le projet de rouvrir cette Fontaine, et cette ouverture a dû avoir lieu le premier de ce même mois de juin.

ne doit-il être considéré que comme un minimum ; car les tourbes n'ont eu qu'une faible valeur en 1811 ; mais il n'en a pas été de même en 1812. Cependant, la diminution remarquable dans le prix du bois aurait pu cette année contribuer à faire baisser la valeur de ces tourbes ; mais on voit que cette diminution n'a nullement influé sur cette valeur, sur-tout dans les deux vallées de la Ternoise et de la Canche, où les tourbes se sont vendues plus cher en 1812 que dans les années antérieures. Cette espèce d'irrégularité entre les prix des bois et des tourbes, peut s'expliquer facilement : les cendres de tourbes, contenant beaucoup de matières propres à fertiliser les terres, et les cultivateurs acquérant de plus en plus l'intime conviction de l'utilité de ces cendres, celles-ci, loin de diminuer de prix, augmentent au contraire, et suivent pour ainsi dire dans leur valeur, une progression inverse à celle des cendres de bois.

Ces résultats, ainsi que ceux exposés précédemment sur la quantité de tourbes extraite et sur sa valeur, doivent faire sentir combien il était utile pour le Département, que l'autorité s'occupât sérieusement des moyens de réprimer les abus qui se commettaient dans presque toutes les tourbières communales. Elle y est parvenue, et les arrêtés que M. le Préfet prend chaque fois que des infractions ont lieu, tendent puissamment à améliorer l'administration et l'extraction des tourbes. Quelqu'énorme que puisse paraître la quantité de tourbes extraite annuellement, on peut être certain qu'elle n'est point trop considérable, relativement aux besoins du Département ; car, sans avoir égard aux tourbières particulières qui fournissent aux besoins d'un très-grand nombre d'habitans, plus de cent communes du Département situées dans les différentes vallées tourbeuses qu'il renferme, n'ont et n'employent presqu'exclusivement, que ce combustible pour leur chauffage ; combustible si précieux qu'il porte la valeur de certains marais communaux à cinq ou six cent mille francs.

Les tourbières du Département, ainsi que celles des autres pays, ne peuvent être situées, d'après leur nature et leur formation, que dans les vallées anciennement creusées par les eaux. Il y a bien à la vérité dans certaines contrées, des tourbières très-élevées au-dessus du niveau de la mer, mais elles ne se rencontrent que dans les hautes vallées des pays de montagnes, dans lesquelles on conçoit que la formation des tourbes a pu s'opérer, puisque les principes et les agents nécessaires à cette formation ont pu exister dans ces vallées comme dans celles des pays peu élevés.

Pour avoir une idée claire et précise des rapports qui existent entre les diverses positions des tourbières du Département, il faut les considérer d'une manière générale et réunir sous une même dénomination, toutes celles contenues dans une même vallée : il sera facile alors de saisir l'ensemble de toutes ces tourbières, et de connaître leur position respective.

Elles peuvent être distribuées en neuf groupes principaux, qui se trouvent situés : (*)

1.° Sur les deux rives de la Scarpe, depuis Arras jusqu'à Corbehem, limite des Départemens du Pas-de-Calais et du Nord;

2.° Sur les bords de la Sensée ainsi que sur ceux de l'Hirondelle et de l'Agache, deux petites rivières qui versent à l'Ecluse, leurs eaux dans celle de la Sensée : ces deux rivières sont encore situées dans l'arrondissement d'Arras;

3.° Dans les vallées de Souchez et de la Deule, arrondissement de Béthune;

4.° Dans celle de la Lave et de la Loisne, même arrondissement;

5.° Dans celle de la Lys, même arrondissement;

6.° Dans celle de Calais, arrondissement de St.-Omer et de Boulogne;

7.° Sur les bords de la Ternoise et de la Canche, arrondissement de St.-Pol et de Montreuil;

8.° Sur les bords de l'Authie, compris dans les mêmes arrondissemens que ceux précédens.

9.° Enfin, le dernier groupe est compris dans la vallée d'Airon, arrondissement de Montreuil.

Ces neuf groupes de tourbières bien déterminés, on peut considérer chacun d'eux en particulier et décrire les différences qui existent dans les tourbes dont ils sont formés, sous le rapport de leur nature, de leur formation, de leur épaisseur, de leur extraction, etc.

Le premier groupe, compris dans la vallée de la Scarpe, depuis Arras jusqu'à la sortie du Département, offre douze tourbières communales, qui sont presque toutes exploitées à la drague, excepté à Pelves, à Biache et à Corbehem. Toutes

(*) La superficie des marais communaux renfermant ou ayant renfermé de la tourbe est de 4,447 hectares, pour tout le Département. Cette superficie se divise en 383 hectares exploités et sous les eaux; 467 hectares exploités, mais remplis par les alluvions et formant un terrein propre à la culture; 1,056 hectares sous les eaux, mais non épuisés de matière tourbeuse; et 1,641 hectares de terreins non exploités. (*Extrait de l'annuaire de 1810.*)

les

les tourbes de ces marais sont recouvertes d'eau ; et se trouvent à des profondeurs plus ou moins grandes de 1 à 7 mètres.

Ces tourbes extraites soit au louchet, soit à la drague, sont toutes pétries et mêlées avec de l'eau, pour quelles puissent acquérir une plus grande homogénéité. Elles sont ensuite moulées, suivant la méthode exposée par M. de Bonnard, dans la notice imprimée dans l'Annuaire Statistique de 1810.

Les frais d'extraction, de moulage et de dessication de ces tourbes peuvent s'élever à 1 franc 50 centimes; elles se vendent de 2 f. 50 à 3 f. 50.

Il serait difficile d'avoir des données certaines sur l'épaisseur que ces tourbes ont eue primitivement, les eaux qui les recouvrent actuellement et qui ont rempli les excavations anciennes, empêchant de connaître l'épaisseur de la tourbe restante. D'ailleurs, cette connaissance serait d'une bien faible utilité, puisqu'on ne pourrait pas, lors même que cette épaisseur serait connue dans plusieurs endroits, calculer la quantité de tourbes contenue dans toute cette vallée tourbeuse. Cette épaisseur est en effet trop variable, et il serait impossible de pouvoir en déduire une moyenne qui s'écartât peu de la vérité. Elle est presque nulle dans quelques endroits, et augmente (on ne parle ici que de l'épaisseur de la tourbe contenue dans les terreins fermes) tout-à-coup jusqu'à six et même sept mètres.

En général, la tourbe répandue dans le milieu de la longueur de la vallée est d'une très-mauvaise qualité, et ses caractères extérieurs l'indiquent de suite; elle est principalement à Biache et à Plouvain, mêlée avec une terre sableuse et blanchâtre, qui la fait peu rechercher. Celle située dans le haut de la vallée est beaucoup meilleure et plus homogène. Cette tourbe quoique bonne, diffère essentiellement de celle située dans la vallée de la Canche, et ne paraît pas composée des mêmes végétaux. Au reste, on parlera plus amplement à la fin de cet article des différentes qualités de tourbes répandues dans ce Département.

Les tourbières situées sur les bords de la Sensée, de l'Agache et de l'Hirondelle, qui composent le deuxième groupe, sont d'une bien meilleure qualité que celles dont on vient de parler. Elles éprouvent un retrait considérable, et ne sont composées que de végétaux qui ont subi une décomposition bien plus parfaite, ce qui peut faire présumer qu'elles sont beaucoup plus anciennes que les premières. Les tourbes provenant des marais d'Oisy et de Baralle sont moins bonnes que celles des autres

marais communaux. Celles répandues dans le marais de la commune de Sauchy-Cauchy sont mauvaises, et le résidu considérable qu'elles laissent après leur combustion, n'a presque aucune des propriétés que possèdent les cendres des autres tourbes du département.

Les marais tourbeux, compris dans la troisième division, autrefois très-riches, et qui appartiennent aux communes de Lens, Loison, Harnes, Courcelles, Billy, Montigny etc., sont presque totalement exploités et ne procurent plus aux habitans de ces communes qu'une petite quantité de tourbes.

L'épaisseur du banc de tourbe existant dans ces marais, n'est pas de plus d'un mètre; il est mêlé de beaucoup de terre qui le dénature entièrement.

Les marais des communes de Fouquereuil, Annezin, Nœux, Labourse, Verquigneul, Verquin, Beuvry, Sailly-la-Bourse, Cambrin, Annequin et Vermelle (arrondissement de Béthune) composent le quatrième groupe des tourbières. L'extraction qu'on y fait est peu considérable; cela tient à la mauvaise qualité des tourbes, à la cherté de la main d'œuvre et à la petite quantité de matière tourbeuse. L'épaisseur de la tourbe, dans les endroits où elle a pu être connue, varie de 1 mètre à 4 mètres; mais dans la plus grande partie des marais, cette épaisseur n'est pas connue, à cause des eaux dont ils sont recouverts.

Tous ces marais, comme la plupart de ceux de la 3.me division, sont presque épuisés; dans quelques-uns, tels que ceux de Sailly, Annequin et Cambrin, on enlève de la tourbe qu'il serait peut-être préférable de ne point extraire, car ce n'est pour ainsi dire qu'une terre blanchâtre dans laquelle on trouve quelques débris de végétaux; exposée au feu, elle rougit seulement, sans donner la plus légère flamme.

Dans la cinquième division, il y a beaucoup plus de tourbières particulières que communales; celles-ci ne sont qu'au nombre de deux, Blessy et Norrent-Fontes. Ces deux marais sont de peu d'importance.

Le sixième groupe est celui de tout le Département qui renferme les plus nombreux et les plus abondants dépôts tourbeux. Aussi l'extraction annuelle est-elle considérable, et souvent elle s'est élevée jusqu'à vingt-deux et vingt-trois millions de tourbes.

Cette tourbe est généralement bonne et brûle en laissant un faible résidu; celle contenue dans les marais de Brêmes, Ardres, Balinghem et Guines, est surtout de très-bonne qua-

ité. Ces marais ont été très-riches, et pourront encore fournir ong-temps le chauffage à la classe indigente.

L'extraction de la tourbe située dans la vallée de Calais, se iit presque par-tout à la drague, à l'aide de laquelle on va la hercher jusqu'à la profondeur de 7, 8 et 9 mètres. En géné-l, le banc de tourbe, qui suit les différentes modifications du rrein sur lequel il repose, varie dans les communes citées récédemment depuis un mètre jusqu'à 9; mais dans celles qui ıvironnent Calais, telles que Coquelles, Fréthun, Nielles-lez-alais etc., la tourbe n'a au plus qu'un mètre.

Les marais tourbeux compris dans la 7.me division, sont ar leur étendue et leur position, fort importants à considérer. s sont au nombre de vingt, et portent les noms des marais de rigny, d'Huby-St.-Leu, Hesdin, Marconnelles, Plumoison, ouin, Guisy, Aubin-St.-Vaast, Contes, Ecquemicourt, 'aresquel, Beaurainville, l'Épinoy, Brimeux, Beaumery, ontreuil, Marles, Neuville, la Madelaine et Attin. Ces vingt ırais situés, le premier, dans l'arrondissement de St.-Pol, les dix-neuf autres dans celui de Montreuil, occupent une ıgueur de 28 kilomètres, et comprennent une surface à peu-s continue de douze à treize cents hectares.

La qualité de la tourbe comprise dans l'étendue des vallées la Ternoise et de la Canche, offre un fait analogue à celui : l'on a remarqué dans la vallée de la Scarpe. On remarque effet que les tourbes sont d'une bien meilleure qualité dans partie supérieure de cette vallée que dans celle qui avoisine la r. On ne sait trop à quelle cause attribuer la différence qui ste entre les qualités de ces tourbes : peut-être tient-elle à que, dans les parties les plus élevées de la vallée, la forma-on de ces tourbes a été moins tourmentée par les eaux qui evaient se réunir aux points les plus bas, et qui ont dû y trans-orter une partie des matières terreuses répandues dans les rties supérieures. Quelle que soit d'ailleurs la cause qui ait oduit cette différence, il est toujours certain que dans presque utes les vallées qui aboutissent à la mer, ce fait a été obser-, non seulement dans ce département, mais dans tous ceux nt les vallées renferment de la tourbe.

Les marais compris dans cette division sont avantageusement tués près des bords de la Canche, qui, dans l'hiver, harie avec abondance des eaux extrêmement limoneuses, et ui, circulant chaque année dans ces marais, à l'aide des fférents travaux ordonnés par M. le Préfet, remplissent en en peu de temps les excavations quelquefois très-étendues, ns lesquelles l'extraction de la tourbe s'est faite. Aussi,

cette vallée, depuis quelques années, s'est-elle considérablement améliorée. La partie supérieure comprise entre Grigny et Brimeux, est celle où l'on a le plus profité des avantages que peuvent produire les eaux bourbeuses de la Canche. A partir de Brimeux, ces effets se font beaucoup moins sentir. La raison en est toute simple : les marais tourbeux ayant été partagés, en vertu de la loi du 10 juin 1793, l'intérêt d'un seul n'a plus été l'intérêt général, et cette loi, loin de procurer quelques avantages, n'a contribué qu'à faire dévaster des richesses précieuses, qui ne peuvent se reproduire, et qui, dans l'espace de dix années, ont été presqu'entièrement détruites.

Dans les marais de Grigny, l'Épinoy, Beaurainville et Bouin, l'extraction des tourbes est généralement assez difficile, à cause des sources abondantes qui se trouvent dans les différens endroits de ces marais. Quelquefois l'on est même obligé d'abandonner les entailles tourbeuses qui souvent ont été approfondies jusqu'à la naissance du banc de tourbe, pour le transporter dans d'autres endroits, afin de se procurer les quantités de tourbes qui sont accordées chaque année à ces communes. La tourbe de ces marais est assez bonne ; mais la meilleure de cette vallée, et peut-être de tout le département, est celle que l'on extrait des marais de Huby-St.-Leu, d'Hesdin, de Marconnelle, de Guisy et de Plumoison. Dans celui de Bouin, qui touche à ceux-ci, elle change subitement de nature : elle n'est plus compacte, noire et homogène, comme celle des communes dont on vient de parler : elle est au contraire remplie de coquillages si petits et en si grande quantité, qu'au premier aspect on serait tenté de croire que cette matière n'est composée que de terre blanchâtre. Il est assez extraordinaire que dans une commune si peu éloignée de celles de Huby-St.-Leu, Marconnelle, Hesdin etc., la matière tourbeuse diffère autant sous le rapport des qualités physiques et chimiques. On est étonné de la chaleur que répandent les tourbes de ces dernières communes ; lorsqu'on les examine avec soin, et qu'on les compare avec celles des autres arrondissemens du département, on voit que, sous un même volume, elles contiennent beaucoup plus de matières combustibles. Elles sont très-compactes, très-noires, très-homogènes et composées de plantes à larges feuilles, qui paraissent être de l'espèce de celles qui croissent plus particulièrement dans les terreins humides : ce qui vient à l'appui de l'opinion bien fondée où l'on est, que les tourbes se sont formées sous les eaux, et qu'elles n'ont pu se former qu'à l'aide de cet agent.

L'épaisseur du terrain qui les recouvre dans les communes

de Marconnelle et d'Huby-St.-Leu, et qui les comprime fortement, tend aussi à les rendre de bonne qualité. Dans quelques endroits des marais de ces communes, on est obligé d'enlever jusqu'à six mètres de terre avant d'atteindre cette tourbe, et quelquefois même il arrive qu'on n'en trouve que 7 décimètres à 1 mètre d'épaisseur, ce qui doit faire présumer combien elle doit être bonne pour qu'on puisse à cette profondeur l'exploiter avec bénéfice.

Quoique la tourbe, dans toute l'étendue de la vallée, soit d'une épaisseur bien variable; on peut cependant dire qu'elle est assez régulière dans chaque marais, pour qu'on puisse savoir, à peu de chose près, qu'elle est la quantité de combustible contenue dans chacun d'eux : résultat très-intéressant à connaître, et que procurera la levée des plans et les sondages que l'on a faits cette année. Comme cet important travail n'est point encore terminé pour tout le Département, on ne peut en rendre compte dans cet ouvrage. On fera seulement remarquer ici combien ce travail sera utile pour régulariser, autant que possible, l'extraction de la tourbe, et établir le rapport exact qui doit exister entre les quantités qu'on doit extraire chaque année avec celles existantes dans toute l'étendue de ces marais.

La vallée de l'Authie, qui constitue le 8.me groupe des tourbières, étant depuis un assez grand grand nombre d'années, couverte d'eau, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'avoir des données certaines sur la matière tourbeuse qu'elle contient. On présume seulement, qu'elle doit en contenir une très-grande quantité; il est probable que depuis Ligny jusqu'à Auxi-le-Château (arrondissement de St.-Pol), il en existe un banc continu que l'on a déjà reconnu dans les communes de Nempont-St.-Firmin, Roussent, Maintenay, Saulchoy, le Ponchel et Auxi le-Château, où il est exploité. Malheureusement, cette tourbe qui se trouve presque à la naissance du sol, est continuellement imbibée des eaux stagnantes de cette vallée. Aussi est-elle d'une médiocre qualité et conserve-t-elle une texture fibreuse qui n'existe pas dans la bonne tourbe. Cette vallée peut devenir un jour (si le desséchement s'y opère) un centre d'exploitation très-important.

Le plus beau marais de cette vallée est celui d'Auxi-Château qui produit d'assez bonne tourbe.

La 9.e et dernière division des dépôts tourbeux est comprise dans la vallée d'Airon; mais la tourbe qu'elle contient peut être considérée comme une espèce à part, car elle n'est formée que de végétaux à peine décomposés qui recouvrent toute la surface de cette vallée. Cette tourbe, quelque mauvaise qu'elle

soit, sert pourtant presqu'exclusivement au chauffage des habitans de Verton, d'Airon-St.-Vaast, d'Airon-Notre-Dame, de Merlimont, de Cucq et de St.-Josse. L'absence totale des bois dans les environs de cette vallée qui présente l'aspect le plus déplorable de stérilité, rend extrêmement précieux les dépôts tourbeux qui s'y trouvent; ces dépôts varient d'épaisseur de deux à trois décimètres jusqu'à un mètre cinq décimètres, et s'étendent à peu-près sous une surface de deux cents hectares.

Après avoir examiné les vallées tourbeuses du département et avoir décrit les diverses espèces de tourbes qu'elles renferment, on peut reconnaître qu'il en existe trois variétés très-distinctes.

La 1.re variété peut-être désignée sous le nom de tourbe compacte et noire;

La 2.me sous celui de tourbe compacte et terreuse;

Et la 3.me sous celui de tourbe mousseuse et fibreuse.

La première variété s'extrait principalement dans la partie supérieure de la vallée de la Canche. Elle est composée d'une grande quantité de carbone, se gerce en séchant dans tous les sens, produit beaucoup de chaleur et sort presque pâteuse de l'endroit d'où on l'extrait. Le résidu qu'elle laisse après sa combustion, est gris, rougeâtre, lequel souvent passe au gris cendré. Ce résidu fertilise singulièrement les terres sur lesquelles il est déposé.

La 2.me variété change beaucoup dans la qualité, elle est quelquefois si terreuse qu'elle ne donne qu'une très-faible chaleur. Les caractères distinctifs sont décrits d'une manière assez détaillée dans la quatrième division.

La 3.me variété désignée sous le nom de tourbe mousseuse et fibreuse, se rencontre particulièrement dans les vallées de l'Authie et d'Airon, (arrondissement de Montreuil), et l'on pourrait faire deux sous-variétés de la tourbe contenue dans ces deux vallées. Celle de la vallée d'Airon est bien plus récente que celle de l'Authie. Elle n'est composée que de roseaux, de joncs, de glayeuls etc., on lui donne, dans les contrées de la Hollande où elle est extraite, le nom de *Bouzin*. Les végétaux qui composent ces tourbes, en croissant, s'entrelacent et se réunissent ensemble, pour former une masse solide qui s'accroît par la végétation, laquelle est continuellement entretenue par les racines fibreuses de ces plantes qui s'enfoncent dans la vase dont les marais sont composés et dont elles tirent leur nourriture. Il paraît que cette vase est très-propre à la végétation, comme le fait remarquer M. Lamblardie, ancien directeur de

NOMS DES COMMUNES.	SUPERFICIE DES TERREINS TOURBEUX COMMUNAUX				ÉPAISSEU MOYENNE de LA TOURB		
				Sous les eaux, mais	dans		sou
Annequin							
Cambrin	0			id.	0	0	iden
Sailly-Labourse	0			id.	0	0	id
Nœux					0	0	id
Labourse	41	90	37	inconnue.	1	30	incon
Verquigneul	5	36	90		1	50	0
Verquin	1	79	88	2 0 0	3	50	0
Beuvry	7	05	50	18 23 0	2	05	incon
Fouquereuil	inconnue.			0	1	30	0
Annezin	3	04	0	0	1	50	0
Norrent-Fontes	1	79	0	0	0	66	0
Ham	inconnue.			inconnue.	inconnue		incon
Blessy	0	74	0	0	1	30	0
Auxi-le-Château	65	33	52	0	1	0	0
Ponchel	15	56	10	0	0	71	0
Grigny	9	64	52	0	0	94	0
Ardres	44	83	15	0	3	13	1
Brêmes	31	53	57	0	3	92	1
Balinghem	24	31	58	0	2	30	1

Essais de Statistique sur le Départ.

NOMS DES COMMUNES.	SUPERFICIE DES TERREINS TOURBEUX COMMUNAUX — Non-exploitée.			Sous les eaux, mais non-épuisée de matière tourbeuse.			É… L… à l… les six fes.
	Arp.	P.	M.	Arp.	P.	M.	M.
Hézèques		0			0		560
Hesdin	8	19	20		0		100
Huby-St.-Leu	inconnue.				0		025
Marconnelle	15	15	85		0		000
Plumoison	4	91	60		0		000
Guisy	2	85	0		0		270
Bouin	22	39	0		0		250
Aubin-St.-Vaast	10	14	26		0		000
Contes	51	89	0		0		000
Ecquemicourt	15	20	0		0		000
Maresquel	24	0	0		0		500
Beaurainville	70	48	0		0		706
L'Epinoy	34	65	0		0		000
Brimeux	57	76	98		0		000
Beaumerie	inconnue.				0		000
Marles	44	05	90	20	94	10	000
Montreuil	inconnue.			inconnue.			000
Neuville	idem.			id.			000
Lamadeleine	id.			id.			000
Atin	id.				0		500
Etrée	1	93	52		0		500
Etréelles	4	91	65		0		000
St.-Josse	inconnue.				0		500
Cucq	idem.				0		100
Merlimont	id.				0		550
Airon-Notre-Dame	id.				0		500
Airon-St.-Vaast	id.				0		500
Verton	34	58	67		0		100
Saulchoy	114	39	95		0		500
Maintenay	155	46	36		0		500
Roussent	49	48	56		0		100

école des Ponts et Chaussées, dans son mémoire géologique sur la vallée de la Somme, imprimé en l'an 4, dans le n.° 15 du journal des mines. Voici ce qu'il rapporte : » Lorsque l'on » extrait les *bouzins*, la partie chevelue des racines, qui pénè» tre dans la vase, en conserve une certaine quantité ; cette » vase se dépose sur les terrains où les *bouzins* sont étendus » pour les faire sécher, et l'on assure que dans les endroits du » dépôt, l'herbe pousse avec beaucoup plus de force et de » vigueur. «

Ce mémoire, ainsi que ceux précédemment imprimés dans les Annuaires statistiques, font connaître avec assez de détails les richesses du département sous le rapport du combustible tourbeux qu'il renferme, richesse qui, pendant long-tems, a été ignorée, et dont on doit la conservation à M. le Général Préfet.

Nous ne terminerons pas cet article sans faire mention d'un combustible qui, quoique bien différent de la tourbe, a probablement quelque rapport avec elle par la manière dont il s'est formé.

Au Nord d'Étaples, sur la plage, on trouve dans le sable, à une profondeur qui varie de 2 décimètres à plusieurs mètres, une couche de sable bitumineux, mêlé de beaucoup de bois fossile et de débris de plantes. Dans les endroits où cette couche est près de la surface, les habitans des villages de Camiers, Dannes et Neufchâtel viennent l'exploiter pour leur chauffage. Ce combustible, pour sécher, a besoin de rester long-tems exposé au soleil. Il durcit alors beaucoup et brûle ensuite assez bien.

Suit le Tableau du Tourbage.

RÈGNE VÉGÉTAL.

Le goût de la culture des Plantes augmente chaque jour dans le Pas-de-Calais. M. Dumont de Courset, notre estimable compatriote, nous a donné tout-à-la fois le précepte et l'exemple. Aussi voit-on partout une multitude d'arbustes et de plantes exotiques conservés et même acclimatés, malgré l'inconstance et l'intempérie des saisons dans nos contrées. (*)

Parmi les arbres indigènes ou acclimatés qui croissent spontanément dans l'étendue du département, les plus répandus sont le frêne, l'érable, le tilleul, l'orme, le bois-blanc, le bouleau, le charme, le hêtre, le noisetier, le tremble, le peuplier, le chêne, le noyer, le cérisier, le prunier, le poirier, le pommier, le pêcher, l'abricotier, l'osier, le saule, l'aulne, le platane, le sycomore, les pins et sapins de toute espèce, tuyas, etc.

M. de Courset est parvenu à acclimater, en leur donnant un abri, les arbustes ci-après :

AMANDIER ARGENTÉ, (difficilement),	*Amygdalus orientalis.*
ARBOUSIER COMMUN, (en l'empaillant),	*Arbutus unedo.*
ASPERGE A FEUILLES AIGUES,	*Asparagus acutifolius.*
CYTISE DE MONTPELLIER,	*Cytisus candicans.*
FUSCHIE ÉCARLATE, (en l'empaillant et en coupant les tiges jusqu'au niveau de la terre : alors fleurissant parfaitement et avec abondance l'été suivant),	*Fuschia coccinea.*
MAGNOLIER, (non sans perte),	*Magnolia grandiflora.*
LE MÊME, (idem) et les autres Magnoliers de l'Amérique,	*Magnolia purpurea.*
MÉLIANTHE PYRAMIDAL,	*Melianthus major.*
NÉFLIER DU JAPON, (ne supporte pas les grands froids de 8 à 10 degrés, même en l'empaillant),	*Merpilus Japonica.*
NERPRUN DE MAHON,	*Rhamnus Balearicus.*

(*) Les arbres, les arbustes et les plantes indiqués dans l'ALMANACH DU BON JARDINIER peuvent être cultivés dans notre département, et le sont pour la plupart avec succès.

JUJUBIER

JUJUBIER COMMUN, (non sans perte); *Rhamnus Zephirus.*
ROSAGE PONCTUÉ, *Rhodendrum minus.*
ALIBOUSIER OFFICINAL, (avec perte), *Stirax officinale.*
GATTILIER COMMUN, (idem), *Vitex Agnus castus.*
GATTILIER DÉCOUPÉ, (idem), *Vitex incisa*, etc.

Beaucoup d'autres amateurs du département, encouragés par les succès de M. de Courset, essaient de laisser à l'air libre des plantes et des arbustes qu'on plaçait jusqu'ici avec soin dans les orangeries, tels que les *budlejes*, *othonna*, *rosa semper florens*, *hortensia*, *aucuba Japonica*, etc. et autres qui ont très-bien passé les hivers précédens, sans autre abri qu'un peu de paille sèche au pied. On peut espérer que ces individus devenant plus robustes, supporteront à l'avenir les froids les plus rigoureux, et procureront aux amateurs de nouvelles jouissances.

L'annuaire statistique de 1810 donne la description du beau Parc et des riches jardins de l'estimable auteur du *Botaniste Cultivateur*, M. Dumont de Courset. Ce parc et ces jardins qui contiennent environ 17 hectares, et dont la plantation a été commencée en 1780, sont situés à Courset, dans la partie haute de l'arrondissement de Boulogne. De l'extrémité du parc, on découvre la plus grande partie de cet arrondissement qui se présente en amphithéâtre terminé par la mer et par les côtes d'Angleterre.

Le nombre des espèces de plantes étrangères vivaces qu'on y cultive, non compris les plantes annuelles, est d'environ mille, dont la plupart sont très-multipliées. Il y a environ huit mille pots et cent vingt caisses. Il ne s'y trouve que deux plantes herbacées indigènes. Enfin, on admire des tulipiers qui ont 60 pieds de haut, un cèdre du Liban de 50 et un melèze de 70 pieds.

Le sol du Pas-de-Calais offre aussi des plantes usuelles à la médecine; la nature s'y est montrée prévoyante, en prodiguant à chacune des divisions territoriales, les remèdes propres à ses maladies. En effet, on trouve abondamment dans les bois et sur les monts de la partie haute, les *vulnéraires*, les *béchiques*, les *amères*, le *pas d'âne*, le *pied-de-chat*, la *bugle*, la *scabieuse*, le *bouillon-blanc*, la *germandrée*, la *petite centaurée* etc. La partie basse, au contraire, produit des *anti-scorbutiques*, des *crucifères*, des *apéritives*, des *fébrifuges*. Les prairies et les fontaines des bords de l'Aa, de la Lys et de la Lianne, sont couvertes de *cresson*, de *becabunga*, d'*ache*, d'*ononis*, de *trèfle d'eau* etc.

Quant aux fruits et aux légumes, on connaît leur bonne qualité, et l'on sait que nos jardins abondent en ce genre de productions aussi utiles qu'agréables.

RÈGNE ANIMAL.

Le règne animal, dans le Pas-de-Calais, diffère peu de celui décrit par les naturalistes pour toute la France, surtout pour la partie septentrionale de ce vaste Empire. MM. Pichon et Colin ont fourni, le premier, la nomenclature des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons; le second, celle des insectes et des testacées de nos contrées. Les amateurs d'histoire naturelle peuvent consulter ces nomenclatures, dans notre Annuaire statistique de 1808.



POPULATION.

Dans l'annuaire de 1808 (page 283 jusques et compris 293), nous avons présenté dans divers états le mouvement de la population du département, pendant l'année 1806. Dans celui de 1810 (page 120 jusques et compris 146), nous avons donné de semblables états de mouvement pour les années 1807 et 1808. Ces tableaux annuels du mouvement de la population présenté sous divers rapports, forment une base utile pour les observations; mais cette base serait incertaine s'il y avait lacune dans ces mêmes états de mouvement. Il est donc essentiel d'en donner la suite année par année, et comme nous n'avons pas fait imprimer d'annuaires pour les années 1811, 1812 et 1813, nous devons y suppléer dans celui de 1814. En conséquence, sans nous arrêter à l'espace que prendront les nombreux états du mouvement de la population des années 1809, 1810, 1811 et 1812, nous en produirons les tableaux. Outre ces états annuels arriérés, nous avons même entrepris un travail plus compliqué, mais aussi plus intéressant pour les observateurs; c'est de présenter pour chaque canton, pour chaque ville, pour chaque arrondissement, le mouvement de la population dans un laps de tems de dix années depuis 1803 inclusivement jusques et compris 1812. Si nous avions prévu les difficultés et la longueur d'une telle entreprise, elle nous aurait sans doute rebutés, mais la plupart de ces difficultés ne se sont montrées qu'à mesure que nous avancions; elles se sont tellement multipliées que les états dont il s'agit sont le produit de deux annéesde recherches, de soins et d'un travail aussi volumineux que minutieux.

MM. les greffiers des tribunaux de Boulogne, Montreuil, St.-Pol et Béthune nous ont beaucoup aidés; les trois premiers surtout l'ont fait avec un zèle et un désintéressement dont nous aimons à leur témoigner de nouveau notre reconnaissance.

Si l'impression des annuaires statistiques se continue, et que nous donnions chaque année les états exacts du mouvement de la population, on pourra faire dans dix ans un nouveau résumé décennal. Le rapprochement de ces résultats pourra servir à la solution de plusieurs problèmes d'économie publique. Déjà l'on peut voir par ce premier travail décennal, 1.° que de l'an 1803 à 1812 le nombre des naissances s'est élevé à 176954 dont 90729 garçons et 86225 filles, ce qui confirme l'observation des savans qu'en Europe il naît plus de garçons que de filles; 2.° qu'au surplus la population s'accroît, malgré l'état de guerre,

puisque les décès ne sont que de 148667 individus dont 76074 mâles et 72593 femelles ; 3.° que cette preuve de l'accroissement de la population se tire encore des comparaisons ci-après: La population actuelle de notre département est de 585551 hab.

En 1810, elle était de	580457
En 1808, de	576706
En 1806, de	570338
En 1802, de	551305

Et dans les premières années de la révolution de 534000, d'où il suit que l'augmentation depuis vingt ans, passe 50000 individus. et que depuis environ dix ans, elle excède 30000 individus; 4.° que le nombre de mariages s'est élevé à 43667, savoir, 37652 mariages entre garçons et filles ; 1490 entre garçons et veuves ; 3453 entre veufs et filles et 1082 entre veufs et veuves.

Dans le nombre de 148667 individus décédés, il s'en trouve ;

				Proportion au nombre total des décès.		
30034	au dessous d'un an.		comme	202	à	1000
23912	d'un an	à 10		163	à	1000
4180	de 10 ans	à 15		28	à	1000
4453	de 15	à 20		30	à	1000
10462	de 20	à 30		70	à	1000
7983	de 30	à 40		54	à	1000
9934	de 40	à 50		67	à	1000
12590	de 50	à 60		84	à	1000
16291	de 60	à 70		110	à	1000
18848	de 70	à 80		127	à	1000
8892	de 80	à 90		66	à	1000
988	au-dessus de 90			7	à	1000
81024	au-dessous de 40			545	à	1000
22524	de 40	à 60		151	à	1000
67643	au-dessus de 40			455	à	1000
45119	au-dessus de 60			300	à	1000

Le terme moyen des dix années est

1.° pour les naissances,		3.° Pour les décès,	
mâles	9073	mâles	7608
femelles	8622	femelles	7259
Total	17695	Total	14867
2.° Pour les mariages	4366		

Ce nombre de déces se divise ainsi qu'il suit ;

garçons	4735	veufs	918
filles	4054	veuves	1444
hommes mariés	1956	Total égal	14867
femmes mariées	1760		

En comparant les décès à la population, on a les proportions suivantes :

Ages.	Taux moyen des décès par année.	Proportion à la population.
Au-dessous d'un an	3004	comme 1 à 195
d'un an à 10	2392	1 à 249
de 10 à 15	418	1 à 1400
de 15 à 20	445	1 à 1315
de 20 à 30	1045	1 à 560
de 30 à 40	798	1 à 773
de 40 à 50	994	1 à 579
de 50 à 60	1259	1 à 465
de 60 à 70	1629	1 à 359
de 70 à 80	1894	1 à 309
de 80 à 90	889	1 à 660
audessus de 90	100	1 à 5973

Si l'on réunit les âges de manière à présenter moins de subdivisions, on obtient les rapprochemens ci-après :

Au-dessous de 15 ans	5812	1 à 101
de 15 à 30	1491	1 à 393
de 30 à 50	1791	1 à 327
de 50 à 70	2888	1 à 203
au-dessus de 70	2882	1 à 203

Il résulte des proportions ci-dessus établies 1.° que l'âge où la mortalité est la plus grande, est celui au-dessous d'un an; 2.° qu'après l'âge de dix ans, c'est dans celui de 70 à 80 ans que l'on trouve le plus grand nombre de décès ; 3.° que le terme ordinaire de la vie, dans ce département, est de 72 à 75 ans.

On sait, dit M. d'Alembert *, que la longueur moyenne de la vie des hommes est d'environ 27 ans, et que la durée des générations successives pour le commun des hommes est d'environ 32 ans. Selon M, Hufeland, professeur à Jena, ** la mortalité est encore plus rapide, car sur 100 individus, il en meurt,

avant 10 ans	50	de 40 à 50	5
de 10 à 20	20	de 50 à 60	3
de 20 à 30	10		
de 30 à 40	6		94

M. Daubenton a consigné dans l'*Encyclopédie méthodique*, une *table des probabilités de la durée de la vie*, construite

* Œuvres de d'Alembert, édition de Bastien, Paris 1805, tome 4.e page 298.

** Cet ouvrage est cité dans un essai sur la longévité par le chevalier John Sinclair, Baronet et Membre du Parlement d'Angleterre. Cet essai a été imprimé à Paris en 1802 par ordre du Gouvernement ; nous en avons extrait une digression qui nous a paru ne pas trop s'écarter de notre sujet.

d'après celle qui se trouve dans le 7.e volume des supplémen
à l'histoire naturelle de M. de Buffon ; en voici l'extrait :

De 23994 enfans nés à la même heure, il est probable qu'il en mourra en un an	6454
Reste deux tiers ou 15996	
En huit ans	11979
Reste une moitié ou 11997	
En trente-huit ans	15885
Reste un tiers ou 7998	
En cinquante ans	17960
Reste un quart ou 5998	
En soixante-un ans	19861
Reste un sixième ou 3999	
En soixante-dix ans	21589
Reste un dixième ou 2399	
En quatre-vingts ans	23331
Reste un quarantième ou 599	
En quatre-vingt-dix ans	23909
Reste un trois centième ou 79	
En cent ans	23992
Reste un dix milième ou 2.	

On voit qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'hommes qui parcourent tous les âges de la vie, et qui ne meurent qu'au terme fixé par la nature.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de faire des rapprochemens entre ces données et les résultats que présentent nos tableaux. Mais, si sur cent personnes, il n'y en a que six qui courent la chance d'excéder soixante ans ; il ne paraît pas inutile d'examiner si l'on ne peut obtenir d'heureuses modifications. Cette question, d'autant plus intéressante que la longévité suppose une bonne santé sans laquelle il n'est pas de bonheur, nous conduira d'ailleurs à demander aux observateurs instruits des renseignemens qui répandraient par la suite beaucoup d'intérêt sur la partie de notre statistique réservée à la population. Il convient 1.° d'exposer d'abord les principales circonstances qui peuvent conduire à la longévité; 2.° d'exposer brièvement quelles sont les régles qui tendent à prolonger l'existence.

I.er §

Les climats tempérés sont les plus favorables à la longévité. L'humidité n'est pas aussi nuisible à la santé qu'on l'imagine, pourvu qu'elle n'affecte pas la pureté de l'air : l'eau stagnante même n'est pas malsaine, si elle est dans un terrein à tourbe, parceque la qualité astringente de celle-ci empêche l'eau de se corrompre.

Les personnes d'une taille ramassée et d'une grandeur mé-

diocre sont celles qui vivent le plus long-tems. C'est souvent au détriment de quelqu'une des parties du corps que l'on devient fort grand, et cette disproportion tend à produire la faiblesse ou les maladies. L'on voit aussi les personnes de taille plus portées à se courber : la respiration est gênée et la poitrine en souffre. Une croissance lente et graduelle, jusqu'à l'époque de l'âge mur, est aussi considérée comme favorable à la longévité. C'est encore un grand avantage d'être né de parens robustes et exempts de maladies héréditaires.

Un caractère égal et enjoué contribue aussi à la longévité. Les personnes irascibles ou pusillanimes ne doivent pas espérer une longue existence : il en est de même de celles qui épuisent leurs forces par une étude opiniâtre ou par des occupations de cabinet trop assidues. Ceux qui prennent beaucoup d'exercice, qui sont souvent au grand air, dont le genre de vie est simple et tempéré, peuvent espérer de parvenir à une heureuse vieillesse que l'on obtient plus généralement dans l'état du mariage que dans le célibat. Du reste, les femmes qui arrivent à un âge avancé, sont en plus grand nombre que les hommes, car leur genre de vie est plus régulier et plus tempéré, elles sont moins exposées aux fatigues et aux dangers, et généralement elles ont plus de douceur et d'enjouement dans le caractère.

II §.

Règles qui tendent à prolonger l'existence.

Il ne suffit pas d'une nourriture saine, il faut éviter soigneusement tout excès dans le boire et dans le manger. Surtout dans un âge avancé et pendant la saison rigoureuse, il est d'une grande importance de se vêtir chaudement : il n'est pas de moyen plus efficace de prévenir bien des maladies, auxquelles les vieillards surtout sont sujets. C'est à l'emplacement qu'il a choisi et à l'espèce de maison qu'il habite, que chaque individu doit en grande partie l'état de sa santé. De tout tems, le travail ou un exercice modéré, a été nécessaire même aux vieillards; il faut néanmoins éviter la fatigue; rien n'est plus contraire aux ressorts de la vie, surtout lorsque le tems les a affaiblis. La propreté sur soi contribue infiniment à la santé. Du reste on ne doit prendre de médecines que dans la plus absolue nécessité. Avant tout, il faut consulter les hommes de l'art, car on ne saurait avoir trop de précaution pour s'assurer de la nature, de la quantité et de la durée des remèdes dont on peut avoir besoin. Enfin, rien n'est plus propre à prolonger les jours, que l'égalité de l'âme, un caractère gai et du courage pour supporter les revers auxquels il est difficile d'échapper dans le cours de la vie.

Suivent les tableaux de la Population.

ÉTAT de la Population par Cantons, divisée

NOTA. Dans cet État sont compris les Militaires en activité de service.

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Arras, *Nord.*	Garçons.	1,021	856	808	775	770
	Filles.	936	876	834	763	776
	Hommes mariés.	0	0	0	2	324
	Femmes mariées.	0	0	0	45	610
	Veufs.	0	0	0	0	8
	Veuves.	0	0	0	0	13
	Totaux..	1,957	1,712	1,642	1,585	2,501
Arras, *Sud.*	Garçons.	871	806	776	758	695
	Filles.	923	813	793	751	808
	Hommes mariés.	0	0	0	3	392
	Femmes mariées.	0	0	0	6	478
	Veufs.	0	0	0	0	9
	Veuves.	0	0	0	0	4
	Totaux..	1,794	1,619	1,569	1,518	2,386
Bapaume.	Garçons.	740	577	611	587	669
	Filles.	739	591	620	608	733
	Hommes mariés.	0	0	0	1	298
	Femmes mariées.	0	0	0	14	333
	Veufs.	0	0	0	0	3
	Veuves.	0	0	0	0	18
	Totaux..	1,479	1,168	1,231	1,210	2,054
Beaumetz.	Garçons.	836	596	619	537	623
	Filles.	768	649	585	527	605
	Hommes mariés.	0	0	0	6	318
	Femmes mariées.	0	0	0	11	347
	Veufs.	0	0	0	0	4
	Veuves.	0	0	0	0	1
	Totaux..	1,604	1,245	1,204	1,081	1,898
Bertincourt.	Garçons.	1,011	660	683	694	537
	Filles.	953	660	692	689	629
	Hommes mariés.	0	0	0	0	501
	Femmes mariées.	0	0	0	41	540
	Veufs.	0	0	0	0	10
	Veuves.	0	0	0	0	12
	Totaux..	1,964	1,320	1,375	1,424	2,229

par sexe et par âges, à l'époque du 1.er Janvier 1812.

D'INDIVIDUS.									
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
289	82	61	21	7	3	1	0	0	4,674
450	591	174	136	34	23	11	0	0	5,384
574	803	603	344	87	42	15	2	0	2,796
807	655	585	247	42	22	13	0	0	2,826
18	50	69	102	33	25	22	1	0	309
68	211	261	173	65	45	22	1	1	860
2,186	2,172	1,555	1,023	268	161	84	4	1	16,849
210	90	53	43	18	10	4	0	0	4,334
372	505	210	179	50	21	27	0	0	5,252
527	599	506	276	65	15	5	0	0	2,588
665	560	355	228	71	17	6	0	0	2,586
26	51	60	77	33	28	20	1	0	305
33	187	284	144	26	35	6	1	0	720
1,833	1,792	1,468	947	263	126	68	2	0	15,385
134	74	51	43	6	4	3	1	0	3,500
288	142	75	37	18	12	7	0	0	3,870
456	571	455	261	60	32	12	1	0	2,147
520	548	451	215	50	34	2	1	0	2,166
29	48	60	78	35	23	13	0	1	285
53	95	120	116	37	32	25	2	2	500
1,480	1,473	1,212	748	206	137	62	5	3	12,468
180	82	69	39	14	3	1	0	0	3,601
226	70	47	38	17	11	6	0	0	3,547
436	475	413	240	64	30	7	0	0	1,989
532	483	341	216	38	11	3	0	0	1,982
10	25	59	91	36	27	13	0	0	265
23	58	124	152	68	47	28	0	0	501
1,407	1,193	1,053	776	237	129	58	0	0	11,885
177	121	84	36	14	9	8	0	0	4,034
204	164	90	33	7	13	3	0	0	4,137
502	516	400	177	43	18	1	0	0	2,158
533	484	366	150	34	11	0	0	0	2,159
20	73	112	65	26	17	11	0	0	339
44	85	119	106	25	22	10	1	0	424
1,480	1,443	1,171	565	149	90	33	1	0	13,244

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Croisilles.	Garçons.	973	670	728	706	867
	Filles.	978	655	708	668	816
	Hommes mariés.	0	0	0	4	352
	Femmes mariées.	0	0	0	7	405
	Veufs.	0	0	0	0	9
	Veuves.	0	0	0	2	20
	Totaux..	1,951	1,325	1,436	1,387	2.469
Marquion.	Garçons.	972	780	589	757	945
	Filles.	1,003	777	792	809	922
	Hommes mariés.	0	0	0	2	418
	Femmes mariées.	0	0	0	6	490
	Veufs.	0	0	0	0	9
	Veuves.	0	0	0	0	8
	Totaux..	1,975	1,557	1,581	1,574	2,790
Pas.	Garçons.	941	619	634	641	690
	Filles.	901	583	660	657	715
	Hommes mariés.	0	0	0	0	355
	Femmes mariées.	0	0	0	17	364
	Veufs.	0	0	0	0	18
	Veuves.	0	0	0	0	16
	Totaux..	1,842	1,202	1,294	1,295	2,158
Vimy.	Garçons.	1,030	746	813	770	1,048
	Filles.	981	708	763	790	988
	Hommes mariés.	0	0	0	0	288
	Femmes mariées.	0	0	0	6	369
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	16
	Totaux..	2,011	1,454	1,576	1,566	2,674
Vitry.	Garçons.	1,192	793	861	860	1,093
	Filles.	1,109	765	871	787	1,007
	Hommes mariés.	0	0	0	0	337
	Femmes mariées.	0	0	0	3	424
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	17
	Totaux..	2,301	1,558	1,732	1,650	2,883

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
282	138	75	29	5	10	5	0	0	4,484
328	127	72	44	14	4	4	0	0	4,416
520	605	465	211	41	26	6	0	0	2,250
555	584	437	180	41	21	2	0	0	2,232
29	58	60	93	31	16	15	0	0	313
65	123	163	137	53	32	14	3	0	612
1,779	1,635	1,272	694	185	109	44	3	0	14,287
212	79	44	35	6	7	5	1	0	4,630
212	67	54	52	8	10	0	0	0	4,706
645	647	578	273	67	25	5	0	0	2,660
725	631	492	241	45	15	5	0	0	2,650
42	52	86	82	42	28	17	1	0	359
49	105	152	151	68	44	25	1	0	605
1,885	1,581	1,406	834	236	129	57	3	0	15,608
192	99	75	22	15	3	10	0	0	3,937
240	150	85	47	12	8	2	0	0	4,024
538	573	412	208	42	16	8	0	0	2,152
632	555	345	183	40	13	3	0	0	2,155
37	49	68	67	39	29	17	0	0	324
54	106	119	102	44	25	17	0	0	485
1,693	1,521	1,100	629	190	94	57	0	0	13,075
339	164	124	80	42	30	20	1	1	5,208
265	132	106	62	30	17	14	0	0	4,856
603	612	602	309	74	48	20	2	0	2,518
679	615	496	246	54	28	13	1	0	2,507
16	44	82	85	43	27	16	2	0	320
48	83	154	157	93	61	31	3	0	646
1,950	1,650	1,564	939	336	211	114	9	1	16,055
327	134	84	42	6	10	4	0	0	5,406
282	118	65	33	11	4	3	1	0	5,056
686	678	528	247	63	29	17	0	0	2,585
754	678	446	188	49	33	12	0	0	2,587
23	39	82	78	29	23	16	1	0	295
64	98	144	140	54	36	16	0	0	570
2,136	1,745	1,349	728	212	135	68	2	0	16,499

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	NOMBRE De 5 à 10.	NOMBRE De 10 à 15.	NOMBRE De 15 à 20.	NOMBRE De 20 à 30.
Béthune.	Garçons.	1,130	738	727	790	868
	Filles.	1,109	715	803	819	969
	Hommes mariés.	0	0	0	4	379
	Femmes mariées.	0	0	0	17	494
	Veufs.	0	0	0	0	10
	Veuves.	0	0	0	0	30
	Totaux..	2,239	1,453	1,530	1,630	2,750
Cambrin.	Garçons.	990	729	774	773	892
	Filles.	996	749	809	774	917
	Hommes mariés.	0	0	0	5	333
	Femmes mariées.	0	0	0	16	411
	Veufs.	0	0	0	0	17
	Veuves.	0	0	0	0	18
	Totaux..	1,986	1,458	1,583	1,568	2,588
Carvin.	Garçons.	1,085	768	781	791	873
	Filles.	976	799	761	719	785
	Hommes mariés.	0	0	0	1	260
	Femmes mariées.	0	0	0	9	329
	Veufs.	0	0	0	0	6
	Veuves.	0	0	0	0	13
	Totaux..	2,061	1,567	1,550	1,520	2,266
Houdain.	Garçons.	745	586	637	600	759
	Filles.	745	547	593	591	728
	Hommes mariés.	0	0	0	1	211
	Femmes mariées.	0	0	0	6	303
	Veufs.	0	0	0	0	2
	Veuves.	0	0	0	0	6
	Totaux..	1,490	1,133	1,230	1,207	2,009
Laventie.	Garçons.	974	657	681	667	753
	Filles.	889	674	684	696	737
	Hommes mariés.	0	0	0	20	231
	Femmes mariées.	0	0	0	14	283
	Veufs.	0	0	0	4	28
	Veuves.	0	0	0	1	28
	Totaux..	1,863	1,331	1,365	1,402	2,060

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
281	199	119	90	30	13	9	2	1	4,997
264	186	152	94	33	18	20	4	2	5,188
627	695	613	366	131	67	31	5	0	2,918
813	765	564	338	146	82	33	5	2	3,259
52	133	186	250	50	33	38	4	0	736
62	181	234	328	89	44	52	6	1	1,027
2,079	2,159	1,868	1,466	479	257	183	26	6	18,125
330	160	106	61	16	16	13	0	0	4,860
291	150	92	64	27	15	12	0	0	4,876
583	687	527	277	86	43	19	1	0	2,561
619	612	495	283	63	27	24	5	0	2,555
32	76	90	79	33	21	21	0	0	369
43	99	139	118	58	55	22	1	0	553
1,898	1,784	1,449	882	283	177	111	7	0	15,774
269	159	72	53	16	14	12	0	0	4,901
253	190	124	79	31	21	11	0	0	4,749
587	599	508	304	63	38	14	0	0	2,374
646	613	446	246	44	29	10	0	0	2,374
21	51	76	66	38	37	18	1	0	314
51	114	135	150	52	52	23	1	2	593
1,827	1,728	1,361	898	244	191	88	2	2	15,305
278	150	116	108	17	11	12	0	0	4,028
276	146	110	81	24	20	8	0	0	3,869
511	598	510	289	65	35	19	1	0	2,240
604	566	434	257	52	23	12	0	0	2,257
13	39	58	75	50	39	26	3	0	305
18	81	146	175	68	51	39	1	0	585
1,700	1,580	1,374	965	276	179	116	5	0	13,264
372	240	134	74	25	21	22	4	1	4,625
361	217	136	117	28	24	31	0	0	4,594
380	486	456	322	118	43	35	2	1	2,094
309	519	429	280	101	33	31	2	0	2,093
74	81	91	71	25	23	16	2	0	417
79	98	118	71	27	33	21	1	2	479
1,665	1,641	1,364	935	324	181	156	11	4	14,302

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Lens.	Garçons.	1,108	859	822	744	766
	Filles.	1,045	864	796	720	827
	Hommes mariés.	0	0	0	4	420
	Femmes mariées.	0	0	0	11	456
	Veufs.	0	0	0	0	16
	Veuves.	0	0	0	0	25
	Totaux..	2,153	1,723	1,618	1,479	2,510
Lillers.	Garçons.	849	715	755	614	894
	Filles.	861	740	745	615	872
	Hommes mariés.	0	0	0	0	205
	Femmes mariées.	0	0	0	1	295
	Veufs.	0	0	0	0	10
	Veuves.	0	0	0	0	13
	Totaux..	1,710	1,455	1,500	1,230	2,289
Norrent-Fontes.	Garçons.	800	552	582	562	725
	Filles.	735	535	559	575	729
	Hommes mariés.	0	0	0	8	201
	Femmes mariées.	0	0	0	16	254
	Veufs.	0	0	0	0	11
	Veuves.	0	0	0	0	11
	Totaux..	1,535	1,087	1,141	1,161	1,931
Boulogne.	Garçons.	1,233	1,003	905	747	552
	Filles.	1,238	1,001	962	792	732
	Hommes mariés.	0	0	0	6	410
	Femmes mariées.	0	0	0	51	484
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	83
	Totaux..	2,471	2,004	1,867	1,596	2,266
Calais.	Garçons.	1,201	900	845	752	748
	Filles.	1,110	878	865	842	804
	Hommes mariés.	0	0	0	5	380
	Femmes mariées.	0	0	0	23	457
	Veufs.	0	0	0	0	22
	Veuves.	0	0	0	4	90
	Totaux..	2,311	1,778	1,710	1,626	2,501

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
313	213	130	65	12	6	2	0	0	5,040
354	163	120	60	11	7	1	1	0	4,969
566	626	469	249	65	19	5	1	0	2,424
660	582	432	201	43	16	0	0	0	2,401
30	58	77	84	38	24	16	1	0	344
66	107	172	131	66	43	14	2	0	626
1,989	1,749	1,400	790	235	115	38	5	0	15,804
373	240	141	98	36	11	26	0	0	4,752
379	229	125	89	34	17	15	1	0	4,722
438	626	470	227	89	36	16	0	0	2,107
518	582	423	175	60	34	22	0	0	2,110
16	43	74	73	41	42	25	3	0	327
34	69	100	108	58	37	26	2	0	447
1,758	1,789	1,333	770	318	177	130	6	0	14,465
349	182	166	83	18	15	9	1	0	4,044
279	148	126	66	32	11	4	0	0	3,799
459	535	500	268	61	42	25	0	0	2,099
507	525	462	209	55	35	9	0	0	2,072
19	41	41	61	27	27	21	1	0	249
32	78	125	124	53	40	32	6	0	501
1,645	1,509	1,420	811	246	170	100	8	0	12,764
213	148	92	53	17	6	8	1	0	4,978
334	210	177	100	22	15	11	2	0	5,596
779	927	544	246	79	66	13	1	0	3,071
823	866	453	270	97	55	16	1	0	3,116
28	68	97	65	13	12	10	3	1	302
122	139	181	151	35	37	26	2	1	777
2,299	2,358	1,544	885	263	191	84	10	2	17,840
191	92	50	26	10	7	3	0	0	4,825
305	125	65	49	23	10	9	1	0	5,086
744	742	522	281	70	42	17	1	1	2,805
779	675	500	281	56	37	10	2	0	2,820
46	59	68	45	14	13	10	0	0	277
141	162	124	87	31	15	20	1	2	677
2,206	1,855	1,329	769	204	124	69	5	3	16,490

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Desvres.	Garçons.	675	401	453	494	515
	Filles.	664	355	386	486	576
	Hommes mariés.	0	0	0	10	220
	Femmes mariées.	0	0	0	15	262
	Veufs.	0	0	0	0	4
	Veuves.	0	0	0	0	4
	Totaux..	1,339	756	839	1,005	1,581
Guines.	Garçons.	931	693	600	573	629
	Filles.	890	638	632	569	599
	Hommes mariés.	0	0	0	1	257
	Femmes mariées.	0	0	0	6	275
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	8
	Totaux..	1,821	1,331	1,232	1,149	1,769
Marquise.	Garçons.	845	528	548	497	477
	Filles.	809	480	532	486	476
	Hommes mariés.	0	0	0	10	194
	Femmes mariées.	0	0	0	25	281
	Veufs.	0	0	0	0	7
	Veuves.	0	0	0	0	25
	Totaux..	1,652	1,008	1,080	1,018	1,460
Samer.	Garçons.	801	405	483	424	505
	Filles.	763	598	454	446	543
	Hommes mariés.	0	0	0	5	201
	Femmes mariées.	0	0	0	12	244
	Veufs.	0	0	0	0	1
	Veuves.	0	0	0	0	7
	Totaux..	1,564	803	937	887	1,501
Campagne.	Garçons.	801	556	595	550	687
	Filles.	754	562	615	598	700
	Hommes mariés.	0	0	0	3	298
	Femmes mariées.	0	0	0	13	337
	Veufs.	0	0	0	0	10
	Veuves.	0	0	0	0	9
	Totaux .	1,555	1,118	1,210	1,164	2,041

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
257	149	107	101	35	19	8	0	0	3,194
228	175	106	87	29	17	5	0	0	3,114
504	371	330	220	48	29	15	0	0	1,547
540	368	304	179	38	23	10	0	0	1,539
27	27	42	46	20	21	10	1	0	198
21	60	89	83	34	38	18	2	1	350
1,157	1,150	978	716	204	147	66	3	1	9,942
230	112	70	55	16	5	0	0	0	3,914
196	100	76	44	13	4	0	0	0	3,761
469	500	371	240	63	16	4	0	0	1,921
503	488	356	221	51	14	4	0	0	1,918
34	51	50	45	19	11	11	1	0	225
49	96	112	85	38	29	15	0	0	432
1,483	1,347	1,035	690	200	79	34	1	0	12,171
210	120	57	40	12	6	2	0	0	3,346
155	83	46	30	9	5	0	0	0	3,111
402	419	270	164	27	4	2	0	0	1,492
401	382	264	105	22	5	1	0	0	1,486
20	32	50	38	18	10	5	1	0	181
43	111	79	87	26	12	11	1	1	396
1,231	1,147	766	470	114	42	21	2	1	10,012
185	106	54	40	11	6	2	0	0	3,022
223	123	57	31	9	5	1	1	0	3,054
378	407	282	125	33	18	5	1	0	1,455
426	394	240	104	18	12	4	0	0	1,454
13	38	49	50	15	14	13	3	0	196
40	76	107	95	33	19	10	0	0	387
1,265	1,144	789	445	119	74	35	5	0	9,568
214	125	73	22	15	2	1	0	0	3,631
277	110	51	36	5	3	2	0	0	3,713
473	516	356	197	42	19	7	0	0	1,911
574	470	306	162	33	13	4	0	0	1,912
18	46	77	78	29	19	9	0	1	287
54	91	126	119	41	24	12	0	0	476
1,610	1,358	989	614	155	80	35	0	1	11,930

DÉSIGNATION		NOMBRE				
des Cantons.	de la Classe.	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Étaples.	Garçons.	552	595	422	369	424
	Filles.	495	414	397	402	414
	Hommes mariés.	0	0	0	3	150
	Femmes mariées.	0	0	0	8	172
	Veufs.	0	0	0	0	8
	Veuves.	0	0	0	0	10
	Totaux..	1,045	807	819	782	1,178
Fruges.	Garçons.	751	569	654	675	733
	Filles.	816	552	611	595	794
	Hommes mariés.	0	0	0	1	220
	Femmes mariées.	0	0	0	4	295
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	11
	Totaux..	1,567	1,121	1,265	1,275	2,056
Hesdin.	Garçons.	818	585	681	640	785
	Filles.	843	558	640	656	922
	Hommes mariés.	0	0	0	4	332
	Femmes mariées.	0	0	0	11	374
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	12
	Totaux..	1,661	1,143	1,321	1,311	2,428
Hucqueliers.	Garçons.	760	527	639	602	725
	Filles.	761	465	666	605	714
	Hommes mariés.	0	0	0	0	174
	Femmes mariées.	0	0	0	5	235
	Veufs.	0	0	0	0	6
	Veuves.	0	0	0	0	10
	Totaux..	1,521	992	1,305	1,212	1,862
Montreuil.	Garçons.	940	697	719	729	915
	Filles.	964	644	773	765	841
	Hommes mariés.	0	0	0	0	387
	Femmes mariées.	0	0	0	1	419
	Veufs.	0	0	0	0	9
	Veuves.	0	0	0	0	16
	Totaux..	1,904	1,341	1,492	1,495	2,587

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
130	79	46	20	7	7	0	0	0	2,449
132	67	43	32	13	6	2	0	0	2,415
286	343	267	124	35	9	4	1	0	1,222
311	343	250	109	17	7	3	0	0	1,220
14	25	34	33	17	13	9	1	0	134
26	40	89	75	36	23	12	1	0	312
899	897	729	393	125	65	30	3	0	7,772
319	189	123	64	10	12	2	0	0	4,101
356	195	117	75	15	18	4	0	0	4,148
451	516	461	230	56	25	6	1	0	1,967
493	527	373	201	41	20	8	1	0	1,961
24	55	77	63	22	19	13	0	0	278
41	109	126	98	53	40	22	0	0	500
1,684	1,591	1,277	731	197	134	55	2	0	12,955
246	137	103	48	9	7	1	1	0	4,059
305	154	125	67	27	8	10	0	0	4,315
505	543	432	245	55	14	7	0	0	2,137
576	504	413	213	25	10	4	0	0	2,132
29	49	78	77	30	16	13	1	0	298
57	100	194	161	44	37	22	0	0	627
1,718	1,487	1,345	811	192	92	57	2	0	13,568
272	137	116	57	13	7	4	0	0	3,857
274	148	82	39	14	5	3	0	0	3,776
385	469	359	229	41	22	8	0	0	1,687
443	438	359	181	33	5	3	0	0	1,702
16	43	57	56	27	26	13	0	0	245
18	70	118	103	53	34	29	1	0	435
1,408	1,305	1,091	665	181	99	60	1	0	11,702
281	115	65	30	13	3	3	0	0	4,510
257	154	97	72	18	9	9	0	0	4,503
573	567	482	216	56	24	10	0	0	2,315
616	624	400	176	36	14	5	0	0	2,291
33	64	66	86	26	20	14	0	0	321
64	89	132	134	53	36	26	0	0	558
1,824	1,613	1,245	714	202	106	67	0	0	14,59[illegible]

DÉSIGNATION		NOMBRE				
des Cantons.	de la Classe.	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
St.-Omer, *Nord.*	Garçons.	836	576	618	524	534
	Filles.	814	586	618	771	481
	Hommes mariés.	0	0	0	3	328
	Femmes mariées.	0	0	0	8	333
	Veufs.	0	0	0	0	2
	Veuves.	0	0	0	0	5
	Totaux..	1,650	1,162	1,236	1,306	2,045
St.-Omer, *Sud.*	Garçons.	827	496	581	587	592
	Filles.	837	610	666	629	863
	Hommes mariés.	0	0	0	2	435
	Femmes mariées.	0	0	0	10	467
	Veufs.	0	0	0	0	3
	Veuves.	0	0	0	0	4
	Totaux..	1,664	1,106	1,247	1,228	2,364
Aire.	Garçons.	1,008	642	677	608	1,019
	Filles.	1,004	755	765	716	1,007
	Hommes mariés.	0	0	0	2	272
	Femmes mariées.	0	0	0	3	256
	Veufs.	0	0	0	0	18
	Veuves.	0	0	0	0	36
	Totaux..	2,012	1,397	1,442	1,329	2,588
Ardres.	Garçons.	981	654	669	611	659
	Filles.	961	627	703	595	687
	Hommes mariés.	0	0	0	24	288
	Femmes mariées.	0	0	4	36	323
	Veufs.	0	0	0	0	16
	Veuves.	0	0	0	0	12
	Totaux..	1,942	1,281	1,376	1,264	1,985
Audruick.	Garçons.	971	649	706	614	757
	Filles.	877	625	681	607	745
	Hommes mariés.	0	0	0	26	346
	Femmes mariées.	0	0	0	36	396
	Veufs.	0	0	0	0	16
	Veuves.	0	0	0	4	46
	Totaux..	1,848	1,274	1,387	1,287	2,306

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95	De 95 à 100.	TOTAL.
244	239	126	89	14	8	13	0	0	3,821
332	262	174	143	30	27	21	0	0	4,645
542	463	354	256	71	48	35	0	0	2,100
546	485	351	231	70	44	29	0	0	2,099
12	38	100	89	32	26	30	0	0	329
33	105	159	159	60	41	36	1	0	599
1,729	[illegible]92	1,264	967	283	194	164	1	0	13,593
403	298	155	99	23	16	12	0	0	4,089
497	321	196	152	40	30	15	1	0	4,857
582	528	362	232	69	50	27	1	0	2,288
575	524	352	224	65	47	24	0	0	2,288
9	51	97	98	45	30	28	1	1	361
25	77	153	184	80	60	72	6	0	661
2,091	1,799	1,315	989	320	233	178	9	1	14,544
439	215	110	49	19	15	7	6	0	4,814
451	244	138	145	29	13	16	0	0	5,283
454	550	557	367	81	67	28	4	0	2,352
482	675	538	248	59	74	20	4	0	2,359
67	73	87	80	20	11	18	3	11	388
77	71	156	95	80	42	47	11	0	615
1,970	1,828	1,586	984	288	222	136	28	11	15,821
307	180	86	73	16	8	4	0	0	4,248
305	177	112	54	19	11	5	0	0	4,254
431	538	385	240	62	33	12	0	0	2,013
459	514	356	217	56	35	16	0	0	2,016
41	48	59	76	20	14	16	1	0	291
52	83	102	80	35	20	18	1	1	402
1,595	1,540	1,100	740	206	121	71	2	1	13,224
280	125	45	33	0	6	1	0	0	4,193
218	120	43	16	3	1	1	0	0	3,937
447	491	270	169	29	17	2	0	0	1,797
470	436	271	133	27	10	3	0	0	1,778
48	56	52	39	19	9	8	0	0	227
90	74	73	54	17	13	5	0	0	376
1,555	1,282	754	444	97	56	30	0	0	12,308

DÉSIGNATION		NOMBRE				
des Cantons.	de la Classe.	Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Fauquemberg.	Garçons.	708	467	542	498	648
	Filles.	640	464	488	458	656
	Hommes mariés.	0	0	0	3	155
	Femmes mariées.	0	0	0	9	166
	Veufs.	0	0	0	0	5
	Veuves.	0	0	0	0	7
	Totaux..	1,348	931	1,030	968	1,595
Lumbres.	Garçons.	1,036	684	702	664	770
	Filles.	1,064	688	640	608	807
	Hommes mariés.	0	0	0	8	300
	Femmes mariées.	0	0	0	25	373
	Veufs.	0	0	0	0	12
	Veuves.	0	0	0	0	14
	Totaux..	2,100	1,372	1,342	1,305	2,276
Aubigny.	Garçons.	713	442	502	448	564
	Filles.	639	471	472	542	620
	Hommes mariés.	0	0	0	6	199
	Femmes mariées.	0	0	0	11	231
	Veufs.	0	0	0	1	3
	Veuves.	0	0	0	0	16
	Totaux..	1,352	913	974	1,008	1,633
Auxi.	Garçons.	829	660	770	675	813
	Filles.	839	659	747	679	944
	Hommes mariés.	0	0	0	5	335
	Femmes mariées.	0	0	0	12	405
	Veufs.	0	0	0	0	11
	Veuves.	0	0	0	0	8
	Totaux..	1,668	1,319	1,517	1,371	2,514
Avesnes.	Garçons.	989	709	759	685	740
	Filles.	1,020	737	781	773	849
	Hommes mariés.	0	0	0	0	317
	Femmes mariées.	0	0	0	19	384
	Veufs.	0	0	0	0	9
	Veuves.	0	0	0	0	12
	Totaux..	2,009	1,446	1,540	1,477	2,311

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
273	149	107	54	22	12	5	0	1	3,486
279	122	80	50	11	11	7	0	0	3,246
300	457	386	245	50	30	16	0	0	1,629
328	449	371	222	57	20	10	0	0	1,632
19	53	59	68	23	24	13	0	0	264
26	55	101	100	40	16	19	2	0	366
1,225	1,285	1,104	739	212	113	70	2	1	10,623
392	245	147	91	28	22	12	0	0	4,793
400	194	85	52	14	9	8	0	0	4,569
620	651	471	263	67	32	21	1	0	2,434
637	640	422	236	46	36	10	0	0	2,425
30	59	74	72	33	31	22	1	0	334
46	101	127	111	43	49	27	3	1	522
2,125	1,890	1,326	825	231	179	100	5	1	15,077
226	165	132	58	20	10	6	0	0	5.286
287	206	145	64	20	14	3	0	0	3,483
358	490	403	214	68	25	9	0	0	1,772
413	467	396	181	40	18	10	0	0	1,767
12	29	60	52	33	24	17	3	0	234
41	84	119	96	36	27	17	4	0	440
1,337	1,441	1.255	665	217	118	62	7	0	10,982
303	178	90	56	13	5	2	0	0	4,394
328	220	128	78	17	5	6	0	0	4,650
606	624	525	236	34	14	7	0	0	2,386
655	622	439	202	32	8	2	0	0	2,375
24	53	85	91	45	26	19	0	0	354
50	109	160	161	64	47	21	2	0	622
1,966	1,806	1,427	824	205	105	57	2	0	14,781
277	124	77	42	11	5	3	0	0	4.421
308	128	72	39	8	9	4	0	0	4.728
546	612	545	327	74	30	11	0	0	2,462
594	656	451	251	59	25	10	0	0	2,449
20	51	70	81	52	25	20	3	0	331
51	128	144	139	56	43	23	2	0	59[illegible]
1,796	1,699	1,359	879	260	137	71	5	0	14,989

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Heuchin	Garçons.	758	549	593	593	741
	Filles.	708	527	586	523	726
	Hommes mariés.	0	0	0	0	169
	Femmes mariées.	0	0	0	5	215
	Veufs.	0	0	0	0	4
	Veuves.	0	0	0	0	4
	Totaux..	1,466	1,076	1,179	1,121	1,859
St.-Pol.	Garçons.	998	649	664	628	959
	Filles.	951	561	614	612	805
	Hommes mariés.	0	0	0	0	270
	Femmes mariées.	0	0	0	10	331
	Veufs.	0	0	0	0	4
	Veuves.	0	0	0	0	14
	Totaux..	1,949	1,210	1,278	1,250	2,363
Wail.	Garçons.	538	433	477	457	646
	Filles.	506	368	435	487	633
	Hommes mariés.	0	0	0	0	173
	Femmes mariées.	0	0	0	7	211
	Veufs.	0	0	0	0	3
	Veuves.	0	0	0	0	1
	Totaux..	1,044	801	912	951	1,667
		RÉCAPITULATION				
Arras.	Garçons.	9,587	7,083	7,522	7,085	7,937
	Filles.	9,291	7,075	7,518	7,029	7,997
	Hommes mariés.	0	0	0	18	5,543
	Femmes mariées.	0	0	0	156	4,360
	Veufs.	0	0	0	0	80
	Veuves.	0	0	0	2	125
	Totaux.	18,878	14,158	14,640	14,290	24,042
Béthune.	Garçons.	7,681	5,604	5,767	5,550	6,530
	Filles.	7,356	5,603	5,750	5,509	6,564
	Hommes mariés.	0	0	0	43	2,240
	Femmes mariées.	0	0	0	90	2,825
	Veufs.	0	0	0	4	100
	Veuves.	0	0	0	1	144
	Totaux..	15,037	11,207	11,517	11,197	18,403

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90	De 90 à 95.	De 95 à 100.	Total.
269	130	74	45	10	8	6	0	0	3,776
228	118	97	63	14	15	4	0	0	3,609
424	497	449	198	39	32	8	0	0	1,816
485	464	443	165	21	18	3	0	0	819
23	33	65	65	30	19	21	0	0	258
42	82	155	129	48	38	27	2	0	505
1,471	1,324	1,259	665	162	150	69	2	0	11,785
321	182	108	68	21	8	4	0	0	4,590
382	194	138	96	24	13	4	0	0	4,394
545	542	506	219	46	24	10	0	0	2,162
502	559	430	176	43	18	6	0	0	2,165
14	38	60	83	46	25	13	0	0	285
68	101	146	146	58	42	23	1	0	599
1,922	1,616	1,388	788	238	130	60	1	0	14.193
230	114	82	48	9	7	5	0	0	3,046
258	137	90	58	9	13	5	0	0	2,999
366	413	376	169	39	22	1	0	0	1,509
422	412	323	142	27	10	3	0	0	1,557
7	38	57	53	35	17	10	0	0	220
27	75	95	94	32	24	6	0	0	351
1,310	1.189	1,023	564	151	93	30	0	0	9.755

PAR ARRONDISSEMENS.

2 342	1,065	716	390	131	89	59	3	1	43,868
2,847	1,652	976	661	201	123	77	1	0	45.248
5,487	6.079	4.962	2,546	606	281	96	5	0	23,623
6,402	5,796	4,114	2,092	464	205	59	2	0	23.656
250	464	740	816	347	244	160	5	1	3,107
501	1,151	1,640	1,378	533	379	194	13	3	5,919
17,829	16,205	13,14[illegible]	7,855	2,282	1,321	645	29	5	145.355
2,565	1,543	984	632	170	107	105	7	2	37,247
2,457	1,429	985	650	220	133	102	6	2	36,766
4,151	4.852	4,053	2,302	678	323	164	10	1	18,817
4,766	4,766	3,685	1,969	564	281	141	12	2	19,101
237	522	693	759	302	248	181	15	0	3,061
385	827	1,169	1.205	471	355	229	20	5	4.811
14,561	13,939	11,569	7,517	2,405	1,447	922	[illegible]	[illegible]	119,805

DÉSIGNATION des Cantons.	DÉSIGNATION de la Classe.	NOMBRE Au-dessous de 5 ans.	De 5 à 10.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Boulogne.	Garçons.	5,684	3,930	3,834	3,487	3,426
	Filles.	5,474	3,750	3,831	3,621	3,730
	Hommes mariés.	0	0	0	37	1,662
	Femmes mariées.	0	0	0	132	2,001
	Veufs.	0	0	0	0	42
	Veuves.	0	0	0	4	217
	Totaux..	11,158	7,680	7,665	7,281	11,078
Montreuil.	Garçons.	4,622	3,327	3,710	3,565	4,265
	Filles.	4,631	3,195	3,702	3,621	4,385
	Hommes mariés.	0	0	0	11	1,561
	Femmes mariées.	0	0	0	42	1,830
	Veufs.	0	0	0	0	43
	Veuves.	0	0	0	0	68
	Totaux..	9,253	6,522	7,412	7,239	12,152
St.-Omer.	Garçons.	6,367	4,168	4,495	4,106	4,979
	Filles.	6,197	4,355	4,561	4,582	5,586
	Hommes mariés.	0	0	0	68	2,102
	Femmes mariées.	0	0	4	127	2,296
	Veufs.	0	0	0	0	73
	Veuves.	0	0	0	4	124
	Totaux..	12,564	8,523	9,060	8,687	15,159
St.-Pol.	Garçons.	4,825	3,442	3,765	3,486	4,445
	Filles.	4,665	3,323	3,635	3,616	4,577
	Hommes mariés.	0	0	0	11	1,463
	Femmes mariées.	0	0	0	64	1,775
	Veufs.	0	0	0	1	34
	Veuves.	0	0	0	0	55
	Totaux .	9,488	6,765	7,400	7,178	12,347
RÉCAPITULATION						
	Garçons.	38,766	27,554	28,895	27,279	31,580
	Filles.	32,612	27,301	28,797	27,778	32,839
	Hommes mariés.	0	0	0	188	12,571
	Femmes mariées.	0	0	4	611	15,687
	Veufs.	0	0	0	5	371
	Veuves.	0	0	0	11	755
	Totaux..	76,578	54,855	57,694	55,872	95,181

D'INDIVIDUS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 75.	De 75 à 80.	De 80 à 90.	De 90 à 95.	De 95 à 100.	TOTAL.
1,266	727	430	321	101	49	23	1	0	23,27[illegible]
1,441	816	527	341	105	56	26	4	0	23,722
3,076	3,366	2,319	1,276	320	175	56	3	1	12,291
3,274	3,173	2,117	1,160	282	146	45	3	0	12,5[illegible]
168	275	356	289	99	81	59	9	1	1,379
416	644	692	588	197	150	100	6	5	3,019
9,641	9,001	6,441	3,975	1,104	657	309	26	7	76,023
1,402	782	526	241	57	38	11	1	0	22,607
1,601	828	515	321	92	49	30	0	0	22,970
2,673	2,954	2,357	1,241	285	113	42	2	0	11,23[illegible]
3.013	2,906	2,101	1,042	187	69	27	1	0	11,21[illegible]
134	282	392	393	151	113	71	3	1	1,58[illegible]
260	499	785	690	280	194	123	1	0	2,900
9,143	8,251	6,676	3,928	1,052	576	304	8	1	7[illegible],51[illegible]
2,338	1,451	776	488	128	87	54	6	1	2[illegible],444
2.502	1,440	828	612	152	102	73	1	0	30,791
3,376	3,678	2,785	1,772	438	277	141	4	2	14,64[illegible]
3,497	3,723	2,661	1,511	376	266	112	4	0	14,577
226	358	528	522	190	145	155	6	12	2,194
349	566	871	783	353	241	224	24	2	3,541
12,2[illegible]	11,216	8,449	5,688	1,657	1,118	759	45	17	95,190
1,626	893	565	51[illegible]	84	43	26	0	0	23.51[illegible]
1,791	1 003	670	398	92	69	26	0	0	23,86[illegible]
2,845	3,178	2,804	1,363	300	147	46	0	0	12,15[illegible]
3,161	3,180	2,482	1,117	222	97	54	[illegible]	0	12.152
100	242	395	425	241	136	100	[illegible]	0	1,680
279	579	797	765	294	221	117	11	0	3.118
9,802	9,075	7,711	4,385	1,233	713	349	17	0	76,463

GÉNÉRALE.

11,599	6,459	3,995	2,389	671	413	278	18	4	179,8[illegible]
12,659	7,168	4,501	2,983	862	532	3[illegible]	12	2	183,56[illegible]
21,608	24.107	19.280	10,500	2,627	1,316	545	24	4	92,77[illegible]
24,113	23,544	17,160	8,891	2,095	1,064	418	22	2	93,011
1,115	2,143	3,104	3,204	1,330	967	706	44	15	13,00[illegible]
2,190	4.266	5,954	5,409	2,128	1,540	987	75	15	23,30[illegible]
73,264	67,687	53,994	23,376	9,173.	5,832	3,263	195	42	585,351

É T A T par mois et par arrondissemens du mouvement de la Population pour l'an 1809.

ARRONDISSEMENS.		Janvier	Février	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Total.
Arras........	Naissances.	304	331	404	381	327	346	327	326	347	319	349	379	4133
	Mariages...	97	93	25	174	151	146	190	114	66	95	180	66	1396
	Décès.......	366	278	312	351	299	238	212	210	242	362	258	294	3362
Béthune....	Naissances.	292	299	356	293	241	271	234	237	290	274	274	283	3344
	Mariages...	65	64	13	148	113	94	128	88	53	62	110	20	968
	Décès.......	262	186	228	249	221	187	162	174	184	244	228	249	2574
Boulogne...	Naissances.	271	258	322	255	221	206	204	229	218	261	241	247	2933
	Mariages...	56	76	37	60	97	74	104	100	72	72	97	41	886
	Décès.......	195	163	207	219	170	129	110	128	150	168	164	172	1975
Montreuil.	Naissances.	169	187	201	191	148	152	152	170	135	141	138	154	1938
	Mariages...	58	63	14	73	79	58	55	53	17	48	98	23	639
	Décès.......	167	127	159	142	133	114	98	80	98	120	113	127	1478
St.-Omer..	Naissances.	240	231	276	242	198	195	179	197	201	237	206	223	2625
	Mariages ..	54	44	19	72	97	82	91	71	40	55	58	29	712
	Décès.......	170	173	217	242	238	177	155	130	155	233	245	231	2346
St.-Pol.....	Naissances.	154	168	195	180	158	155	123	125	123	121	150	171	1833
	Mariages...	50	54	35	101	78	68	96	66	31	31	109	23	742
	Décès.......	181	152	170	172	138	107	103	81	105	134	131	138	1615
Totaux..	Naissances.	1430	1474	1754	1542	1303	1325	1219	1284	1314	1353	1358	1430	16306
	Mariages...	380	394	143	628	620	522	664	492	283	363	652	202	5343
	Décès.......	1341	1079	1293	1375	1199	952	840	803	914	1201	1139	1211	13350

ÉTAT par mois et par arrondissemens du mouvement de la Population pour l'an 1810.

ARRONDISSEMENS.		Janvier	Février	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Total.
Arras	Naissances.	385	396	416	417	385	373	353	338	346	366	338	300	4473
	Mariages...	242	334	91	37	155	128	105	92	45	94	153	30	1525
	Décès.......	431	436	353	352	332	256	229	168	215	302	250	248	3590
Béthune	Naissances.	287	311	358	325	300	230	225	229	254	257	319	215	3410
	Mariages...	143	177	54	28	139	111	99	45	41	74	110	18	1048
	Décès.......	321	295	238	254	217	185	160	148	175	266	215	220	2694
Boulogne	Naissances.	252	266	300	276	292	224	248	248	228	241	235	231	3041
	Mariages...	69	98	43	41	81	69	63	47	33	59	66	50	719
	Décès.......	221	219	193	189	172	149	122	132	172	204	161	153	2087
Montreuil	Naissances.	164	182	209	201	183	189	137	159	173	164	153	159	2079
	Mariages...	92	131	43	23	52	39	39	46	31	44	92	31	663
	Décès.......	162	156	164	152	138	106	82	83	101	94	121	114	1473
St.-Omer	Naissances.	240	236	289	285	248	236	203	192	206	221	215	234	2805
	Mariages...	85	106	45	21	107	83	69	58	39	65	99	37	814
	Décès.......	287	265	251	227	211	163	146	135	163	205	150	160	2363
St.-Pol	Naissances.	189	226	232	221	182	168	164	132	150	128	132	166	2090
	Mariages...	133	137	43	22	57	40	58	44	16	29	81	71	731
	Décès.......	194	215	203	193	156	120	115	93	95	120	105	149	1758
Totaux	Naissances.	1517	1617	1604	1725	1592	1420	1330	1298	1359	1377	1394	1465	17898
	Mariages...	764	983	319	172	591	470	433	332	208	365	617	246	5500
	Décès.......	1616	1586	1404	1367	1226	979	854	759	921	1191	1018	1044	13965

ETAT par mois et par arrondissemens du mouvement de la population pour l'an 1811.

ARRONDISSEMENS.		Janvier	Février	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Total.
Arras	Naissances.	435	396	483	412	374	349	261	308	353	333	336	355	4395
	Mariages...	96	152	22	40	159	76	92	50	60	87	90	34	958
	Décès......	396	389	263	347	273	229	205	228	287	405	436	391	3849
Béthune	Naissances.	338	359	348	318	294	240	242	257	238	276	260	294	3464
	Mariages...	80	87	14	54	127	52	99	43	43	62	80	9	750
	Décès......	270	226	264	250	217	204	190	272	253	274	248	200	2928
Boulogne	Naissances.	257	246	320	297	218	219	220	216	222	258	256	254	2983
	Mariages...	78	82	27	26	110	56	42	47	30	58	56	39	651
	Décès......	230	153	186	189	151	124	120	139	173	200	252	249	2166
Montreuil	Naissances.	174	173	252	182	183	149	166	149	188	157	137	157	2017
	Mariages...	48	65	14	19	58	41	36	18	15	42	45	23	424
	Décès......	172	130	142	122	133	92	91	127	108	128	166	153	1564
St.-Omer	Naissances.	248	233	281	293	221	210	232	191	193	223	256	248	2829
	Mariages...	64	66	13	27	93	56	61	31	30	56	55	17	569
	Décès......	236	200	205	164	155	137	128	176	165	176	212	197	2151
St.-Pol	Naissances.	200	185	200	206	199	172	150	133	150	158	119	167	2039
	Mariages...	65	57	13	20	53	49	43	18	16	40	42	18	434
	Décès......	198	156	155	167	145	103	125	108	154	150	178	172	1811
Totaux	Naissances.	1652	1592	1884	1708	1489	1339	1271	1254	1294	1405	1364	1475	17727
	Mariages...	431	509	103	186	600	330	373	207	194	345	368	140	3786
	Décès......	1502	1254	1215	1239	1074	889	859	1050	1140	1333	1492	1422	14409

ARRONDISSEMENS.		Janvier	Février	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	Total.
Arras.......	Naissances.	417	393	506	373	409	333	325	303	315	370	332	317	4393
	Mariages...	87	128	43	140	138	94	115	51	50	92	138	56	1132
	Décès.......	343	327	395	398	327	259	265	340	242	273	316	419	3904
Béthune. ...	Naissances.	352	317	309	267	237	198	208	118	224	252	207	233	3022
	Mariages...	65	78	20	101	71	49	64	38	68	75	81	17	727
	Décès.......	285	268	306	320	247	210	192	189	203	192	232	288	2932
Boulogne.,.	Naissances.	282	285	330	263	229	214	196	219	211	219	215	212	2875
	Mariages...	51	69	41	76	53	35	46	39	37	39	55	33	574
	Décès.......	231	208	173	184	174	153	114	86	114	124	138	178	1877
Montreuil..	Naissances.	176	172	185	170	153	149	127	112	153	145	139	142	1823
	Mariages ..	47	52	15	59	35	39	33	29	25	39	54	35	460
	Décès.......	174	141	159	203	136	104	120	94	120	116	134	147	1648
St.-Omer. .	Naissances.	263	262	300	239	176	189	181	205	199	202	211	202	2629
	Mariages...	62	63	14	89	49	46	60	27	36	54	64	26	590
	Décès.......	281	205	227	216	242	171	143	149	160	150	175	220	2339
St.-Pol..,...	Naissances.	193	182	203	170	161	145	136	127	148	147	131	130	1873
	Mariages...	35	50	21	69	62	29	59	24	37	30	61	28	506
	Décès.......	210	137	216	177	164	129	110	112	122	140	133	193	1843
Totaux..	Naissances.	1683	1611	1832	1482	1365	1228	1173	1164	1250	1335	1235	1230	16615
	Mariages...	347	440	154	534	408	292	377	208	253	329	454	193	3989
	Décès.......	1524	1286	1476	1498	1290	1026	944	970	961	995	1128	1445	14543

***ÉTAT** de Décès par sexes et par âges pour l'année 1809.*

DÉSIGNATION.		Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
		ARRONDISSEMENS.						
Au-dessous d'un an.	garçons.	424	257	247	160	238	149	1475
	filles.	338	175	179	123	191	131	1137
D'un à 10 ans.	garçons.	296	157	192	111	211	91	1058
	filles.	237	145	161	76	200	93	912
De 10 à 15 ans.	garçons.	37	24	18	22	30	25	156
	filles.	43	39	36	26	25	10	179
De 15 à 20 ans.	garçons.	55	40	26	36	32	31	220
	hom. mar.	1	0	0	0	0	0	1
	veufs.	0	0	0	0	0	0	0
	filles.	44	36	28	11	34	22	175
	fem. mar.	0	1	1	0	0	0	2
	veuves.	0	0	0	0	0	0	0
De 20 à 30 ans.	garçons.	119	153	74	87	96	103	632
	hom. m.	15	12	7	13	10	10	67
	veufs.	0	1	1	1	2	0	5
	filles.	66	43	40	22	49	25	245
	fem. m.	37	15	21	21	12	16	122
	veuves.	0	0	3	0	1	0	4
De 30 à 40 ans.	garçons.	39	36	31	20	45	30	201
	hom. m.	34	29	31	11	24	17	146
	veufs.	4	2	3	1	3	0	13
	filles.	26	20	19	7	15	10	97
	fem. m.	79	40	49	30	51	18	267
	veuves.	7	1	9	4	2	2	25
De 40 à 50 ans.	garçons	30	24	20	16	21	13	1[illegible]4
	hom. m.	68	42	48	32	44	27	261
	veufs.	5	6	5	5	6	4	31
	filles.	23	22	15	12	12	13	97
	fem. m.	91	57	52	30	51	29	310
	veuves.	9	10	10	9	8	6	52
De 50 à 60 ans.	garçons.	17	22	16	13	27	23	118
	hom. m.	93	105	48	52	78	56	432
	veufs.	24	12	19	10	11	10	86
	filles.	24	20	12	9	18	8	91
	fem. m.	71	71	53	41	61	40	337
	veuves.	27	23	16	14	31	13	124

DÉSIGNATION.		ARRONDISSEMENS. Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
De 60 à 70 ans.	garçons.	28	34	14	10	23	18	127
	hommes mariés.	97	90	43	60	83	65	438
	veufs.	45	33	31	21	37	26	193
	filles.	22	22	17	13	19	15	108
	femmes mariées.	80	57	50	30	52	34	303
	veuves.	74	41	50	55	42	49	311
De 70 à 80 ans.	garçons.	31	36	9	7	26	19	128
	hom. m.	89	75	36	42	52	61	355
	veufs.	83	73	30	36	54	36	314
	filles.	40	28	10	14	40	26	158
	fem. m.	43	43	37	32	36	29	220
	veuves.	137	131	63	55	82	94	562
De 80 à 90 ans.	garçons.	9	18	9	5	18	9	68
	hom. m.	30	29	16	9	14	9	107
	veufs.	55	56	23	20	39	30	223
	filles.	17	22	9	9	15	8	80
	fem. m.	17	15	11	2	11	6	62
	veuves.	62	94	18	28	45	35	282
Au-dessus de 90 ans.	garçons.	1	2	1	0	1	3	8
	hom. m.	1	0	0	0	2	0	3
	veufs.	7	10	2	0	8	3	30
	filles.	1	6	1	0	0	0	8
	fem. m.	1	0	1	2	1	2	7
	veuves.	7	13	4	3	7	13	47
RECAPITULATION								
Des	garçons.	1086	809	657	487	768	514	4321
	hom. m.	428	382	229	219	307	245	1810
	veufs.	225	193	114	94	160	109	895
	filles.	881	578	527	322	618	361	3287
	fem. m.	419	299	275	188	275	174	1630
	veuves.	323	313	173	168	218	212	1407
TOTAUX.....		3362	2574	1975	1478	2346	1615	13350

ETAT de Décès par sexes et par âges pour l'année 1810.

DÉSIGNATION.		ARRONDISSEMENS. Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
Au-dessous d'un an.	garçons.	463	278	294	160	287	192	1674
	filles.	341	219	261	130	217	167	1335
D'un à 10 ans.	garçons.	394	164	191	95	215	98	1157
	filles.	350	178	207	106	208	101	1150
De 10 à 15 ans.	garçons.	45	30	17	22	31	26	171
	filles.	38	31	17	24	41	13	164
De 15 à 20 ans.	garçons.	65	48	27	30	30	31	229
	hom. mar.	0	0	0	0	0	0	0
	veufs.	0	0	0	0	0	0	0
	filles.	55	51	22	27	36	25	216
	fem. mar.	1	1	1	0	1	0	4
	veuves.	0	0	0	0	0	0	0
De 20 à 30 ans.	garçons.	83	169	87	81	66	116	602
	hom. m.	17	11	10	6	12	7	63
	veufs.	0	0	1	0	0	0	1
	filles.	68	76	33	31	42	41	291
	fem. m.	39	30	22	17	25	13	146
	veuves.	0	0	5	0	0	0	5
De 30 à 40 ans.	garçons.	30	30	20	5	33	27	145
	hom. m.	37	25	36	17	27	25	167
	veufs.	0	0	5	2	0	1	8
	filles.	25	29	21	13	14	11	113
	fem. m.	62	50	49	43	49	38	291
	veuves.	5	4	11	1	1	4	26
De 40 à 50 ans.	garçons.	12	17	16	8	19	13	85
	hom. m.	72	46	46	39	46	27	276
	veufs.	9	10	9	2	2	5	37
	filles.	12	19	6	8	13	20	78
	fem. m.	66	56	53	33	39	37	284
	veuves.	15	6	13	4	13	9	60
De 50 à 60 ans.	garçons.	19	17	12	7	16	21	92
	hom. m.	106	84	49	42	62	51	394
	veufs.	22	13	17	[illegible]	15	10	86
	filles.	18	24	16	3	26	17	104
	fem. m.	91	52	45	44	54	44	330
	veuves.	32	28	18	14	26	24	142

DÉSIGNATION.		Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St. Omer.	St.-Pol.	Total.
		ARRONDISSEMENS.						
De 60 à 70 ans.	garçons.	24	21	15	11	22	14	107
	hommes mariés.	104	89	45	42	82	54	416
	veufs.	55	34	27	14	28	20	178
	filles.	26	23	17	13	25	26	128
	femmes mariees.	70	57	36	34	45	34	276
	veuves.	82	48	42	35	45	43	291
De 70 à 80 ans.	garçons.	27	22	15	17	21	17	119
	hom. m.	105	81	33	45	66	46	376
	veufs.	91	68	33	51	71	46	360
	filles.	44	27	12	17	23	20	143
	fem. m.	68	41	24	28	37	40	238
	veuves.	127	141	49	58	74	74	523
De 80 à 90 ans.	garçons.	9	20	2	6	14	5	56
	hom. m	22	24	5	11	20	12	94
	veufs.	41	52	23	29	38	26	209
	filles.	6	23	9	5	16	12	71
	fem. m.	23	18	8	4	6	9	68
	veufs.	60	84	35	29	51	38	297
Au-dessus de 90 ans.	garçons.	0	1	1	0	0	1	3
	hom. m.	0	1	1	0	1	1	4
	veufs.	5	6	7	1	6	1	26
	filles.	1	3	2	0	1	1	8
	fem. m.	0	2	1	1	0	0	4
	veuves.	8	12	8	1	9	4	42

RÉCAPITULATION

		Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St. Omer.	St.-Pol.	Total.
Des	garçons.	1169	817	697	442	754	561	4440
	hom. m.	463	361	225	202	316	223	1790
	veufs.	223	183	122	108	160	109	905
	filles.	986	703	623	377	660	454	3803
	femmes.	420	307	239	204	256	215	1641
	veuves.	329	323	181	140	217	196	1336
TOTAUX.....		3590	2694	2087	1473	2353	1758	13965

***ETAT** de décès par sexes et par âges pour l'année* 1811.

DÉSIGNATION.		Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
Au-dessous d'un an.	garçons.	442	270	268	179	260	237	1646
	filles.	337	245	219	138	178	135	1252
D'un à 10 ans.	garçons.	393	286	256	111	163	114	1323
	filles.	375	299	254	135	159	84	1306
De 10 à 15 ans.	garçons	71	38	37	19	33	30	228
	filles.	57	47	24	15	23	20	186
De 15 à 20 ans.	garçons.	60	48	57	12	45	48	248
	hom. mar.	0	0	3	0	0	2	5
	veufs.	0	0	0	0	0	0	0
	filles.	76	55	31	24	36	26	248
	fem. mar.	0	0	1	0	0	5	6
	veuves.	0	0	0	0	0	0	0
De 20 à 30 ans.	garçons.	161	100	90	48	61	89	549
	hom. m.	20	8	20	11	12	10	81
	veufs.	1	0	0	0	1	0	2
	filles.	101	64	45	35	48	36	329
	fem. m.	34	37	23	15	1	22	132
	veuves.	0	0	3	1	2	1	7
De 30 à 40 ans.	garçons.	41	25	23	13	26	25	153
	hom. m.	35	20	41	17	25	16	154
	veufs.	1	1	1	4	2	6	15
	filles.	31	14	20	13	19	14	111
	fem. m.	65	59	33	30	25	32	244
	veuves.	6	2	6	2	0	3	19
De 40 à 50 ans.	garçons.	27	22	18	10	11	18	106
	hom. m.	82	57	44	25	59	27	294
	veufs.	7	5	8	5	5	2	32
	filles.	14	14	12	10	14	12	76
	fem. m.	67	60	32	38	54	36	287
	veuves.	14	7	10	11	4	10	56
De 50 à 60 ans.	garçons	23	27	17	11	14	10	102
	hom. m.	107	98	65	52	70	55	447
	veufs.	20	13	16	15	9	29	104
	filles.	35	16	13	8	12	19	103
	fem. m.	75	67	41	46	50	47	326
	veuves.	43	22	27	2	17	19	150

DÉSIGNATION.		ARRONDISSEMENS. Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
De 60 à 70 ans.	garçons.	28	27	11	16	28	19	129
	hommes mariés.	116	97	51	57	88	58	467
	veufs.	47	40	20	20	24	31	182
	filles.	25	25	15	15	20	21	121
	femmes mariées.	96	59	39	35	56	37	322
	veuves.	72	65	41	36	30	36	289
De 70 à 80 ans.	garçons.	30	22	6	18	25	21	122
	hom. m.	97	70	31	47	48	52	345
	veufs.	78	80	34	35	48	40	315
	filles.	46	35	17	16	32	25	171
	fem. m.	59	53	18	33	39	41	243
	veuves.	132	115	63	64	57	62	493
De 80 à 90 ans.	garçons.	14	7	5	4	11	8	49
	hom. m.	28	17	9	11	24	21	110
	veufs.	46	56	15	28	38	32	213
	filles.	24	21	9	10	18	7	89
	fem. m.	18	18	8	2	24	8	78
	veuves.	63	75	25	30	60	54	307
Au-dessus de 90 ans.	garçons.	1	1	0	1	1	0	4
	hom. m.	0	1	1	2	2	1	7
	veufs.	2	7	3	5	4	5	26
	filles.	1	1	1	1	4	0	8
	fem. m.	0	1	0	0	11	0	12
	veuves.	5	9	6	5	14	3	42
RÉCAPITULATION								
Des	garçons.	1291	873	768	442	676	609	4659
	hom. m.	485	368	265	222	328	242	1910
	veufs.	202	202	97	110	131	145	887
	filles.	1122	836	660	420	563	399	4000
	fem. m.	414	354	195	199	260	228	1650
	veuves.	335	295	181	171	193	188	1363
TOTAUX.....		3849	2928	2166	1564	2151	1811	14469

ETAT de Décès par sexes et par âges pour l'année 1812.

DÉSIGNATION.		Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
		ARRONDISSEMENS.						
Au-dessous d'un an.	garçons.	421	264	229	156	261	188	1519
	filles.	318	241	202	129	178	117	1185
D'un à 10 ans.	garçons.	292	217	156	132	209	122	1128
	filles.	282	259	162	132	198	108	1141
De 10 à 15 ans.	garçons.	51	35	29	19	29	27	190
	filles.	45	38	29	17	22	21	170
De 15 à 20 ans.	garçons.	65	45	49	24	23	38	244
	hom. mar.	0	0	1	0	0	0	1
	veufs.	0	0	0	0	0	0	0
	filles.	70	41	33	25	28	23	220
	fem. mar.	0	2	0	0	1	1	4
	veuves.	2	0	1	0	0	0	3
De 20 à 30 ans.	garçons.	242	130	93	64	56	130	715
	hom. m.	14	12	11	6	15	12	70
	veufs.	0	4	0	1	0	0	5
	filles.	93	52	41	34	51	33	304
	fem. m	51	26	23	13	16	25	154
	veuves.	1	0	1	1	1	2	6
De 30 à 40 ans.	garçons.	71	29	29	12	20	15	176
	hom. m	45	40	41	14	24	19	183
	veufs.	3	1	1	0	4	2	11
	filles.	24	18	10	12	21	7	92
	fem. m.	77	57	39	43	36	33	285
	veuves.	8	2	5	0	4	3	22
De 40 à 50 ans.	garçons	19	13	18	13	21	10	94
	hom. m	80	61	44	31	54	35	305
	veufs.	15	2	7	1	5	7	37
	filles.	21	10	13	7	16	16	83
	fem. m.	89	45	31	50	54	45	314
	veuves.	11	13	13	2	7	7	53
De 50 à 60 ans.	garçons.	26	29	17	10	20	12	114
	hom. m.	132	82	43	52	61	61	431
	veufs.	33	27	9	6	16	15	106
	filles.	26	15	18	13	22	10	104
	fem. m.	98	47	32	40	52	63	332
	veuves.	60	27	23	20	19	20	169

DÉSIGNATION.		Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	St.-Omer.	St.-Pol.	Total.
		ARRONDISSEMENS.						
De 60 à 70 ans.	garçons.	22	24	22	16	28	21	133
	hommes mariés.	123	113	51	70	93	78	528
	veufs.	61	43	17	26	32	30	209
	filles.	45	28	18	14	20	22	147
	femmes mariées.	101	65	37	56	65	42	366
	veuves.	105	70	42	52	55	49	373
De 70 à 80 ans.	garçons.	27	35	14	16	25	30	147
	hom. m	84	99	28	53	64	42	370
	veufs.	102	86	33	40	53	43	357
	filles.	37	37	13	13	31	16	147
	fem m.	59	44	17	32	34	31	217
	veuves.	159	116	58	68	95	78	574
De 80 à 90 ans.	garçons.	12	12	3	3	13	9	52
	hom. m.	26	43	5	13	22	15	124
	veufs.	48	65	18	38	45	34	248
	filles.	14	24	6	8	16	11	79
	fem m.	11	21	3	5	9	10	59
	veuves.	63	95	33	45	71	58	345
Au-dessus de 90 ans.	garçons.	0	2	0	0	1	0	3
	hom. m.	0	2	0	0	3	3	8
	veufs.	8	10	0	1	7	10	36
	filles.	4	2	0	1	2	0	9
	fem m.	1	2	1	0	1	0	5
	veuves.	9	10	5	1	10	4	39
RÉCAPITULATION								
Des	garçons	1248	835	659	465	706	602	4515
	hom m.	504	765	545	239	376	265	2654
	veufs.	270	452	224	113	162	141	1362
	filles.	977	238	85	405	605	384	2694
	fem. m.	487	309	183	239	268	250	1735
	veuves.	418	333	181	187	262	201	1582
TOTAUX.....		3904	2932	1877	1648	2539	1843	14543

***Autre État** par Cantons des decès pour les années* 1809, 1810, 1811 *et* 1812.

NOMS des CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DE DÉCÈS.						
		Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Arras, *Nord et Sud.*	1809	273	92	69	181	87	90	792
	1810	260	95	58	192	87	80	772
	1811	282	102	56	284	94	96	914
	1812	280	112	60	271	136	115	972
Bapaume.	1809	102	45	17	85	35	40	324
	1810	83	49	19	98	39	38	326
	1811	93	36	13	69	35	27	273
	1812	102	43	21	102	39	28	335
Beaumetz.	1809	85	36	14	58	30	28	251
	1810	132	46	16	91	36	19	340
	1811	107	41	19	90	30	29	316
	1812	123	44	29	101	60	33	390
Bertincourt.	1809	101	47	14	79	47	24	312
	1810	112	42	20	91	4[illegible]	30	337
	1811	129	45	20	107	36	24	361
	1812	112	40	35	101	35	49	372
Croisilles.	1809	77	45	22	75	39	32	290
	1810	104	37	2[illegible]	74	36	33	306
	1811	102	59	2[illegible]	98	37	34	354
	1812	100	55	2[illegible]	61	40	50	335
Marquion.	1809	149	49	3[illegible]	141	43	25	441
	1810	149	58	2[illegible]	154	43	52	481
	1811	181	65	1[illegible]	161	65	48	539
	1812	130	54	30	95	41	38	388
Pas.	1809	110	32	12	88	40	29	311
	1810	114	49	22	106	55	17	363
	1811	113	41	1[illegible]	87	32	21	313
	1812	130	37	1[illegible]	86	36	33	339
Vimy.	1809	75	39	27	8[illegible]	36	[illegible]8	287
	1810	90	46	2[illegible]	73	34	37	303
	1811	149	59	1[illegible]	161	44	27	397
	1812	150	59	1[illegible]	91	50	32	401

NOMS des CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DE DÉCÈS.						
		Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Vitry.	1809	114	43	18	89	61	29	354
	1810	125	41	18	105	48	25	362
	1811	133	37	15	126	41	29	382
	1812	121	60	32	69	50	42	374
Béthune.	1809	122	54	30	99	35	46	386
	1810	117	63	23	107	37	53	400
	1811	135	73	30	141	38	61	478
	1812	127	77	48	121	54	54	481
Cambrin.	1809	106	53	27	69	43	45	343
	1810	94	44	26	81	39	52	336
	1811	162	56	23	131	4[illegible]	31	451
	1812	115	75	25	82	4[illegible]	41	382
Carvin.	1809	88	45	19	79	4[illegible]	55	309
	1810	87	42	24	101	42	36	332
	1811	126	37	31	109	5[illegible]	31	383
	1812	140	48	32	127	32	43	422
Houdain.	1809	70	48	2[illegible]	37	30	44	256
	1810	80	36	20	53	36	34	259
	1811	55	34	19	58	33	32	231
	1812	77	43	31	73	24	45	293
Laventie.	1809	130	57	28	81	38	43	377
	1810	104	53	2[illegible]	94	44	55	379
	1811	129	46	26	135	41	46	423
	1812	113	64	30	87	47	47	388
Lens.	1809	109	59	2[illegible]	86	42	38	360
	1810	137	46	1[illegible]	105	42	32	379
	1811	104	44	28	106	48	52	382
	1812	108	58	21	108	42	41	378
Lillers.	1809	109	36	1[illegible]	69	39	36	305
	1810	105	44	16	94	28	31	318
	1811	100	38	25	88	36	35	322
	1812	101	42	2[illegible]	87	38	32	328

NOMS des CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DE DÉCÈS. Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Norrent-fontes.	1809	75	30	20	58	29	26	238
	1810	93	33	28	68	39	30	291
	1811	62	40	20	68	30	30	256
	1812	54	45	23	80	28	30	260
Boulogne.	1809	232	62	16	162	50	25	547
	1810	183	55	19	166	50	48	521
	1811	253	70	20	218	52	47	660
	1812	178	53	15	162	53	47	508
Calais.	1809	137	50	24	128	79	41	459
	1810	185	31	32	195	52	58	553
	1811	199	59	29	168	45	39	539
	1812	150	54	27	125	47	45	444
Desvres.	1809	55	30	17	40	26	16	184
	1810	63	40	19	53	31	26	232
	1811	62	28	17	51	20	27	205
	181	78	25	10	40	16	18	187
Guines.	1809	64	24	14	76	40	23	241
	1810	81	36	18	61	53	21	270
	1811	90	38	8	72	54	10	258
	1812	80	33	16	84	23	22	258
Marquise.	1809	85	39	26	53	45	47	295
	1810	84	35	14	90	29	17	269
	1811	72	34	10	68	22	24	230
	1812	77	2[illegible]	11	54	21	28	220
Samer.	1809	84	24	17	68	37	21	251
	1810	103	28	20	57	24	11	243
	1811	92	36	13	83	22	28	274
	1812	96	30	6	82	23	23	250
Montreuil.	1809	105	50	17	68	33	31	304
	1810	73	51	26	84	46	30	310
	1811	104	54	34	99	50	33	374
	1812	105	62	19	97	51	46	380

NOMS des CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DE DÉCÈS. Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Campagne.	1809	63	34	15	53	39	28	232
	1810	64	21	15	48	30	26	204
	1811	71	41	14	77	28	41	272
	1812	57	40	15	58	37	25	232
Étaples.	1809	47	21	8	37	16	23	152
	1810	43	21	10	35	23	15	147
	1811	36	29	6	29	22	21	143
	1812	37	18	11	29	19	12	126
Fruges.	1809	93	33	19	54	41	27	267
	1810	97	36	21	71	28	25	278
	1811	76	35	20	56	32	23	242
	1812	92	47	18	61	51	30	299
Hesdin.	1809	88	29	21	53	36	51	258
	1810	102	53	23	93	39	21	331
	1811	88	38	21	92	39	28	306
	1812	109	38	28	94	51	42	362
Hucqueliers.	1809	91	52	14	57	23	28	265
	1810	60	20	16	46	38	23	203
	1811	67	25	15	67	28	25	227
	1812	65	34	22	66	30	32	249
St.-Omer, (*Nord et Sud.*)	1809	279	93	56	212	86	72	798
	1810	251	98	57	232	92	83	813
	1811	209	87	32	165	76	54	623
	1812	288	107	49	220	72	94	830
Aire.	1809	136	57	27	109	43	27	399
	1810	124	51	23	122	41	32	393
	1811	112	61	25	116	39	31	384
	1812	118	54	27	112	43	47	401
Ardres.	1809	70	32	13	67	38	36	256
	1810	86	45	23	62	28	33	277
	1811	70	57	16	75	42	26	286
	1812	57	35	25	66	36	25	244

NOMS des CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DE DÉCÈS.						
		Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Audruick.	1809	112	56	18	97	42	30	355
	1810	119	48	15	108	34	30	354
	1811	137	50	16	110	55	26	394
	1812	105	57	23	84	45	26	340
Fauquemberq.	1809	64	27	19	63	28	21	222
	1810	73	27	12	64	26	18	220
	1811	5[illegible]	31	14	48	20	29	201
	1812	58	40	21	50	22	27	218
Lumbres.	1809	107	42	27	70	38	32	316
	1810	101	47	25	72	35	21	301
	1811	89	42	28	49	28	27	263
	1812	80	43	17	73	50	43	306
St.-Pol.	1809	108	46	13	81	37	38	323
	1810	93	40	20	85	24	31	293
	1811	100	42	21	71	45	37	325
	1812	110	55	26	66	40	43	340
Aubigny.	1809	74	50	16	65	22	19	226
	1810	85	31	17	73	27	27	260
	1811	77	33	24	60	42	29	265
	1812	72	42	18	36	36	29	233
Auxi-le-Chât.	1809	97	44	29	61	45	50	326
	1810	113	41	21	90	64	38	367
	1811	117	53	38	66	42	30	355
	1812	107	49	34	73	56	43	362
Avesnes-le-C.	1809	97	49	19	48	31	38	282
	1810	105	48	29	82	40	44	348
	1811	12	45	24	92	52	43	381
	1812	134	50	23	88	48	35	378
Heuchin.	1809	73	31	16	62	23	42	247
	1810	94	38	11	8[illegible]	40	31	300
	1811	97	36	22	71	29	17	272
	1812	98	40	20	77	36	28	299

NOMS des CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DE DÉCÈS.						
		Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Wail.	1809	65	45	16	44	16	25	211
	1810	71	25	11	38	20	25	190
	1811	86	33	16	39	18	21	213
	1812	81	29	20	44	34	23	251
RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENS.								
ARRAS......	1809	1086	428	229	878	418	323	3362
	1810	1169	463	223	984	420	331	3590
	1811	1291	485	202	1122	414	335	3849
	1812	1248	504	270	977	487	418	3904
BÉTHUNE.....	1809	809	382	193	578	299	313	2574
	1810	817	361	183	703	307	323	2694
	1811	873	368	202	836	331	318	2928
	1812	835	452	238	765	309	333	2932
BOULOGNE....	1809	657	229	114	527	275	173	1975
	1810	697	225	122	623	239	181	2087
	1811	768	265	97	600	193	181	2166
	1812	659	224	85	545	183	181	1877
MONTREUIL...	1809	487	219	94	322	188	168	1478
	1810	442	202	108	377	204	140	1473
	1811	442	222	110	420	199	171	1564
	1012	465	239	113	405	239	187	1648
ST.-OMER....	1809	768	307	160	618	275	218	2346
	1810	754	316	160	660	256	217	2363
	1811	676	328	131	563	260	193	2151
	1812	706	336	162	605	268	262	2339
ST.-POL.....	1809	514	245	109	361	174	212	1615
	1810	561	223	109	454	215	196	1758
	1811	609	242	145	399	228	188	1811
	1812	602	265	141	384	250	201	1843
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.								
TOTAUX pour tout le département..	1809	4321	1810	899	3284	1629	1407	13350
	1810	4440	1790	905	3801	1641	1388	13965
	1811	4659	1910	887	4000	1627	1386	14469
	1812	4515	2020	1009	3681	1736	1582	14543

II.ᵉ ÉTAT du Mouvement de la Population.

NAISSANCES.

NOMS des Villes.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	ENFANS légitimes. Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	ENFANS naturels. Femelles.	TOTAL des Mâles.	TOTAL des Femelles.	Total général.
Arras.	6 ans ant.rs à 1809	1707	1573	396	299	2103	1872	3975
	1809	262	237	71	64	333	301	634
	1810	246	250	62	72	307	322	629
	1811	247	225	97	94	344	319	663
	1812	265	248	101	118	366	366	732
Total pour les 10 années		2720	2533	727	647	3453	3180	6633
St.-Omer.	6 ans ant.rs à 1809	1691	1468	228	222	1919	1690	3609
	1809	267	276	1	1	268	277	545
	1810	239	268	1	5	240	273	513
	1811	279	264	3	3	282	267	549
	1812	270	235	28	19	298	254	552
	Total....	274[illegible]	2511	261	250	3007	2761	5768
Boulogne.	6 ans ant.rs à 1809	2053	1948	154	277	2207	2225	4432
	1809	416	411	47	4[illegible]	463	459	922
	1810	346	325	80	82	426	405	831
	1811	377	366	64	61	441	427	868
	1812	326	308	126	134	452	442	894
	Total....	3518	3356	471	602	3989	3958	7947
Calais.	6 ans ant.rs à 1809	825	785	91	110	916	895	1811
	1809	84	84	36	35	120	117	237
	1810	115	105	14	16	129	121	250
	1811	125	104	29	32	154	136	290
	1812	115	112	27	25	142	137	279
	Total....	1264	1190	197	216	1461	1406	2867

NOMS des Villes.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Aire.	6 ans ant.[rs] à 1809	714	704	60	72	774	776	1550
	1809	135	108	0	0	135	108	243
	1810	135	109	1	0	136	109	245
	1811	116	146	0	0	116	146	262
	1812	111	99	0	0	111	99	210
Total pour les 10 *années*		1211	1166	61	72	1272	1238	2510
Béthune.	6 ans ant.[rs] à 1809	565	531	19	25	584	556	1140
	1809	88	90	5	10	93	100	193
	1810	85	92	3	3	88	95	183
	1811	84	73	4	3	88	76	164
	1812	94	89	4	5	98	94	192
Total.....		916	875	35	46	951	921	1872
Montreuil.	6 ans ant.[rs] à 1809	305	300	78	49	383	349	732
	1809	48	51	4	6	52	57	109
	1810	65	45	7	2	72	45	117
	1811	31	39	9	12	40	51	91
	1812	26	45	14	13	40	58	98
Total.....		475	478	112	82	587	560	1147
Hesdin.	6 ans ant.[rs] à 1809	226	236	38	48	264	284	548
	1809	30	42	6	3	36	45	81
	1810	46	31	4	4	50	35	85
	1811	37	50	1	8	38	58	96
	1812	34	32	1	5	35	[illegible]	72
Total.....		373	391	50	68	[illegible]	459	882
St.-Pol.	6 ans ant.[rs] à 1809	294	249	20	26	314	275	589
	1809	47	40	1	[illegible]	48	42	90
	1810	45	51	4	4	49	55	104
	1811	47	48	2	2	49	50	99
	1812	57	41	4	1	61	42	103
Total.....		490	425	31	35	521	464	985

NOMS des Villes.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Bapaume.	6 ans ant.rs à 1809	278	238	23	34	301	272	573
	1809	34	34	5	4	39	38	77
	1810	45	46	3	2	48	48	96
	1811	50	34	5	7	55	41	96
	1812	45	56	0	0	45	56	101
Total pour les 10 années.		452	408	36	47	488	455	943
Lens.	6 ans ant.rs à 1809	239	259	9	11	248	270	518
	1809	42	29	6	2	48	31	79
	1810	38	27	1	3	39	30	69
	1811	36	32	3	2	39	34	73
	1812	36	42	2	3	38	45	83
	Total. ...	391	389	21	21	412	410	822
St-Venant.	6 ans ant.rs à 1809	190	170	2	1	192	171	363
	1809	20	30	0	2	20	32	52
	1810	22	26	0	0	22	26	48
	1811	29	30	0	1	29	31	60
	1812	26	21	0	1	26	22	48
	Total.	287	277	2	5	289	282	571
Lillers.	6 ans ant.rs à 1809	422	371	6	10	428	381	809
	1809	71	60	2	1	73	61	134
	1810	62	69	2	1	64	70	134
	1811	58	67	2	1	60	68	128
	1812	59	50	1	6	60	56	116
	Total.	672	617	13	19	685	636	1321
Ardres.	6 ans ant.rs à 1809	175	197	26	23	201	220	421
	1809	34	31	0	0	34	31	65
	1810	24	22	0	0	24	22	46
	1811	26	44	0	0	26	44	70
	1812	24	23	0	0	24	25	47
	Total.	283	317	26	23	309	340	649

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Arras, *nord et sud* non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	1072	1040	41	51	1113	1091	2204
	1809	170	155	7	5	177	160	337
	1810	191	165	3	3	194	168	362
	1811	102	100	1	3	103	103	206
	1811	173	173	3	3	176	176	352
Total pour les 10 *années.*		1708	1633	55	65	1763	1698	3461
Bapaume, non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	708	729	36	44	744	773	1517
	1809	119	107	2	8	121	115	236
	1810	149	145	5	7	154	152	306
	1811	131	129	0	5	131	134	265
	1812	148	128	6	7	154	135	289
	Total.....	1255	1238	49	71	1304	1309	2613
Beaumetz.	6 ans ant.[rs] à 1809	1003	925	42	22	1045	947	1992
	1809	153	123	7	2	160	125	285
	1810	157	164	8	3	165	167	332
	1811	155	163	5	5	160	168	328
	1812	168	138	4	3	172	141	313
	Total.....	1636	1513	66	35	1702	1548	3250
Bertincourt	6 ans ant.[rs] à 1819	1072	965	70	72	1142	1037	2179
	1809	172	185	8	12	180	197	377
	1810	208	177	8	5	216	182	398
	1811	213	234	8	5	221	239	460
	1812	184	177	13	11	197	188	385
	Total.....	1849	1738	107	105	1956	1843	3799
Croisilles.	6 ans ant.[rs] à 1809	1133	1174	70	61	1203	1235	2438
	1809	183	183	7	9	190	191	381
	1810	225	225	11	10	236	233	469
	1811	216	214	9	4	225	218	443
	1812	216	205	4	9	220	214	434
	Total.....	1973	1999	101	92	2074	2091	4165

NOMS des Cantons.	Années.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Marquion.	6 ans ant.rs à 1809	1429	1439	57	53	1486	1492	2978
	1809	231	229	12	8	243	237	480
	1810	256	249	9	3	265	252	517
	1811	244	272	5	20	249	292	541
	1812	249	240	16	19	265	259	524
Total pour les 10 années.		2409	2429	99	103	2508	2532	5040
Pas.	6 ans ant.rs à 1809	1116	1071	45	27	1161	1098	2259
	1809	183	161	9	4	192	165	357
	1810	197	197	2	6	199	203	402
	1811	211	166	4	11	215	177	392
	1812	177	159	2	6	179	165	344
	Total.....	1884	1754	62	54	1940	1808	3754
Vimy.	6 ans ant.rs à 1809	1425	1355	52	40	1477	1395	2872
	1809	269	192	9	3	278	195	473
	1810	202	240	5	3	207	243	450
	1811	238	190	10	7	248	197	445
	1812	207	206	4	7	211	213	424
	Total.....	2341	2183	80	60	2421	2243	4664
Vitry.	6 ans ant.rs à 1809	1623	1485	36	54	1659	1517	3176
	1809	258	219	10	9	268	228	496
	1810	260	244	4	4	264	248	512
	1811	286	249	13	8	299	257	556
	1812	252	213	18	12	270	225	495
	Total.....	2679	2408	81	67	2760	2475	5235
Béthune, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	1032	951	90	73	1122	1024	2146
	1809	154	161	16	9	170	170	340
	1810	156	164	9	9	165	173	338
	1811	175	175	6	5	181	180	361
	1812	114	110	8	12	122	122	244
	Total.....	1631	1561	129	108	1760	1669	3429

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Cambrin.	6 ans ant.rs à 1809	1284	1329	81	89	1365	1418	2783
	1809	211	172	15	19	226	191	417
	1810	207	215	10	22	217	235	452
	1811	231	181	16	14	247	195	442
	1812	170	188	15	11	185	199	384
Total pour les 10 années.		2103	2085	137	155	2240	2238	4478
Carvin.	6 ans ant.rs à 1809	1418	1386	69	81	1487	1467	2954
	1809	250	199	11	16	261	215	476
	1810	203	217	18	21	221	238	459
	1811	230	225	12	19	242	244	486
	1812	210	209	11	14	221	223	444
	Total....	2311	2236	121	151	2432	2387	4819
Houdain.	6 ans ant.rs à 1809	1112	990	54	39	1166	1029	2195
	1809	158	160	10	7	168	167	335
	1810	176	177	5	2	181	179	360
	1811	156	166	4	7	160	173	333
	1812	137	167	8	7	145	174	319
	Total....	1739	1660	81	62	1820	1722	3542
Layenite.	6 ans ant.rs à 1809	1285	1260	81	75	1366	1335	2701
	1809	200	189	11	14	211	203	414
	1810	180	164	14	12	194	176	370
	1811	177	206	12	18	189	224	413
	1812	163	159	7	6	170	165	335
	Total....	2005	1978	125	125	2130	2103	4233
Lens, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	1231	1228	62	58	1293	1286	2579
	1809	200	157	12	10	212	167	379
	1810	217	213	8	12	225	225	450
	1811	195	181	9	12	204	193	397
	1812	162	158	6	6	168	164	332
	Total....	2005	1937	97	98	2102	2035	4137

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Lillers, non compris la Ville et celle de St.-Venant.	6 ans ant.[rs] à 1809	709	708	44	23	753	731	1484
	1809	106	106	6	6	112	112	224
	1810	105	111	3	2	108	113	221
	1811	118	124	3	5	121	129	250
	1812	101	100	2	6	103	106	209
Total pour les 10 années		1139	1149	58	42	1197	1191	2388
Norrent-fontes.	6 ans ant.[rs] à 1809	1020	951	67	45	1087	996	2083
	1809	158	135	5	3	163	138	301
	1810	156	145	15	10	171	165	326
	1811	196	146	8	7	204	153	357
	1812	155	144	10	7	165	151	316
	Total....	1685	1521	103	72	1790	1593	3383
Boulogne, non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	543	454	73	104	616	558	1174
	1809	36	35	47	4[illegible]	83	83	166
	1810	85	51	11	1[illegible]	96	65	159
	1811	58	37	33	2[illegible]	91	63	154
	1812	78	65	3	7	81	72	155
	Total	800	642	167	197	967	859	1806
Calais, non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	1097	949	146	122	1243	1071	2314
	1809	163	163	12	2	175	165	340
	1810	170	165	29	33	199	198	397
	1811	161	167	30	3[illegible]	191	200	391
	1812	136	150	33	2[illegible]	169	175	344
	Total....	1727	1594	250	215	1977	1809	3786
Desvres.	6 ans ant.[rs] à 1809	826	799	70	49	896	848	1744
	1809	140	116	9	8	149	124	273
	1810	143	139	10	11	153	150	303
	1811	118	142	8	9	126	151	277
	1812	110	125	7	7	117	132	249
	Total.....	1337	1321	104	84	1441	1405	2846

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES.						
		ENFANS légitimes.		ENFANS naturels.		TOTAL des		
		Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Total général.
Guines.	6 ans ant.[rs] à 1809	991	1016	81	51	1072	1067	2139
	1809	165	165	13	11	178	176	354
	1810	191	199	13	6	204	205	409
	1811	177	144	14	14	191	158	349
	1812	158	183	8	11	166	194	360
Total pour les 10 années		1652	1707	129	95	1811	1800	3611
Marquise.	6 ans ant.[rs] à 1809	1059	881	114	83	1173	964	2137
	1809	160	152	10	8	170	160	330
	1810	191	162	13	18	204	180	384
	1811	163	150	11	14	174	164	338
	1812	137	148	13	9	150	157	307
	Total.....	1710	1495	161	132	1871	1625	3496
Samer.	6 ans ant.[rs] à 1809	932	855	124	82	1056	938	1994
	1810	145	127	21	18	166	145	311
	1810	143	136	17	12	160	148	308
	1811	142	140	16	18	158	158	316
	1812	137	121	13	18	150	139	289
	Total.....	1499	1380	191	148	1690	1528	3218
Montreuil, non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	986	961	58	67	1044	1028	2072
	1809	139	142	7	12	146	154	300
	1810	164	135	11	17	175	151	326
	1811	145	123	10	18	155	141	296
	1812	128	124	4	6	132	130	262
	Total.....	1562	1485	90	119	1652	1604	3256
Campagne.	6 ans ant.[rs] à 1809	989	956	65	59	1054	1015	2069
	1809	142	147	18	14	160	161	321
	1810	162	148	10	16	172	164	336
	1811	156	159	15	11	171	170	341
	1812	132	145	17	16	149	161	310
	Total.....	1581	1555	125	116	1706	1671	3377

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Étaples.	6 ans ant.[rs] à 1809	724	697	66	66	790	763	1553
	1809	98	109	6	7	104	116	220
	1810	139	100	6	2	145	102	247
	1811	100	105	7	9	107	114	221
	1812	85	109	8	11	93	120	213
Total pour les 10 années		1146	1120	93	95	1239	1215	2454
Fruges.	6 ans ant.[rs] à 1809	1019	932	67	56	1086	988	2074
	1809	155	159	14	11	169	170	339
	1810	152	171	7	14	159	185	344
	1811	168	166	14	12	182	178	360
	1812	146	145	10	10	156	155	311
	Total....	1640	1573	112	103	1752	1676	3428
Hesdin, non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	774	699	56	51	830	750	1580
	1809	117	125	12	9	129	134	265
	1810	154	124	14	13	168	137	305
	1811	153	145	10	13	163	158	321
	1812	121	118	5	16	126	134	260
	Total....	1319	1211	97	102	1416	1313	2729
Hucqueliers.	6 ans ant.[rs] à 1809	975	873	81	59	1056	932	1988
	1809	136	145	13	11	149	156	305
	1810	161	132	8	18	169	150	319
	1811	148	127	7	9	155	136	291
	1812	143	127	15	12	158	139	297
	Total....	1563	1404	124	109	1687	1513	3200
St.-Omer, *nord et sud,* non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	818	817	45	26	863	843	1706
	1809	102	98	0	0	102	98	200
	1810	147	131	1	0	148	131	279
	1811	145	111	0	0	145	111	256
	1812	143	132	0	0	143	132	275
	Total....	1355	1289	46	26	1401	1315	2716

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES.						
		ENFANS légitimes.		ENFANS naturels.		TOTAL des		
		Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Total général.
Aire, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	661	650	25	20	686	670	1356
	1809	101	97	0	0	101	97	198
	1810	122	115	0	0	122	115	[illegible]37
	1811	130	86	0	0	130	86	216
	1812	95	108	0	0	95	108	203
Total pour les 10 *années.*		1109	1056	25	20	1134	1076	2210
Ardres, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	995	951	24	21	1019	972	1991
	1809	165	148	0	0	165	148	313
	1810	158	183	0	0	158	183	341
	1811	174	156	0	0	174	156	330
	1812	160	142	1	0	161	142	303
	Total. ...	1652	1580	25	21	1677	1601	3278
Audruick.	6 ans ant.rs à 1809	1281	1231	32	21	1313	1252	2565
	1809	204	192	0	0	204	192	396
	1810	239	215	0	0	239	215	454
	1811	222	218	0	0	222	218	440
	1812	201	193	0	0	201	193	394
	Total.	2147	2049	32	21	2179	2070	4249
Fauquemb.	6 ans ant.rs à 1809	857	830	26	11	883	841	1724
	1809	151	122	0	0	151	122	273
	1810	141	137	0	0	141	137	278
	1811	159	134	0	0	159	134	293
	1812	137	141	0	0	137	141	278
	Total.	1445	1364	26	11	1471	1375	2846
Lumbres.	6 ans ant.rs à 1809	1239	1248	41	20	1280	1268	2548
	1809	193	199	0	0	193	199	392
	1810	197	215	0	0	197	215	412
	1811	222	191	0	0	222	191	413
	1812	205	162	0	0	205	162	367
	Total. ...	2056	2015	41	20	2097	2035	4132

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. Enfans légitimes. Mâles.	Enfans légitimes. Femelles.	Enfans naturels. Mâles.	Enfans naturels. Femelles.	Total des Mâles.	Total des Femelles.	Total général.
St.-Pol, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	907	763	18	23	925	789	1714
	1809	123	121	9	5	132	126	258
	1810	143	156	9	4	152	160	312
	1811	154	132	11	0	165	138	303
	1812	158	118	1	0	159	118	277
Total pour les 10 années.		1485	1293	48	38	1533	1331	2864
Aubigny.	6 ans ant.rs à 1809	815	787	22	25	837	812	1649
	1809	108	85	5	6	113	91	204
	1810	155	136	7	13	162	149	311
	1811	133	121	1	1	134	122	256
	1812	131	132	3	3	134	135	269
Total.....		1342	1261	38	48	1380	1309	2689
Auxi.	6 ans ant.rs à 1809	1123	1175	55	58	1178	1233	2411
	1809	161	172	10	11	171	183	354
	1810	196	159	7	11	203	170	373
	1811	202	168	4	3	206	171	377
	1812	167	171	5	9	172	180	352
Total.....		1849	1845	81	92	1930	1937	3867
Avesnes.	6 ans ant.rs à 1809	1166	1147	48	49	1214	1196	2410
	1809	185	182	8	6	193	188	381
	1810	206	202	7	4	213	206	419
	1811	208	190	8	4	216	194	410
	1812	182	156	11	3	193	159	352
Total.....		1947	1877	82	66	2029	1943	3972
Heuchin.	6 ans ant.rs à 1809	977	842	50	37	1027	879	1906
	1809	149	145	15	12	164	157	321
	1810	139	160	7	11	146	171	317
	1811	188	133	8	3	201	136	337
	1812	134	149	11	[illegible]	141	157	298
Total.....		1587	1429	92	71	1679	1500	3179

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Wail.	6 ans ant.rs à 1809	708	690	40	42	748	732	1480
	1809	112	101	3	9	115	110	225
	1810	138	107	7	2	145	109	254
	1811	128	123	3	3	131	126	257
	1812	116	99	3	4	119	105	222
Total pour les 10 *années.*		1202	1120	56	60	1258	1180	2438

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENS.

Arras.	6 ans ant.rs à 1809	12566	11992	868	737	13434	12729	26163
	1809	2034	1825	147	127	2181	1952	4133
	1810	2135	2100	120	118	2255	2218	4473
	1811	2093	1970	157	169	2250	2145	4395
	1812	2084	1943	171	195	2255	2138	4393
Total pour les 10 *années.*		20912	19836	1463	1346	22375	21182	43557
Béthune.	6 ans ant.rs à 1809	10507	10134	584	530	11091	10664	21755
	1809	1658	1488	99	99	1757	1587	3344
	1810	1697	1618	88	97	1695	1715	3410
	1811	1685	1606	79	94	1764	1700	3464
	1812	1427	1437	74	84	1501	1521	3022
Total...		16884	16283	924	904	17508	17187	34995
Boulogne.	6 ans ant.rs à 1809	8326	7688	853	878	9179	8566	17745
	1809	1309	1253	195	176	1504	1429	2933
	1810	1384	1280	187	190	1571	1470	3041
	1811	1321	1250	205	207	1526	1457	2983
	1812	1197	1212	230	236	1427	1448	2875
Total...		13537	12683	1670	1687	15207	14370	29577

NOMS des Arrondissemens.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAISSANCES. ENFANS légitimes. Mâles.	Femelles.	ENFANS naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL des Mâles.	Femelles.	Total général.
Montreuil.	6 ans ant.[rs] à 1809	5998	5654	509	455	6507	6109	12616
	1809	865	920	80	73	945	995	1938
	1819	1043	884	67	85	1110	969	2079
	1811	938	914	73	92	1011	1006	2017
	1812	815	845	74	89	889	934	1823
Total pour les 10 *années.*		9659	9217	803	794	10462	10011	20473
St.-Omer.	6 ans ant.[rs] à 1809	8451	8096	507	436	8958	8532	17470
	1809	1352	1271	1	1	1353	1274	[illegible]
	1810	1402	1395	3	5	1405	1400	2805
	1811	1473	1350	3	3	1476	1353	2829
	1812	1346	1235	29	19	1375	1254	2629
	Total....	14004	13347	543	464	14547	13811	28358
St.-Pol.	6 ans ant[rs] à 1809	5990	5656	253	260	6243	5916	12159
	1809	885	846	51	51	936	897	1833
	1810	1022	971	48	49	1070	1020	2090
	1811	1060	915	42	22	1102	937	2039
	1812	915	866	31	28	979	[illegible]	1873
	Total....	9902	9254	428	410	10330	9664	19994
TOTAL pour tout le département.	6 ans ant[rs] à 1809	51818	49220	3574	3296	55392	52516	107908
	1809	8103	7605	573	527	8676	8130	16806
	1810	8593	8248	513	544	9106	8792	17898
	1811	8570	8011	559	587	91[illegible]9	8598	17727
	1812	7814	7538	612	651	8426	8189	16615
Total général pour les 10 *années....*		84898	80620	5831	5605	90729	86225	176954
Taux moyen pour une année commune.		8490	8062	583	560	9073	8622	17695

Suite du II.ᵉ ÉTAT du Mouvement de la Population.

MARIAGES.

NOMS des Villes.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.	NOMS des Villes.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.
Arras.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	835	Aire.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	304
	1809	143		1809	54
	1810	175		1810	67
	1811	150		1811	56
	1812	144		1812	44
	Total pour les 10 *années.*	1447		*Total....*	525
St.-Omer.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	646	Béthune	6 ans ant.ʳˢ à 1809	243
	1809	124		1809	54
	1810	152		1810	47
	1811	113		1811	42
	1812	101		1812	44
	Total...	1136		*Total..*	430
Boulogne.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	1032	Montreuil.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	177
	1809	200		1809	26
	1810	182		1810	31
	1811	178		1811	19
	1812	132		1812	27
	Total....	1724		*Total....*	280
Calais.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	568	Hesdin.	6 ans ant.ʳˢ à 1809	122
	1809	61		1809	21
	1810	60		1810	27
	1811	80		1811	25
	1812	76		1812	26
	Total....	645		*Total....*	221

NOMS des Villes.	Années.	Nombre de Mariages.	NOMS des Ville et Cantons.	Années.	Nombre de Mariages.
St.-Pol.	6 ans ant.[rs] à 1809	141	Ardres.	6 ans ant.[rs] à 1809	93
	1809	20		1809	16
	1810	27		1810	14
	1811	17		1811	17
	1812	31		1812	20
Total pour les 10 années.		236		*Total* ...	160
Bapaume.	6 ans ant.[rs] à 1809	108	Arras ; *nord et sud* non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	503
	1809	18		1809	136
	1810	15		1810	142
	1811	20		1811	66
	1812	27		1812	83
	Total...	188		*Total*....	930
Lens.	6 ans ant.[rs] à 1809	88	Bapaume, non compris la Ville.	6 ans ant.[rs] à 1809	390
	1809	20		1809	114
	1810	16		1810	126
	1811	19		1811	50
	1812	19		1812	77
	Total...	162		*Total*.....	757
St.-Venant.	6 ans ant.[rs] à 1809	98	Beaumetz.	6 ans ant.[rs] à 1809	436
	1809	19		1809	116
	1810	10		1810	119
	1811	17		1811	65
	1812	15		1812	102
	Total....	159		*Total*.....	838
Lillers.	6 ans ant.[rs] à 1809	174	Bertincourt.	6 ans ant.[rs] à 1819	561
	1809	30		1809	126
	1810	52		1810	173
	1811	27		1811	94
	1812	23		1812	123
	Total....	280		*Total*.....	1077

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.	NOMS des Cantons.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.
Croisilles.	6 ans ant.^rs à 1809	579	Béthune, non compris la Ville.	6 ans ant.^rs à 1809	536
	1809	159		1809	99
	1810	181		1810	102
	1811	102		1811	77
	1812	120		1812	60
Total pour les 10 années.		1141		*Total.....*	874
Marquion.	6 ans ant.^rs à 1809	657	Cambrin.	6 ans ant.^rs à 1809	648
	1809	156		1809	128
	1810	161		1810	150
	1811	97		1811	97
	1812	12[illegible]		1812	111
	Total.....	1170		*Total....*	1134
Pas.	6 ans ant.^rs à 1809	554	Carvin.	6 ans ant.^rs à 1809	571
	1809	136		1809	96
	1810	158		1810	136
	1811	78		1811	97
	1812	98		1812	95
	Total.....	1024		*Total....*	995
Vimy.	6 ans ant.^rs à 1809	578	Houdain.	6 ans ant.^rs à 1809	555
	1809	13[illegible]		1809	124
	1810	135		1810	101
	1811	95		1811	69
	1812	120		1812	88
	Total.....	1070		*Total....*	937
Vitry.	6 ans ant.^rs à 1809	674	Laventie.	6 ans ant.^rs à 1809	625
	1809	156		1809	139
	1810	142		1810	127
	1811	141		1811	108
	1812	107		1812	61
	Total.....	1220		*Total....*	1060

NOMS des Cantons.	Années.	Nombre de Mariages.	NOMS des Cantons.	Années.	Nombre de Mariages.
Lens, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	529	Desvres.	6 ans ant.rs à 1809	426
	1809	107		1809	119
	1810	130		1810	68
	1811	67		1811	65
	1812	77		1812	53
Total pour les 10 années.		910		*Total.....*	731
Lillers, non compris la Ville et celle de St.-Venant.	6 ans ant.rs à 1809	383	Guines.	6 ans ant.rs à 1809	543
	1809	62		1809	105
	1810	62		1810	89
	1811	60		1811	64
	1812	63		1812	73
	Total....	630		*Total....*	874
Norrent-fontes.	6 ans ant.rs à 1809	537	Marquise.	6 ans ant.rs à 1809	519
	1809	90		1809	147
	1810	135		1810	110
	1811	70		1811	69
	1812	71		1812	61
	Total....	903		*Total.....*	906
Boulogne, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	226	Samer.	6 ans ant.rs à 1809	502
	1809	51		1809	105
	1810	54		1810	78
	1811	35		1811	82
	1812	29		1812	61
	Total	375		*Total.....*	828
Calais, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	502	Montreuil non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	544
	1809	98		1809	86
	1810	98		1810	85
	1811	78		1811	64
	1812	89		1812	79
	Total.....	865		*Total.....*	858

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.	NOMS des Cantons.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.
Campagne.	6 ans ant.rs à 1809	528	St. - Omer *nord et sud*, non compris la Ville.	6 ans ant.r à 1809	382
	1809	106		1809	51
	1810	116		1810	61
	1811	72		1811	65
	1812	75		1812	45
Total pour les 10 années		897		*Total....*	604
Étaples.	6 ans ant.rs à 1809	321	Aire, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	357
	1809	72		1809	41
	1810	89		1810	95
	1811	40		1811	35
	1812	52		1812	50
	Total	574		*Total....*	578
Fruges.	6 ans ant.rs à 1809	53[illegible]	Ardres, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	439
	1809	100		1809	96
	1810	110		1810	88
	1811	73		1811	54
	1812	73		1812	63
	Total.....	890		*Total. ...*	740
Hesdin, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	480	Audruick.	6 ans ant.rs à 1809	599
	1809	12[illegible]		1809	120
	1810	115		1810	131
	1811	57		1811	95
	1812	6[illegible]		1812	95
	Total ...	843		*Total ....*	1040
Hucqueliers.	6 ans ant.rs à 1809	430	Fauquemb.	6 ans ant.rs à 1809	359
	1809	104		1809	84
	1810	90		1810	79
	1811	74		1811	49
	1812	61		1812	73
	Total....	759		*Total....*	644

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	Nombre de Mariages
Lumbres.	6 ans ant.rs à 1809	611
	1809	126
	1810	127
	1811	85
	1812	99
Total pour les 10 années		1048
St.-Pol, non compris la Ville.	6 ans ant.rs à 1809	424
	1809	93
	1810	118
	1811	54
	1812	75
	Total....	764
Aubigny.	6 ans ant.rs à 1809	425
	1809	100
	1810	118
	1811	58
	1812	76
	Total....	777
Auxi.	6 ans ant.rs à 1809	620
	1809	130
	1810	173
	1811	96
	1812	89
	Total....	1108
Avesnes.	6 ans ant.rs à 1809	631
	1809	155
	1810	126
	1811	85
	1812	95
	Total....	1092

NOMS des Cantons.	ANNÉES.	Nombre de Mariages.
Heuchin.	6 ans ant.rs à 1809	471
	1809	132
	1810	93
	1811	67
	1812	71
	Total....	834
Wail.	6 ans ant.rs à 1809	451
	1809	112
	1810	76
	1811	59
	1812	69
	Total....	767

RÉCAPITULATION par ARRONDISSEMENS.

Arras.	6 ans ant.rs à 1809	5855
	1809	1396
	1810	1525
	1811	958
	1812	1173
	Total....	10806
Béthune.	6 ans ant.rs à 1809	4987
	1809	968
	1810	1045
	1811	750
	1812	727
	Total....	8480

NOMS des Cantons.	Années.	Nombre de Mariages.	NOMS des Cantons.	Années.	Nombre de Mariages.
Boulogne.	6 ans ant.^rs à 1809	4118	St.-Omer.	6 ans ant.^rs à 1809	3790
	1809	886		1809	712
	1810	719		1810	814
	1811	651		1811	569
	1812	574		1812	590
Total pour les 10 années.		6948		*Total....*	6475
Montreuil.	6 ans ant.^rs à 1809	3156	St.-Pol.	6 ans ant.^rs à 1809	3167
	1809	639		1809	742
	1810	663		1810	751
	1811	424		1811	434
	1812	460		1812	506
	Total....	5322		*Total ...*	55[illegible]6
Total pour tout le Département.				6 ans ant.^rs à 1809	25[illegible]49
				1809	55[illegible]6
				1810	5540
				1811	3786
				1812	5989
Total général pour les 10 années...					45667
Taux moyen pour une année commune...					4366

État *par Cantons des décès qui ont eu lieu dans depuis* 1803 *inclusivement*

NOMS des Villes.	Désignation du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Arras.	Garçons.	557	506	85	107	213
	Filles.	366	472	86	102	155
	Hommes mariés.	0	0	0	0	34
	Femmes mariées.	0	0	0	2	63
	Totaux	903	978	171	211	465
St.-Omer.	Garçons.	787	523	65	55	134
	Filles.	594	555	64	60	75
	Hommes mariés	0	0	0	0	22
	Femmes mariées.	0	0	0	0	61
	Totaux	1381	1078	129	115	292
Boulogne.	Garçons.	675	491	54	78	171
	Filles.	611	502	32	57	85
	Hommes mariés.	0	0	0	1	23
	Femmes mariées.	0	0	0	4	57
	Totaux	1286	993	86	140	336
Calais.	Garçons.	276	249	37	43	113
	Filles.	230	232	84	26	47
	Hommes mariés.	0	0	0	2	16
	Femmes mariées.	0	0	0	0	28
	Totaux	506	481	121	71	204
Aire.	Garçons.	196	195	23	34	98
	Filles.	164	175	34	27	50
	Hommes mariés.	0	0	0	0	9
	Femmes mariées.	0	0	0	1	16
	Totaux	360	370	57	62	173

le Département dans le courant de dix années, jusques et compris 1812.

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
98	60	60	50	50	25	2	1795
73	85	98	116	137	49	4	1743
84	163	229	289	282	114	12	1207
15[illegible]	190	223	314	367	14[illegible]	19	1486
414	498	610	769	836	337	57	6229
132	56	50	44	52	35	4	1937
36	51	61	78	109	71	4	1758
70	158	198	243	271	125	1[illegible]	1100
124	150	191	224	282	173	24	1229
362	415	500	589	714	404	45	6024
74	76	45	54	45	19	4	1786
67	40	59	51	57	33	8	1602
81	121	120	136	104	39	12	628
120	119	121	148	163	70	18	820
342	356	345	389	369	152	42	4836
52	34	27	24	22	4	0	881
18	21	17	25	26	13	0	759
47	45	54	67	46	2[illegible]	2	302
59	91	64	88	82	36	7	445
176	181	162	204	176	76	9	2367
38	24	28	26	2[illegible]	15	0	699
20	11	33	39	59	27	1	640
29	44	86	119	119	48	10	464
31	49	65	152	115	71	10	470
118	128	212	296	315	161	21	2273

NOMS des Villes.	DÉSIGNATION du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Béthune.	Garçons.	1[illegible]9	113	19	22	125
	Filles.	158	133	30	16	53
	Hommes mariés.	0	0	0	1	9
	Femmes mariées.	0	0	0	1	25
	Totaux....	517	246	49	40	199
Montreuil.	Garçons.	95	78	18	30	52
	Filles.	86	53	21	14	22
	Hommes mariés.	0	0	0	0	9
	Femmes mariées.	0	0	0	0	7
	Totaux.....	181	131	39	44	70
Hesdin.	Garçons.	84	73	5	20	46
	Filles.	59	80	21	14	18
	Hommes mariés.	0	0	0	0	7
	Femmes mariées.	0	0	0	0	9
	Totaux.....	145	153	26	34	80
S.t-Pol.	Garçons.	82	67	19	6	57
	Filles.	83	89	12	18	15
	Hommes mariés.	0	0	0	0	8
	Femmes mariées.	0	0	0	0	5
	Totaux....	165	156	31	24	85
Bapaume.	Garçons.	140	82	5	18	43
	Filles.	131	88	18	13	9
	Hommes mariés	0	0	0	0	3
	Femmes mariées	0	0	0	0	4
	Totaux.....	271	170	23	31	59
Lens.	Garçons.	88	82	15	8	39
	Filles.	84	83	15	6	14
	Hommes mariés.	0	0	0	0	0
	Femmes mariées.	0	0	0	0	5
	Totaux.....	172	165	30	14	58

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
22	11	9	8	19	3	1	509
18	18	38	37	45	24	2	552
21	59	83	52	102	31	1	599
38	31	55	72	85	60	12	599
99	139	185	209	251	118	16	1859
26	23	19	17	20	5	3	364
15	6	9	35	26	10	1	298
12	36	50	52	43	28	1	231
27	30	32	59	53	24	4	236
80	95	110	163	142	65	9	1129
15	7	8	16	14	7	2	297
11	8	9	33	21	14	0	285
12	41	53	69	71	21	4	278
19	27	48	63	74	26	2	268
57	83	118	181	180	68	8	1131
19	12	8	14	8	4	0	296
12	13	12	18	18	11	0	301
11	30	40	56	48	17	0	210
17	25	29	36	55	20	5	192
59	80	89	124	129	52	5	999
9	5	4	5	5	1	0	317
10	5	7	19	10	4	0	314
6	17	47	35	45	19	0	172
12	20	37	38	62	29	5	207
37	47	95	97	122	53	5	1010
6	8	6	8	9	4	1	274
6	5	8	20	19	7	3	270
11	17	19	32	24	10	1	114
18	23	12	39	35	13	2	147
41	53	45	99	87	34	7	805

NOMS des Villes et Cantons.	DÉSIGNATION du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Ville de St.-Venant.	Garçons.	56	32	5	6	25
	Filles.	46	40	16	6	21
	Hommes mariés.	0	0	0	0	0
	Femmes mariées.	0	0	0	0	6
	Totaux.....	102	72	21	12	52
Ville de Lillers.	Garçons.	129	82	16	11	62
	Filles.	105	62	16	15	26
	Hommes mariés.	0	0	0	0	5
	Femmes mariées.	0	0	0	2	8
	Totaux.....	235	144	32	28	101
Ville d'Ardres.	Garçons.	44	41	8	7	21
	Filles.	47	34	5	7	15
	Hommes mariés.	0	0	0	0	5
	Femmes mariées.	0	0	0	0	6
	Totaux.....	91	75	13	14	45
C. d'Arras, *nord et sud*, non compris la Ville.	Garçons.	378	270	52	68	116
	Filles.	269	237	46	79	55
	Hommes mariés.	0	0	0	0	5
	Femmes mariées.	0	0	0	0	25
	Totaux.....	647	507	98	147	201
Canton de Bapaume, non compris la Ville.	Garçons.	323	144	29	18	37
	Filles.	254	156	26	28	50
	Hommes mariés.	0	0	0	0	8
	Femmes mariées.	0	0	0	1	22
	Totaux.....	577	300	55	47	117
Canton de Beaumetz.	Garçons.	426	318	33	42	76
	Filles.	313	264	33	39	46
	Hommes mariés.	0	0	0	0	10
	Femmes mariées.	0	0	0	0	27
	Totaux.....	739	582	65	81	159

AGES.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
9	8	11	9	2	4	1	168
5	5	3	9	8	5	0	160
8	11	24	21	20	18	0	102
13	12	11	27	14	23	1	107
35	34	49	66	44	50	2	557
15	4	9	13	12	14	1	368
8	4	9	9	15	9	3	282
15	27	38	53	56	45	5	244
28	21	39	42	68	31	5	242
66	56	95	117	151	99	12	1136
21	5	4	4	1	1	0	157
5	2	3	6	5	1	0	130
10	18	16	25	31	10	0	113
11	20	24	26	25	10	3	125
47	45	47	61	62	22	3	525
40	29	23	30	24	7	0	1037
11	13	15	13	20	4	2	764
44	99	111	59	157	62	4	652
61	70	88	112	129	68	6	559
156	202	237	214	330	141	12	2992
15	12	14	25	18	7	2	644
19	13	18	17	51	11	2	615
24	49	85	112	133	42	3	457
45	53	86	117	156	48	5	512
103	127	203	271	318	108	12	2208
29	18	21	33	30	17	2	1045
22	19	18	35	49	9	1	848
27	59	78	125	188	66	6	559
52	59	74	101	171	72	7	565
130	155	191	294	438	164	16	3015

NOMS des Cantons.	DÉSIGNATION du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an. à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Bertincourt.	Garçons.	368	281	38	34	93
	Filles.	356	273	35	49	67
	Hommes mariés.	0	0	0	0	12
	Femmes mariées.	0	0	0	0	46
	Totaux.....	724	554	73	83	218
Croisilles.	Garçons.	413	276	48	42	97
	Filles.	363	284	4	42	64
	Hommes mariés.	0	0	1	2	19
	Femmes mariées.	0	0	1	1	30
	Totaux.....	776	560	9[illegible]	87	210
Marquion.	Garçons.	487	518	64	59	110
	Filles.	443	491	6[illegible]	69	79
	Hommes mariés.	0	0	0	0	17
	Femmes mariées.	0	0	0	4	50
	Totaux.....	932	1009	130	132	256
Pas.	Garçons.	462	295	42	39	105
	Filles.	392	224	28	46	79
	Hommes mariés.	0	0	0	2	8
	Femmes mariées.	0	0	0	0	23
	Totaux.....	854	519	70	87	215
Vimy.	Garçons.	453	289	43	58	139
	Filles.	312	294	53	48	72
	Hommes mariés.	0	0	0	0	9
	Femmes mariées.	0	0	0	0	24
	Totaux.....	765	583	96	106	244
Vitry.	Garçons.	487	409	54	51	193
	Filles.	317	353	54	52	74
	Hommes mariés.	0	0	0	1	16
	Femmes mariées.	0	0	0	2	57
	Totaux.....	804	762	108	106	270

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
28	20	27	15	28	4	0	956
31	15	22	31	25	4	0	886
26	81	109	121	207	52	3	605
71	70	104	177	161	68	4	701
156	184	262	344	421	128	7	3148
25	15	20	30	40	7	1	1014
22	10	19	26	46	14	1	934
53	77	122	156	228	75	10	743
68	93	106	173	248	70	7	796
168	195	267	385	562	166	19	3487
25	17	23	15	41	11	1	1374
18	14	21	28	36	8	0	1275
42	110	144	205	220	97	6	841
107	105	115	207	177	99	3	867
195	246	303	455	474	215	10	4357
28	20	18	21	32	15	0	1075
19	18	26	29	57	9	3	910
24	53	102	166	186	87	3	631
64	63	114	162	102	91	7	716
135	154	260	378	447	200	13	3332
46	34	30	32	28	10	1	1163
28	15	26	16	31	21	1	917
42	64	120	163	163	92	8	692
73	84	82	133	133	115	9	727
189	197	258	344	460	238	19	3499
55	33	35	23	58	9	0	1297
18	19	18	27	27	8	3	970
40	69	122	135	185	82	5	654
70	110	142	136	220	84	12	843
163	231	317	321	470	183	20	3754

NOMS des Villes.	DÉSIGNATION du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Béthune, non compris la Ville.	Garçons.	324	200	34	39	89
	Filles.	260	227	50	52	57
	Hommes mariés.	0	0	0	0	6
	Femmes mariées.	0	0	0	1	23
	Totaux.....	584	427	84	92	175
Cambrin.	Garçons.	414	356	38	77	142
	Filles.	344	337	64	63	93
	Hommes mariés.	0	0	0	0	19
	Femmes mariées.	0	0	0	0	26
	Totaux.....	758	693	102	140	280
Carvin.	Garçons.	428	390	43	45	136
	Filles.	377	426	59	57	83
	Hommes mariés	0	0	0	0	18
	Femmes mariées.	0	0	0	1	33
	Totaux.....	805	816	102	103	270
Houdain.	Garçons.	302	171	48	35	99
	Filles.	208	162	47	21	59
	Hommes mariés.	0	0	0	0	7
	Femmes mariées	0	0	0	1	24
	Totaux.....	510	333	95	57	189
Laventie.	Garçons.	475	274	62	71	159
	Filles.	386	288	63	69	96
	Hommes mariés.	0	0	0	0	14
	Femmes mariées.	0	0	0	1	37
	Totaux.....	861	562	125	141	306
Lens, non compris la Ville.	Garçons.	419	293	48	45	100
	Filles.	317	331	55	44	74
	Hommes mariés.	0	0	0	0	15
	Femmes mariées.	0	0	0	0	34
	Totaux.....	736	624	103	89	223

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
20	25	27	48	35	17	1	857
29	10	9	29	39	24	2	788
26	76	101	123	173	89	9	603
68	69	75	117	164	85	10	612
143	178	212	317	411	215	22	2860
44	23	41	52	46	21	3	1257
24	23	33	34	32	28	3	1078
43	77	145	184	212	111	15	806
79	104	110	147	219	158	17	860
190	227	329	417	509	318	38	4001
29	11	30	42	58	16	0	1208
21	20	21	40	38	25	1	1166
50	105	128	169	194	91	11	766
81	84	116	169	191	133	15	823
181	220	295	420	461	263	27	3963
24	32	38	38	50	21	2	860
25	22	22	30	40	20	2	658
27	69	105	138	212	99	12	669
64	68	95	132	207	114	10	715
140	191	260	338	509	254	26	2902
43	40	35	51	52	29	2	1293
33	30	30	52	51	36	5	1159
52	96	162	186	212	149	10	881
101	105	127	143	252	157	17	940
229	271	354	432	567	371	54	[illegible]
35	25	24	40	35	10	4	1076
21	17	16	31	29	11	1	947
39	78	100	143	167	66	3	[illegible]
54	90	91	140	176	102	10	607
147	210	231	354	407	189	18	[illegible]

NOMS des Villes.	Désignation du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Lillers, non compris la Ville.	Garçons.	157	174	29	52	63
	Filles.	126	182	26	35	41
	Hommes mariés.	0	0	0	0	12
	Femmes mariées.	0	0	0	1	28
	Totaux....	285	356	55	88	144
Norrent-Fontes.	Garçons.	248	182	49	36	115
	Filles.	197	227	42	42	78
	Hommes mariés.	0	0	0	0	4
	Femmes mariées.	0	0	0	0	16
	Totaux.....	445	409	91	78	213
Boulogne, non compris la Ville.	Garçons.	221	126	17	25	56
	Filles.	176	105	15	13	27
	Hommes mariés.	0	0	0	0	12
	Femmes mariées.	0	0	0	1	12
	Totaux.....	397	231	32	39	107
Calais, non compris la Ville.	Garçons.	401	25[illegible]	38	32	104
	Filles.	363	250	33	4[illegible]	66
	Hommes mariés.	0	0	0	1	16
	Femmes mariées.	0	0	0	1	44
	Totaux.....	764	508	71	80	230
Desvres.	Garçons.	195	158	32	39	98
	Filles.	180	160	28	20	50
	Hommes mariés	0	0	0	0	10
	Femmes mariées	0	0	0	1	16
	Totaux.....	375	318	60	60	174
Guines.	Garçons.	280	228	40	41	104
	Filles.	223	260	45	48	58
	Hommes mariés.	0	0	1	0	13
	Femmes mariées.	0	0	0	0	30
	Totaux.....	503	485	86	89	205

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
23	18	13	32	26	17	1	605
19	12	10	9	18	21	1	500
23	52	70	108	104	66	2	437
44	59	65	83	117	74	6	467
109	141	158	232	265	178	10	2009
40	30	35	34	39	30	1	859
38	18	25	23	36	29	0	755
22	68	89	143	155	113	9	603
52	56	77	107	181	131	17	637
152	172	226	307	411	303	27	2834
12	14	11	10	10	8	0	510
12	7	11	13	12	7	3	401
18	29	44	49	44	28	6	230
2[illegible]	26	35	50	51	27	5	232
67	76	101	122	117	70	14	1373
34	24	29	24	22	7	0	973
29	14	16	23	17	12	0	869
24	75	110	88	9	39	4	449
66	66	104	125	100	53	8	567
153	179	259	260	231	111	12	2858
32	24	30	27	35	21	5	696
25	18	20	29	31	8	1	570
33	37	67	98	126	50	10	481
29	48	68	105	135	63	16	481
119	127	185	259	32[illegible]	142	32	2178
31	23	22	34	19	8	1	831
17	14	27	19	17	9	0	737
44	79	97	99	100	42	3	478
67	79	77	128	135	57	7	580
159	195	225	280	271	116	11	2626

NOMS des Cantons.	Désignation du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Marquise.	Garçons.	329	206	35	38	195
	Filles.	242	217	29	40	52
	Hommes mariés.	0	0	0	1	10
	Femmes mariées.	0	0	0	2	30
	Totaux.....	571	423	64	81	287
Samer.	Garçons.	375	233	47	34	106
	Filles.	318	209	39	33	49
	Hommes mariés.	0	0	0	3	23
	Femmes mariées.	0	0	0	0	31
	Totaux.....	693	442	86	70	209
Montreuil, non compris la Ville.	Garçons.	321	191	30	38	88
	Filles.	288	182	37	32	49
	Hommes mariés.	0	0	0	0	18
	Femmes mariées.	0	0	0	0	34
	Totaux.....	609	373	67	70	189
Campagne.	Garçons.	214	141	44	60	89
	Filles.	167	147	46	62	80
	Hommes mariés.	0	0	0	1	30
	Femmes mariées.	0	0	0	0	29
	Totaux.....	381	288	90	123	228
Etaples, compris la Ville.	Garçons.	194	105	23	30	58
	Filles.	130	107	28	30	31
	Hommes mariés.	0	0	0	1	8
	Femmes mariées.	0	0	0	0	20
	Totaux.....	324	212	51	61	117
Fruges.	Garçons.	310	194	54	45	109
	Filles.	171	185	44	40	59
	Hommes mariés.	0	0	0	0	10
	Femmes mariées.	0	0	0	0	19
	Totaux.....	481	379	98	85	197

AGES. De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
32	29	32	34	21	5	0	956
22	16	23	25	18	3	1	686
50	89	81	112	93	41	3	480
58	84	96	132	101	41	9	553
162	218	232	301	233	90	13	2675
42	37	34	44	31	17	1	1001
29	22	18	30	30	14	1	792
29	69	85	89	103	25	5	429
49	67	97	107	132	46	8	537
149	195	234	270	296	102	15	2759
19	49	22	31	25	4	1	819
30	23	14	10	17	7	3	692
23	64	98	103	143	36	4	489
48	107	93	94	147	33	7	563
120	243	227	238	332	80	15	2563
53	25	51	38	23	16	1	755
53	27	24	35	32	12	1	686
48	66	87	127	142	38	6	545
60	78	104	128	146	41	3	589
214	196	265	328	345	107	11	2575
27	26	23	42	27	8	0	563
20	20	15	29	26	8	0	444
28	31	58	91	73	37	6	330
47	40	65	71	87	33	1	367
122	117	161	233	213	86	7	1704
40	46	50	47	55	50	5	1005
48	42	28	65	46	27	10	765
26	82	90	127	132	70	7	544
67	93	110	114	142	67	11	623
181	263	278	353	375	214	33	2937

NOMS des Cantons.	DÉSIGNATION du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Hesdin, non compris la Ville.	Garçons.	251	166	39	45	89
	Filles.	143	154	28	49	58
	Hommes mariés.	0	0	0	0	16
	Femmes mariées.	0	0	0	1	24
	Totaux.....	394	320	67	95	187
Hucqueliers.	Garçons.	288	194	57	42	78
	Filles.	242	170	46	47	66
	Hommes mariés.	0	0	0	0	7
	Femmes mariées.	0	0	0	0	25
	Totaux.....	530	364	103	89	176
St.-Omer, *nord et sud*, non compris la Ville.	Garçons.	216	227	34	37	48
	Filles.	305	178	30	30	36
	Hommes mariés.	0	0	0	1	15
	Femmes mariées.	0	0	0	2	23
	Totaux.....	521	405	64	70	122
Aire, non compris la Ville.	Garçons.	171	137	26	34	59
	Filles.	131	146	28	32	44
	Hommes mariés.	0	0	0	0	6
	Femmes mariées.	0	0	0	0	15
	Totaux.....	302	283	54	66	124
Ardres, non compris la Ville.	Garçons.	260	187	40	39	59
	Filles.	187	211	38	35	58
	Hommes mariés.	0	0	0	0	7
	Femmes mariées.	0	0	0	0	19
	Totaux.....	447	398	78	74	143
Audruick.	Garçons.	472	523	62	52	126
	Filles.	405	361	62	63	99
	Hommes mariés.	0	0	0	0	40
	Femmes mariées.	0	0	0	1	40
	Totaux.....	877	884	124	116	305

A G E S.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
22	22	22	41	24	6	1	728
33	30	36	32	44	11	3	621
36	74	97	119	133	38	5	518
40	86	95	131	121	4[illegible]	11	551
131	212	250	323	322	97	20	2418
35	38	21	55	47	16	2	875
52	44	27	54	39	13	0	800
22	36	85	141	155	58	4	488
45	7[illegible]	118	102	114	82	7	572
154	197	251	352	355	169	13	2735
21	11	22	24	16	13	0	769
26	11	5	15	10	6	2	554
29	46	81	98	197	48	5	430
47	54	76	81	111	56	11	461
123	122	184	218	244	123	18	2214
15	15	19	21	15	8	1	521
12	14	16	14	21	7	1	466
13	30	48	61	93	60	8	321
44	44	45	61	88	64	10	371
86	103	128	157	217	139	20	1679
27	14	16	24	17	11	0	694
14	12	9	20	23	9	2	618
3[illegible]	77	86	12[illegible]	113	72	12	528
52	73	90	116	135	70	12	567
126	176	201	288	288	16[illegible]	26	2407
45	35	23	20	13	7	0	1178
19	18	15	11	6	1	1	1061
60	125	140	170	128	36	7	712
110	118	139	142	129	57	4	740
234	296	323	343	276	101	12	3691

NOMS des Cantons.	DÉSIGNATION du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Fauquem-bergue.	Garçons.	242	161	36	29	63
	Filles.	184	139	36	40	45
	Hommes mariés.	0	0	0	0	7
	Femmes mariées.	0	0	0	0	8
	Totaux.....	426	300	72	69	128
Lumbres.	Garçons.	315	228	51	50	104
	Filles.	229	187	37	47	71
	Hommes mariés.	0	0	0	0	7
	Femmes mariées.	0	0	0	0	29
	Totaux.....	544	415	88	97	211
St.-Pol, non compris la Ville.	Garçons.	232	181	35	38	117
	Filles.	156	142	42	30	57
	Hommes mariés.	0	0	0	20	14
	Femmes mariées.	0	0	0	3	17
	Totaux.....	388	323	77	91	205
Aubigny.	Garçons.	254	130	40	38	105
	Filles.	199	126	32	27	42
	Hommes mariés.	0	0	0	0	12
	Femmes mariées.	0	0	0	2	21
	Totaux.....	453	256	72	67	180
Auxi.	Garçons.	390	307	52	65	128
	Filles.	315	266	36	43	62
	Hommes mariés.	0	0	0	0	15
	Femmes mariées.	0	0	0	1	39
	Totaux.....	705	573	88	109	244
Avesnes.	Garçons.	368	231	49	54	135
	Filles.	276	223	33	39	57
	Hommes mariés.	0	0	0	0	13
	Femmes mariées.	0	0	0	3	21
	Totaux.....	644	454	82	96	226

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
20	25	16	41	34	6	0	678
19	17	16	26	33	14	3	572
29	36	65	107	146	92	9	491
42	68	93	107	160	107	12	597
110	146	190	281	373	219	24	2338
30	26	26	23	54	24	3	934
19	17	20	23	37	9	0	696
36	74	123	161	221	120	12	754
66	71	115	154	198	112	16	761
151	188	284	361	510	265	31	3145
33	31	57	39	61	19	1	844
21	33	25	49	58	21	4	638
17	28	68	78	126	62	5	400
28	42	82	109	145	92	15	533
99	134	232	275	390	194	25	2415
28	24	35	37	47	23	2	763
28	25	25	35	41	21	2	603
14	43	94	109	153	86	10	521
43	73	82	102	179	96	11	609
113	165	236	283	420	226	25	2496
43	38	38	43	45	15	0	1164
30	32	24	43	48	20	1	920
35	80	132	184	188	68	1	703
62	111	141	182	230	79	8	853
170	261	335	452	511	182	10	3640
28	29	23	38	50	24	2	1031
25	27	34	46	58	16	1	856
47	63	121	148	193	89	2	676
56	88	109	132	215	105	4	732
156	207	287	364	510	234	9	3275

NOMS des Cantons et des Arrondissemens.	Désignation du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
Heuchin.	Garçons.	257	203	44	47	101
	Filles.	200	179	27	45	54
	Hommes mariés.	0	0	0	0	9
	Femmes mariées.	0	0	0	0	21
	Totaux....	457	382	71	92	185
Wail.	Garçons.	201	148	33	43	106
	Filles.	134	137	29	35	51
	Hommes mariés.	0	0	0	0	6
	Femmes mariées.	0	0	0	0	20
	Totaux....	335	285	62	78	183
		RÉCAPITULATION				
ARRAS.	Garçons.	4494	3388	495	536	1152
	Filles.	3498	3136	488	567	750
	Hommes mariés.	0	0	1	6	141
	Femmes mariées.	0	0	0	9	371
	Totaux....	7992	6524	982	1118	2414
BÉTHUNE.	Garçons.	3199	2349	406	447	1152
	Filles.	2669	2498	483	426	675
	Hommes mariés.	0	0	0	1	109
	Femmes mariées.	0	0	0	8	265
	Totaux....	5868	4847	889	882	2201
BOULOGNE.	Garçons.	2752	1949	300	330	947
	Filles.	2343	1935	305	283	431
	Hommes mariés.	0	0	1	8	125
	Femmes mariées.	0	0	0	9	248
	Totaux....	5095	3884	606	630	1752
MONTREUIL.	Garçons.	1757	1142	270	310	589
	Filles.	1286	1078	271	288	383
	Hommes mariés.	0	0	0	2	105
	Femmes mariées.	0	0	0	1	167
	Totaux....	3043	2220	541	601	1244

AGES.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
33	39	33	49	47	24	2	879
17	29	37	52	60	26	1	727
39	66	107	120	145	67	11	564
58	81	104	131	175	85	5	660
147	215	281	352	427	202	19	2830
33	52	29	43	40	12	3	723
19	29	21	39	40	11	6	545
28	69	88	102	112	63	6	474
46	62	79	127	151	60	1[illegible]	560
126	192	217	311	343	146	24	2302

PAR ARRONDISSEMENS.

De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
381	265	275	279	334	111	9	11715
271	224	288	357	449	141	17	10186
406	852	1269	1666	2025	788	60	7194
782	917	1171	1670	2070	893	84	7967
1840	2256	3003	3972	4878	1933	170	37062
308	253	278	375	363	186	18	9314
245	182	224	323	370	237	23	8295
337	735	1064	1392	1631	888	78	6255
640	742	873	1218	1709	1071	120	6646
1530	1892	2439	3308	4073	2382	239	30490
309	261	230	251	205	89	11	7654
219	132	191	215	208	99	14	6396
326	544	658	738	708	278	43	3407
473	570	662	883	899	393	78	4215
1327	1527	1741	2085	2020	859	146	21672
237	236	216	287	235	110	15	5404
262	200	162	293	251	102	18	4594
207	430	618	825	872	326	37	3423
353	540	665	765	884	348	46	3769
1059	1406	1661	2171	2242	886	11[illegible]	17190

NOMS des Arrondissemens.	Désignation du Sexe.	Au-dessous d'un an.	D'un an à 10 ans.	De 10 à 15.	De 15 à 20.	De 20 à 30.
St.-Omer.	Garçons.	2803	2022	345	337	717
	Filles.	2146	1986	334	341	493
	Hommes mariés.	0	0	0	1	116
	Femmes mariées.	0	0	0	4	217
	Totaux.....	4949	4008	679	683	1543
St.-Pol.	Garçons.	1784	1267	272	291	749
	Filles.	1363	1162	211	237	339
	Hommes mariés.	0	0	0	2	77
	Femmes mariées.	0	0	0	9	143
	Totaux.....	3147	2429	483	539	1308
Pour tout le Département.	Garçons.	16789	12117	2086	2251	5306
	Filles.	13245	11795	2092	2142	3074
	Hommes mariés.	0	0	2	20	671
	Femmes mariées.	0	0	0	40	1411
Totaux pour 10 années..		30034	23912	4180	4453	10462
Taux moyen pour une année commune.						
	Garçons.	1679	1212	209	225	531
	Filles.	1325	1180	209	214	307
	Hommes mariés.	0	0	0	2	67
	Femmes mariées.	0	0	0	4	140
Totaux de l'année commune..		3004	2392	418	445	1045

N. B. Dans le nombre des décès des *hommes mariés* on a compris les veufs ; et les veuves dans celui des *femmes mariées*.

AGES.							
De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	De 60 à 70.	De 70 à 80.	De 80 à 90.	Au-dessus de 90 ans.	TOTAL.
349	211	204	227	224	120	8	7567
170	155	178	232	305	145	14	6495
311	608	849	1112	1229	611	76	4913
527	647	838	1023	1243	720	102	5321
1357	1619	2069	2594	2999	1596	200	24296
217	205	223	263	298	121	10	5700
152	188	178	282	523	126	9	4570
191	379	650	797	965	452	33	3548
310	482	626	819	1150	537	65	4139
870	1254	1677	2161	2736	1236	117	17957.
1801	1409	1426	1682	1659	737	71	47334
1319	1099	1221	1700	1904	850	95	40536
1778	3528	5108	6531	7430	3343	329	28740
3085	3898	4855	6378	7955	3962	493	32057
7983	9934	12590	16291	18948	8892	988	148667
180	141	143	168	166	74	7	4735
132	110	122	170	190	85	10	4054
178	353	511	653	743	334	33	2874
308	390	483	638	795	396	50	3204
798	991	1259	1629	1894	889	100	14867

***PROPORTION** des Naissances, Mariages et Décès à la Population, pendant chacune des années 1809, 1810, 1811 et 1812, et pendant 10 années réunies.*

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION À LA POPULATION des Naissances.	Mariages.	Décès.
		Cette prop. est de	Cette prop. est de	Cette prop. est de
Opération pour les deux villes d'Arras et St.-Omer.	1809	1 à 34	1 à 140	1 à 34
	1810	1 35	1 123	1 36
	1811	1 35	1 149	1 39
	1812	1 31	1 162	1 30
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 à 32	1 à 151	1 à 33
Opération pour les villes de Boulogne, Calais, Aire et Béthune.	1809	1 à 23	1 à 97	1 à 36
	1810	1 24	1 101	1 36
	1811	1 25	1 101	1 32
	1812	1 23	1 121	1 35
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 à 24	1 à 108	1 à 32
Opération pour les six villes ci-dessus.	1809	1 à 27	1 à 120	1 à 35
	1810	1 29	1 111	1 36
	1811	1 27	1 122	1 36
	1812	1 26	1 140	1 33
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 à 27	1 à 127	1 à 32
Opération pour les villes de Montreuil, Hesdin, St-Pol, Bapaume, Ardres, St.-Venant, Lens et Lillers.	1809	1 à 36	1 à 145	1 à 39
	1810	1 35	1 145	1 41
	1811	1 35	1 153	1 39
	1812	1 37	1 131	1 36
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 à 34	1 151	1 à 34

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION A LA POPULATION des Naissances.	Mariages.	Décès.
		Cette prop. est de	Cette prop. est de	Cette prop. est de
Opération pour les quatorze villes.	1809	1 à 29	1 à 125	1 à 35
	1810	1 30	1 118	1 37
	1811	1 29	1 129	1 35
	1812	1 28	1 138	1 33
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 29	1 132	1 33
Opération pour les communes rurales, les bourgs compris, ainsi que les villes de Pernes, Etaples et Guines	1809	1 36	1 107	1 46
	1810	1 33	1 104	1 45
	1811	1 34	1 161	1 41
	1812	1 37	1 149	1 42
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 34	1 134	1 41
PROPORTION PAR CANTONS.				
Cantons d'Arras, (*Nord et Sud.*)	1809	1 à 35	1 à 115	1 à 40
	1810	1 35	1 102	1 42
	1811	1 37	1 149	1 35
	1812	1 30	1 142	1 33
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 32	1 136	1 35
Canton de Bapaume.	1809	1 40	1 94	1 38
	1810	1 31	1 90	1 38
	1811	1 34	1 178	1 45
	1812	1 32	1 120	1 37
Année moyenne, etc.		1 35	1 132	1 38
Canton de Beaumetz.	1809	1 42	1 102	1 47
	1810	1 36	1 100	1 55
	1811	1 36	1 185	1 38
	1812	1 38	1[illegible]7	1 30
Année moyenne, etc.		1 30	1 142	1 39

Fff

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION A LA POPULATION des Naissances.	Mariages.	Décès.
		Cette prop. est de	Cette prop. est de	Cette prop. est de
Canton de Bertincourt.	1809	1 à 35	1 à 105	1 à 42
	1810	1 33	1 76	1 39
	1811	1 29	1 141	1 37
	1812	1 34	1 108	1 36
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 35	1 123	1 42
Canton de Croisilles.	1809	1 37	1 90	1 49
	1810	1 30	1 79	1 47
	1811	1 32	1 140	1 40
	1812	1 33	1 119	1 43
Année moyenne, etc.		1 34	1 125	1 41
Canton de Marquion.	1809	1 33	1 100	1 35
	1810	1 30	1 97	1 32
	1811	1 29	1 161	1 29
	1812	1 30	1 125	1 40
Année moyenne, etc.		1 31	1 133	1 36
Canton de Pas.	1809	1 37	1 96	1 42
	1810	1 33	1 82	1 36
	1811	1 33	1 168	1 42
	1812	1 38	1 133	1 39
Année moyenne, etc.		1 35	1 127	1 39
Canton de Vimy.	1809	1 34	1 118	1 56
	1810	1 36	1 118	1 53
	1811	1 36	1 169	1 40
	1812	1 38	1 127	1 40
Année moyenne, etc.		1 34	1 150	1 46
Canton de Vitry.	1809	1 33	1 106	1 47
	1810	1 32	1 116	1 46
	1811	1 30	1 116	1 43
	1812	1 30	1 154	1 44
Année moyenne, etc.		1 32	1 135	1 44

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION A LA POPULATION des Naissances.	Mariages.	Décès.
		Cette prop. est de	Cette prop. est de	Cette prop. est de
Canton de Béthune.	1809	1 à 34	1 à 118	1 à 47
	1810	1 35	1 121	1 45
	1811	1 35	1 152	1 38
	1812	1 42	1 174	1 38
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 34	1 159	1 38
Canton de Cambrin.	1809	1 38	1 135	1 46
	1810	1 35	1 105	1 47
	1811	1 35	1 165	1 35
	1812	1 41	1 142	1 41
Année moyenne, etc.		1 35	1 159	1 39
Canton de Carvin.	1809	1 32	1 159	1 50
	1810	1 35	1 112	1 45
	1811	1 31	1 158	1 40
	1812	1 34	1 161	1 36
Année moyenne, etc.		1 32	1 134	1 39
Canton d'Houdain.	1809	1 40	1 107	1 52
	1810	1 37	1 131	1 51
	1811	1 40	1 192	1 57
	1812	1 41	1 151	1 45
Année moyenne, etc.		1 37	1 141	1 46
Canton de Laventie.	1809	1 35	1 103	1 38
	1810	1 39	1 120	1 38
	1811	1 35	1 132	1 34
	1812	1 43	1 234	1 37
Année moyenne, etc.		1 34	1 132	1 [illegible]
Canton de Lens.	1809	1 35	1 124	1 44
	1810	1 30	1 108	1 42
	1811	1 34	1 184	1 41
	1812	1 [illegible]	1 [illegible]	1 42
Année moyenne, etc.		1 32	1 [illegible]	1 38

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION À LA POPULATION des Naissances. Cette prop. est de	Mariages. Cette prop est de	Décès. Cette prop. est de
Canton de Lillers.	1809	1 à 35	1 à 130	1 à 47
	1810	1 35	1 139	1 45
	1811	1 33	1 139	1 45
	1812	1 39	1 139	1 44
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 34	1 135	1 38
Canton de Norrent - Fontes.	1809	1 42	1 142	1 54
	1810	1 39	1 95	1 44
	1811	1 36	1 184	1 50
	1812	1 40	1 182	1 49
Année moyenne, etc.		1 38	1 141	1 45
Canton de Boulogne.	1809	1 17	1 71	1 33
	1810	1 18	1 83	1 34
	1811	1 17	1 85	1 27
	1812	1 17	1 111	1 35
Année moyenne, etc.		1 18	1 89	1 29
Canton de Calais.	1809	1 29	1 104	1 36
	1810	1 25	1 104	1 30
	1811	1 24	1 104	1 31
	1812	1 26	1 100	1 37
Année moyenne, etc.		1 25	1 109	1 31
Canton de Desvres.	1809	1 36	1 85	1 54
	1810	1 35	1 146	1 45
	1811	1 36	1 146	1 48
	1812	1 40	1 188	1 55
Année moyenne, etc		1 35	1 136	1 45
Canton de Guines.	1809	1 34	1 116	1 50
	1810	1 35	1 137	1 45
	1811	1 35	1 190	1 47
	1812	1 34	1 167	1 47
Année moyenne, etc.		1 34	1 139	1 46

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION A LA POPULATION des Naissances.	Mariages.	Décès.
		Cette prop. est de	Cette prop. est de	Cette prop. est de
Canton de Marquise.	1809	1 à 30	1 à 68	1 à 34
	1810	1 26	1 91	1 37
	1811	1 30	1 145	1 44
	1812	1 33	1 164	1 45
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 29	1 110	1 37
Canton de Samer.	1809	1 31	1 91	1 38
	1810	1 31	1 123	1 39
	1811	1 31	1 117	1 35
	1812	1 33	1 157	1 37
Année moyenne, etc.		1 30	1 116	1 35
Canton de Montreuil.	1809	1 36	1 130	1 48
	1810	1 33	1 130	1 47
	1811	1 38	1 176	1 39
	1812	1 40	1 138	1 38
Année moyenne, etc.		1 33	1 130	1 39
Canton de Campagne.	1809	1 37	1 113	1 51
	1810	1 35	1 103	1 58
	1811	1 35	1 166	1 44
	1812	1 38	1 160	1 51
Année moyenne, etc.		1 35	1 133	1 46
Canton d'Étaples.	1809	1 35	1 108	1 51
	1810	1 31	1 87	1 53
	1811	1 35	1 194	1 54
	1812	1 36	1 150	1 62
Année moyenne, etc.		1 32	1 135	1 45
Canton de Fruges.	1809	1 38	1 130	1 49
	1810	1 38	1 118	1 47
	1811	1 36	1 177	1 53
	1812	1 42	1 177	1 43
Année moyenne, etc.		1 38	1 145	1 44

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION À LA POPULATION des Naissances. Cette prop. est de	Mariages. Cette prop. est de	Décès. Cette prop. est de
Canton d'Hesdin.	1809	1 à 39	1 à 94	1 à 53
	1810	1 35	1 95	1 41
	1811	1 33	1 165	1 44
	1812	1 41	1 146	1 58
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 38	1 127	1 38
Canton d'Hucqueliers.	1809	1 38	1 112	1 44
	1810	1 37	1 130	1 58
	1811	1 40	1 158	1 52
	1812	1 39	1 192	1 47
Année moyenne, etc.		1 36	1 154	1 43
Cantons de St.-Omer, (*Nord et Sud.*)	1809	1 38	1 160	1 35
	1810	1 36	1 132	1 34
	1811	1 35	1 158	1 45
	1812	1 34	1 192	1 34
Année moyenne, etc.		1 33	1 161	1 34
Canton d'Aire.	1809	1 36	1 167	1 40
	1810	1 32	1 98	1 40
	1811	1 33	1 174	1 41
	1812	1 38	1 168	1 40
Année moyenne, etc.		1 34	1 143	1 40
Canton d'Ardres.	1809	1 35	1 118	1 52
	1810	1 34	1 130	1 48
	1811	1 33	1 136	1 45
	1812	1 38	1 159	1 54
Année moyenne, etc.		1 34	1 147	1 45
Canton d'Audruick.	1809	1 31	1 102	1 35
	1810	1 27	1 94	1 35
	1811	1 28	1 130	1 31
	1812	1 31	1 130	1 36
Année moyenne, etc.		1 29	1 118	1 33

DESIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION À LA POPULATION des Naissances.		PROPORTION À LA POPULATION des Mariages.		PROPORTION À LA POPULATION des Décès.	
		Cette prop. est de		Cette prop. est de		Cette prop. est de	
Canton de Fauquembergue.	1809	1 à	39	1	127	1	48
	1810	1	38	1	155	1	48
	1811	1	36	1	217	1	53
	1812	1	38	1	145	1	49
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1	37	1	165	1	45
Canton de Lumbres.	1809	1	38	1	120	1	48
	1810	1	37	1	120	1	50
	1811	1	37	1	177	1	57
	1812	1	41	1	152	1	49
Année moyenne, etc.		1	36	1	144	1	48
Canton de St.-Pol.	1809	1	41	1	126	1	44
	1810	1	34	1	98	1	48
	1811	1	35	1	200	1	44
	1812	1	37	1	134	1	42
Année moyenne, etc		1	37	1	142	1	42
Canton d'Aubigny.	1809	1	54	1	110	1	48
	1810	1	35	1	93	1	42
	1811	1	43	1	189	1	41
	1812	1	41	1	145	1	47
Année moyenne, etc.		1	41	1	142	1	44
Canton d'Auxi-le-Château.	1809	1	43	1	114	1	45
	1810	1	40	1	85	1	40
	1811	1	39	1	154	1	43
	1812	1	42	1	165	1	41
Année moyenne, etc.		1	38	1	135	1	41
Canton d'Avesnes-le-Comte.	1809	1	39	1	97	1	53
	1810	1	36	1	118	1	43
	1811	1	37	1	180	1	39
	1812	1	43	1	158	1	40
Année moyenne, etc.		1	38	1	137	1	46

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION A LA POPULATION des Naissances.		Mariages.		Décès.	
		Cette prop. est de		Cette prop. est de		Cette prop. est de	
Canton d'Heuchin.	1809	1 à	37	1 à	89	1 à	48
	1810	1	37	1	127	1	39
	1811	1	35	1	176	1	43
	1812	1	39	1	166	1	39
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1	37	1	141	1	41
Canton de Wail.	1809	1	43	1	86	1	46
	1810	1	38	1	128	1	51
	1811	1	38	1	165	1	46
	1812	1	44	1	141	1	42
Année moyenne, etc.		1	40	1	127	1	42

RÉSULTAT PAR ARRONDISSEMENS.

Arras..................	1809	1	35	1	104	1	43
	1810	1	32	1	95	1	40
	1811	1	33	1	152	1	38
	1812	1	33	1	128	1	37
Année moyenne, etc.		1	34	1	134	1	39
Béthune..............	1809	1	36	1	124	1	46
	1810	1	35	1	114	1	45
	1811	1	35	1	160	1	41
	1812	1	40	1	165	1	41
Année moyenne, etc.		1	34	1	141	1	39
Boulogne....	1809	1	26	1	86	1	38
	1810	1	25	1	105	1	36
	1811	1	25	1	117	1	35
	1812	1	26	1	152	1	41
Année moyenne, etc.		1	26	1	109	1	35

DÉSIGNATION DES COMMUNES, DES CANTONS ou des masses de Communes.	ANNÉES.	PROPORTION A LA POPULATION des Naissances.	Mariages.	Décès.
		Cette prop. est de	Cette prop. est de	Cette prop. est de
MONTREUIL	1809	1 à 37	1 à 113	1 49
	1810	1 35	1 109	1 49
	1811	1 36	1 171	1 46
	1812	1 40	1 158	1 44
Année moyenne prise sur 10 années, (1803 jusques et compris 1812.)		1 35	1 136	1 43
ST.-OMER	1809	1 36	1 134	1 41
	1810	1 34	1 117	1 40
	1811	1 34	1 167	1 44
	1812	1 36	1 161	1 40
Année moyenne, etc.		1 33	1 147	1 39
ST.-POL	1809	1 42	1 103	1 47
	1810	1 37	1 105	1 44
	1811	1 38	1 176	1 42
	1812	1 41	1 151	1 41
Année moyenne, etc.		1 38	1 137	1 43
RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LE DÉPARTEMENT.				
	1809	1 35	1 110	1 44
	1810	1 33	1 106	1 42
	1811	1 33	1 154	1 40
	1812	1 35	1 147	1 40
Proportion pour 10 années pour tout le Département		1 à 33	1 à 134	1 à 40

Suit l'ETAT des décès dans les Hospices.

Ggg

DESIGNATION des HOSPICES.	ANNÉES.	DESIGNATION DES INDIVIDUS. Enfans.	Malades.	Vieillards et Infirmes.	Total général.
Arras.	6 ans antér.rs à 1809.	220	680	0	900
	1809.	47	108	2	157
	1810.	77	112	0	189
	1811.	54	139	2	195
	1812.	99	219	2	320
Pendant 10 années réunies, depuis l'an II jusques et compris 1812.		497	1258	6	1761
Bapaume.	6 ans antér.rs à 1809.	0	18	4	22
	1809.	0	9	1	10
	1810.	0	15	4	19
	1811.	0	9	4	13
	1812.	0	10	0	10
Pendant 10 années réunies, etc.		0	61	13	74
Béthune.	6 ans antér.rs à 1809.	0	68	0	68
	1809.	0	19	0	19
	1810.	0	21	0	21
	1811.	1	14	0	15
	1812.	1	34	0	35
Pendant 10 années réunies, etc.		2	156	0	158
Lens.	6 ans antér.rs à 1809.	0	102	24	126
	1809.	0	19	0	19
	1810.	1	17	0	18
	1811.	1	15	5	21
	1812.	0	15	0	15
Pendant 10 années réunies, etc.		2	168	29	199
St.-Venant.	6 ans antér.rs à 1809.	0	20	0	20
	1809.	0	0	0	0
	1810.	0	3	0	3
	1811.	0	7	0	7
	1812.	0	3	0	3
Pendant 10 années réunies, etc.		0	33	0	33

DESIGNATION des HOSPICES.	ANNÉES.	DESIGNATION DES INDIVIDUS. Enfans.	Malades.	Vieillards et Infirmes.	Total général.
BOULOGNE......	6 ans antér.rs à 1809.	136	0	56	192
	1809.	33	25	2	60
	1810.	21	14	7	42
	1811.	40	25	9	72
	1812.	95	18	7	120
Pendant 10 années réunies, depuis l'an 11 jusquas et compris 1812.		325	80	81	486
CALAIS........	6 ans antér.rs à 1809.	166	138	78	382
	1809.	23	0	6	29
	1810.	25	0	2	27
	1811.	36	2	14	52
	1812.	3	7	8	18
Pendant 10 années réunies, etc.		253	147	108	508
MONTREUIL.....	6 ans antér.rs à 1809.	20	70	18	108
	1809.	1	14	2	17
	1810.	0	10	1	11
	1811.	7	16	3	26
	1812.	4	21	3	28
Pendant 10 années réunies, etc.		32	131	27	190
HESDIN........	6 ans antér.rs à 1809.	2	70	0	72
	1809.	0	14	0	14
	1810.	0	13	0	13
	1811.	0	14	0	14
	1812.	0	13	0	13
Pendant 10 années réunies, etc.		2	124	0	126
ST.-OMER.......	6 ans antér.rs à 1809.	26	314	58	398
	1809.	3	61	17	81
	1810.	7	53	14	74
	1811.	9	45	13	67
	1812.	28	78	14	120
Pendant 10 années réunies, etc.		73	551	116	740

DÉSIGNATION des HOSPICES.	ANNÉES.	DÉSIGNATION DES INDIVIDUS. Enfans.	Malades.	Vieillards et Infirmes.	Total général.
AIRE.	6 ans antér.rs à 1809.	30	116	30	176
	1809.	2	19	4	25
	1810.	6	15	5	26
	1811.	7	14	8	29
	1812.	0	16	11	27
Pendant 10 années réunies, depuis l'an 11 jusques et compris 1812.		45	180	58	283
ARDRES.	6 ans antér.rs à 1809.	0	12	4	16
	1809.	0	3	0	3
	1810.	0	1	1	2
	1811.	0	1	0	1
	1812.	0	2	0	2
Pendant 10 années réunies, etc.		0	19	5	24
ST-POL.	6 ans antér.rs à 1809.	0	24	40	64
	1809.	0	10	3	13
	1810.	0	5	5	10
	1811.	0	4	3	7
	1812.	0	7	4	11
Pendant 10 années réunies, etc.		0	50	55	105
AUXI.	6 ans antér.rs à 1809.	0	22	0	22
	1809.	0	7	0	7
	1810.	0	4	0	4
	1811.	0	6	0	6
	1812.	0	7	0	7
Pendant 10 années réunies, etc.		0	46	0	46
TOTAL.	6 ans antér.rs à 1809.	600	1654	312	2566
	1809.	109	308	37	454
	1810.	137	283	39	459
	1811.	155	309	61	525
	1812.	230	450	49	729
Pendant 10 années réunies, etc.		1231	3004	498	4733

Nous terminerons ce chapitre de la *Population* par les questions que propose M. le Baronet Sinclair, (1) et sur lesquelles nous appellons toute l'attention de nos lecteurs. Ceux d'entre-eux qui voudront bien nous adresser leurs observations sur ces objets importans nous feront le plus grand plaisir.

1.° Quelle influence a le climat sur la santé et la durée de la vie des habitans d'une contrée ?

2.° Quelle forme de corps considère-t-on comme la plus favorable à la santé et à la longévité ?

3.° A-t-on remarqué qu'il fût essentiel, pour jouir d'une bonne santé et d'une longue vie, d'avoir reçu le jour de parens jeunes et bien sains ?

4.° A-t-on des exemples qui prouvent que la santé et la vieillesse puissent provenir des dispositions ou du caractère des individus ?

5.° La condition peut-elle produire une différence notable ?

6.° Quelles sont les professions les plus favorables ou contraires à la longévité ?

7.° Pour conserver la santé et prolonger l'existence, trouve-t-on nécessaire le travail ou un exercice modéré ?

8.° Ceux qui sont parvenus à un grand âge, étaient-ils communément des personnes mariées.

9.° Parmi ceux qui ont rempli une longue carrière, quelle a été la différence proportionnelles entre les hommes et les femmes ?

10.° A-t-on jamais connu des personnes qui renouvelassent leur âge par l'acquisition de nouvelles dents ou de nouveaux cheveux ?

11.° Quels autres moyens y a-t-il de prolonger l'existence ?

12.° Quels sont les effets de la nourriture sur la santé et l'étendue de la vie ?

13.° Quels effets peut produire l'habillement ?

14.° Quelle différence résulte-t-il des diverses habitations et du séjour à la campagne ou à la ville ?

15.° Quels sont les effets des habitudes et des coutumes de se lever de bonne heure, de se baigner, de faire ses repas à des heures régulières, de dormir un temps fixe ? Et quelles sont surtout ces circonstances frivoles en apparence, mais desquelles l'on fait dépendre la santé et la longévité ?

16.° Par rapport aux remèdes de la médecine, quels sont les plus utiles et les plus salutaires en différens cas ?

17.° Quels exemples les plus remarquables avez-vous d'une

---

(1) Voir, *pages* 349, 350 et 351, où l'ouvrage de M. de St.-Clair est déjà cité.

longue carrière ; et quelles en sont les preuves authentiques ?

18.° Quel système ont adopté ceux qui ont le plus long-temps vécu ?

19.° Quelles sont vos idées ou vos observations particulières sur le sujet de la santé et de la longévité ?

AGRICULTURE.

Le Département du Pas-de-Calais est essentiellement agricole ; nos laborieux Cultivateurs sont même parvenus à le rendre l'un des plus fertiles de la France. Mais l'arrondissement de Boulogne, la partie de l'arrondissement de St-Omer qui borde la côte, la majeure partie de l'arrondissement de Montreuil, sont moins abondans en graines céréales, et il faut le dire, moins bien cultivés que l'ancien Artois. C'est surtout dans l'arrondissement de Béthune que ces utiles progrès se font remarquer : dans la plupart des cantons de cet arrondissement, la terre ensemencée tous les ans, produit chaque année de riches moissons. Dans les autres arrondissemens, on divisait généralement les exploitations en trois soles, une à blé, une à mars, et la troisième à jachères. Depuis 25 ans, l'agriculture s'est sensiblement améliorée, et dans la majeure partie des arrondissemens d'Arras, Béthune et St.-Omer, il serait difficile de trouver un coin de terre inculte.

Les grains de saison se composent de blé de toutes espèces, de seigle, d'escourgeon ou orge d'automne, d'hivernache, sorte de fourrage pour les chevaux, et de lentilles, autre fourrage.

Pour grains et plantes de mars, on cultive l'orge, la paumelle, autre espèce d'orge, l'avoine, la vesce, la lentille, les fèves, les pois de toute espèce, le blé sarrazin, le blé de mars, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, la carotte, le navet, la pomme de terre, la betterave, et le tabac, dont la culture est autorisée par le Gouvernement, en remplissant les conditions imposées par le décret du 29 decembre 1810.

Parmi les graines grasses, on cultive le colza, l'œillette, sorte de pavot, le lin et la cameline, improprement nommée *camomille*.

Les terres du Pas-de-Calais peuvent être divisées en 3 classes.

La première classe comprend tout le terrein qui se trouve à droite de la grande route, depuis Bapaume, surtout depuis

Arras jusqu'au près de Calais. Dans cette partie, les graines grasses et les prairies artificielles sont cultivées avec soin et intelligence. Le sol y est généralement bon ; les cendres et les engrais y abondent; on y trouve cependant des terres essentiellement médiocres, mais par les travaux constans du Cultivateur elles ont changé de nature, et sont d'un bon rapport. On n'y voit guères en jachères d'autres terres que celles qui doivent recevoir les fumiers d'été et les plantes de colza. Ce mode de culture a gagné sur la partie gauche de cette grande route, et s'étend de plus en plus.

La deuxième classe se compose de toute la portion de terrein qui se trouve depuis Arras jusqu'à la mer, entre la grande route d'Arras à Calais et la chaussée Brunehaut. Cette partie est bien cultivée; les graines grasses y prospèrent; les prairies artificielles augmentent considérablement; les dessolemens y sont fréquens et le sol s'améliore de jour en jour, quoique les habitans aient à vaincre des obstacles, des montagnes, des terres glaises et dures.

Tout le terrein qui se trouve entre la chaussée Brunehaut et le département de la Somme, compose la troisième division. Les environs de St.-Pol, d'Hesdin et de Montreuil, et toute la vallée de la Canche y sont assez bien cultivés. On y voit un peu de graines grasses et surtout beaucoup de lins qui sont de bonne qualité. Dans cette troisième division on cultive généralement à la sole, et l'on est obligé de convenir que l'agriculture n'y a pas fait autant de progrès que dans les autres divisions.

L'arrondissement de Boulogne nous fournit, il est vrai, d'excellens élèves pour nos chevaux de trait; mais on ne craint pas d'avancer que la culture des terres y est encore susceptible de grandes améliorations. Le tems, l'exemple et l'émulation ne peuvent manquer de procurer ces améliorations qu'on remarque avec tant de plaisir dans les arrondissemens d'Arras, de Béthune et de St.-Omer.

Après avoir établi les grandes divisions agricoles, disons un mot de la méthode que l'on suit généralement dans les cantons où la culture se perfectionne. L'ancienne manière de cultiver, est de diviser les exploitations en trois soles, une en blé, une en mars et une en jachères.

Prenons, pour exemple une exploitation de 60 mesures de terre (la mesure locale de 42 ares) : voici ce que fait le cultivateur. Il a chaque année :

1.° Dans la sole à blé, 20 mesures au moins de blé, seigle et escourgeon : il sème régulièrement et tous les ans, 3 mesures au moins de trèfle dans ses blés ou seigles.

2.° Dans la sole à mars, 3 mesures de trèfle provenant de ses

semis dans les blés ou seigles, ci 5

En avoine, six mesures dans lesquelles il sème chaque année au moins cinq en trèfle, ci 6

Quatre mesures d'hivernache, 4

Une mesure et demie de fèves avec bisaille pour semence. 1 ½

Trois mesures de warats. 3

Une mesure de dravières, (espèce de fourrage). 1

Une demi-mesure d'orge. 0 ½

Une mesure de carottes, navets et pommes de terre. 1

TOTAL de la sole à mars. 20

3.° Dans la sole à jachères, cinq mesures de trèfle semées sur les avoines, pour la nourriture des vaches pendant l'été et pour faire des foins. 5

Trois mesures d'œillette semées sur les trèfles, provenant des blés ou seigles. 3

Deux mesures de colza semées à la volée après les récoltes d'hivernache, en y ajoutant un peu de fumier ou de cendres. 2

Neuf mesures de jachères réelles. 9

La mesure provenant des carottes, navets et pommes de terre, s'emploie à différens usages : quelquefois on la resème en blé ; on peut y mettre du plant de colzat que l'on repique en automne, des œillettes etc. 1

TOTAL de la sole à jachères. 20

Pour les avoir plus forts et plus abondans, on met souvent les navets, les carottes et les pommes de terre après les escourgeons. On plante ces pommes de terre à la bèche et l'on met dans chaque trou, une poignée de fiente de poule ou de pigeon séchée, pour les avoir belles. Les avoines blanches qui succèdent aux escourgeons, sont d'un très-bon rapport, mûrissent de bonne heure et procurent au cultivateur l'avantage de pouvoir les donner de suite à ses chevaux, parce qu'elles ont beaucoup moins de feu que les noires. On sème aussi quelquefois une portion de lin, après ces avoines blanches ; ils viennent bien et sont de bonne qualité quand l'année est favorable.

Cette manière de cultiver, adoptée dans les bons cantons des environs de Bapaume, d'Arras et de Béthune, fait présumer des moyens faciles d'engrais et de l'aisance chez le cultivateur ; car les cendres de tourbe et de houille, employées avec profusion dans ces cantons, sur les prairies artificielles, sont une source de richesse et de prospérité.

Après avoir pris deux récoltes de trèfle dans la même année, le

le cultivateur sème l'année suivante des œillettes sur les trèfles à mars, et des blés sur les trèfles à jachères. Pour semer l'œillette, on a soin que la terre soit parfaitement dissoute et ameublie, de sorte que cette plante pivotante puisse loger sa racine sans obstacle.

Voici la meilleure manière employée pour obtenir de beaux blés, après les trèfles à mars. Lorsqu'on a fait la seconde récolte des foins, et que les pâturages commencent à manquer, on fait paître les vaches jusqu'au 15 octobre environ, sur les terres qui ont produit les trèfles à mars. A cette époque du 15 octobre, on retourne la terre avec la charrue qu'on nomme *harelle*, ou avec celle qu'on appelle *Leu* ou *Brabant*. Quand la terre est ainsi bien labourée, on la fend avec la herse; puis on sème le grain que l'on recouvre, en hersant encore trois ou quatre fois selon les circonstances. Les feuilles et les racines du trèfle s'unissant dans le sein de la terre, aux cendres qui ont été répandues à la superficie, produisent un engrais puissant. Les blés qui en proviennent, demeurent constamment verds et vigoureux, et donnent, on ose le dire, au moins autant de grains que ceux même qui proviennent de jachères.

Les chevaux sont seuls employés à la culture dans le Pas-de-Calais. On cultive à bras avec la bèche ou la houe, dans les endroits d'un accès trop difficile pour ces utiles animaux.

Voici les instrumens aratoires les plus généralement employés dans les divers arrondissemens.

Arrondissement d'Arras.

La grande et la petite charrue; l'*Harelle* et le *Binot*, (espèce de charrues du pays), le *Leu* ou *Brabant*; la herse à dents de fer et à dents de bois; le rouloir ou cylindre; la bèche et la houe.

Arrondissement de Béthune.

Mêmes instrumens aratoires.

Arrondissement de Boulogne.

La grande et la petite charrue; le binot, la herse à dents de fer ou de bois; le rouloir ou cylindre.

Arrondissement de Montreuil.

Mêmes instrumens, en y ajoutant la bèche pour les terres d'un accès difficile.

Arrondissement de St.-Omer.

Mêmes instrumens.

Arrondissement de St.-Pol.

Mêmes instrumens, en y ajoutant l'harelle et la houe.

A la suite de ces données générales, nous présenterons sur l'agriculture de chaque canton, des notices dont l'exactitude doit inspirer de la confiance, puisqu'elles sont le résultat des renseignemens que nous tenons de MM. les Maires, de MM. les Juges de paix et de plusieurs autres Cultivateurs instruits qui ont bien voulu nous aider de leurs lumières. Mais auparavant nous consacrerons un article spécial à la *Garance* qui occupait autrefois un rang si distingué dans nos productions agricoles, un autre au *tabac* dont la culture nous a été conservée par le Gouvernement, et un au *lin* dont la culture très-ancienne dans ce Département s'y propage avec succès.

GARANCE. (*)

On a vu, page 57, que la Garance fournissait cette belle teinture qui donnait tant de célébrité aux anciennes manufactures de la ville d'Arras. Les Romains cultivèrent aussi cette plante, et connurent le secret d'en tirer des couleurs rivales de la véritable pourpre. Mais il paraît démontré par le témoignage de *Suidas*, de *Juvenal*, etc., que les *Atrébates* précédèrent leurs vainqueurs dans la connaissance de la culture et de l'usage de la Garance. Malgré les révolutions de l'Empire Romain, cette branche d'industrie prospéra dans l'Artois jusqu'à l'invasion des Gaules par les Vandales, les Goths et les Huns qui firent un désert de notre pays. Après la conquête des Gaules par les Francs, nos manufactures sortirent de leurs ruines et la culture de la Garance se ranima par degrés; mais de nouveau détruites par les invasions successives des Normands, elles ne recouvrèrent leur éclat qu'à l'avénement de *Robert*, frère de St.-Louis, en 1226, et sous les successeurs de ce premier Comte de l'Artois, jusqu'à ce qu'enfin les manufactures disparurent peut-être pour toujours, par les ravages du cruel Louis XI. (**) Leur chûte ne tarda pas à faire disparaître la Garance dont les produits cessaient d'être employés avantageusement pour le cultivateur.

(*) Cet article est extrait presque tout entier d'une dissertation pleine d'érudition, lue en 1758 par M. Camp, à la société littéraire d'Arras.

(**) Voir le récit de cette catastrophe, pages 67 et 68.

C'était dans les environs d'Arras, notamment du côté de St.-Laurent, que l'on récoltait la Garance la plus recherchée : la supériorité de sa qualité, universellement reconnue, est constatée par d'anciens réglemens contenant des défenses rigoureuses de la mêler avec celle des autres cantons. L'on sait au surplus qu'on cultive actuellement la Garance aux environs de Lille et en Zélande; que cette plante croît dans toutes sortes de terres, mais que les terres substantielles et légères donnent de meilleures racines que les terreins fort gras et marécageux. Les cultivateurs qui voudraient tenter quelque nouvel essai, trouveront un bon guide dans M. Duhamel, *Elémens d'agriculture*.

TABAC.

Avant la révolution, la culture du tabac était autorisée dans l'Artois; c'est encore dans la partie du département composée de cette ancienne province, que cette culture se trouve circonscrite en quatre régions principales dont trois sont assez éloignées l'une de l'autre, et dont les produits diffèrent pour la qualité et le goût. Ces quatre régions principales se divisent ainsi, 1.ère région, Carvin, Lens et Laventie; 2.e région, Aire, Mametz, Marthe et communes circonvoisines; 3.e région, Tilques, Helfaut, Longuenesse et autres communes des environs de St.-Omer; 4.e région, St.-Pol et environs.(*) Généralement, nos tabacs conviennent mieux pour l'usage de la pipe que pour la poudre : les deux cinquièmes des tabacs de Carvin doivent à la rigueur faire seuls exception, et ceux-ci égalent souvent les meilleurs tabacs de Wervicq. Les tabacs de Mametz ont été de tous tems fort recherchés; ceux de St.-Pol ont aussi de nombreux partisans ; mais au total ce genre de productions dans le Pas-de-Calais, mérite et continuera sans doute d'obtenir l'attention de la Régie générale des droits réunis, car, parmi les feuilles indigènes de l'ancienne France, il en est peu qui réunissent à un si haut degré le parfum, la souplesse et la longueur. On sait au surplus que le tabac, *Nicotiana, petum sive tabacum*, nous vient originairement d'Amérique, et qu'on l'a appellé *Nicotiane*, du nom de M. Nicot, ambassadeur de France à la Cour de Portugal en 1560, qui la présenta à son retour à la reine *Catherine de Médicis*. Nous n'avons pu retrou-

* Dans le cours de cet article, pour éviter des longueurs, la 1.re région sera désignée par Carvin; la 2.e par Aire; la 3.e par St.-Omer et la 4.e par St.-Pol.

ver l'époque où la culture de cette plante s'est introduite en Artois, mais il paraît qu'elle y est fort ancienne. Nous allons indiquer ce qui se pratique en général pour cette culture dans notre département.

Les terres légères et faciles à travailler obtiennent la préférence à Mametz et dans les environs d'Aire. Du côté de St.-Omer, les avis sont partagés; les uns préfèrent une terre argileuse, légère et mêlée de cailloux; les autres accordent la supériorité à la terre noire et grasse. Dans l'arrondissement de Béthune, on recherche les terres un peu argileuses; dans celui de St.-Pol on donne toute préférence aux terres appellées *marnettes*: mais par-tout les enclos et les jardins produisent les meilleurs tabacs.

Dans les environs d'Aire, avant de mettre les engrais, on laboure profondément; et tous les trois ans, on fait des sillons de la profondeur de deux hauteurs de bèche, ce qui s'appelle vulgairement *faire un lit avant*. Le meilleur engrais, le plus usité pour le tabac de pipe, c'est le fumier de vaches, et pour le tabac de fabrique, celui de moutons. Lorsque le jeune plant est repris, on l'arrose assez communément avec un mélange de gadoue et d'égouts de fumier. A St.-Omer la culture est à peu-près la même, à l'exception qu'il n'est point question généralement de *lit-avant*; mais on multiplie les labours, et l'on fume en novembre et en mars. Beaucoup de cultivateurs mélangent le fumier de vaches et celui de moutons, mais ce dernier est plus généralement employé. A Carvin, on laboure en novembre, et l'on fume avec du fumier ordinaire; en mars, nouveau labour et arrosement d'un mélange de tourteaux * et de gadoue; en juin, troisième mais léger labour, avec nouvel arrosement de gadoue. Comme à Aire, on estime le fumier de moutons plus efficace pour le tabac de poudre, celui de vaches, pour le tabac de pipe. Ce dernier engrais est préféré à St.-Pol à celui de moutons dont on fait peu d'usage, mais on emploie le fumier de cheval dont les meilleurs cultivateurs vantent l'influence favorable. Du reste les terres destinées à ce genre de culture y sont généralement labourées à la bèche, une première fois, fort avant, en mars, ce qui est suivi d'une fumure complette; puis on bècho de nouveau pour enfouir le fumier; et, enfin, par un tems sec, la herse et le *rouloir* ou cylindre disposent la terre à recevoir le jeune plant.

A Aire, la plantation commence ordinairement au 10 et finit au 30 juin; la distance entre les pieds est de 30 à 40 centimètres, et

* Résidu des plantes oléagineuses dont on a extrait l'huile.

entre les routes de 50 à 64 centimètres ; à St.-Omer on fait la plantation plutôt, c'est-à-dire, en mai et même en avril, les pieds ont entr'eux une distance de 45 à 50 centimètres, et les routes de 55 à 60 centimètres, cette dernière distance est augmentée, de 15 à 16 centimètres de deux en deux routes. A Carvin et à St.-Pol, on suit le même usage qu'à Aire : quant aux distances, à Carvin, l'on met entre les pieds de 40 à 65 centimètres, entre les routes, de 60 à 65 centimètres, tandis qu'à St.-Pol la première distance est de 24 à 32 c., et la seconde de 50 à 65. On sent au surplus que ces distances varient selon la nature du terrein, et qu'il faut les augmenter d'autant plus que celui-ci est naturellement plus gras et fumé plus abondamment.

La taupe (*talpa*) nuit aux racines du tabac : on la prend au piège. Mais c'est surtout la taupe-grillon (insecte coléoptère appellé vulgairement *Courtille* ou *Courtillière*) qui altère cette plante. Cet insecte s'insinue dans la tige encore tendre, la ronge et la détruirait totalement, si la main du cultivateur soigneux ne détruisait l'insecte lui-même, ainsi que les limaçons. Mais la plante en se fortifiant ne tarde pas à braver toute attaque de la part des insectes, surtout si le tems devient sec et chaud.

Généralement, on employe la graine du pays, mais on vient de faire l'essai de graines tirées de Hollande et de St.-Malo qui donnent de grandes espérances dans les environs d'Aire, et qui ne tarderont pas à se propager, si de nouveaux essais confirment ce premier apperçu.

Lorsque le tabac est sur les couches, il suffit de le débarasser des herbes parasites, et de l'abriter contre les vents froids ; lorsqu'il est planté, on multiplie les légers labours, on environne chaque plante à la main d'une petite motte de terre, et souvent on double cette opération, en employant la houe pour la seconde. Lorsque la plante a acquis un certain degré de force, on l'étête, et l'on passe fréquemment dans les routes, pour arracher les jets qui poussent entre la tige et la feuille et qui enleveraient à celle-ci une grande partie de ses moyens de développement. Du 15 au 31 juillet et dans le commencement d'août, lorsque la tige principale est sur le point de fleurir, on fait l'étêtement : c'est alors qu'on se détermine à régler le nombre de feuilles qui doivent rester et que l'on arrache les autres : le nombre des premières est en général, à Aire, de 8 à 12, à St.-Omer, de 7 à 8, à Carvin, de 8 à 10, et à St.-Pol de 15 à 16, à l'exception des terres dites *marnettes* où ce nombre se réduit de 8 à 12.

La récolte commence généralement en septembre et se prolonge même en octobre, lorsque les approches de la gelée ne se font pas sentir. Mais une autre récolte précède la principale, c'est celle des feuilles de pied qui se fait à la fin d'août.

La méthode la plus généralement suivie pour cueillir et faire sécher les feuilles, est de les détacher de la tige; quelques cultivateurs coupent les tiges entières et les font sécher en chapelets qu'ils accrochent perpendiculairement : mais la plupart emploient le premier moyen, bien préférable à l'autre, et les suspendent à des ficelles accrochées horisontalement. Il n'y a de séchoirs qu'à St.-Pol et dans les environs : ailleurs, ceux qui n'ont pas de granges et de hangars à leur disposition, suspendent leurs tabacs autour des maisons et des meules de grains, mode vicieux et qui disparaîtra à mesure que la culture s'étendra et se perfectionnera. Aussitôt que les tabac sont ôtés de la pente, on les met en manoques dont la grosseur varie selon les localités, car à Carvin et à St.-Pol, elles sont plus fortes qu'à Aire et à St.-Omer; les manoques se placent d'abord en petites couches, et sur une seule longueur. Ces couches se renouvellent souvent et s'augmentent à mesure que le tabac jette son feu. On ne le bottele qu'au moment de la livraison. Autrefois, cette livraison se faisait au commerce, vers la fin de décembre, pour les tabacs séchés à couvert, et en janvier, février et même mars, pour ceux séchés à l'extérieur.

Le nombre de pieds plantés par hectare varie beaucoup; à Aire et à St.-Omer, il s'élève quelquefois à 50,000, à Carvin, il excède rarement 53,000, tandisqu'à St.-Pol il s'élève de 55 à 60.000. La pesanteur spécifique du tabac varie en raison inverse du nombre de pieds par hectare, car à Béthune 100 pieds peuvent produire communément en tabac sec de 4 à 5 kilogrammes, tandis qu'à St. Pol, ils ne donnent que de deux à trois kilogrammes; à Aire et à St.-Omer, ce poids varie de 3 à 4 : ainsi l'hectare peut produire à Carvin de 16 à 1,700 kilogrammes, à Aire et St.-Omer, de 15 à 1,600, et à St.-Pol de 14 à 1,500. On sent que ces approximations ne sont applicables qu'à une récolte médiocre, (la plus fréquente dans nos contrées où la température est extrêmement variable,) et qu'elles sont susceptibles de toutes les modifications qui dérivent de la nature du sol, des engrais et des soins donnés à la culture et à la dessication du tabac.

*

L I N.

Six mille hectares environ de terre sont ensemencés chaque année en lin dans le département du Pas-de-Calais. L'arrondissement de Béthune en cultive seul près de la moitié. Celui d'Arras le sixième, celui de St.-Omer le septième, ceux de Montreuil et St.-Pol chacun le douzième; on en sème très-peu dans l'arrondissement de Boulogne.

Cette culture est pratiquée depuis un tems immémorial dans 460 communes du département dont 340 des arrondissemens de Béthune, Montreuil et St.-Pol. Elle a lieu depuis plus de cinquante ans dans 50 autres communes, depuis plus de vingt-cinq et moins de cinquante ans dans 80 communes et depuis moins de vingt-cinq ans dans une centaine de communes.

Les terres argileuses ou noirâtres, compactes et friables, situées dans les vallées, sont celles qui conviennent le mieux au lin. Il se sème ordinairement après trèflle, avoine et escourgeon, et sur jachères.

Le sol est préparé par de profonds labours avant et après l'hiver; on emploie ensuite la herse et le rouloir pour adoucir la terre et la réduire en poussière, puis on sème.

Les herbes qui croissent dans le lin sont détruites par les sarclages.

Les engrais qu'on emploie sont le vieux fumier, la fiente de pigeons, de volailles et de moutons, le tourteau de colza, la gadoue ou matière fécale, les cendres de Hollande, l'urine des bestiaux. La fiente de moutons et celle des pigeons composent le meilleur engrais. On fume ordinairement la terre six mois ou même un an avant la semaille. On emploie de préférence la graine de Riga; on se sert aussi de celle du pays et l'on en tire des départemens du Nord et de la Somme. La graine de Riga produit un lin plus beau et plus abondant, mais la cherté de cette graine et la difficulté de s'en procurer en privent les cultivateurs. Il faut 2 hectolitres un quart environ de graine pour ensemencer un hectare de lin qui produit à peu-près le triple de cette semence, c'est-à-dire environ 7 hectolitres de graine.

Le produit moyen par hectare en filasse est de 350 kilogr.mes On récolte annuellement environ 2 millions de kilogrammes de filasse de lin. La filasse est séparée de la paille par le

rouissage : le lin, dépouillé de sa graine et lié en bottes, est jetté dans une eau stagnante, où il reste dix à quinze jours ; on l'en retire ensuite pour l'étendre sur terre, recevoir la pluie ou la rosée pendant une quinzaine de jours, ce qui le blanchit. Lorsqu'il est sec, on brise la paille au moyen d'un chevalet et de l'écang, et on la fait tomber avec l'*écoussoir*.

NOTICES

SUR L'AGRICULTURE DE CHAQUE CANTON.

Arrondissement d'Arras.

Canton d'Arras, (Nord).

Sol. — Argileux et marneux, mais en général fertile.

Culture. — Les terres labourables étaient anciennement divisées par masse de culture d'une étendue beaucoup plus considérable, et le système de culture différait aussi beaucoup de celui actuellement usité. Assollement rigoureux pour les bonnes terres ; prairies artificielles dans les médiocres ; abandon en riez pour les mauvaises : telle était l'ancienne agriculture à laquelle les agronomes d'alors attribuaient la supériorité sur la division des exploitations et le dessollement. Ce dernier système a prévalu depuis la révolution, l'expérience ayant fait abandonner l'ancienne routine.

On dessole en général dans ce canton; la culture des graines oléagineuses, la facilité de se procurer des engrais, la division des exploitations, les petites cultures à bras pour les légumes ont amené ce changement avantageux.

Engrais. — Fumier; cendres de houille, de tourbe, de Hollande; boues de la ville d'Arras, fiente de pigeons, chaux; mais le fumier et la cendre sont plus généralement usités. La fiente de pigeons est peu en usage, parce que beaucoup de cultivateurs vendent aux Flamands cet excellent engrais dont ils n'apprécient pas toute l'énergie.

Produits. — Graines céréales ; à St.-Laurent, St.-Nicolas et Ste.-Catherine beaucoup de légumes.

Canton

Canton d'Arras, (Sud.)

Sol. — Le sol varie; à Beaurains, les terres sont glaises; à Fampoux, partie argilleuse; et quoique généralement médiocre, les terres sont d'un bon rapport, par la quantité d'engrais et par l'industrie des cultivateurs.

A Beaurains, on a découvert, il y a environ deux ans, entre la terre glaise et la craie, une espèce de matière très-ferme, de couleur jaune, dont l'odeur approche de celle de l'encens, quoiqu'elle soit moins agréable, et dont on se sert à l'Église. On trouve encore dans ce village, d'autres matières qui méritent de fixer l'attention des chimistes, telles qu'une pierre blanche cristallisée imitant la nacre; une pierre couleur olivâtre, aussi pesante que le plomb et qui paraît ferrugineuse.

Culture. — La culture a éprouvé peu de variation. La charrue et la bèche y sont principalement employées. Excepté Wailly, tout ce canton est dessolé pour la culture des graines grasses.

Engrais. — Boues de la ville, fumier et cendres de tourbes.

Produits. — Blé, seigle, escourgeon et graines oléagineuses. Achicourt et Agny produisent en outre beaucoup de légumes.

Canton de Bapaume.

Sol. — Le sol varie beaucoup : plusieurs communes ont des terres argileuses et froides, mais la quantité d'engrais qu'on emploie dans ce canton le rend assez fertile.

Culture. — La culture est améliorée ; l'augmentation des fermages et la concurrence forcent d'ailleurs les cultivateurs à plus d'industrie. On a ajouté dans ce canton aux instrumens ordinaires la charrue dite brabant. Le dessolement fait des progrès considérables dans tout le canton.

Engrais. — Fumier, cendres, parcage des moutons.

Produits. — Blé, seigle, escourgeon, avoine, fourrages de toute espèce et œillettes.

Canton de Beaumetz lez Loges.

Sol. — Généralement médiocre : l'inégalité de sa qualité est sensible dans plusieurs communes où les terres se divisent en trois classes, bonnes, médiocres, et mauvaises.

Culture. — Le genre de culture est amélioré ; en général, les terres sont divisées en trois soles ; on met ordinairement les graines grasses sur les jachères, notamment les œillettes.

Engrais. — Fumier, cendres de tourbes du pays, cendres de Hollande et de houille, fiente de pigeons, l'un des meilleurs engrais, employée rarement sur les lieux.

Produits. — Grains et fourrages de toute espèce ; un peu d'œillettes et de colza.

Canton de Bertincourt.

Sol. — Ce canton a des terres pierreuses et argileuses ; le sol est généralement froid et demande beaucoup d'engrais.

Culture. — On a ajouté aux instrumens aratoires la charrue dit brabant. On dessole en grande partie, surtout à Bertincourt, Havrincour, LeBucquières, Neuville-Bourjonval et Velu. La culture des graines oléagineuses qui donne lieu au dessolement, nuit, faute d'engrais suffisans, à la production des graines céréales et appauvrit le sol.

Engrais. — Fumier, cendres, fiente de pigeons et parcage des moutons.

Produits. — Graines céréales et oléagineuses, fourrages de toute espèce, un peu de lin.

Canton de Croisilles.

Sol. — Le sol d'Ayette, de Boiry, de Moyenneville et des environs est d'une bonne qualité ; les autres terroirs sont composés en partie de terres froides, compactes, argileuses et blanches.

Culture. — La charrue et le brabant. On dessole beaucoup dans ce canton pour la culture des graines grasses.

Engrais. — Fumier, fiente de pigeons, cendres et parcage des moutons.

Produits. — Graines céréales et oléagineuses ; fourrages. On sème beaucoup d'œillettes après les récoltes des trèfles. On plante très-peu de colza, si ce n'est dans les terreins bas.

Canton de Marquion.

Sol. — La qualité du sol varie beaucoup. Quelques parties de terres argileuses et pierreuses sont néanmoins d'un bon rapport ; d'autres sont froides, arides et marécageuses. Plusieurs communes ont de bons pâturages.

CULTURE. — La charrue, la bèche et le brabant sont en usage pour le labour difficile. On dessole généralement, excepté à Lagnicourt, une partie de Pronville et une partie de Quéant.

ENGRAIS. — Fumier, cendres de tourbes, fiente de pigeons et parcage des moutons.

PRODUITS. — Blé, seigle, escourgeon, avoine, fourrages de toute espèce et lins.

Canton de Pas.

SOL. — Le sol composé partie de terres pierreuses et sablonneuses, partie de terres argileuses et grasses, est pourtant assez fertile.

CULTURE. — Le mode de culture commence à s'améliorer; les terres restent généralement assolées à cause de leur médiocre qualité ; les bonnes sont les seules propres au dessolement.

ENGRAIS. — Fumier, cendres de tourbes, parcage des moutons.

PRODUITS. — Blé, seigle, avoine, fourrages et peu de graines grasses, excepté dans les communes de Gommecourt, Hébuterne, Foncquevillers, Sailly-au-Bois, Bienvillers-au-Bois, Hannescamps, Hénu et St.-Amand, où l'on cultive en assez grande quantité et avec assez de succès, les œillettes, et beaucoup les colzas.

Canton de Vimy.

SOL. — Le sol peut se diviser en terres de première qualité, un peu argilleuse; le reste en terres pierreuses et blanches peu fertiles.

CULTURE. — La charrue et la bèche. On ne laisse assolées que les terres qui se refusent totalement au nouveau mode de culture : le reste est dessolé pour la culture des graines grasses.

ENGRAIS. — Fumier, cendres, tourteaux et parcage des moutons.

PRODUITS. — Blé, seigle, escourgeon, avoine, fourrage, lin, houblon et graines oléagineuses.

Canton de Vitry.

SOL. — Les parties élevées de ce canton sont d'une terre sèche qui demande beaucoup de pluie : les autres, d'une terre mêlée de sable humide et d'une terre glaise compacte ;

la quantité d'engrais y procure cependant des récoltes assez abondantes.

Culture. — On emploie toujours la charrue et la bêche; le brabant est aussi en usage : depuis plusieurs années, la culture a fait des progrès. On dessole toutes les terres, excepté celles qui, par leur mauvaise qualité, se refusent à cette amélioration.

Engrais. — Fumier, cendres de pays et de Hollande, parcage des moutons et tourteaux.

Produits. — Blé, seigle, orge, avoine, fourrages, œillettes, colza et un peu de lin : mais ces produits sont médiocres à cause des trop grands dessolemens qui épuisent les terres, quand les engrais n'y sont pas assez abondans.

Arrondissement de Béthune.

Canton de Béthune.

Sol. — Généralement fertile, excepté quelques parties des communes d'Allouagne, Lapugnoy et Labeuvrière. A Lacouture, Locon, Vieille-Chapelle et Essars, le sol est humide.

Culture. — Elle n'a pas varié depuis un tems immémorial, à l'égard du blé. Aussitôt la récolte des mars, on donne un léger labour à la terre et un tour de herse; on y conduit les engrais, on donne ensuite un second labour plus profond; peu de tems après on sème le blé à la herse. Les semailles commencent le 20 octobre et se terminent le 25 décembre.

Pour les mars aussitôt que les blés sont récoltés, on donne aussitôt un labour léger et un tour de herse, ensuite un second labour plus profond comme pour le blé; les semailles ont lieu sur la fin de mars; les fèves se plantent à la houe.

Les terres produisent tous les ans, à l'exception de quelques parties dans les communes d'Allouagne, Lapugnoy et Labeuvrière que l'on assole.

A l'égard des lins, la culture est un peu différente; c'est souvent après une récolte de blé qu'on remet les lins, mais la terre préparée l'hiver par différens labours, est engraissée avec le fumier ordinaire des bestiaux et avec la gadoue. Au commencement du printemps, on donne quelques tours de herse pour rendre la terre meuble et faire mourir les herbes.

Les lins se sèment dans les mois de mars et de mai à la volée comme les blés, la terre étant préparée comme pour semer à la route et à la houe. Ensuite on y fait passer la herse ; lorsque le lin est levé à 5 centimètres de hauteur, on le sarcle une ou plusieurs fois. On met beaucoup plus de lin de mai que de mars ; et pour le bien la même terre ne doit être employée au lin que tous les 6 à 7 ans

ENGRAIS. — Fumier ordinaire, cendres de tourbes, cendres de charbon de terre et tourteaux. On ne se sert de cendres de tourbes et de cendres de charbon de terre que pour les prairies artificielles.

PRODUITS. — Graines céréales, principalement le blé, lin, colza, œillettes et cameline.

Canton de Cambrin.

SOL. — Le sol est généralement bon ; le haut Beuvry seul est sablonneux, mais il ne forme qu'une portion du terroir. Le sol des deux Richebourg quoique froid, est assez fertile ; celui de Violaines est l'un des meilleurs et des plus fertiles du canton, il est très-bas du côté du nord, mais fertile, surtout en blé et en fèves.

CULTURE. — Les terres de ce canton sont bien cultivées, la charrue dite brabant y est employée ; une partie des terres s'y cultive à bras, avec la houe et la bèche. Les terres ne sont pas assolées ; elles sont cultivées chaque année, à l'exception d'une petite partie de jachères qu'on laisse pour cultiver et semer de la plante de colza et des escourgeons. A Noyelles, Vermelles, Haisnes et Auchy, on laisse plus de jachères, à cause d'une partie peu fertile dont leur terroir est composé.

ENGRAIS. — Fumier ordinaire, fiente de pigeons, tourteaux, cendres de tourbes et de charbon de terre, gadoue et vase des fossés.

PRODUITS. — Blés, graines grasses, lin, fèves, lentilles, sainfoin, trèfle, navets, etc.

Canton de Carvin.

SOL. — Généralement bon, mais humide dans quelques parties, notamment à Courcelles-lez-Lens.

CULTURE. — La culture déjà bonne autrefois, est encore améliorée. On redouble de soins pour les labours en tems utile, pour le sarclage, le binage, les dessolemens, etc. On emploie la charrue, le binot, le brabant, la bèche, la houe.

Grace à la bonne culture et aux engrais sagement distribués, les terres produisent tous les ans, notamment au Forest, à Montigny et dans plusieurs autres communes de ce canton.

ENGRAIS. — Fumier, cendres, tourteaux, gadoue, fiente des moutons, celle des pigeons, chaux, eau d'amidon, urine des bestiaux.

PRODUITS. — Blé, seigle, escourgeon, hivernache, fèves, avoine, orge, colzas, œillettes, cameline, lin, tabac, fourrages et légumes.

Canton d'Houdain.

SOL. — Varié ; cette diversité résulte des inégalités du terrein. En plaine, le sol est argileux et de bonne qualité ; en quelques endroits néanmoins les terres sont sèches et légères. Plusieurs vallées renferment des fonds excellens propres à toute espèce de culture, et des prairies naturelles. Sur les hauteurs et sur les revers, le sol est pierreux, gras et compact, obligeant à des labours pénibles et à de grands frais de culture. Cette espèce de terre est celle qu'on retrouve le plus souvent dans la majeure partie de ce canton ; au surplus elle produit assez généralement de bons blés.

CULTURE. — L'activité des cultivateurs de ce canton est remarquable. A aucune époque, ils ne se sont livrés aux travaux agricoles avec autant d'ardeur. Dans quelques communes où de grandes fermes ont été divisées, la culture présente un aspect nouveau. Les jachères disparaissent et les produits augmentent d'une manière sensible. Là, presque tous les habitans, ou petits propriétaires ou simples locataires, *rivalisent* d'industrie, de courage et d'efforts.

ENGRAIS. — Fumier, cendres de tourbes et de Hollande, marne et fiente de pigeons.

PRODUITS. — Blé, avoine, fèves et autres fourrages, escourgeon, seigle, lin, colzas, œillettes, carottes, navets, etc.

Canton de Laventie.

SOL. — Bon, mais aquatique et d'une culture difficile.

CULTURE. — Le mode de culture a subi peu de changemens ; on cultive beaucoup à bras. Il y a généralement peu de jachères.

ENGRAIS. — Fumier, tourteaux, cendres de tourbes, gadoue et fiente de pigeons.

PRODUITS. — Blé, fèves, avoine, lin, tabacs.

Canton de Lens.

Sol. — Généralement médiocre, sec et pierreux; mais à Harnes et à Noyelles, il peut-être considéré comme bon.

Culture. — Le mode de culture a subi peu de changement dans la plupart des communes. On remarque des améliorations à Estevelles, à Hulluch et à Pont-à-Vendin. On dessole partout; on ne laisse qu'environ un douzième en jachères.

Engrais. — Fumier, cendres de tourbes, tourteaux, gadoue, fiente de pigeons et parcage des moutons.

Produits. — Blé, seigle, escourgeon, orge, avoine, colza, œillettes, cameline, fourrages de toute espèce.

Canton de Lillers.

Sol. — Bon et fertile, quoique froid dans quelques parties; à Lillers sur-tout il est excellent.

Culture. — Le mode de culture est bon, et a subi peu de changement. On laboure avec la charrue, le binot et la herse, ainsi qu'avec la bèche et la houe. Le labour le plus avantageux est celui qu'on nomme *lit-àvant*; il est pratiqué plus particulièrement dans les communes de Robecq, St.-Venant, St-Floris, Calonne et Gonnehem, et se fait à la bèche et à la houe. Le sol demande qu'il soit fait tous les cinq à six ans. Après avoir ouvert un sillon avec la bèche, on le remplit au moyen de la houe avec la superficie du terrein, on étouffe ainsi l'herbe et on renouvelle la terre végétale. Ce genre de labour est également employé dans le canton de Béthune.

On ne laisse que fort peu de jachères; la majeure partie des terres produit tous les ans.

Engrais. — Fumier, tourteaux, cendres de tourbes, fiente de pigeons, vase des rivières et des fossés.

Produits. — Blé, fèves, lin, trèfles, seigle, avoine, cameline, colza, œillettes, tabac, betteraves, carottes, pommes de terre, escourgeon, fourrages de toute espèce.

Canton de Norrent - Fontes.

Sol. — Généralement médiocre; à Auchel, il est argileux, marneux à Blessy, Estrée-Blanche, St.-Hilaire-Cotte, etc.

Culture. — Point de changement dans le mode de culture : On employe la charrue, le binot, la herse et la bèche. On dessole peu dans ce canton ; les terres y sont partagées en trois soles, blés, mars et jachères.

Engrais. — Fumier, cendres de tourbes, parcage des moutons, tourteaux, fiente de pigeons, chaux et marne.

Produits. — Blé, seigle, escourgeon, avoine, graines grasses, tabac, fourrage de toute espèce.

Arrondissement de Boulogne.

Canton de Boulogne.

Sol. Montueux, de matière glaiseuse et argileuse, de qualité médiocre, reposant sur la marne et la pierre calcaire.

Culture. — La culture des terres dans ce canton est peu considérable. L'éducation des bestiaux et le jardinage offrent plus de ressources aux habitans. L'assolement est pratiqué dans presque tout ce canton, c'est-à-dire que l'on ensemence le tiers des terres en blé tous les trois ans ; rarement on sème du blé dans les plus fortes, après les mars.

Engrais. — Fumier ordinaire et marne.

Produits. — Toutes sortes de grains et de fourrages.

Canton de Calais.

Sol. — Sec, pierreux, sablonneux, crayeux et médiocre. A Sangatte une partie du territoire est en terre grasse et marécageuse ; à Bouingue une partie est en terrein argileux.

Culture. — Point de changement : la culture se pratique avec trop d'économie, et ce défaut se fait principalement sentir sur la qualité des chevaux et sur la quantité de fumier dont les terres auraient le plus grand besoin, à cause de leur matière sablonneuse et peu végétative.

Les terres sont toujours divisées en trois soles ; cependant à Nielles la moitié du territoire est dessolée et mise en culture tous les ans, et à Sangatte on fait beaucoup de prairies artificielles.

Engrais. — Fumier, cendres de tourbes et un peu de marne.

Produits. — Toute espèce de graines et de fourrages ; les grains de mars et les foins réussissent assez bien, leur qualité les fait même rechercher.

Canton

Canton de Desvres.

Sol. — Dans la partie du canton dépendante du Bas-Boulonnais, le sol est humide, aquatique, glaiseux, dur et très-difficile à cultiver, il est peu fertile. Dans les communes qui sont au-delà de la chaîne des montagnes, le sol est sec, composé d'argile mêlée de cailloux.

Culture. — La culture n'a point varié d'une manière sensible dans ce canton; cependant dans certaines communes, notamment à Selles, on laboure et l'on herse beaucoup plus qu'autrefois, et l'on a soin d'entretenir un grand nombre de fossés pour le dessèchement du sol. On dessole très-peu; on ne le fait qu'à l'égard des terres de bonne qualité qui par leur situation, peuvent être fumées facilement.

Engrais. — Fumier, marnes bleues et blanches, cendres de tourbes; ces dernières ne s'employent que pour les prairies artificielles, au printems.

Produits. — Blé, seigle, escourgeon et fourrages.

Canton de Guines.

Sol. — En général assez fertile; très-varié; argileux, marneux et pierreux.

Culture. — L'on cultive mieux qu'autrefois et l'on récolte d'avantage de fourrages par l'introduction des prairies artificielles. La culture ancienne se réduisait à trois labours avec la charrue, pour la semaille de blé, qu'on ne commençait qu'après celle des mars: vers le mois de février, on donnait un premier labour pour les avoines, et sur un seul labour on semait les *Warats*; aujourd'hui, la majeure partie des jachères est labourée avant l'hiver et peu sont semées sans avoir eu quatre labours pour avoine. La culture des *Warats* n'a pas éprouvé de changement. On cultive avec la charrue et le binot; il faut plus souvent quatre chevaux que trois. On dessole très-peu dans ce canton; cependant dans plusieurs communes on dessole pour les trèfles et les *minettes*.

Engrais. — Fumier, marnes et cendres de tourbes.

Produits. — Graines céréales et fourrages.

Canton de Marquise.

Sol. — En partie gras, humide, argileux, compacte et froid; en partie pierreux, marneux, crayeux et sec.

La superficie de ce canton présente à la culture beaucoup de terre d'une médiocre valeur ; mais son sein renferme des richesses d'un autre genre, en charbon, marbres, pierres à bâtir, comme on l'a vu à l'article *règne minéral ;* cette dernière observation s'applique également au canton de Guines à cause d'Hardinghen.

Culture. — La culture est améliorée ; on a soin de sarcler les blés, et l'on sème plus de sainfoin. On cultive en général à droite sole, mais dans quelques communes on commence à dessoler les meilleures terres, et à remplacer les jachères par les prairies artificielles.

Engrais. — Fumier, marne et cendres de tourbes.

Produits. — Blé, avoine, fèves, fourrages, prairies naturelles et pâturages.

Canton de Samer.

Sol. — Pierreux, sablonneux, et en général médiocre. On pourrait cependant en améliorer une partie, en le desséchant.

Culture. — Depuis long-tems la culture n'a point varié. Pour ensemencer le blé, on donne trois labours, pour l'avoine deux, et un pour les fèves et pois. Le fer des charrues prend six pouces de terre. On ensemence avec succès beaucoup de prairies artificielles depuis dix ans. La moitié des terres n'est jamais dessolée ; elle reste en jachères tous les trois ans : l'autre l'est à-peu-près tous les six ans.

Engrais. — Fumier et marne.

Produits. — Grains et fourrages de toute espèce.

Arrondissement de Montreuil.

Canton de Campagne.

Sol. — Dans les communes de Boisjean, Buire-le-Sec, Roussent, le sol est sablonneux et aquatique ; à Marenla, Marles, St.-Denœux, St.-Remy, Saulchoy, il est crayeux et caillouteux ; à Maresquel, froid et aride, et dans les autres communes, il est varié, mais plus généralement argileux.

Culture. — Les terres en jachères reçoivent cinq labours, dont deux avec la charrue et trois avec le binot. Celles en mars en reçoivent trois, dont un avec la charrue et deux avec le

binot. La culture est en général plus soignée qu'anciennement; à Beaurainville, on cultive beaucoup à bras. On cultive toujours en trois soles dans ce canton; les terres y restent en jachères la troisième année.

ENGRAIS. — Fumier, cendres de tourbes et marne.

PRODUITS. — Grains de toute espèce, mais point ou très-peu de graines grasses et de lin : il n'y a aussi que peu de prairies artificielles.

Canton d'Etaples.

SOL. — Généralement médiocre, froid, sablonneux, caillouteux et dans quelques villages argileux.

CULTURE. — Les terres cultivées pour les grains d'hiver, reçoivent quatre labours et quelquefois cinq; celles pour grains de mars, deux ou trois. On ne dessole point dans ce canton.

ENGRAIS. — Fumier, marne et cendres de tourbes.

PRODUITS. — Graines céréales, fourrages et un peu de chanvre.

Canton de Fruges.

SOL. — En général, dur, froid et peu fertile; on y trouve des terreins caillouteux, sablonneux et argileux.

CULTURE. — Pour ensemencer le blé, le seigle et l'escourgeon, on donne à la terre au mois d'octobre, une raie de binot, au mois de mai, une nouvelle raie de charrue, au mois d'août, une raie de binot, au mois de septembre, une autre raie de binot, et à chaque raie on herse; pour les mars, deux raies de binot et une de charrue. On ne dessole point dans ce canton, excepté à Mencas où l'on trouve quelques prairies artificielles.

ENGRAIS. — Fumier et cendres de tourbes; on employe aussi la marne dans quelques communes.

PRODUITS. — Graines céréales et fourrages.

Canton d'Hesdin

SOL. — Regnauville est situé sur un lieu élevé, ainsi que Capelle, Guisy, Chériennes et Laloge; leur terroir généralement argileux, est froid mais assez bon. Aubin-St.-Vaast, Bonin, Mourier, Marconne, Marconnelle, Caumont, Cavron, Plumoison, Tortefontaine et S.te-Austreberthe ont des coteaux qui sont partie crayeux, partie caillouteux, et d'une culture difficile et dispendieuse; Ste-Austreberthe contient beaucoup de *bief* très-difficile à labourer, quoique d'assez bon rapport;

Marconne en a aussi une certaine quantité; une partie des quatre dernières communes est en coteaux pierreux et arides.

A S.te-Austreberthe, la plus grande partie du terrein est en coteaux et très-difficile à cultiver : à Grigny, il est froid, argileux, et en partie aride.

CULTURE. — On se sert aujourd'hui, dans plusieurs communes, de la herse à dent de fer qui n'était pas usitée autrefois, et qui nettoye beaucoup mieux la terre que celle à dents de bois. Les terres reçoivent cinq labours et autant d'hersages. A Huby-St.-Leu, les terres produisent tous les ans par la force des engrais ; on ne les laisse reposer qu'une année sur douze.

A Marconnelle, on dessole une partie des bonnes terres ; dans plusieurs communes, une partie des terres à jachères est ensemencées en prairies artificielles.

ENGRAIS. — Fumier ; cendres de tourbes, et dans un petit nombre de communes, la marne.

PRODUITS. — Blé, escourgeon, avoine, quelques parties de fèves dans les terreins bas, quelques parties de vesces, bizailles pour warats, et lins qui ne réussissent pas souvent, excepté dans les vallées.

Canton d'Hucqueliers

SOL. — Généralement froid, sec, pierreux, crayeux et peu fertile.

CULTURE. — On donne à la terre quatre à cinq labours dont deux à la charrue, et comme le terrein est d'une culture difficile, on employe au labourage cinq chevaux et quelque fois six. Les terres sont généralement assolées dans ce canton, mais depuis quelques années on sème des fourrages dans les jachères.

ENGRAIS. — Fumier et cendres de tourbes.

PRODUITS. Graines céréales, fourrages de toute espèce ; très-peu de lin.

Canton de Montreuil.

SOL. — En général, sablonneux, pierreux et peu fertile.

CULTURE. — On donne cinq labours aux terres où l'on sème les grains d'hiver, et deux ou trois à celles destinées aux grains de mars. L'assolement est généralement pratiqué dans ce canton ; on y sème cependant quelques fourrages sur jachères. A Wailly, il y avait, avant 1789, beaucoup de terres incultes ; elles sont maintenant toutes cultivées ; on y récolte beaucoup de sainfoin.

Engrais. — Fumier et un peu de cendres.

Produits. — Grains de toute espèce, beaucoup de pommes de terres, foins de pré et sainfoin.

Arrondissement de St-Omer.

Canton d'Aire.

Sol. — En général, fertile, gras et argileux.

Culture. — On dessole beaucoup dans ce canton. Dans les communes de Cohem, Ecques, Westecques, Mametz, Racquinghem, Wardrecques et Vittes, les terres produisent tous les ans. Dans celles de Herbelle, Inghem, Nielles-lez-Thérouanne on dessole très-peu; dans les autres communes une partie du territoire se dessole, et l'on a diminué de beaucoup les jachères.

Engrais. — Fumier, cendres de tourbes et marne.

Produits. — Grains de toute espèce et fourrages; beaucoup de tabac dans les communes d'Aire, Roquetoire, Cohem, Marthes, Rebecques, Crecques, Ecques, Herbelle et surtout Mametz.

Canton d'Ardres.

Sol. — En général, caillouteux, marneux, sec et peu fertile: il s'y trouve des argiles jaunes, de nature froide, et quelques terres glaises.

Culture. — Autrefois on ne cultivait qu'à la charrue; on a ajouté le binot et la herse. On met aussi beaucoup plus d'engrais. L'assolement est généralement pratiqué; on dessole cependant les meilleures terres, et cette amélioration partielle, ainsi que la culture des prairies artificielles, a lieu dans presque toutes les communes du canton.

Engrais. — Fumier, cendres de tourbes: on emploie la marne dans les argiles et les glaises pour les échauffer et diviser.

Produits. — Blé, seigle, orge, avoine, fèves seules ou jointes aux vesces, peu de lin et peu de colza.

Canton d'Audruick.

Sol. — En général, de bonne qualité et fertile, mais sujet à être submergé par les eaux qui abondent dans ce canton et qui débordent facilement, pour peu que les canaux ou

watergands soient obstrués. Les territoires d'Oye et Vieille-Eglise, sont les moins fertiles du canton.

CULTURE. — Les assolemens sont toujours exactement suivis dans la plupart des communes de ce canton; on ne dessole en partie que dans un très-petit nombre.

ENGRAIS. — Fumier ordinaire, un peu de marne et la vase des fossés et canaux de dessèchement.

PRODUITS. — Peu de blé; les produits consistent principalement en escourgeon, orge, avoine, lin et fourrages.

Canton de Fauquembergue.

SOL. — Partie humide et marécageux, partie montueux et pierreux, partie argileux et plat; la qualité argileuse est la plus générale.

CULTURE. — Il n'y a rien de changé dans la culture ancienne; toutes les terres en général sont à trois soles; il se trouve cependant, dans chaque commune quelques parties de terre qu'on fait porter tous les ans, mais ces dessolemens sont peu considérables.

ENGRAIS. — Fumier, cendres et marne.

PRODUITS. — Graines céréales et fourrages.

Canton de Lumbres.

SOL. — En général montagneux, sec, dur, pierreux; caillouteux et marneux, difficile à cultiver et aride. Il est très-froid dans les communes de Bouvelinghem, Quercamp, Boisdinghem et Harlette, hameau de Coulomby. A Quelmes, Remilly, Seninghem, Wizernes, Clety, Dohem, Pihem, il est en grande partie argilleux.

CULTURE. — On cultive mieux qu'autrefois, on met plus d'engrais, et l'usage des prairies artificielles s'est introduit dans plusieurs communes.

Pour les terres à blé, on donne un premier labour en octobre avec le binot, un deuxième avec la charrue en mai ou juin, un troisième en juillet ou août, et un quatrième en septembre avec la charrue ou le binot; on herse après chaque labour. Après le blé, on met de l'escourgeon, de l'orge ou du fourrage, et les terres se reposent la troisième année; car elles sont généralement cultivées à trois soles. Dans quelques communes on commence à dessoler, en remplaçant une partie des jachères, par des prairies artificielles, des carottes et des pommes de terre.

ENGRAIS. — Fumier, un peu de cendres et très-peu de marne.

PRODUITS. — Graines céréales et fourrages.

Canton de St.-Omer, (Nord.)

SOL. — Terrein marécageux, humide, argileux, notamment dans les communes de Clairmarais, Salperwick, Tilques, Serque, Moule et Houle.

CULTURE. — A Salperwick et à Serques, on cultive beaucoup à bras, parceque le territoire de ces communes se compose de terres légères, environnées d'eau, où il serait difficile de faire passer les chevaux et les instrumens aratoires.

On cultivait autrefois à trois soles, maintenant on dessole beaucoup.

ENGRAIS. — Fumier, cendres de tourbes, boues des villes et un peu de marne.

PRODUITS. — Graines céréales, fourrages, etc. Dans plusieurs communes de ce canton, on cultive le chanvre avec beaucoup de soins et de succès, notamment à Salperwick, Serques, Tilques, Houle et Moule.

Canton de St.-Omer, (Sud.)

SOL. — En général, argileux, marneux et caillouteux.

CULTURE. — On donne aux jachères cinq labours dont deux de charrue et trois de binot, et pour les fourrages ou les mars, on donne trois labours, dont un de charrue et deux de binot. On ne ménage pas les engrais.

Les habitans du faubourg de l'Izel à St.-Omer, peuvent être appellés *jardiniers par excellence* : ils ont le talent de tirer de la terre qu'ils cultivent, trois récoltes dans l'année. Les marchés de St.-Omer, de Calais, de Dunkerque, de Boulogne et même de Lille, sont remplis de leurs légumes, qu'on vient chercher ou qu'ils y transportent.

ENGRAIS. — Fumier, boues de la ville et cendres.

PRODUITS. — Graines céréales, fourrages etc. On cultive le chanvre dans plusieurs communes de ce canton, notamment à Longuenesse et à Lottinghem.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

Canton d'Aubigny.

SOL. — Généralement froid; ce n'est qu'à force d'engrais qu'on en obtient de bonnes récoltes.

Culture. — On cultive toujours avec la grande charrue, le brabant, le binot, la herse et le rouloir : on a ajouté aux grains qu'on récoltait, la culture des œillettes et des colzas; la plus grande partie des terres restent assolées.

Engrais. — Fumier, cendres du pays ou de Hollande, fiente de pigeons et parcage des moutons.

Produits. — Graines céréales, fourrages, œillettes et colzas : quelques personnes ont essayé de cultiver le maïs ou blé de Turquie, et cet essai leur a réussi.

Canton d'Auxi-le-Château.

Sol. — Le sol est tellement varié que le territoire d'une commune offre des terres de différente nature Les vallées ne sont pas les seules terres qu'on puisse regarder comme de bonne qualité ; celles-ci sont d'ailleurs sujettes à des inondations fréquentes. Les plaines de Bonnières, Fortel, Vacquerie-le-Boucq, Canteleux, Rougefay, Quœux, Hautemaisnil et Erquières sont d'un assez bon rapport. Les coteaux en général pierreux et remplis de cailloux, sont peu fertiles, sauf néanmoins la ferme de Croisette-lez-Bonnières, qui, quoique difficile à cultiver, approche des plaines pour les produits.

Culture. — Il y a peu de changement dans la culture. Les dessolemens n'ont lieu que dans les meilleures terres, et celles-ci sont en petit nombre.

Engrais. — Fumier, marne et cendres de tourbes.

Produits. — Grains et fourrages de toute espèce, lin, chanvre, un peu de colza, de navette et de blé-sarrasin.

Canton d'Avesnes-le-Comte.

Sol. — Partie froid et argilleux, partie aquatique et marneux ; on y rencontre cependant quelques terres fertiles.

Culture. — On se sert plus qu'autrefois de la herse, et on la fait passer quatre fois sur les terres, ce qui les rend plus légères et détruit les mauvaises herbes. Du reste on dessole peu dans ce canton.

Engrais. — Fumier, cendres et parcage des moutons.

Produits. — Blé, seigle, escourgeon, avoine, œillettes, colza et lin.

Canton

Canton d'Heuchin.

Sol. — Le terrein est un *bief* rouge ou noir ; la culture en est tellement difficile qu'il faut cinq chevaux par charrue.

Culture. — La charrue, le binot, la herse, la bèche et la fourche à deux dents. Les terres sont généralement assolées.

Engrais. — Fumier, cendres de Hollande et du pays ; la cendres de tourbes des marais d'Hesdin est préférée à celle de Hollande.

Produits. — Froment, seigle, escourgeon, fourrages, avoine, féveroles, peu de lin et de graines grasses, beaucoup de pommes de terre.

Canton de St.-Pol.

Sol. — Le sol peut se diviser en trois parties, terres assez bonnes ; froides, argileuses ; et terres mauvaises, d'une nature pierreuse et sèche.

Culture. — Ustensiles ordinaires, mais la culture est améliorée ; cependant on ne dessole qu'une partie des meilleures terres.

Engrais. — Fumier, marne et cendres de tourbes.

Produits. — Froment, seigle, avoine, escourgeon, hivernache, fèves, lin, tabac.

Canton de Wail.

Sol. — Les terres sont généralement de moyenne qualité, glaises, argileuses et sablonneuses. Les plaines des communes montueuses sont les plus fertiles ; les coteaux sont ingrats à cultiver.

Culture. — On prépare les terres avec la charrue, la herse et le binot : on n'employe la bèche que dans les terres aquatiques. Les terres sont assolées.

Engrais. — Fumier et cendres de tourbes.

Produits. — Blé, seigle, avoine, escourgeon, fèves et fourrages.

❋

Suivent les Tableaux, en commençant par celui des Plantes oléagineuses.

Etat par Arrondissemens des terres ensemencées en Plantes oléagineuses et de leurs produits en 1812.

Arrondissemens.	Désignation des Plantes.	Nombres d'Hectares employés en 1812.	Quantité d'Hectolitres de Graines de chaque espèce.	Quantité d'Hectolitres d'Huile.
Arras.	Colza........	3,072	36,864	9,370
	Œillette ou Pavot......	4,768	42,912	8,165
Béthune.	Colza........	2,950	45,260	11,315
	Œillette	2,245	20,763	4,614
	Lin..........	1,997	12,837	2,334
	Cameline.....	743	6,225	1,225
Boulogne.	Colza........	89	1,320	280
	Chenevis.....	4	48	0
	Lin..........	222	1,862	370
Montreuil.	Colza........	26	430	120
	Navette.......	4	27	7
	Chenevis.....	143	2,896	195
	Lin..........	35	175	26
St.-Omer.	Colza........	606	9,090	2,200
	Chenevis.....	201	2,010	190
	Œillette......	36	324	80
	Lin..........	1,125	9,000	1,700
	Cameline.....	52	624	150
St.-Pol.	Colza........	255	2,036	510
	Chenevis.....	66	598	150
	Œillette......	334	2,675	604

RÉCAPITULATION.

	Nombres d'Hectares	Graines	Huile
Colza..............	6,998	95,000	23,794
Navette............	4	27	7
Chenevis...........	414	5,552	535
Œillette ou Pavot...	7,383	66,674	13,465
Lin................	3,379	23,874	4,430
Cameline..........	795	6,849	1,375
Total..	18,973	197,976	43,605

E		EN ÉTANGS			TOTAL des TERRES		SUPERFICIE TOTALE.
des maisons d'habitation.	en Flégards et terrains incultes.	à la Commune.	à des Propriétaires.	TOTAL.	imposables.	non imposables.	
55	227	12	1	13	7920	320	8240
54	3	24	20	44	5236	176	5412
50	13	0	0	0	10575	249	10824
92	33	0	3	3	15756	404	16160
53	52	0	0	0	10766	221	10987
97	10	0	0	0	16725	350	17075
94	28	68	4	72	12686	402	13088
90	127	0	0	0	13833	275	14108
99	59	0	1	1	19034	561	19595
[illegible]	44	53	7	60	15[illegible]	370	16160

Auxi-le-Château.	2094	0	30	271	1
Avesnes-le-comte.	2855	0	35	250	2
Heuchin.	2554	0	33	245	2
St.-Pol.	3033	0	39	331	1
Wail.	2088	0	28	194	9

APITULATIO

ARRAS........	16956	0	504	620	12
BÉTHUNE........	10505	00	80	1050	9
BOULOGNE.......	12355	0	0	108	
MONTREUIL.....	4568	96	55	500	
ST.-OMER.......	16993	20	350	500	1
ST.-POL........	16000	0	200	1500	17
TOTAL GÉNÉRAL.	77357	16	1189	4278	41

ETAT *par Arrondissemens des terres ensemencées en Plantes oléagineuses et de leurs produits en* 1812.

ARRONDISSEMENS.	DÉSIGNATION DES PLANTES.	NOMBRES d'Hectares employés en 1812.	QUANTITÉ d'Hectolitres de GRAINES de chaque espèce.	QUANTITÉ d'Hectolitres d'HUILE.
Arras.	Colza........	3,072	36,864	9,370
	Œillette ou Pavot......	4,768	42,912	8,165
Béthune.	Colza........	2,950	45,260	11,315
	Œillette	2,245	20,763	4,614
	Lin..........	1,997	12,837	2,354
	Cameline.....	743	6,225	1,225
Boulogne.	Colza........	89	1,320	280
	Chenevis.....	4	48	0
	Lin..........	222	1,862	370
Montreuil.	Colza........	26	430	120
	Navette......	4	27	7
	Chenevis.....	143	2,896	195
	Lin..........	35	175	26
St.-Omer.	Colza........	606	9,090	2,200
	Chenevis.....	201	2,010	190
	Œillette......	36	324	80
	Lin..........	1,125	9,000	1,700
	Cameline.....	52	624	150
St.-Pol.	Colza........	255	2,036	510
	Chenevis.....	66	598	150
	Œillette......	334	2,675	604

RÉCAPITULATION.

Colza..............	6,998	95,000	23,794
Navette.............	4	27	7
Chenevis...........	414	5,552	535
Œillette ou Pavot...	7,383	66,674	13,463
Lin................	3,379	23,874	4,430
Cameline	795	6,849	1,375
Total..	18,975	197,976	45,605

	E				TOTAL des TERRES		
		EN ÉTANGS					
des maisons d'habitation.	en Flégards et terreins incultes.	à la Commune.	à des Propriétaires.	TOTAL.	imposables.	non imposables.	SUPERFICIE TOTALE.
55	227	12	1	13	7920	320	8240
44	3	24	20	44	5236	176	5412
50	13	0	0	0	10575	249	10824
92	33	0	3	3	15756	404	16160
53	52	0	0	0	10766	221	10987
97	10	0	0	0	16725	350	17075
94	28	68	4	72	12686	402	13088
90	127	0	0	0	13833	275	14108
99	59	0	1	1	19034	561	19595
	44	53	7	60	[illegible]	3?0	16169

Auxi-le-Château.	2091	0	36	271	1
Avesnes-le-comte.	2855	0	33	250	2
Heuchin.	2554	0	33	245	2
St.-Pol.	3033	0	39	331	1
Wail.	2088	0	28	194	9
APITULATIO					
Arras........	16956	0	504	620	1?
Béthune.......	10505	00	80	1050	9
Boulogne.......	12335	0	0	108	
Montreuil......	4568	96	55	500	
St.-Omer.......	16993	20	330	500	1
St.-Pol........	16000	0	200	1500	1?
Total général.	77357	16	1189	4278	41?

. S.

…enevis.	Cameline	Tabac.	Prairies artificiel.les	Nombre d'hectares en jachères.	Total.	
					hect.	ar.
0	5	0	708	1388	6935	0
0	10	0	494	788	4657	0
0	0	0	1497	3131	9696	0
0	3	0	1808	3539	13966	0
0	0	0	1355	2607	9136	0
0	16	0	2195	3519	15417	0
0	9	0	1806	2587	10813	0
0	4	0	1577	3378	11549	0
0	60	0	2703	3749	17032	0
0	59	0	2148	2561	14686	0
0	48	4	1275	465	6611	0
0	79	2	1441	512	8606	0
0	147	67	926	638	7312	0
0	6	0	2262	3988	13715	0
0	5	14	1107	243	4611	0
0	78	5	1546	1913	12323	0
0	51	2	1822	578	7333	0
0	48	21	2044	1838	9968	0
0	0	0	1017	1118	4455	0
0	0	0	1345	3340	8588	0
0	0	0	1783	3337	9460	0
0	0	0	1350	5243	7998	0
0	0	0	2190	3519	11057	0
0	0	0	2018	2320	8648	0
30	2	0	1686	3632	12967	84
20	3	0	1881	2907	9571	95
24	0	0	2292	3703	12203	80
42	1	0	1247	2421	8477	23
19	0	0	3961	5223	16572	10
36	0	0	1230	2873	10886	0
0	113	85	2137	1475	8319	0
7	0	0	1954	2500	9909	0
0	0	0	2566	3597	12898	0
0	0	0	2518	3937	13094	0
0	48	6	3933	5615	19731	0
69	5	14	876	628	3921	0
[illegible]	6	23	762	461	3515	0
[illegible]	2	1	1632	4284	13882	0

NOTICE SUR LES BESTIAUX.

CHEVAUX.

LE Pas-de-Calais achète annuellement 9,000 chevaux, et en exporte à-peu-près le double. Ceux que l'on achète sont tirés la plupart de la Flandre; c'est surtout dans les arrondissemens de Béthune, St.-Omer et Arras qu'on les employe. Les chevaux de l'espèce Artésienne que l'on élève dans ces mêmes arrondissemens, mais plus particulièrement dans celui de St.-Omer, sont propres à l'agriculture; on vend quelques élèves des cantons de St.-Omer pour le carosse et pour la selle. On trouve aussi quelques chevaux de selle dans les autres arrondissemens.

C'est dans l'arrondissement de Boulogne que se fait le plus grand nombre d'élèves. Les jumens boulonnaises sont renommées pour leur bonne qualité. Il serait difficile d'en trouver de meilleures sous le rapport de l'utilité : elles soutiennent très-bien la fatigue. Dès l'âge de 2 ans et demi, elles commencent à rendre des services à l'agriculture, et ce travail, quand il n'est pas forcé, ne nuit en rien à leur accroissement qui est plus précoce dans cette espèce que dans les autres chevaux.

A l'âge de cinq ans, elles n'ont plus rien à gagner, elles sont alors ce qu'elles doivent être; différant en cela de la race Normande dont l'accroissement n'est terminé qu'à sept ans. Elles sont peu sujettes aux maladies qui affectent la plupart des chevaux d'autres races. On les dresse facilement au travail; elles se nourrissent bien; leurs formes, sans être brillantes, sont solides.

La jument Boulonnaise a de 4 pieds 8 pouces à 5 pieds; le corps bien fait et ample, la jambe forte et saine; les épaules épaisses et larges; le col court et la tête forte; la durée de sa vie est de 18 à 25 ans. Les imperfections qu'on lui trouve sont d'avoir le col trop raccourci et la tête trop grosse. On désirerait aussi un peu plus de taille. Les moyens de faire disparaître ces imperfections, seraient de les croiser avec de beaux étalons Normands; d'accorder des prîmes à ceux qui présenteraient les plus beaux, et de n'en admettre aucun pour le service qu'il n'ait été agréé par un Jury spécial.

Les poulains du Boulonnais se vendent à l'âge de 18 à 20 mois,

à des marchands Normands qui les gardent jusqu'à l'âge de 3 à 4 ans. On remarque que les élèves du pays, transportés en Normandie, s'y perfectionnent et y acquièrent une partie des qualités de la race Normande.

La monte commence à la mi-février et finit à la St.-Jean; alors ces chevaux sont vendus à des marchands du département de la Somme ou de la ci-devant Normandie, pour être conduits plus loin. D'après un calcul approximatif, on croit que les quatre cinquièmes des jumens sont pleines chaque année; un cinquième avorte; les trois cinquièmes restant arrivent au terme de leur délivrance, mais au bout de 18 mois, époque où l'on vend les poulains, il n'en reste qu'un peu plus de la moitié du nombre des jumens qui ont été sautées. Cette perte provient, 1.° pour les avortements, de ce que les cultivateurs, pour économiser les nourritures d'hiver, laissent trop longtems en automne leurs cavales au pâturage, où elles sont exposées à l'intempérie de la saison toujours froide et pluvieuse dans ce pays; 2.° pour la perte des poulains, au travail forcé que l'on exige des jumens et à la mauvaise qualité du fourrage.

BÊTES A CORNES.

Arrondissement d'Arras.

Les bêtes à cornes, dans cet arrondissement, sont de taille moyenne, mais de bonne qualité. L'éducation des vaches y est soignée : beaucoup de cultivateurs achètent des genisses et des taureaux flamands ; ces derniers s'employent à croiser la race existante dans le pays, et déjà on trouve une grande amélioration. De cette sorte de vaches et de genisses flamandes, on obtient une race pour ainsi dire nouvelle, et qui s'améliorera encore avec le temps.

L'arrondissement d'Arras en général ne fait point d'achat de vaches faites. Les cultivateurs élèvent et vendent à l'âge de 6 à 7 ans aux laitiers d'Arras, Douai et autres villes environnantes, lesquels, après s'en être servi quelques années, revendent ces vaches pour la boucherie.

On engraisse aussi quelques bœufs pour le même usage, mais en petit nombre. Les plus belles vaches, et principalement celles qu'on a achetées genisses en Flandres, se vendent près de mettre bas, à des marchands qui les conduisent dans l'intérieur de l'empire, et spécialement à Paris. Dans la partie *sud* et *sud-ouest* de cet arrondissement, on engraisse une grande quantité

de veaux que l'on conduit à Paris, pour la consommation de cette capitale.

Arrondissement de Béthune.

Cet arrondissement se divise, par la nature du sol et le mode de culture, en trois parties distinctes.

1.° La partie basse, nommée le bas pays ; c'est un pays de petite culture. Une partie du territoire y est cultivée à bras ; mais on y trouve des pâturages. Dans cette partie, il y a deux sortes de vaches ; celles de race pure de Flandre, qui peuvent être mises au nombre des plus belles de la France et qui pesent jusqu'à 300 kilogr., lorsqu'elles sont engraissées, mais qui, en raison de leur prix, conviennent moins au plus grand nombre des cultivateurs qui n'ont que de très-petites exploitations ; la deuxième espèce, un peu plus faible, est la plus commune et la plus convenable au pays : elle est cependant plus forte que celle dite d'Artois.

2° Dans le haut pays, entièrement opposé au pays-bas par la nature du sol, les vaches sont, comme les chevaux, de race Boulonnaise ; elles sont beaucoup plus petites, et lorsqu'elles sont grasses, elles ne pèsent qu'environ 150 kilogrammes.

3.° Dans le territoire intermédiaire, les bêtes à cornes sont de la race d'Artois, et pour la force et la qualité, forment également une classe intermédiaire.

Les vaches de la 2.e espèce du bas pays qui sont indigènes, consomment moins que celles de Flandre et fournissent autant de lait.

Dans le haut pays, la race Boulonnaise obtient une nourriture plus saine et plus abondante, effet naturel d'une meilleure culture, ce qui joint à l'emploi des taureaux de Flandre et à la régularité des formes de cette race, a considérablement amélioré l'espèce depuis 20 à 25 ans. Leur croisement produit d'excellentes vaches à lait. Dans l'arrondissement de Béthune, le plus grand nombre des élèves sert à remplacer les bêtes qu'on livre à la consommation ; on y vend aussi un assez grand nombre de vaches prêtes à mettre bas, que les marchands conduisent dans l'intérieur, notamment à Paris.

Arrondissement de Boulogne.

Dans cet arrondissement, les bêtes à cornes sont de petite taille (3 pieds 8 pouces à 4 pieds 2 pouces), mais elles sont d'une belle conformation, et l'espèce convient parfaitement à la médiocrité des pâturages, ainsi qu'à la foible nourriture qu'elle reçoit pendant l'hiver. Elle est en général d'un bon entretien et donne d'assez bon lait.

Après les chevaux, les vaches sont une des grandes ressources du cultivateur Boulonnais; son sol parsemé de petites collines dont la culture serait très-difficile, le force à laisser une partie de son étendue en herbage. Plus de la moitié du territoire est en bois, prairies, pâturages, rietz et sable. Pour utiliser cette portion, le cultivateur entretient de nombreux troupeaux de vaches, et fait un commerce de beurre et d'élèves. Ces motifs, joints à l'appas du gain, ont porté les cultivateurs à multiplier le nombre de ces bestiaux au-delà des ressources hivernales qu'ils peuvent avoir. On remarque au surplus que les vaches sont mal logées dans l'arrondissement de Boulogne, que leurs étables sont trop basses, et que l'air y circule difficilement.

Arrondissement de Montreuil.

Les vaches y sont petites et d'une conformation désagréable. Le peu de soin des cultivateurs, le mauvais choix des taureaux, la mauvaise habitude d'employer les vaches et les taureaux à la reproduction avant l'âge convenable, sont les causes de ces imperfections.

Arrondissement de St.-Omer.

Les vaches y sont en général chétives et défectueuses, ce qui provient des pâturages marécageux, du mauvais choix des taureaux et de ce que l'on employe la genisse à la reproduction, avant l'âge convenable.

Dans le canton d'Aire, l'espèce tient le milieu entre la race de Flandre et celle du Boulonnais. Dans quelques communes du canton d'Ardres, voisines de l'Aa, où les pâturages sont plus abondans, on trouve quelques individus de la race flamande. Dans le surplus du canton, les bêtes à cornes sont de taille moyenne.

Dans le canton d'Audruick, elles sont de la plus petite espèce.

Dans le canton de Fauquembergue, la race est également petite et abâtardie; les élèves sont foibles et mal conformés.

Dans le canton de Lumbres, l'espèce est également petite mais moins défectueuse dans les formes. Les vaches ont les os petits, les jambes courtes, les cuises fines, elles sont bien arrondies et rablées; cette race mérite d'être conservée.

Dans les cantons de St.-Omer *nord* et *sud*, les bêtes à cornes sont généralement bonnes, belles et bien constituées. La plupart peuvent même rivaliser avec les races flamandes qui fournissent aux cultivateurs une partie de leurs élèves. Les vaches qui ne donnent plus de lait, sont mises en graisse par les

distillateurs de genièvre ; les veaux sont achetés par les bouchers de l'arrondissement. On vend pour Paris, quelques vaches pleines de première qualité.

Arrondissement de St.-Pol.

Dans cet arrondissement, les bêtes à cornes sont de taille moyenne et de qualité médiocre, mais bonne pour le pays qui contient beaucoup de terres en pente.

BÈTES A LAINE.

Arrondissement d'Arras.

Dans la partie nord de cet arrondissement, les moutons sont forts et donnent de belle laine qui se vend de 8 à 10 fr. la cotte. Dans la partie sud, ils sont beaucoup plus petits et donnent des toisons moins fortes dont la laine est moins estimée.

Arrondissement de Béthune.

On distingue dans l'arrondissement de Béthune plusieurs espèces de moutons qui y sont placés suivant la nature du sol ; la race de Flandre, celle d'Artois, une espèce métis provenant du croisement de ces deux races, et la race Boulonnaise. Les moutons flamands sont grands et forts, ils pèsent lorsqu'ils sont gras, jusqu'à 55 kilogrammes. Les métis sont beaucoup plus petits ; ils pèsent environ 25 kilogrammes. Ces deux races sont le partage du pays-bas, mais les métis conviennent mieux aux cultivateurs qui n'ont que de petits troupeaux ; ils sont aussi plus communs.

La race d'Artois et celle du Boulonnais, qui sont dans le haut pays, sont encore moins fortes ; le poids d'un mouton engraissé n'excède pas 20 kilogrammes.

La laine des moutons flamands est de 10 à 12 pouces de longueur ; elle est soyeuse et de bonne qualité. Les moutons de cette race sont moins sujets que les autres au *Jarre*, espèce de poil court et dur qui se mêlant aux laines, en altère la bonté.

La laine des métis tient beaucoup de celle de Flandres.

La laine de la race d'Artois est moins fine et moins douce ; il en est de même de la race Boulonnaise.

Arrondissement de Boulogne.

Parmi les brebis du pays, on distingue trois sortes de laine l'une grossière et *jarreuse*, qui n'est propre que pour les ma-

telâs ; la 2.ᵉ moins *jarreuse*, mais sans finesse, s'employe pour la bonneterie ; la 3.ᵉ pure et assez fine, sert à faire des draps grossiers, tels que le froc, la beige et le pinchina.

Nous parlerons de l'amélioration des troupeaux de cet arrondissement à l'article concernant les troupeaux mérinos.

Les troupeaux de l'arrondissement de Boulogne sont sujets à une maladie qui est particulière au pays et qui tient à l'humidité du sol : on la nomme vulgairement *pourriture* ; ce n'est autre chose que la pulmonie. La grande quantité d'eau que ces animaux prennent en paissant, ainsi qu'une espèce de petits limaçons, dont ils sont très-avides, et qui se trouvent toujours dans les chaumes des grains de mars, sont les causes de cette maladie qu'on ne remarque cependant que dans les années où l'été et l'automne ont été pluvieux. Mais un bon berger prévient cet accident en ne faisant paître son troupeau que sur des terreins secs ou sur des chaumes de blé, et en donnant une bonne nourriture à l'étable, quand il croit que le mauvais temps peut faire tort à ses moutons.

Arrondissement de Montreuil.

Les moutons de cet arrondissement sont d'assez bonne taille ; la chair en est délicieuse et recherchée, surtout celle des moutons qui paissent dans des prairies, le long de la mer, une herbe courte dont ils sont très-friands. La laine est assez longue, mais grosse, rude, d'un blanc-roussâtre, peu propre à être employée dans les manufactures.

Arrondissement de St.-Omer.

Dans le canton d'Aire, les moutons sont de la race dite d'Artois. Dans celui d'Audruick, les troupeaux sont composés de moutons Boulonnais ; les cultivateurs pensent qu'on ne pourrait y introduire d'autres races, parceque les herbes sont trop peu succulentes, mais c'est une erreur, car les moutons de race pure ou *metis* n'exigent pas une autre nourriture que ceux du pays.

Dans le canton de Fauquembergue, les moutons sont petits et de mauvaise qualité. Les bêtes à laine du canton de Lumbres sont de bonne taille et bien constituées, elles ont les jambes, les oreilles et la tête longues. Leur laine est de médiocre qualité. Il existe, dans cette race, une variété qui a la laine plus fine.

Dans les cantons de St.-Omer, les bêtes à laine indigènes sont de moyenne grandeur : la race peut-être nommée demi-flamande.

La chair des moutons de race d'Artois qui se trouvent dans les

les cantons d'Aire et de St.-Omer, est meilleure que celle des moutons de Flandre.

La laine des troupeaux de l'arrondissement de St-Omer est en général de médiocre qualité, propre seulement à faire des matelas et des étoffes grossières.

Le dessolement dans une partie de l'arrondissement, ainsi que l'amélioration de la culture, en diminuant les pâturages, nuisent à la multiplication des bêtes à laine; d'un autre côté, l'habitude où l'on est de faire servir les derniers agneaux à la reproduction, contribue beaucoup à appauvrir l'espèce.

Arrondissement de St.-Pol.

Les bêtes à laine de cet arrondissement sont d'une petite taille, et ne donnent qu'une laine grossière.

TROUPEAUX DE MÉRINOS ET CROISEMENT.

L'amélioration des troupeaux de bêtes à laine par le croisement avec des mérinos et des métis, fait des progrès rapides dans ce departement, principalement dans l'arrondissement de Boulogne où il se trouve plusieurs troupeaux perfectionnés, et beaucoup d'autres de métis plus ou moins améliorés.

Toutes les objections qu'on a faites contre l'introduction de races étrangères sont détruites, dans la partie du bas Boulonnais. Les préjugés ont cédé à l'expérience. On ne croit plus qu'il soit impossible d'acclimater ces espèces dans le pays, ni qu'elles exigent plus de soins, plus de nourriture et d'une qualité plus succulente. On reconnaît aujourd'hui qu'en traitant ces espèces précieuses, comme celles du pays, on aura, avec beaucoup plus de profit, les mêmes résultats pour la conservation de la santé des animaux et pour leur multiplication. Enfin l'amélioration des laines serait générale dans l'arrondissement; un seul obstacle l'arrête, c'est la vente des agneaux-mâles châtrés.

Le Boulonnais est un pays d'élèves : la plupart des troupeaux sont composés de brebis-mères. On vend les agneaux à l'âge de 8 à 9 mois. Des marchands viennent les acheter chez les cultivateurs, ou ceux-ci vont les vendre dans les foires. Les francs-marchés de Fauquembergue et d'Hucqueliers qui sont sur les frontières de l'ancien Artois, sont ceux où il se vend le plus de bêtes à laine. Elles s'y achètent pour passer dans l'intérieur de l'ancien Artois, d'où une partie va sur les frontières du dépar-

tement du Nord et de l'Aisne. Il paraîtrait que l'amélioration est peu connue dans ces départemens, puisque les cultivateurs préfèrent acheter l'espèce commune dont la laine se vend moitié moins, quoique la bête coûte autant à nourrir. Il serait difficile de concevoir les motifs d'une telle conduite, si l'on ne réfléchissait que les raisonnemens échouent trop souvent contre les préjugés et contre une ancienne routine. Ces mêmes obstacles ont existé autrefois contre l'introduction des races étrangères dans le Boulonnais. L'expérience de plusieurs années a déterminé à faire des essais qui ont réussi. Les cultivateurs sont aujourd'hui convaincus par l'expérience combien il est avantageux de substituer ces espèces précieuses à la commune. Il en sera de même des cultivateurs de l'Artois qui achètent les agneaux mâles provenant du Boulonnais; leur profit est si clair qu'il n'est pas possible de ne pas l'appercevoir. La spéculation de ceux-ci consiste à acheter des agneaux mâles ; ils les nourissent pendant l'hiver et le printems suivant, ils font la tonte de ces bêtes et les revendent ensuite. Le profit des cultivateurs se trouve donc dans la vente des laines et dans le cru des agneaux.

Le cru est le même dans l'une et l'autre espèce. Il n'y a pas plus d'avantage dans l'une que dans l'autre, mais il n'en est pas de même pour la laine, la toison des mérinos pèse beaucoup plus; la laine est beaucoup plus chère, en un mot, on peut assurer qu'elle produit trois fois plus. L'espèce améliorée produit en proportion du degré d'amélioration. Ces premiers nourriciers revendent ces agneaux à d'autres cultivateurs qui les gardent une année ; après la tonte, ils les revendent pour les engraisser, ou les engraissent eux-mêmes pour la boucherie. La spéculation de ceux-ci est la même que celle des premiers : leur profit est dans le cru du mouton et dans le produit de la laine ; ils trouveront donc également un profit double en donnant la préférence à l'espèce améliorée.

On prétend que la chair du mérinos est de mauvais goût ; cette objection ne vaut pas la peine d'être réfutée : l'expérience prouve qu'à nourriture égale, l'espèce améliorée engraisse plus facilement que l'indigène, qu'elle n'est pas inférieure, si même elle n'est pas supérieure, pour la délicatesse de la chair. D'ailleurs les mérinos et les bêtes améliorées sont si répandus dans un rayon de 20 lieues de Paris, qu'on ne peut douter que les bouchers en feraient la différence, s'il en existait.

Un fait qui vient de se passer dans l'arrondissement de Boulogne, prouve que s'il y a de la différence, elle est à l'avantage des bêtes améliorées.

Le sieur Bouclet, propriétaire-cultivateur à St.-Inglevert, canton de Marquise, a acheté, il y a quelques années, une centaine d'agneaux mâles du troupeau de MM. Delporte de Boulogne. Il a fait deux tontes, il les a engraissés et les a vendus à un boucher de Paris 4 francs par tête plus cher que les moutons gras indigènes du Boulonnais. Il a trouvé tant de profit dans ce premier essai qu'il vient de proposer à M. Loppe, membre du Jury pastoral, maire de la commune de Wimille, de faire un marché pour plusieurs années, en lui achetant, au prix des agneaux du pays, ses agneaux purs et métis, dans l'état où ils se trouveront après la tonte.

L'arrondissement de Boulogne dans lequel se trouve un des plus anciens établissemens de troupeaux de race étrangère, et où l'amélioration est très avancée, est cependant celui qui a le moins de facilité pour la vente de ses laines. Placé à l'extrémité du département, sur le bord de la mer, il n'a pour cette vente que le marché de St.-Omer, où il y a peu de concurrence, au lieu que les cultivateurs des autres arrondissemens plus voisins des établissemens de fabrique, trouveraient un débit plus facile et plus avantageux

Une objection qui paraît avoir beaucoup de crédit sur l'esprit des cultivateurs qui ne connaissent pas, par l'expérience, l'avantage de l'éducation des mérinos ou des métis, c'est que les moutons indigènes sont plus forts ; mais il est constant que si les mérinos n'ont point autant d'apparence dans la première année de leur naissance, cette différence provient de leur conformation et de la qualité de leur laine. En naissant, ils ne sont couverts que d'une espèce de duvet, tandis que la laine grosse et crépue des agneaux indigènes fait paraître leur corps plus gros et plus fort. Les jambes des mérinos sont d'ailleurs plus courtes. Mais à l'âge de deux ans, le mérinos se développe, il ne devient pas, il est vrai, aussi grand que la race commune; mais il a plus de corps ; il a le rein plus large, le col plus gros; il est plus carré. Si on le pèse alors et surtout lorsqu'il a la bouche faite et qu'il est gras, on le trouvera plus pesant que le mouton du pays. La vente que vient de faire M. Bouclet, en offre une preuve sans replique, car le boucher recherche plutôt le poids de la bête que la qualité de la laine. Il est donc évident que, sous tous les rapports, le croisement et l'amélioration des troupeaux offrent des bénéfices certains aux cultivateurs.

Le gouvernement toujours attentif à ce qui peut augmenter la prospérité de la France, a établi dans ce département un dépôt de béliers de race pure. Ce dépôt composé actuellement de plus de cent béliers mérinos, est placé chez M. Loppe, pro-

priétaire-cultivateur et Maire à Wimille, près Boulogne. En 1812, il ne s'y trouvait que 60 béliers qui ont sailli 1,752 brebis dont 575 mérinos, 541 métis de 1.ère génération, 70 de 2.ème génération, 220 de 3.ème génération et 345 indigènes.

Un autre troupeau de mérinos plus considérable, puisqu'il est composé de 200 béliers, appartenant également au gouvernement, est déposé sur les confins de l'arrondissement d'Arras, chez M. Maille, cultivateur au *Gros Tison*, commune de Lucheux, arrondissement de Doullens, département de la Somme. Nos cultivateurs de cette région commencent à sentir le parti avantageux qu'ils peuvent tirer de ce voisinage, et tout annonce à cet égard une amélioration rapide dans nos troupeaux.

Le canton de Lumbres, arrondissement de St.-Omer, peut aussi être cité pour l'amélioration des troupeaux : si l'arrondissement possède onze à douze cens bêtes à laine plus ou moins améliorées, il s'en trouve au moins neuf cens dans le canton de Lumbres.

M. Delengaigne, maire de Seninghem, s'occupe depuis douze ans avec succès de l'amélioration d'un troupeau qui est actuellement au degré de superfin.

Nous terminerons cette Notice générale sur les bestiaux, en remarquant avec un Amateur de l'agriculture aussi instruit que modeste, et qui nous défend de le nommer, 1.° que depuis 1789 le nombre des bêtes à corne est considérablement augmenté dans le Pas-de-Calais ; 2.° qu'il y a aussi augmentation dans le nombre des chevaux ; 3.° que ces résultats sont principalement sensibles dans les arrondissemens d'Arras, de Béthune et de St.-Omer. Il nous semble incontestable que ces augmentations sont dues à la division des grandes fermes, au dessolement qui gagne de proche en proche, et à la propagation des prairies artificielles qui produisent une nourriture plus abondante. Mais nous pensons que les mêmes causes ont amené de la diminution dans le nombre des moutons. Nous espérons cependant que l'introduction successive des mérinos augmentant les bénéfices du cultivateur, le déterminera à multiplier des troupeaux dont il sait apprécier généralement d'ailleurs toute l'utilité par l'excellent engrais que le parcage procure à ses terres labourables.

SUIVENT des Notices particulières par Canton, à la suite desquelles seront placés les tableaux numériques des Bestiaux.

NOTICES PAR CANTONS, SUR L'EDUCATION DES BESTIAUX.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras, (Nord).

Peu d'élèves depuis 1789 : le nombre des bêtes à cornes a beaucoup augmenté par l'effet de la division des fermes. La même cause a produit quelque augmentation dans le nombre des chevaux et une diminution dans celui des bêtes à laine.

Canton d'Arras, (Sud.)

On ne fait point d'élèves. Le nombre des chevaux et des bêtes à cornes a considérablement augmenté, à cause du dessolement et de la division de plusieurs fermes. Depuis 1789, il n'y a pas de changement sensible pour le nombre des moutons.

Canton de Bapaume.

Point d'élèves en chevaux. Les troupeaux de bêtes à laine sont améliorés par le mélange des moutons d'Espagne. Il s'en trouve à Avesnes-lez-Bapaume un troupeau de 300 dont le quart est de race pure. Le nombre des chevaux et des bêtes à cornes est augmenté, et la race des vaches améliorée.

Canton de Beaumetz lez Loges.

Aucune éducation particulière de troupeaux. Les chevaux sont achetés aux marchés.

Il y a plutôt augmentation que diminution dans le nombre des bestiaux de toute espèce.

Canton de Bertincourt.

Il y a à Lebucquière un troupeau de mérinos et plusieurs autres de race ordinaire, à Vélu. M. le Maire fait des élèves en chevaux et en moutons Espagnols qui donnent des espérances.

Le nombre des bestiaux est à-peu-près le même qu'en 1789.

un peu en chevaux et en bêtes à cornes. Il y a peu de changement dans le nombre de bestiaux.

Canton de Norrent-Fontes.

Nulle amélioration en ce genre ; quelques élèves en chevaux, notamment à Blessy. mais peu d'élèves en bêtes à laine. En général point de changement depuis 1789 ; dans certaines communes telles que Blessy, Ecquedecques, augmentation dans le nombre des bêtes à laine, mais diminution à Estrée-Blanche et Mazinghem.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne.

A la Capelle, commune de Baincthun, se trouvent les établissemens agricoles de M.rs Delporte. Leurs troupeaux élevés à la manière anglaise, se font remarquer parmi tous ceux du pays.

A Pittefaux et à Wimille, il existe des mérinos et des métis et les troupeaux y ont éprouvé une grande amélioration. On y élève aussi beaucoup de poulains. En général, le nombre des bestiaux et des moutons est à-peu-près le même qu'en 1789.

Canton de Calais.

L'éducation des troupeaux est améliorée dans la commune de Bonningues par l'introduction des béliers d'Espagne.

L'éducation des chevaux est aussi très-soignée dans les communes de Bonningues et Sangatte.

Le nombre des bêtes à laine est augmenté dans ce canton. Celui des bêtes à cornes s'est toujours soutenu ; ces derniers sont peu estimés, mais les moutons sont préférables à ceux du département du Nord.

Canton de Desvres.

Le nombre des bêtes à cornes et des chevaux est à-peu-près le même qu'en 1789, excepté dans les communes de Bournonville, Crémarest, Wirvignes, Desvres, Menneville, Alincthun, Longfossé, Selle, Belles, Bellebrune et Nabringhem, où il est diminué. La cause de cette diminution, pour les dix premières communes, est l'interdiction du pâturage dans la forêt de Desvres, et pour la onzième, la mise en culture d'un rietz qui existait dans la commune.

Canton

Canton de Guines.

On ne remarque aucune amélioration ni dégénération dans les bestiaux de ce canton. Leur nombre est à-peu-près le même qu'en 1789, il y a cependant un peu d'augmentation dans le nombre des bêtes à cornes, occasionnée par l'amélioration de la culture.

Canton de Marquise.

L'éducation des bêtes à laine s'est améliorée par l'introduction des mérinos et le croisement. Ce croisement a lieu dans 9 communes, savoir: Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Hervelinghen, Leubringhen, Maninghen, Tardinghen et Wierre-Effroy. A Marquise, on remarque de l'amélioration dans les chevaux par le bon choix des étalons. Il y a quelques chevaux de selle, provenant de l'étalon confié par le Gouvernement à M. Delporte L'interdiction des pâturages dans les forêts a occasionné une diminution sensible dans le nombre des bestiaux des communes de Carly et Condette.

Dans les autres communes, le nombre en est à-peu-près le même qu'en 1789.

Canton de Samer.

Toute la ressource des cultivateurs consistant dans les élèves de bestiaux, ils prennent beaucoup de soins pour en avoir d'une bonne qualité. L'éducation des chevaux est soignée dans toutes les communes et prend chaque année de nouveaux accroissemens.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne.

A Beaurainville, Brimeux, Lépinoy, St.-André-au-Bois, il existe des troupeaux de métis; à Bois-Jean, un troupeau de mérinos. Dans ce même village il y a diminution sensible dans le nombre des bêtes à cornes, depuis que le pâturage dans les forêts est défendu.

Dans les autres communes, il y a plutôt augmentation que diminution en ce genre.

Canton d'Etaples.

Dans les villages de Hubersent, Lefaux et Mont-Cavrel on

introduit des mérinos dont le croisement avec les moutons du pays a déjà opéré une amélioration sensible.

On fait quelques élèves en chevaux dans ce canton, mais en général les cultivateurs choisisssent mal les étalons, préférant l'ampleur à l'élégance des formes. A Inquesent et à Montcavrel, il y a une augmentation notable dans le nombre des têtes à cornes.

Canton de Fruges.

Il n'y a d'autre amélioration dans l'éducation des troupeaux que celles des bêtes à laine dans la seule commune de Fressin par le croisement avec des mérinos.

Le nombre des bestiaux est à-peu-près le même qu'en 1789.

A Mincas, il y a augmentation par l'introduction des prairies artificielles.

A Fressin et au Biez, il y a diminution dans le nombre de bêtes à cornes, ce qui provient pour Fressin, de la défense de laisser paître les bestiaux dans les bois, et pour Lebiez, de la location d'une partie des terres de la commune à des cultivateurs domiciliés dans les communes voisines.

Canton d'Hesdin.

On fait peu d'élèves dans ce canton. Les espèces n'ont éprouvé en général, depuis 1789, ni amélioration ni dégénération. Quelques béliers mérinos ont été introduits dans un petit nombre de troupeaux de ce canton pour le croisement avec les brebis du pays. Les chevaux sont depuis quelques années plus recherchés ainsi que les poulains; on s'attache à en élever davantage.

Il y a augmentation dans plusieurs communes, telles que Marconnelle, Mouriez, Plumoison, et diminution dans d'autres pour les bêtes à cornes, telles que Guisy, Huby-St.-Leu et Marconne, par suite de la défense de faire paître les bestiaux dans les bois. La mise en culture d'une partie des marais communaux est aussi cause de diminution dans le nombre des bestiaux de plusieurs communes de ce canton.

Canton d'Hucqueliers.

A Clenleu, il existe un troupeau de 25 à 30 moutons de race pure d'Espagne, bien acclimatés. Les cultivateurs tiennent à la race des moutons du pays, et il s'est opéré peu d'amélioration dans l'éducation des bestiaux et des chevaux. L'introduction des prairies artificielles a fait augmenter le nombre des bêtes à cornes dans plusieurs communes, notamment à Herly et Rumilly.

Canton de Montreuil.

La race des chevaux est beaucoup améliorée depuis l'établissement du haras d'Abbeville.

L'introduction des béliers mérinos et le croisement des espèces ont amélioré les troupeaux des communes de Beaumerie, Campigneul-lez-petites, Ligny, Verton, Waben, Berck, Ecuires, Calloterie et Neuville.

L'éducation des chevaux est assez soignée, notamment à Campigneul-lez-petites, à Verton, à Berck et à Neuville.

Arrondissement de St.-Omer.

Canton d'Aire.

A Clarques, il y a un petit troupeau de mérinos: on y fait des élèves en chevaux dont une partie se vend pour la Picardie et la Normandie.

Il y a peu d'amélioration dans les races depuis 1789: Excepté à Thérouanne où l'on a mis en culture le terrein sur lequel existait autrefois la capitale des Morins. Cette espèce de défrichement a augmenté le nombre des bestiaux.

Canton d'Ardres.

Le croisement avec des béliers mérinos a produit un peu d'amélioration dans les troupeaux de bêtes à laine, mais l'exemple donné par la commune de Nordausques a été peu suivi.

L'amélioration dans les chevaux et bêtes à cornes est beaucoup plus sensible par les soins que les cultivateurs ont mis à se procurer des taureaux et des étalons étrangers, ainsi que de bonnes poulinières.

Les chevaux, bêtes à cornes et à laine sont augmentés en nombre depuis 1789, par l'introduction des prairies artificielles qui ont procuré plus de nourriture pour les bestiaux.

Canton d'Audruick.

Quelques béliers mérinos ont été introduits dans les troupeaux des villages de S.te-Marick rque et Zutkerque.

L'éducation des chevaux est très-soignée dans ce canton; elle y est améliorée. L'espèce de chevaux est de bonne qualité; elle est propre à la fatigue et rivalise avec celle de Flandre.

Les bêtes à cornes y sont aussi d'une belle espèce.

Il y a augmentation dans le nombre des bêtes à laine, prin-

cipalement dans les communes d'Oye, Vieille Eglise, Offekerque et S.-Folquin.

Canton de Fauquembergue.

On fait dans ce canton des élèves en chevaux et en bêtes à cornes ... L'une et l'autre espèce sont améliorées par le bon choix des étalons et des taureaux, mais on met en général les chevaux trop jeunes au travail.

Depuis 1789 il y a augmentation dans le nombre des bêtes à cornes et dans celui des chevaux, occasionnée par l'introduction des prairies artificielles.

Canton de Lumbres.

On fait peu d'élèves dans ce canton; quelques béliers mérinos ont été introduits dans les troupeaux des communes de Lumbres, Nielles-lez-Bléquin et Seninghem.

L'introduction des prairies artificielles dans ce canton, a occasionné une augmentation dans le nombre des bestiaux. Dans la commune de Fruges, il est diminué par l'effet du partage d'un marais communal d'environ 80 hectares.

Canton de St.-Omer (Nord).

On s'applique beaucoup dans ce canton à l'amélioration des chevaux, au moyen des étalons et des jumens poulinières que l'on tire de la Flandre.

Dans les villages de Houle et de Moule, il existe des mérinos.

Canton de St.-Omer (Sud).

A Leulinghem, il existe un troupeau de mérinos de 100 brebis, 30 béliers et 60 agneaux appartenant à M. de Waringhem, maire.

On fait des élèves en chevaux à Zudausque.

Arrondissement de St.-Pol.

Canton d'Aubigny.

On fait peu d'élèves; les chevaux et les troupeaux sont tirés du Boulonnais.

Le nombre des chevaux est généralement le même; celui des moutons est augmenté dans plusieurs communes. Le croisement avec des béliers mérinos, se propage dans ce canton.

Canton d'Auxi-le Château.

La race des chevaux est toujours à peu-près la même. Il y a dans le canton des troupeaux considérables, mais les pâturages ne sont pas propres à les améliorer. Néanmoins M. Tempez, maire de Bouret, a un troupeau de moutons de 200 bêtes de race pure d'Espagne.

Canton d'Avesnes-le Comte.

On ne fait pas d'élèves en chevaux ; il y a maintenant trois troupeaux de moutons de race espagnole, et plusieurs propriétaires et fermiers se procurent des béliers mérinos pour croiser leurs troupeaux. Depuis 1789, peu de changement dans le nombre des bestiaux et des bêtes à laine.

Canton d'Heuchin.

On fait des élèves en chevaux, mais la mauvaise qualité des étalons s'oppose à l'amélioration de l'espèce. La division de plusieurs fermes depuis 1789, a produit une augmentation dans le nombre des bêtes à cornes.

On renouvelle les troupeaux de bêtes à laine par des élèves du pays.

Canton de St.-Pol.

On fait peu d'élèves en chevaux ; les mauvais pâturages dans quelques communes ont produit une diminution dans le nombre des bestiaux. La division de plusieurs fermes a aussi apporté ce changement dans le nombre des chevaux.

Cette diminution est généralement compensée par l'augmentation des bêtes à laine et à cornes dont quelques propriétaires retirent de grands bénéfices.

Canton de Wail.

On fait des élèves en chevaux d'assez bonne nature. Les mérinos qu'on croise avec les moutons du pays, promettent aussi une amélioration dans les troupeaux. Depuis 1789, même nombre dans les chevaux et les bestiaux; celui des bêtes à laine est seul augmenté.

ÉTAT GÉNÉRAL DES CHEVAUX

ARRONDISSEMENS.		CHEVAUX ET JUMENS DE TRAIT.					
		JEUNES.		FAITS.			TOTAL.
		Nés en 1812.	De 1 à 4 ans.	De 5 à 8 ans.	De 9 à 12 ans.	Au-dessus de 12 ans.	
Arras.....	Chevaux.	180	1042	1138	1487	1855	5700
	Jumens	15[illegible]	10[illegible]	1534	2217	2895	7885
	Total..	3[illegible]	2125	2672	3704	4748	13583
Béthune. .	Chevaux.	128	678	519	459	687	2471
	Jumens.	183	947	1034	1196	1656	5016
	Total..	311	1625	1553	1655	2343	7487
Boulogne.	Chevaux	1600	1030	40	50	60	2780
	Jumens.	1700	2000	1500	2000	2300	9500
	Total..	3300	3030	1540	2050	2360	12280
Montreuil.	Chevaux	583	463	124	127	129	1426
	Jumens.	688	1593	1585	1970	1894	7730
	Total..	1271	2056	1709	2097	2023	9156
St.-Omer.	Chevaux.	893	521	152	118	155	1839
	Jumens.	1088	1865	2047	1934	2265	9199
	Total..	1981	2386	2199	2052	2420	11038
St.-Pol. ..	Chevaux.	287	535	361	390	490	2063
	Jumens.	326	1040	983	1434	1768	5551
	Total..	613	1575	1344	1824	2258	7614
Pour le département.	Chevaux.	3671	4269	2334	2631	3374	16279
	Jumens.	4141	8526	8683	10751	12778	44879
	Total général..	7812	12795	11017	13382	16152	61158

DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

CHEVAUX ET JUMENS DE SELLE. (On comprend dans ces colonnes les Chevaux de l'espèce carossière.)						TOTAL GÉNÉRAL.
JEUNES.		FAITS.			TOTAL.	
Nés en 1812.	De 1 à 4 ans.	De 5 à 8 ans.	De 9 à 12 ans.	Au-dessus de 12 ans.		
0	10	44	21	11	86	5786
1	10	41	30	22	104	7987
1	20	85	51	33	190	13773
1	7	13	17	10	48	2519
0	12	23	5	8	48	5064
1	19	36	22	18	96	7583
15	25	20	20	25	105	2885
20	35	60	50	50	215	9715
35	60	80	70	75	320	12600
7	30	37	23	25	122	1548
23	49	69	45	51	237	7967
30	79	106	68	76	359	9515
17	25	42	38	29	151	1990
21	31	55	36	33	176	9375
38	56	97	74	62	327	11365
0	0	17	10	10	37	2100
0	0	10	16	11	37	5588
0	0	27	26	21	74	7688
40	97	173	129	110	549	16828
65	137	258	182	175	817	45696
105	234	431	311	285	1366	62524

ÉTAT DES IMPORTATIONS

ARRONDISSEMENS.		CHEVAUX ET JUMENS DE TRAIT.					
		JEUNES.		FAITS.			TOTAL.
		Nés en 1812.	De 1 à 4 ans.	De 5 à 8 ans.	De 9 à 12 ans.	Au-dessus de 12 ans.	
Arras.....	Chevaux.	71	299	145	149	175	839
	Jumens.	38	277	228	236	277	1056
	Total..	109	576	373	385	452	1895
Béthune..	Chevaux.	43	443	166	186	288	1126
	Jumens.	52	415	281	288	411	1447
	Total..	95	858	447	474	699	2573
Boulogne..	Chevaux.	0	110	40	30	15	195
	Jumens.	0	0	0	0	0	0
	Total..	0	110	40	30	15	195
Montreuil.	Chevaux.	127	98	18	9	16	268
	Jumens.	109	201	112	135	153	710
	Total..	236	299	130	144	169	978
St.-Omer.	Chevaux.	135	64	24	16	16	255
	Jumens.	99	137	56	93	111	492
	Total..	234	201	80	109	127	747
St.-Pol...	Chevaux.	0	0	0	0	0	0
	Jumens.	0	0	0	0	0	0
	Total..	0	0	0	0	0	0
Pour le département.	Chevaux.	376	1014	393	390	510	2683
	Jumens.	289	1030	677	752	952	3705
	Total général..	665	2044	1070	1142	1462	6388

ANNUELLES DE L'INTÉRIEUR.

CHEVAUX ET JUMENS DE SELLE. (On comprend dans ces colonnes les Chevaux de l'espèce carossière.)						TOTAL GÉNÉRAL.
JEUNES.		FAITS.			TOTAL.	
Nés en 1812.	De 1 à 4 ans.	De 5 à 8 ans.	De 9 à 12 ans.	Au-dessus de 12 ans.		
0	6	8	9	1	24	863
0	4	7	1	0	12	1068
0	10	15	10	1	36	1931
1	7	7	4	1	20	1146
0	12	11	2	1	26	1473
1	19	18	6	2	46	2619
0	10	15	12	5	42	237
0	50	50	30	25	155	155
0	60	65	42	30	197	392
1	2	0	0	3	6	274
1	1	6	1	1	10	720
2	3	6	1	4	16	994
0	0	0	0	0	0	255
0	0	0	0	0	0	492
0	0	0	0	0	0	747
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
2	25	30	25	10	92	2775
0	67	74	34	27	203	3008
2	92	104	59	37	295	6683

ÉTAT DES EXPORTATIONS

Arrondissemens.		Chevaux et jumens de trait. — Jeunes. — Nés en 1812.	Jeunes. — De 1 à 4 ans.	Faits. — De 5 à 8 ans.	Faits. — De 9 à 12 ans.	Faits. — Au-dessus de 12 ans.	Total.
Arras	Chevaux.	10	36	54	40	129	269
	Jumens.	6	27	34	83	298	348
	Total.	16	63	88	123	327	617
Béthune	Chevaux.	34	387	120	123	186	850
	Jumens.	22	290	206	198	348	1064
	Total.	56	677	326	3[illegible]1	534	1914
Boulogne	Chevaux.	800	1500	10	5	20	2335
	Jumens.	500	1200	50	120	200	2070
	Total.	1300	2700	60	125	220	4385
Montreuil	Chevaux.	251	354	42	36	34	717
	Jumens.	174	270	97	156	346	1043
	Total.	425	624	139	192	380	1760
St.-Omer	Chevaux.	537	538	41	45	49	1210
	Jumens.	318	439	143	148	330	1378
	Total.	855	977	184	193	379	2588
St.-Pol	Chevaux.	0	0	0	0	0	0
	Jumens.	0	0	0	0	0	0
	Total.	0	0	0	0	0	0
Pour le département	Chevaux.	1632	2815	267	249	418	5381
	Jumens.	1020	2226	530	705	1422	5903
	Total général.	2652	5041	797	954	1840	11284

ANNUELLES A L'INTÉRIEUR.

CHEVAUX ET JUMENS DE SELLE. (On comprend dans ces colonnes les Chevaux de l'espèce carossière.						TOTAL GÉNÉRAL.
JEUNES.		FAITS.			TOTAL.	
Nés en 1812	De 1 à 4 ans.	De 5 à 8 ans.	De 9 à 12 ans.	Au-dessus de 12 ans.		
0	3	3	1	2	9	278
0	0	2	1	0	3	351
0	3	5	2	2	12	629
0	2	5	1	3	11	861
0	2	4	3	4	13	1077
0	4	9	4	7	24	1938
5	10	0	0	15	30	2365
8	10	0	0	20	38	2108
13	20	0	0	35	68	4473
2	2	2	1	3	10	727
4	4	3	1	3	15	1058
6	6	5	2	6	25	1785
1	8	13	12	6	50	1260
6	16	17	14	12	65	1443
7	24	30	26	18	115	2793
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
8	25	23	15	29	110	5491
18	32	26	19	39	134	6037
26	57	49	34	68	244	11528

ÉTAT DES

NOMS des CANTONS.	NOMBRE DE BÊTES A CORNES existantes à l'époque du 1.er Janvier 1813.					
	Taureaux d'un an et au-dessus.	Bœufs d'un an et au-dessus.	Vaches au-dessus de deux ans.	Génisses au-dessous de deux ans.	Veaux de l'année.	Total des Bêtes à cornes.
Arras, (*Nord et Sud.*)	17	8	2171	385	117	2696
Bapaume.	19	4	1033	451	88	1575
Beaumetz.	14	3	1696	406	733	2852
Bertincourt.	22	9	861	492	65	1449
Croisilles.	39	17	1426	581	142	2205
Marquion.	59	80	1451	883	139	2572
Pas.	20	0	2181	598	91	2890
Vimy.	45	12	2996	1099	211	4363
Vitry.	38	30	2445	939	218	3670
Béthune.	8	7	3048	308	1761	5132
Cambrin.	14	7	3062	155	1717	4955
Carvin.	16	0	2046	135	1515	3712
Houdain.	28	10	3941	794	2875	7648
Laventie.	31	1	4258	611	2956	7857
Lens.	20	10	2698	221	2008	4957
Lillers.	52	47	3[illegible]85	562	1421	5245
Norrent-fontes.	13	3	3605	488	1822	5951
Boulogne.	30	6	1858	334	492	2720
Calais.	42	0	2292	402	378	3114
Desvres.	45	1	3217	819	782	4864
Guines.	19	0	2445	308	508	3280
Marquise.	38	0	3046	482	570	4136
Samer.	24	0	3298	506	483	4311
Campagne.	25	24	2657	829	648	4165
Étaples.	28	1	2143	421	527	3120
Fruges.	14	4	2896	795	1012	4721

BETES A CORNES.

NOMBRE de naissances annuelles de Bêtes à cornes.		NOMBRE D'ANIMAUX annuellement enlevés par la mortalité, non-compris ceux tués pour la boucherie.					
Mâles.	Femelles.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Veaux.	TOTAL.
820	820	0	0	54	48	15	117
388	388	1	0	26	54	11	92
687	687	0	0	41	51	92	184
322	322	1	0	22	61	8	92
538	538	1	1	36	72	18	128
540	540	1	2	36	111	17	167
840	840	1	0	54	75	11	141
1137	1137	1	0	76	138	26	241
928	928	1	1	61	117	27	207
1080	980	0	1	108	7	28	144
1000	950	0	1	66	5	15	87
780	720	1	0	57	4	15	77
1600	1491	1	2	147	10	35	195
1680	1570	1	0	117	7	30	155
1000	950	1	2	89	6	25	123
1080	1020	2	4	152	10	40	208
1284	1170	0	0	176	11	42	229
900	900	2	0	70	10	11	93
1000	1000	2	0	174	28	30	234
1600	1600	2	0	240	40	40	322
1060	1060	1	0	157	30	31	219
1020	1020	2	0	200	32	34	268
1420	1420	1	0	159	30	31	221
966	962	0	1	129	65	71	266
695	711	0	0	91	31	58	180
1221	1019	0	0	121	40	95	256

NOMS des CANTONS.	NOMBRE DE BÊTES A CORNES existantes à l'époque du 1.er Janvier 1813.					
	Taureaux d'un an et au-dessus.	Bœufs d'un an et au-dessus.	Vaches au-dessus de deux ans.	Génisses au-dessous de deux ans.	Veaux de l'année.	Total des Bêtes à cornes.
Hesdin.	32	15	2263	534	639	3483
Hucqueliers.	23	0	3457	692	692	4864
Montreuil.	64	123	2845	1185	984	5201
Aire.	13	20	1939	750	1011	3733
Ardres.	19	23	3188	2087	1660	6977
Andruick.	48	52	3073	2145	1672	6990
Fauquembergue.	24	71	2398	1914	1194	5501
Lumbres.	13	0	4029	1602	3253	8897
St. Omer, (*Nord.*) et St.-Omer, (*S.*)	14	32	2036	643	186	2911
Aubigny.	32	0	2349	644	658	3683
Auxi-le-Château.	27	8	2162	825	546	3568
Avesnes-le-comte.	31	3	3035	926	1070	5065
Heuchin.	36	9	2534	909	797	4285
St.-Pol.	34	3	2778	874	912	4601
Wail.	21	13	1911	583	513	3041
RÉCAPITULATION						
ARRAS	253	163	16240	5812	1804	24272
BÉTHUNE	162	85	26041	3074	16055	45417
BOULOGNE	198	7	16156	2851	3213	22425
MONTREUIL	186	167	16241	4456	4502	25552
ST.-OMER	131	198	16663	9141	8976	35109
ST.-POL	181	36	14769	4761	4496	24243
TOTAL GÉNÉRAL.	1111	656	106110	30095	39046	177018

NOMBRE de naissances annuelles de Bêtes à cornes.		NOMBRE D'ANIMAUX annuellement enlevés par la mortalité, non-compris ceux tués pour la boucherie.					
Mâles.	Femelles.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Veaux.	TOTAL.
924	758	1	2	109	37	87	236
1247	1251	0	0	159	61	171	391
1058	1116	0	1	130	90	142	363
770	770	0	1	78	25	70	174
1480	1480	1	0	138	40	90	269
1520	1520	2	2	178	45	130	357
1180	1180	1	2	100	35	85	223
1930	1930	0	0	226	65	180	471
620	620	1	0	80	29	70	180
1023	943	0	0	126	64	98	288
936	859	0	0	88	56	120	264
1252	1126	0	0	109	92	106	307
1024	1052	0	0	118	68	98	284
1058	1020	0	0	101	66	123	290
872	788	0	0	61	48	109	218
PAR ARRONDISSEMENS.							
6200	6200	7	4	406	727	225	1369
9504	8851	6	10	912	60	230	1218
7000	7000	10	0	1000	170	177	1357
6111	5817	1	4	739	324	624	1692
7500	7500	5	5	800	239	625	1674
6145	5788	0	0	603	394	654	1651
42460	41156	29	23	4460	1914	2555	8961

ETAT numérique des Bêtes à laine existant dans chaque Canton au 1.er septembre 1813.

CANTONS.	Désignation des Espèces.	BÉLIERS.	MOUTONS.	BREBIS.	AGNEAUX.	TOTAL.
Arras (*Nord*).	Mérinos...	0	0	0	0	0
	Métis.....	0	0	0	0	0
	Indigènes..	10	1973	587	319	2889
Arras (*Sud*.)	Indigènes..	7	1094	484	330	1915
Bapaume....	Mérinos...	2	200	200	150	552
	Métis.....	5	300	300	150	755
	Indigènes..	29	2671	2045	1200	5945
Beaumetz....	Indigènes..	13	4303	2085	1510	7911
Bertincourt...	Mérinos...	1	20	50	30	101
	Métis......	1	50	50	40	141
	Indigènes..	20	3200	2500	1375	7095
Croisilles....	Métis.....	1	20	25	15	61
	Indigènes..	36	6200	3406	1667	11309
Marquion....	Indigènes..	34	3315	2021	1559	6429
Pas.........	Indigènes..	19	5423	3581	1052	8075
Vimy	Mérinos...	2	50	80	70	203
	Métis.....	0	50	90	80	220
	Indigènes..	25	4987	2000	1180	8192
Vitry........	Indigènes..	23	6800	1527	910	9260
Totaux pour l'arrondissem. d'Arras....	Mérinos...	5	270	330	250	855
	Métis.....	7	420	455	285	1177
	Indigènes..	216	37966	20236	10602	69020
TOTAUX GÉNÉRAUX...		228	38656	21031	11137	71052
Béthune.....	Indigènes..	7	754	384	241	1386
Cambrin.....	Métis.....	1	0	2	0	3
	Indigènes..	11	1640	643	348	2642
Carvin......	Métis.....	1	0	29	0	30
	Indigènes..	6	1780	299	173	2258
Houdain.....	Mérinos...	1	0	7	0	8
	Métis.....	0	0	35	0	35
	Indigènes..	38	1287	3445	1626	6396

CANTONS.	Désignation des Espèces.	BÉLIERS.	MOUTONS.	BRÉBIS.	AGNEAUX.	TOTAL.
Laventie. ...	Indigènes..	0	500	80	25	605
Lens........	Indigènes..	24	2676	1347	792	4839
Lillers.......	Indigènes..	0	1065	124	30	1219
Norrent Font.	Mérinos...	13	0	17	4	34
	Métis.....	0	0	25	65	90
	Indigènes..	15	1485	1225	478	3203
Totaux pour l'arrondissem. de Béthune..	Mérinos...	14	0	24	4	42
	Métis.....	2	0	91	65	158
	Indigènes..	101	11187	7547	3713	22548
TOTAUX GÉNÉRAUX...		117	11187	7662	3782	22748
Boulogne....	Mérinos...	63	213	229	145	650
	Métis	33	320	277	320	950
	Indigènes..	49	938	1050	737	2774
Calais.......	Métis	41	290	377	300	1008
	Indigènes..	101	981	980	719	2781
Desvres.....	Mérinos...	2	8	12	13	35
	Métis......	32	148	227	208	615
	Indigènes..	124	1465	1574	1251	4414
Guines......	Métis	6	75	70	49	200
	Indigènes..	107	1382	1740	1290	4519
Marquise....	Mérinos...	5	63	65	57	190
	Métis.....	60	856	1033	899	2848
	Indigènes..	106	1989	1922	1664	5681
Samer.......	Mérinos...	13	359	342	291	1005
	Métis.....	8	176	212	119	515
	Indigènes..	73	1766	2189	1709	5737
Totaux pour l'arrondis. de Boulogne....	Mérinos...	83	643	648	506	1880
	Métis......	180	1863	2196	1895	6136
	Indigènes..	560	8521	9455	7370	25906
TOTAUX GÉNÉRAUX...		823	11029	12299	9771	33922

CANTONS.	Désignation des Espèces.	BÉLIERS.	MOUTONS.	BRÉBIS.	AGNEAUX.	TOTAL.
Campagne...	Mérinos...	5	0	240	85	330
	Métis......	5	275	232	169	681
	Indigènes..	67	340[illegible]	5008	1797	10281
Étaples......	Mérinos...	12	0	165	70	247
	Métis......	2	40	229	155	426
	Indigènes..	46	2785	3115	1869	7815
Fruges......	Mérinos...	3	0	60	50	115
	Métis.....	10	250	490	225	975
	Indigènes..	84	2928	4811	2291	10114
Hesdin......	Mérinos...	1	0	0	0	1
	Indigènes..	22	1686	2825	963	5496
Hucqueliers..	Mérinos...	5	0	8[illegible]	34	125
	Indigènes..	54	2554	5317	2370	10295
Montreuil....	Mérinos...	24	0	130	95	249
	Métis	12	810	1590	705	3117
	Indigènes..	35	2720	5641	1569	9965
Totaux pour l'arrondissem. de Montreuil.	Mérinos...	50	0	681	334	1065
	Métis.....	29	1375	2541	1254	5199
	Indigènes..	306	16082	26715	10859	53962
TOTAUX GÉNÉRAUX...		385	17457	29937	12447	60226
Aire........	Mérinos...	17	5	40	33	95
	Indigènes..	124	300	1317	460	2201
Ardres......	Mérinos...	3	20	100	90	213
	Métis.....	14	35	200	112	361
	Indigènes..	328	193	2700	1683	4904
Audruick....	Mérinos...	1	15	110	14	140
	Métis.....	1	1	2	1	5
	Indigènes..	158	200	2624	1963	4945
Fauquember-gue.....	Mérinos...	10	20	220	200	450
	Métis.....	2	2	2	0	6
	Indigènes..	425	700	3048	2167	6350
Lumbres.....	Mérinos...	101	17	200	19	337
	Métis.....	58	47	200	105	410
	Indigènes..	397	365	5000	3358	9118

CANTONS.	Désignation des Espèces.	BÉLIERS.	MOUTONS.	BREBIS.	AGNEAUX.	TOTAUX.
St.-Omer, *Nord et Sud.*	Mérinos...	1	10	46	14	71
	Métis.....	9	20	420	66	515
	Indigènes..	205	116	2000	618	2939
Totaux pour l'arrondissem. de St.-Omer..	Mérinos..	133	87	716	370	1306
	Métis.....	84	105	824	284	1297
	Indigènes..	1637	1872	16689	10249	30447
TOTAUX GÉNÉRAUX...		1854	2064	18229	10903	33050
Aubigny.....	Mérinos...	1	50	100	50	201
	Métis.....	1	20	40	23	84
	Indigènes..	26	4234	2452	1152	7864
Auxi........	Mérinos...	1	40	80	50	171
	Métis.....	2	30	50	20	102
	Indigènes..	32	3188	3573	1659	8452
Avesnes.....	Mérinos...	1	80	100	70	251
	Métis.....	1	20	35	30	86
	Indigènes..	60	3078	3628	1837	8603
Heuchin.....	Indigènes..	23	2940	4882	2584	10429
St.-Pol......	Indigènes..	21	4748	3473	1398	9640
Wail........	Indigènes.	19	2273	3462	1544	7298
Totaux pour l'arrondissem. de St.-Pol.	Mérinos...	3	170	280	170	623
	Métis.....	4	70	125	73	272
	Indigènes..	181	20461	21470	10174	52286
TOTAUX GÉNÉRAUX...		188	20701	21875	10417	53181

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE POUR LE DÉPARTEMENT.

TOTAUX.....	Mérinos...	285	1170	2679	1634	5771
	Métis.....	306	3855	6242	5836	16239
	Indigènes..	5001	96089	102112	52967	254169
TOTAUX GÉNÉRAUX...		5595	101094	111033	58437	274179

NOTA. On passe ici de la page 515 à la page 520. Le défaut de renseignemens suffisans avaient forcé de laisser en arrière le chapitre de l'agriculture. Il s'est trouvé ensuite qu'on avait mal calculé l'espace que ce chapitre devait réellement occuper.

COMMERCE,
FABRIQUES ET MANUFACTURES.

LE commerce maritime et le cabotage en tems de paix ; le commerce des grains ; la fabrication et le commerce des huiles ; le commerce des dentelles ; la pêche, la salaison et l'exportation du harreng ; le commerce des jeunes chevaux ; la vente des bestiaux, celle des graines céréales, sont les principales ressources commerciales de ce Département.

Il existe aussi des tanneries, des filatures de coton, des manufactures de pipes, des ateliers de bonneterie et quelques fabriques de papier.

Nous allons présenter l'état de cette industrie par arrondissement... Nous en donnerons ensuite une courte notice par cantons.

Arrondissement d'Arras.

L'arrondissement d'Arras fabriquait avant la révolution une grande quantité de linons-batistes. Cette fabrique, qui occupait beaucoup de monde dans le quartier de Bapaume, est absolument tombée.

Elle a été remplacée bien imparfaitement par les filatures et par quelques fabriques d'étoffes de coton.

Dans la 1.ère année de la révolution, plusieurs filatures de coton se sont établies dans cet arrondissement ; à l'époque du traité d'Amiens, ce genre d'industrie avait reçu des accroissemens assez considérables et occupait un bon nombre d'ouvriers. Cet état satisfaisant a continué jusqu'en 1807, que le prix des cotons en laine a augmenté considérablement. Depuis ce tems, les filatures qui n'ont pas été abandonnées, languissent et ne produisent aucun bénéfice aux propriétaires.

Il existe dans cet arrondissement, 1160 broches de mull-jennys, 484 métiers à tisser le coton et 250 métiers pour la fabrication de la bonneterie. Les tissus de coton que l'on fabrique, sont des calicots, des mouchoirs. Cette fabrication de tissus n'a lieu que dans le quartier de Bapaume, et remplace, comme nous l'avons dit, celle du linon-batiste ; mais chaque trimestre voit décroître les produits.

La principale fabrique de l'arrondissement d'Arras, est celle des dentelles ; elle est d'autant plus intéressante que la plupart des familles peu aisées n'ont que cette seule ressource. Il est bien important pour le pays que cette fabrique puisse se soutenir ; mais depuis long-tems les débouchés manquent, ce qui fait que les magasins s'encombrent et que les dentelles tombent à un si bas prix, que les bonnes ouvrières peuvent à peine gagner 5 centimes par heure, ce qui réduit un très-grand nombre de familles à la misère et porte beaucoup de filles à quitter le travail pour se livrer au libertinage. Cependant cette fabrique occupe plus de bras qu'en 1793, parcequ'elle s'est étendue dans les campagnes.

Le traité de commerce de 1786 était singulièrement favorable à cette fabrique pour l'exportation ; jusqu'au moment de la révolution, il n'y avait jamais assez de marchandises. Depuis la révolution jusqu'au traité d'Amiens, ce genre de commerce a beaucoup souffert : à la suite de ce traité il a joui d'une grande faveur pendant 18 mois. L'interruption des exportations, la nécessité de travailler pour la consommation de la france, a fait perfectionner les ouvrages, afin de pouvoir en trouver le débit, et la fabrique d'Arras, qui, avant la révolution, était très-inférieure à celle de Valenciennes, l'égale maintenant. Cette fabrique est concentrée dans la ville d'Arras, les faubourgs et quelques villages des environs.

La culture des graines oléagineuses, même avant 1786, prenait de l'accroissement dans plusieurs parties du département, notamment dans les environs de la ville d'Arras, dont partie de la récolte s'exportait dans le département du Nord, pour y être fabriquée. A l'époque de 1786, la fabrique d'huile s'agrandissait et recevait de l'encouragement par l'établissement de plusieurs maisons qui se sont procurés des débouchés pour l'exportation des huiles ; les demandes s'étant multipliées, on a senti le besoin d'augmenter la fabrique en faisant construire des moulins. De 1791 à 1795, les troubles de la révolution ont paralysé toutes les fabriques. En 1796, le commerce s'étant réveillé de sa léthargie par l'anéantissement des assignats, le fabricant et le négociant ont pu se livrer à leurs spéculations, et les affaires ont graduellement repris leur cours. Depuis cette époque, le commerce d'huile est devenu florissant à Arras et dans les environs ; le nombre des moulins a été doublé, et la presque totalité des graines grasses récoltées dans la partie de l'arrondissement qui avoisine cette ville, est actuellement fabriquée par les moulins de l'arrondissement, dont le nombre s'élève dans le rayon de 3 lieues à près de 120 ; chaque moulin

occupe deux et trois ouvriers et pourrait fabriquer annuellement 300 hectolitres d'huile, ce qui donnerait un produit de 36,000 hectolitres, résultat d'environ 150,000 hectolitres de graine de différentes espèces qu'à défaut de celles de l'arrondissement d'Arras, on pourrait se procurer dans ceux qui l'avoisinent.

On peut attribuer la prospérité de cette branche d'industrie et de commerce à la guerre maritime, qui, empêchant l'arrivage des huiles de poisson et des huiles de graines provenant de la Russie, a obligé les consommateurs à remplacer l'huile de poisson par celle de colza. Le procédé que l'on employe pour préparer les huiles, poussé au plus haut degré de perfection, depuis 1798, en a fait adopter l'usage dans beaucoup d'établissemens, ce qui a considérablement augmenté la consommation. La difficulté des arrivages et la cherté du transport des huiles d'olive, peut-être aussi la médiocrité de la récolte depuis plusieurs années, ont multiplié l'usage de l'huile de pavot (connue ici sous le nom *d'huile d'œillette*) dans la majeure partie de l'Empire. Le concours de toutes ces circonstances a nécessité une grande consommation et a donné au commerce de nos huiles une grande extension.

La ville d'Arras est le centre d'un commerce de grains très considérable. Il s'en exporte année commune, par bateaux, un grand nombre d'hectolitres, pour les Départemens voisins, indépendamment des quantités qui se transportent par terre dans les arrondissemens de Boulogne et Montreuil.

Les communes d'Achicourt et Agny vendent chaque année pour Paris une assez grande quantité de carottes.

La fabrique de pain-d'épice d'Arras était autrefois très estimée; elle est beaucoup déchue de son ancienne réputation.

Cet arrondissemant ne fait aucun commerce en bestiaux.

Il existe à Arras plusieurs fabriques de pipes assez considérables.

Arrondissement de Béthune.

Il se fait dans cet arrondissement, notamment à St.-Venant, un commerce de grains assez important; ces grains, destinés aux départemens voisins, sont embarqués sur la Lys, à St.-Venant.

Il existe dans le canton d'Houdain, deux fabriques de papier, mais dont les produits sont d'une qualité très-médiocre et peu considérables.

A La Buissière, même canton, il existe une fabrique de branches de lunettes en fer et en acier, d'un poli parfait. Cet atelier employe 15 à 20 personnes et fait des envois fréquens à Paris.

Il n'existe pas de fabrique importante dans cet arrondisse-

ment, dont la seule richesse consiste dans la fertilité du sol.. On en tire quelques bestiaux, notamment des veaux. Il s'y fabrique de grosses toiles, qui sont la plupart consommées dans l'arrondissement.

Arrondissement de Boulogne.

La seule fabrique importante qui se trouve dans cet arrondissement est la verrerie d'Hardinghen. Cet important établissement qui ne peut expédier par terre à raison de sa position et ne peut avoir de débit de sa fabrication considérable, qu'en la transportant par mer, dans les ports du Hâvre, Nantes et Bordeaux, où s'en opère principalement la vente, se trouve paralysé par la guerre maritime ; les propriétaires, après avoir encombré leurs magasins, et placé dans les villes de Boulogne et Calais, pour près de 400.000 fr. de marchandises, ont été forcé d'éteindre leurs fourneaux.

Le charbon de terre qu'on tire des fosses d'Hardinghen, se consomme dans l'arrondissement.

Il en est de même des marbres que l'on tire dans différentes carrières de cet arrondissement.

A Desvres, une centaine d'ouvriers sont employés à la filature de la laine, et cinq à la fabrication de grosses étoffes de laine, nommées *Frocs*.

Nous avons parlé à l'article *Agriculture* des chevaux du Boulonnais ; l'éducation de ces précieux animaux et la vente qui s'en fait est une ressource assez considérable pour cet arrondissement. Il en sort annuellement environ 4500 chevaux et jumens, dont 4000 chevaux en-dessous de cinq ans et 500 chevaux faits.

L'amélioration des troupeaux et la vente des laines fines, lesquelles ne sont pas employées dans l'arrondissement, lui produisent encore quelque avantage.

Le commerce maritime procurait en tems de paix de grands bénéfices à la ville de Calais, dont elle est privée depuis la guerre.

Les corsaires de Boulogne ont eu beaucoup de succès dans les premières années. Mais la principale ressource des habitans de Boulogne et de Calais est la pêche, la préparation et l'exportation du hareng.

Nous donnerons à la suite de ces renseignemens par Arrondissemens et avant ceux par Cantons, une notice détaillée sur les différentes pêches qui se font dans le département.

Arrondissement de Montreuil.

La principale fabrique de cet arrondissement est celle des bas de fil, quoique connue sous le nom *de fabrique d'Hesdin*, cette ville n'en est que le siège principal; elle renferme une partie des ouvriers; le reste est disséminé dans les communes rurales sur un rayon de deux à trois lieues. On y travaille aussi en coton, mais en petite quantité. Cette fabrique de bas existe depuis le commencement du 18.e siècle; elle a remplacé la fabrication des sayes ou serges. Sa situation était très-florissante en 1786 et les affaires très avantageuses, en ce qu'elles se faisaient presque toutes au comptant, ce qui mettait cette fabrique à l'abri des faillites devenues fréquentes depuis quelques années. A l'époque du traité d'Amiens sa situation était moins florissante qu'en 1786; elle a augmenté depuis; le maximum de sa prospérité a été vers le printems de 1810. Elle est maintenant dans une stagnation presque absolue. En 1786, 300 métiers environ étaient occupés et en outre occupaient 6000 fileuses, 300 couseuses et apprêteurs. A l'époque du traité d'Amiens, cette fabrique occupait 2800 métiers, 5000 fileuses et 200 couseuses et apprêteurs. Au printems de 1810, elle occupait 3100 métiers, 6500 fileuses et 350 couseuses et apprêteurs. Maintenant les ateliers sont réduits de moitié et le salaire des ouvriers conservés, est diminué considérablement. En 1786, 120,000 francs suffisaient pour faire marcher cette fabrique, attendu que les ventes se faisant au comptant, les fonds se renouvellaient quatre fois l'année. D'ailleurs les prix des matières premières étaient moins élevés qu'aujourd'hui. En l'an 10, les matières et la main d'œuvre étant plus chères et les termes de payement étant de quatre mois, les fonds n'étaient renouvellés que trois fois. On peut évaluer à 200,000 fr. les capitaux employés alors. Depuis le traité d'Amiens jusqu'en 1810, les affaires de cette fabrique ayant toujours été en croissant, les matières premières et la main d'œuvre ayant encore augmenté et les termes de payement s'étant encore prolongés, il a fallu employer plus de capitaux. On peut les évaluer à 500,000 fr.

On peut évaluer à 40 douzaines par année, le produit de chaque métier, attendu qu'en général ils ne sont occupés que pendant environ 10 mois.

Les débouchés de cette fabrique, sont Paris, l'intérieur de la France, Amiens et l'Espagne.

Cette branche d'industrie s'est perfectionnée quant aux bas des qualités supérieures.

Les fabriques de bas de laine, occupent environ 1200 indi-

vidus, dont 200 enfans de l'âge de 8 à 12 ans.. La majeure partie sont des femmes et filles pour la filature de la laine... Un capital d'environ 100,000 f. est employé à cette fabrique.. Les produits sont très-modiques et cette fabrique est déchue de moitié depuis 1790 ; son principal débouché est le Brabant.

Il existe à Montreuil, Hesdin et Fruges, une dixaine de tanneries, qui occupent environ 40 ouvriers.

A l'époque du traité de commerce de 1786, ces tanneries étaient dans une plus grande activité et occupaient une centaine d'ouvriers. Maintenant elles ne peuvent se procurer de cuirs des Isles et manquent de débouchés pour la vente de leurs marchandises.

En 1786, il existait dans la commune d'Aix-en-Ergny, 18 métiers qui employaient 180 individus, à fabriquer des étoffes grossières, vulgairement appellées Frocs.. Cette branche d'industrie s'est bien soutenue jusqu'en 1791, mais depuis lors elle est considérablement diminuée.. Les produits de cette petite fabrique se vendent à Boulogne, Calais, Dunkerque et autres villes environnantes.

La pêche est la principale et en quelque sorte la seule ressource des communes d'Etaples, Berck et Merlimont.

Nous en parlerons dans la notice sur les pêches qui se pratiquent le long des côtes de ce Département.

Arrondissement de St.-Omer.

En 1786, il existait à St Omer 60 métiers employés à la fabrication des draps, pinchinas et étoffes en poil, dites bèches. A l'époque du traité d'Amiens le nombre de ces métiers était de 65 ; il n'est plus maintenant que de 47. Ces 47 métiers occupent 35 filatures par mécaniques. Quatre cens cinquante à 500 ouvriers sont employés à la filature, 100 au tissage et 225 environ aux autres mains-d'œuvres et façons qu'exige cette fabrique de draps.

Les produits de cette fabrique ont été, dans les six premiers mois de 1813, de 42,800 kilogrammes de laine filée et de 741 pieces de pinchinas.

En 1786, et jusqu'à l'époque du traité d'Amiens, la fabrique de tabac de St.-Omer occupait 26 ateliers et 8 à 900 ouvriers. Elle a été en décroissant jusqu'à l'époque de son entière suppression par le décret impérial du 29 décembre 1810

La ville de St.-Omer est celle du département où il existe le plus grand nombre de tanneries Elles occupent 56 ouvriers, consomment 550,000 kilogrammes de tan par trimestre, tannent

environ 14 à 15,000 cuirs par an et produisent 1800 quintaux métriques de cuirs tannés, estimés environ 650,000 francs.

Il existe aussi des tanneries à Aire, Fauquembergue et Audruick.

Il y a dans cet arrondissement dix Papeteries qui occupent environ 200 ouvriers, qui employent 96,000 kilogrammes de chiffons par trimestre et produisent aussi par trimestre, 8,850 rames de papier.

La fabrique des pipes est dans une grande activité à St.-Omer.

Arrondissement de St.-Pol.

La manufacture hydraulique de coton, établie par MM. Say et Compagnie, dans l'ancienne abbaye d'Auchy, sur la Ternoise, a commencé en 1805, et s'est accrue par degré. Cinquante-deux broches, dont 12 mull-jennys et 40 continues y sont en activité; elle occupe 450 ouvriers et produit de 30 à 40.000 kilogrammes de coton filé par trimestre.

A St.-Pol, 10 broches mull-jennys occupent 24 ouvriers, et produisent de 12 à 1500 kilogrammes de coton filé par trimestre.

Cette compagnie a aussi une manufacture de tissage à Abbeville, qui occupe, soit dans la ville même, soit dans les environs à-peu-près 550 ouvriers, de sorte que l'établissement total salarie environ 1000 ouvriers.

Les procédés suivis dans la manufacture d'Auchy, sont les procédés les plus perfectionnés de la filature en grand, tels que nous les avons imité des anglais, soit dans le système des continues, soit dans celui des mull-jennys.

Les qualités des fils qu'elle exécute, sont celles que réclament les besoins les plus généraux du commerce : ce sont principalement les n.os de 20 à 50, aunage de 700 aunes

Cette manufacture consomme des cotons du Levant et de Naples, à défaut de ceux d'Amérique, qui sont bien préférables, mais dont on est privé par l'interruption du commerce maritime. Elle consomme aussi quelques cotons des États-Unis, qui sont les meilleurs après ceux de l'Amérique méridionale.

Elle alimente de matières premières, outre les manufactures de coton d'Abbeville, plusieurs manufactures de Rouen, de Paris, de Lyon, de Troyes, de Nîmes, plusieurs autres répandues dans le Département du haut-Rhin et dans les montagnes du ci-devant Beaujolais, sans compter les ventes qu'elle fait dans notre département, pour la fabrication des bas.

La machine hydraulique qui fait mouvoir la majeure partie des métiers, est une des plus curieuses qu'il y ait en France, en ce qu'elle agit à distance, les principaux ateliers n'étant pas proches de la chûte d'eau.



NOTICES

SUR LES DIFFÉRENTES PÊCHES

qui se pratiquent le long des Côtes du Pas-de-Calais.

Les communes qui se livrent à la pêche sont Boulogne, Calais, Outreau, Wimille, Ambleteuse, Audresselles, Wissant, Marck et Sangatte, arrondissement de Boulogne, Etaples, Berck et Merlimont, arrondissement de Montreuil.

La pêche est la seule industrie comme la ressource de ces deux dernières communes.

Sur la côte de l'arrondissement de Boulogne, la pêche se fait avec le chalut, la drague, les filets, les fosses, les cordes et la ligne avec hameçon.

Sur la côte du Syndicat d'Etaples, elle se fait au filet et à la fouane.

Les poissons qu'on y prend sont le hareng, le maquereau, le merlan, le turbot, la limande, la plie, la sole, le carrelet, le flet, le fleton, la crevette, le malet, le rouget, la petite morue, la raie blanche et grise, la roussette, le chien de mer, le homard, le crabe, la moule, l'huitre, la barbue, l'anguille et quelque fois l'esturgeon.

Les flets d'Etaples et les turbots de Berck sont renommés par leur bonne qualité, et ces derniers par leur grosseur.

Les différentes pêches, notamment celles du hareng et du maquereau, sont abondantes et d'une grande importance pour les villes de Boulogne et Calais où elles se font plus particulièrement et plus en grand.

En 1810 et 1811, la pêche du hareng a été très-foible. On attribue ce résultat à différentes causes, 1.° à ce que la guerre maritime a empêché les pêcheurs de s'avancer en pleine mer autant qu'il eut été nécessaire ; 2.° à ce que des vents qui ont précédé l'époque ordinaire de la pêche du hareng, ont fait

passer ce poisson dans la Manche avant le terme où l'on se livre ordinairement à cette pêche, ou même ont détourné ce poisson de sa marche accoutumée et l'ont poussé dans les parages de la Belgique; 3.° à ce que les filets des pêcheurs dont la préparation exige environ 15 jours de travail, n'étaient point disposés, lorsque l'on s'est apperçu du passage prématuré des harengs, de sorte que ce passage était à peu-près terminé, lorsqu'on a pu commencer la pêche. Mais en 1812, cette pêche a commencé environ 15 jours avant l'époque ordinaire; les pêcheurs instruits par l'expérience étaient disposés et la pêche a été heureuse, quoique les chiens de mer aient causé de grands dommages pendant les premiers jours, en détruisant les filets.

La pêche du maquereau, en 1812, a été extraordinaire.

Les produits ordinaires de la pêche du hareng, dans l'arrondissem. de Boulogne peuvent s'évaluer environ à 1,000,000 f.

Ceux de la pêche du maquereau en 1812, dans le même arrondissement, se sont élevés à environ 500,000

Les produits annuels des différentes pêches dans les communes d'Etaples, Berk et Merlimont, s'élèvent à environ 120,000

Nous n'avons pu nous procurer de renseignemens sur les produits des pêches autres que celles du hareng et du maquereau dans l'arrondissement de Boulogne, mais il est certain qu'ils sont d'une grande ressource pour les marins et les indigens des communes voisines de la mer; quand ceux-ci n'ont point de bateaux pour faire la pêche, ils vont tendre des filets le long de la côte, et trouvent dans ce genre d'industrie des moyens d'existence. La plupart des familles de marins, dont les chefs sont au service de l'état ou prisonniers en Angleterre, échappe à la misère, en se livrant à cette petite pêche.

Un assez grand nombre de bateaux sortant des ports de Boulogne, le Portel, commune d'Outreau, Ambleteuse et Calais se livrent constamment à ces différentes pêches qui approvisionnent tous les marchés du département et qui sont d'un très-grand produit.

Toutes ces pêches, compris celle du hareng et du maquereau produisent donc au-delà de 2,000,000 de francs.

Il existe à Calais et dans tout ce syndicat d'Etaples, en faveur des familles des marins prisonniers de guerre ou en activité de service, un usage qui mérite d'être cité: chaque bateau pêcheur est obligé de prendre à son bord une partie des filets appartenant aux veuves et aux enfans des marins absens.

La pêche du hareng commence vers le 15 octobre et se continue jusqu'au premier février.

Celle

Celle du maquereau se fait du 15 mai au 15 juillet.

La pêche de toutes les autres espèces de poissons, à l'exception de celle de l'huître qui n'a pas lieu dans les grandes chaleurs, se fait toute l'année.

A Boulogne, 1100 personnes sont occupées dans la saison de la pêche du hareng et 700 pendant la durée de la pêche du maquereau.

La pêche des autres espèces de poisson tient constamment occupées pendant le reste de l'année environ 500 personnes.

Il y a à Boulogne, environ 90 bateaux pêcheurs; ils sont tous armés pendant la durée de la pêche du hareng, et 75 s'y livrent exclusivement. Les bateaux sont de deux à trois tonneaux. Les équipages se composent de six à huit personnes. Le manque de marins rend difficile la formation de ces équipages; on y voit beaucoup d'individus qui sont étrangers au service de mer et que le défaut d'ouvrage force à prendre ce parti. On y voit aussi beaucoup d'enfans de 8 à 15 ans, mais presque tous fils de marins.

A Calais, une vingtaine de bateaux occupent environ cent hommes.

Dans la commune d'Outreau, il existe 16 bateaux de 3 tonneaux, qui sont montés par 128 marins.

Dans les communes de Wimille, Ambleteuse, Audresselles, Wissant, Sangatte et Marck, il y a environ 500 personnes qui se livrent à la petite pêche le long de la côte et sans faire usage de bateaux pêcheurs.

A Étaples, 15 bateaux d'une petite dimension n'occupent que 45 individus, les femmes sont employées à fabriquer ou réparer les filets.

A Berck et Merlimont, environ 15 bateaux d'un fort tonnage occupent 110 à 115 hommes; 200 femmes y sont employées à chercher des vers pour servir d'amorce, et aux autres travaux accessoirs relatifs à la pêche.

A Boulogne, la pêche du hareng se faisait avant la guerre dans de grands bateaux de 25 tonneaux; ils étaient au nombre de 40, compris ceux d'Étaples, du Portel, d'Ambleteuse et d'Audresselles. Vingt à trente hommes formaient l'équipage de chaque bateau. Ils fesaient la pêche au large, notamment sur les bancs de Dick et de Callaborde. Il en était de même de la pêche du maquereau. Mais lors de la guerre maritime, le nombre des bateaux ci-dessus indiqué, a été réduit à 20, par la difficulté de trouver des équipages et même on a bientôt cessé d'armer ces bâtimens, qui n'étant propres qu'à faire la pêche

au large, étaient inquiétés par les anglais, et ne produisaient rien aux propriétaires. Alors les pêcheurs ont essayé de se servir de petits bateaux et de faire la pêche le long de la côte, et ils y ont réussi.

On a aussi armé à Boulogne pour la pêche de la morue, mais cet essai n'a point réussi.

La ville de Calais n'armait pas de bateaux pour la pêche du hareng, mais elle avait de forts intérêts dans 80 bateaux environ, de 20 jusqu'à 50 tonneaux, ayant 20 à 30 hommes d'équipage et appartenants aux ports de Dieppe, Caïeux, Treport, St-Valery et Boulogne; ces bâtimens se rendaient chaque année à Calais, pour y vendre leur pêche; les salaisons se faisaient dans cette ville, qui en retirait de très-grands avantages, dont elle a joui jusqu'en 1785. Mais à cette époque, cette pêche fut tout-à-coup pour ainsi dire anéantie par l'arrivée dans le Pas-de-Calais, d'une grande quantité de chiens de mer, qui venaient du Nord et qui détruisirent en un instant tous les filets des pêcheurs. Cet événement malheureux, qui fut suivi de la guerre maritime, fit changer le système de cette pêche. Elle fut alors restreinte à la côte de France et à peu de distance de terre, mais le hareng qu'on y prit, fut moins abondant et d'une qualité inférieure. La prise par les anglais d'un certain nombre de bateaux pêcheurs au commencement de la guerre de 1793, apporta de nouvelles entraves à cette pêche, et le mal augmenta encore par la nécessité de lever pour le service des vaisseaux de l'état, une partie des marins qui composaient les équipages de ces bateaux. A la paix d'Amiens, les propriétaires de bateaux pêcheurs, firent leurs efforts pour rétablir la pêche du hareng sur l'ancien pied; mais la guerre maritime éclata de nouveau; les anglais s'emparèrent d'un grand nombre de bateaux, et ce genre d'industrie fut encore réduit à la pêche le long de la côte.

La même ville de Calais armait en tems de paix, 25 à 30 bateaux pour la pêche du maquereau; cette pêche se faisait aux filets et la nuit seulement; mais depuis la guerre, seize bateaux seulement sont employés à cette pêche et ne la font que le jour et à la ligne. Ce dernier procédé produit trois quarts moins que l'emploi des filets.

Il y a environ 46 ans, la ville de Calais a expédié deux bâtimens de 100 à 110 tonneaux, pour faire la pêche de la morue; ils ne firent que deux voyages, et cette tentative n'eut pas de suite.

En 1790, il fut armé à Calais un bâtiment de 300 tonneaux, ayant 25 hommes d'équipage, pour la pêche de la baleine dans la mer du Sud. Cet armement ne paraît pas avoir eu de succès.

BRASSERIES.

La bière étant la principale boisson des habitans du Pas-de-Calais, surtout dans les arrondissemens d'Arras, Béthune et St.-Omer, sa fabrication est l'une des branches d'industrie les plus considérables de ce département. Le nombre des basseries est de 994, celui des chaudières de 1,293 et la capacité de celles-ci de 34,972 hectolitres, savoir :

VILLES ET AUTRES COMMUNES.	NOMBRE des Brasseries	NOMBRE des Chaudières.	CAPACITÉ des Chaudières.
Arrondissement d'Arras.			hectol.
Ville d'Arras.........	29	56	2,453
de Bapaume...	6	6	152
Autres com.es de l'arrond.	252	298	6,495
TOTAL pour l'arrond.	287	360	9,100
Arrond. de Béthune.			
Ville de Béthune......	7	15	549
Lens.	5	9	325
Lillers.........	4	8	264
St. Venant.....	2	4	149
Aut. communes de l'arr.	129	162	4,536
TOTAL pour l'arrond.	147	198	5.823
Arrond. de Boulogne.			
Ville de Boulogne....	19	40	1,819
Calais.........	7	14	750
Aut. communes de l'arr.	55	84	1,872
TOTAL pour l'arrondis.	81	138	4,441
Arrond. de Montreuil.			
Ville de Montreuil....	10	16	452
Hesdin.........	8	15	806
Aut. communes de l'arr.	76	87	2,327
TOTAL pour l'arrond.	94	118	3,585

VILLES ET AUTRES COMMUNES.	NOMBRE des Brasseries.	NOMBRE des Chaudières.	CAPACITÉ des Chaudières.
Arrond. de St.-Omer.			hectol.
Ville de St.-Omer....	37	65	3,055
Aire..........	10	23	960
Aut. communes de l'arr.	137	174	4,018
TOTAL pour l'arrond.	184	262	8,033
Arrond. de St.-Pol.			
Ville de St.-Pol.......	11	16	369
Aut. communes de l'arr.	190	201	3,621
TOTAL pour l'arrond.	201	217	3,990

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENS.

ARRAS.................	287	360	9,100
BÉTHUNE..............	147	198	5,823
BOULOGNE.............	81	138	4,441
MONTREUIL............	94	118	3,585
ST.-OMER.............	184	262	8,033
ST.-POL...............	201	217	3,990
TOTAUX pour le Départ.	994	1,293	34,972

Nous allons maintenant indiquer, par arrondissement, la méthode suivie pour la fabrication de la bière, ainsi que les résultats que l'on en obtient généralement. Nous donnerons ensuite 1.° quelques notes sur les distilleries de grains; 2.° le tableau des consommations, non seulement en boissons, mais aussi en bestiaux de toute espèce. Ces renseignemens puisés dans des états certains et réguliers, n'ont rien que de positif: ils sont même plutôt au-dessous de la consommation réelle, car on n'ignore pas que les objets soumis aux droits d'octroi, ne les acquittent pas tous, malgré l'active surveillance qui s'exerce pour leur utile perception.

Arrondissement d'Arras.

La bière connue sous le nom de *bière brune*, est la seule que l'on fabrique dans cet arrondissement. Pour 127 hectolitres de bière, qui se divisent en 80 hectolitres de première qualité, 44 de deuxième qualité, et 3 hectolitres de petite sans ébulli-

tion, on emploie 2,800 kilogrammes (envion 5,775 livres anciennes) d'orge de saison ou escourgon : 240 hectolitres d'eau entrent dans les quatre trempes que l'on fait subir à la bière avec ébullition, savoir :

	1.ere trempe,	50 hect.res
	2.me id.	70
	3.me id.	60
	4.me id.	60
	TOTAL ÉGAL.	240

Dans un premier extrait de 120 hectolitres d'eau qui a subi les trempes, on met 80 kilogrammes de houblon ; et dans un deuxième extrait de 50 hectolitres, huit kilogrammes de houblon. L'ébullition du brassin de premier extrait dure 22 heures, et celle du brassin de deuxième extrait, sept heures. La durée de la fermentation après l'entonnement, peut-être évaluée à 36 heures, et la perte que cette fermentation occasionne à six hectolitres.

GERMINATION DES GRAINS — On n'emploie que de l'orge dite escourgeon. Quelque fois, mais rarement, on y ajoute de l'avoine, dans la proportion d'un huitième, afin de donner à la bière un goût sucré.

TREMPE. — La première trempe se trouve absorbée, presqu'entièrement par la drêche ; la 2.me et la 3.me éprouvent peu de diminution par le passage dans la drêche ; la 4.me est destinée toute entière à la fabrication de la bière de deuxième extrait, ou petite bière avec ébullition.

CONFECTION D'UN BRASSIN. — Lorsqu'il n'y a qu'une seule chaudière dans la brasserie, comme dans la plupart des brasseries de la campagne, les brasseurs laissent, dans la *cuve-matières*, une quantité de trempe suffisante pour alimenter leur chaudière pendant que la bière bout sur son malt, et ils l'y introduisent à mesure de l'évaporation par petites quantités. Dans les brasseries où il existe deux chaudières, les brasseurs ne conservent point de trempe ; la seconde chaudière sert pour cette ébullition, de chaudière supplémentaire, et reçoit la partie du produit des trempes que la chaudière principale n'a pu contenir.

L'exposé de la manière dont les brasseurs se servent de cette seconde chaudière, fera connaître l'utilité qu'ils en retirent.

On met à la fois le feu sous les deux chaudières ; trois heures après la mise de feu, une partie de l'eau devenue tiède est jettée de la chaudière n.° 1, dans la *cuve-matières* : cette eau chaude forme une espèce d'infusion. Une heure après, on décharge dans la cuve le restant de l'eau du n.° 1, excepté quelques hectolitres qu'on y laisse pour ne pas brûler la chaudière. Dans le même tems, l'eau de la chaudière n.° 2, élevée au

degré de chaleur, est également jettée dans la cuve. Au moment où cette seconde chaudière se trouve vide, on la remplit d'une quantité d'eau correspondante à peu près à celle perdue par la première trempe, on la fait chauffer, et pendant ce tems, on délaye fortement avec la drèche, les eaux jettées dans la *cuve-matieres*. Une partie du malt ou produit de cette trempe, est portée trouble dans la chaudière n.° 1. Alors l'eau de la chaudière n.° 2, étant parvenue au degré de chaleur nécessaire, on la jette dans la *cuve-matières*, et après avoir délayé de nouveau la drèche avec cette eau mélangée à la portion restante de la première trempe, on fait entrer le tout dans la chaudière n.° 2. L'ébullition dure pendant 15 à 16 heures dans ces deux chaudières, et comme les deux malts sont destinés à rentrer dans la chaudière principale, le feu est rendu assez actif. Après l'ébullition, le malt déposé dans les deux chaudières, rentre dans la *cuve matières* ou il reçoit une dernière trempe : on le tire à clair par le réservoir, et on le porte en totalité dans la chaudière n.° 1. Alors cette chaudière se trouve pleine, et l'on donne une nouvelle ébullition de 5 à 6 heures, pendant laquelle on introduit le houblon. Quelque fois on introduit ce houblon, avant le chargement de la bière, ou quand la chaudière est rechargée aux deux tiers. Pendant qu'on charge la bière dans la chaudière n.° 1, le feu est de suite éteint sous le n.° 2.

On voit par ce qui précède, que le but des chaudières n.° 2, est de suppléer au défaut de capacité de la chaudière de fabrication, comparée à la capacité de la cuve, et de procurer une quantité de malt suffisante pour tenir pleine la chaudière de fabrication, sans éprouver la fatigue continuelle d'alimenter les pertes qui résultent de l'ébullition, pendant les premières heures de la cuisson.

A Arras, les brasseurs sont dans l'usage de vendre outre de la bière forte, de la bière tiercée et moitié : ce mélange se fait dans la *cuve-guilloire*. Quelques fois cependant il ne s'opère qu'au moment de l'entonnement chez les consommateurs; mais dans tous les cas il ne peut avoir lieu après l'entonnement, car alors il serait préjudiciable à la bière.

Le prix de la bière forte varie chaque année, en raison du prix de l'escourgeon et de celui du houblon, nous l'indiquerons ci-après. L'hectolitre de bière *tiercée* se compose de deux tiers de forte ou première qualité, et d'un tiers de petite ou deuxième qualité : la bière *moitié* se compose d'une égale partie des deux qualités première et deuxième. Le prix de vente de la bière *tiercée* et de la bière *moitié*, comparé

à celui de la bière forte, suit à peu-près les proportions observées dans leur mélange.

La presque totalité des bières fabriquées dans l'arrondissement d'Arras, s'y consomme : le peu qui s'en exporte, est acheté par les communes du Département du Nord et celui de la Somme, limitrophes de cette partie du Pas-de-Calais.

Arrondissement de Béthune.

La bière *brune* est comme dans l'arrondissement d'Arras, la seule que l'on fabrique dans l'arrondissement de Béthune. Pour 80 hectolitres de bière forte ou de première qualité, on emploie 3000 kilogrammes d'escourgeon ; 180 hectolitres d'eau entrent dans les trois trempes que l'on fait subir à la bière avec ébullition, savoir :

	1.ère trempe,	60 hect.res
	2.me id.	90
	3.me id.	30
	TOTAL ÉGAL	180

Dans un premier extrait de 124 hectolitres d'eau qui a subi les trempes, on met 90 kilogrammes de houblon. L'ébullition du brassin du 1.er et seul extrait, dure 24 heures ; la fermentation, après l'entonnement, n'est évaluée qu'à 24 heures, et la perte que cette fermentation occasionne, à 4 hectolitres seulement. Il suit de ce qui précède que la bière de l'arrondissement de Béthune est bien plus forte que celle de l'arrondissement d'Arras, puisque l'on y met plus de grain et de houblon, que l'on en retire moins de cette boisson, et que cependant on ne fait pas de petite bière, si ce n'est pour l'usage de quelques grandes fermes. Aussi le prix commun est plus élevé, comme on le verra au tableau du prix des denrées.

GERMINATION DES GRAINS. — Comme à Arras, l'orge ou escourgeon est le seul grain dont on se serve habituellement.

TREMPE. — Nous avons déjà vu qu'au lieu de cinq trempes que l'on fait à Arras, on se borne à Béthune à trois de ces préparations. La première trempe se trouve absorbée aux trois quarts par la drêche ; les deux autres trempes n'éprouvent qu'une légère diminution.

CONFECTION D'UN BRASSIN. — Dans le plus grand nombre des brasseries de l'arrondissement de Béthune, il n'existe qu'une seule chaudière, et l'on réserve, dans la *cuve-matières*, une quantité de trempe suffisante pour alimenter la chaudière, à mesure de l'évaporation, pendant tout le tems que la bière bout sur son malt.

Dans les brasseries où il existe deux chaudières, le produit des trempes qui n'a pu être contenue dans la chaudière princi-

pale, entre dans la chaudière n.° 2, laquelle alimente le brassin jusqu'au moment où la force de l'ébullition nécessite la fermeture définitive de la chaudière. Nous avons vu au surplus, à l'article de l'arrondissement d'Arras, quel parti avantageux on peut tirer de la chaudière auxiliaire.

Arrondissement de Boulogne.

On fabrique, dans l'arrondissement de Boulogne, de la bière *brune* et de la bière *blanche*. Les procédés, pour la fabrication de celle-ci, sont les mêmes que pour l'autre : ils ne diffèrent que pour la durée de l'ébullition qui est moindre pour la seconde que pour la première.

Pour 153 hectolitres de bière brune, dont 78 hectolitres de première qualité, et 75 de deuxième, on emploie 3,600 kilogrammes d'orge ou escourgeon : 220 hectolitres d'eau entrent dans les trois trempes que l'on fait subir à la bière avec ébullition, savoir :

	1.ère trempe,	65 hectol.res
	2.eme id.	60
	3.eme id.	95
	TOTAL ÉGAL.	220

Dans un premier extrait de 100 hectolitres d'eau qui a subi les trempes, on met 70 kilogrammes de houblon. L'ébullition du brassin, pour le premier extrait, est de dix-huit à vingt-quatre heures, et de quinze à vingt pour le deuxième extrait. La fermentation, après l'entonnement, est évaluée à trente-six heures, et la perte qu'elle occasionne, à 4 hect. On voit que si l'on emploie proportionnellement plus de grain qu'à Arras, on met bien moins de houblon, et que comparativement la bière de Béthune doit être bien plus forte. Du reste les bières de l'arrondissement de Boulogne, moins bien fabriquées en général, n'ont pas la réputation des bières des arrondissemens d'Arras, Béthune et St. Omer. Comme à Arras, on mêle, dans la cuve *Guilloire*, la bière de première qualité et celle de deuxième, et l'on reconnait que ce mélange réussirait mal, s'il avait lieu après l'entonnement.

Arrondissement de Montreuil.

Comme dans l'arrondissement de Boulogne, on fabrique, dans celui de Montreuil, de la bière *brune* et de la bière *blanche*. Les procédés suivis pour la fabrication de celle-ci sont les mêmes

même que pour l'autre, si ce n'est que la portion réservée pour alimenter le brassin, pendant les premières heures de la cuisson, est de 30 hectolitres, parcequ'on est obligé d'animer davantage l'ébullition et de l'opérer à découvert. Cette bière blanche, qui ne se fabrique qu'à Montreuil, est entonnée sans mélange, et se vend un sixième plus cher que la bière brune, parcequ'il y entre plus de grain, avec un peu moins de houblon. Au surplus, l'une et l'autre bière ne subissent que deux trempes, et n'en admettent pas de 2.eme qualité.

Pour quatre vingt-un hectolitres de bière brune, on emploie 2400 kilogrammes d'orge ou escourgeon, et 129 hectolitres d'eau composent les deux trempes, dont la première est de 84 hectolitres, et la deuxième de 45 hectolitres. Dans un premier extrait de 84 hectolitres, on met 81 kilogrammes de houblon. La fermentation, après l'entonnement, dure 30 heures, et occasionne une perte de 4 hectolitres. Le prix de la bière blanche excède d'un sixième celui de la bière brune.

En comparant les procédés de l'arrondissement de Béthune à ceux de l'arrondissement de Montreuil, on voit que dans ce dernier arrondissement, les résultats en quantité sont à-peu-près les mêmes, mais que la bière doit être bien inférieure en force et en qualité; car elle est le produit d'une moindre quantité de grain, elle subit une trempe de moins, et une perte par l'ébullition bien inférieure, puisque pour la quantité définitive de 80 hectolitres on emploie à Béthune 180 hectolitres d'eau, et seulement 129 hectolitres à Montreuil, pour un résultat de 81 hectolitres.

Germination des Grains. — L'orge ou escourgeon est le seul grain employé. On suit, pour sa germination, à-peu-près la même méthode que dans les autres arrondissemens. Le grain est trempé pendant 24 heures, on le laisse égoutter pendant le même tems: on le remet en tas pendant le même nombre d'heures, et la germination s'opère dans l'espace de 4 jours. Ensuite ce grain passe à la *touraille* (espèce d'étuve) où 24 heures suffisent pour le faire sécher. Quelquefois, on fait cette dernière opération dans des greniers, et l'on prétend que la bière en est meilleure; mais le défaut d'espace et la nécessité d'accélérer la dessication du grain ont multiplié le nombre ainsi que l'usage des tourailles. (Ce mot dans le Département se prononce et s'écrit *tourelle*.)

La première trempe entre en totalité dans la chaudière pour y subir l'ébullition: quant à la seconde et dernière, le brasseur en réserve environ 20 hectolitres, pour remplir le vide qu'occasionne l'ébullition.

Les bières fabriquées dans l'arrondissement n'y sont pas consommées en totalité, surtout quand la récolte des pommes à cidre n'a pas été abondante ; alors il se fait, pour les communes du Département de la Somme, limitrophes du Pas-de-Calais, une exportation de bières assez considérable.

Arrondissement de St.-Omer.

On fait, dans cet arrondissement, de la bière *brune* et de la bière *blanche*. Comme dans l'arrondissement de Montreuil, cette dernière reçoit plus de grain et moins de houblon, et coûte un quart de plus, pour celle de 1.ère qualité. Le procédé de fabrication est à peu-près le même, si ce n'est que l'ébullition est de moindre durée, d'où provient sans doute la nécessité d'augmenter la quantité de grain.

Pour cent vingt-deux hectolitres de bière *brune*, dont 80 de 1.ère qualité et 42 de 2.ème, on emploie 4,250 kilogrammes d'orge ou escourgeon, seul grain dont on se serve, et 106 kilogrammes de houblon. Cette quantité de grain est considérable ; elle surpasserait même de beaucoup celle employée à Béthune, si à St.-Omer on ne retirait 42 hectolitres de bière de 2.ème qualité. Du reste, on ne fait que deux trempes, auxquelles on donne, proportion gardée, bien moins d'eau que dans les autres arrondissemens, puisque la 1.ère trempe n'en reçoit que 84 hectolitres, et la 2.ème 48 hectolitres, au total 132. La première ébullition ne dure que 20 heures, et la deuxième 14. C'est aux hommes instruits dans cette partie à juger quels sont, de tous ces procédés, ceux qui sont les meilleurs. Quoiqu'il en soit, la bière, après l'entonnement, fermente 96 heures, et perd, par cette fermentation, 4 hectolitres et demi. Le brasseur fait, comme à Arras, avant l'entonnement, une bière *tiercée* qui se compose de deux tiers de 1.ère et d'un tiers de 2.e qualité. Quant à la bière dite *moitié*, ce mélange se fait ordinairement chez les particuliers pour le compte desquels le brassin s'est fait, ou qui en ont acheté une partie, immédiatement après sa confection. Il se fait au surplus peu d'exportation en ce genre.

Les brasseurs suivent en général les mêmes procédés, ou plutôt la même routine, car là comme ailleurs, la moindre innovation s'introduit difficilement, quelle qu'en puisse être d'ailleurs l'utilité. Il y a lieu de croire cependant qu'en suivant la méthode des brasseurs de l'arrondissement d'Arras, par exemple, on obtiendrait de bons résultats avec économie de grains, car on n'y emploie que les trois cinquièmes

de grains pour une égale quantité de bière, et pourtant celle-ci y est fort bonne. Au surplus, quelques brasseurs de l'arrondissement de St-Omer ont aussi des chaudières supplémentaires dont l'objet est de suppléer aux vuides que produit par degrés l'ébullition, quand on ne s'est pas ménagé les moyens d'y pourvoir successivement.

Arrondissement de St.-Pol.

On ne fabrique, dans l'arrondissement de St.-Pol, que la bière *brune*. Pour cent hectolitres de bière, dont dix de petite sans ébullition, on emploie 2800 kilogrammes d'orge ou escourgeon, seul grain dont on se serve, et cent kilogrammes de houblon. On obtient les 90 hectolitres de bière avec ébullition, en faisant trois trempes dans lesquelles il entre 140 hectolitres d'eau, savoir : 1.ere trempe, 32 hectolitres 2.me trempe, 66 hectolitres et 42 pour la 3.me La petite bière, boisson faible et peu saine, puisqu'elle n'a pas bouilli, ne coûtait qu'un franc en 1810. Les brasseurs ne mélangent point celle-ci avec l'autre; ce mélange, quand il a lieu, se fait chez les cultivateurs qui la donnent ainsi mélangée à leurs moissonneurs et à leurs domestiques.

La méthode de fabrication offre trop peu de différence pour être notée ici : ce ne serait qu'une répétition fastidieuse et inutile. Il n'y a dans l'arrondissement de St. Pol qu'un très petit nombre de chaudières supplémentaires : dans les brasseries où il en existe, les brasseurs n'en font usage que pour chauffer l'eau qui sert à la dernière trempe. Loin qu'il se fasse en ce genre des exportations, la faible qualité de la bière fabriquée dans un grand nombre de communes, oblige les consommateurs qui jouissent d'une certaine aisance, à faire leurs approvisionnemens dans les arrondissemens voisins, notamment dans ceux d'Arras et de Béthune.

*

DISTILLERIES.

Il n'existe, dans le Département, que trois distilleries de grains, deux à St.-Omer qui ont distillé jusqu'à 580 hectolitres d'eau-de-vie ou genièvre dans une année, et une troisieme dans l'arrondissement de Béthune, mais très-peu importante, puisqu'elle ne fabriquait, quand elle était en activité, qu'environ vingt hectolitres. Il s'en était établi une autre à Arras, qui est également tombée.

Les deux distilleries de St.-Omer offrent plus d'intérêt. Dans toutes deux on suit le procédé hollandais, mais les Sieurs Fasquelle et Vasseur à qui elles appartiennent, emploient un mode différent pour la préparation des matières farineuses. M. Vasseur mouille ses grains, les fait germer et passer à la touraille; M. Fasquelle ne leur fait subir aucune de ces manutentions, avant de les réduire en farine. Chacun de ces deux distillateurs a deux alambics dont le plus grand est de 18 hectolitres 90 litres, et le plus petit de 18 hectolitres. Les cuves de macération excèdent presque toutes d'un cinquième, la capacité des alambics; excédant nécessaire pour la dilatation des matières en fermentation. Chez M. Fasquelle, ces cuves sont au nombre de 20 et leur contenance est de 21 hectolitres 85 litres chacune. Le seigle domine dans les matières farineuses qui servent à la distillation; on y ajoute de l'avoine: M. Vasseur y mêle en outre de l'orge. Les cinq sixièmes des substances farineuses employées par M. Fasquelle, sont de seigle, et le dernier sixième est d'avoine. La quantité de farine servant chaque jour aux ébullitions, est de 820 kilogrammes; c'est-à-dire, 164 kilogrammes par chaque cuve de macération. Cinq de ces cuves sont employées chaque jour, tant pour les ébullitions que pour la mise en fermentation.

Les cuves de M. Vasseur sont au nombre de 18, dont 13 de la contenance de 12 hectolitres 26 litres; deux de celle de 14 hectolitres 39 litres, et les trois autres, de 22 hectolitres 75 litres. La quantité de farine employée par ce distillateur, est également de 820 kilogrammes, dont les quatre sixièmes en seigle, un sixième en orge, et un sixième en avoine. Six cuves servent chaque jour, mais étant d'une

capacité inférieure à celles de M. Fasquelle, il ne se fait par jour que quatre ébullitions, et seulement trois, quand on ne fait usage que de cinq cuves. Une de ces cinq cuves excède les quatre autres de 10 hectolitres 39 litres.

Les fourneaux sont à grilles avec un *coudrier* dessous. Les chaudières ou alambics sont de forme cylindrique, surmontés, dans la partie supérieure, d'un col auquel s'adapte le chapiteau, reposant, par le bas, en deux points de leur circonférence, sur les fourneaux, et enveloppés de maçonnerie dans la moitié de la partie supérieure, tandis que dans la partie inférieure, il existe un vuide qui permet l'action du feu, entre la maçonnerie et les alambics.

La durée de la fermentation est pour terme moyen de 48 heures, en toute saison, c'est-à-dire, que les matières macérées de la première cuve, peuvent être portées dans l'alambic au bout de 40 heures; et comme chaque ébullition dure 3 à 4 heures, la cinquième n'a lieu qu'au bout de 56 heures.

L'un des deux distillateurs fait cinq ébullitions par jour, et l'autre quatre. Le produit ne peut être donné que pour toutes les ébullitions ensemble; il est de 16 hectolitres à 13 degrés, chez M. Fasquelle, et de 10 hect. 46 litres au même degré chez M. Vasseur. Ces flegmes sont passés de nouveau dans les alambics et produisent 8 hectolitres à 15 degrés, chez le premier de ces fabricants, et chez le second, six hect. Ce travail dure 8 à 9 heures. Ces dernieres opérations se répètent le lendemain, et les secondes eaux à 15 degrés, obtenues dans les deux jours précédens, sont réunies et augmentées de 2 hectolitres d'eau, et de 4 hectolitres de graines de genièvre. Le 3.e jour elles sont rectifiées. Cette rectification dure 12 heures, et l'on obtient enfin six hectolitres 50 litres environ de genièvre à 19 degrés.

Suit le Tableau des Consommations en boissons et en viandes, dans toutes les Communes du Département, dont la population excède 2,000 Habitans, pendant l'année 1812, avec une récapitulation par Arrondissemens de Sous-Préfecture.

NOMS des COMMUNES.	BOISSONS, A L'HECTOLI		
	Eaux-de-Vie, Genièvre et Liqueurs.	Vins.	Bières.
Arrondissement d'Arras.			
Arras.	1,820	4,853	23,436
Bapaume.	335	519	3,000
Ecourt-St.-Quentin.	66	41	427
Autres Comm.es de l'arrond.t	2,673	2,366	68,667
TOTAL pour l'arrondissem	4,894	7,779	95,530
Arrondissement de Béthune.			
Béthune.	494	854	12,970
Beuvry.	37	29	1,014
Carvin.	136	218	4,572
Courrières.	27	21	916
Fleurbaix.	23	26	841
Hénin-Liétard.	92	90	1,786
Lacouture	12	25	405
Laventie.	46	68	1,340
Lens.	68	139	4,101
Lestrem.	15	23	946
Lillers.	92	160	4,178
Sailly-sur-la Lys.	24	88	1,149
Autres Comm.es de l'arrond.t	740	858	30,811
TOTAL pour l'arrondissem.	1,806	2,599	65,029
Arrondissem. de Boulogne.			
Boulogne.	4,250	2,904	1,795
Calais.	1,863	2,901	8,638
Desvres.	115	81	351
Guines.	166	170	1,015
Marck.	23	19	495
Outreau.	192	88	1,191
St.-Pierre-lez-Calais.	203	219	1,468
Autres Comm.es de l'arrond.t	806	814	6,883
TOTAL pour l'arrondissem	7,618	7,196	21,836

TRE,	VIANDES, AU NOMBRE DE BÊTES,				
Cidres.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
305	523	1,864	1,779	3,627	2,267
140	21	534	647	1,075	275
0	0	5	0	0	60
2,951	33	963	667	346	8,587
3,396	577	3,366	3,073	5,048	11,189
36	57	515	1,545	1,083	710
0	0	13	88	9	67
0	13	335	348	331	297
1	0	20	18	14	79
0	0	60	73	0	66
0	1	122	45	29	163
0	0	32	54	5	212
0	2	86	99	6	119
24	3	200	142	293	256
0	0	28	41	1	138
7	7	190	375	306	365
0	0	13	59	0	54
142	7	948	1,144	249	6,216
210	90	2,562	4,031	2,320	8,742
1,156	58	1,745	2,590	3,025	1,460
378	28	874	1,799	1,514	731
183	0	304	270	174	92
82	0	143	276	122	192
28	0	4	68	5	401
26	0	20	106	104	242
47	0	43	223	50	292
2,236	1	637	1,023	351	3,735
4,136	87	3,770	6,355	5,345	7,145

NOMS des COMMUNES.	BOISSONS, A L'HECTOLI		
	Eaux-de-Vie, Genièvre et Liqueurs.	Vins.	Bières.
Arrondissem. de Montreuil.			
Fruges.	147	105	1.444
Hesdin.	490	472	4,542
Montreuil.	255	707	2,981
Autres Comm.es de l'arrond.t	1.075	503	11,742
TOTAL pour l'arrondissem.	1,967	1,787	20,709
Arrondissem. de S.t-Omer.			
Aire.	545	1,015	12,010
Audruick.	66	73	920
St.-Omer.	848	2,686	33,689
Autres Comm.es de l'arrond.t	649	858	26.008
TOTAL pour l'arrondissem.	2,108	4,652	72,6.5
Arrondissement de S.-Pol.			
Auxi le-Château.	208	131	1,417
Frévent.	85	150	1.505
St.-Pol.	145	393	3.572
Autres Comm.es de l'arrond.t	930	953	24.932
TOTAL pour l'arrondissem	1,368	1,627	31,426
RÉCAPITULATION			
ARRAS...................	4 894	7.779	95.530
BÉTHUNE..	1,806	2.599	65,029
BOULOGNE...............	7,618	7,196	21,836
MONTREUIL.............	1,967	1,787	20,709
ST.-OMER...............	2,108	4.652	72.625
ST.-POL........	1,368	1,627	31,426
TOTAL pour le Départem.	19,761	25,620	307,155

TRE,	VIANDES, AU NOMBRE DE BÊTES,				
Cidres.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
25	1	549	934	229	150
133	20	372	1,412	959	352
379	35	553	1,111	671	338
5,668	3	989	1,412	644	4,129
6,205	59	2,463	4,869	2,503	4,969
150	38	628	1,149	807	1,218
3	2	48	237	104	167
199	114	1,298	3,723	3,622	1,244
268	3	738	1,633	301	5,152
620	157	2,712	6,742	4,834	7,781
669	0	519	555	404	217
155	4	193	197	164	173
12	7	316	322	348	227
3,335	3	1,556	893	331	5,167
4,171	14	2,584	1,967	1,247	5,784

PAR ARRONDISSEMENS.

3,396	577	3,366	3,073	5,048	11,189
210	90	2,562	4,031	2,320	8,742
4,136	87	3,770	6,355	5,345	7,145
6,205	59	2,463	4,869	2,503	4,969
620	157	2,712	6,742	4,834	7,781
4,171	14	2,584	1,967	1,247	5,784
18,738	984	17,457	27,037	21,297	45,610

NOTICE

Sur l'Industrie et le Commerce des divers Cantons du Département.

Arrondissement d'Arras.

Canton d'Arras, (Nord).

Nous avons déjà fait connaître pages 57 et 58, les ressources industrielles et commerciales de la ville d'Arras. L'industrie agricole forme la principale ressource des villages de ce canton. Mais en outre, à Athies les habitans sont occupés une partie de l'été à l'extraction et à la fabrication de la tourbe.

A Dainville, Anzin, Ste.-Catherine, St.-Nicolas et Marœuil, les femmes et les enfans font de la dentelle.

A Marœuil, la moitié des habitans travaillent comme ouvriers maçons, plafonneurs, tailleurs de pierres, piqueurs de grès charpentiers, etc.

Canton d'Arras, (Sud).

Industrie. — La culture de la terre, celle des légumes, la fabrication des huiles de colza, d'œillette etc. et le tourbage.

Commerce. — L'huile, les légumes, la vente des tourbes et des cendres.

Canton de Bapaume.

Industrie. — La filature du lin et la fabrication des batistes et linons.

Commerce. — La vente des objets de son industrie.

Canton de Beaumetz lez Loges.

Industrie. — La filature du lin et de de la laine. Les habitans de plusieurs communes sont charpentiers, menuisiers, maçons et tisserands.

A Blaireville, on fait beaucoup de tuiles, carreaux et pannes.

A Monchy, 30 à 40 ouvriers forgerons travaillent à préparer des fers à filer le lin, la laine et le coton.

COMMERCE. — La vente des tuiles, carreaux, pannes et du fer fabriqués dans le canton.

Canton de Bertincourt.

INDUSTRIE. — La filature du lin et la fabrication des batistes et linons étaient avant la révolution, la principale industrie des habitans de ce canton, mais ce commerce est en partie tombée. Maintenant on fabrique moins de ces toilettes, on a ajouté la fabrication de toiles de coton et celle des bas et bonnets de coton ; la filature du lin continue toujours.

COMMERCE. — La vente des toilettes, des linons et fils est maintenant peu considérable.

Canton de Croisilles.

INDUSTRIE. — La fabrication des toiles ordinaires, toiles de coton et batistes.

COMMERCE. La vente des toiles de différentes espèces.

Canton de Marquion.

INDUSTRIE. — Les femmes s'occupent de la filature du lin pour les toilettes que l'on fabrique dans plusieurs communes. Les hommes sont ouvriers en maçonnerie, paveurs et tisserands.

Il existe dans trois communes de ce canton, des fabriques de poterie, pannes, carreaux, etc.

COMMERCE. — Le lin et les toilettes.

Canton de Pas.

INDUSTRIE. — Les femmes filent le lin et la laine ; les hommes s'occupent à la préparation de ces matières et fabriquent des toiles communes et des toilettes.

Il existe maintenant à Pas quelques tanneries et deux rafineries de sel, et dans le canton deux moulins à l'huile et deux fabriques de poterie de terre.

COMMERCE. — La vente des lins, fils et toiles.

Canton de Vimy.

INDUSTRIE. — Les femmes filent la laine et font de la dentelle. Les hommes sont ouvriers maçons, piqueurs de grès, p'afonneurs, etc.

Il existe dans ce canton trois moulins à l'huile.

COMMERCE. — La vente des houblons.

Canton de Vitry.

INDUSTRIE. — Le tourbage, la préparation du lin ; sa filature et la fabrication des batistes.

A Vitry, une carrière de pierre à chaux, un four pour

cuire ces pierres; une briqueterie, une fabrique de tuiles et de pannes et deux brasseries dont les produits sont assez importans.

COMMERCE. — Le lin, le sel et les batistes.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.

INDUSTRIE. — La filature du lin et la fabrication de la toile.

Il existe à Béthune deux fabriques de poteries et une de pipes; à Labeuvrière, une fabrique de tuiles et de pannes, et à Lapugnoy, une papeterie.

COMMERCE. — La vente du fil de lin, de la toile et des tourbes.

Canton de Cambrin.

INDUSTRIE. — La filature du lin et la fabrication de la toile occupent beaucoup de bras dans ce canton.

La jonction du canal de Labassée avec la haute Deule, à Billy-Berclau, rend cette commune assez marchande. Une partie des habitans de ce village est occupée aux travaux des rivières et au curement des fossés.

COMMERCE. — La vente du lin, du fil et de la toile.

Les habitans de Festubert vont acheter du lin dans les départements voisins, l'apportent et le revendent pour le département du Pas-de-Calais.

A Billy-Berclau, la pêche, la vente des joncs et roseaux pour les chaises et les nates, et la vente des tourbes que l'on extrait dans cette commune, ajoutent aux ressources des habitans.

Canton de Carvin.

INDUSTRIE. — La préparation et la fabrication du lin dans quelques communes du canton; mais la culture est en général la seule occupation des habitans.

A Courrières on fabrique des bazins.

Il existe à Carvin des fabriques d'amidon, une savonnerie et une rafinerie de sel.

COMMERCE. — La vente du lin et du fil est le seul commerce de ce canton.

Canton d'Houdain.

On s'occupait beaucoup autrefois dans ce canton de la filature de la laine, mais cette branche d'industrie est en-

tièrement tombée. La culture est presque la seule occupation actuelle des habitans. L'hiver on file le lin et on fabrique un peu de toile.

A Houdain on fabrique des étoffes croisées.

Une fabrique de tuiles, pannes, carreaux et poteries de très-bonne qualité est en grande activité à Hersin.

Il existe à Labuissière une fabrique de très-belles montures de lunettes en acier. Nous en avons déjà fait mention à la page 522.

COMMERCE. — Vente des graines oléagineuses et des autres produits du sol.

Canton de Lens.

INDUSTRIE. — La préparation et la filature du lin... On fabrique aussi un peu de toile.

Il existait dans chacune des communes de Loos et Pont-à-Vendin une distillerie d'eau-de-vie de grain ou genièvre qui a été convertie en brasserie.

Il existait autrefois à Meurchin quelques mécaniques à filer le coton : elles ne sont plus en activité.

COMMERCE. — Le lin est le principal commerce.

Ce canton livre aussi au commerce quelques graines oléagineuses.

Canton de Laventie.

INDUSTRIE. — La filature du lin et la fabrication de la toile.

Dans la seule commune de Lorgies, il existe 171 métiers qui produisent chaque année environ 1,100 pièces ou 85,000 mètres de toile.

Dans la commune de Lestrem composée de plus de 700 habitations, il n'y en a aucune où l'on ne trouve un ou deux métiers, de sorte qu'il s'y trouve plus de 1,000 métiers de tisserands.

COMMERCE. — Les habitans de ce canton font un assez grand commerce de fil de lin et de toile de ménage.

Canton de Lillers.

La préparation du lin, la filature et la fabrication de grosses toiles.

Quelques artisans de la communes de Lillers se distinguent dans la serrurerie et la menuiserie. On peut mettre au premier rang ceux qui forent les fontaines et qui sont recherchés, mêmes dans les départemens éloignés.

Il existe deux tanneries à Lillers.

On faisait anciennement à Busnes des fromages qui avaient acquis de la réputation : cette branche d'industrie est entièrement oubliée.

COMMERCE. — Les toiles et le lin font le principal commerce de ce canton.

Il se tient à Lillers un marché le premier mercredi de chaque mois, où il se vend beaucoup de chevaux et bestiaux.

Canton de Norrent-Fontes.

INDUSTRIE. — Point d'autre que la culture des terres.

Il existe à Mazinghem deux fabriques de tuiles et pannes et à St.-Hilaire une briqueterie et un four à chaux.

COMMERCE. — Point d'autre que la vente des produits du sol.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

Canton de Boulogne.

INDUSTRIE. — Aucune industrie dans les communes rurales, les habitans étant tous occupés à l'agriculture.

Il existait une manufacture de faïence à Baincthun, elle a été remplacée par une manufacture de terre de pipes, *pour la bufflèterie.*

COMMERCE. — Le commerce des communes rurales de ce canton consiste dans la vente des poulains et du beurre.

La vente du hareng et autres poissons est le principal commerce de la ville de Boulogne.

Canton de Calais.

INDUSTRIE. — La pêche et la préparation du hareng.

COMMERCE. — Le commerce maritime, le cabotage et la vente du poisson.

Canton de Desvres.

INDUSTRIE. — Beaucoup d'habitans des communes de Bellebrune et Wirvignes font l'état de bûcheron.

Il existe à Desvres des fabriques d'étoffe de laine qui sont presque anéanties, et une manufacture de faïence d'un foible produit. Le colportage des chiffons et de la féraille occupe une partie des habitans de cette commune.

Plusieurs habitans de Crémarest font le roulage.

Il se fabrique un peu de toile à Henneveux.

A Belle, il y a une fabrique de pannes et une briqueterie.

A Brunembert, une fabrique de poterie.

Commerce. — A Henneveux, on faisait anciennement un commerce assez considérable de fromages dits de *Henneveux* qu'on envoyait à Paris ; il ne s'en fait plus. Quelques individus colportent du beurre, des œufs et de la volaille.

Canton de Guines.

Industrie. — Beaucoup d'habitans des communes d'Alembon, Bouquehaut, Campagne et Hermelinghen sont bûcherons. Ceux d'Andres se livrent, en été, à l'extraction et à la fabrication de la tourbe, et en hiver, à la préparation du lin.

Les habitans de Boursin, Herbinghen, Hardinghen et Pihen fabriquent un peu de toile. A Hardinghen, il y a, outre plusieurs tisserands, un teinturier, et l'on y trouve des ouvriers de presque toutes les professions : il existe dans cette commune, une brasserie considérable, une rafinerie de sel, une tannerie et une teinturerie. A Fiennes on trouve une fabrique de poterie, et à Herbinghen, deux brasseries.

Commerce. — A Andres, vente du lin préparé et de la tourbe ; à Guines, vente de la tourbe et du bois à brûler ; à Hermelinghen, vente du bois et des élèves de bestiaux ; à Caffiers, vente de bestiaux ; à Hardinghen, beaux établissemens de verrerie et de mines de charbon qui produisent, en tems de paix, un commerce considérable, mais que la guerre maritime tient dans l'inaction.

Canton de Marquise.

Industrie. — L'extraction des marbres et des pierres des carrières de Ferques et Elinghen et de celles de Marquise, occupe un certain nombre d'habitans des communes de Ferques, Landrethun et Marquise. Ceux d'Audresselles se livrent à la pêche et à la fabrication des toiles de ménage.

La commune de Wissant fournit des marins, des pêcheurs, des *mareyeurs*, des couvreurs et autres ouvriers.

Commerce. — La vente des poulains et des bestiaux est le principal commerce du canton.

Les habitans de la commune d'Audresselles vendent le poisson provenant de leurs pêches.

Canton de Samer.

Les habitans de Dannes se livrent à la pêche. Plusieurs habitans de Condette et de Questrecques sont bûcherons. Ceux de Verlincthun fabriquent un peu de toile.

L'agriculture est l'occupation générale.

Commerce. — Point de commerce. On vend seulement

quelques poulains et autres bestiaux que les marchands vont acheter chez les habitans, ou que l'on vend dans les foires.

Arrondissement de Montreuil.

Canton de Campagne.

Industrie. — Les habitans de Saulchoy, Beaurainville, Brimeux, Dourier, Gouy, Marles et Sempy se livrent à la fabrication des bas au métier. Ceux d'Aix, de Buire le-Sec et Marenla se livrent au colportage des grains.

La commune de Bois-Jean fournit des bûcherons.

Les habitans de Dourier et de Loison s'occupent, les premiers de la préparation du lin, les seconds de cette même préparation et de celle de la laine.

L'extraction de la tourbe est la seule industrie des habitans de Maresquel. Ceux de Marles travaillent au dessèchement des marais.

La commune de St.-Denœux fournit beaucoup de maçons.

L'agriculture est l'occupation la plus générale des habitans de ce canton.

Commerce. — Les habitans de Beaurainville et de Sempy font le commerce des bas de fil; ceux de Dourier, le commerce de lin, chanvre, houblon, laine et toile; ceux de Lépinoy, de la toile; ceux de Saulchoy, du chanvre et lin; et ceux de Loison, le commerce des chevaux et bestiaux et du fil.

La vente des tourbes est la ressource de plusieurs familles de Maresquel.

Canton d'Etaples.

Industrie. — L'état de bûcheron occupe plusieurs habitans des communes de Bernieulles et Mont-Cavrel. Ceux de Camiers et Etaples se livrent à la pêche du poisson de mer.

Le roulage et le *balotage* occupent quelques habitans de Cormont et de Frencq.

Il existe des rafineries de sel à Etaples.

Commerce. — Vente du poisson à Camiers.

A Bernieulles, un petit commerce de bois; à Longvillers, quelques habitans font le commerce de toile, et à Etaples, celui du sel.

Canton de Fruges.

La préparation et la filature du lin, la filature de la laine et la fabrication de la toile ont lieu dans une partie de ce canton, notamment dans les communes de Canlers, Crepy, Ruisseauville, Verchin, Coupelle-Vieille, Embry et Rimboval. Dans cette

cette dernière commune et dans celle de Fruges, on fabrique des étoffes de laine, telles que flanelles et serges.

Il existe à Fruges des fabriques de pipes, de poteries, de bas, de serges et flanelles. A Crépy, on fabrique aussi des bas.

Les communes de Créqui, Lebiez et Royon fournissent des bûcherons et des charbonniers.

L'agriculture est la principale occupation.

COMMERCE. — La vente du charbon de bois, des étoffes de laine et des bas au métier, fabriqués dans le canton, forment son seul commerce. Celui du charbon se fait par les communes de Fressin, Lebiez et Sains.

Canton d'Hesdin.

INDUSTRIE. — La préparation et la filature du lin dans les communes de Caumont, Chérienne, Marconne, Marconnelle, Plumoison, Regnauville et S.te-Austreberthe.

La fabrication de la toile dans les communes de Bouin, Brévillers, Capelle, Chérienne, Grigny, Plumoison et Tortefontaine; et la fabrication des bas au métier à Marconne et Ste-Austreberthe.

Les habitans d'Huby-St.-Leu se livrent au jardinage et au roulage. Ceux de Bouin et de Plumoison à l'extraction des tourbes.

A Marconne, il existe une fabrique de poterie et un four à chaux; et à Marconnelle, une fabrique de poterie.

COMMERCE. — Ce canton fait un faible commerce de toile, de bas de fil, de chanvre écru et de lin.

Canton d'Hucqueliers.

INDUSTRIE. — A Aix-en-Ergny et Rumilly, la fabrication de différentes étoffes de laine, telles que droguets, etc.

La fabrication de la toile et la filature du lin dans une partie des communes de ce canton.

Quelques habitans de Parenty font le roulage.

A Enquin, il existe une briqueterie.

COMMERCE. — Ce canton fait un faible commerce de bestiaux. A Hucqueliers, il y a trois foires chaque année et un marché chaque mois.

Canton de Montreuil.

INDUSTRIE. — Les habitans de Cucq et Merlimont se livrent à la pêche le long des côtes.

A Ecuires, il existe des briqueteries et des fours à chaux, et à Sorrus une fabrique de poterie.

Commerce. — Aucun commerce, si ce n'est la vente du poisson pêché par les habitans de Cucq et Merlimont.

Arrondissement de St.-Omer.

Canton d'Aire.

Industrie. — L'agriculture est à peu-près la seule occupation des habitans de ce canton.

Il existe à Aire une manufacture de pinchina, l'on y fait en outre un assez grand commerce de porc-salé, de hures et d'andouillettes.

Commerce. — Aucun commerce dans les communes rurales, excepté la vente du produit des récoltes, notamment des fourrages et du tabac.

La commune de Roquetoire fait quelques élèves en chevaux et vend annuellement environ 80 poulains.

Canton d'Ardres.

Industrie. — La préparation et la filature du lin dans les communes d'Autingues, Brêmes, Louches et Nielles; quelque fabrication de toile dans ces mêmes communes et celles de Nortbécourt, Louches et Nortleulinghem.

Beaucoup d'habitans des communes de Boningues, Clerques, Journy, Mentque et Nortbécourt travaillent à l'exploitation des forêts.

Le tourbage occupe, une partie de l'année, un grand nombre d'habitans des communes de Brêmes, Ardres et Balinghem, mais principalement dans la première de ces trois communes.

A Nordausques, il existe plusieurs pépinières de haute et basse futaye, d'arbres fruitiers et d'épines.

A Eperlecques, plusieurs habitans sont occupés en été à l'extraction de la marne.

A Nortbécourt et dans quelques autres communes, il y a des marchands de fruits.

Il existe à Autingues un moulin à l'huile et à Zouafques deux fabriques de tuiles.

Commerce. — Le peu de commerce que fait ce canton consiste dans la vente du lin préparé.

La commune de Brêmes fait un commerce assez considérable de tourbes qui s'extraient chaque année dans les marais de cette commune.

L'exploitation des forêts et la vente des bois est l'une des principales ressources. A Norbécourt et dans quelques autres communes, il y a des marchands de bois.

Canton d'Audruick.

Industrie. — A Zutkerque, fabrication du lin ; à Polincove, le transport des bois provenant de la forêt voisine.

Il existe à St.-Folquin une briqueterie.

Commerce. — Vente de bois à Polincove ; à St.-Folquin, St. Omer-Capelle et Zutkerque, on fait un faible commerce de lin.

Canton de Fauquembergue.

Industrie. — L'agriculture occupe presque exclusivement les habitans de ce canton ; il s'y trouve quelques tisserands, notamment dans les communes de Reclinghem et St. Martin d'Hardinghem. Dans cette dernière commune, il existe des blanchisseries de toile et des pépinières.

A Febvin-Palfart, il y a quelques fabricans de bas.

On exploitait, il y a 45 ans environ, une carrière de marbres à Audincthun, et une autre à Dennebrœucq, qui n'est fermée que depuis trente ans ; elle renferme encore du marbre en abondance.

Il existe à Fauquembergue des moulins à l'huile et au papier et des tanneries ; à St.-Martin d'Hardinghem, deux usines dont une à l'huile et au papier gris, et l'autre à l'usage de foulon et farine économique, établies récemment.

Commerce. — Point ou très-peu.

Canton de Lumbres.

Industrie. — Beaucoup d'habitans des communes d'Helnes et Helfaut exercent la profession de maçon ; plusieurs d'Alquines celle de charretier.

L'exploitation des bois occupe un certain nombre d'habitans des communes d'Alquines, Bouvelinghem, Nielles-lez-Blequin, Quercamp.

La commune de Dohem-Maisnil fournit des charrons, des maréchaux, des tonneliers, des couvreurs en paille et des tisserands. Celle d'Helfaut, des charpentiers et des tailleurs de pierre, ainsi que des maçons comme il est dit plus haut. Cette dernière commune s'occupe encore de la plantation du tabac ainsi que de l'extraction de la marne pour Hazebrouck.

Les habitans d'Ouve-Wirquin se livrent beaucoup à la pêche du poisson d'eau douce.

Quelques particuliers de Quercamp transportent des huiles dans l'arrondissement de Boulogne.

A Wizernes, la fabrication de l'huile, du papier et de la farine économique occupe une partie des habitans.

L'agriculture est néanmoins la principale occupation de la majorité des habitans de ce canton.

A Clety, Helfaut, Ouve-Wirquin et Pihem, on fabrique un peu de toiles communes.

Il existe à Hallines un moulin à papier ; à Nielles une fabrique de poterie et de pannes ; à Wizernes des moulins à l'huile, à papier et à farine économique, construits depuis la révolution.

Il existait autrefois une fabrique de poterie à Surques.

COMMERCE. — A Bouvelinghem, commerce de bois ; à Ouve-Wirquin, de toile ; à Wizernes, vente des huiles, du papier et des farines économiques.

Les habitans de Seninghem s'occupaient autrefois du commerce de bois, ils l'ont entièrement abandonné pour se livrer à l'agriculture.

Ce canton fait peu de commerce.

Canton de St.-Omer (Nord).

Le commerce de la ville de St.-Omer, ancien et moderne ; a déjà été décrit page 140. Quant aux communes rurales de ce canton, elles n'ont généralement d'autres ressources que leur industrie agricole.

Canton de St.-Omer (Sud).

INDUSTRIE. — Les communes de Blandecques et Longuenesse fournissent beaucoup d'ouvriers maçons, charpentiers, menuisiers, plafonneurs et papetiers.

Il existe à Arques trois brasseries et une distillerie de genièvre.

A Blandecques il y avait avant la révolution une manufacture de tole et de fer-blanc : cette usine est maintenant à usage de moulin à farine économique, de moulin à tordre huile et de moulin à papier. Il existait de plus dans cette commune trois moulins à fouler des étoffes de laine dont un était autrefois à usage de papeterie; il y a en outre un moulin à l'eau et à foulon et d'autres moulins à papier. Il se file de la laine à la mécanique au moyen d'un moulin établi en 1813.

Point de commerce.

Arrondissement de St.-Pol.

Canton d'Aubigny.

Industrie. — La filature de la laine était l'industrie principale de ce canton ; ce commerce diminue tous les jours.

Il existe à Aubigny une mécanique pour la filature du coton, mais elle n'est plus en activité. On ne remarque maintenant dans cette commune qu'une belle blanchisserie de toile, à l'instar de celles de Flandre.

Commerce. — Le produit de la récolte, la vente des lins et des laines.

Canton d'Auxi-le-Château.

Industrie. — La filature du lin, de la laine et la fabrication des toiles et des étoffes grossières.

Il existe à Aubrometz deux moulins à fabriquer le papier, et à Wavrans un moulin à papier et un autre à l'huile.

Il existe aussi dans plusieurs communes de ce canton des tanneries et plusieurs fabriques de laine.

Commerce. — Chanvre, lin et toiles.

Canton d'Avesnes-le Comte.

Industrie. — L'agriculture est la seule industrie.

La préparation et la filature de la laine qui occupaient anciennement les femmes, sont presqu'entièrement anéanties.

Il existe encore à Avesnes-le-Comte quelques fabriques de molleton et de toile.

Commerce. — Le commerce est tombé.

La commune de Berlencourt-Cauroy est la seule où l'on vend des bestiaux et principalement des veaux.

Canton d'Heuchin.

Industrie. — Il y a beaucoup moins de filatures de laine et de lin qu'autrefois. A Pernes, on fait un petit commerce en draps et merceries.

Les habitans de quelques communes sont ouvriers, charrons, charpentiers, fabricans de bas, tisserands etc.

Il existe à Bours douze métiers à faire de la toile. A Heuchin, deux fabriques de poteries et une tannerie. On trouve encore dans le canton plusieurs brasseries et des blanchisseries.

Commerce. — L'excédant du produit des récoltes.

Canton de St.-Pol.

Industrie. — Autrefois, dans beaucoup de communes de

ce canton, on s'occupait de la préparation et de la filature de la laine : cette industrie maintenant nulle est remplacée en bien petite partie par la filature du lin.

Il existe quelques métiers à faire de la toile.

COMMERCE. — Le commerce du lin et des toiles.

Canton de Wail.

INDUSTRIE. — A Auchy-lez-Moines, une mécanique considérable de coton occupe un grand nombre d'enfans et d'ouvriers.

Il y a dans le canton plusieurs communes où l'on fabrique des bas et des toiles. Les femmes et les enfans s'occupent de la filature du lin et de la laine.

COMMERCE. — Le lin, les toiles et la bonneterie.

FABRIQUE DE SUCRE DE BETTERAVE.

MM. Ledru et Lefrançois d'Arras ont obtenu des licences pour l'établissement de fabriques de sucre de betterave et ont chacun une fabrique. Celle de M. Ledru est la plus importante. Il s'y est déjà fabriqué une assez grande quantité de cassonnade, de sirop et de rhum, et même du sucre en pain. Cette fabrique est maintenant en pleine activité.

Nous n'avons pu nous procurer encore de renseignemens exacts sur les procédés et les produits, ni sur la quantité de betteraves qu'elle employe. Nous espérons pouvoir donner ces renseignemens dans l'annuaire de 1815.

Il existe aussi à St Omer une fabrique de sucre de betterave, mais ses produits jusqu'à présent sont nuls.

POUDRERIE D'ESQUERDES.

Il existe à Esquerdes, arrondissement de St.-Omer, une fabrique impériale de poudre, composée de deux moulins à triturer la poudre, d'un à pulvériser le souffre et d'un autre à lustrer la poudre. Cette fabrique est en grande activité. Elle est dirigée par un Commissaire des poudres et salpêtres.

ÉTAT des Fabriques et Manufactures existant dans le Département et de leur situation.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENS.	ARRONDISSEMENS.	COMMUNES.	Nombre d'Établissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	VALEUR brute des produits.	*Observations.*
		RÈGNE MINÉRAL.			francs.	
Houillères.	Boulogne.	Hardinghen.	1	161	120,000	* Cet établissement est maintenant abandonné faute de fonds; on en était encore aux recherches et aux fouilles.
	idem.	Fiennes.	1	35	10,000	
	Arras.	Monchy-le-Preux.*	1	12		
			3	208	130,000	
Carrières de Marbres	Boulogne.	Ferques.	17	50	20,000	
	idem.	Fiennes.	2	7	1,500	
	idem.	Leulinghen.	1	0		N'est plus exploitée.
	idem.	Rinxent.	1	0		idem.
			21	57	21.500	
Rafineries de Sel.	Arras.	Arras.	8	8	240,000	
	idem.	Pas.	2	3		On ne connaît pas les produits.
	idem.	Monchy-au-Bois.	1	1	2,400	
	Béthune.	Béthune.	6	6	48,600	
	idem.	Carvin.	1	2	19,000	
	idem.	Lillers.	1	1	2,040	
	Boulogne.	Boulogne.	3	3	1,800	
	idem.	Calais.	1	1	18,000	
	idem.	St.-Pierre-lez-Cal.	1	0	1 000	
	idem.	Desvres.	1	1	2,400	
	idem.	Guines.	3	3	250	
	idem.	Hardinghen.	1	1	700	
	idem.	Licques.	1	1	600	
	idem.	Marquise.	3	3		On ne connaît pas les produits.
	idem.	Serques.	1	1	800	
	Montreuil.	Montreuil.	1	1	7,000	
	idem.	Etaples.	8	8	8,000	

Désignation des Établissemens.	Désignation des Arrondissemens.	Désignation des Communes.	Nombre d'Établissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	Valeur brute des produits.	Observations.
Rafineries de Sel.	St.-Omer.	St.-Omer.	17	17	250,000	
	idem.	Aire.	6	6	4,800	
	idem.	Ardres.	2	4	8,000	
	St.-Pol.	St. Pol.	1	1	1,800	
	idem.	Avesnes.	1	1	1,500	
			70	73		
Fours à Chaux.	Arras.		32	49	29,665	
	Béthune.		12	20	14,786	
	Boulogne.		16	31	15,600	
	Montreuil.		7	12	3,300	
	St.-Omer.		16	32	35,749	
	St.-Pol.		3	5	2,806	
			86	150	101,900	
Fours à plâtre.	St.-Omer.	Guémy.	1	1		On ne conn[…] pas les produi[…]
Faïenceries.	Boulogne.	St.-Pierre-lez-Cal.	1	40	50,000	
	idem.	Desvres.	1	2	2,000	
	Montreuil.	* Hesdin.	1	10	26,000	* Cet établiss[…] formé depuis 3 […] 4 ans est susce[…] tible de beau[…] d'accroissem[…]
			3	52	78,600	
Poteries.	Arras.		11	31	10,510	
	Béthune.		8	26	33,300	
	Boulogne.		16	24	19,395	
	Montreuil.		11	23	12,100	
	St.-Omer.		8	24	12,327	
	St.-Pol.		4	9	4,600	
			58	137	92,232	

DÉSIGNATION DES Établissemens.	Arrondissemens.	Communes.	Nombre d'Établissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	Valeur brute des produits.	*Observations.*
Tuileries et Briqueteries.	Arras.		37	266	123,886	
	Bethune.		13	65	49,600	
	Boulogne.		10	66	62,875	
	Montreuil.		6	30	11,698	
	St.-Omer.		6	57	24,751	
	St.-Pol.		5	33	16,900	
			77	517	289,710	
Pipperies.	Arras.	Arras.	2	62	100,000	
	St.-Omer.	St.-Omer.	2	175	140,000	
			4	237	240,000	

Il existe, en outre, dans le département 52 boutiques ou forges de taillandiers qui occupent 51 ouvriers ; 55 forges de serruriers qui occupent 96 ouvriers ; 13 forges de cloutiers qui occupent 27 ouvriers ; 5 forges de coutelleries qui occupent une douzaines d'ouvriers ; 8 forges d'armuriers, 36 chaudronniers, 20 horlogers et 18 orfèvres et bijoutiers.

RÈGNE ANIMAL.

Tanneries et Corroyeries.	Arras.		12	57		Prod. inconnus.
	Béthune.		16	39	117,298	
	Boulogne.		41	70		Prod. inconnus.
	Montreuil.		21	48	257,000	
	St.-Omer.		60	112	1,054440	
	St.-Pol.		12	22	14.000	
			162	348		
Caukeries	Béthune.	Béthune.	2	5	4,500	
	idem.	Carvin.		1	375	
	Boulogne.	Boulogne.	2	2	300	
	idem.	St.-Pierre-lez-Cal.	2	1	2,400	

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENS.	ARRONDISSEMENS.	COMMUNES.	Nombre d'Établissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	VALEUR brute des produits.	*Observations.*
Ganteries.	Boulogne.	Samer.	5	5	5,000	
	Montreuil.	Montreuil.	2	2	6,000	
	idem.	Neuville.	2	2	1,000	
	St.-Pol.	St.-Pol.	3	5	600	
			18	21	20,175	Ouvriers selliers travaillant isolément dans les campagnes.
Selleries et Bourrelleries	Arras.		4	4		28
	Béthune.		2	2	700	7
	Boulogne.		5	8	9,000	16
	Montreuil.		1	1	1,000	8
	St.-Omer.		5	5	500	11
	St.-Pol.		1	1	1,200	4
			18	21		
Draps communs.	Boulogne,	Desvres.	5	6	4,550	
	Montreuil.	Fruges.	8	16	2,000	
	idem.	Rumilly.		8	3,000	
	St.-Omer.	St.-Omer.	12	1,250	600,000	
	St.-Pol.	St.-Pol.	1	12		
	idem.	Auxi.	2	9		
			28	1,301		
Chapelleries.	Arras.		6	10		La plupart de ces chapeliers ne fabriquent pas et ne sont que m.ds de chapeaux.
	Béthune.			6	7,400	
	Boulogne.		1	2	850	
	Montreuil		9	14	19,000	
	St.Omer.		1	44	116,000	
	St.-Pol.		8	9	7,600	
			25	75		

DÉSIGNATION DES						
ÉTABLISSEMENS.	ARRONDISSEMENS.	COMMUNES.	Nombre d'Etablissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	VALEUR brute des produits.	*Observations.*
Tissus en laine.	Montreuil	Fruges.	7	14	2,000	
	id.	Crépy.	1	1	200	
	id.	Verchin.	1	2	400	
			9	17	2,600	
Teinturerie en laine.	Boulogne.	Calais.		1	2,000	
	Montreuil	Fruges.	5	11	4,000	
	id.	Neuville.	1	1	1,000	
	St.-Omer.	St.-Omer.	5	5	1,200	
	St.-Pol.	St.-Pol.	3	3	3,000	
	id.	Auxi.	3	3	3.000	
			17	24	14,200	
Cire et Bougies.	Arras.	Arras.	4	4		Produits inc.
	id.	Rocquigny.	1	1		idem.
	Béthune.	Béthune.	1	1	6,000	
	id.	Hénin-Liétard.	1	2	6,400	
	Boulogne.	Boulogne.	5			produits inc.
	id.	St.-Pierre-lez-Cal	1		600	
	id.	Desvres.	1	3	300	
	id.	Guines.	3	3		Produits inc.
	id.	Samer.	4		1,650	
	St.-Omer.	Landrethun.	1	1	300	
	id.	Febvin-Palfart.	1	1	300	
	id.	St.-Omer.	2	2	750	
	St.-Pol.	St.-Pol.	3	3	800	
	id.	Avesnes.	2	2	600	
			30	23		

DESIGNATION DES Établissemens.	Arrondissemens.	Communes.	Nombre d'Établissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	Valeur brute des produits.	Observations.
Colle forte.	St.-Omer.	St.-Omer.	1	1	12,000	

La filature de la laine occupe beaucoup de monde à St.-Omer, à Desvres, à Souchez, Beaumetz-les-Loges, le Forest etc.

REGNE VÉGÈTAL.

Établissemens.	Arrondissemens.	Communes.	Nombre d'Établissemens.	Nombre d'ouvriers travaillant pour les établissemens.	Valeur brute des produits.	Observations.
Filature du lin.	Arras.			7,289		prod. inconnus.
	Béthune.			16,495	2,397974	
	Boulogne.			58	5,500	Ces ouvriers travaillent isolément.
	Montreuil			754	9,085	
	St.-Omer.			170	10,900	Il n'existe aucune fabrique pour cette filature.
	St.-Pol.			50	3,500	
				24,816		
Toiles de lin.	Arras.			196		prod. inconnus.
	Béthune.			592	315,260	
	Boulogne.			46		prod. inconnus.
	Montreuil			125	24,620	Ces ouvriers trav. isolément.
	St.-Omer.			59	52,848	
	St.-Pol.			25	5,700	Il n'existe aucune fabrique.
				1,041		
Linons et batistes.	Arras.			921	Ces 921 ouvriers travaillent isolément; ils se trouvent dans 26 communes des cantons de Bapaume, Bertincourt et Croisilles.	

On n'a pas de renseignemens sur les produits de leur travail.

ÉTAT de situation des Fabriques et Manufactures de Coton pendant l'année 1813.

LIEUX de FABRIQUE.	Nombre de Broches des filatures de Coton.			Quantité de Coton filée.	Nombre de Métiers.		Nombre d'Ouvriers.					Dénomination des diverses espèces des produits de tissage, de bonneterie et impression.	Nombre des pièces de chaque espèce.	TOTAL des pièces fabriquées.
	Mull-Gennys.	Continues.	Total.		A Tisser.	Pour la fabricat. de la bonneterie.	Fileurs.	Tisserands.	Bonnetiers.	Imprimeurs.	Employés aux autres main-d'œuvre de la fabrique de Coton.			
				Kilogr.										
Arras.	11,600	0	11,600	72,165	0	250	18	0	250	0	350	Bas.	90 000	90,000 p.res
Bapaume.	0	0	0	0	500	0	0	500	0	0	50	Calicot. mouch.rs	6,000 240	6,240
Auchy-lez-Hesdin.	12	40	52	130,000	0	0	450	0	0	0	0	0	0	0
S.t-Pol.	10	0	10	60,000	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0
St.-Omer.	0	0	0	0	0	33	0	0	26	0	0	Bas.	9,676	9,676 p.res
Aire.	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	Bas.	1,880	1,880 p.res
	11,622	40	11,662	262,165	500	286	488	500	279	0	400		107.796	107,796

ETAT de situation des Fabriques et Manufactures de Draps et autres Etoffes de laine de toute espèce pendant 1813.

LIEUX de FABRIQUES.	NOMBRE de		Nombre d'Ouvriers employés.			Quantité de Laine filée.	FABRICATION. NOMBRE DE PIÈCES DE						
	Filatures par Mécanique.	Métiers pour tissages.	A la filature par Mécanique ou à la main.	au Tissage.	Aux autres mains-d'œuvre et façons qu'exige la Fabrique.	Kilogr.	Pinchina.	Frocs ou Tricots.	Draps.	Droguets.	Molleton.	Étoffes de laine.	TOTAL.
St.-Omer.	33	48	500	100	250	63,656	1,683	0	0	0	0	0	1,683
Desvres.	100	5	100	5	12	4,500	0	150	40	0	0	0	190
Aix-en-Issart.	0	15	188	15	11	13,880	0	312	0	52	260	0	624
Fruges.	0	1	15	1	5	240	0	0	0	0	0	20	20
Rumilly.	0	3	20	3	2	3,000	0	84	0	12	24	0	120
	133	72	823	124	280	85,276	1,683	546	40	64	284	20	2,637

ÉTAT de situation des Papeteries pendant l'année 1813.

DÉSIGNATION des Arrondissemens.	DÉSIGNATION des Communes.	NOMBRE de Papeteries	NOMBRE d'ouvriers.	Prix moyen de la journée.	QUANTITÉ de Drilles employées	QUANTITÉ de Rames de papier fabriquée.	PRIX de la Rame.	Valeur totale du papier fabriqué dans le Département.
				f. c.	k		f. c.	fr.
St.-Omer	Blandecques.	2	35	1 50	41,200	5,400	8 0	43,200
	Fauquembergue.	2	10	1 50	120,000	3,000	1 25	3,750
	Hallines. *	2	42	1 50	41,200	5,400	8 0	43,200
	Wavrans.	1	5	1 50	60,000	3,000	1 25	3,750
	Wisernes.	3	112	1 50	124,000	15,600	8 0	124,800
Béthune	Labuissière.	1	7	0 75	15,530	1,120	1 50	1,680
	Lapugnoy.	1	4	1 0	16,000	1,350	5 à 6 f.	4,220
		12	215		417,930	34,870		224,600

* M.me V.e Broosbanck, propriétaire de la manufacture d'Hallines, fabrique des papiers fins et des papiers d'un grand format, dont les prix s'élèvent de 60 à 80 francs la rame.

INDICATION des		Nombre d'Ouvriers employés.	Quantité de tan employée.	NOMBRE	
Arrondissemens.	COMMUNES.			Cheval.	Bœuf.
ARRAS.	Arras.	46	511,200	400	0
	Bapaume.	8	50,000	16	45
		54	561,2	416	45
BÉTHUNE.	Béthune.	5	87,080	37	50
	Carvin.	6	42,000	0	208
	Hénin-Liétard.	2	8,350	0	0
	Lumbres.	1	1,950	10	0
	Laventie.	1	2,000	3	0
	Lens.	5	21,000	35	0
	Lillers.	6	74,270	92	0
	Rebreuve.	1	3,600	1	0
	St.-Venant.	3	27,470	12	17
		30	267,700	190	275
BOULOGNE.	Boulogne.	3	16 670	0	0
	Audresselles.	2	6,000	0	0
	Desvres.	20	36,040	80	80
	Guines.	3	20,000	36	0
	Hardinghen.	1	140	0	0
	Licques.	1	4,150	5	0
	Marquise.	2	760	12	0
	Rety.	1	1,600	6	0
	St.-Pierre-lez-C.	8	101,000	34	27
	Samer.	3	92,900	42	83
		44	289,240	215	190
MONTREUIL.	Montreuil.	16	70,700	56	217
	Hesdin.	15	161,245	287	233
	Fruges.	8	40,000	48	120
		39	271,945	391	570
ST-OMER.	Aire.	8	156,500	96	160
	Audruick.	1	1,200	0	0
	Fauquemberg.	3	28,000	28	0
	St.-Omer.	56	1,400,000	0	4,200
		68	1,585,700	124	4,360
ST.-POL.	Auxi.	7	8,800	52	50
	Frévent.	8	333,000	220	190
		15	341,800	272	240

DE PIÈCES DE CUIR TANNÉ.					Quantité de quintaux métrique de Cuir tanné.		Valeur totale des produits des tanneries.
Veau.	Mouton.	Chèvre.	Chien.	Vaches.			
9,800	0	0	0	11,400	1,425		490,220
2,500	50	0	0	1,200	150		45,000
12,300	50	0	0	12,600	1,575	k	535,220
1,067	0	0	0	490	60	92	17,619
1,248	0	0	0	468	60	0	20,400
236	0	0	0	255	31	50	10,590
50	96	0	2	5	4	79	687
116	0	2	3	12	15	0	94
170	0	0	0	417	53	44	6,527
2,760	0	0	0	1,000	305	0	18,265
47	0	0	2	40	3	17	416
152	0	0	2	243	123	0	8,400
5,826	96	2	-	2,838	656	02	82,996
170	0	0	0	177	25	50	5,832
150	0	0	0	100	15	0	2,300
1,200	0	0	5	500	120	28	32,151
600	1,200	0	18	250	59	0	3,135
12	0	0	0	4	0	40	50
93	0	0	0	45	4	42	480
200	0	0	0	100	10	20	3,520
170	0	0	6	96	10	0	3,608
1,400	568	0	221	830	245	90	51,604
1,985	0	0	0	604	105	65	17,854
5,958	1,768	0	250	2,706	594	55	120,592
6,950	0	0	0	564	320	0	59,795
1,160	0	0	0	1,840	260	0	86,980
2,800	0	0	0	1,600	300	0	40,000
10,910	0	0	0	4,004	880	0	186,775
600	0	0	160	520	67	0	21,600
0	0	0	0	80	10	0	3,500
0	0	0	0	300	37	0	13,824
4,000	0	0	0	5,600	1,850	0	655,000
4,600	0	0	160	6,500	1,964	0	693,924
950	400	0	0	800	83	0	48,000
2,426	0	16	16	1,627	173	0	40,200
3,376	400	16	16	2,427	256	0	88,200

ÉTAT des quantités de Grains vendues sur les principaux Marchés du Pas-de-Calais, pendant les années 1811, 1812 *et* 1813.

DÉSIGNATION des MARCHÉS.	ANNÉES.	QUANTITÉS D'HECTOLITRES VENDUES. Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Arras	1811	78,740	36,614	32,621	112,350	48,562
	1812	62,940	27,561	21,355	92,537	45,825
	1813	70,722	30,825	20,597	95,598	46,910
Béthune	1811	24,830	6,144	5,685	1,740	26,054
	1812	11,810	5,003	5,734	13,726	19,965
	1813	14,040	7,298	5,833	20,506	26,430
Boulogne	1811	29,228	2,242	2,096	4,214	10,168
	1812	26,186	1,301	1,657	5,710	7,208
	1813	34,069	1,398	2,820	364	5,651
Calais	1811	4,317	1,115	1,054	2,185	6,061
	1812	4,438	1,210	1,254	4,308	5,957
	1813	10,168	1,390	1,475	2,445	5,397
Montreuil	1811	9,536	8,359	2,469	3,562	8,186
	1812	7,056	5,393	3,052	8,310	9,748
	1813	10,119	8,825	2,558	1,045	5,497
Hesdin	1811	10,309	17,595	2,727	2,992	5,493
	1812	6,494	9,768	1,503	4,915	7,046
	1813	8,078	15,600	2,088	2,882	6,284
St.-Omer	1811	8,950	1,554	994	1,698	4,929
	1812	7,289	1,943	2,748	2,678	5,791
	1813	8,656	1,810	1,385	1,488	5,190
Aire	1811	2,113	876	3,371	6,771	4,532
	1812	7,347	853	3,137	8,899	5,010
	1813	14,285	1,390	4,268	9,768	6,472
St.-Pol	1811	5,997	7,171	204	162	2,216
	1812	3,764	4,125	276	170	1,847
	1813	5,038	5,039	185	250	1,981

ETAT des prix moyens des Grains vendus sur les Marchés des Chefs-lieux d'Arrondissement pendant les années 1811, 1812 *et* 1813.

DÉSIGNATION des Marchés.	ESPÈCES de GRAINS.	ANNÉES.	PRIX MOYENS du 1.er Trimestre.		du 2.e Trimestre.		du 3.e Trimestre.		du 4.e Trimestre		de l'Année.	
			fr.	c.	fr.	c.	fr.	c	fr.	c.	fr.	c.
ARRAS.	Froment	1811	16	30	15	78	20	7	25	81	19	49
		1812	31	87	39	12	31	98	26	61	32	29
		1813	24	56	23	4	20	84	22	50	22	48
	Méteil	1811	15	44	15	3	19	9	24	82	18	57
		1812	30	88	37	77	29	79	26	9	31	13
		1813	22	23	21	0	18	76	20	50	20	62
	Seigle	1811	10	31	8	31	10	41	16	39	11	33
		1812	20	75	25	32	18	45	13	9	19	39
		1813	14	20	12	65	9	59	11	68	11	53
	Orge	1811	7	58	6	13	7	69	10	46	7	96
		1812	13	39	19	79	18	13	15	44	15	18
		1813	14	65	14	14	12	6	13	50	13	58
	Avoine	1811	5	78	4	97	4	72	5	30	5	19
		1812	5	67	7	85	8	19	6	30	7	0
		1813	6	25	5	98	5	10	5	40	5	18
BÉTHUNE.	Froment	1811	18	75	17	75	23	91	28	68	22	27
		1812	32	55	36	41	29	65	28	86	30	85
		1813	23	76	20	70	20	50	21	60	21	64
	Méteil	1811	16	0	16	16	18	62	26	0	19	21
		1812	27	58	22	16	21	27	23	52	23	63
		1813	18	30	19	7	[illegible]	33	18	50	18	30
	Seigle	1811	10	66	9	15	10	70	15	91	11	60
		1812	20	62	26	8	16	1	16	87	19	89
		1813	14	93	13	33	10	0	12	50	12	69
	Orge	1811	9	0	8	6	9	3	11	6	9	28
		1812	14	85	18	58	14	62	16	80	16	18
		1813	15	07	15	5	12	4	14	50	14	16
	Avoine	1811	6	0	5	79	5	47	5	79	5	76
		1812	6	6	8	45	8	76	6	82	7	52
		1813	9	98	7	33	6	22	6	50	6	23

DÉSIGNATION des Marchés.	ESPÈCES de GRAINS.	ANNÉES.	PRIX MOYENS du 1.er Trimestre. fr.	c.	du 2.e Trimestre. fr.	c.	du 3.e Trimestre. fr.	c.	du 4.e Trimestre. fr.	c.	de l'Année. fr.	c.
BOULOGNE.	Froment	1811	20	34	19	69	23	51	29	11	23	16
		1812	31	62	43	7	35	92	26	15	34	18
		1813	23	26	22	76	20	76	22	50	22	32
	Méteil	1811	16	6	16	24	17	85	23	34	18	35
		1812	25	69	32	80	23	71	20	51	25	69
		1813	17	63	17	8	15	16	15	60	16	56
	Seigle	1811	13	6	11	81	12	38	18	76	14	0
		1812	20	8	25	54	19	17	18	35	20	75
		1813	15	81	16	38	12	74	14	50	14	85
	Orge	1811	9	70	9	87	10	50	12	54	10	62
		1812	16	61	22	45	13	75	14	34	16	77
		1813	12	25	12	28	5	4	8	50	9	51
	Avoine	1811	6	75	6	70	6	47	6	25	6	53
		1812	6	80	9	89	10	48	7	6	8	55
		1813	6	80	6	26	6	8	6	50	6	41
MONTREUIL.	Froment	1811	14	90	18	24	20	85	26	25	20	7
		1812	31	9	42	37	32	20	24	78	32	80
		1813	21	65	22	70	19	15	21	5	21	25
	Méteil	1811	16	70	15	90	17	45	21	83	17	97
		1812	27	37	27	47	25	80	20	34	27	74
		1813	18	2	19	12	15	58	17	50	17	50
	Seigle	1811	12	30	11	6	11	41	16	96	12	94
		1812	20	98	28	16	17	29	15	50	20	45
		1813	14	5	11	69	9	80	12	50	12	3
	Orge	1811	8	91	8	18	8	43	11	65	6	79
		1812	15	97	21	55	14	61	14	4	16	34
		1813	12	5	11	62	8	54	10	50	10	62
	Avoine	1811	6	16	6	29	5	95	5	91	6	7
		1812	6	80	9	47	10	9	6	63	8	25
		1813	6	58	6	52	6	10	6	50	6	42

DÉSIGNATION des Marchées.	ESPÈCES de GRAINS.	ANNÉES.	PRIX MOYENS du 1.er Trimestre. fr.	c.	du 2.e Trimestre. fr.	c.	du 3.e Trimestre. fr.	c.	du 4.e Trimestre fr.	c.	de l'Année. fr.	c.
S.t-OMER.	Froment	1811	20	75	18	81	24	1	29	5	25	65
		1812	31	33	27	11	30	41	27	7	27	48
		1813	23	62	21	77	18	57	22	50	21	61
	Méteil	1811	18	4	16	58	20	37	25	50	20	12
		1812	18	8	33	48	25	50	22	62	24	92
		1813	19	82	18	18	15	51	17	50	17	72
	Seigle	1811	12	25	10	4	11	52	17	8	12	47
		1812	21	40	26	26	17	41	16	82	20	47
		1813	14	25	12	48	9	58	12	50	12	20
	Orge	1811	9	35	8	39	8	80	11	70	9	56
		1812	14	59	18	95	14	62	16	16	16	8
		1813	13	5	13	76	10	87	12	50	12	54
	Avoine	1811	6	39	5	75	5	95	6	20	6	6
		1812	6	52	8	80	9	25	6	83	7	85
		1813	6	73	6	55	6	15	6	50	6	42
S.t-POL.	Froment	1811	18	33	17	41	21	38	26	97	21	2
		1812	34	58	39	58	34	69	27	23	34	2
		1813	23	41	24	25	19	13	22	50	24	32
	Méteil	1811	16	83	15	41	19	55	25	13	19	18
		1812	29	4	36	83	28	50	23	88	29	56
		1813	20	42	21	25	18	55	20	50	20	12
	Seigle	1811	11	18	9	50	8	66	15	52	8	72
		1812	15	16	23	0	17	38	15	50	17	76
		1813	0	0	0	0	9	96	9	50	9	73
	Orge	1811	8	75	0	0	10	0	11	65	10	13
		1812	14	20	16	0	16	53	15	0	15	38
		1813	0	0	13	50	0	0	12	25	12	87
	Avoine	1811	5	58	5	19	5	55	5	19	5	52
		1812	6	0	9	2	9	28	6	3[illegible]	7	67
		1813	6	19	6	54	6	30	6	50	6	58

État des Prix moyens des diverses denrées dans le courant des années 1811, 1812 *et* 1813.

Arrondissemens.	Désignation des Denrées.	Indication si les prix sont désignés au kilogramme, à l'hectolitre, au litre, etc.	Prix moyens pendant l'Année 1811.		1812.		1813.	
			fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Arras.	Pain	le kilogramme.	0	0	0	53	0	49
	Viande	*idem.*	1	0	0	96	0	86
	Porc	*id.*	0	0	1	23	1	11
	Bierre forte	l'hectolitre.	16	50	20	50	21	0
	Beurre.	le kilogramme.	1	83	1	80	1	88
	Foin	le quintal.	6	50	5	90	4	53
	Paille	*id.*	5	20	4	68	3	72
	Bois à brûler	le stère.	15	10	15	6	14	18
	Charbon fossile	l'hectolitre,	3	6	2	80	3	50
	Charbon de bois	*id*	0	0	6	0	0	0
	Chandelles	le kilogramme.	1	62	1	61	0	0
	Savon blanc	*id.*	1	84	0	0	0	0
	Savon noir	tonne d'un hect.	86	0	0	0	0	0
	Huile d'œillette	*id.*	80	43	0	0	0	0
	Huile de colza	*id.*	81	18	0	0	0	0
Béthune.	Pain	le kilogramme.	0	0	0	45	0	64
	Viande	*id.*	0	0	1	0	1	0
	Porc	*id.*	0	0	1	20	1	20
	Bierre forte	l'hectolitre.	15	50	16	50	14	50
	Beurre	le kilogramme.	2	70	2	71	1	50
	Foin	le quintal.	6	18	5	69	4	60
	Paille	*id.*	5	71	5	33	2	55
	Bois à brûler	le stère.	0	0	16	0	0	0
	Charbon fossile	l'hectolitre.	0	0	2	66	2	50
	Charbon de bois	*id.*	0	0	5	41	6	50
	Chandelles	le kilogramme.	1	40	0	0	0	0
	Savon blanc	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Savon noir	tonne d'un hect.	87	33	0	0	0	0
	Huile d'œillette	*id.*	80	83	0	0	0	0
	Huile de colza	*id.*	80	33	0	0	0	0

Arrondissemens.	Désignation des Denrées.	Indication si les prix sont désignés au kilogramme, à l'hectolitre, au litre, etc.	Prix moyens pendant l'Année 1811.		1812.		1813.	
			fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Boulogne.	Pain	le kilogramme.	0	0	0	69	0	54
	Viande	*idem.*	0	0	0	95	0	97
	Porc	*id.*	0	0	1	33	1	40
	Bierre forte	l'hectolitre.	16	0	18	50	17	0
	Beurre	le kilogramme.	1	46	1	65	1	65
	Foin	le quintal.	6	65	5	53	3	94
	Paille	*id.*	6	57	4	88	3	87
	Bois à brûler	le stère.	0	0	13	76	14	75
	Charbon fossile	l'hectolitre.	0	0	4	62	3	59
	Charbon de bois	*id.*	* 0	0	0	0	0	0
	Chandelles	le kilogramme.	0	0	0	0	0	0
	Savon blanc	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Savon noir	tonne d'un hect.	0	0	0	0	0	0
	Huile d'œillette	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Huile de colza	*id.*	0	0	0	0	0	0
Montreuil.	Pain	le kilogramme.	0	48	0	77	0	43
	Viande	*id.*	0	83	0	80	0	80
	Porc	*id.*	1	20	1	28	1	28
	Bierre forte	l'hectolitre.	0	0	0	0	0	0
	Beurre	le kilogramme.	1	58	1	60	1	51
	Foin	le quintal.	4	93	4	8	1	68
	Paille	*id.*	4	82	4	14	1	68
	Bois à brûler	le stère.	15	25	12	78	9	0
	Charbon fossile	l'hectolitre.	0	0	0	0	0	0
	Charbon de bois	*id.*	0	0	4	0	5	0
	Chandelles	le kilogramme.	1	72	0	0	0	0
	Savon blanc	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Savon noir	tonne d'nn hect.	57	0	0	0	0	0
	Huile d'œillette	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Huile de colza	*id.*	132	0	0	0	0	0

* Point de renseignemens.

ARRONDISSEMENS.	DÉSIGNATION des DENRÉES.	INDICATION si les prix sont désignés au kilogramme, à l'hectolitre, au litre, etc.	PRIX MOYENS pendant l'Année 1811.		1812.		1813.	
			f.	c.	f.	c.	f.	c.
St. OMER.	Pain	le kilogramme.	0	0	0	65	0	39
	Viande	*idem.*	0	0	1	11	1	0
	Porc	*id.*	0	0	1	35	1	12
	Bierre forte	l'hectolitre.	17	35	20	0	17	35
	Beurre	le kilogramme.	1	54	1	39	1	45
	Foin	le quintal.	5	95	5	14	4	07
	Paille	*id.*	5	55	4	95	5	60
	Bois à brûler	le stère.	0	0	18	11	15	15
	Charbon fossile	l'hectolitre.	0	0	4	25	5	31
	Charbon de bois	*id.*	0	0	4	14	5	42
	Chandelles	le kilogramme.	0	0	0	0	0	0
	Savon blanc	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Savon noir	tonne d'un hect.	0	0	0	0	0	9
	Huile d'œillette	*id.*	83	25	0	0	0	0
	Huile de colza	*id.*	112	87	0	0	0	0
St. - POL.	Pain	le kilogramme.	0	30	0	66	0	54
	Viande	*id.*	0	88	0	86	0	90
	Porc	*id.*	0	0	0	94	1	20
	Bierre forte	l'hectolitre.	0	0	0	0	0	0
	Beurre	le kilogramme.	1	52	1	53	1	52
	Foin	le quintal.	6	92	5	98	2	90
	Paille	*id.*	4	92	4	75	4	4[illegible]
	Bois à brûler	le stère.	16	97	15	73	0	0
	Charbon fossile	l'hectolitre.	4	23	3	77	0	0
	Charbon de bois	*id.*	0	0	4	80	0	0
	Chandelles	le kilogramme.	0	0	0	0	0	0
	Savon blanc	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Savon noir	tonne d'un hect.	0	0	0	0	0	0
	Huile d'œillette	*id.*	0	0	0	0	0	0
	Huile de colza	*id.*	0	0	0	0	0	0

Foires

FOIRES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Arras.

ARRAS, les 10 avril et 10 octobre, foires de 15 jours, où l'on vend toute espèce de marchandises.

Arrondissement de Béthune.

BÉTHUNE, les 3 février et 15 août, 10 jours, chevaux, bœufs, vaches, porcs, draps, étoffes de coton, fil, mousseline, soieries, merceries etc.

CARVIN, le 1.er jeudi de chaque mois, 1 jour, chevaux, vaches bœufs, quincaillerie, friperie, corderie, poteries, chapeaux, chaussure, ferraille, grains, comestibles, bijouteries, modes, draperies etc.

HÉNIN-LIÉTARD, le mardi de la Pentecôte et le lundi qui suit le 14 septembre, un jour, chevaux, vaches, porcs, et quelques petits objets de quincaillerie.

LILLERS, le mardi de la 4.e semaine de carême, 1 jour, chevaux, vaches, porcs, bêtes à laine, drap, quincaillerie, toile et fil.

ST.-VENANT, 11 octobre, 1 jour, blé et porcs.

Arrondissement de Boulogne.

BOULOGNE,	11 juillet,	8 jours.	toute espèce de marchandises.
	11 novembre,	15 jours	

AMBLETEUSE, 25 octobre, 1 jour, moutons et brebis.

AUDEMBERT, 10 août, 1 jour, *idem*.

CALAIS,	10 janvier,	10 jours,	toute espèce de marchandises.
	11 juillet,	9 jours,	

DESVRES,	3 octobre,	4 jours,	chevaux et poulains.
	le mardi qui suit la Quasimodo,	1 jour,	vaches, porcs et chevaux.
	le mardi qui suit le 1.er Dim. ap. la St.-Jean,	1 jour,	

FIENNES, 9 septembre, 1 jour, chevaux, poulains, vaches, génisses, porcs, toiles, draps etc.

GUINES,	4 février,	1 jour.	chevaux, vaches, porcs et moutons.
	le 3.e Dim. après Paques,	1 j.	
	1.er août,	3 jours,	
	3 novembre,	1 jour.	

Hardinghen, 14 juin, 1 jour, chevaux, poulains, vaches, génisses et porcs.

Lewast, 28 septembre, 1 jour, chevaux, poulains, vaches, génisses, moutons, porcs, quincaillerie, bijouterie et draperie.

Licques, { 3 mai, 1 j. / 1.er lundi de chaque mois, 1 j. / 22 juillet, 1 j. / 28 décembre, 1 j. } chevaux; vaches; porcs et moutons.

Marquise, { le 3.e jeudi de chaq. mois / le lundi de la 4.e sem. de carême. / le 25 juillet, } 1 jour, chevaux, poulains, vaches, genisses et porcs.

Pittefaux, 25 août, 1 jour, chevaux, poulains, vaches, génisses et porcs.

St.-Pierre-lez-Calais, { 15 mai, / 30 juin. / 5 octobre, } 9 jours, chevaux, vaches, poulains, moutons et porcs.

St.-Léonard, 3 novembre, 2 jours, moutons et brebis.

Samer, les 19 mars, 20 juillet et 14 septembre, 1 jour, chevaux, porcs, vaches, lin, faïence, poterie, mercerie, orfévrerie, étoffes etc.

Wissant, les 26 et 29 octobre, 1 jour, poulains, vaches, moutons et porcs.

Arrondissement de Montreuil.

Montreuil, le dimanche de la Fête-Dieu, 8 jours, quincaillerie, bijouterie et modes.

Dourier, 1.er et 15 de chaque mois, et le 1.er mardi de chaque trimestre, 1 jour, bestiaux de toute espèce, lin, chanvre, grains etc.

Étaples, 6 décembre, 1 jour, chevaux, poulains, porcs, bêtes à cornes et à laine.

Fruges, les 26 avril et 25 octobre, 1 jour, *idem.*

Hesdin, { 1.er jeudi après Paques, 1 jour, *idem.* / 22 septembre, 1 jour, *idem.* / 6 décembre, 15 jours, quincaillerie, bijouterie, modes etc. }

Hucqueliers, 4 juillet et 1.er décembre, 1 jour, chevaux, poulains, porcs, bêtes à cornes et à laine.

Arrondissement de St.-Omer.

St.-Omer, { au Carnaval, 9 jours, bestiaux de toute espèce; / 29 septembre, 9 jours, bijouterie, modes etc. }

AIRE, le mardi de la Pentecôte et le 23 novembre, 9 jours, bestiaux de toute espèce, bijouteries, modes etc.

ARDRES, 2.e lundi de carême, le lundi avant la Pentecôte, à la St.-Laurent et à la St.-Mathieu, 1 jour, bestiaux de toute espèce.

AUDRUICK, le mardi de la Pentecôte, 1 jour, bestiaux de toute espèce.

FAUQUEMBERGUE, 2 mai et 2 novembre, 1 jour, bestiaux de toute espèce.

SÉNINGHEM, 9 octobre, 1 jour, bestiaux de toute espèce.

TOURNEHEM, 22 juillet, 1 jour, *idem*.

Arrondissement de St.-Pol.

ST.-POL, les 26 janvier et 6 juillet, 10 jours, bestiaux de toute espèce, bijouterie, librairie, mercerie. coutellerie, étoffes, bonneterie, lin, fil, modes etc.

AUBIGNY, le mardi après la Pentecôte et le 14 novembre, 1 jour, vaches, porcs, mouchoirs, souliers, bas, un peu de coutellerie et mercerie.

AUXI-LE-CHATEAU, le 24 février, le mardi après le dim. de Quasimodo, le 10 août et le 29 octobre, 1 jour, bestiaux de toute espèce, mercerie, coutellerie, étoffes, fil, lin, chanvre.

AVESNES-LE-COMTE, 2 mai et 25 octobre, 1 jour, vaches, moutons, porcs, mercerie, quincaillerie et étoffes.

FRÉVENT, le 1.er dimanche qui suit le 24 juillet et le lendemain de la fête des morts, 1 jour, bestiaux de toute espèce, toiles de lin, souliers, bonneterie, coutellerie, étoffes, faulx, faucilles, rateaux et vans.

PERNES, les 9 mai et 19 octobre, 1 jour, moutons, vaches, porcs, étoffes, toiles, coutellerie et mercerie.

Suit le Tableau chronologique des Foires.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES FOIRES.

ÉPOQUE DES FOIRES.	Durée.	COMMUNES.	ÉPOQUE DES FOIRES.	Durée.	COMMUNES.
	jours.			jours.	
Janvier.			10 avril	15	Arras.
1.er jeudi	1	Carvin.	15	1	Dourier.
10	10	Calais.	3.e jeudi	1	Marquise.
Le 1.er lundi.	1	Licques.	26	1	Frûges.
Le 3.e jeudi	1	Marquise.	*Mai.*		
Le 1.er et le 15	1	Dourier.	Premier lundi	1	Licques.
Le 1.er mardi	1	*idem.*	Premier jeudi	1	Carvin.
26	10	S.t-Pol.	1.er	1	Dourier.
Février.			2	1	Fauquemb.
Premier	1	Dourier.			Avesnes-le-
1.er lundi	1	Licques.	2	1	comte
1.er jeudi	1	Carvin.	3	1	Licques.
3	10	Béthune.	3.e jeudi	1	Marquise.
4	1	Guines.	9	1	Pernes.
15	1	Dourier.			Saint-Pierre
3.e jeudi	1	Marquise.	15	9	lez-Calais.
Carnaval	9	St.-Omer.	15	1	Dourier.
24	1	Auxi-le-Ch.	3.e D.ap.Paques	1	Guines.
Mars.			*Juin.*		
Premier	1	Dourier.	Premier lundi	1	Licques.
Le 1.er lundi	1	Licques.	Premier jeudi	1	Carvin.
2.e lundi de car.	1	Ardres.	1.er	1	Dourier.
1.er jeudi	1	Carvin.	D. de la F. Dieu.	8	Montreuil.
15	1	Dourier.	L. av. la Pentec.	1	Ardres.
19	1	Samer.	Mardi de la Pen-		
Lundi de la 4.e			tecote.	1	Hénin-Liét.
sem. de carême.	1	Marquise:	*idem.*	9	Aire.
Mardi *idem.*	1	Lillers.	*idem.*	1	Audruick.
3.e jeudi	1	Marquise.	14	1	Hardinghen
1.er jeudi ap. Paq.	1	Hesdin.	15	1	Dourier.
Avril.			3.e jeudi de juin.	1	Marquise
Premier	1	Dourier.	30	1	St-Pierre.
Le 1.er lundi	1	Licques.	Mardi ap. la Pent	1	Aubigny.
Le 1.er jeudi	1	Carvin	*Juillet.*		
1.er mardi	1	Dourier.	1.er	1	Dourier.
Le mardi après			Premier Lundi	1	Licques.
Quasimodo.	1	Desvres.	Mardi du 1.er D.		
idem.	1	Auxi-le-Ch.	après la S.-Jean.	1	Desvres.

Époque des Foires.	Durée.	Communes.	Époque des Foires.	Durée.	Communes.
	jours.			jours.	
4 juillet.	1	Hucqueliers.	Premier lundi	1	Licques.
Premier mardi	1	Dourier.	Premier jeudi	1	Carvin.
Premier jeudi	1	Carvin.	5 octobre.	9	St.-Pierre.
6	10	St.-Pol.	9	1	Seninghem
11	8	Boulogne.	10	15	Arras.
11	9	Calais.	11	1	St.-Venant.
15	1	Dourier.	15	1	Dourier.
3.e jeudi	1	Marquise.	19	1	Pernes.
20	1	Samer	3.e jeudi	1	Marquise.
22	1	Tournehem	25	1	Ambleteuse
22	1	Licques.	25	1	Fruges.
25	1	Marquise.	25	1	Avesnes.
1.er D. ap. le 24	1	Frévent.	26	1	Wissant.
Août.			29	1	*idem.*
1.er	3	Guines.	29	1	Auxi-le-Ch.
1.er	1	Dourier.	*Novembre.*		
Premier lundi	1	Licques.	Premier mardi	1	Dourier.
Premier jeudi	1	Carvin.	1.er	1	*idem.*
10	1	Audembert.	2	1	Fauquemb.
10	1	Auxi-le-Ch.	3	1	Guisnes.
A la St.-Laurent	1	Ardres.	3	2	St.-Léonard
15	10	Béthune.	Premier lundi	1	Licques.
15	1	Dourier,	Premier jeudi	1	Carvin.
3.e jeudi	1	Marquise.	le lendemain de la fête des morts	1	Frévent.
25	1	Pittefaux.			
Septembre.			11	15	Boulogne.
1.er	1	Dourier.	12	1	Lillers.
Premier lundi	1	Licques.	14	1	Aubigny.
Premier jeudi	1	Carvin.	15	1	Dourier.
9	1	Fiennes.	3.e jeudi	1	Marquise.
Lundi suiv. le 14	1	Hénin-Liét.	23	9	Aire.
14	1	Samer.	*Décembre.*		
15	1	Dourier.	1.er	1	Dourier.
St.-Mathieu.	1	Ardres.	1.er	1	Hucqueliers
22	1	Hesdin.	Premier lundi	1	Licques.
3.e jeudi	1	Marquise.	Premier jeudi	1	Carvin.
28	1	Lewast.	6	1	Etaples.
29	9	St.-Omer.	6	15	Hesdin.
Octobre.			15	1	Dourier.
1.er	1	Dourier.	3.e jeudi	1	Marquise.
3	4	Desvres.	28	1	Licques.

TRAVAUX PUBLICS.

MONUMENS AUX FRAIS DU GOUVERNEMENT.

GRANDES ROUTES.

PONTS ET CANAUX. — PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Il existe, dans le Pas-de-Calais, plusieurs monumens militaires parmi lesquels on distingue les belles cazernes d'Arras. On a fait la description de ces monumens, en donnant celle des villes où ils sont situés.

Le Département est percé de 22 routes, savoir : 13 routes impériales et 9 routes départementales. Les routes impériales ont été classées et définitivement fixées à ce nombre par décret du 16 décembre 1811. Les routes départementales ont été également fixées à 9 par le Conseil général du Département, dans sa séance du 3 mai 1812, en exécution de l'article 13 du même décret : leur classification a été décrétée le 7 janvier 1813.

Les routes impériales sont divisées en trois classes ; celles des deux premières classes sont construites et entretenues sur les fonds du trésor public. Les frais de construction et d'entretien des routes de 3.eme classe sont supportés concurremment par le trésor et par le Département.

Le routes de 1.ere et de 2.eme classes ont de 16 à 18 mètres de largeur entre les fossés ; celles de 3.eme ont de 14 à 16 mètres de largeur ; il en est de même des routes mises à la charge du Département. On peut ajouter à ces routes 6 autres communications en terrein naturel, qui servent de débouchés, dans plusieurs cantons de l'intérieur, au commerce et à l'agriculture, et dont la largeur est de 10 à 12 mètres.

C'est donc en tout vingt-huit routes dont la longueur totale de 979,124 mètres, se divise ainsi :

Routes Impériales.

		m.	
Longueur en pavés		258,407	22
——— en empierrement		431,729	0
——— en terrain naturel	(a)	3,349	0
		693,485	22

Routes Départementales.

Longueur en pavés		4,786	05
——— en empierrement		139,395	95
——— en terrain naturel	(b)	9,980	0
		154,162	0

Communication en terrain naturel	131,476	78

Résultat.

						m.	
En Pavés	1.° —	258,407	22	263,193	27	979,124	0.
	2.° —	4,786	05				
En empierrement	1.° —	431,729	0	571,124	95		
	2.° —	139,395	95				
En terrain naturel.	1.° —	3,349	0	144,805	78		
	2.° —	9,980	0				
	3.° —	131,476	78				

Voici la nomenclature de ces diverses communications.

ROUTES *à la charge du Trésor public.*

PREMIÈRE CLASSE. Il n'y a qu'une seule route de cette classe, c'est celle N.° 1 de Paris à Calais, par Nampont, Montreuil, Cormont, Samer, Boulogne, Marquise et le Haut-buisson. Sa longueur totale dans le Pas-de-Calais, est de 86,609 mètres 60 centimètres, et dans cet espace il y a 64 ponts et 35 aqueducs ou ponceaux.

(a) Cette longueur en terrain naturel appartient à la route n.° 54.

(b) Cette longueur appartient aux routes n.os 2 et 5.

Deuxième Classe. Il y a deux routes de cette classe, savoir :

Route N.° 17 de Paris à Dunkerque, par Frévent, St.-Pol, Pernes et Lillers, sur une longueur de 52,026 mètres.

N.° 18 de Paris à Ostende, par le village d'Épinoy, près Cambray, sur une longueur de 2,454 mètres 6 centimètres.

Troisième Classe. Il y a dix routes de cette classe, savoir :

Route N.° 28 du Hâvre à Lille, par Larbret, Arras, Lens et Carvin, sur une longueur de 58,931 mètres 80 centimètres.

N.° 31 de Rouen à St. Omer, par Hesdin, St.-Leu, Fruges et Avroult, sur une longueur de 61,080 mètres.

N.° 32 de Rouen à Namur, par Lesart, Bapaume et Beugnies, sur une longueur de 23,618 mètres 30 centimètres.

N.° 43 de Château-Thierry à Béthune, par Sailly, Ervillers Arras et Souchez, sur une longueur de 56,949 mètres 1 centimètre.

N.° 49 de Mézières à Montreuil, par Marquion, Arras, Tinques, St.-Pol, Hesdin, sur une longueur de 104,450 mètres 55 centimètres.

N.° 50 de Bouchain à Calais, par Lens, Béthune, Lillers, Aire, St.-Omer, la Recousse, Ardres, sur une longueur de 122,057 mètres 40 centimètres.

N.° 53 de Douay à Arras, par Gavrelle, sur une longueur de 20,327 mètres.

N.° 54 de Bruxelles à St.-Pol, par Béthune et St.-Pol, sur une longueur de 34,184 mètres.

N.° 55 de Lille à Boulogne, par St.-Omer, Bayenghen, Colembert, sur une longueur de 52,790 mètres.

N.° 62 d'Anvers à Calais, par Gravelines, sur une longueur de 18,007 mètres 10 centimètres.

Routes *à la charge du Département.*

Ces routes au nombre de 9, comme on l'a déjà dit, se divisent ainsi,

Savoir :

Route N.° 1.er de Montreuil à Marquise, par Etaples et Neufchatel, sur une longueur de 34,800 mètres 50 centimètres.

N.° 2 de Marquise à Ardres, par Landrethun et Guines, sur une longueur de 26,208 mètres.

N.° 3 de Calais à Marquise, par Guines et Hardinghen, sur une longueur de 21,593 mètres.

N.° 4.

N.° 4 de Boulogne à Desvres, par Baincthun et Wirwignes, sur une longueur de 16,285 mètres.
N.° 5 de Fruges à Hazebrouck, par Thérouanne et Aire, sur une longueur de 30,355 mètres.
N.° 6 d'Equerdes à Wizernes, par Setques, sur une longueur de 3,354 mètres.
N.° 7 de la Recousse à Bourbourg, par St.-Nicolas, sur une longueur de 12,993 mètres.
N.° 8 de Montreuil à St.-Omer, par Fauquembergue; la longueur de cette route n'est pas encore mesurée.
N.° 9 de Samer à Desvres, sur une longueur de 8,475 mètres 50 centimètres.

ROUTES *en terrein naturel.*

N.° 1.er. Route d'Arras à Frévent, par Avesnes-le-Comte; n.° 2 de Frévent à Hesdin; n.° 3 de St.-Pol à Fruges, par Anvin; n.° 4 d'Aire à Hesdin, par St.-Hilaire et Heuchin; n.° 5 de St.-Omer à Montreuil, par Lumbres et Hucqueliers; n.° 6 d'Arras à Bucquoy.

Nous avons déjà donné la description des canaux, pages 29 et suivantes. Le canal de la Scarpe n'a pu être rendu navigable qu'à force d'écluses, puisque d'Arras à Douai, il a fallu racheter une pente de 35 mètres 4 centimètres. L'écluse carrée d'Arques, sur le canal de jonction de la Lys à l'Aa, de St.-Omer à Aire, mérite l'attention. Son objet est de donner passage au travers du canal, au bras inférieur de l'Aa, nommé *Basse-Meldick*, qui y arrive à angle droit. Cette écluse est formée de deux paires de portes busquées sur le canal, et de deux lignes de vannages dans ses bajoyers, pour l'écoulement de cette rivière. Les portes busquées servent à volonté à isoler les eaux du canal de celles de la rivière, ou à les y admettre. Quant aux vannes, celles de droite, du côté du nord, sont destinées à maintenir, dans le canal, les eaux à la hauteur nécessaire pour la navigation, en n'évacuant que le superflu. Les vannes de gauche, vers le sud, ont une destination purement militaire.

Parmi les ponts qui traversent les canaux du Pas-de-Calais, le plus remarquable est le *Pont-sans-pareil*, cité par Bélidor comme un chef-d'œuvre en son genre. On le nomme aussi *Pont-à-quatre-branches* parceque c'est une voûte en cul de four, pénétrée par deux cylindres qui forment quatre issues

pour le passage d'autant de cours d'eau. M. Barbier, ingénieur des ponts et chaussées, conçut en 1747, l'heureuse idée de ce pont dont la construction fut exécutée en 1750, au point où le canal de St.-Omer à Calais, coupe à angle droit celui de Marck.

Ports Maritimes de Commerce.

Le port de Calais a été l'objet en 1810, 1811, 1812 et 1813 de travaux considérables, dont la dépense s'est élevée au total pour ces quatre années à 510,827 francs 25 centimes, savoir :

En 1810, 164,798 fr., employés, 1.° à la reconstruction en maçonnerie, de 64 mètres de longueur de la jetée d'est; 2.° à l'entretien et aux réparations des jetées en charpente; 3.° à l'entretien et aux réparations des risbernes; 4.° à la construction de quatre amarres en bois, placées sur la nouvelle jetée en maçonnerie;

En 1811, 114,182 fr. 05 c. employés 1.° à la reconstruction et à l'agrandissement du bassin d'échouage, dit le *petit Paradis*; 2.° à l'entretien et aux réparations des jetées en charpente de l'est et de l'ouest;

En 1812, 119,487 fr. 20 c. employés 1.° à la continuation des travaux de reconstruction et d'agrandissement du bassin d'échouage le *petit Paradis*; 2.° à l'entretien et aux réparations des deux jetées; 3.° à l'acquisition de 25 canons destinés à servir d'amarres sur les nouveaux quais d'enceinte du bassin d'échouage; 4.° à l'entretien du Fort rouge;

En 1813, 112,360 fr. employés 1.° à la continuation des travaux d'agrandissement et de reconstruction du bassin d'échouage; 2.° à l'entretien et aux réparations des jetées.

La tour du guet de la ville de Calais, monument très-ancien, extrêmement caduc, qui sert de point de reconnaissance aux navigateurs, a été réparée, consolidée et même embellie en 1811. Les travaux ont coûté 36,654 fr. 11 c. dont la moitié a été payée par le trésor public, et l'autre moitié par la caisse municipale de Calais.

Port d'Etaples.

Il a été dépensé une somme de 1,656 fr. 83 c. pour l'entretien et les réparations des phares, bouées et balises du petit port d'Etaples pendant les années 1810, 1811 et 1812.

RÉSUMÉ *des Dépenses créditées pour les trois Services pendant les années* 1810, 1811, 1812 *et* 1813.

		fr.	c.	fr.	c.
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.	1810.....	387,322	77	1,748,814	49
	1811.....	419,363	51		
	1812.....	550,290	21		
	1813.....	391,838	»		
SERVICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.	1810.....	146,332	16	478,428	85
	1811.....	104,160	»		
	1812.....	121,673	69		
	1813.....	106,263	»		
SERVICE DES PORTS MARITIMES.	1810, 1811, 1812 et 1813.			530,811	14
	TOTAL.........			2,758,054	48

Nous terminerons ces détails par le tableau de la divison des Routes Impériales et Départementales en cantons.

Tableau de la Division en Cantons des Routes Impériales du Département, dressé conformément aux articles 37, 38 et 39 du décret du 16 décembre 1811, et approuvé par son Excellence le Ministre de l'Intérieur le 15 septembre 1812.

DESIGNATION des Routes et des Cantons.	LONGUEURS en Pavés.	en Cailloutis.	Totales.
Routes de 1.re Classe.			
N.° 1. De Paris à Calais.	m.	m.	m.
N.° 1 Canton de Nampont..	0 0	12,514 0	12,514 0
N.° 2 —— de Montreuil....	3,026 0	12,541 0	15,567 0
N.° 3 —— de Cormont.....	270 0	8,742 0	9,012 0
N.° 4 —— de Samer.......	2,759 50	11,005 0	13,764 50
N.° 5 —— de Boulogne....	4,372 0	10,232 50	14,604 50
N.° 6 —— de Marquise....	336 0	8,170 0	8,506 0
N.° 7 —— du Haut-Buisson.	1,627 60	11,014 0	12,641 60
Total pour cette Route.....			86,609 60
Routes de 2.me Classe.			
N.° 17. De Paris à Dunkerque.			
N.° 8 Canton de Frévent....	780 0	16,801 0	17,581 0
N.° 9 —— de St.-Pol......	649 0	13,268 0	13,917 0
N.° 10 —— de Pernes......	11,222 0	0 0	11,222 0
N.° 11 —— de Lillers.......	9,306 0	0 0	9,306 0
Total pour cette Route.....			52,026 0
N.° 18. De Paris à Ostende.			
N.° 12 Canton d'Aubancheuil-au-Bac............	2,454 06	0 0	2,454 06
Routes de 3.me Classes.			
N.° 28. Du Hâvre à Lille.			
N.° 13 Canton de Larbret....	0 0	10,949 0	10,949 0
N.° 14 —— d'Arras..........	2,877 0	14,018 0	16,895 0
N.° 15 —— de Lens.........	8,703 80	8,655 50	17,359 30
N.° 16 —— de Carvin.......	10,921 50	2,807 0	13,728 50
Total pour cette Route.....			58,931 80

DÉSIGNATION des Routes et des Cantons.	LONGUEURS en Pavés.		en Cailloutis.		Totales.	
N.° 31. De Rouen à Namur.						
	m.		m.		m.	
N.° 17 Canton d'Hesdin.....	2,266	0	11,080	0	13,346	0
N.° 18 —— de St.-Leu	0	0	17,181	0	17,181	0
N.° 19 —— de Fruges......	0	0	15,613	0	15,613	0
N.° 20 —— d'Avroult	380	0	14,560	0	14,940	0
Total pour cette Route.....					61,080	0
N.° 32. Route de Rouen à St.-Omer.						
N.° 21 Canton de Lesart.....	680	0	6,948	20	7,628	20
N.° 22 —— de Bapaume.....	7,158	60	710	0	7,868	60
N.° 23 —— de Beugnies et Grincourt.....	8,121	50	0	0	8,121	50
Total pour cette Route.....					23,618	30
N.° 43. De Château-Thierry à Béthune.						
N.° 24 Canton de Sailly.......	2,445	50	5,939	0	8,384	50
N.° 25 —— d'Ervillers......	5,702	50	1,369	0	7,071	50
N.° 26 —— d'Arras.........	10,994	51	3,916	0	14,910	51
N.° 27 —— de Souchez.....	6,433	0	3,751	0	10,184	0
N.° 28 —— de Béthune.....	9,046	50	7,352	0	16,398	50
Total pour cette Route.....					56,949	01
N.° 49. De Mézières à Montreuil.						
N.° 29 Canton de Marquion..	25,584	65	1,626	0	27,210	65
N.° 30 —— d'Arras.........	10,917	40	10,446	0	21,363	40
N.° 31 —— de Tinques.....	2,187	50	9,128	0	11,315	50
N.° 32 —— de St.-Pol......	219	0	20,626	0	20,845	0
N.° 33 —— d'Hesdin.......	413	0	33,303	0	23,716	0
Total pour cette Route.....					104,456	55
N.° 50. De Bouchain à Calais.						
N.° 34 Canton de Lens......	14,782	0	0	0	14,782	0
N.° 35 —— de Béthune.....	16,574	40	1,249	0	17,823	40
N.° 36 —— de Lillers......	12,407	0	0	0	12,407	0
N.° 37 —— d'Aire..........	16,162	0	3,167	0	19,329	0

DÉSIGNATION des Routes et des Cantons.	LONGUEURS en Pavés.	en Cailloutis.	Totales.
Suite du N.° 50. De Bouchain à Calais.			
	m.	m.	m.
N.° 38 Canton de St.-Omer..	16,942 o	o o	16,942 o
N.° 39 —— de la Recousse..	6,433 o	11,580 o	18,013 o
N.° 40 —— d'Ardres.... ...	o o	8,040 o	8,040 o
N.° 41 —— de Calais........	79 60	14,641 40	14,721 o
Total pour cette Route.....			122,057 40

Nota. La longueur du Canton N.° 37 est provisoirement fixée à 19,329 m. parce que l'on y ajoute pour la portion de celle Départementale N.° 5 de Fruges à Hazebrouck, comprise entre Aire et Besinghen, 1.° 894 mètres en pavés ; 2.° 3,167 mètres en cailloutis, sans cela la longueur réelle de ce Canton n'est que de 15,268 mètres en pavés.

N.° 53. De Douai à Arras.			
N.° 42 Canton de Gavrelle...	2,540 o	8,213 o	10,753 o
N.° 43 —— d'Arras........	4,158 o	5,416 o	9,574 o
Total pour cette Route.....			20,327 o
N.° 54. De Bruxelles à St.-Pol.			
N.° 44 Canton de Béthune...	9,363 80	o o	9,363 80
N.° 45 —— de St.-Pol......	2,449 20	22,371 o	24,820 20
Total pour cette Route.....			34,184 o

Nota. La longueur de 22,371 m. portée dans la colonne des cailloutis du 45.e canton en comprend une en terrain naturel de 3,349 mètres.

N.° 55. De Lille à Boulogne.			
N.° 46 Canton de St.-Omer..	1,694 o	14,698 o	16,392 o
N.° 47 —— de Bayenghem. .	o o	19,107 o	19,107 o
N.° 48 —— de Collembert. .	1,280 o	16,011 o	17,291 o
Total pour cette Route.....			52,790 o
N.° 62. D'Anvers à Calais.			
N.° 49 Canton de Gravelines.	1,688 10	16,319 o	18,007 10

Tableau de la Division en Cantons des Routes Départementales, approuvé par son Excellence le Ministre de l'Intérieur, le 25 mars 1813.

DÉSIGNATION des Routes et des Cantons.	LONGUEURS en Pavés.		LONGUEURS en empierrem.t		LONGUEURS Totales.	
N.° 1. Route de Montreuil à Marquise.						
N.° 1. Canton de Montreuil. Depuis l'embranchement de la route sur celle impériale n.° 1 jusqu'à Étaples.	m. 0	0	m. 10,240	0	m. 10,240	0
N.° 2. Canton d'Etaples. Depuis Etaples jusqu'à la limite de la S.-Préfecture de Montreuil.	595	0	11,122	0	11,717	0
N.° 3. Canton de Neufchatel. Depuis le point ci-dessus jusqu'à l'embranchement sur la route impériale n.° 1, dans Pont de briques.	65	30	12,778	20	12,843	50
			Total.		34,800	50
N.° 2. De Marquise à Ardres.						
N.° 4. Canton de Marquise. Depuis la route impériale n.° 1 dans le bourg de Marquise jusqu'à l'embranchement du chemin de Ferques, à 1,150 m. avant d'arriver à Landrethun.	634	0	8,379	0	9,013	0
N.° 5. Canton de Landrethun. Depuis le point ci-dessus jusqu'au commencement du pavé de Guines.	13	0	7,902	0	7,915	0
N.° 6. Canton de Guines. Depuis le pavé de Guines jusqu'à l'embranchement sur la route impériale n.° 30 dans Ardres.	0	0	0	0	9,280	0
			Total.		26,208	0
N.° 3. De Calais à Marquise.						
N.° 7. Canton de Calais. Depuis la route impériale n.° 50 jusque compris le pavé de Guines.	636	25	8,966	75	9,603	0
N.° 8. Canton d'Hardinghen. Depuis le pavé de Guines jusqu'à l'embranchement sur la route départementale n.° 2.	0	0	11,990	0	11,990	0
			Total.		21,593	0

DÉSIGNATION des Routes et des Cantons.	LONGUEURS en Pavés.	en empierrem.t	Totaux.
N.° 4. De Boulogne à Desvres.			
N.° 9. Canton de Baincthun.			
Depuis l'embranchement sur la route impériale n.° 55 jusqu'à une borne qui sera plantée dans la forêt à 3,100 m. du pont de Wirwignes.	m. 272 0	m. 7,871 0	m. 8,143 0
N.° 10. Canton de Desvres.			
Depuis le point ci-dessus jusqu'à la places de Devres.	0 0	8,140 0	8,140 0
TOTAL			16,283 0
N.° 5. De Fruges à Hazebrouck.			
N.° 11. Cant. de Demnebourg.			
Depuis l'embranchement sur la route impériale n.° 31 jusqu'au Cassis de Delette.	0 0	11,870 0	11,870 0
N.° 12. Canton de Thérouanne.			
Depuis le Cassis de Delette jusqu'à l'embranchement sur la route impériale n.° 50 avant Aire. . . .	1,434 0	12,970 0	14,424 0
N.° 13. Canton d'Aire.			
Depuis Aire jusqu'à Bésinghen.	894 0	3,167 0	4,061 0
TOTAL. . . .			30,355 0
N.° 6. D'Equerdes à Wizernes et à Setques.			
N.° 14. Canton d'Equerdes.			
Depuis Wizernes jusqu'à Setques.	0 0	3,354 0	3,354 0
N.° 7. De la Recousse à Bourbourg.			
N.° 15. Canton de la Recousse.			
Depuis la Recousse jusqu'au bac Saint-Nicolas.	0 0	12,993 0	12,993 0
N.° 8. De Montreuil à St.-Omer.			
N.° 16. Canton de Montreuil.			
Depuis l'embranchement sur la route impériale n.° 1 après Montreuil, jusqu'à la jonction avec la route impériale n.° 31. . . . . (A)			
N.° 9. De Samer à Desvres.			
N.° 17. Canton de Samer.			
Depuis Samer jusqu'à Desvres.	242 50	8,233 0	8,475 50

(A) La longueur de la Route N.° 8 de Montreuil à St.-Omer n'est point indiquée au présent Tableau, parce qu'avant d'arrêter sa direction, M. le Directeur-Général a voulu consulter le Conseil du département, lors de sa prochaine session, sur les trois directions proposées.

WATRINGUES, DIGUES ET DUNES.

Nous avons parlé page 47 de l'établissement des Commissions de Watringues dans les arrondissemens de Boulogne et St.-Omer, pour les travaux d'assèchement. Un décret du 13 août 1810, établit une commission spéciale pour l'entretien des digues et dunes.

Par les soins de ces commissions, des travaux importans ont été exécutés dans le cours des années 1810, 1811, 1812 et 1813. L'état sommaire de ces travaux nous paraît devoir offrir quelqu'intérêt. Ces travaux présentent une masse de dépense de 217,194 f. 58 c., ceux exécutés aux digues et dunes, s'élèvent à 24,153 0.

I.re *Section.*

	f.	c.
41 ponceaux tant construits que réparés.	10,488	64
Travaux à deux aqueducs	3,040	50
aux écluses	2,619	89
à deux ponts.	866	0
Etablissement de deux nocs	48	60
Travaux aux digues.	1,020	85
Rayage ou coupe des herbes	2,280	0
Curement et terrassem. { mètres cubes 137,478 / m. de l. 71,275 }	28,163	36
TOTAL.	48,527	84

II.e *Section.*

	f.	c.
Constructions et réparations de ponts.	16,606	70
Faucardement	2,919	50
Curement, relagage et tunage. { mètres cubes 240,891 / mètres de longueur 59,706 }	71,702	97
TOTAL.	90,229	17

III.e *Section.*

	f.	c.
Travaux à 9 ponts	2,738	75
aux écluses et vannes.	1,830	0
à trois nocs.	670	0
Etabounes et tunage	2,119	61
Faucardement.	400	0
Curement. { m. cub. 145,357 / m. de l. 24,944 }	13,034	62
TOTAL.	20,792	98

IV.e *Section.*

	f.	c.
Réparations à deux ponts	201	94
à un ponceau	340	0
Travaux aux digues, tunage et étabonnes	516	70
Construction de 28 ponceaux / Réparation à 9 ponceaux	3,933	0
Etablissement d'une cunette	390	0
Faucardement.	2,696	0
Curement. { m. cub. 57,721 / m. de l. 29,152 }	14,457	32
TOTAL.	22,534	96

V.e *Section.*

	f.	c.
Travaux aux digues	1,500	0
Tunage	2,623	98
Faucardement	1,779	0
Curement. { m. cub. 103,141 / m. de l. 20,665 }	12,802	68
TOTAL.	18,705	66

VI.e *Section.*

	f.	c.
Travaux aux écluses et aux vannes	1,516	99
à un pont.	24	50
aux digues	1,619	61
Faucardement	149	15
Curement. { m. cub. 6,865 / m. de l. 1,993 }	13,093	72
TOTAL.	16,403	97

	f.	c.
TRAVAUX AUX DIGUES.	24,153	0

Nous terminerons ce chapitre *Travaux publics* par un état sommaire des travaux les plus importans exécutés dans le courant de ces quatre années, 1.° dans les villes; 2.° dans les communes rurales. Ces travaux s'élèvent, savoir :

Pour les villes, à 432,711 fr. dont 39,413 à la charge du

ÉTAT des Travaux exécutés dans les Villes du Département

COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.
Arras.	A la partie de la ci-dev. Abbaye érigée en Palais épiscopal, travaux de distribution et d'appropriation........................
	Travaux d'embellissement dans l'intérieur de l'Hôtel de la Mairie......................
	Réparations à la Caserne de Gendarmerie..
	Réparations de la Maison d'arrêt...........
	Suppression de l'abreuvoir du Wetz-d'Amin...
	Grosses réparations et curage de l'abreuvoir de St. Aubert........................
	Construction de l'Hôpital St.-Jean..........
Bapaume.	Trav. de l'établissement d'un Dépôt de sûreté..
	Réparations à la Caserne de Gendarmerie....
	Construction d'une muraille au Cimetière......
Béthune.	Reconstruction de la façade de l'Hôtel de Ville.
Lens.	Travaux de l'Église..........................
St.-Venant.	Construct. d'une Église et d'une Maison de Ville.
Boulogne.	Pavé de trois nouvelles rues................
	Reconstruction du Beffroy................. ..
	Réparations de la Prison..................
	Travaux d'appropriation à la Sous-Préfecture..
	Trav. à la partie inférieure de la tour du Beffroy.

département, 17,000 à la charge de l'arrondissem. de Boulogne. 18,327 à la charge des Ponts et Chaussées, et 357,971 à la charge des villes et à la charge de l'hospice d'Arras;

Et pour les communes rurales, à la somme de 458,644.

du Pas-de-Calais pendant les années 1810, 1811, 1812 *et* 1813.

En qu'elle Année ils ont été exécutés.	Montant de la dépense.	OBSERVATIONS.
	fr.	
1810	10074	à la charge du département.
1810	1585	à la charge de la ville.
1812	3300	à la charge du département.
1813	500	*idem.*
1813	1388	à la charge de la ville.
1813	1950	*idem.*
	216,345	Cette construction qui est à la charge de la ville et des hospices n'est pas continuée; la somme portée ci-contre est la valeur des travaux exécutés.
Total..	235,142	
1811	2385	à la charge du département.
1812	1600	*idem.*
0	1270	à la charge de la ville.
Total..	5255	
1811	22950	à la charge de la ville.
1811	3?05	*idem.*
0	5378	*idem.*
1810	2450	*idem.*
1810	18000	*idem.*
1812	625	à la charge du département.
1813	17000	Ces travaux estimés 30500 fr. doivent être exécutés en 3 ans; la dépense faite jusqu'à ce jour s'élève à 17000 fr., cette dépense est à la charge de l'arrondissement.
1813	1386	à la charge de la ville.
Total..	39441	

Communes.	Désignation des travaux.
Calais.	Réparations au pavé..........................
	Réconstruction de la Tour du Guet...........
	Rétablissement du Pavé......................
Guines.	Construction d'une Maison de ville et d'un Pont.
Montreuil.	Grosses réparations à la Maison d'arrêt.....
Étaples.	Pavé et travaux à l'Église..................
Hesdin.	Travaux et décoration à l'Eglise............
St.-Omer.	Grosses réparations à la Maison d'arrêt.......
	Réparations au Palais de Justice............
	Réparations au Tribunal de Commerce.........
	Travaux pour l'établissement définitif de la Sous-Préfecture.........................
	Réparations à la Prison.....................
	Travaux de l'établissement de la Cour d'assises.
	Réparations à la Caserne de Gendarmerie.....
	Réparations aux Eglises.....................
Aire.	Pont en maçonnerie sur le fossé de décharge au bout de la rue Precqueur, banlieue d'Aire..
	Grosses réparations à la Fontaine de la Croix-au-Pain..............................
	Grosses réparations au Beffroy et à l'Horloge..
Ardres.	Construction d'une Fontaine et d'un aqueduc, travaux à l'Hospice et à la Halle..........
St.-Pol.	Réparations à l'Église......................
	Réparations à la Maison d'arrêt.............
	Réparations à l'Hôtel de Ville..............

En qu'elle Année ils ont été exécutés.	Montant de la dépense.	OBSERVATIONS.
	fr.	
1810	4958	à la charge de la ville.
1811	36654	La moitié de cette somme, à la charge de la ville et l'autre moitié à la charge de l'Administration des Ponts et Chaussées.
1813	20000	Cette dépense est à la charge de la ville, la totalité des travaux à faire est estimée 40000 fr. et doit être exécutée en 5 ans, à dater de 1811, (*décret du 29 mai 1810*); on évalue à la moitié les travaux exécutés.
Total..	61612	
o	15556	à la charge de la ville.
1810	1310	à la charge du département.
o	2172	à la charge de la ville.
o	10600	*idem.*
1810	2400	à la charge du département.
1810	1025	
1810	500	
1811	5100	
1812	600	
1812	4251	
1812	200	à la charge de la ville.
1813	4400	
Total..	18276	
1810	1250	à la charge de la ville.
1810	1200	*idem.*
1812	1200	*idem.*
Total..	3650	
o	5689	à la charge de la ville.
1810	720	à la charge de la ville.
1811	555	à la charge du département.
1813	1200	à la charge de la ville.
Total..	2475	

ÉTAT des Travaux les plus importans qui ont été exécutés par les Communes rurales du Département depuis 1810 jusque et compris 1813.

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Cantons d'Arras, (Nord et Sud.)	fr.
Achicourt.	Construction d'un pont.	2000
Athies.	Pavé.	1160
Ste.-Catherine.	Travaux à l'église.	1170
Fampoux.	Construction d'un aqueduc, réparations maj.res à l'église et à la tour.	2000
Duisans. Feuchy. St.-Laurent. Wailly.	Fortes reparations aux églises et aux presbytères.	3018
	Canton de Bapaume.	
Achiet-le-Petit. Bancourt. Beaulencourt. Favreul.	Fortes réparations aux églises et aux presbytères.	4000
Le Transloy.	Réconstruction de l'église.	10000
Fremicourt.	Construction d'un presbytère.	3800
	Canton de Beaumetz.	
Boiry-Ste.-Rict.	Construction d'un presbytère.	2400
Mercatel.	*Id.* d'un presbyt. et d'une muraille.	3420
Bailleulmont.	Réconstruct. du chœur de l'église.	996
Monchy-au-Bois.	Fortes réparat. à l'église et à la tour.	2362
Ransart.	Fortes réparations à l'église.	2000
Beaumetz. Boiry-st.-Martin. Agnez-lez-Duis. Simencourt.	Différens travaux ont été faits, notamment aux églises.	2247
	Canton de Bertincourt.	
Ruyaulcourt.	Deux ponts.	910
Bertincourt.	Fortes réparations à l'église.	2257
Haplincourt.	*Idem.*	1851
Metz-en-Couture Vélu.	Réparations aux presbytères.	1010

NOMS des COMMUNES.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton de Croisilles.	
		fr.
Mory.	Construction d'une église.	6451
Ayette. St.-Leger. Boisleux-au-M.t Wancourt. Chérisy.	Constructions de ponts.	5300
Boisleux-St.-M. Moyenneville. Ervillers. Bullecourt. Vaulx. Écourt-St.-Mein	Fortes réparations aux églises.	5626
	Canton de Marquion.	
Lagnicourt.	Reconstruction de l'église.	7320
Grincourt.	Construct. de la flèche de l'église.	6200
Bourlon.	Réparat. au presbytère et à l'église. Un abreuvoir. Un pavé.	6919
Oisy.	Un pavé.	3000
Écourt-s.-Quent.	Fortes réparations à l'église.	2042
Épinoy.	Clôture du cimetière.	796
Marquion.	Un abreuvoir, un pont et un pavé.	4456
Pronville. Palluel. Quéant. Inchy. Sauchy-Cauchy. Sains-lez-Marq.	Fortes réparations aux églises et aux presbytères.	3250
	Canton de Pas.	
Puisieux.	Construction d'un Presbytère.	3850
Foncquevillers. Pas. Orville. Souastre.	Fortes réparations aux églises et presbytère.	5396

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton de Vimy.	
		fr.
Carency.	Construction d'une église.	3970
Acq.	*Idem* d'un presbytère.	3364
Fresnoy.	*Idem* d'une église.	1500
St.-Eloy.	Une église remise à neuf.	2000
Ablain.	Clôture du jardin du presbytère.	2770
Gavrelle.	Clôture du cimetière et travaux au clocher.	2081
Beaumont.	Travaux aux églises.	15322
Méricourt.		
Villers-au-Bois.		
Willerval.		
Givenchy.		
Drocourt.		
Avion.		
Neuviroeul.		
Rouvroy.		
Bois-Bernard.		
Willerval.	*Idem* aux presbytères et au chemin de Souchez.	
Bailleul-sir-Bert.		
Thélus.		
Souchez.		
	Canton de Vitry.	
Pelves.	Construction d'une église et pavé.	10988
Brebières.	*Idem* d'une église et réparation à la maison commune.	10863
Etaing.	*Id.* d'une église et clôture du cimet.	9918
Hendecourt.	*Id.* d'un presbytère et grosses réparations à l'église.	5527
Monchy-Preux.	*Id.* d'une église.	4000
Plouvain.	Pavé et travaux à l'église.	4316
Vitry.	Un pavé.	3230
Vis-en-Artois.	Clôture du cimetière et grosses réparations à l'église et à un pont.	2000
Tortequenne.	Pavé.	1390
Cagnicourt.	Grosses rép. à l'église et à l'abreuv.	2457

NOMS des COMMUNES.	DESIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Suite du Canton de Vitry.	fr.
Hamblain-lez-p. Rœux. Sailly-en-Ostrev. Noyelles-sous-B. Sandemont. Haucourt. Villers-lez-Cagn.	Fortes réparations aux églises.	6070
	Canton de Béthune.	
Hinges.	Clôture du cimetière.	725
Annezin. Fouquereuil. Lapugnoy. Verquin.	Fortes réparations aux églises.	3229
	Canton de Cambrin.	
Richebourg-l'av.	Trois ponts.	699
Billy-Berclau.	*Idem.*	587
Cuinchy-lez-Lab	Fortes réparations aux ponts.	870
Haisnes.	Réparat. à l'église, clôture du cimet.	550
Auchy-lez-Lab. Cambrin. Sailly-Labourse.	Réparations aux églises et au presbytère de Cambrin.	1675
Richebourg s-v.	Un aqueduc.	370
	Canton de Carvin.	
Hénin-Liétard.	Construction d'un aqueduc, fortes réparations à l'église.	3270
Courrières.	Construction d'un abreuvoir et réparations à l'église.	1815
Carvin-Épinoy.	Aqueduc et pavé.	1650
Leforet.	Fortes réparations au pavé.	912
Courcelles-lez-L.	Travaux à l'église.	1161
	Canton d'Houdain.	
Rebreuve.	Construction d'un presbytère.	1572
Divion.	Travaux au presbytère.	2297
Ourton.	Maison d'école.	572

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Suite du Canton d'Houdain.	fr.
Labuissière.		
Hersin.		
Ruit.	Travaux aux églises.	
Caucourt.		8928
Houchain.		
Labuissière.		
Houdain.	Travaux aux presbytères, pavé et cimetière.	
Caucourt.		
	Canton de Laventie.	
Laventie.	Travaux au presbytère.	1980
Fleurbaix.		
Sailly-sur-la-Lys.	*Idem* aux églises.	3334
Lorgies.		
	Canton de Lens.	
Liévin.	Construction de la flèche.	2612
Loison.	*Idem* d'un presbytère.	1500
Wingles.	Clôture du cimetière.	1005
Annay.	Travaux à l'église et autres.	4069
Aix-Noulette.	*Idem* à l'église.	3225
Pont-à-Vendin.	*Id.* à la maison commune.	2000
Harnes.	Réparations à l'église, pavé, pont, aqueduc.	1770
Angres-Liévin.	Fortes réparations aux tours.	
Bully.		
Meurchin.		4550
Fouquières.	Fortes réparations aux églises.	
Hulluch.		
Sallau.		
	Canton de Lillers.	
Calonne-sur-Lys	Ponts et réparations à l'église.	1655
Busnes.	Travaux aux églises.	2030
Mont Bernench.		
Guarbecques.		
Gonnehem.	*Idem* aux églises et aux presbyt.	1635
Robecq.		

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton de Norrent-Fontes.	fr.
Lambres. Ligny-lez-Rely. Auchel. Amettes. Norrent-Fontes. Berguettes. Burbures.	Travaux aux églises.	5274
	Canton de Calais.	
Bonningues.	Travaux à l'église.	500
	Canton de Desvres.	
Selles.	Construction d'une maison d'école, fortes réparations à l'église.	2615
Desvres.	Un pont et travaux à l'église.	2290
Alincthun. Crémarest. Lewast. Henneveux. Quesques.	Travaux aux églises.	5880
	Canton de Guines.	
Licques.	Constr. d'un abreuvoir, trav. à l'égl.	3920
	Canton de Marquise.	
Marquise.	Pavé de la place, carrelage de l'égl.	1470
Wissant. Rety. Wierre-Effroy.	Travaux aux églises.	1925
Leulinghen. Ambleteuse. Maninghen-W.	*Idem* à la maison d'école. *Id.* au presbytère.	1221
	Canton de Samer.	
Halinghen.	Construction d'un Presbytère.	1662
Isques.	*Idem* d'une école.	810
Outreau. Verlincthun. Neuville.	Travaux aux églises.	2044

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton de Montreuil.	fr.
Neuville.	Un pont.	1211
Nempont-St.-F. Conchil le-Tem.	Travaux aux églises.	1800
	Canton de Campagne.	
Brimeux.	Constr. de digues, de ponts et travaux de dessèchem. dans le marais	4425
Douriez.	Trois ponts et fortes rép. à l'église.	2775
Hesmond. Aix-en-Issart. Campagne. Buire-le Sec. Maresquel. Loison. Offin.	Trav. aux églises et aux presbyt.es	5509
	Canton d'Étaples.	
Cormont. Longvillers.	Travaux aux églises.	700
	Canton de Fruges.	
Fruges.	Pavé, répar. à l'église et au presbyt.	9167
Fressin. Lebiez.	Travaux aux églises.	2422
Matringhem.	*Idem* aux presbytères.	770
	Canton d'Hesdin.	
Aubin St.-Vaast	Travaux à l'église.	2747
Capelle.	Réparations aux ponts.	400
Tortefontaine.	*Idem* au mur du cimetière.	900
Bouin-St.-Vaast. Cavron-St.-Mart. Guigny. Contes. Plumoison. Raye. Regnauville.	Trav. aux églises et aux presbytères.	7101

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton d'Hucqueliers.	fr.
Alette. Beussent.	Travaux aux presbytères.	7175
Herly. Bourthes. Hucqueliers. Clenleu. Maninghem.	*Idem* aux églises.	
	Cantons de St.-Omer, (Nord et Sud.)	
Moulle. Arques. Blendecques. Tatinghem.	Travaux aux églises et aux presbyt.	6188
	Canton d'Aire.	
Clarques. Mametz. Inghem. Rocquinghem. Thérouanne. Wardrecques.	Travaux aux églises et au presbytère de Clarques.	4709
	Canton d'Ardres.	
Audrehem.	Travaux à l'église.	3800
Louches.	Réparations au presbytère.	975
Nielles-lez-Ardr.	*Idem* à l'église.	460
	Canton d'Audruick.	
Polinkove.	Construction d'une église.	9939
Nortkerque.	Deux ponts.	3270
Oye. Guemps. Ruminghem. St.-Folquin.	Travaux aux églises et aux presbyt.	5839

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton de Fauquembergue.	fr.
Erny-St.-Julien.	Constr. d'un pont et trav. à l'église.	745
Fauquembergue	Réconstr. d'un pont, rétablissement d'une planche de passage et travaux à l'église.	4913
Merck-St.-Liévin	Travaux à l'église.	7432
Bomy.	Travaux aux églises et au presbytère de Fléchin.	5479
Febvin-Palfart.		
Enguinegatte.		
Renty.		
Wandonne.		
Fléchin.		
	Canton de Lumbres.	
Dohem-Maisnil.	Construction d'un presbytère.	2880
Lumbres.	Un pont sur l'Aa et trav. au presbyt.	1413
Wavrans.	Un pont et une planche.	1015
Alquines.	Divers travaux.	957
Pihen.	Un puits.	678
Delettes.	Travaux aux églises.	2650
Hallines.		
Upen-d'Amont.	*Idem* aux presbytères.	940
Wizernes.		
	Canton de St.-Pol.	
Humières.	Travaux à la maison d'école.	890
OEuf.	*Idem* aux presbytères.	3719
Croisette.		
Hernicourt.	*Idem* aux églises.	
Brias.		
Ramecourt.		
	Canton d'Aubigny.	
Tincques.	Travaux aux églises.	2271
Bailleul.		
Béthonsart		

NOMS des COMMUNES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	Montant des Travaux.
	Canton d'Auxi le Château.	fr.
Boubers.	Construction d'une église.	3000
Villiers-l'hôpital.	*Idem.*	2750
Frévent.	Un Hôtel de ville.	4876
Bonnières. Fontaine-l'Étalon. Vaulx.	Travaux aux églises.	1525
	Canton d'Avesnes-le-Comte.	
Barly.	Reconstruction d'un pont.	1745
Rebreuve.	Un pont.	850
Saulty. Noyelle-Vion. Bavincourt. Lattre. Ivergny. Maguicourt.	Travaux aux églises.	6244
	Canton d'Heuchin.	
Pernes.	Travaux à l'église et aux chemins.	2435
Nédonchel. Tingry.	*Idem* aux églises.	2656
Hestru. Nédon.	*Idem* aux presbytères.	
	Canton de Wail.	
Blangy.	Construction d'un presbytère et travaux à l'église.	4428
Auchy-lez-moine	Un pont.	3400
Wail.	*Idem.*	2752
Fillièvre.	Construction de ponts.	1625
Grigny. Leparcq.	Travaux aux églises.	4426
Lequesnoy.	*Idem* à l'église et à l'école.	830



HOSPICES ET SECOURS.

LA mendicité est un chancre qui mine la société ; c'est le plus grand ennemi de l'industrie, des bonnes mœurs, du patriotisme, de toutes les vertus domestiques et sociales. Un décret du 5 juillet 1808 a posé les bases de l'extirpation de la mendicité ; mais pour qu'elle puisse être réellement et entièrement supprimée, il faut

1.° Du travail à domicile pour les indigens valides ;

2.° Des secours à domicile pour les indigens qui ne peuvent subvenir à leurs besoins par leur travail ;

3.° Des hospices pour les malades indigens ;

4.° Des hospices pour les vieillards et les infirmes qui ne peuvent plus travailler et que leurs familles ne peuvent soutenir ;

5.° Des hospices pour les enfans qui sont abandonnés à la pitié publique et qui ne sont pas encore dans l'âge du travail ;

6.° Des dépôts de mendicité, avec ateliers de travail, pour les indigens qui enfreindraient la défense de mendier, malgré les moyens de travail et les secours qu'on leur procurerait, dans leurs communes respectives;

7.° Des maisons de correction pour les vagabonds et pour ceux surpris à mendier en récidive.

Examinons l'administration des secours dans le Département du Pas-de-Calais sous ces divers rapports.

Travaux.

Les travaux de l'agriculture présentent de l'occupation en été à tous ceux qui veulent s'y livrer. La filature du lin, de la laine et du coton offre pour l'hiver, d'autres moyens d'occupation à ceux qui n'ont appris aucune profession. Quant à ceux qui savent des métiers, ils ne manquent jamais de travail. L'Administration n'a donc pas à s'occuper de procurer

du

du travail aux valides, puisqu'ils peuvent en trouver facilement. Cependant sa sollicitude s'étend sur cette première classe de secours, et des travaux d'hiver sont ménagés chaque année, partout où cela est possible, pour procurer des moyens d'existence aux indigens valides et ne laisser aucun prétexte à la paresse.

Secours à domicile.

Ce Département renferme à la vérité un très-grand nombre d'indigens, puisque les dénombremens le portent à 79,270, dont 29,211 mendians, ce qui fait pour le résultat un 6.ème de la population; mais d'un autre côté beaucoup de ressources sont affectées au soulagement des pauvres. Il existe des biens de pauvreté dans près de quatre cens communes du Département, et les revenus de ces biens s'élèvent environ à 300,000 fr. par an; les arrondissemens de Boulogne, Montreuil et St-Pol sont les moins bien partagés sous ce rapport, puisque, d'après les états fournis, ils ne possèdent ensemble qu'environ le 9.e de la totalité des biens de pauvreté. A ces 300,000 fr. de revenus fixe, il faut ajouter 70,000 fr. alloués aux bureaux de bienfaisance, sur les produits des octrois, et environ 100,000 fr. provenant des dons, aumônes et quêtes, et de plus, les droits spéciaux que l'on perçoit dans beaucoup de communes sur les bals et les spectacles.

Ces ressources sont à la vérité insuffisantes, mais la plupart des communes ont exprimé en 1812, le vœu que la mendicité fut supprimée et ont pris l'engagement de pourvoir aux besoins de leurs pauvres, tant par voie de souscriptions volontaires qu'au moyen des produits de l'octroi municipal et de bienfaisance. Il existe bien quelques communes trop peuplées pour subvenir sans secours extérieurs aux besoins de leur population indigente, mais le nombre en est très petit et il serait facile de venir à leur secours par un leger prélèvement sur les communes qui ont le plus de ressources. La suppression de la mendicité présentera donc peu de difficulté dans le département du Pas-de-Calais, lorsque le dépôt de mendicité y sera établi; et cette époque n'est plus éloignée.

Dans quelques communes, notamment dans le pays-bas (canton de Laventie) où les communications sont interrompues pendant l'hiver, on est dans l'usage de secourir les pauvres à domicile au moyen de rôles de souscriptions pour le pain qui leur est nécessaire. Qui empêcherait d'adopter ce moyen dans les autres communes du Département; car lorsque la

mendicité sera supprimée, ce sera comme si les communications étaient interrompues pour les indigens qui ne pourront plus aller quêter, comme ils le font encore.

Il serait bien désirable que l'on pût établir dans chaque canton, deux Sœurs de la charité chargées de visiter les malades indigens, de leur distribuer des remèdes etc., et en outre un Officier de santé qui serait choisi par le Sous-Préfet et qui serait chargé non seulement de visiter et soigner les malades indigens de tout le canton, mais encore de vacciner gratuitement les enfans des pauvres, d'accoucher leurs femmes, et d'agir de concert avec les Sœurs de la charité. La dépense qui en résulterait pourrait être répartie sur toutes les communes du canton et allouée dans les budgets. La charité et les soins des Ministres de la Religion viendrait completter ce système de secours en faveur des pauvres.

3.° *Hospices pour les malades.*

Il existe des hospices pour les malades indigens des deux sexes dans les villes d'Arras, Béthune, Lens, St.Venant, Boulogne, Calais, Montreuil, Hesdin, St.-Omer, Aire, Ardres, St-Pol et dans le bourg d'Auxi.

Le nombre habituel des malades qui y sont traités est de 414. Le mouvement annuel donne environ 2068 entrées, 1698 sorties et 331 décès.

Nous pensons qu'il serait utile d'établir dans chaque hospice un certain nombre de lits destinés aux malades des campagnes, de sorte que chaque canton en ait 2 ou 3; la dépense annuelle qui en résulterait serait réunie à celle relative aux Sœurs de la Charité et à l'Officier de santé des pauvres de chaque canton, répartie de la même manière entre les communes du canton et allouée dans les budgets.

4.° *Hospices pour les vieillards et infirmes.*

Il existe à Bapaume, Lens, Boulogne, Calais, Montreuil, St.-Omer, Aire, Ardres et St.-Pol des hospices destinés aux vieillards et infirmes des deux sexes; nous comprenons dans ce nombre la maison dite des vieillards à Arras, quoique dirigée par le bureau de Bienfaisance.

Le nombre ordinaire des vieillards et infirmes qui habitent ces hospices est de 349. Le mouvement annuel est d'environ 72 entrées, 19 sorties et 49 décès.

Il existe aussi à Arras et à Aire, pour de vieilles femmes, des

maisons de fondation, où elles sont logées et où elles reçoivent une somme fixe.

5.° *Hospices pour les enfans.*

Les hospices d'Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, St.-Omer et St.-Pol sont seuls chargés du service des enfans trouvés et des enfans abandonnés assimilés aux enfans trouvés.

Conformément au décret du 19 janvier 1811, il y a dans chacun de ces 6 hospices, un tour où les enfans trouvés peuvent être déposés.

Les enfans exposés nouvellement nés, et dont les parens sont inconnus, sont seuls compris dans la dénomination *d'enfans trouvés*. Les enfans naturels dont les mères sont connues, ne peuvent être rangés dans la classe des enfans trouvés, lors même qu'ils sont abandonnés par leurs mères. Ils doivent dans ce cas être renvoyés à leur mère ou ayeul, ou être secourus par la commune de leur domicile; et s'ils sont admis dans un hospice, ils y sont aux frais de l'établissement et sont rangés dans la classe des orphelins.

Les enfans abandonnés à la pitié publique par l'effet de la disparition réelle et non simulée, de la condamnation ou de la détention de leurs parens, sont susceptibles d'être assimilés aux enfans trouvés, et d'être mis, en cette qualité, à la charge de l'hospice auquel est confié le service des enfans trouvés dans l'arrondissement.

Le Gouvernement accorde chaque année, sur les centimes destinés aux dépenses variables du Département, une somme de 20,000 fr. pour la dépense des enfans trouvés. Cette somme est répartie entre les hospices ci-dessus désignés, au prorata de leurs dépenses. Le surplus de ces dépenses reste à la charge de ces hospices, à l'exception de ceux de Boulogne et Béthune, qui sont aidés par les hospices de Calais et de Lens. Celui de Calais est tenu de contribuer pour 12,000 fr. par an à la dépense des enfans trouvés confiés à l'hospice de Boulogne, et l'hospice de Lens contribue pour 723 fr. 50 c. par an à la dépense des enfans trouvés confiés à celui de Béthune.

Le nombre des enfans trouvés est habituellement de 466. Le mouvement donne année commune, 312 entrées, 65 sorties et 100 décès. La dépense totale est de 72,966 fr. 65 c. sur laquelle somme le Département paye 20,000 fr., l'hospice de Calais 12,000, l'hospice de Lens 723 fr. 50 c. Le produit des amendes affecté à cette dépense, s'élève environ à 2886 f. 20 c. Il reste donc 40,243 fr. 15 c. à la charge des hospices d'Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, St.-Omer et St.-Pol.

Les hospices d'Arras, Béthune, Boulogne; Calais, Montreuil, Hesdin, St.-Omer, Aire et Ardres, reçoivent aussi, 1.° des orphelins et orphelines de familles indigentes; 2.° des enfans délaissés par leurs parens pour cause d'indigence. Ces enfans sont qualifiés *orphelins et enfans de familles indigentes*. Le nombre habituel est de 12 à 1,300 dont plus de 600 dans le seul hospice d'Arras. La dépense annuelle des hospices pour cette partie de service s'élève à 151,000 fr.

Le mouvement annuel de ces enfans donne pour résultat ordinaire 242 entrées, 210 sorties et 26 décès.

Les enfans trouvés et abandonnés ainsi que les orphelins ne peuvent rester à la charge des caisses publiques ou des hospices, que jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, à l'exception de ceux qui, à raison de leurs infirmités, sont hors d'état de travailler pour leur subsistance.

Tous les enfans trouvés sont placés en nourrice ou en pension à la campagne; à l'âge de 6 ans, ils sont mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans; ils y restent jusqu'à l'âge de 12 ans, époque à laquelle ils cessent d'être à la charge des hospices.

Les enfans mâles, susceptibles d'un service militaire, sont mis à l'âge de 12 ans, à la disposition du Ministre de la marine.

Les enfans ayant accompli l'âge de 12 ans, dont l'État n'a pas autrement disposé, sont mis en apprentissage, autant que possible, les garçons chez des laboureurs ou des artisans, les filles chez des ménagères, des couturières, ou d'autres ouvrières, ou dans des fabriques et manufactures, et cessent d'être à la charge des hospices et du trésor public. Les contrats d'apprentissage ne peuvent stipuler aucune somme en faveur ni du maître ni de l'apprenti; mais ils doivent garantir, 1.° au maître, les services gratuits de l'apprenti jusqu'à un âge qui ne peut excéder 25 ans; 2.° à l'apprenti, la nourriture, l'entretien et le logement. L'appel à l'armée comme conscrit fait cesser l'obligation de l'apprenti. Ceux des enfans qui ne peuvent être mis en apprentissage, les estropiés, les infirmes qu'on ne trouve point à placer au-dehors, entrent alors à l'hospice et y restent à sa charge. Ils sont occupés dans l'intérieur à divers travaux.

Les enfans trouvés et abandonnés sont sous la tutelle des Commissions administratives des hospices. Un membre de la commission est spécialement chargé de cette tutelle.

Le nombre des enfans trouvés et abandonnés dont le Gouvernement a disposé jusqu'à ce jour pour le service des armées, est de 113; ils sont entrés dans les Pupilles de la Garde.

Ces 113 jeunes militaires ont été tirés, savoir :

De l'hospice d'Arras,	51.
De l'hospice de Béthune,	1.
De l'hospice de Boulogne,	2.
De l'hospice de Calais,	6.
De l'hospice de Montreuil,	6.
De l'hospice d'Aire,	16.
De l'hospice de St.-Omer,	31.
TOTAL.	113.

6.° *Dépôt de mendicité.*

Un décret du 25 novembre 1808, avait affecté un partie des bâtimens de la citadelle d'Arras à l'établissement du dépôt de mendicité. Ce décret n'a pas reçu son exécution, attendu que le Département de la Guerre n'a pu faire la remise d'aucune partie de cette citadelle. Depuis lors différens projets ont été proposés. S.E. le Ministre de l'Intérieur a définitivement adopté celui de placer ce dépôt dans la caserne Hérouval, à Arras, cédée à cet effet par S. E. le Ministre de la Guerre. Des terreins adjacens y seront réunis et de nouveaux bâtimens seront construits pour l'établissement de ce dépôt. Les dépenses de 1.er établissement sont évaluées à 350,000 francs au moins, dont 215,000 fr. pour constructions et acquisitions de terreins. Les dépenses annuelles sont évaluées à 100,000 fr. Il y a déjà en caisse près de 200,000 fr. affectés aux dépenses de premier établissement. Les moyens de completter la somme nécessaire et de subvenir à la dépense annuelle, ont été proposés au Gouvernement, dont on attend la décision.

D'après le projet, le dépôt sera établi pour 500 individus ; ainsi la dépense est calculée à raison de 200 fr. par individu chaque année, en y comprenant le traitement du Directeur et des autres Employés.

Le Directeur de ce dépôt et la lingère sont déjà nommés et l'on espère que l'organisation définitive ne sera plus longtems différée. Dès qu'il sera établi, la mendicité sera interdite dans tout le département.

Il y aura dans ce dépôt des ateliers de différentes espèces pour occuper tous les individus qui y seront renfermés.

7.° *Maison de répression.*

Il ne doit pas y avoir de maison de répression dans ce Département ; les individus qui seraient dans le cas d'être renfermés

dans une maison de cette espèce, seront envoyés dans la maison de répression la plus voisine.

Hospices des insensés.

Il y en a deux dans ce Département, l'un à St.-Venant, où l'on ne reçoit que les hommes, et l'autre à Arras, où l'on reçoit les individus des deux sexes.

Le nombre habituel des individus attaqués de démence, folie, idiotisme etc., renfermés dans ces deux hospices, est de 55 hommes et 72 femmes.

Le projet est de réunir ces deux maisons et de disposer celle de St.-Venant pour recevoir les insensés des deux sexes.

Les états ci-après contiennent des renseignemens détaillés sur la situation, la population et le mouvement des *différens* hospices des départemens; nous les ferons précéder d'une notice sur les hospices d'Arras, nous regrettons de ne pouvoir donner de semblables renseignemens sur les autres hospices du Département: nous ferons nos efforts pour les obtenir et les offrir dans l'annuaire de 1815.

NOTICE SUR LES HOSPICES D'ARRAS.

Ces Hospices sont 1.° l'hospice civil destiné à recevoir les malades de la ville;

2.° Les hospices des orphelins et orphelines dans lesquels sont élevés les enfans indigens des deux sexes;

3.° Les hospices de St.-Eloy, de S.te Barbe, de St.-*Mathieu*, du Mortier, des Charlottes, de St.-Dominique, *établis* et dotés pour recueillir et loger dans chacun un certain nombre de pauvres femmes;

4.° L'hospice des imbécilles;

L'hospice civil, anciennement nommé hôpital St.-Jean-en-lestré, a été institué vers la fin du douzième siècle (environ l'an 1178,) par Philippe d'Alsace, comte de Flandre et Isabelle de Vermandois, sa femme; ils donnèrent (en 1179 et 1181) le terrein sur lequel il est bâti et plusieurs rentes en argent et en blé.

Plusieurs Papes (*) et les différens Souverains à qui l'Artois a appartenu successivement, (*) confirmèrent l'établissement de l'hôpital et en augmentèrent les biens.

(*) Alexandre III, Grégoire IX en 1227, Honorius III en 1266, Jean XXII en 1320.

Les pauvres de la ville et de la banlieue y étaient seuls reçus. On croit que toutes les maladies n'étaient pas admises, mais on ignore quelles étaient alors les exceptions.

On n'a aucune notion sur le nombre de lits, dans l'origine de l'hôpital, ni à aucune époque des siècles suivans. On croit d'après les anciens titres et chartes qu'on a consultés, que ce nombre était plus ou moins considérable, selon l'état des revenus qui dans un intervalle de six siècles et dans un pays qui fut souvent le théâtre de la guerre, ont éprouvé de fréquentes variations.

Le soin des malades et l'administration des biens furent confiés à un certain nombre d'hommes et de femmes, qui depuis furent nommés frères et sœurs lais, et qui n'étaient assujettis à aucuns vœux. En 1550, par lettres-patentes de Charles-Quint, les frères furent supprimés, et les sœurs restèrent seules chargées de la direction de l'hôpital. Leur nombre fut porté à neuf Sœurs aidées de deux servantes, et il fut établi une Maîtresse ou Prieure nommée tous les ans par les *super-Intendans*. Les mêmes lettres-patentes établirent 4 *super-Intendans*, savoir, le Gouverneur-général d'Artois, le Président du Conseil d'Artois, le Gouverneur d'Arras et le Procureur-général d'Artois. En 1565, les sœurs furent également congédiées. On institua une communauté de religieuses soumises à des vœux solennels sous la règle de St.-Augustin, et il fut ordonné que les réglemens faits en 1550 sur l'administration de l'hôpital continueroient d'être observés. En 1698, on supprima et l'on réunit à l'hospice St.-Jean, les maladreries et hôpitaux ci-après, savoir : les maladreries du Grandval, du Petitval (y joint le pain des pauvres), de Croisilles, de Bucquoy, de Guémapes, Hénin, Chérisy, Mont-St.-Eloy, Simencourt, Montauban, Averdoing, Vitry, Neuville Vitasse et la maladrerie ou hôpital de Boiry-Becquerelle.

Au commencement du siècle dernier, le Gouvernement fit construire sur une portion de terrein de l'hôpital, un hôpital militaire, et la Communauté fut chargée du soin des malades auxquels il était destiné.

En 1789, la direction de l'hôpital était confiée à la Supérieure de la communauté, avec le conseil d'un Receveur et sous l'autorité des Administrateurs et sur-Intendans qui étaient, pour le temporel, le premier Président du conseil d'Artois, le grand Bailly de la Gouvernance d'Arras et le Procureur-général ;

(*) Philippe Auguste en 1191, Robert 1.er Comte d'Artois, frère de St.-Louis en 1226 et 1250, les Ducs de Bourgogne en 1409, etc.

pour le spirituel, l'Evêque d'Arras. Il y avait ordinairement à la même époque 36 religieuses dans la communauté ; le nombre ordinaire de malades était de 50 à 60, y compris quelques lits fondés par différentes familles qui en avaient la collation.

Depuis 1789 on a supprimé et réuni à l'hôpital St.-Jean l'ancien hôpital de l'Hôtel-Dieu en la cité, et celui de Vimy. On y transporta tous les malades qui s'y trouvaient, et quelques-unes des hospitalières qui les soignaient, furent jointes à celles de l'hôpital St.-Jean.

Cet établissement porte actuellement le nom d'Hospice Civil ; tous les malades de la ville y sont admis et traités, à l'exception de ceux attaqués de la gale, de la maladie vénérienne et d'infirmités reconnues incurables.

L'ancien hôpital militaire est rétabli : les militaires malades, excepté les galeux et vénériens, y sont reçus et traités conformément au marché passé entre l'Administration de la guerre et la Commission administrative des hospices. Les prisonniers civils et militaires sont également reçus à l'hospice aux mêmes conditions que les militaires.

Hospice des orphelins.

Les Administrateurs de la bourse des pauvres (établis par le placard de Charles-Quint du 7 octobre 1531), étaient chargés de pourvoir à l'entretien des orphelins de la ville d'Arras. L'hospice où ils étaient reçus et élevés, avait été bâti et doté en 1702 par Madame Elisabeth Rouvroy, veuve du Sieur Jean Courcol, premier élu d'Artois.

Lors de la réunion de la ville et de la cité d'Arras, (en 1749), (*) on transféra à la pauvreté de la ville, *la maison des* secours pour les orphelins de la cité.

En 1789, l'hospice des orphelins était desservi par un économe et deux instituteurs. Environ 50 à 60 enfans y étaient élevés. Les orphelins et abandonnés, fils de bourgeois ou de personnes domiciliées, y étaient élevés au compte de la bourse commune des pauvres.

Les enfans naturels et les enfans trouvés n'entraient jamais à la pauvreté. Ils étaient à la charge de la ville, et étaient mis en nourrice à ses frais jusqu'à 15 ans. A cet âge, les pères nourriciers les prenaient à leur charge sans rétribution.

Le grand accroissement du nombre des orphelins depuis

(*) Vide suprà, page 67.

1789

1789, ayant rendu l'ancienne maison de la pauvreté insuffisante, l'hospice des orphelins a été transféré dans l'ancien local de l'Hôtel-Dieu en cité. Cet hospice est actuellement desservi par quatre instituteurs : les domestiques sont un aide de cuisine et un portier. Les orphelins et enfans abandonnés y sont seuls admis depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 12 ; ils y reçoivent une éducation conforme à leur état : on leur fait apprendre un métier.

Il a été établi dans l'hospice des ateliers de cordonniers et de tailleurs. Une partie des orphelins y est employée à confectionner les habits et les souliers nécessaires pour cet hospice, celui des orphelines et autres établissemens sous la direction des commissions administratives. Il a été également établi dans l'hospice un atelier de fabrication de dentelles. Les orphelins non employés dans ces ateliers, sont occupés en ville à différentes sortes de travaux, tels que filature de coton, fabrication de fil à dentelles etc. ; les produits du travail des orphelins non consommés dans les hospices, sont portés à la caisse générale de l'Administration.

Hospices des orphelines.

Avant la révolution, deux établissemens, *l'hospice des orphelines* et la *communauté de S.te-Agnès*, étaient destinés à recevoir les filles orphelines, abandonnées etc. *L'ancien hospice* était comme celui des orphelins, à la charge de la bourse commune des pauvres : il était régi par les mêmes administrateurs.

En 1789, cette maison était destinée à recevoir les orphelines filles d'indigens, bourgeois ou domiciliés. Elles y entraient à 7 ans; il n'était fixé aucun âge pour leur sortie; elles y restaient jusqu'à ce qu'elles fussent en état de suffire à leur existence. Leur nombre était d'environ 50. Elles étaient confiées à une directrice qui était aidée par plusieurs institutrices.

La communauté de Ste.-Agnès a été instituée en 1645 par Jeanne Biscot, native d'Arras, elle y avait été autorisée par actes du Magistrat et par lettres patentes du Roi, accordées en janvier 1645, à la sollicitation de St.-Vincent de Paule. La maison lui avait été donnée par l'abbaye de St.-Vaast. Cette communauté avait pour objet de recueillir et élever les orphelines indigentes et abandonnées depuis l'âge de 7 à 8 ans, jusqu'à 16 ou 17. Il était recommandé de ne les congédier que lorsque leur travail pourrait suffire à leur subsistance ; alors même les supérieures devaient continuer de veiller sur leur conduite. Dans les premiers tems de l'établissement, les enfans n'étaient

que logés ; habillés et instruits ; ils allaient quêter pour leur nourriture. Cet état de choses dura peu. La communauté se chargea volontairement de les nourrir (autant qu'elle le pourrait). On croit que cette maison ne fut établie que pour 13 religieuses et 33 orphelines : ces limites, si elles ont existé dans les réglemens fondamentaux, n'ont jamais été observées. En 1690, le nombre des orphelines élevées dans la maison était de 130. Il en avait été élevé 686 dans les 45 premières années.

Cette maison avait peu de biens. Ceux qu'elle possédait lui avaient été donnés lors de son institution par sa fondatrice, jeanne Biscot, et par ses premières imitatrices, jeanne de Citey etc, ainsi que par l'Evêque d'Arras et par l'abbaye de St.-Vaast. Depuis lors les donations qui lui ont été faites en différens tems, quelques acquisitions et des améliorations avaient accru ses revenus, sans que jamais ils aient égalé ses dépenses. En exécution d'un concordat passé entre le Magistrat de la ville et les religieuses de Ste-Agnès, le 22 mars 1703, elles s'étaient chargées de recevoir et élever les filles abandonnées et orphelines, enfans de parens non bourgeois ou non domiciliés, âgés de sept ans et non affectés de maladies contagieuses. Il était fourni un trousseau qui, ainsi que la pension, était à la charge de la ville. Les filles des bourgeois et domiciliés étaient mises aux orphelines, et les filles naturelles ou trouvées étaient mises en nourrice aux mêmes conditions que les garçons.

En 1789, cette Communauté était composée de 23 religieuses.

Dans le cours de la révolution (en l'an 2) on a réuni à la maison de S.te-Agnès l'ancien hospice des orphelines, pour ne former qu'un seul établissement qui a pris le nom d'*hospice des orphelines et abandonnées*. Admises à l'âge de 7 à 8 ans, elles y sont élevées et instruites jusqu'à ce qu'elles puissent par leur travail suffire à leur subsistance, mais elles sortent ordinairement à l'âge de 16 à 17 ans. Elles sont confiées aux soins de 18 institutrices, anciennes religieuses de S.te-Agnès, qui sont en outre chargées de tenir une école externe et publique pour l'instruction gratuite des filles des indigens de la ville. Elles sont également chargées de confectionner, raccommoder et tenir en bon état les hardes et le linge des enfans en nourrice, des orphelins de l'Hôtel-Dieu et des indigens détenus à l'hospice des imbécilles.

Les orphelines qui ne sont pas employées à aider les institutrices dans les travaux qui viennent d'être indiqués, sont occupées à différens ouvrages, surtout à fabriquer de la dentelle. Le produit en est versé à la caisse générale des hospices.

Les enfans trop jeunes pour être placés, lors de leur réception, dans un des deux hospices qui leur sont destinés, sont envoyés en nourrice. A l'âge de 7 ans, les orphelins et enfans abandonnés en sont retirés et entrent dans un de ces hospices.

Les enfans naturels et enfans trouvés sont laissés en nourrice jusqu'à l'âge de 12 ans; alors l'Administration traite avec les habitans de la campagne qui les ont élevés et qui ordinairement, moyennant une somme de cinquante francs une fois payée, s'en chargent à leur propre compte. A cet âge de douze ans, les enfans trouvés et abandonnés, ainsi que les orphelins cessent d'être à la charge des hospices et des caisses publiques, excepté ceux qui, à raison de leurs infirmités, ne peuvent travailler pour gagner leur vie et qui n'ont aucun parent qui puisse s'en charger.

Il existe aussi à Arras plusieurs Hospices particuliers destinés au logement d'indigens vieux et valides. On n'a aucune notion certaine sur l'époque de l'établissement de la plupart de ces maisons. Avant la révolution, elles étaient administrées soit par le Magistrat, soit par les familles des fondateurs, soit par les fabriques de quelques paroisses Actuellement, chacune de ces Maisons contient un nombre fixe de chambres. Lorsqu'il y a des chambres vacantes, elles sont accordées aux pauvres femmes de la ville par l'Administration des hospices.

Les dépenses qu'occasionnent ces hospices particuliers sont payées par la caisse générale de l'administration.

L'hospice des imbécilles était administré, avant la révolution, par les Mayeur et Echevins de la ville. Il n'existe, dans les archives des hospices, aucun titre qui y soit relatif. Cet hospice des imbécilles ne possédait aucun bien quand il a été réuni aux établissemens confiés à la Commission administrative. On évalue à 12,000 francs les dépenses que cette maison lui occasionne.

Les insensés et les fous des deux sexes dont la réclusion est ordonnée par l'autorité publique, sont reçus et soignés dans cette maison au compte du Département; les indigens qui, avant leur détention, étaient domiciliés dans la ville, sont entretenus aux dépens des hospices, quelle que soit l'autorité qui ait ordonné leur détention. Cet hospice est confié aux soins d'un concierge et d'un guichetier.

Bureau de Bienfaisance.

Outre la commission administrative des Hospices, il y a un bureau de bienfaisance composé de six administrateurs et de six adjoints, qui veillent constamment à prévenir les besoins des

pauvres. La caisse communale fournit seule aux dépenses de ce bureau, à l'exception de quelques légères subventions provenant des bals et des spectacles.

Aidée d'une somme de 20,000 fr. donnée par le Gouvernement, la commission a organisé une maison pour les vieillards invalides des deux sexes à qui leur travail ne peut plus procurer aucune subsistance. Une somme de 10,000 fr. prise sur la caisse communale est destinée annuellement pour son entretien; cet établissement est surveillé par les membres du bureau de bienfaisance.

Sœurs de Charité.

Un établissement bien précieux existait encore à Arras, avant la révolution, sous le nom des Sœurs de la charité. Ces bonnes Sœurs n'avaient en propriété qu'une maison, six mesures environ de terre et un capital de 10,000 fr. placé sur les États d'Artois. Avec ces modiques ressources, elles donnaient des secours à tous les malades indigens de la ville, en linge, bouillon et médicamens. Leur sollicitude s'étendait aussi aux femmes en couches. Elles complettaient leurs fonds de distribution par des quêtes et par les différens dons qu'elles recevaient des personnes charitables. Leur dépense pour tous ces objets, pouvait être de 18 à 20,000 fr. Rappelées en l'an 9 par les soins du Maire, elles ont repris au nombre de six, leurs anciennes fonctions sans retrouver les mêmes ressources. La caisse communale est obligée d'en faire totalement les frais qui s'élèvent annuellement à 14,400 fr.; les indigens y retrouvent les mêmes secours et les mêmes consolations.

Suivent les États des Hospices du Département et de leurs Mouvemens pendant les années 1808, 1809, 1810, 1811 *et* 1812.

	NOMBRE attachés au servension.						
	INTERNE					helins res à la arge ospices.	
S	Hospitalières et Novices.	Aumônier.	Infirmiers.	Servantes.	Domestiques	Filles.	OBSERVATIONS.
ffé- ois	25	1	8	6		0	Les Hospitalières sont chargées du service de l'Hôp. Militaire. Le nombre moyen de malades qui y sont traités est de 2 à 300; celui des infirmiers varie selon celui des malades
s. ris, son la oue oui	5	0	0	8			
aye as	18	0	0	0		92	

St.-Pol.	Hosp. de St.-Pol. la ferme de S. Ladre à Hame-court actuellem. réunie à l'hosp. de St.-Pol.	La destin St.-Ladre de soigner Celui de l' recevoir des sexes ainsi t.-Pol unige	rg, Guy 3 nte de St. neut laiss on de bo où se pr fille, cet en 131 son fils.	3	0
Ardres.	St.-Nicolas.	Aux orphe aux malad lards.	ssencourt de Brem es. 16. s d'Ardres art, en 1766 t autres.	2	0

ENFANS en nourrice et en pension.				OBSERVATIONS.
Trouvés et abandonnés.		Orphelins et autres à la charge des Hospices.		
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
24	19	22	17	
0	0	0	0	L'hospice existait au vieil-Hesdin sous le nom d'hôpital d'Artois de S. Jean l'Evangéliste; il fut rétabli en cette ville en vertu de lettres-pat. de la duch de Parme, gouvern. des Pays-bas, en date du 4 mai 1562. L'on y a réuni les revenus des autres hôpitaux et Maison Dieu de l'ancien Hesdin.
97	104	38	49	Les revenus de St.Louis et des Apôtres sont réunis à ceux de l'hôp. St-Jean resté existant. L'hospice St.-Jean était primitivement desservi par des hospitalières qui gardaient les malades en ville et recevaient les pélerins pendant trois jours. Le médecin et le chirurgien portés à l'hôpit. St.-Jean font le service tant de cet hospice que de celui de l'hôpital général.
0	0	0	0	Ce sont des maîtresses séculières et l'économe qui desservent l'hôpital général. Outre l'emplacement destiné aux pauvres malades et infirmes, la maison peut encore contenir à demeure 180 militaires et 200 dans une circonstance urgente.
0	0	39	59	Ces orphelins sont nourris et entretenus dans la maison, où ils peuvent être admis à l'âge de 8 ans, et d'après les anciens statuts, ils doivent y rester jusqu'à l'âge de 18 ans. Avant 1789, le nombre des orphelins admis dans cet hospice était de 24. L'origine de la fondation des filles orphelines remonte à l'an 1702. Les autorités constituées de la ville d'Aire résolurent à cette époque de donner pour asile aux pauvres orphelines une maison nouvellement bâtie. Cette maison a été aggrandie en 1807 et 1808 par l'échange de quelques petites maisons [illegible] tenant à l'hospice contre des biens-fonds pa[illegible] les bienfaits de personnes charitables. Ce[illegible]
		0	0	



T A ... ÉS

OBSERVATIONS

2		
19		
0		
0		
1	3[illegible]	
0	22	
2	28	
0	25	
1	23	
0	26	
2	28	* [illegible]
1	35	*évacués* [illegible]
		suivant l [illegible]
7	269	*novembre 1* [illegible]
0	29	
2	[illegible]	
1	[illegible]	
1		
0	3[illegible]	
6	242	

[T] ABANDONNÉS		
Morts.	Restans au dernier jour de l'année.	*OBSERVATIONS.*
0	0	
0	3	
0	0	
0	3	
0	0	
0	3	
0	0	
0	3	
0	0	* *Ces Enfans trouvés ont été évacués sur l'hospice de Montreuil suivant l'arrêté du Préfet du 30 novembre 1811.*
0	4	
0	16	
0	94	
3	96	
0	79	
2	88	
0	95	
2	84	
3	54	
0	90	
1	88	
1	91	
12	859	
0	19	
0	28	
0	20	
0	32	
0	20	
0	34	
0	17	
0	34	** *Ces Enfans trouvés ont été évacués sur l'hospice de St.-Omer suivant l'arrêté du Préfet du 30 novembre 1811.*
0	19	
0	31	
0	254	

ÉTAT particulier des Enfans dont le nombre était de 2,217 à l'époque du 1.er Janvier 1813.

DÉSIGNATION des HOSPICES.		Enfans trouvés de parens inconnus.		Enfans abandonnés qui ont été assimilés aux enfans trouvés.				Enfans légitimes abandon. par leurs parens pour cause d'indig.e mais non assimilés aux enf.s trouvés et qui sont à la charge des hospices comme assimil. aux orphelins.		Enfans orphelins.	
				Naturels.		Légitim.					
		mâles.	femelles.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femelles.	mâles.	femelles.
ARRAS.	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	186	169	6	7
	à nourrice et en pension.	165	148	14	11	4	5	148	112	2	3
BÉTHU.	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	à nourrice et en pension.	2	3	3	3	5	3	3	2	8	7
BOULOGNE.	à l'Hospice.	4	4	3	2	o	o	22	31	7	9
	à nourrice et en pension.	149	167	31	25	2	3	5	10	o	1
CALAIS.	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	o	34	33
	à nourrice et en pension.	o	o	o	o	o	o	o	o	3	6
MONTREUIL	à l'Hospice.	4	5	2	2	7	3	4	9	14	15
	à nourrice et en pension.	9	9	o	o	2	o	10	6	8	2
HESDIN	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	4	o	o
	à nourrice et en pension.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
ST.-OMER.	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	o	88	91
	à nourrice et en pension.	63	65	3	1	7	7	40	51	o	o
AIRE.	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	o	19	31
	à nourrice et en pension.	o	o	o	o	o	o	o	o	15	18
ARDRES	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	à nourrice et en pension.	o	o	o	o	o	o	o	o	6	8
ST.-POL	à l'Hospice.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
	à nourrice et en pension.	o	o	o	o	11	8	o	o	o	o

RÉCAPITULATION.

AUX HOSPICES....	8	9	5	4	7	3	212	213	168	186
A NOURRICE ET EN PENSION.....	388	392	51	40	31	26	206	181	2	45
TOTAL......	396	401	56	44	38	29	418	394	210	231

***ÉTAT** nominatif des Membres composant les Commi*

de Bienfaisance etc. et les Bureau

Communes où sont situés les Établissemens.	NOMS des Administrateurs.	MEMBRES de la Commission de révision.	NOMS des Ordonnateurs, Contrôleurs et Receveurs.
	MM.	MM.	MM.
Arras.	Duquesnoy Debeugny-d'hagerue Planquette Lallart Dourlens-Brunel	Watelet Delleville Dauchez	Planquette, ordonna-teur Fauchison, contrôle Vallé, receveur
Bapaume	Catelain-Milot Gamot Andrieux Lourdel Pomey	Watelet Waterlot Debeugny-Gra-velines)	Pigou, receveur
Béthune.	Lemaire-Donze Brasier-Humetz Leroy, emmanuel Brassart, henri Barra, désiré	Defoulers Daiguirande Delautel	Lemaire-Donze, or-donnateur Beugniez, receveu
Lens.	Leroy, prosper Brassart, andré Mairesse, louis Triboulet, césar Delaville, louis	Defoulers. Daiguirande Delabre	Brassart, ordonn Roussel, bernard, receveur
St.-Venant.	Decobert, françois Courdent Leponq, louis De St.-Jean Sénéchal	Defoulers. Daiguirande. Maes.	Sénéchal, ordonna Lemerre, receveur
Boulogne.	Coillot, jacques-jean Gros, ch.-joseph Guéroust, louis Duquene-Clocheville Fontaine, louis Berquier-Neuville Pamart, louis-fr.-j.	Dublaisel - Du-rieux Grandsire Vasseur.	Coillot, ordonnat. Merlin- Lafrenoy, receveur.
Calais.	Isaac, l'aîné Devaux, chef de bat.	Dublaisel - Du-rieux	Benard, ordonnateu

ions administratives des Hospices, les Commissions de Révision.

NOMS des FFICIERS de Santé externes.	AUMÔNIERS.	NOMS des SŒURS SUPÉRIEURES.	MEMBRES des BUREAUX de Bienfaisance.
MM.	MM.	MM.	MM.
oursel, père onot. uvillier.	Duniol.	Dessenne, directeur des orphelins. Lenglet, directrice de l'hôpital St.-Jean. Goudemand, directrice de Ste.-Agnès.	Hurtrel, dominique. Douchez. Leroy-Cailleret. Brietz. Brunel. Gamot.
englebert. ronier.	Lefebvre.		Andrieux. Lourdel. Pomey.
illiers, doc. médecin.	Wourms. Potel.	Wattebled, victoire-joseph.	Lemaire-Donze. Brasier-Hametz. Leroy, emmanuel. Brassart, henri. Barra, désiré.
anfin, méd. arlier, chir.	Constenoble	Leflond, sœur placide	Behat, antoine. Cayet, théophile. Grégoire, norbert. Hocquet, seraphin.
ourden.	Vièren.		Delière. Mullet, louis. Lissacq. Billy. Conseil, constant.
cuzel, méd. orré, offic. de santé.	Pruvost.	Rousseau, bernardine.	Allan, pierre-l.-m. Berquier-Neuville. Caron Defromentel. Ducarnoy, hubert. Cousin, ph.-alexis.
			Woiller, poultere. Carelu.

COMMUNES où sont situés les Etablissemens.	NOMS des ADMINISTRATEURS.	MEMBRES de LA COMMISSION DE RÉVISION.	NOMS des ORDONNATEURS, CONTRÔLEURS ET RECEVEURS.
	MM.	MM.	MM.
Suite de Calais.	Devol, philippe Isaac, philippe Levert, propriétaire Benard, antoine	Grandsire Blanquart-Sept-Fontaine	Reisenthel, fils, receveur
Montreuil.	Thueux, nic.-fr.-m. Legaucher-Dubroutel Godefroy, doyen-curé Patte Duval, joseph	Riquier Varennes Guéroust-de-Bois-Robert.	Duval, joseph, or[illegible] Brulé, jean-bap.-[illegible] receveur
Hesdin.	Prévost de-courmière Hallette-de-Neuville Dufour, balthazar Dhalinghem Blin, antoine	Riquier Varennes Froissart	Prévost de Courmi[illegible] ordonnateur Aigoin, firmin, rece[illegible]
St.-Omer	Vasseur, michel-fr. Leroy, françois Gaillard, p.-j.-const. Boudry, p. réné-al. Pley, ant.-fr.-august.	Deslyons-Moncheaux Barbier Caron-Senlecq	Gaillart, pierre-jos. constant, ordon[illegible] Caron, antoine-fran-çois-jos., contr[illegible] Cuvelier, ad.-j. rece[illegible]
Aire.	Hermant, mathieu Dallennes, charlem. Beugin, andré Delanquesaing, ch. Guilbert, louis	Deslyons-Moncheaux Enlart de Guémy Ceugnet	Hermant, ordon[illegible] Delannoy, receve[illegible]
Ardres.	Bousson, ign.-fr. Bousson Francoville Specq, antoine Deligny.	Deslyons-Moncheaux Faucon-Guillain Le bar. Bousson	Deligny, ordonnate[illegible] Bousson, contrôleu[illegible] Specq, receveur
St.-Pol	Guffroy, pr. du trib. Debret, curé-doyen Ricouart, vic.-prêtre Genelle N	Lasteyrie-Dusaillant Prévost Hérognelle-Lombart	Ricouart, ordonn[illegible] Bocquet, receveur
Auxi-le-Château.	Wallart, ch.-ant. Delienne, pierre-fr. Dautriche Duboille, louis Labesse	Lasteyrie-Dusaillant Wallart, fils Thérouanne, fils	Duriez, ordonnate[illegible] Sorel, receveur

NOMS des OFFICIERS de Santé externes.	AUMÔNIERS.	NOMS des SŒURS SUPÉRIEURES.	MEMBRES des BUREAUX de Bienfaisance.
MM.	MM.	MM.	MM.
Souville, m. Giroud, chir.	Dufour.		Meurice. Porquet Souville. Parenty.
Mofllait, m. Deroussent, stanislas. Deroussent, louis.	Lœuillet.	M. Pichonnier de Ste.-Marthe, économe en chef de l'hosp. des malad. sous la direct. de M. Framery, de S.-Ursule, supér. hon. M.de Caroline Bachelet, économe en chef de l'hospice des orphelins.	Godefroy, c. doyen. Guéroult. Patté. Maria. Boitel. Prévost de Courm.res
Vivens, alex.	Brunion.	Anges, marie-fran.se	Hallette de Neuville. Dufour, baltazar. D'halinghem. Blin, antoine.
Daman. Chrétien. Descamp.	Pochez. Lurette. Petit-Près.	Millot, sœur émélie. Courbetz, sœur fran.se Wallet, marie-laurence maîtresse des orphelines.	Cortil-Vinoc. Dolhaint-Carpentier. Dhallewyn de vissery. Bosch, charles. Pley-Legrand, aug.
Wavrin, th. Boutleaux, c.	Deplantoy	Lemaire, marie.jos.	Wavrin. Asselin. Dubled, jacques. Chapon. Martin-Beugin.
Duval.	Déligny.		Dethosq. Bousson. Haigneré. Specq. Deligny.
Fontaine, m. Danvin, ch.	Ricouart.	La Dame Chabé.	Ricouart, nicolas. Vogne, françois. Heroguelle-Leroy. Capron, guislain. Lecomte, remy.
Leger.			Boistel. louis-ant.* Wallart, charlemag.* Wallart, l.-n.-joseph. Delienne, pierre-fr. Duboille, théodore.

Nous avons donné dans l'annuaire de 1807, page 561, dans celui de 1808, page 544 et dans celui de 1810, page 399, les états des Legs et Donations faits en faveur des hospices et des pauvres de ce département. Nous allons présenter la suite de ces actes de bienfaisance et d'une véritable piété.

ETAT des Legs et Donations faits aux Hospices.

Désignat. des Hospices.	Noms des Donateurs.	Date des Donations.	Désignation des Legs ou Donations — Immeubles. h.	a.	c.	Rentes.	Meubles et argent. f.
Arras.	Fromentin						300
	Grenier	9 octob. 1811					2000
	Hébert, isabelle						1000
	Hébert, marie						1000
	Lallart, julie-védast.	20 déc. 1809					400
	Carrault, notaire	26 fév. 1806					400
	Grenet, femme Dedion	23 br.re an 14					4000
	Cornuel						1000
Bapaume.	Devillers de Chanteraine	24 mars 1788					200
	Dupont, frère et sœur						0
Béthune.	Guilbert		1	50	0		300
	Leducq, élisabeth						
Boulogne.	Geneau de Micurles	21 fév. 1807	8.e d'une maison			100 fr. r. viag.	0
			maison estim.				0
	Regnault, madeleine	10 déc. 1808	23,573 fr.				200
Calais.	Croichet	24 sept. 1807					1200
	Obert, père	12 flor. an 12					100
Montreuil.	Butay	1813					0
St.-Omer.	Lorthioy, m.ad.-joseph	7 nov. 1808				2 tabl.	0
	Lépine, maurice-alb.	24 déc. 1808	1	22	90		1000
	Lorthioy, m.-ad.-jos.						0
	Delattre, bernard	15 vend. an 7	2	30	53		707
	Dupont, marie-madel.						
Aire.						jouiss. de 2 rentes.	0
idem.	Martel, catherine-joseph.	17 janv. 1807					300
St.-Pol.	Hérissent, françois					17f. 20c.	

Désignat. des Bureaux de bienfaisance.	NOMS des DONATEURS.	DATE des Donations.	DESIGNATION DES LEGS OU DONATIONS. Imm.		Rentes.		Arg. et Meubles.
			fr.	c.	f.	c.	f.
Arras.	Herman, m.-guislain	23 fr. an 13					500
	Hazard	14 août 1811					300 linge et vin.
	Legentil, m.anne-l.	5 déc. 1808					200
	Deslyons, flavie				24	0	
	Duboille, emélie						100
	Thomas, aubert-joseph	8 frim. an 13					300
	Lallart, julie-védast.	20 déc. 1809					15 hect. de blé.
	Duboille, marie-louise						100
	Delaunne, gilles						mobilier.
	Delaunoy, charles						linge et habillem.
	Grenet, femme Dédion	24 br.re an 14					2000
Bancourt.	Goubet, gaspard-jos.	10 nov. 1810					100
Frémicourt	idem.	id.					100
Haplincour	idem.	id.					200
Beaumetz-les-loges.	Mayeur v.e Despretz						2 hect. de blé.
Vis-en-art.	Lefebvre v.e Charlier	27 juil. 1807					mobilier.
Carvin.	Quera, augustine	12 mars 1808					60 linge et hab.
Calonne-Ricouart	Delagréné, melchior	1.er nov. 1813			100	0	100
Fleurbaix	Charlet, catherine						300
Laventie	Dubrulle, ch.-bonif.	16 oct. 1812					4000
Lestrem	Lefebvre, m.-agnès	30 flor. an 13					702
Lorgies.	Charlet, marie						200
Fouq.res-les	Druelle, jean-bapt.	5 octob. 1812			1	50	
Bully(Lens	Tahon, sixte-joseph	18 mai 1812					400
Robecq	Marsille,	22 mars 1808	44	30			
Auchel	Hallocherie, veuve,	17 mars 1807					80 h. de blé.
Boulogne	Guerlain, louis-ant.fr	18 fév. 1810					300
	Ricart, jacques	4 mai 1808					100
	Roquigny, v.e Deha-	11 nov. 1807					600
Calais	Croichet (me	24 nov. 1807					1200
Outreau	Guilbert						300
Longfossé	Geneau de Mieurles	15 janv. 1808					300
Frencq	Yvart, m.e-madeleine	25 octob. 1808					jouis. pendant 6 ans de ses meub.
Fressin.	Leclercq, marie						200
Bourthes	Vallois, philippe						50 déc. de blé.
St.-Omer.	Bouy, v.e Meyran	2 mars 1812					842
Aire	Duvivier, catherine	2 mars 1808					2000
idem.	Deroo, veuve charlier	16 avril 1812					1500
Blendecq.	Legrand, maximilien	27 avril 1812					1000
Escœuilles	Convois, antoine						habits et linge.
Seninghen	Picquet, jean-jacques	2 janv. 1813					150 h. de blé.
Wismes	Dufay, émilie						3 h. de blé.
Bilques	Visconti, louis-baltaz.	13 nov. 1786			Plus.rs		[illegible] effets.
Aumerval	Flament, célestin						idem.
Bavincourt	Mayeur, marie-joseph						2 h. de blé.
Hermaville	Boussemart, marie						200

ÉTAT par Cantons des Revenus affectés aux secours à domicile.

NOMS des CANTONS.	NOMBRE de Communes où il existe des Biens de pauvreté.	PRODUIT annuel approximatif de ces Biens. f.	c.	FONDS alloués dans les budgets en faveur des bureaux de bienfaisance. f.	c.	TOTAL des ressources connues. f.	c.
Arras, (*Nord.*)	4	1922	0	1745	0	3667	0
Arras, (*Sud.*)	3	644	0	400	0	1044	0
Bapaume.	13	2529	52	0		2529	52
Beaumetz.	10	3952	15	950	0	4902	15
Bertincourt.	16	13299	0	0		13299	0
Croisilles.	18	7065	0	1150	0	8215	0
Marquion.	15	24136	0	1000	0	25136	0
Pas.	7	4906	41	600	0	5506	41
Vimy.	25	14219	0	1460	0	15679	0
Vitry.	27	18148	0	1950	0	20098	0
Béthune.	13	9552	90	460	0	10012	90
Cambrin.	16	6766	4	800	0	7566	4
Carvin.	11	25455	36	0		25455	36
Houdain.	18	6827	22	384	0	7211	22
Laventie.	6	2715	60	400	0	3115	60
Lens.	20	21223	4	600	0	21823	4
Lillers.	9	5918	68	0		5918	68
Norrent-Fontes.	14	1878	8	580	0	2458	8
Boulogne.	2	2921	29	250	0	3171	29
Calais.	3	2241	0	0		2241	0
Desvres.	2	816	0	97	78	913	78
Guines.	4	1365	39	932	12	2297	51
Marquise.	2	83	0	0		83	0
Samer.	2	2130	3	0		2130	3
Campagne.	2	3701	0	0		3701	0
Etaples.	1	260	42	15	0	275	42
Fruges.	3	387	0	9	89	396	89
Hesdin	3	824	0	12	0	836	0
Hucqueliers.	0	0		0		0	
Montreuil.	0	0		150	0	150	0

NOMS des CANTONS.	NOMBRE de Communes où il existe des Biens de pauvreté.	PRODUITS annuel approximatif de ces Biens.		FONDS alloués dans les budgets en faveur des bureaux de bienfaisance.		TOTAL des ressources connues.	
		f.	c	f.	c	f.	c.
Aire.	10	3084	59	170	0	3254	59
Ardres.	8	1156	63	0		1156	63
Audruick.	12	5918	24	2400	0	8318	24
Fauquembergue.	3	1711	0	0		1711	0
Lumbres.	11	3391	67	130	0	3521	67
St.-Omer, (*Nord.*)	6	15781	7	50	0	15831	0
St.-Omer, (*Sud.*)	5	1562	77	600	0	2162	77
Aubigny.	12	1387	0	0		1387	0
Auxi-le-Château.	4	3089	0	1000	0	4089	0
Avesnes-le-comte.	16	2660	0	54	0	2714	0
Heuchin.	7	612	0	218	0	830	0
St.-Pol.	4	984	0	15	0	999	0
Wail.	1	90	0	0		90	0

RÉCAPITULATION.

ARRAS..........	138	90821	8	9255	0	100076	8
BÉTHUNE.......	107	80336	92	3224	0	83560	92
BOULOGNE.......	15	9556	71	1279	90	10836	61
MONTREUIL.....	9	5172	42	186	89	5359	31
S.T-OMER......	55	32605	97	3350	0	35955	97
ST.-POL.........	44	8822	0	1287	0	10109	0
TOTAL....	368	227315	10	18582	79	245897	89

DROITS SUR LES BALS ET SPECTACLES.

La loi du 7 frimaire an 5 a consacré la perception au profit des Pauvres d'un decime par franc sur le produit des billets d'entrée et d'abonnemens dans les Spectacles, et du quart de la recette brute des Bals, Feux d'artifice, Concerts etc.

Les décrets des 26 novembre 1808 et 9 décembre 1809 ont prorogé *indéfiniment* la perception de ces droits.

Un arrêté du Général Préfet du 1.er juin 1811, inséré au mémorial administratif n.° 128, porte que ce même droit en faveur des Pauvres sera perçu dans toutes les Communes du département sur les cabaretiers et autres qui donnent à danser, et par abonnement général le règle à 1 franc par jour pour un violon, 1 franc 50 centimes pour deux instrumens et 2 francs lorsqu'il y a plus de deux instrumens.

Ce droit est double pour les jours de *Karmesse* ou de *Ducasse.*

Nous n'avons pu nous procurer de renseignemens sur les produits de ces droits dans les campagnes. Nous nous bornerons donc à présenter l'etat que nous avons pu former des mêmes produits, tant sur les Bals que sur les Spectacles, dans quelques Villes du département.

NOMS des VILLES.	Sommes perçues pour les Pauvres sur les produits des Bals et Spectacles en								
	1810.		1811.		1812.		1813.		TOTAL.
Arras.	1428	0	2231	66	1433	0	1448	0	6540 66
St.-Omer.	922	5	648	25	705	11	611	40	2886 81
Béthune.	500	0	500	0	300	0	400	0	1700 0
Aire.	0		106	0	101	0	0		207 50

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE.

Le Décret du dix-sept mars 1808, a posé les bases de l'instruction publique en France.

Le Département du Pas-de-Calais est compris dans l'arrondissement de l'Académie de Douai.

Cette Académie comprend dans son arrondissement les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Recteur.

M. TARANGET.

Inspecteurs.

MM. Lemoine.
Boinvilliers.

Secrétaire.

M. Chuffart.

Conseil Académique.

Président.

M. Taranget.

Membres du Conseil.

MM. Lemoine, *chargé des fonctions du ministère public près le Conseil.*
Boinvilliers.
Thirion.

MM. Delétoille.
Agnant.
Duchateau.
Dereux.
Rouland.

Faculté des sciences.

N.......

Faculté des lettres.

Doyen.

M. Taranget.

Professeurs.

MM.

Littérature française,	Taranget.
Suppléant,	Agnant.

Littérature latine,	MM. Thirion.
Histoire,	N.......
Philosophie,	Delétoille.
Secrétaire,	Agnant.

LYCÉES.

C'est dans le Lycée d'Amiens que sont établies les bourses communales créées par le décret du 10 mai 1808, au nombre de 5 bourses entières ou pension pleine, 14 trois quarts et 13 demi-bourses, ainsi qu'il suit :

Noms des Villes à la charge desquelles il a été créé des bourses en exécution du décret du 8 mars 1808.	NOMBRE DE BOURSES			
	entières.	trois-quarts.	demi.	TOTAL.
Arras.	2	3	3	8
Béthune.	0	1	0	1
Boulogne.	1	3	3	7
Calais.	1	0	2	3
Montreuil.	0	0	1	1
Hesdin.	0	1	0	1
St.-Omer.	1	6	0	7
Aire.	0	0	4	4
Total.....	5	14	13	32

COLLÈGES.

Il existe des Collèges dans les Villes d'Arras, Béthune, Lens, Montreuil, Hesdin, St.-Omer, Aire et St.-Pol.

Celui de St.-Omer doit être érigé en Lycée.

Suivent les noms des Professeurs :

ARRAS.

MM.

Principal,		Fauchison.
Régens.	*Réthorique*.	Sauvage.
	Humanités 2.e *année*,	Dhollande.
	——— 1.e *année*,	Bacouel.

		MM.
	Grammaire 2.e année,	Marchand.
	——— *1.re année,*	Petit.
	Classe élémentaire,	Dezètre.
	Mathématiques,	Dainez.

BÉTHUNE.

Principal,	MM.	HAUELLE.
Régens.	*Humanités 1.re année,*	Leclercq.
	Grammaire,	Bouteleux.
	Classe élémentaire.	Hauelle.
	Mathématiques,	Gislain de la vieille Ferté.

LENS.

Principal,	MM.	CAYEZ.
Régens.	*Grammaire.*	Cayez.
	Classe élémentaire.	Paunet.
	Mathématiques.	Cayez.

MONTREUIL.

Principal,	MM.	LEGER.
Régens.	*Grammaire 2.e année,*	Leger.
	——— *1.re année,*	Gourdin.
	Classe élémentaire 2.e année,	Delannoy.
	——— *1.re année,*	Simonard.

HESDIN.

Principal,	MM.	N.....
Régens.	*Grammaire 2.e année,*	N.....
	——— *1.re année,*	Roch.
	Classe élémentaire,	Deregnaucourt.

ST.-OMER.

Principal.	MM.	POILLION.
Régens.	*Philosophie.*	Moronval.
	Rhétorique.	Guisselin.
	Humanités 2.e année,	Rollet.
	——— *1.re année,*	Machart.
	Grammaire 2.e année,	Gobert, *par intérim.*
	——— *1.re année,*	Cleuet.
	Classe élémentaire,	Cadart, *par intérim.*
	Mathématiques,	Podevin.

AIRE.

Principal,	MM.	BEUGIN.
Régens.	*Humanités 1.re année,*	De Plantay.
	Grammaire 2.e année,	Blary.

		MM.
	Grammaire 1.re année,	Bleuzet.
	Mathématiques.	Beugin.

St. - POL.

		MM.
Principal,		JOANNE.
Régens.	*Humanités.*	Joanne.
	Grammaire 2.e année,	Douilly.
	———— *1.re année,*	Billet.

Séminaire Diocésain, à Arras.

Directeur, M. COMPIÈGNE.

Ecole Secondaire ecclésiastique, à St.-Omer.

Directeur, M. JOYET.

Chefs d'Institutions.

MM.	Blérion,	à Boulogne.
	Compiègne,	*idem.*
	Delvar,	à St.-Omer.

Maîtres de Pensions.

MM.	Genel,	à Arras.
	Lanthiez,	*idem.*
	Chevalier,	à Aire.
	Weecksteen,	à Hersin.
	Wille,	à Calais.
	Montenuis-Broutta,	à Marquise.
	Lefebvre,	à St.-Omer.
	Délibessart,	à Penin.

ÉCOLE DE DESSIN.

L'école gratuite de dessin existante à Arras a été fondée par les Etats d'Artois. Elle est maintenant à la charge de la commune et se trouve placée dans une des salles du Collège, sous la surveillance immédiate du Principal.

Professeur, M. PEUVREL.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Les Écoles primaires communales ont été organisées dans ce département en 1812 et 1813, par les soins de M. le Recteur de l'Académie de Douai, elles sont au nombre de 984 dont le détail par cantons suit :

NOMS des CANTONS.	NOMBRE D'INSTITUTEURS		TOTAL.	NOMBRE de Communes sans Instituteurs.
	Communaux.	Particuliers.		
Arras, (*Nord.*)	12	19	31	3
Arras, (*Sud.*)	7	0	7	1
Bapaume.	20	3	23	4
Beaumetz.	28	1	29	1
Bertincourt.	12	6	18	5
Croisilles.	23	1	24	5
Marquion.	17	3	20	1
Pas.	22	4	26	1
Vimy.	22	9	31	4
Vitry.	20	3	23	6
Béthune.	16	6	22	0
Cambrin.	16	7	23	0
Carvin.	10	4	14	1
Houdain.	26	5	31	3
Laventie.	9	2	11	0
Lens.	16	4	20	5
Lillers.	10	3	13	1
Norrent-fontes.	27	4	31	3
Boulogne.	6	9	15	1
Calais.	13	5	18	1
Desvres.	20	2	22	3
Guines.	17	4	21	0
Marquise.	19	1	20	2
Samer.	16	7	23	2
Campagne.	22	0	22	3
Etaples.	17	2	19	0
Fruges.	19	1	20	5

NOMS des CANTONS.	NOMBRE D'INSTITUTEURS		TOTAL.	NOMBRE de Communes sans Instituteurs.
	Communaux.	Particuliers.		
Hesdin.	21	5	26	3
Hucqueliers.	22	1	23	1
Montreuil.	25	6	31	1
Aire.	20	6	26	1
Ardres.	20	3	23	3
Audruick.	14	1	15	1
Fauquembergue.	21	2	23	3
Lumbres.	34	3	37	3
St.-Omer, (*N.*)	6	9	15	4
St.-Omer, (*S.*)	6	1	7	1
Aubigny.	26	0	26	3
Auxi-le-Château.	28	5	33	2
Avesnes-le-C.	26	2	28	8
Heuchin.	29	2	31	3
St.-Pol.	37	1	38	5
Wail.	23	1	24	1
RÉCAPITULATION.				
ARRAS........	183	49	232	31
BÉTHUNE......	130	35	165	15
BOULOGNE.....	91	28	119	9
MONTREUIL....	127	15	142	13
ST.-OMER.....	121	25	146	16
ST-POL.......	169	11	180	21
TOTAL....	821	163	984	103

ECOLE DE NAVIGATION.

Il existe à Boulogne une école de navigation dirigée par M. *Olivier*.

Les écoles de navigations sont destinées à répandre dans les classes des jeunes marins, les connaissances théoriques dont les besoins de leur état exigent les applications les plus fréquentes.

Le Ministre de la marine et des colonies nomme les professeurs, d'après les rapports qui lui sont faits par les examinateurs de la marine, et en vertu des décrets des 21 et 5 juillet 1791.

Le professeur est salarié par le Gouvernement, et les élèves ne payent aucune rétribution.

Leur nombre est absolument illimité. Le professeur est obligé d'admettre à son cours tous ceux qui, étant nés dans le port où est établi son école, ont obtenu l'agrément du maire dudit port, et ceux qui, étant embarqués sur les bâtimens de l'État, ont obtenu l'agrément des commissaires de marine.

L'instruction peut être considérée comme composée de deux parties distinctes quant au résultat et à l'objet que l'on se propose : celle qui a rapport à l'enseignement des élèves de la marine militaire, et celle qui a rapport à l'enseignement des élèves de la marine marchande. Dans la première de ces deux parties comme dans la deuxième, l'instruction est déterminée d'après les grades auxquels les élèves se destinent. Ces grades sont ceux d'aspirants de deuxième classe, d'aspirants de première et d'enseigne de vaisseau. Ceux qui se proposent d'entrer dans la première de ces deux classes d'aspirants sont instruits sur la théorie et la pratique de l'arithmétique, et doivent en avoir une connaissance complette; ceux qui veulent entrer dans la deuxième classe, sont instruits sur l'arithmétique, la géométrie, les premiers élémens d'algèbre, la navigation et la statique. Quant aux enseignes de vaisseau, leur instruction est à quelques modifications près, la même que celle des aspirans de première classe. Dans la seconde des deux parties que nous avons considérées, l'instruction se subdivise encore en deux autres, celle qui est relative aux capitaines au long cours, et celle qui est relative aux maîtres au cabotage.

Tous les ans deux examinateurs nommés par le Gouvernement, parcourent les différens ports où sont établies les écoles de navigation ; l'un se rend dans ceux du midi, et l'autre dans ceux du Nord. Ils examinent tous les sujets qui leur sont présentés par les professeurs, et proposent, pour remplir les places

vacantes, ceux des candidats qu'ils ont jugés susceptibles de remplir les vues du Gouvernement.

Cours médicaux établis à Arras.

Un décret du 21 octobre 1809 autorise dans la ville d'Arras, l'établissement de Cours-pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

Un arrêté de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, du 22 juin 1813, pris en exécution de ce décret, et sur le projet de réglement présenté par le Préfet, porte que l'enseignemens sera partagé entre 4 Professeurs et divisé en 4 Cours ainsi qu'il suit:

1.er *Cours* Elémens de médecine, conformément aux dispositions du titre III de la loi du 19 ventôse an XI;

2.e *Cours.* Physiologie, hygiène et pathologie chirurgicale;

3.e *Cours.* Anatomie et les opérations;

4.e *Cours.* Thérapeutique-chirurgicale, maladies des os, bandages et les appareils.

Les trois professeurs chirurgiens sont chargés alternativement tous les ans, l'un d'un cours particulier d'accouchement pour les élèves chirurgiens, l'autre du même cours pour les élèves sages-femmes, comme on va le voir à l'article de *l'école de la Maternité.*

Le professeur d'anatomie est chargé en outre de faire un cours particulier d'ostéologie et de myologie.

Pour être admis aux leçons il faut être âgé de seize ans, savoir lire et écrire correctement ainsi que l'arithmétique, au moins les élémens de la langue latine, de manière à entendre les auteurs de la basse latinité, et être de bonne vie et mœurs.

Les élèves seront divisés en 4 ordres : le 1.er se composera de 3 élèves internes, le 2.e de 6 externes, le 3.e de 6 expectans et le 4.e des étudians.

Les élèves internes recevront une indemnité annuelle.

Les places d'internes, externes et expectans seront donnés au concours.

Il y aura à la fin de chaque année scholaire des exercices publics, suivis d'une distribution de prix d'encouragement.

Salle de Maternité et Ecole d'accouchement pour les élèves Sages-Femmes.

Un arrêté du général-Préfet, en date du 20 avril 1813, approuvé le 4 mai, ordonne 1.° qu'il sera établi dans la ville d'Arras, pour le département, une salle de la Maternité, dans

laquelle les femmes, jusqu'au nombre de 20, seront admises à faire leurs couches ;

2.° Que cette Salle sera ouverte dans les bâtimens de l'hôpital St.-Jean ;

3.° Qu'il sera établi dans le même hospice, une Ecole d'accouchement destinée à former des Sages-Femmes, et dans laquelle on enseignera la théorie et la pratique des accouchemens, la vaccination, la saignée et la connaissance des plantes usuelles plus particulièrement destinées aux femmes enceintes et en couche ;

4.° Que les élèves seront logées, nourries, éclairées et chauffées en commun, fournies de linge de lit et de table et de tablier, au moyen d'une pension de 500 francs ;

5.° Qu'il y aura des élèves aux frais du département et des élèves pensionnaires, c'est-à-dire à leurs frais ;

6.° Que les élèves seront choisies et nommées parmi les femmes ou filles du département qui se destinent à l'état d'accoucheuse, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 30, qui sauront lire et dont la bonne conduite sera justifiée ;

7.° Que le cours de cette école sera professé par le même maitre qui professera les accouchemens et les opérations aux élèves en chirurgie ;

8.° Qu'outre ce professeur il sera attaché à l'établissement une Sage-femme en chef qui en sera la directrice et l'économe sous la surveillance de la Commission administrative des hospices et du Professeur ;

9.° Que le Professeur donnera deux leçons par semaine, et la directrice des leçons journalières de théorie.

Ces trois établissemens, savoir : les Cours d'instruction médicale qui font l'objet de l'arrêté de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, du 22 juin, le cours d'accouchement pour les élèves sages-femmes et la salle de maternité qui font l'objet du réglement du 20 avril de la même année, ne sont pas encore en activité faute de fonds pour les dépenses de premier établissement.

Ecole vétérinaire.

Trois places gratuites sont affectées au département du Pas-de-Calais, à l'école vétérinaire d'Alfort.

Les candidats proposés par le Préfet, pour ces places, sont nommés par son Exc. le Ministre de l'intérieur qui détermine l'époque de leur admission.

Ils sont logés et nourris dans l'école.

Les conditions pour l'admission aux places gratuites d'élèves vétérinaires, sont 1.° d'être âgé de 16 à 25 ans ;

2.° De fournir un cautionnement en immeubles de 600 fr ;

3.° De souscrire l'engagement de résider dans le département pendant six années, après avoir obtenu un brévet de capacité ;

4.° De produire un certificat du maire de la commune où réside le candidat, constatant qu'il est d'une bonne conduite et qu'il a du goût pour l'étude.

Visite des maisons d'éducation par les Évêques.

Le décret du 6 janvier 1807, donne à MM. les Évêques le droit de faire par intervalles, des visites pastorales dans les établissemens de leurs diocèses consacrés à l'instruction publique pour s'assurer ;

1.° Si les chapelles ouvertes dans ces établissemens, pour l'exercice du culte, sont dans un état décent et convenable ;

2.° Si le culte y est exercé conformément aux règles établies ;

3.° Si les aumôniers qui les desservent, remplissent exactement leurs devoirs et leurs fonctions ;

4.° Enfin, si l'on a soin d'instruire les élèves dans les principes de la religion, et de leur enseigner le catéchisme publié dans le diocèse.



SCIENCES ET ARTS.

A Boulogne, une Société d'agriculture, de commerce et des arts, composée de propriétaires et d'hommes de lettres, s'occupe principalement des moyens de perfectionner l'agriculture et l'économie rurale, sans négliger la littérature, la météorologie, l'histoire, les sciences exactes et les opérations du commerce.

Il y a des théâtres dans les villes d'Arras, Boulogne, Calais et St.-Omer.

On remarque, à Arras, le cabinet d'antiquités de M. Effroy, et les cabinets d'histoire naturelle de MM. Colin et Fauvelle.



ADMINISTRATION

ADMINISTRATION RELIGIEUSE.

DIOCÈSE D'ARRAS.

ÉVÊCHÉ.

M. *Hugues-Robert-Jean-Charles* LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, né à Auzeville, département de la Haute-Garonne, le 14 août 1768, nommé Évêque d'Arras, le 9 avril 1802, sacré le 16 mai suivant, installé le 5 juin, même année.

Vicaires-généraux titulaires.

M. *Denissel.*
M. *Doulencourt.*

Vicaires-généraux honoraires.

MM. *D'Alez-d'Anduze.*
Dupont.
MM. *Lefebvre.*
De Basse.

Secrétariat de l'Evêché à Arras.

M. *Crépieux*, Secrétaire-général, Chanoine.
M. *Herbet*, l'aîné, Secrétaire particulier.

Secrétariat de l'Evêché à St.-Omer.

M. *Coyecque*, Vicaire-général d'Arras.
M. *Deron*, Secrétaire.

Secrétariat de l'Evêché à Boulogne.

M. *Mathon*, Vicaire-général d'Arras.
M. *Delattre*, Secrétaire.

Officialité du Diocèse.

Official, M. *Denissel.*
Promoteur, M. *Dupont.*
Greffier, M. *Crépieux.*

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE,
(*NOTRE-DAME ET ST.-VAAST.*)

MM.
Denissel, Prévôt.
Lallart, ancien Abbé de Marchiennes, Doyen.

MM.
Lemaire, Chanoine Titulaire, Ecolâtre.
Duchatelet, Sec. du Chapitre.

MM.
Gossé-d'Ostrel, Archidiacre de St.-Omer.
Mouronval, grand-Chantre.
Morel, Archidiacre d'Arras.
Lefebvre.

MM.
Dehamel-Bellenglise.
Pelletier, Archi-Prêtre de la Cathédrale.
Crépieux, Secrétaire-général de l'Evêché.

Chanoines honoraires.

MM.
Bultez, Archidiacre de Boulogne.
Lallart-Delebucquière, Théologal et Trésorier.
Lallart, ancien Abbé de Marchiennes.
Oblin, ancien Abbé de Dommartin.
Asselin, Curé d'Aire.
Coyecque, Vic.-général à St.-Omer.
Dupont.
De la Pomélie.
D'Haudoir-Daigreville.
Plaisant du Chateau, Proviseur du Lycée de Douai.
Quarré de Boiry, l'aîné, grand Pénitencier.
Quarré de Boiry, d'Hersin.
Legentil, Desservant de St.-Charles d'Arras.

MM.
De Lassus, l'aîné.
De Lassus, junior.
Doudan.
De Valicourt.
Tribou, Curé de Calais.
Dolez, Grand-Maître des Cérémonies du Clergé.
Rambure, Curé d'Arras (sud), St.-Nicolas.
Mathon, Vicaire-général à Boulogne.
Debret, Curé, Grand Doyen de l'arrond. de St.-Pol.
Godefroy, Curé, grand Doyen de l'arrond. de Montreuil.
Dupont, ancien Chanoine de Boulogne.
Compiegne, Supérieur du grand Séminaire.
Joncqué, Desservant de St.-Etienne d'Arras.

Bénéficiers de la Cathédrale.

MM.
Lourdel, Sous-Chantre.
Lemaire, Sous Pénitencier.
Becquet, Porte-Crosse.
Lestiboudois, Vicaire-Bénéficier, Sacristain, Maître des Cérémonies particulier.

MM.
Hocquet.
St.-Jean.
Le Vif.

Quatre Chantres — 2 Basses-tailles. — 2 Hautes-contres. — 2 Serpentistes. — 1 Basson. — 1 Contre-basse. — 2 Basses. — 1 Organiste. — 1 Maître de Musique — 8 Enfans de Chœur. — 4 Clercs pour le Service des Messes et du Chœur.

Grand Séminaire du Diocèse.

M. *Compiègne*, Supérieur.
Dupont et Lefebvre, Professeurs de Théologie.
Dazin, Professeur et Directeur suppléant.

Commission pour les Bourses du Séminaire.

MM. *Denissel*, Président, *Dorlencourt*, *Compiègne*, *Crépieux*.

Petit Séminaire à St. Omer.

MM. *Joyez*, Directeur, *Decroix*, l'ainé, *Decroix*, junior.

Archidiaconés.

Grand Archidiaconé d'Arras, qui comprend les arrondissemens civils d'Arras et de St.-Pol;

M. *Morel*, Grand Archidiacre.

Archidiaconé de St.-Omer, qui comprend les arrondissemens civils de St.-Omer et de Béthune;

M. *Gosse-d'Ostrel*, Archidiacre.

Archidiaconé de Boulogne, qui comprend les arrondissemens civils de Boulogne et de Montreuil;

M. *Bultez*, Archidiacre.

Archiprêtré de l'arrondissement d'Arras.

M. *Pelletier*, Archiprêtre.

Grands Décanats des cinq autres arrondissemens civils.

St.-Pol, M. *Debret*, Grand Doyen.
St.-Omer, M. *Covecque*, Grand Doyen.
Béthune, M. *Delétoile*, Grand Doyen.
Boulogne, M. *Mathon*, Grand Doyen.
Montreuil, M. *Godefroy*, Grand Doyen.

Grand Archidiaconé d'Arras.

Archiprêtré d'Arras.

Trois Décanats de Districts.

Nota. Le contenu communal de la Cathédrale ne relève d'aucun Décanat, à cause de la dignité de cette Eglise.

Décanat du District d'Arras, (sud.)

St.-Nicolas en cité, M. *Rambure*, Curé Doyen, 8 Succursales.

Rivière-Grosville, M. *Bidal*, Curé, 18 Succursales.

Pas, M. *Boussu*, Curé, 15 Succursales.

Décanat du District de Bapaume.

Bapaume, M. *Andrieu*, Curé, 13 Succursales.

Havrincourt, M. *Lambiez*, Curé Doyen, 12 Succursales.

Oisy, M. *Lefebvre*, Curé, 15 Succursales.

Décanat du District de Vitry.

Vitry, M. *Delacressonnière*, Curé Doyen, 21 Succursales.

Vimy, M. *Richez*, Curé, 21 Succursales.

Croisilles, M. *Rose*, Curé, 18 Succursales.

Grand Décanat de St.-Pol.

Quatre Décanats de Districts.

Décanat du District de St.-Pol.

St.-Pol, M. *Debret*, Curé Doyen, 21 Succursales.

Fillièvres, M. *Beugin*, Curé, 13 Succursales.

Décanat du District d'Heuchin.

Pernes, M. *Revel*, Curé Doyen, 18 Succursales.

Décanat du District d'Avesnes.

Avesnes-le-Comte, M. *Vilman*, Curé Doyen, 19 Succursales.

Aubigny, M. *Masclef*, Curé, 19 Succursales.

Décanat du District d'Auxi-le-Château.

Auxi-le-Château, M. *Pépin*, Curé Doyen, 13 Succursales.

Archidiaconé de St.-Omer.

GRAND DÉCANAT DE ST.-OMER.

Trois Décanats de Districts.

Décanat du District de St.-Omer, Sud.

Notre-Dame, *in urbe*, M. *Coyecque*, Curé Doyen, 7 Succursales.

Fauquembergue, M. *Defasque*, Curé, 13 Succursales.

Dohem, M. *Becquet*, Curé, 21 Succursales.

Décanat du District de St.-Omer, Nord.

St.-Sepulcre, *in urbe*, M. *Cavrois*, Curé Doyen, 5 Succursales.
Ardres, M. *Deligny*, Curé, 14 Succursales.
Audruick, M. *Delaurétan*, Curé, 10 Succursales.

Décanat du District d'Aire.

Aire, M. *Asselin*, Curé Doyen, 11 Succursales.

Grand Décanat de Béthune.

Quatre Décanats de Districts.

Décanat du District de Béthune.

Béthune, M. *Delétoile*, Curé Doyen, 12 Succursales.
Beuvry, M. *Louis*, Curé, 13 Succursales.
Houdain, M. *Lherbier*, Curé, 19 Succursales.

Décanat du District de Lillers.

Lillers, M. *Dufour*, Curé Doyen, 8 Succursales.
Norrent-Fontes, M. *Bucaille*, Curé, 18 Succursales.

Décanat du District de Lens.

Lens, M. *Leviez*, Curé Doyen, 17 Succursales.
Carvin, M. *Cavrois*, Curé, 8 Succursales.

Décanat du District de Laventie.

Laventie, M. *Delbeque*, Curé Doyen.

Archidiaconé de Boulogne.

GRAND DÉCANAT DE BOULOGNE.

Trois Décanats de Districts.

Décanat du District de Boulogne.

St.-Nicolas, Basse-ville de Boulogne, M. *Roche*, Curé Doyen, 5 Succursales.
Samer, M. *Yvain*, Curé, 10 Succursales.

Décanat du District de Calais.

Calais, M. *Tribou*, Curé Doyen, 8 Succursales.
Guines, M. *Tourtois*, Curé, 9 Succursales.

Décanat du District de Marquise.

Marquise, M. *Bouverne*, Curé Doyen, 13 Succursales.
Desvres, M. *Lefébvre*, Curé, 12 Succursales.

Grand Décanat de Montreuil.

Trois Décanats de Districts.

Décanat du District de Montreuil.

Montreuil, M. *Godefroy*, Curé Doyen, 14 Succursales.
Etaples, M. *Jore*, Curé, 10 Succursales.

Décanat du District d'Hesdin.

Hesdin, M. *Pruvost*, Curé Doyen, 12 Succursales.
Campagne, M. *Duflos*, Curé, 13 Succursales.

Décanat du District de Fruges.

Fruges, M. *Ballin*, Curé Doyen, 13 Succursales.
Hucqueliers, M. *Miroir*, Curé, 14 Succursales.

On trouvera les noms de MM. les Desservans dans le chapitre de l'*Administration civile*, tableau de MM. les Maires et Adjoints.

Etat des Legs et Donations au profit des Fabriques.

Désignation des Fabriques.	Noms des Fondateurs.	Dates des Donations.	Désignation des Legs et Donations.
Seminaire d'Arras.	Braine, marie-mich.		4000 fr.
	Capelle, george-ign.	7 vend. an 11	moitié d'une maison.
	Croichet, juge de paix		1200 f.
	Coquelet, antoine-jos.		rente de 270 f.
	Lalloyaux, antoinette	4 juillet 1806	8 hect. 50 ar. 80 c.
	Legrand, maximilien	7 sept. 1807.	28 ar. 6 c.
	Landas de Louvigny	4 mai 1806.	partie d'imm. lui app. dans le clos de l'abb. d'Etrun.)
	Messéant, marie-ant.	15 juill. 1806.	98 ar 50 c.
	Delaune, gilles		toute son argenterie.
Fabr. de la suc. de S. Géry d'Arras.	Héroguelle, marie-isabelle-ursule.	28 févr. 1809.	91 ar. 19 c.
id. de la par. de S. Nicolas d'Arras	Willemetz, placide-joseph	23 févr. 1808.	r. de 600 f. et 10 a. 72 c. de terre.
Fab. de la paroisse de Bapaume.	Devillers, jean (héritiers)		rente de 24 f.
id. de la succurs. de Dainville.	Goudemand, charles-marie-joseph	8 août 1808.	600 f.
id. de Lagnicourt.	Lemaire et autres.		2017 f. 75 c.
id. Villers-au-Flos.	Dubois, baronne de Louverval.	15 nov. 1812.	53 ar. 64 c.

Désignation des Fabriques.	Noms des Fondateurs.	Dates des Donations.	Désignation des Legs et Donations.
Fab. de la paroisse de Béthune.	Querray, geneviève-joseph	9 nov. 1809	500 f.
Fabr. de la succ. d'Amettes.	Joly, veuve,	13 juin 1811	un obit de 3 f. à perp.
	Crepin, veuve,	11 fév. 1813	2 obits et 12 lit. d'huile
	Paternelle, jean-fr.	21 mai 1813	85 ar. 65 c.
	Poyer, v.e Pigouche,	id.	2 obits de 6 fr. chacun
	Prévost, jean-franç.	26 fév. 1813.	rente de 25 f. 75 c.
Forest.	Cabre, pierre-jérome	3 juillet 1808	un calice et une aube.
Hailticourt.	Dambrines, raphaël	27 fév. 1812	3 ares.
Hermin.	Robe, jacques	26 févr. 1809	rente de 20 f.
Lierres.	Carpentier, vivant		rente de 18 f.
id.	Leborgne, jos.-dom.	12 janv. 1809	Jardin potager et une (haye.
Fab. de la paroisse de Lens.	Boiron, charles-jos.	22 août 1807	1800 f.
Rebreuve.	Vasseur, marc	26 fév. 1804	85 ar. 82 c.
Fab de la paroisse de Boulogne.	Coin, pierre-louis	22 avril 1809	rente de 50 f.
idem.	Geneau de Mieurlet	1 avril 1808	18000 f.
Fab. de la paroisse de Montreuil.	Cahon, marie-cath.		95 ar. 75 c.
Gouy-lez-S. And.	Nourtier (les dem.es)	12 juil. 1807	l'église et le terr. sur lequel elle est bâtie.
Bernieulles.	Chambreuille	22 juin 1809	3000 f.
Fab. de la par. de N. D. de S. Omer.	Defosse (demoiselle)		une maison.
Campagne-lez-Wardrecques.	Bouquillion, simon	9 janv. 1809	17 ar. 72 c.
Audruick.	Declemy, jean-fr.	27 nov. 1812	1200 fr.
Boningue-les-Ard.	Henneguier, mar. louise	19 sept. 1810	19 ar. 64 c.
S. Martin-au-laërt	Allart, père	15 janv. 1807	600 f.
Wardrecques.	Paternelle et Watel	18 janv. 1811	l'église et 44 ar. 33 c.
id.	Varlet, jean-bapt.	3 janv. 1813	62 ar. 6 c.
Wismes.	Dufay, émélie		44 ar. 33 c.
Wittes.	Bucaille, pierre-jos.	7 mars 1808	une maison.
Fab. de la paroisse de St.-Pol.	Deforceville, louise		1 calice de vermeille
Aumerval.	Flament, célestin		32 ar. 18 c.
Lacomté.	Dastrées, louis		rente au cap. de 500 f.
Lisbourg.	Binet, louis-joseph		id. de 20
idem.	Baillet, jacq.-joseph		id de 20
Fouflin-Ricam.	Foucart, jean-bapt.		53 ar.



ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

LE Pas-de-Calais est du ressort de la Cour Royale de Douai : il a six Tribunaux de première instance, quatre Tribunaux de commerce qui sont placés à Arras, Boulogne, Calais et St.-Omer, et quarante-trois Justices de paix.

COUR ROYALE DE DOUAI.

PREMIER PRÉSIDENT.

M. le Baron *DE WARENGHIEN*, (louis-joseph-marie), Membre de la Légion d'Honneur, rue Morel, n.° 295.

PRÉSIDENS, MM.

1. *Lenglet*, (étienne-géry), rue des blancs-Mouchons, n.° 504.
2. *Taffin de Sorel*, (marie-joseph-louis), rue St.-Jean, n.° 820.
3. *Deforest Dequartdeville*, (eugène-alex.-nicolas), rue du Mont-de-Piété, n.° 211.
4. *Maloteau de Guerne*, (françois-ferdinand-henri-joseph), rue des blancs-Rosiers, n.° 740.

CONSEILLERS.

MM.

1. *Dupont*, (mathieu-joseph), rue St.-Samson, n.° 505.
2. *Delaetre*, (philippe-joseph), Chevalier de la Légion d'Honneur, Place St.-Amé, n.° 334.
3. *Becquet*, (andré-joseph), rue des Wets, n.° 171.
4. *Ducrez*, (jean-baptiste-jos.), rue des Féronniers, n.° 755.
5. *Woussen*, (jean françois), rue des procureurs, n.° 435.
6. *Delesaulx*, (nicolas-françois), rue d'Arras, n.° 426.
7. *Waymel*, (arnaud-jules-hercule), rue des Malvaux, n.° 642.
8. *Devinck*, (henri-franç.-marie), rue de la Croix-d'Or, n.° 649.
9. *Dubrœucq*, (jean-françois) rue des Féronniers, n.° 694.
10. *Taffin*, (jean baptiste) rue Morel, n.° 292.
11. *Vigneron*, (marc-antoine gabriël), rue Jean de Gouy, n.° 450.
12. *Baumal*, (philippe,) rue des Foulons, n.° 308.

MM.

13. *Lion*, (marie-jérome-louis-jos.), rue d'Equerchin, n.° 450.
14. *Marescaille de Courcelles*, (hyppolite-adrien-joseph), rue d'Equerchin, n.° 455.
15. *Leboucq*, (gaspard-joseph-françois,) rue Morel, n.° 297.
16. *Plouvain*, (pierre-antoine-samuel-joseph), rue St.-Eloi, n.° 56.
17. *Dubois*, (pierre-théophile-florent), grand'Place, n.° 504.
18. *Asselin*, (albert-marie-joseph), rue St-Thomas, n.° 614.
19. *Deffosse*, (charles-marie-auguste), rue de Bellain, n.° 617.
20. *Evrard*, (françois-joseph,) rue Notre-Dame, n.° 46.
21. *Dumoulin*, (pierre-mathieu-philippe), rue St.-Samson, n.° 510.
22. *Delegorgue*, (pierre-louis-jos.), rue d'Equerchin, n.° 454.
23. *Billacoys de Boismont*, (jean-auguste-alexandre thibaut,) rue de la Magdelaine, n.° 420.
24. *Fievet Maracci*, (christian-alex.-césar,) rue St.-Eloi.
25. ....

Conseillers - Auditeurs.

MM.

1. *Lefebvre de Trois-Marquets*, (thomas-françois-joseph), rue St.-Eloi, n.° 97.
2. *Enlart de Guémy*, (thomas-édouard-alexandre,) rue du gouvernement, n.° 101.

PARQUET.

Procureur - général du Roi.

M. le Marquis *Debeaumez*, (albert-marie-auguste), Chevalier de la Légion-d'Honneur, grand'Place, n.° 500.

Avocats - généraux.

MM.

Premier Avocat-général, *Gosse*, (henri-joseph-aimé,) rue du Palais, n.° 793.

D'haubersart, (henri-constant-jean-bapt.) rue Notre-Dame, n.° 45.

Lambert, (pierre-joseph-marie), rue Morel, n.° 298.

Substituts pour le service des Cours d'Assises et Spéciales et pour celui du Parquet.

Castille, (joseph-marie), Procureur criminel du Roi à St.-Omer.

MM.
Maurice, (louis), Pont St.-Vaast, n.° 152.
Degouve - Denuncques, (louis-françois-joseph), Clos St.-Pierre, n.° 430.

GREFFE.

M. *Lagarde*, (ambroise-julien-joseph) Greffier en chef, Place St.-Amé, n.° 304.

Huissiers - Audienciers.

MM.
Courtecuisse, rue des Procureurs, n.° 436.
Meuse, rue du Clocher St.-Pierre, n.° 66.
Biencourt, rue du petit Canteleux, n.° 835.
Smet, rue des Carmes, n.° 757.
Gourdain, Clos St.-Pierre, n.° 433.
Boulanger, rue St.-Amé, n.° 680.
Campion, rue des Féronniers, n.° 750.
Delahaye, rue Notre-Dame, n.° 58.

COMPOSITION DES CHAMBRES.

Première Chambre civile.

M. le premier Président, Baron *DEWARENGHIEN*, Membre de la Légion d'Honneur.
M.r le President *Maloteau de Guerne*.

CONSEILLERS.

MM.
Dupont.
Woussen.
Waymel.
Devinck.
Lion.

MM.
Asselin.
Evrard.
Enlart de Guémy, Conseiller-auditeur.

Deuxième Chambre civile.

M.r le Président *Lenglet*.

CONSEILLERS.

MM.
Dacrez.
Delesaulx.
Dubrœucq.
Taffin.
Vigneron.

MM.
Deffosse.
Billacoys de Boismont.
Lefebvre de Trois-Marquet, Conseiller auditeur.

Première Chambre criminelle de la mise en accusation.

M.r le Président *Taffin de Sorel.*

CONSEILLERS.

MM.	MM
Becquet.	Dubois.
Leboucq.	Fiévet-Maracci.

Deuxième Chambre criminelle des appels de Police correctionnelle.

M.r le Président *Deforest-Dequartdeville.*

CONSEILLERS

MM.	MM.
Delaetre, Chevalier.	Dumoulin.
Baumal.	Delegorgue.
Marescailles de Courcelles.	Derasse, Conseiller-auditeur.
Plouvain.	

TRIBUNAUX DE I.ere INSTANCE.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Juges.

MM.
Lefebvre de trois-Marquet, *président.*
Billion.
Ansart-Piéron.
Thellier.

MM.
Lefran. }
Norman. } *Juges suppl.*
Hocedé-Capet. }
Morel, *procureur du roi.*
Petit, *substitut.*
Braine, *greffier.*

Tableau provisoire de MM. les Avocats.

MM.	MM.	MM.
Buissart.	Lefran.	Leducq, augustin.
Rouvroy.	Leducq.	Lefebvre de trois-Marquet, *fils.*
Corroyer.	Payen.	Cornille.
Dauchez.	Lallier.	Monel.
Herman.	Piéron Desin.	Liger.
Willemetz.	Corne.	Gamot.
Devienne.	Turlure.	Lefebvre-Cayet.
Dourlens-Brunel.	Hocedé.	Lefebvre.
Boniface.	Roty.	
Norman.	Vaillant.	

Notaires de l'Arrondissement.

MM.	Années de réception.
Résidence d'Arras.	
Delleville	1782.
Lenglet	1786.
Regnault	1788.
Deron	1789.
Bocquet	1790.
Arnouts	1797.
Bollet	1801.
Lantoine	1802.
Hovine.	1804.
Delocre	1810.
Canton et résidence de Pas.	
MM.	
Delacroix	1777.
Delaporte d'Arras	1790.
Delaporte-Proyart	1797.
Canton de Bertincourt.	
MM.	
Deprez, à Bertincourt	1787.
Doudan, à Metz-en-C.	1807.
Canton et résid. de Bapaume.	
M.	
Boniface	1797.

MM.	Année de réception.
Croisilles	1811.
Deusy	1812.
Canton de Marquion.	
MM.	
Mille, à Oisy	an 12
Lesoing, à Inchy	1811.
Canton de Vitry.	
MM.	
Debout, à Vitry	1804.
Cuvélier, à Cagnicourt	1805.
Canton de Croisilles.	
MM.	
Prevost, à Bucquoy	1804.
Delestré, à Croisilles	1807.
Canton de Beaumetz.	
MM.	
Toursel, à Bellacourt	1805.
Brongniart, à Beaum.	1811.
Canton de Vimy.	
MM.	
Petitprez, à Vimy	1805.
Delattre, à Neuville-St.-Vaast	1808.

Chambre de Discipline.

MM.
Deleville, *Président.*
Lenglet, *Syndic.*
Regnault, *Rapporteur.*
Lantoine, *Secrétaire.*

MM.
Deron, *Trésorier.*
Hovine.
Boniface.

Avoués.

MM.
Poupelle, père.
Poitart.
Deusy.
Deladerrière.
Vahé.
Obry.

MM.
Desprez.
Martin.
Aubron.
Vaast.
Mathieu.
Delair.

MM.
Poupelle, fils.
Pottier.
Hallo.
Thibaut.

Chambre des Avoués.

MM.

Poitart, *Président.*
Deusy, *Syndic.*
Vaast, *Rapporteur.*
Poupelle père, *Secrétaire.*
Poupelle fils, *Trésorier.*

Huissiers près le Tribunal Civil, résidans à Arras.

MM.

Hernu, *huissier-audiencier.*
Libersalle, *idem.*
Théry.
Thellier.
Milleville.
Caron.
Douchet.
Dhuin.
Lollivier.
Hébert.
Galot.
Leborne.
Cardon.
Parsy.
Delehay.
Stouder.
Baccuez.
Dassonville.

MM.

Guillemont, résid. à Bapaume.
Wallet, *idem.*
Debeugny, *id.*
Neveux, *id.*
Mallart, résidant à Pas.
Creteur et Sauvage, résidans à Oisy.
Deladerrière, résidant à Vitry.
Foulon, résidant à Cagnicourt.

Arrondissement de Béthune.

Juges, MM.

Ozenne, *Président.*
Cuignet.
Desruelles, *Juge d'instruction.*
François de Crépieule.
Lequien, *suppléant.*
Wastelier, *idem.*
Peltier, *suppléant.*
Legay, *Procureur du Roi.*
Capelle, *Substitut.*
Hulleu, *Greffier.*
Chesnoy, *Commis assermenté.*

Avocats.

MM. Beugnet, Beguin, Delaleau, Gouillart.

Notaires.

Résidence de Béthune.

MM. Delebarre, Denoyelle, Leclercq, Herreng, Dufresne, Hulleu.

Résidence de Lens.

MM. Leroy, Lebrun, Beaucourt.

Canton de Lillers.

MM. Toffart. } à Lillers.
Guille.
Lissacq, à St.-Venant.

Canton de Norrent-Fontes.

MM Mathon. } à Norrent-Fontes.
Hannebique.
Guille, à St.-Hilaire.

Canton de Carvin.

MM. Beaucourt } à Carvin.
Loht.
Baggio.
Platel, à Hénin-Liétard.

Canton d'Houdain.

MM. Lequien, à Houdain; Bavière, à Hersin; Caudron, à Fresnicourt.

Canton de Laventie.

MM. Bourdon. } à Laventie.
Hurbioz.
Wavrin, à Lestrem.
Plouvier, à Fleurbaix.

Canton de Cambrin.

MM. Dubois, à Richebourg; Manier, à Haisnes; Lequien, à Beuvry.

Chambre des Notaires.

MM. Herreng, *Président*, Leroy, *Syndic*, Caudron, *Rapporteur*, Leclercq, *Trésorier*, Lissacq, *Secrétaire.*

Avoués licenciés.

MM. Lequien, Dujardin, Manier, Caron, Prevost, Peltier.

Chambre des Avoués.

MM. Prevost, *Président*, Manier, *Syndic*, Peltier, *Rapporteur* Car on, *Secretaire-Trésorier.*

Huissiers.

Résidence de Béthune.

MM. Martin et Lecocq, *audienciers*, Delarre, Henselmeuse, Suret, *audiencier*, Denissel, Lemaire, *audiencier*, Bachelet.

Résidence d'Harnes.

M. Leroy.

Résidence de Carvin.

MM. Boniface, Leleu.

Résidence de Lens.

MM. Desrameaux, Goubet, Legay.

Résidence de Laventie.

MM. Denain, Pluquin.

Résidence de Lillers.

MM. Duhamel, Cabaret.

Résidence de Gouy-Servins.

M. Charlet.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Juges, MM.
Grandsire, père, *Président.*
Jacquemont du Donjon, *Juge d'instruction.*
Bourée, *Juge.*

MM.
Caron de Fromentel, *Procureur du Roi.*
Substitut.
Duflos, *Greffier.*

Avocats.

MM. Latteux, Boulogne, Lissès, Damy, (à Calais), Hédouin.

Notaires.

MM. Hamy, Houttier, Dutertre, Dessaux, Dacquin, *résidans à Boulogne.*
Aubert le jeune. François, Lemaire, père, Roberval, *résidans à Calais.*
Delplace et Battut, *résidans à Desvres.*
Briche, *résidant à Guines.*
Delmotte, *résidant à Licques.*
Lemaire, fils, *résidant à Hardinghen.*
Leducq et Broutta, *résidans à Marquise.*
Patoulet et Dezoteux, *résidans à Samer.*

Chambre des Notaires.

MM. Hamy, *Président*, Battut, *Trésorier*, Leducq, *Syndic*; Roberval, *Rapporteur*, Dessaux, *Secrétaire*, Patoulet, *Membre.*

Avoués.

MM. Penel, Pecquet, Noël, Ruandalle, Leducq, Deslandes, Eaux, Lecointe, Ducrocq.

Chambre des Avoués.

MM. Noël, *Président*, Deslandes, *Syndic*, Quandalle; *Rapporteur*, Lecointe, *Secrétaire*.

Huissiers.

MM. Hache, Daverton, Gournay, Guillain, père, Berthe; louis-henri Guillain, *fils*, Noël, julien Guillain, *fils*, Vasseur, Heurteux, Saunier Baret, Pernet, Hoisel, résidans à Boulogne.

MM. Carré, Georget et Sanbon, résidans à Calais.
Dambrons, résidant à Desvres.
Flament, Hache et Bonnet, résidans à Guines.
Leglaive, résidant à Hardinghen.
Lacroix, résidant à Licques.
Perment, Deseille, résidans à Marquise.
Vasseur, résidant à Samer.
Ficheux, résidant à Condette.

Arrondissement de Montreuil.

Juges, MM.

Enlart, *Président*.	Brulé, *suppléant*.
Leveque, *Juge d'instruction*.	Hacot-Duviollier, *P.r du Roi*.
Lion, *Juge*.	Delepouve, *Substitut*.
Dobercourt, *suppléant*.	Tellier, *Greffier en chef*.

Avocats.

MM. Boitel et Brulé, tous deux notaires, résidans à Montreuil.
Prevost-le-Bas, Dewamin et Petit, résidans à Hesdin.

Notaires.

MM. Boitel, grégoire germain, Brulé, jean-baptiste-gabriel-joseph, et Delhomel-Pecquet, bonaventure, résidans à Montreuil.
Crendalle, jacques-françois, résidant à Neuville.
Barré, claude, résidant à Verton.

Notaires de Cantons.

Hesdin. MM.	*Etaples*. MM.
Flament, norbert-casimir jos.	Bossu, j.-b. résidant à Etaples.
Viollette, philippe-auguste.	Minot, françois toussaint, résidant à Montcavrel.
Houzel, fils.	

Fruges.

Fruges. MM.
Guilluy, nicolas-jos., à Fruges.
Gosselin, françois-jos. idem.
Gouy, louis, idem.

MM.
Viollette, jacques-marie, à Fressin.
Louvet, xavier-augustin, id.

Hucqueliers, MM.
Harlé, françois-joseph.
Nicole, françois-jos.-eugène.

Campagne. MM.
Moitier, marc-nic. à Campag.
Tellier, claude-fr. à Lepinoy.

Chambre des Notaires.

MM. Boitel, *Président*, Flament, *Procureur Syndic*, Bossu, *Rapporteur*, Tellier, Houzel, Nicole, Brulé, *Secrétaire-Trésorier.*

Avoués.

MM. Desteuque, jean-françois-gabriel.
Legrand, louis-françois sulpice.
Dobercourt, françois-marie-nicolas-antoine.
De Saint-Jean, jean-baptiste-joseph.
Dubocquet, charles-antoine-jean-baptiste.

Chambre des Avoués.

MM. Desteuque, *Président*, Dobercourt, *Syndic*, De Saint-Jean, *Rapporteur*, Dubocquet, *Secrétaire et Trésorier.*

Huissiers.

Résidence de Montreuil.

MM.
Bellart, louis-noël-françois.
Baillieu, pierre-antoine.
Leturcq, jean-louis.
Debroutelles, jean-françois.
Aubert, quentin-joseph.

MM.
Routier, jean-jacques.
Maury, jacques-françois.
Caron, ... *absent.*
Bellart, fils, louis-marie-augustin.

Résidence d'Hesdin.

MM.
Lemor, jean-françois.
Soyez, guillaume.

MM.
Decarpentrie, adrien.
Soyez, fils.

MM. Thérouanne, françois-marie, *résidant à Fruges.*
Dupont, louis-joseph, *résidant à Hucqueliers.*
Carpentier, augustin-joseph, *idem.*
Dumont, marc-andré, *résidant à Etaples.*

Arrondissement de St.-Omer.

Juges, MM.
Duval, *Président.*
Vanéchout, *vice-Président.*
Dewimille.
Bachelet.
Dethosse.
Deschamps.
Raulin Garnier.
Deldigue, *Juge d'instruction.*

MM.
Cache.
Buret, *Juge suppléant.*
Vasseur, *idem.*
Marin, *idem.*
Caron-Senlecq, *idem.*
Defrance, *Procureur du Roi.*
Boubert, *Substitut.*
Enlart, *idem.*

Greffe.

M. N...., *mort non remplacé.*

Liste de Service.

Première Chambre, MM.
Duval, *Président.*
Dewimille, *Juge.*
Bachelet, *idem.*
Deschamps, *idem.*
Garnier, *idem.*
MM. Buret, *Juge suppléant.*
Vasseur, *idem.*

Deuxième Chambre, MM.
Vanéchout, *vice Président.*
Dethosse, *Juge.*
Deldique, *idem.*
Cache, *idem.*
MM. Marin, *Juge suppléant.*
Caron-Senlecq, *idem.*

Attributions.

Première chambre.
Audiences civiles, *les mardis et jeudis.*
Bureau public, *les vendredis à neuf heures.*
Audience des Référés, *les vendredis à onze heures.*

Deuxième chambre.
Appels de simple Police et de Police correctionnelle, *les lundis.*
Police correctionnelle en 1.er Ressort, *les mercredis.*

Huissiers audienciers.

Première chambre. MM.
Brunet.
Geoffray.

Deuxième chambre. MM.
Gervois.
Dauchy.

Avocats.

MM. Cortyl, Marin, *fils aîné*, Defrance, jean-baptiste, Caron Senlecq, Eudes, *fils*, Nicole.

Notaires.

Résidence de St.-Omer.

MM. Lemaire. Corne. Vantroyen.

MM. Eudes. Vanvincq. Thuillier.

MM. Wattez. Potterie. Lemaire, seraphin.

Résidence d'Aire.

MM. Hermant. Top.

MM. Lefebvre. Bonsart, l'aîné.

MM. Martel. Bonsart, cadet.

Résidence d'Ardres.

MM. Faucon Guillain. Garnier, jean-baptiste.

MM. Specq. Garnier, louis.

Résidence d'Audruick.

MM. Hamy, à Audruick. Lecouffre, *idem.*

M. Aubry, à Vieille-Églises.

Résidence de Fauquembergue.

MM. Top et Saison.

Résidence de Lumbres.

MM. Raban, à Lumbres. Dupont, *idem.*

M. Vantroyen, *fils*, à Wisernes.

Chambre des Notaires.

MM. Hermant, *Président*, Garnier, jean-baptiste, *Syndic*, Vantroyen, *fils*, *Secrétaire*, Top, *Rapporteur*.

Avoués.

MM. Marin, *père*. Vasseur. Buret, *licencié*.

MM. Piers, *licencié*. Crachet, *idem*. Marin, désiré.

MM. Degrave. Bonnart, *licencié*.

Chambre des Avoués.

MM. Marin, *père*, *Président*, Bonnart, *Secrétaire*, Degrave, *Trésorier*.

Huissiers.

MM. Brunet, Geoffrois, Haigniéré, Jennequin, Dauchy, Gervois, *résidans à St.-Omer*.

MM. Masse et Leleu, *résidans à Aire.*
Macau, *résidant à Fauquembergue.*
Deschamps et Deleglise, *résidans à Ardres.*
Dubrœucq, Casella et Way, *résidans à Audruick.*
Lequien, *résidant à Lumbres.*

Arrondissement de St.-Pol.

Juges, MM.	*Juges suppléans*, MM.
Guffroy, *Président.*	Genelle.
Prevost, *Juge d'instruction.*	Héroguelle.
Masse, *Juge.*	Cressent.
Joanne, *Procureur du Roi.*	Griffon, *Greffier.*
Neuve-Eglise, *Substitut.*	Deulin, *commis Greffier.*

Avocats.

MM. Branquart, *aîné*; Branquart, *jeune*; Guffroy; Detapes; Lambert; Billet.

Notaires d'arrondissemens.

MM.	MM.
Maillart, louis-guislain.	Loquet, marie-placide.
Didier, omer-xavier.	Ansart, eugène-louis-joseph.
Detapes, guislain-joseph.	

Notaires des Justices de Paix.

Résidence d'Avesnes.

MM. Lechon, françois-guislain; Grégoire, théodore-françois; Pecqueur.

Résidence d'Auxi-le-château.

MM. Leguai, louis-françois; Dumas, jacques-françois; Engramelle, ferdinand-joseph.

Résidence de Frévent.

MM. Engramelle, alix-françois-marie; Hus, philippe-joseph-alexis; Mazi, louis-alexandre.

Résidence d'Heuchin.

MM. Guyot, martin-françois et Baudri.

Résidence de Pernes.

MM. Casimir, jean-andré et Bigaud, maximilien-joseph.

Résidence de Wail.

MM. Hermel, Casier, François.

Résidence d'Aubigny.

MM. Delombre, hypolite; Détapes, joseph.

Chambre des Notaires.

MM. Didier, *Président*, Détapes, *Syndic*, Delombre, *Rapporteur*, Loquet, *Trésorier*, Ansart, *Secrétaire*.

Avoués licenciés.

MM. Demoncheaux, Faguet, Cressent, Herbet.

Chambre des Avoués.

MM. Demoncheaux, *Président*, Faguet, *Syndic*, Cressent, *Secrétaire*.

Huissiers.

Résidence de St.-Pol.

MM. Helle, joseph, *audiencier*; Helle, jean-baptiste, *idem*; Vasseur, ange-dominique; Raulin, jean-louis; Lambert, louis-antoine-joseph; Canlers, guislain-françois; Cointe, antoine-joseph; Debretz, joseph.

Résidence d'Auxi-le-château.

MM. Wemart, adrien-philippe; Voisin, jean-pierre; Lefebvre, jean-baptiste.
Blin, *résidant à Wail.*
Debretz, charles-françois, *résidant à Heuchin.*
Leprêtre, *résidant à Avesnes.*
Vasseur, *résidant à Aubigny.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

ARRAS.

Juges, MM.

Piéron de Sin, *président*.
Souillart, *Juge*.
Allart, *idem*.
Deretz Jouenne, *idem*.
Legavrian, *idem*.
Bougenier, *Juge suppléant*.
Izambard Boucher, *idem*.
Hurtrel-Letombe, *idem*.
Renard, *idem*.
Duchastelet, *Greffier*.

BOULOGNE.

Juges, MM.

Lefebvre-Ducrocq, *Président*.
Fontaine, *Juge*.
Pamart, *Juge*.
Adam, *id*.
Piquendaire-Brullé, *id*.
Cary-Ducarnoy, *Suppléant*.
Héron, joseph, *idem*.
Chauveau, sylvestre, *idem*.
Lemattre-Libert, *idem*.
Blangy, *Greffier*.

CALAIS.

Juges, MM.

Mouron, félix, *Président*.
Culié, louis-victor *fils*, *Juge*.
Matis, christian, *idem*.
Isaac, philippe, l'aîné, *id*.
Dupont-de-Lens, *Suppléant*.
Leveux, jacques, *fils*, *idem*.
Rebier, jean-louis, *Greffier*.

St.-Omer.

Juges, MM.

Ghys, *Président.*
Allent, *Juge.*
Caffiery, *idem.*
Vandenbosse, *id.*
Fossier, *Juge.*
Treser-Deladerrière, *Suppl.t*
Lafitte, *idem.*
Leton, *idem.*
Pruvost, *idem.*

Justices de Paix du Pas-de-Calais, au nombre de 43.

Siége des Tribunaux.	Noms des Juges-de-Paix.	Noms des Greffiers.
Arrondissement d'Arras.		
	MM.	MM.
Arras, *nord.*	Buissart.	Deschesnes.
Arras, *sud.*	Lefebvre.	Deransart.
Bapaume.	Lardemer.	Gamot.
Beaumetz.	Brazier.	Parsy.
Bertincourt	Rodrigue.	Leblanc.
Croisilles.	Waterlot.	Defuse.
Marquion.	Brisse.	Cramette.
Pas.	Portrait.	Pot.
Vimy.	Defontaine.	Deleau.
Vitry.	Quennesson.	Dubrulle.
Arrondissement de Béthune.		
	MM.	MM.
Béthune.	Debailliencourt.	Salingue.
Cambrin.	Caron.	Hoyez.
Carvin.	Crombé.	Legay.
Houdain.	Ducarin.	Augez.
Laventie.	Delebarre.	Warluzel.
Lens.	Triboulet.	Roussel.
Lillers.	Parent.	Delosier.
Norrent-Fontes.	Cocud.	Wambergue.
Arrondissement de Boulogne.		
	MM.	MM.
Boulogne.	Sauveur.	Quehen.
Calais.	Vendroux.	Wallois.

SIÈGE des TRIBUNAUX.	NOMS des JUGES-DE-PAIX.	NOMS des GREFFIERS.
Desvres.	Manguet-Delasabl.	Saunier.
Guines.	Bernet.	Bontemps.
Marquise.	Lemaître.	Bonvalet.
Samer.	Sauvage-Comb.lle	Bouchel.
ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.		
	MM.	MM.
Montreuil.	Varenne.	D'hauteville.
Campagne.	Dewamin.	Dieppe.
Etaples.	Capet.	Lamotte.
Fruges.	Violette.	Wallart.
Hesdin.	Lefrançois.	Hache.
Hucqueliers.	Cuvillier.	Delahaye.
ARRONDISSEMENT DE ST. OMER.		
	MM.	MM.
St.-Omer, *nord.*	Blanchard.	Obry.
St.-Omer, *sud.*	Dechosal.	Roëls.
Aire.	Duval.	Thomas.
Ardres.	Francoville.	Haigneré.
Audruick.	Bomart.	Dubrœucq.
Fauquembergue.	Degrousilliers.	Desanglois.
Lumbres.	Simon.	Legris.
ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.		
	MM.	MM.
St.-Pol.	Thellier.	Dubureau.
Aubigny.	Desaulty.	Martin.
Auxi-le-Château.	Demarest.	Cousin.
Avesnes.	Flour.	Bocquet.
Heuchin.	Vasseur.	Libessart.
Wail.	Danvin.	Devis.

Nous terminerons ce chapitre par un état de situation des prisons, nous réservant de donner dans les annuaires subséquens, quelques détails sur les délits et les condamnations.

PRISONS.

Il y a quatorze prisons dans le Pas-de-Calais. Voici leur désignation, le nombre des détenus qu'elles renferment, ainsi que celui qu'elles pourraient contenir.

Arrondissemens.	Désignation des Prisons.	Villes où elles sont situées.	Quantité d'individus qu'elles renferment habituellement.	Quantité d'individus qu'elles peuvent contenir.
Arras.	Maison d'arrêt, servant de maison de détention.	Arras.	180. †	250.
	Maison de force pour les Insensés.	Idem.	81. *	90.
	Dépôt de sureté.	Bapaume.	3.	35.
Béthune.	Maison d'arrêt.	Béthune.	41.	45.
	Dépôt de sureté.	Lens.	5.	30.
Boulogne.	Maison d'arrêt.	Boulogne.	152.	160.
	Dépôt de sureté.	Calais.	3.	120.
Montreuil.	Maison d'arrêt.	Montreuil.	15.	60.
St.-Omer.	Maison de justice près la cour criminelle.	St.-Omer.	40.	90.
	Maison d'arrêt.	Idem.	27.	200.
	Dépôt de sureté.	Ardres.	5.	50.
	Idem.	Aire.	5.	20.
St.-Pol.	Maison d'arrêt.	St.-Pol.	22.	50.
	Dépôt de sureté.	Hesdin.	5.	20.

† Ce nombre n'était auparavant que de 120 à 130; mais depuis 1812, il s'est élevé de 180 à 195 non compris les Militaires. Cette augmentation provient de ce que depuis long-tems on a cessé d'envoyer au dépôt général de Gand les condamnés à une détention de plus d'un an. Ce qui accroît encore le nombre de détenus, c'est que la maison d'arrêt du chef-lieu sert de dépôt provisoire pour les filles de mauvaise vie, en attendant l'établissement du dépôt de mendicité.

* Voir au sujet de cette maison, au chapitre des Hospices, page 619.

Administration

ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE.

PRÉFET.

M. LE GÉNÉRAL BARON DE LACHAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Secrétaire général de la Préfecture.

M. BERGAIGNE.

Secrétaire particulier de M. le Préfet.

M. GOUZOT.

SECRÉTARIAT.

Attributions. L'enregistrement du bulletin des lois et de toutes pièces adressées à M. le Préfet, et leur distribution dans les bureaux.

La transcription des actes du Gouvernement, des arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture.

Chef de ce Bureau.

M. FOURMAULT.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1.ere *Division.*

Attributions. Toutes celles du Ministère de l'intérieur, excepté la comptabilité administrative et judiciaire, et la comptabilité municipale.

La police.

Le culte, à l'exception des dépenses.

Chef de cette Division.

M. LEDUCQ.

Sous-Chefs de Bureau.

M. Tourtois. | M. Rôch.

2.eme *Division.*

Attributions. Les contributions.

Les octrois.

Les comptes des anciens Receveurs, ceux du Receveur-général.

La comptabilité municipale.

Le paiement des dépenses départementales, administratives et judiciaires.

Le paiement des dépenses du culte.

Les pensions ecclésiastiques.

La solde de retraite et les traitemens de réforme.

Les domaines.

La vente des domaines nationaux.

Chef de cette Division.

M. Cartier.

Sous-Chefs de Bureau.

MM. Philippe. — Briois. — Alexandre, *aîné*.

Bureau Militaire.

Le recrutement de l'armée, le recouvrement des amendes des déserteurs et réfractaires, etc.

Chef de ce Bureau.

M. Quingnart.

Sous-Chef de Bureau.

M. Gayant.

Bureau des Archives.

Les archives sont placées dans l'ancienne Abbaye de St.-Vaast.

Le Chef de ce Bureau est le même que celui du Secrétariat.

N. B. Les audiences du Préfet sont les lundi, mercredi et samedi, entre deux et quatre heures.

Les fonctionnaires publics sont reçus tous les jours aux mêmes heures.

Les étrangers peuvent demander par écrit des audiences particulières.

Les bureaux sont ouverts tous les jours au public depuis onze heures jusqu'à midi.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Conseillers, MM.

Gayant, Cornille, Watelet, Corne *et* De Gantès.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DEPARTEMENT.

MM

Cazin-Dhoninctkun, propriétaire, à Hardinghen.
Cochet de Corbeaumont, propriétaire, à Busnes.
D'Acary-Larivière, chef de légion de la garde nationale, à Montreuil.
Le Comte d'Havrincour, à Havrincour.
Defouler, louis, à Lillers.
De Gantès, conseiller de Préfecture, à Blangy-lez-Arras.
De Guiselin-Laverdy, à Guines.
De Mallet-De-Coupigny, à Fiefs.
Demaulde, louis, à Labuissière.
De Sart de Nielles, ancien militaire, à Nielles-lez-Ardres.
Deslyons-Moncheaux, propriétaire, à St.-Martin-au-Laert.
De Tramecourt, propriétaire, à Tramecourt.
De Thieulaine, propriétaire, à Hauteville.
Donjon, propriétaire, à Arras.
Dublaisel-Durieux, chef de légion de la garde nationale, à Boulogne.
Duquesnoy-Rouvroy, propriétaire, à Arras.
Dusauchoy, françois-joseph, à Arras.
Legaucher-Dubroutel, administrateur des hospices, à Montreuil.
Parent, propriétaire-cultivateur, à Gouy-Servin.
Riquier, maire de Brimeux.
St.-Amour-Gonsse, propriétaire, à St.-Omer.
Le Baron d'Herlincourt, maire de la ville d'Arras.
Watelet, conseiller de préfecture, à Arras.

SOUS-PRÉFETS.

Arrondissement d'Arras.

M. LE BARON DE MONTIGNY, Auditeur au Conseil-d'État.

Arrondissement de Béthune.

M. DUPLAQUET, charles.

Arrondissement de Boulogne.

M. Castéja, andré, Auditeur au Conseil d'Etat.

Arrondissement de Montreuil.

M. Esnon-de-St.-Ceran, joseph-jean-aimé.

Arrondissement de St.-Omer.

M. Dubois, charles-nicolas-joseph.

Arrondissement de St.-Pol.

M. Godeau-d'Entraigues, alexandre-pierre-amédée, Auditeur au Conseil-d Etat.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement d'Arras.

MM.

Billion,	*Arras.*
Corne,	*id.*
Deflandre,	*Morchies.*
Delleville,	*Arras.*
Detramecourt,	*Hanescamps.*
Lesergeant-Deslyons,	*Arras.*
Leroux,	*Arleux-en-Gohelle.*
Wartelle,	*Arras.*
Waterlot,	*Bovelle.*
Willemetz,	*Thélus.*

Arrondissement de Béthune.

MM.

Bassecourt,	*Labeuvrière.*
Boisgérard,	*Bouvigny.*
Brongniart,	*Lillers.*
Daiguirande,	*Choques.*
Ducarin,	*Hersin.*
François,	*Béthune.*
Gombert,	*id.*
Legay,	*id.*
Lenoir,	*Gonnehem.*

Arrondissement de Boulogne.

MM.

Berquier-Neuville,	*Boulogne.*
Blanquart-sept-Fontaines.	*Cal.*
Caron-Falempin,	*Boulogne.*
Decornette,	*Henneveux.*
Dumont-De-Courset,	*Courset.*
Duquesne-Clocheville,	*Boul.*
Grandsir-Belval,	*id.*
Hénin,	*id.*
Leveux,	*Calais.*
Marescal,	*id.*
Merlin-Hibon,	*Boulogne.*

Arrondissement de Montreuil.

MM.

Blondin-de-Baisieux;	*Montr.*
Delannoy,	*Embry.*
Deplanque,	*St.-Josse.*
Dewamin,	*Ecquemicourt.*
Levêque,	*Montreuil.*
Penet,	*Dourier.*
Regnault, fils,	*Gouy lez-St.-A.*
Roquigny-Dufayel,	*Lefaux.*

MM.

Thélu, cadet, *Fressin.*
Varennes, *Montreuil.*
Violette, père, *Fressin.*

Arrondissement de St.-Omer.

MM.

Bachelet, *St.-Omer.*
Barbier, *Esquerdes.*
Caron-Senlecque, *St.-Omer.*
Defrance, aîné, *id.*
Derantz, *Roquetoire.*
Dethosse, *St. Omer.*
Enlart de Guémy, *id.*
Faucon-Guillain, *Ardres.*
Lardeur, *Nordausques.*
Leroy, *St.-Omer.*
Lesergeant de Monnecove, *id.*

Arrondisssment de St.-Pol.

MM.

Bonnière, *Eclimeux.*
Daverdoingt, *St.-Pol.*
Defremicourt, *Souich.*
Deligne, *Latre-St.Quentin.*
Deslavier, *Frévent.*
Joanne, ange, *St.-Pol.*
Lefebvre-Degouy, *Wamin.*
Mathieu, *Camblin Labbé.*
Petit, *Magnicourt-sur-Canch.*
Pruvost, *St.-Pol.*
Wallart, *Auxi-Château.*

MUNICIPALITÉS.

Suit l'état nominatif des Maires, Adjoints et Desservans, avec l'indication du Canton, de la Superficie territoriale, de la Population et des Contritions directes de chaque Commune.

Abréviation employée dans l'état suivant.

A. Annexe.

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes.
			hect		francs.
1	Ablain-St. Nazaire.	Vimy.	992	911	9321
2	Ablainzevelle.	Croisilles.	424	233	4425
3	Acheville.	Vimy.	295	225	2660
4	Achicourt.	Arras, (*Sud.*)	556	1067	7982
5	Achiet le-grand.	Bapaume.	490	436	5125
6	Achiet-le-petit.	*Idem.*	721	598	7916
7	Acq.	Vimy.	388	305	3257
8	Acquin.	Lumbres.	1189	718	6108
9	Adinfer.	Beaumetz.	582	288	4450
10	Affringues.	Lumbres.	302	183	1714
11	Agnez-lez-Duisans.	Beaumetz-lez-Log.	726	369	4534
12	Agnieres.	Aubigny.	325	196	2228
13	Agny.	Arras, (*Sud.*)	586	822	6542
14	Aire.	Aire.	3168	8266	98216
15	Airon-Notre-Dame.	Montreuil.	447	207	1405
16	Airon St.-Vaast.	*Idem.*	470	153	1542
17	Aix-en-Ergny.	Hucqueliers.	464	331	2660
18	Aix-en-Gohelle.	Lens.	1023	806	8225
19	Aix-en-Issart.	Campagne.	1018	596	5564
20	Alembon.	Guines.	854	550	4820
21	Alincthun et Lianne.	Desvres.	900	277	4273
22	Alette.	Hucqueliers.	1328	477	5124
23	Allouagne.	Béthune.	755	959	8534
24	Alquines.	Lumbres.	1000	846	4592
25	Ambleteuse.	Marquise.	709	732	1815
26	Ambricourt.	Fruges.	331	226	2778
27	Ambrines.	Aubigny.	464	251	3010
28	Ames.	Norrent-fontes.	369	405	2704
29	Amettes.	*Idem.*	605	344	4863
30	Amplier.	Pas.	829	442	2663
31	Andres.	Guines.	686	673	4592
32	Angres-Liévin.	Lens.	495	516	3551
33	Annay.	*Idem.*	446	1004	5825
34	Annequin.	Cambrin.	389	459	5623
35	Annezin.	Béthune.	479	498	8259
36	Anvin.	Heuchin.	669	373	4917

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
	MM.	MM.	MM.
1	Daix.	Delpierre.	Caron.
2	Delevaque.	Ledent.	
3	Dubrulle.	Breuvart.	*A. de Bois-Bernard.*
4	Distinghin.	Distinghin.	Hernu.
5	Thery.	Caffin.	Warnet.
6	Carlier.	Morel.	Willein.
7	Dufour.	Genel.	
8	Becquet.	Lardeur.	Hoyer.
9	Flament.	Morel.	*A. d'Hendecourt-lez-Ransart.*
10	Bouvart.	Bouvart.	*A. de Bayenghen-lez-Seninghen.*
11	Bécourt.	Hautecœur.	Delahaye.
12	Laly.	Finet.	*A. d'Aubigny.*
13	Brevart.	Tabary.	Burbures.
14	Dhalewyn.	Titelouse-deGournay. Deghistelle.	Asselin, Curé. Rivière, Des. à Rincq et Glominghen, hameaux dépendans de la ville d'Aire.
15	Lecomte.	Macquet.	Decroix.
16	Henry.	Maillot.	*A. d'Airon-notre Dam.*
17	Lethueur.	Martel.	*A de Rumilly.*
18	Huret.	Fournier.	Crétal.
19	Roussel.	Level.	Rivet.
20	Delhaye.	Garapin.	Dautriau.
21	Defresnoy.	Watel.	Robitail.
22	Gest.	Roubier.	Louchet.
23	Delorne-d'Halin-	Delerue.	Roche.
24	Cucheval (court.)	Bayart.	Bauvin.
25	Courteville.	Seillier.	Lorgnier.
26	Debuire.	Desgrosilliers.	Nourtier.
27	Bracquart.	Martin.	Devalicourt.
28	Lemaire.	Blanquart.	Caron.
29	Crepin.	Serniclay.	Paternelle.
30	Devauchelle.	Bouillet.	*Chapelle Communale.*
31	Bouclet.	Hamerel.	Bayart.
32	Escaillet.	Périn.	Tamboise.
33	Goubet.	Garez, fils.	Fernaut.
34	Delannoy.	Bouché.	Lagniez.
35	Leturgie.	Lefebvre.	Proux.
36	Piedfort.	Masse.	Villain.

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
37	Ardres.	Ardres.	1361	1925	12775
38	Arleux-en Gohelle.	Vimy.	616	667	5505
39	Arques.	St.-Omer, (*Sud*)	2049	1710	21364
40	Arras.	Arras.	1155	20623	216907
41	Assonval.	Fauquemberque.	384	220	1671
42	Athies.	Arras, (*Nord.*)	427	333	5384
43	Atin.	Étaples.	616	326	5425
44	Aubigny.	Aubigny.	520	577	5558
45	Aubin-St.-Vaast.	Hesdin.	675	725	5078
46	Aubrometz.	Auxi.	235	260	1564
47	Auchel.	Norrent-fontes.	560	598	4548
48	Auchy-au-Bois.	*Idem.*	510	224	3533
49	Auchy-lez-Hesdin.	Wail.	938	903	5959
50	Auchy-lez-la-Bassée.	Cambrin.	485	939	6985
51	Audembert.	Marquise.	722	283	3945
52	Audincthun.	Fauquemberque.	507	434	4255
53	Audinghen.	Marquise.	1224	816	7471
54	Audrehem.	Ardres.	885	604	6386
55	Audresselles.	Marquise.	513	629	3307
56	Audruick.	Audruick.	1384	2056	17325
57	Aumerval.	Heuchin.	316	232	2676
58	Autingues.	Ardres.	284	262	3056
59	Auxi.	Auxi.	2595	2634	20486
60	Averdoingt.	Aubigny.	522	374	3946
61	Avesnes.	Hucqueliers.	301	135	1098
42	Avesnes-lez Bapaum.	Bapaume.	313	105	3166
63	Avesnes-le-Comte.	Avesnes-le-Comte.	952	1292	8006
64	Avion.	Vimy.	1271	991	10547
65	Awondance.	Fruges.	223	119	1524
66	Ayette.	Croisilles.	419	417	4645
67	Azincourt.	Wail.	641	438	6823
68	Bailleul aux cornaill.	Aubigny.	781	552	4981
69	Bailleul lez-Pernes.	Heuchin.	366	302	2239
70	Bailleul-sir berthoult.	Vimy.	938	652	7402
71	Baillœulmont.	Beaumetz.	459	375	2760
72	Baillœulval.	*Idem.*	413	340	2552
73	Baincthun.	Boulogne.	1764	1249	10227
74	Bainghen.	Desvres.	611	194	1722
75	Bajeux.	Aubigny.	272	125	1540

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
37	Le baron Bousson.	Amelot.	Deligny.
38	Rohart.	Legentil.	Devailly.
39	Cleuet.	Legrand.	Caron.
40	Le Baron d'Herlincourt.	Lesoing. Cochet d'Hattecourt.	Pelletier, C. de St.-J.-B. Rambure, C. de S.-Nic. Damiens Dess. de S.-Géry. Joncqué id. de St. Etienne.
41	Henel.	Mantel.	*A. de Renty.*
42	Wartelle.	Dehée.	*A. de Feuchy.*
43	Carré.	Masson.	Flament.
44	Ansart.	Dupuich.	Masclef, curé.
45	Descelers.	Salambier.	Hurtrel.
46	Vincent, *fils.*	Deboffles.	*A. de Conchy.*
47	Pomart.	Dénissel.	Delplace.
48	Lomel.	Decroix.	Penel.
49	Panet.	Farcy.	Pruvost.
50	Mathon.	Bruneau.	Dumont.
51	Lecat.	Dausque-Laques-	Manier.
52	Caroulle.	Lefebvre (noy.	Bailly.
53	Bonningues.	Affringues.	Haffringues.
54	Derendre.	Banquart.	Boidart.
55	Beauvois.	Radenne.	Remy.
56	Evrard.	Dumont.	Delauretan. (*Pernes.*
57	Ivain.	Saligot.	*A de Bailleul-lez-*
58	De St.-Just.	Declémy.	*A. de Nielles-lez-Ard.*
59	Duboille.	Calippe.	Pépin, curé.
60	Hanot.	Dupuich.	Thomas.
61	Dacquin.	Wallois.	*A. d'Herly.*
62	Canelle.	Chatelain.	*A. de Bapaume.*
63	Lechon.	Boitel.	Ville nan, curé.
64	Darmolis.	Lejosne.	Rodde.
65	Sainiez.	Bazin.	*A. de Coupelle-neuve.*
66	Delattre-de-Neu-	Deraucourt.	Martin.
67	Decontes. (ville.	Briois.	Porcher.
68	Poidevin.	Nourtier.	Dubrucq.
69	Delvallé.	Mantel.	Wacquet.
70	Crépelle.	Barbier.	Libersalle.
71	Degez.	Legru.	Damiens.
72	Pigache.	Hocedé.	*A. de Baillœulmont.*
73	Duwicquet - Dor-	Forestier.	Martre.
74	Delattre. (dre	Fourcroy.	Bavelaer.
75	Demont.	Tilloy.	*A. de Lacomté.*

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population	Contributions directes
76	Balinghem.	Ardres.	542	463	4229
77	Bancourt.	Bapaume.	441	289	4431
78	Bapaume.	Bapaume.	547	3140	24590
79	Baralle.	Marquion.	702	637	8795
80	Barastre.	Bertincourt.	783	755	8976
81	Barlin.	Houdain.	591	460	6209
82	Barly.	Avesnes.	601	519	4147
83	Basseux.	Beaumetz-lez-log.	344	249	2259
84	Bavincourt.	Avesnes.	730	545	5117
85	Bayenghem-lezÉpe r-lecques.	Ardres.	401	492	5147
86	Bayenghem - lez - Sé-ninghem.	Lumbres.	308	243	2140
87	Bazinghen.	Marquise.	1161	231	4448
88	Beallencourt.	Wail.	667	378	4708
89	Beaudricourt et Oppy.	Avesnes.	444	232	2555
90	Beaufort.	Avesnes.	117	285	1239
91	Beaulencourt.	Bapaume.	410	388	4961
92	Beaumery.	Montreuil.	918	227	4372
93	Beaumetz-lez-Aire.	Fauquembergue.	403	389	4036
94	Beaumetz-lez-Camb.	Bertincourt.	965	1277	10230
95	Beaumetz-lez-loges.	Beaumetz.	430	364	3559
96	Beaumont.	Vimy.	706	586	6690
97	Beaurains.	Arras, *Sud.*	593	706	8827
98	Beaurainville.	Campagne.	1311	984	7243
99	Beauvois.	St.-Pol.	262	194	2040
100	Bécourt.	Hucqueliers.	584	294	2529
101	Behagnies.	Bapaume.	287	161	2902
102	Bellebrune.	Desvres.	417	182	2220
103	Belle-Houllefort.	*Idem.*	905	375	5573
104	Bellonne.	Vitry.	189	205	1786
105	Benifontaine.	Lens.	333	149	2759
106	Berck.	Montreuil.	1339	1245	2734
107	Bergueneuse.	Heuchin.	260	137	1822
108	Berguette.	Norrent-Fontes.	244	386	4820
109	Berlencourt.	Avesnes.	736	543	4840
110	Berles.	Aubigny.	784	448	5862
111	Berles-au-Bois.	Beaumetz.	923	710	5590
112	Bermicourt.	St.-Pol.	510	273	5588
113	Berneville.	Beaumetz.	550	399	5764
114	Bernieulles.	Étaples.	557	303	2074

Nos	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
76	Declemy.	Randoux.	*A. de Brêmes.*
77	Martel.	Delevaque.	*A. de Frémicourt.*
78	Boniface - Haudouart.	Catelin. Le Maire.	Andrieux.
79	Lanthier.	Lantoine.	Dinoir.
80	Peugniet.	Bellet.	*A. d'Haplincourt.*
81	Parent.	Boyaval.	Pronier.
82	Blin de Warlemont	Moncomble.	Rattel.
83	Denoyelle.	Fourmaux.	*A. de Beaumetz-lez-log.*
84	Vaillant.	Salon.	Cusrosset.
85	Dieulle.	Flajolet.	
86	Vieillard.	Thuilliez.	Godart.
87	Leroy.	Dupont.	Quéant.
88	Demont.	Gallet.	Dié.
89	Debret.	Obry.	*A. d'Estrée-Wamin.*
90	Candellier.	Petit.	*A. de Manin.*
91	Boucher.	Boucher.	Cattin.
92	Blondin de Bai- (zieux.	Lenclos.	*A. d'Ecuire.*
93	Monchiet.	Dupont.	*A. de Laire.*
94	Bruneau de Beau- (mez	Boulanger.	Renaut.
95	Hémery.	Thomas.	Savary.
96	Mouilloir.	Pillons.	Mouilloir.
97	Thiébaut.	Cuvellier.	Moinard.
98	Panet.	Delahaye.	Baude.
99	Brulé.	Deramecourt.	*A. d'OEuf.*
100	Marcotte.	Volant.	*A. de Zoteux.*
101	Waterlot.	Demiautte.	*A. de Sapignies.*
102	Deguine.	Jolly.	*A. d'Alincthun.*
103	Vasseur.	Roulier.	Poupart.
104	Saudemont.	Millot.	Legentil.
105	Chivoré.	Lefebvre.	*A. d'Hulluch.*
106	Cornu.	Malingre.	Daveluy.
107	Marquant.	Leroy.	Bodescot.
108	Delongcourty.	Coubronne.	
109	Debeaufort.	Le Cerf.	Brois.
110	Vahé.	Didiez.	Thuillier.
111	Défontaine.	Goudemez.	Deberly.
112	Lesenne.	Ancelin.	*A. d'Humereuil.*
113	Hocedé.	Dorlet.	Lellon.
114	Blin.	Demerval.	Houzet.

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
115	Bertincourt.	Bertincourt.	759	1414	7566
116	Béthonsart.	Aubigny.	443	296	2842
117	Béthune.	Béthune.	588	6395	58974
118	Beugin.	Houdain.	500	164	1961
119	Beugnatre.	Bapaume.	391	238	4606
120	Beugny.	Bertincourt.	495	712	6912
121	Beussent et Enghinne-	Hucqueliers.	1319	672	6806
122	Beutin. (hault.	Etaples.	229	140	1313
123	Beuvrequen.	Marquise.	427	252	2787
124	Beuvry.	Cambrin.	1433	2465	20076
125	Bézinghem.	Hucqueliers.	1218	270	4546
126	Biache.	Vitry.	915	824	11590
127	Biefvillers - lez - Bap.	Bapaume.	387	195	4054
128	Bienvillers-au-Bois.	Pas.	752	1099	8050
129	Bihucourt.	Bapaume.	432	362	4552
130	Billy-Berclau.	Cambrin.	495	1406	9597
131	Billy-Montigny.	Lens.	244	306	3113
132	Bilques.	Lumbres.	350	197	3036
133	Bimont.	Hucqueliers.	616	159	2556
134	Blaireville.	Beaumetz.	375	465	3752
135	Blangermont.	St.-Pol.	110	106	1815
136	Blangerval.	*Idem.*	332	108	1783
137	Blangy-lez-Arras.	Arras, *Nord.*	133	91	1589
138	Blangy.	Wail.	1007	770	7655
139	Blavincourt.	Avesnes.	657	524	4816
140	Blendecques.	St.-Omer, *Sud.*	892	1157	12402
141	Blengel.	Wail.	310	194	2225
142	Blequin.	Lumbres.	863	654	4991
143	Blessy.	Norrent-Fontes.	537	545	6014
144	Boffles.	Auxi	281	103	1678
145	Boidenghem.	Lumbres.	518	24	2109
146	Boiry-Becquerelle.	Croisilles.	409	253	4622
147	Boiry-notre-Dame.	Vitry.	576	586	5017
148	Boiry-Ste.-Rictrude.	Beaumetz.	543	279	4813
149	Boiry-St.-Martin.	*Idem.*	329	462	2594
150	Bois Bernard.	Vimy.	413	187	2602
151	Bois-Jean.	Campagne.	967	684	5656
152	Boisleux-au-Mont.	Croisilles.	427	525	3765
153	Boisleux-St.-Marc.	*Idem.*	308	211	3002
154	Bomy.	Fauquembergue.	1179	705	9092
155	Boncourt.	*Idem.*	416	121	2056

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
115	Durieux.	Wasson.	Gery.
116	Desaulty.	Sarrasin.	Thuillier.
117	Delalleau.	Baynast.	Delétoile, Curé.
		Guilbert.	
118	Grametz.	Lericque.	*A. d'Houdain.*
119	Tourtois.	Déhon.	*A. de Farçuil.*
120	Bachelet, fils.	Veret.	Sterin.
121	Duval.	Delobel.	Deschode.
122	Peudecœur Desca-	Poret.	*A. d'Attin.*
123	Verlingues. (rière.	Marcq.	Duquesne.
124	Lequien.	Duriez.	
125	Vasseur.	Dacquin.	*A. de Parenty.*
126	Duretete.	Viart.	Louis.
127	Piot-le-Poivre.	Boniface.	*A. de Bapaume.*
128	Deruy.	Duquesne.	
129	Lefebvre.	Capron.	
130	Boulanger.	Caullet.	Robin.
131	Tourtois.	Tourtois.	Lorrin.
132	Macrel, aîné.	Duquesne.	*A. d'Helfaut.*
133	Delahaye.	Delannoy.	*A. de Clenleu.*
134	Vallé.	Martin.	Payen.
135	Attaguiant.	Labitte.	*A. de Lenzeux.*
136	Sallé.	Lemaire.	*Idem.*
137	Bienfait.	Hubert.	*A. de St.-Laurent.*
138	Delahaye.	Cardon.	Wallet.
139	Locquet.	Petit.	*A. de Manin.*
140	Paultier.	Barrois.	Ferco.
141	Thuillier.	Pecqueur.	*A. de Rollancourt.*
142	Mobailly.	Defiez.	Deliaux.
143	Levasseur.	Denis.	Delepouve.
144	Fauconnier.	Bachon.	*A. de Fortel.*
145	Lambriquet.	Guilbert.	*A. de Quelmes.*
146	Payen.	Dhamelincourt.	Pombourgue.
147	Lefebvre.	Savary.	Caboche.
148	Fourmaux.	Grénier.	Herlemont.
149	Lefebvre.	Demelin.	*A. de Boiry Ste.-Rict.*
150	Carré.	Humez.	Bridoux.
151	Pauet.	Flasque.	Delahaye.
152	Mipart.	Demulet.	Letoquart.
153	Darras.	Lequette.	*A. de Boisleux-au-mont*
154	Desmoutier.	Dessaussoy.	
155	Longuet.	Delacressonnière.	*A. de Fléchin.*

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
156	Bonnières.	Auxi-le-Château.	2313	1044	13033
157	Bonningues-lez-Ardr.	Ardres.	912	567	3424
158	Bonningues lez-Calais	Calais.	812	238	3471
159	Boubers-lez-Hesmond.	Campagne.	172	102	1054
160	Boubers-sur-Cauche.	Auxi-le-Château.	864	605	5411
161	Boucres.	Guines.	414	226	2413
162	Bouin.	Hesdin.	336	346	2124
163	Boulogne.	Boulogne.	677	13707	120823
164	Bouquehault.	Guines.	743	623	3041
165	Bourchœuil.	Carvin.	341	161	4762
166	Bourecq	Norrent-Fontes.	425	427	4472
167	Bourets-sur-Cauche.	Auxi-le-Château.	411	262	2905
167	Bourlon.	Marquion.	1214	332	12975
169	Bournonville.	Desvres.	989	179	2616
170	Bours.	Heuchin.	1152	593	6961
171	Boursin.	Guines.	619	242	3603
172	Bourthes.	Hucqueliers.	2180	1061	10362
173	Bouvelinghem.	Lumbres.	619	228	3362
174	Bouvigny-Boyeffles.	Houdain.	887	623	6130
175	Boyaval.	Heuchin.	527	215	2894
176	Boyelles.	Croisilles.	418	267	4940
177	Bray.	Vimy.	150	60	840
178	Brebières.	Vitry.	1026	1234	14093
179	Brêmes.	Ardres.	704	765	5894
180	Brévillers.	Hesdin.	311	190	2474
181	Brexent-Enoq.	Etaples.	704	327	3183
182	Brias.	St.-Pol.	765	356	5318
183	Brimeux.	Campagne.	1042	690	7856
184	Bruay.	Houdain.	808	634	7468
185	Brunembert.	Desvres.	543	344	2591
186	Bucquoy.	Croisilles.	1639	1527	16318
187	Buire-au-Bois.	Auxi-le-Château.	1153	827	6921
188	Buire le-Sec.	Campagne.	1318	1057	9439
189	Buissy.	Marquion.	613	414	7119
190	Bullecourt.	Croisilles.	580	530	8176
191	Bully-en-Gohelle.	Lens.	784	429	4893
192	Bunneville.	St.-Pol.	366	246	2557
193	Burbure.	Norrent-Fontes.	538	725	4504
194	Bus.	Bertincourt.	379	396	4204
195	Busnes.	Lillers.	818	1439	13551
196	Caffiers.	Guines.	454	297	2743

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
156	Buité.	François.	Renard.
157	Fontaine.	Sagot.	Hehan.
158	Filley.	Hamerel.	Lespine.
159	Neuveglise.	Dallenne.	*A. d'Hesmond.*
160	Crevel.	Potdevin.	Pruvost.
161	Duchateau.	Pruvost.	*A. de Hames.*
162	Dunocq.	Grumez.	*A. d'Aubin-St.-Vaast.*
163	Pochollemenne-ville.	Dutertre. Lorgnier.	Roche, Curé, Mathon, Desservant.
164	Alexandre.	Ben.	Loire.
165	Rucar.	Dumont.	*A. de Dourges.*
166	Pigouche.	Barrois.	Delforge.
167	Sourdiaux.	Tempet.	*A. de Frévent.*
168	Defranqueville.	Lerouche.	Douez.
169	Hache.	Briche.	*A. d'Henneveux.*
170	Delenquesaing.	Mentelle.	François.
171	Deldreve.	Noel.	*A. d'Hermelinghen.*
172	Destrés.	Boutoille.	Hache.
173	Boutin.	Lebas.	Ducrocq.
174	Boisgerard.	Crépin.	Morel.
175	Pigouche.	Rolland.	*A. d'Eps-Herbeval.*
176	Waterlot.	Tréhout.	*A. de Boury-Becquerell.*
177	Caudron.	Couin.	*A. de Mont-St.-Eloy.*
178	Payen.	Dumarquez.	Dhaine.
179	Francoville.	Delannoy.	Parent.
180	Hecquet.	Panet.	*A. de Capelle.*
181	Martel.	Triplet.	Lemor.
182	Debryas.	Bernet.	Capron.
183	Riquier.	Vassal.	Riquier.
184	Carré.	Viez.	Lemire.
185	Dupretz.	Piedbois.	*A. de Selles.*
186	Damiens.	Labouré.	Blondel.
187	Cadot.	Haimaut.	Lefebvre.
188	Lenoir.	Hanquier.	Dewailly.
189	Becquet.	Dinoir.	*A. de Baralle.*
190	Lenoir.	Callau.	Delannoy.
191	Duquesne.	Carlier.	Clément.
192	Fleury.	Vasseur.	*A. de Mesnil.*
193	Delobel.	Crépin.	Crépin.
194	Legentil.	Mansart.	Carlier.
195	CochetdeCorbeau-	Menche.	Lemerchier.
196	Lorgnier. (mont.	Levice.	*A. de Fiennes.*

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
197	Cagnicourt.	Vitry.	922	977	9703
198	Calais.	Calais.	1867	7594	61055
199	Calonne-Ricouart.	Houdain.	352	261	2458
200	Calonne-sur-la-Lys.	Lillers.	1047	1267	15621
201	Calloterie.	Montreuil.	768	421	5386
202	Camblain-l'Abbé.	Aubigny.	633	333	3077
203	Cambligneul.	*Idem.*	481	316	2995
204	Camblin-Chatelain.	Houdain.	832	655	5085
205	Cambrin.	Cambrin.	124	413	2402
206	Camiers.	Etaples.	749	440	1668
207	Campagne.	Guines.	542	405	3714
208	Campagne-lez-Boulonnois.	Hucqueliers.	1296	982	7009
209	Campagne-lez-Hesdin.	Campagne.	1172	1219	10566
210	Campagne-Wardrecques.	St.-Omer, *Sud.*	461	427	6298
211	(des. Campigneul-lez-gran-	Montreuil.	529	213	1850
212	Campigneul-lez-petites	*Idem.*	574	249	2644
213	Canettemont.	Avesnes.	173	114	1142
214	Canlers.	Fruges.	362	274	5080
215	Canteleux.	Auxi.	333	91	1911
216	Capel-Fermont.	Aubigny.	280	83	1265
217	Capelle.	Hesdin.	563	417	4692
218	Capelle-sur-la-Lys.	Fauquembergue.	130	61	744
219	Carency.	Vimy.	833	458	7284
220	Carly.	Samer.	693	281	3702
221	Carvin-Épinoy.	Carvin.	2899	4440	49575
222	Cauchy-à-la-Tour.	Norrent-Fontes.	293	343	2750
223	Caucourt.	Houdain.	539	579	4142
224	Caumont.	Hesdin.	787	638	5460
225	Cavron-St.-Martin.	*Idem.*	1084	858	7995
226	Chelers.	Aubigny.	818	350	6139
227	Cherianne.	Hesdin.	483	581	5257
228	Chérisy.	Croisilles.	584	453	5528
229	Choques.	Béthune.	799	1041	11312
230	Clairmarais.	St.-Omer, *Nord*	1801	210	8174
231	Clarques.	Aire.	699	336	6819
232	Clenlen.	Hucqueliers.	639	241	3212
233	Clerques.	Ardres.	454	324	2525
234	Cléty.	Lumbres.	602	418	4068

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
197	Huvino d'Inchy.	Cligniez.	Pochon.
198	Michaud.	Besnard.	Tribout, Curé.
		Levert.	
199	Bailly.	Rifflart.	Bigand.
200	Devassine.	Duvette.	Flajolet.
201	D'Acary la Rivière	Siriez.	Caron.
202	Mathieu.	Blazart.	Lesieux.
203	Coquidé.	Lesieux.	*A. de Camblain l'Abbé.*
204	Quilliot.	Bourable.	Serniclet.
205	Daussy.	Pollet.	Deleplace.
206	Bellanger.	Fourmanoir.	Codron.
207	Bonvoisin, ainé.	Bouclet-Declemy, (fils.	*A. de Bouquehaut.*
208	Dautriau.	Macaire.	Demagny.
209	Testar.	Nourtier.	Duflos, Curé.
210	Sellier.	Cabaret.	Bouquillon.
211	Fougeroux.	Grare.	Lecuyer. (*grandes.*
212	Barré.	Gerard.	*A. de Campigneul-lez-*
213	Debret.	Dugarin.	*A. de Rebreuve.*
214	Doal.	Garbe.	Lecigne.
215	Carpentier.	Lefebvre.	*A. de Bonnières.*
216	Dubron.	Dupuich.	*A. de Frevin-Capelle.*
217	Pierlay.	Dewailly.	Saligot.
218	Boudry.	Lecas.	*A. de Coyecque.*
219	Lecreux.	Delambre.	Lepreux.
220	Martin.	Minet.	Peudecœur.
221	Menu.	Letienne.	Cavrois, Curé.
		Obled.	
222	Hanotel.	Lambert.	*A. d'Auchel.*
223	Carré.	Burbure.	Hochedez.
224	Depoix.	Beauchamp.	*A. de Chérianne.*
225	Soubry.	Delaporte.	Quilliet.
226	Quarré de Chelers.	Bouteleux.	Mantel.
227	Vincent.	Hannebelle.	Hennebelle.
228	Lepoivre.	Locquet.	Roussel.
229	Daiguirande.	Bocquillion.	Dhénissel.
230	Decuper.	Martin.	*A. d'Arques.*
231	Delaporte.	Obert.	Vigneron.
232	Widehem.	Ducrocq.	Brébion.
233	Hochart.	Salmon.	*A. de Bonningues-lez-*
234	Baillon.	Fiolet.	Lourdel. (*Ardres.*

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
235	Cohem.	Aire.	185	203	2351
236	Colembert.	Desvres.	775	411	2703
237	Collines-Beaumont.	Montreuil.	420	157	1841
238	Conchil-le-Temple.	*Idem.*	1517	345	5861
239	Conchy-sur Canche.	Auxi.	942	580	4280
240	Condette.	Samer.	1546	446	4378
241	Contes.	Hesdin.	682	432	4106
242	Conteville.	Heuchin.	217	135	1383
243	Conteville.	Boulogne.	222	328	1972
244	Coquelles.	Calais.	840	339	4765
245	Corbehem.	Vitry.	202	294	2922
246	Cormette.	St.-Omer, *nord.*	224	77	1132
247	Cormont.	Etaples.	927	401	4554
248	Couin.	Pas.	465	314	3451
249	Coullemont.	Avesnes.	382	388	3069
250	Coulogne.	Calais.	887	516	5586
251	Coulomby.	Lumbres.	1025	561	4524
252	Coupelle-neuve.	Fruges.	426	387	3213
253	Coupelle-vieille.	*Idem.*	1429	990	7762
254	Courcelles-le-Comte.	Croisilles.	766	750	6052
255	Courcelles-lez-Lens.	Carvin.	507	657	5641
256	Courrières.	*Idem.*	80[illegible]	2496	10513
257	Courset.	Desvres.	88[illegible]	421	4990
258	Couturelle.	Avesnes.	206	220	1512
259	Coyecques.	Fauquembergue.	1101	556	7509
260	Crecques.	Aire.	313	370	2791
261	Crémarest.	Desvres.	1280	696	5654
262	Crépy.	Fruges.	689	420	5750
263	Créquy.	*Idem.*	1942	118[illegible]	9711
264	Croisettes.	St.-Pol.	722	502	5080
265	Croisilles.	Croisilles.	1082	105[illegible]	12042
266	Croix.	St. Pol.	612	262	3852
267	Cucq.	Montreuil.	449	614	3540
268	Cuhem.	Fauquembergue.	552	160	2462
269	Cuinchy-lez la Bassée.	Cambrin.	318	546	5285
270	Dainville.	Arras, *nord.*	1110	672	7876
271	Dannes.	Samer.	719	211	815
272	Delette.	Lumbres.	980	620	6687
273	Denier.	Avesnes.	329	195	1621
274	Dennebrœucq.	Fauquembergue.	356	370	2648
275	Desvres.	Desvres.	59[illegible]	2401	11657
276	Diéval.	Heuchin.	1143	694	7640

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
235	Montagne.	Aubert.	*A. de Wittes.*
236	Bernard.	Lefebvre.	Pichon.
237	Ducampo-de-Rosa-	Landrieu.	*A. de Conchil.*
238	Moullart. (mel.	Freville.	Outrebon.
239	Fleuricourt.	Richebé.	Dron.
240	Beauvois.	Muselet.	Bodelicque.
241	Leclercq.	Godefroy.	Dewailly.
242	Delmotte.	Delazières.	*A. d'Hetrus.*
243	Ohier.	Varlet.	*A. de Pernes.*
244	Pigache.	Dupont, fils.	*A. de Frethun.*
245	Treca.	Lemaire.	Tourtois.
246	Defrance.	Baroux.	*A. de Zudausque.*
247	Cochon.	Fourcroy.	Paton.
248	Parvilliez.	Choquet.	Letierce.
249	Canelle.	Hemery.	*A. de Warluzel.*
250	Mouron.	Bouclet, fils.	Decleny.
251	Dufay.	Dellerue.	Feutrel.
252	Desmons.	Wallart.	Castillon.
253	Gressier.	Decrequy.	Bonvarlet.
254	Proyart.	Lefebvre.	Morel.
255	Delegorgue.	Duprez.	
256	Pollet	Helin.	Desprets.
257	Mallet-de-Coupi-	Dessaux.	*A. de Longfossé.*
258	Leprêtre. (gny.	Demarest.	*A. de Saulty.*
259	Bonniere.	Alexandre.	Bodecot.
260	Bronquart.	Delattre.	*A. de Mametz.*
261	Lhotellier.	Cousin.	Thiennery.
262	Quentin.	Petit.	*A. d'Ambricourt.*
263	Demagny.	Vasseur.	Tilliette.
264	Prevost.	Hivain.	Thullier.
265	Lemaire.	Goubé.	Rose, Curé.
266	Sarré.	Thuillier.	Lohes.
267	Godin, fils.	Lebeque.	Dulot.
268	Remond.	Saison.	*A. de Fléchin.*
269	Boulinguez.	Bruneau.	Tonneau.
270	Legentil.	Dourdain.	Decry.
271	Roubier.	Leleu.	*A. de Camiers.*
272	Ducrocq.	Chavain.	Delpouve.
273	Briois.	Dhenin.	*A. de Berlencourt.*
274	Desgrousilliers.	Candelier.	*A. de Réclinghem.*
275	Legris.	Hazelle.	Lefebvre, Curé.
276	Crépin.	Beaucourt.	Puchois.

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
277	Disques.	St.-Omer, (*Nord*).	338	189	1884
278	Divion.	Houdain.	1058	499	6026
279	Dohem-Maisnil.	Lumbres.	914	497	6107
280	Dommartin.	Hesdin.	1881	456	13852
281	Douchy-lez-Ayette.	Croisilles.	463	564	4268
282	Doudeauville.	Samer.	1356	651	5823
283	Dourges.	Carvin.	614	711	6991
284	Douriez.	Campagne.	876	591	5794
285	Douvrin.	Cambrin.	914	1022	14222
286	Drocourt.	Vimy.	345	156	2498
287	Drouvin.	Houdain.	191	162	3207
288	Duisans.	Arras, (*Nord.*)	1060	524	7471
289	Dury.	Vitry.	504	583	5772
290	Echinghen.	Boulogne.	544	116	2581
291	Eclimeux.	Wail.	615	274	4022
292	Ecoivres.	Vimy.	576	250	3115
293	Ecoivres.	St.-Pol.	207	164	1546
294	Ecourt-St.-Quentin.	Marquion.	897	1988	9118
295	Ecoust-St.-Mein.	Croisilles.	817	870	10307
296	Ecquedecques.	Norrent-Fontes.	250	297	2048
297	Ecquemicourt.	Campagne.	239	135	1559
298	Ecques et Westecq.	Aire.	1228	1026	14842
299	Ecuires.	Montreuil.	835	577	5057
300	Ecurie.	Arras, (*Nord.*)	298	210	2474
301	Elnes.	Lumbres.	497	383	5617
302	Embry.	Fruges.	1153	730	8675
303	Enguinegatte.	Fauquembergue.	887	416	8695
304	Enquin.	*idem.*	280	296	2857
305	Enquin.	Hucqueliers.	490	149	2913
306	Eperlecques.	Ardres.	3037	2061	15242
307	Epinoy.	Marquion.	790	801	8275
308	Eps-Herbeval.	Heuchin.	710	414	4148
309	Equirre.	*idem.*	393	174	2242
310	Ergny.	Hucqueliers.	867	276	4234
311	Erin.	Heuchin.	611	312	3788
312	Erny-St.-Julien.	Fauquembergue.	524	341	3614
313	Erquières.	Auxi-le-Château.	293	245	1622
314	Ervillers.	Croisilles.	621	636	6902
315	Escalles.	Calais.	686	253	2097
316	Escœuilles.	Lumbres.	504	245	2256
317	Esleu dit Leauwette.	Vimy.	128	66	564
318	Esquerdes.	Lumbres.	929	571	5235

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
277	Desgardin.	Decroix.	*A. de Moringhem.*
278	Degénevières.	Coupin.	Delepierre.
279	Bonnières.	Defrance.	Becquet, Curé.
280	Tellier.	Froissart.	*A. de Tortefontaine.*
281	Morel.	Obry.	*A. d'Ayette.*
282	Dufour.	Monsigny.	Manianne.
283	Gruy lles.	Bras	Héroguez.
284	Michel.	Dacheux.	Carpentier.
285	Béghin.	Debailleul.	Louis.
286	Debeaumont.	Degavrelle.	*A. de Ronvroy.*
287	Depret.	Martel.	*A. d'Houchin.*
288	Ledru.	Rose.	Deusy.
289	Trannoy.	Lesage.	Louis.
290	Patras de Campai-	Vasseur.	*A. de Baincthun.*
291	Bonnières. (gno.	Libessart.	Ivart.
292	Rose.	Ricart.	*A. de Mont-St.-Eloy.*
293	Demonchaux.	Demonchaux.	*A. de Flers.*
294	Decournmont.	Decaudain.	Lequint.
295	Delporte.	Demonchaux.	Revel.
296	Boitel.	Broucqsaut.	*A. de Bourecq.*
297	Dewamin.	Tœuf.	*A. de Maresquel.*
298	Dupont.	Mantel.	Leroy.
299	D'Acary de Beau-	Molfait.	Deleve.
300	Labouré. (coroy.	Platel.	*A. de Roclincourt.*
301	Hochard, père.	Waringhem.	*A. de Wavrans.*
302	Gallet.	Laisné.	Dutertre.
303	Dupuis.	Ledoux.	Charles.
304	Marche.	Mathieu, fils.	Defebvin.
305	Duprot.	Pomart.	*A. de Preures.*
306	Derendier.	Jacquart.	Hochart.
307	Carpentier.	Gilleron.	Legar.
308	Cogé.	Vasseur.	Salmon.
309	Departz, fils.	Vasseur.	*A. de Bergueneuse.*
310	Loisel.	Marche.	Marche.
311	Durlin.	Soudemand.	Flament.
312	Cappe.	Pauchet.	Caulicz.
313	Hoyez.	Bouilliers.	*A. de Fontaine-l'Etalon.*
314	Proyart.	Leleu.	Cuvellier.
315	Boutroy.	Joly.	*A. de Peuplingues.*
316	Roche.	Couvois.	*A. de Surques.*
317	Debourré.	Grard.	*A. d'Avion.*
318	Boidart.	Prudhomme.	Fasquel.

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
319	Essars.	Bethune.	300	567	5817
320	Esterpigny.	Vitry.	307	328	2956
321	Estevelles.	Lens.	247	103	3327
322	Estrée.	Etaples.	407	135	1835
323	Estrée-Blanche.	Norrent-Fontes.	494	358	3709
324	Estrée-Cauchie.	Houdain.	389	357	3300
325	Etaing.	Vitry.	443	612	3882
326	Etaples.	Etaples.	1137	1567	6510
327	Etrée-Wamin.	Avesnes.	527	489	3221
328	Etrėelle.	Etaples.	276	186	1852
329	Etrun.	Arras, *Nord.*	221	225	1853
330	Evin-Malmaison.	Carvin.	444	790	5180
331	Famechon.	Pas.	447	359	2054
332	Fampoux.	Arras, *Sud.*	840	1039	6484
333	Farbus.	Vimy.	345	254	2812
334	Fauquembergue.	Fauquembergue.	679	855	5871
335	Favreuil.	Bapaume.	485	427	5079
336	Febvin-Palfart.	Fauquembergue.	1390	759	10220
337	Ferfay.	Norrent-Fontes.	397	284	3192
338	Ferques et Elinghen.	Marquise.	723	556	4179
339	Festubert.	Cambrin.	616	1447	8894
340	Feuchy.	Arras, *Sud.*	527	444	3370
341	Ficheux.	Beaumetz.	556	388	5898
342	Fiefs.	Heuchin.	1089	750	6678
343	Fiennes.	Guines.	1112	1005	9042
344	Fillièvres.	Wail.	1066	1001	11551
345	Fléchin.	Fauquembergue.	318	266	2857
346	Fléchinel.	*Idem.*	315	176	2934
347	Flers.	St.-Pol.	656	522	3407
348	Fleurbaix.	Laventie.	1254	2930	25321
349	Fleury.	Heuchin.	244	181	2095
350	Floringhem.	*Idem.*	444	341	3581
351	Foncquevillers.	Pas.	918	815	9008
352	Fontaines-lez-boulans.	Heuchin.	649	261	3983
353	Fontaine-lez-Croisilles	Croisilles.	606	384	5959
354	Fontaine-l'Etalon.	Auxi.	380	363	2215
355	Fontaine-lez-Hermant	Heuchin.	365	177	1987
356	Forest.	Carvin.	631	1037	6897
357	Fortel.	Auxi.	525	350	3244
358	Fosseux.	Beaumetz.	525	371	3996
359	Foufflin-Ricametz.	St.-Pol.	278	246	2081

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
319	Brehon.	Berche.	Deliége.
320	Coupé.	Williot.	Estienne.
321	Delvallé.	Gambiez.	*A. de Pont à-Vendin.*
322	Hurtrel-d'Arboval.	Masson.	*A. d'Etrœlles.*
323	Campagne.	Dave.	Duflos.
324	Lefebvre.	Noé.	Gallet.
325	Legentil.	Honoré.	Marthelоy.
326	Souquet-Marteau.	Duriez.	Jore, Curé.
327	Petain.	Dupuich.	Vasseur.
328	Duval.	Hennequin.	Gometz.
329	Lesueur.	Bis.	*A. de Marœuil.*
330	Béghin.	Pollart.	Deteve.
331	Wagon.	Porion.	*A. de Thièvres.*
332	Becu.	Desir.	Devalletz.
333	Quarré de Boiry.	Déhée.	*A. de Willerval.*
334	Herman.	Lourdel.	Delasques, Curé.
335	Bricout.	Déhon.	Warnet.
336	Dewimille.	Toulotte.	Dubois.
337	Dhinnisdal.	Saligot.	*A. d'Amelles.*
338	Delsaux.	Louchet.	Lorgnier.
339	Lecocq.	Dubrulle.	Dhoudain.
340	Clément.	Bécu.	Raison.
341	Théry.	Saudemont.	Poulain.
342	Demalet-de-Coupigny.	Tailly.	Evrard.
343	Lemaitre.	Braure.	Vasseur.
344	Feroux.	Trognieux.	Beugin, Curé.
345	Pruvost.	Brassart.	Thiyant.
346	Ansel.	Robbe.	*A. d'Enquin.*
347	Dostrel.	Deboffle.	Louis.
348	Nory.	Daretz. Chombart.	Deusy.
349	Danthin.	Bulté.	*A. de Monchy Cayeux.*
350	Bigau.	Bigau.	*A. de Pernes.*
351	Cathelain.	Paradis.	Lefebvre.
352	Toulotte.	Defasque.	*A. de Prédefin.*
353	Chatelain.	Canonne.	*A. de Chérisy.*
354	Tirmarche.	Lotin.	Vaillant.
355	Grillet.	Legendre.	*A. de Nédonchel.*
356	Decalonne.	Doignies.	Derecq.
357	Quincjure.	Denaux.	Viéville.
358	Dubron.	Grégoire.	*A. de Barly.*
359	Desaulty.	Bouchemdome.	Blondel.

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
360	Fouquereuil.	Bethune.	188	341	2646
361	Fouquières-lez-Béth.	*Idem.*	229	259	3290
362	Fouquières-lez-Lens.	Lens.	425	700	4630
363	Framecourt.	St.-Pol.	233	143	1532
364	Frémicourt.	Bapaume.	559	371	5949
365	Frencq.	Etaples.	1933	831	8887
366	Fresnes-lez-Montau-(ban.	Vitry.	504	355	3843
367	Fresnicourt.	Houdain.	750	428	5201
368	Fresnoy.	Vimy.	292	176	2165
369	Fresnoy.	Wail.	231	112	1749
370	Fressin.	Fruges.	1701	1243	8[illegible]10
371	Fréthun.	Calais.	718	349	3648
372	Frévent.	Auxi.	1510	2410	13002
373	Frévillers.	Aubigny.	490	380	1911
374	Frévin-Capel.	*Idem.*	358	229	2430
375	Fruges.	Fruges.	1508	2638	16086
376	Galametz.	Wail.	526	209	2039
377	Gauchin-Legal.	Houdain.	560	322	4327
378	Gauchin-Verloingt.	St.-Pol.	395	273	3776
379	Gaudiemprez.	Pas.	595	497	3789
380	Gavrelle.	Vimy.	882	656	8219
381	Geme-Ivergny.	Auxi.	1009	418	4995
382	Givenchy-en-Gohelle.	Vimy.	566	1366	5447
383	Givenchy-lezLabassée	Cambrin.	357	492	5261
384	Givenchy-le-Noble.	Avesnes.	192	192	1481
385	Gomicourt.	Croisilles.	347	211	2676
386	Gommecourt.	Pas.	324	272	3064
387	Gonnehem.	Lillers.	1533	1689	19304
388	Gosnay.	Houdain.	200	165	2559
389	Gouves.	Beaumetz.	233	182	1586
390	Gouy.	Campagne.	929	917	7657
391	Gouy-en-Artois.	Beaumetz.	975	574	6749
392	Gouy-sous-Bellonne.	Vitry.	463	550	5206
393	Gouy-en-Gohelle.	Houdain.	388	412	2694
394	Gouy-en-Ternois.	Aubigny.	348	305	3252
395	Graincourt-lez-navrin.	Marquion.	1306	1397	11571
396	Grand-Rullecourt.	Avesnes.	1028	776	7406
397	Grenay.	Lens.	311	173	1070
398	Grévillers.	Bapaume.	591	713	5993
399	Grigny.	Wail.	183	237	1683
400	Grincourt-lez-Pas.	Pas.	255	138	1184
401	Groffliers.	Montreuil.	579	384	2554

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
360	Blanquart.	Delepouve.	*A. de Fouquières-lez-*
361	Delehs.	Doresmieux.	Tonnelier. (*Béthune.*
362	Delbecques.	Caron.	Dumont.
363	Lefebvre.	Demonchaux.	*A. de Hautecloque.*
364	Davion-Bricourt.	Lanthier.	Caudron.
365	Dumesnil.	Clément.	Raulx.
366	Dehay.	Demory.	Dupire.
367	Lailart.	Regnault.	Marlier.
368	Goudemez.	Levrant.	*A. d'Arleux.*
369	Hecquet.	Bocquillon.	*A. de Vieil Hesdin.*
370	Thélu.	Violette.	Flament.
371	Beauvois.	Parenty.	Ducrocq.
372	Deslaviers.	Furnes.	Demety.
373	Miellet.	Duez.	Bouteleux.
374	Candelier.	Regnault.	Blanpain.
375	François.	Corsaux.	Ballin, Curé.
376	Vincent.	Fournier.	*A. de Wail.*
377	Willemetz.	Moufflin.	Cuvelier.
378	Capron.	Pruvost.	*A. d'Hernicourt.*
379	Cavrois.	Lenfle.	Lecointre.
380	Demory.	Desir.	Demory.
381	Mouillez.	Desmarest.	Barbier.
382	Freville.	Duriez.	Capen.
383	Brunelle.	Caron.	Jolant.
384	Detramecourt.	Flour.	*A. de Lignereuil.*
385	Fauvelle.	Damelincourt.	*A. d'Achiet-le-Grand.*
386	Fromentin.	Coullemont.	*A. de Foncquevillers.*
387	Lenoir.	Bart.	Droque.
388	Annebique.	Labitte.	*A. d'Hesdigneul.*
389	Goudemand.	Crespin.	*A. d'Agnez-lez-Duisans*
390	Danvin.	Descelers.	Fauconnier.
391	Dartois.	Thomas.	Lequen.
392	Foulon.	Lemaire.	Brouttin.
393	Chrétien.	Ducarin.	*A. de Servin.*
394	Chombart.	Dumont.	*A. de Mézières.*
395	Deharveng.	Marcheux.	Lalloyau.
396	Fardel.	Cuvillier.	Soyez.
397	Brasme.	Robillart.	*A. de Bully.*
398	Tonnelier.	Frère.	*A. de Bapaume.*
399	Debuire.	Delvallée.	*A. de Leparcq.*
400	Pruvost.	Baillet.	Neuville
401	Delattre.	Locqueville.	*A. de Waben.*

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
402	Guarbecques.	Lillers.	515	744	7094
403	Guémappes.	Croisilles.	466	314	2064
404	Guemps.	Audruick.	1496	576	8402
405	Guémy.	Ardres.	289	86	1420
406	Guigny.	Hesdin.	375	207	2354
407	Guinecourt.	St.-Pol.	225	62	992
408	Guines.	Guines.	2334	3071	20178
409	Guisy.	Hesdin.	108	227	828
410	Habarcq.	Beaumetz.	691	521	5896
411	Haillicourt.	Houdain.	422	370	5788
412	Haisnes.	Cambrin.	460	476	5825
413	Halinghen.	Samer.	531	394	3164
414	Hallines.	Lumbres.	546	326	3776
415	Halloy.	Pas.	249	428	1914
416	Ham.	Norrent-Fontes.	301	590	3828
417	Hamblain-lez Prés.	Vitry.	444	484	4674
418	Hamelincourt.	Croisilles.	633	396	7614
419	Hames.	Guines.	797	486	5146
420	Hanescamps.	Pas.	282	198	2808
421	Haplincourt.	Bertincourt.	405	455	5569
422	Haravesne.	Auxi.	228	187	1150
423	Hardinghen.	Guines.	778	1554	8498
424	Harnes.	Lens.	1087	1781	13309
425	Haucourt.	Vitry.	408	515	5518
426	Haut-Avesne.	Beaumetz.	348	217	1456
427	Hautecloque.	St.-Pol.	657	232	4015
428	Hautecote.	*Idem.*	188	157	1014
429	Hauteville.	Avesnes.	400	328	2377
430	Haut-Loquin.	Lumbres.	345	259	2459
431	Haut-Maisnil.	Auxi.	265	206	1631
432	Havrincour.	Bertincourt.	1649	1057	10423
433	Hebuterne.	Pas.	1058	1354	10644
434	Hédigneul.	Samer.	210	203	2256
435	Helfaut.	Lumbres.	540	400	5889
436	Hendecourt lez-Cagnicourt.	Vitry.	878	715	9958
437	Hendecourt-lez-Ran-	Beaumetz.	222	173	1502
438	Henin-Liétard. (sart	Carvin.	1327	2639	16566
439	Hénin-sur-Cojeul.	Croisilles.	534	566	6861
440	Héninel.	*Idem.*	527	207	4093

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
402	Oeliers.	Potliez.	Lagny.
403	Marcheux.	Cochon.	Dubois.
404	Noël-Baude.	Wacquez-Degrez.	Selingue.
405	Declémy.	Rozé.	*A. de Zouafque.*
406	Beauchamp.	Crépy.	*A. de Capelle.*
407	Duhamel.	Fardel.	*A. d'OEuf.*
408	Deguiselin.	Fortin.	Tourtois, Curé.
		Filley-Delabarre.	
409	Parmentier.	Deneuville.	*A. d'Huby-St-Leu.*
410	Derigny.		Debofile.
411	Marche.	Dubois.	*A. de Rait.*
412	Cuvelle.	Lorthiois.	
413	Robert.	Anquer.	Peuvion
414	Lefebvre.	Lucas.	Beaûsse.
415	Maille.	Vicaigne.	*A. d'Oreille.*
416	Réaut.	Gautier.	Crametz.
417	Courmont.	Grodecœur.	Henry.
418	Vasse.	Boisleux.	Delebourse.
419	Rohart.	Dringbière.	Rappe.
420	Detramecourt.	Boisleux.	Leclercq.
421	De Wasservas.	Quatrelivre.	Binet.
422	Vincent.	Watisset.	Lecluse.
423	Cazin - d'Honinc-	Louchet-d'Héron-	Delahaye.
424	Bauduin. (thun.	Delecour. (val.	Dubrœucq.
425	Deron, fils.	Dereux.	Druenne.
426	Savary.	Génel, fils.	*A. d'Acq.*
427	Lecaron - Canette-	Lefebvre.	Bezu.
428	Lhomme. (mont.	Demont.	*A. de Nuncq.*
429	Brimont.		Hayart.
430	Petit.	Delforges.	*A. d'Alquines.*
431	Dupuich.	Bezu.	*A. de Quœux.*
432	LeComte d'Havrin-	Luby.	Lambier, Curé.
433	Allart. (court.	Caron.	Despretz.
434	Paques.	Regnault.	*A. de Condette.*
435	Obert.	Huchette.	Tirtenne.
436	Calau.	Scribe, fils.	François.
437	Lesergeant.	Leclercq.	Lequette.
438	Maréchal.	Caullet.	Lachapelle.
		Caullet.	
439	Grésclles.	Legrand.	Deliège.
440	Gottran.	Meunier.	*A. d'Hénin-sur-Cojeul.*

N.^{os}	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
441	Henneveux.	Desvres.	495	253	2511
442	Hénu.	Pas.	400	413	3246
443	Herbelle.	Aire.	454	337	3119
444	Herbinghen.	Guines.	372	406	2058
445	Héricourt.	St.-Pol.	475	146	3101
446	Herlin-le-Sec.	*Idem.*	343	140	2525
447	Herlincourt.	*Idem.*	299	173	1732
448	Herly.	Hucqueliers.	1614	829	7834
449	Hermaville.	Aubigny.	641	480	4144
450	Hermelinghen.	Guines.	597	287	2959
451	Hermies.	Bertincourt.	1249	1869	13352
452	Hermin.	Houdain.	413	242	2254
453	Hernicourt.	St.-Pol.	912	441	5162
454	Hersin-Coupigny.	Houdain.	1138	1020	11972
455	Hervelinghen.	Marquise.	559	173	1722
456	Hesdigneul.	Houdain.	245	292	2743
457	Hesdin.	Hesdin.	1084	3591	29971
458	Hesdin-l'Abbé.	Samer.	1272	456	3802
459	Hesmond.	Campagne.	791	372	5498
460	Hestrus.	Heuchin.	718	415	4490
461	Heuchin.	*Idem.*	897	533	5501
462	Heuringhem.	Aire.	624	453	4665
463	Hezecques.	Fruges.	381	244	2253
464	Hinges.	Béthune.	819	999	10615
465	Hocquinghen.	Guines.	193	128	969
466	Houchin.	Houdain.	449	354	4934
467	Houdain.	*Idem.*	577	888	5907
468	Houlle.	St.-Omer, *Sud.*	628	393	5477
469	Houvigneul.	Avesnes.	372	395	2726
470	Houvin.	*Idem.*	480	346	3148
471	Hubersent.	Etaples.	767	407	3971
472	Huby-St.-Leu.	Hesdin.	231	688	2216
473	Hucliez.	Heuchin.	351	136	2152
474	Hucqueliers.	Hucqueliers.	765	735	4689
475	Hulluch.	Lens.	557	532	5058
476	Humbercamp.	Pas.	332	393	2552
477	Humbert.	Hucqueliers.	778	446	5502
478	Humereuil.	St.-Pol.	306	196	2070
479	Humières.	*Idem.*	587	455	4797
480	Inchy.	Marquion.	1044	937	11220
481	Incourt.	Wail.	171	236	1457

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
441	Decormettes.	Caron.	Toursel.
442	Haudouart-de-Thiè-	Thuilliez, fils.	Regnault.
443	Picquet. (vres.	Mametz.	Calippe.
444	Lemaire.	Widehem.	Dautriau.
445	Deservins.	Bouteleux.	*A. de Croisette.*
446	Bonnières.	Puchois.	Renault.
447	Bétourné.	Lefebvre.	*A. de Hautecloque.*
448	Jourdain.	Wallet.	Cocatrix.
449	Plouvier.	Lefebvre.	Regnier.
450	Hénon.	Martin.	Crendal.
451	Machon.	Desmaret.	Crépin.
452	Delory.	Bellevre.	*A. de Gauchin-Légal.*
453	Payen de la Buc-	Gamblain.	Leroy.
454	Taverne. (quière.	Fauquette.	Damageux.
455	Sergent.	Poivre.	Boussemart.
456	Delory.	Lemaire.	Duhameaux.
457	Prévost.	Houzel.	Pruvost, Curé.
		Petit.	
458	Monthuwis.	Baudier.	Duhantois.
459	Bergevin.	Laisné.	Legrand.
460	Lesot.	Decromberg.	Duwast.
461	Vitasse.	Baudry.	Ficquet.
462	Flament.	Pette.	Hermant.
463	Robitaille.	Caillez.	Nourtier.
464	Lebailly.	Dubonna.	Ruet.
465	Delafollye.	Braure.	*A. d'Herbinghen.*
466	Guyot.	François.	Delafosse.
467	Lequien.	Coupin.	Lherbier, Curé.
468	Hielle.	Mesmacre.	*A. de Moulle.*
469	Dehamel.	Flahaut.	*A. d'Houvin.*
470	Guérard.	Soisson.	Bourgois.
471	Fourdinier.	Caudevelle.	*A. de Cormont.*
472	Masclef.	Carpentier.	Cressent.
473	Gallet.	Beugin.	*A. de Valhuon.*
474	Nicolle.	Rosselin.	Miroir, Curé.
475	Debertoult.	Chivoré.	Picart.
476	Dhautte.	Lemaire.	*A. de Pommier.*
477	Longavenne.	Maquaire.	Coubronne.
478	Mathelin.	Gervois.	Mathelin.
479	Dussaussoy.	Lhomme.	Gervois.
480	Dubuisson.	Dhorne.	Cailleret.
481	Devachaux.	Gaudrand.	*A. d'Eclimeux.*

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
482	Inghem.	Aire.	351	268	2711
483	Inxent.	Etaples.	360	292	1936
484	Isbergues.	Norrent-Fontes.	598	725	12523
485	Isques.	Samer.	656	154	4227
486	Ivergny.	Avesnes-le-Comte.	685	621	5023
487	Izel-lez-Equerchin.	Vimy.	979	651	8112
488	Izel-lez-Hameau.	Aubigny.	849	721	6503
489	Journy.	Ardres.	313	298	1597
490	Labeuvrière.	Béthune.	634	659	6309
491	Labourse.	Cambrin.	427	250	4309
492	Labroye.	Hesdin.	920	342	2242
493	Labuissière.	Houdain.	738	707	7911
494	Lacauchie.	Beaumetz.	204	285	1418
495	Lacomté.	Aubigny.	658	394	4306
496	Lacouture.	Béthune.	1178	2265	19547
497	Lacres.	Samer.	839	308	3602
498	Lagnicourt.	Marquion.	825	638	8694
499	Laherlière.	Beaumetz.	527	175	2212
500	Laires.	Fauquembergue.	815	696	7058
501	Laloges.	Hesdin.	38	301	501
502	Lamadelaine.	Montreuil.	246	140	1456
503	Lambres.	Norrent - Fontes.	422	450	7763
504	Landrethun.	Ardres.	523	492	3481
505	Landrethun.	Marquise.	634	474	3962
506	Lapugnoy.	Béthune.	680	353	6243
507	Lathieuloy.	Aubigny.	341	349	2954
508	Lattre-S.-Quentin.	Avesnes.	734	253	5059
509	Laventie.	Laventie.	1880	4092	37486
510	Lebiez.	Fruges.	980	485	4949
511	Lebucquière.	Bertincourt.	377	624	3814
512	Léchelle.	*Idem.*	283	236	2759
513	Lédinghem.	Lumbres.	744	412	4054
514	Lefaux.	Étaples.	679	202	2825
515	Lens.	Lens.	1125	2358	16617
516	Lenzeux.	St.-Pol.	434	391	2725
517	Lépine.	Montreuil.	584	467	2489
518	Lépinoy.	Campagne.	348	303	2218
519	Lespesses.	Norrent-Fontes.	128	224	2874
520	Lestrem.	Laventie.	2064	3279	30519
521	Leubringhen.	Marquise.	725	212	3067

N.os	MAIRES.	ADJOINTS	DESSERVANS.
482	Leleu, fils.	Mametz.	*A. d'Herbelles.*
483	Delis.	Hochedé.	*A. de Bernieulles.*
484	Wallart.	Wicart.	Vanbelle.
485	Magnier.	Lecointre.	*A. d'Hesdin-l'Abbé.*
486	Guilbert.	Hannon.	Leseigne.
487	Defontaine.	Poulain.	Marel.
488	Deligne.	Catouillart.	Lantoine.
489	Dufay.	Leblond.	Malle.
490	Bassecourt.	Delalleau.	*A. de Lapugnoy.*
491	Flahaut.	Durasnel.	*A de Sailly-la-Bourse.*
492	Paillard.	Lombard.	Dosinelle.
493	Demaulde.	Hennebelle.	Bultez.
494	Marel.	Degez.	Ledru.
495	Crepin.	Depretz.	Autricque.
496	Réant.	Devaux.	Flamant.
497	Harlé	Forestier.	*A de Tingry.*
498	Boniface, fils.	Coupé.	Tabary
499	Dubois.	Bornay.	*A. de Lacauchie.*
500	Delvallé.	Leclercq.	Carnel.
501	Brunion.	Delwaulle.	
502	Dinielle.	Duval.	*A. le Caloterie.*
503	Hermant.	Cousin.	Dannet.
504	Declémy.	Fontaine.	Hochart.
505	Longuetty - Dela-	Larnelle.	*A. de Serques.*
506	Duhay. (routtiere.	Legrand.	Bouquillon.
507	Soyez.	Fardel.	Crépin.
508	Lecherf.	Druon.	Lecherf.
509	Roussel.	Béghin.	Delebecq, Curé.
		Dhennin.	
510	Lefebvre.	Dewailly.	Cocatrix.
511	Berlemont.	Savary.	*A. de Vela.*
512	Legentil.	Vitelle.	*A. de Bus.*
513	Ducrocq.	Ringot.	*A de Bléquin.*
514	Defiennes.	Morvillers.	*A. d'Etaples.*
515	Roussel.	Marcadet.	Leviez, Curé.
516	Coulogne.	Heuse.	Vahé.
517	Dournel.	Crista.	Lecomte.
518	Tellier.	Lesselingue.	*A. de Brimeux.*
519	Pigouche.	Réant.	*A. de Lieres.*
520	Choquet.	Delebarre.	Louis.
		Denaux.	
521	Lacheré.	Verlingue.	*A. d'Audembert.*

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
522	Leulinghen.	Marquise.	650	215	2939
523	Leulinghem.	St.-Omer, (*Sud*).	471	242	3636
524	Licques.	Guines.	1537	1408	9104
525	Lieucourt.	Avesnes.	294	254	1727
526	Lieres.	Norrent-Fontes.	304	204	2021
527	Liettres.	*Idem.*	612	289	4602
528	Liévin.	Lens.	1295	1140	9280
529	Lignereuil.	Avesnes.	295	215	2119
530	Ligny-lez-Aire.	Norrent-Fontes.	766	631	7553
531	Ligny-sur-Canche.	Auxi.	725	368	3930
532	Ligny-St.-Flochel.	St.-Pol.	514	313	3278
533	Ligny-Lebarque.	Bapaume.	603	575	6497
534	Lillers.	Lillers.	2629	4418	47637
535	Linghem.	Norrent-Fontes.	416	198	3406
536	Lisbourg.	Heuchin.	1313	1097	9844
537	Locon.	Béthune.	681	1574	13295
538	Loison.	Campagne.	898	465	6247
539	Loison.	Lens.	299	383	2170
540	Longfossé.	Desvres.	806	540	4677
541	Longuenesse.	St.-Omer, *Sud.*	828	394	8049
542	Longueville.	Desvres.	355	120	1420
543	Longvilliers.	Etaples.	1037	525	5545
544	Loos.	Lens.	1220	762	4904
545	Lorgies.	Laventie.	604	1191	9290
546	Lottinghen.	Desvres.	957	503	5440
547	Louches.	Ardres.	1277	929	9380
548	Lozinghem.	Norrent-Fontes.	198	327	1902
549	Lugy.	Fruges.	270	228	2004
550	Lumbres.	Lumbres.	982	606	6664
551	Magnicourt-en-Comté	Aubigny.	983	511	5796
552	Magnicourt-sur-Canc.	Avesnes.	473	253	2594
553	Maintenay.	Campagne.	1183	503	5738
554	Maisnil-lez-Ruit.	Houdain.	558	272	3452
555	Maisoncelle.	Wail.	451	245	3947
556	Maizières.	Aubigny.	694	452	5061
557	Mametz.	Aire.	307	494	5664
558	Manin.	Avesnes.	398	258	2879
559	Maninghen-au-mont.	Hucqueliers.	382	201	1685
560	Maninghen-Wimille.	Marquise.	358	157	2014
561	Marant.	Campagne.	334	110	1859
562	Marck.	Calais.	4476	2395	25076

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
522	Bouvoisin.	Couvelart.	*A. de Marquise.*
523	Waringhem.	Deremetz.	*A. de Zudausque.*
524	Bodart.	Leroux.	Julien.
525	Tabary.	Vicogne.	*A. de Berlencourt.*
526	Crepin.	Fauquembergue.	Leborgné.
527	Wauvincq.	Ledoux.	*A. d'Estrée-Blanche.*
528	Caron.	Delaby.	Tourteis.
529	Leras.	Puchois.	Monier.
530	Blampin.	Vittu.	Dumetz.
531	Deslaviers.	Salé.	*A. de Boubers-sur-Canche.*
532	Letombe.	Thérillier.	Huclicrs.
533	Demiautte.	Demory.	Bodelot.
534	Defoulers.	Guille.	Dufour, curé.
		Deflorimond.	
535	Jubert.	Barra.	*A. de Rely.*
536	Baillet.	Obœuf.	Lefebvre.
537	Delory.	Bréhon.	Dhains.
538	Duflos.	Delaporte.	Lemaire.
539	Masclef.	Moriaux.	Hache.
540	Martel.	Dufrennier.	Bardet.
541	Platiau.	Fayolle.	Lardeur.
542	Lorguier.	Guilbert.	*A. d'Henneveux.*
543	Masson.	Bataille.	Cadet.
544	Petit.	Delambre.	Lefebvre.
545	Ghesquières.	Mazure.	Morel.
546	Pruvost.	Roche.	*A. de Quesques.*
547	Lesage.	Wattré.	Martre.
548	Lejay.	Delerue.	*A. de Burbure.*
549	Bodecot.	Merger.	*A. d'Hezecques.*
550	Zunequin.	Zunequin.	Cadart.
551	Leclercq.	Hermant.	Hermant.
552	Petit.	Carpentier.	Letombe.
553	Defrance.	Masson.	Desmons.
554	Damiens.	Delory.	*A. de Rebreuve.*
555	Boutin.	Cappe.	*A. de Béalencourt.*
556	Dussaussoy.	Leclercq.	Legentil.
557	Delplace.	Lemaire.	Cayeux.
558	Richouflle.	Lefebvre.	Dhaumont.
559	Dewidehem.	Demonchaux.	Gaignart.
560	Fayelle.	Lemattre.	Cressonnier.
561	Colpart.	Quiénot.	*A. d'Aix-en-Issart.*
562	Briche.	Brunet.	Langaigne.

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
563	Marconne.	Hesdin.	405	604	5411
564	Marconnelle.	*Idem.*	479	789	4307
565	Marenla.	Campagne.	941	568	5073
566	Maresquel.	*Idem.*	549	[illegible]	3640
567	Maresville.	Etaples.	240	107	1105
568	Maretz.	Heuchin.	303	155	1544
569	Marles.	Campagne.	492	402	1954
570	Marles.	Houdain.	422	450	5510
571	Marœul.	Arras, (*Nord.*)	1175	1100	9652
572	Marquay.	St.-Pol.	725	198	2160
573	Marquion.	Marquion.	803	500	6851
574	Marquise.	Marquise.	1236	1478	11253
575	Marthe.	Aire.	523	207	3012
576	Martin-Puich.	Bapaume.	469	980	6245
577	Matringhem.	Fruges.	442	300	3195
578	Mazingarbe.	Lens.	1024	485	4851
579	Mazinghem.	Norrent-Fontes.	491	251	8078
580	Mencas.	Fruges.	205	175	1450
581	Menneville.	Desvres.	437	444	5211
582	Mentque.	Ardres.	437	281	1951
583	Mercatel.	Beaumetz.	565	535	4009
584	Mercq-St.-Liévin.	Fauquembergue.	1542	948	8298
585	Méricourt.	Vimy.	743	607	6749
586	Merlimont.	Montreuil.	1815	767	4115
587	Mesnil.	St.-Pol.	328	278	5509
588	Metz-en-Couture.	Bertincourt.	1080	1240	9455
589	Meurchin.	Lens.	481	658	6576
590	Mingoval.	Aubigny.	585	520	2515
591	Molinghem.	Norrent-Fontes.	484	562	7459
592	Monchaux.	St.-Pol.	581	259	[illegible]
593	Monchel.	Auxi-le-Château.	481	117	2248
594	Monchiet.	Beaumetz.	281	142	2045
595	Monchy-au-Bois.	*Idem.*	1094	1077	10475
596	Monchy-Cayeux.	Heuchin.	516	328	3424
597	Monchy-lez-Preux.	Vitry.	925	792	7608
598	Monchy-le-Breton.	Aubigny.	687	429	4458
599	Mondicourt.	Avesnes.	515	500	3824
600	Mont.	St.-Pol.	541	183	2581
601	Mont-Bernenchon.	Lillers.	1097	1025	11528
602	Montcavrel.	Etaples.	787	617	4369
603	Montenescourt.	Beaumetz.	461	216	2088
604	Montigny-en-Gohelle.	Carvin.	550	478	5817

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
563	Descelers.	Grenier.	Warin.
564	Lagache.	Lecuyer.	Hautecœur.
565	Delattre.	Dewamin.	Toulouse.
566	Dacheux.	Melin.	Violette.
567	Correux.	Roussel.	*A. de Longvillers.*
568	Tolié.	Salmon.	*A. de Bours.*
569	Garbe.	Bochant.	*A. de Marenla.*
570	Hautefeuille.	Brunel.	*A. de Calonne-Ricouart*
571	Lucas.	Pétin.	Quentin.
572	Finet.	Gaudefroy.	*A. de Ligny-St. Flochel.*
573	Parent.	Gourdain.	Richez.
574	Leducq.	Leducq-Bouclet.	Bouverne.
575	Boyaval.	Amat.	*A. de Mametz.*
576	Bocquet.	Rose.	Delettre.
577	Delcroix.	Flament.	Lefebvre.
578	Béharelle.	Gottrand.	Decarmin.
579	Hermary.	Hermant.	*A. de Lambres.*
580	Senlecques.	Duchoissois.	*A. de Radinghem.*
581	Mercier.	Specq, fils.	Dumetz.
582	Legrand.	Vanaque.	Dénin.
583	François.	Joly.	Dhuin.
584	Macau.	Warnier.	Ivain.
585	Gourdin.	Courcol.	Choppin.
586	Guilbert-Berton.	waconne-patureux.	*A. de Cucq.*
587	Briois.	Lefebvre.	Carpentier.
588	Capon.	Goubet.	Laguillier.
589	Delorains.	Deleruyelle.	Dufour.
590	Martin.	Gousse.	Regnier.
591	Milon.	Wallart.	Debraix.
592	Leclercq.	Hucquedieu.	*A. de Mont.*
593	Legrand.	Fauconnier.	*A. de Conchy.*
594	Guffroy.	Coin.	*A. de Simencourt.*
595	Courcol.	Coriaux.	Payen.
596	Massart.		Leroy.
597	Enlart-De Grand-	Callau.	Carbonnier.
598	Petit. (val.	Godefroy.	Froment.
599	Leroy.	Lemaire.	Blondel.
600	Daullé.	Manier.	Monpetit.
601	Levêque.	Delobel.	Fumery.
602	Roubier-Dherem-	Minet.	Dessurnes.
603	Payen. (bault.	Havet.	*A. d'Habarcq.*
604	Gourlez.	Déteve.	*A. d'Hénin-Liétard.*

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
605	Montreuil.	Montreuil.	84	3959	28475
606	Mont-St.-Eloy.	Vimy.	841	631	5855
607	Morchy.	Bertincourt.	598	394	7159
608	Moringhem.	St.-Omer, *Nord*	575	208	3444
609	Morval.	Bapaume.	215	426	2638
610	Mory.	Croisilles.	761	616	7746
611	Moulle.	St.-Omer, *Nord.*	527	751	4691
612	Mourrier.	Hesdin.	456	320	3004
613	Moyenneville.	Croisilles.	644	330	6279
614	Muncquieurlet.	Ardres.	977	295	3104
615	Nabringhem.	Desvres.	388	220	1628
616	Nampont-St.-Firmin.	Montreuil.	458	255	1785
617	Nédon.	Heuchin.	456	261	3051
618	Nédonchel.	*Idem.*	339	380	2852
619	Nesles.	Samer.	467	280	2449
620	Neufchatel.	*Idem.*	688	536	6593
621	Neulette.	Wail.	110	86	745
622	Neuve-Chapelle.	Laventie.	175	490	3286
623	Neuville.	Montreuil.	1019	909	7035
624	Neuville-au-cornet.	St.-Pol.	222	113	1835
625	Neuville-Bourjonval.	Bertincourt.	248	509	3478
626	Neuville-St.-Vaast.	Vimy.	1270	1358	10051
627	Neuville-Vitasse.	Arras, *Sud.*	646	585	5945
628	Neuvireul.	Vimy.	421	331	4171
629	Nielles-lez-Ardres.	Ardres.	445	437	4562
630	Nielles-lez-Blequin.	Lumbres.	1243	753	6045
631	Nielles-lez-Calais.	Calais.	219	127	1459
632	Nielles-lez-Thérouanne.	Aire.	366	124	2416
633	Nœux.	Houdain.	873	902	7142
634	Nœux.	Auxi.	607	436	3405
635	Nordausque.	Ardres.	576	408	4540
636	Noreuil.	Croisilles.	477	397	4826
637	Norrent-Fontes.	Norrent-Fontes.	545	1301	7369
638	Northécourt.	Ardres.	590	315	3412
639	Nortleulinghem.	*Idem.*	364	149	2253
640	Nortquerque.	Audruick.	1282	1166	13119
641	Nouvelle-Eglise.	*idem.*	856	392	4951
642	Noyelle-sous-Bellonne	Vitry.	394	447	4458
643	Noyelles-Godault.	Carvin.	515	604	5938

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
605	Lapasture-Dever-choq.	Thueux. Danquin.	Godefroy, curé.
606	Decardevacque.	Lequette.	Dufraise.
607	Deflandre.	Delambre.	Howel.
608	Decroix.	Baroux.	Obin.
609	Bonnuit.	Delemotte, fils.	Caboche.
610	Demory.	Forgeois.	Delebarre.
611	Flament.	Duchateau.	Martin.
612	Cailleux.	Tellier.	*A. de Tortefontaine.*
613	Boniface.	Laguier.	Heroguez.
614	Allan.	Thueux.	*A. de Bayenghem-lez-Eperlecque.*
615	Caron.	Lemaître.	*A. de Colembert.*
616	Ledoux.	Depreaux.	Delahaye.
617	Nourry.	Dubrœucq.	*A. de Nédonchel.*
618	Martin.	Mienné.	Milon.
619	Devassal.	Delattre.	*A. de Neufchâtel.*
620	Juillien.	Porion.	Warant.
621	Debriois.	Trouart.	*A. d'Eclimeux.*
622	Buissart.	Deruelle.	Legillon.
623	Papin.	Rimbert.	Levisse.
624	Hatté.	Renault.	*A. de Mesnil.*
625	Défontaine.	Capon.	*A. de Ruyaulcourt.*
626	Deusy.	Deusy.	Goudemand.
627	Sauvage.	Vitasse.	
628	Flament.	Becquembois.	*A. d'Oppy.*
629	Moullart-de-Torcy	Dorge.	Caboche.
630	Lecointre.	Courrier.	Milliot.
631	Pruvost.	Fayeulle.	*A. de S.-Tricat.*
632	Royez.	Lamiau. (quin.	*A. de Thérouanne.*
633	Duquesnoy-olivier	Duquesnoy - ere -	Duquesnoy.
634	Louvel.	Fauconnier.	Lepus.
635	Lesage.	Leclercq.	Desplanques.
636	Lefebvre.	Chatelain.	Cardin.
637	Maton.	Hermant.	Bucaille, Curé.
638	Denis.	Dequehem.	*A. de Mentque.*
639	Lefebvre.	Tartare.	*A. de Bayenghen-lez-Eperlecques.*
640	Dauchel.	Hollandre.	Ducrocq.
641	Laurent.	Degrez.	*A. de Vieille-Église.*
642	Laigniez.	Dhayer.	Tilleman.
643	Defrance.	Legroux.	Louis.

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
644	Noyelles lez-Hummères	Wail.	123	125	1070
645	Noyelles-sous-Lens.	Lens.	349	598	4591
646	Noyelle-lez-Vermelle.	Cambrin.	250	161	2345
647	Noyellette.	Avesnes.	198	158	1161
648	Noyelle-Vion.	*Idem.*	454	457	5164
649	Nuncq.	St.-Pol.	464	424	3281
650	Oblinghem.	Béthune.	123	153	1555
651	Œuf.	St.-Pol.	852	457	4435
652	Offequerque.	Audruick.	1379	511	7308
653	Offin.	Campagne.	501	542	3196
654	Offrethun.	Marquise.	243	107	1291
655	Oignies.	Carvin.	502	1292	10463
656	Oisy.	Marquion.	1058	1910	11604
657	Oppy.	Vimy.	185	455	3933
658	Orville.	Pas.	1140	818	5355
659	Ostreville.	St.-Pol.	421	278	2446
660	Ourthou.	Houdain.	463	307	2829
661	Outreau.	Samer.	1277	2148	11415
662	Ouve-Wirquin.	Lumbres.	505	255	3112
663	Oye.	Audruick.	2952	1308	14357
664	Palluel.	Marquion.	299	667	3711
665	Parcq (le).	Wail.	940	739	6019
666	Parenty.	Hucqueliers.	1169	716	6847
667	Pas.	Pas.	1036	956	7872
668	Pelves.	Vitry.	653	471	4510
669	Pénin.	Aubigny.	897	552	6819
670	Pernes.	Boulogne.	877	305	4452
671	Pernes.	Heuchin.	449	715	4399
672	Peuplingues.	Calais.	985	596	4375
673	Pierremont.	St.-Pol.	547	498	3912
674	Pihem.	Lumbres.	689	567	6195
675	Pihen.	Guines.	910	448	4867
676	Pittefaux.	Boulogne.	196	101	1200
677	Planques.	Fruges.	672	256	3657
678	Plouvain.	Vitry.	244	418	1930
679	Plumoison.	Hesdin.	272	156	1909
680	Polincove.	Audruick.	440	482	4303
681	Pommera et Grena.	Avesnes.	415	524	3516
682	Pommier.	Pas.	575	460	3977
683	Ponchel (le).	Auxi-le-Château.	412	425	3445
684	Pont à-Vendin.	Lens.	158	934	3184
685	Prédefin.	Heuchin.	223	329	1805

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
644	Lamot.	Mahieu.	*A. de Willeman.*
645	Legay.	Dacheville.	Clément.
646	Gottran.	Pronier.	*A. d'Annequin.* (lin.
647	Delambre.	Boulanger.	*A. de Lattre-St.-Quen-*
648	Cornu.	Ledru.	*A. d'Hauteville.*
649	Vicart.	Pelet.	Leroy.
650	Pottier.	Songuenet.	*A. de Vendin.*
651	Bulté.	Mienné.	Conteville.
652	Danel.	Muchery.	Delpouve.
653	Delaporte.	Danel.	*A. de Loison.*
654	Duflos.	Warnier.	*A. de Beuvrequen.*
655	Parmentier.	Pollet.	Beaucourt.
656	Brisse.	Boucher.	Lefebvre, Curé.
657	Toulouse.	Blin.	Debouret.
658	Bouthors.	Bouthors.	Havransart.
659	Monpetit.	Pads.	*A. de Brias.*
660	Caullet.	Florent.	Dissaux.
661	Herbez, fils.	Dupont.	Caron.
662	Didiez.	Caron.	*A. de Rémilly.*
663	Gresset.	Sergent.	Baulet.
664	François.	Boutrouille.	Lallemant.
665	Bouquillon.	Poissant.	Bonnard.
666	De St.-Marcsville.	Sénécat.	Framery.
667	Defourmestrau.	Sebert.	Bousson.
668	Silvain.	Dufour.	*A. de Ravux.*
669	Cousin.	Lecointe.	Delibessart.
670	Duflos.	Bourgeois.	Noël.
671	Ducrocq.	Toursel.	Revel, Curé.
672	Parenty.	Touret.	Duval.
673	Leblond.	Lanvin.	Villain.
674	Delpouve.	Dubois.	Risbourg. *Calais.*
675	Deraynaud - Dar-	Toulotte.	*A. de Bonningues-lez-*
676	Bullet. (naud.	Gourdin.	*A. de Maninghen.*
677	Fournier.	Deneuveglise.	*A. de Fressin.*
678	Darras.	Deretz.	Desgardin.
679	Laisné.	Deneuville.	*A. de Marconnelle.*
680	Vasseur.	Artisien.	Bonnière.
681	Debeugny-Debon-	Beugny.	*A. de Mondicourt.*
682	Delval. (dus.	Grincourt.	Leclercq.
683	Dufetel.	Robart.	
684	Cambiez.	Barrez.	Derameaux.
685	Paternel.	Herman.	Gérin.

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
686	Pressy.	Heuchin.	417	269	2411
687	Preures.	Hucqueliers.	1567	749	6571
688	Pronville.	Marquion.	465	72[illegible]	5561
689	Puisieux.	Pas.	998	1183	10103
690	Quéant.	Marquion.	877	780	9005
691	Quelmes.	Lumbres.	971	287	6256
692	Quercamps.	*Idem.*	210	267	1011
693	Quernes.	Norrent-Fontes.	177	276	2318
694	Quesnoy.	Wail.	710	559	5641
695	Quesques et Verval.	Desvres.	1287	675	6822
696	Questrecque.	Samer.	590	281	3307
697	Quiéry-la-Motte.	Vimy.	950	447	6362
698	Quiestède.	Aire.	271	314	3710
699	Quilen.	Hucqueliers.	406	169	1561
700	Quœux.	Auxi.	893	491	4600
701	Racquinghem.	Aire.	561	490	6332
702	Radinghem.	Fruges.	457	287	3035
703	Ramecourt.	St. Pol.	761	200	5004
704	Ranchicourt.	Houdain.	312	120	1953
705	Ransart.	Beaumetz.	737	437	5554
706	Raye.	Hesdin.	507	531	3888
707	Rebecque.	Aire.	479	304	4393
708	Rebergues.	Ardres.	515	205	1681
709	Rebreuve.	Avesnes.	777	414	4841
710	Rebreuve.	Houdain.	720	435	4229
711	Rebreuviette.	Avesnes.	1047	577	4888
712	Réclinghem.	Fauquembergue.	51[illegible]	391	3978
713	Recourt.	Vitry.	315	22[illegible]	3311
714	Recques.	Ardres.	535	583	4796
715	Recques.	Etaples.	328	216	1186
716	Regnauville.	Hesdin.	435	399	3129
717	Rely.	Norrent-Fontes.	248	312	2659
718	Remilly-Wirquin.	Lumbres.	497	16[illegible]	2503
719	Remy.	Vitry.	327	360	3455
720	Renty.	Fauquembergue.	1145	676	6297
721	Rety.	Marquise.	1633	125[illegible]	95[illegible]5
722	Richebourg-l'Avoué.	Cambrin.	1071	1949	12091
723	Richebourg-st.-Vaast	*idem.*	613	1222	9142
724	Riencourt-lez-Bap.	Bapaume.	331	112	3232
725	Riencourt-lez-Cagnic	Vitry.	486	465	6811
726	Rimboval.	Fruges.	67[illegible]	554	4555
727	Rinquesen.	Marquise.	73[illegible]	582	5698

N.°	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
686	Beugniet.	Dourier.	*A. de Sachin.*
687	Leduc-Wallois.	Dourdin.	Sanier.
688	Hary, fils.	Deleau.	Foulon.
689	Proyart.	Proyart.	Goudemand.
690	Legentil.	Demaret.	Fontaine.
691	Remond.	Thibaut.	Bonnière.
692	Fichaux.	Lefebvre.	*A. de Bouvelinghem.*
693	Stoppe.	Ferlin.	*A. de Witternesse.*
694	Devadicourt.	Monborgne.	Monborgne.
695	Jousse.	Retaux.	Mancion.
696	Dericault.	Watel.	*A. de Wierre-au-Bois.*
697	Défontaine.	Robart.	Dievare.
698	Darques.	Maton	*A. de Roquetoire.*
699	Brasseur.	Delahaye.	*A. de Maninghem-au-*
700	Bouillet.	Thorel.	Dupont. (*Mont.*
701	Menche.	Taffin.	Degrave.
702	Thorel.	Choquart.	Alloy.
703	Dambrines de Ra-	Devaux.	*A. d'Herlin-le-Sec.*
704	Salmon. (mecourt.	Guilbert.	*A. de Rebreuve.*
705	Vaillant.	Dransart.	Journer.
706	Brocqueville.	Delcourt.	*A. de Labroie.*
707	Mantel.	Potel.	*A. de Clarques.*
708	Clipet.	Callart.	*A. de Journy.*
709	Briois.	Thuillier.	Fache.
710	Wicart.	Guilbert.	Legillon.
711	Deruelle.	Beaucourt.	Desnetz.
712	Legrand.	Dufour.	Dauchez.
713	Lemerchier de Re-	Dubois.	*A. de Saudemont.*
714	Clery. (naucourt	Reniez.	*A. de Nordausque.*
715	Dixmude - Mont-	Lecrit.	*A. de Montcavrel.*
716	Boufflers. (brun.	Depoix.	Dufour.
717	Dehestru.	Pattinier.	Depoix.
718	Devin.	Decroix.	
719	Lesage.	Santerne.	*A. d'Eterpigny.*
720	Lourdel.	Godart.	Alloy.
721	Lorgnier.	Delsaux.	De Caumont.
722	Dubois.	Vittu.	*A. de Richebourg-St.-*
723	Mouquet.	Machu.	Lemoine. (*Vaast.*
724	Personne.	Mathon.	*A. de Villers-au-Flos.*
725	Dubuisson.	Huret.	Hage.
726	Bataille.	Panet.	*A. d'Embry.*
727	Catto.	Broutier.	Lavoisier.

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
728	Rivière.	Beaumetz.	1042	1110	9721
729	Robecq.	Lillers.	936	1397	14215
730	Roclincourt.	Arras, *Nord.*	599	404	4358
731	Rocquigny.	Bertincourt.	29	782	4665
732	Rodelinghem.	Ardres.	427	309	3658
733	Rœux.	Vitry.	507	471	4495
734	Roillecourt.	St.-Pol.	1091	362	5515
735	Rollancourt.	Wail.	1052	410	5291
736	Rombly.	Norrent-Fontes.	106	71	1279
737	Roquetoire.	Aire.	1057	1262	14395
738	Rougefay.	Auxi.	315	235	2093
739	Roussent.	Campagne.	477	151	1558
740	Rouvroy.	Vimy.	654	571	5292
741	Royon.	Fruges.	34	290	4979
742	Ruisseauville.	*Idem.*	415	324	2980
743	Ruit.	Houdain.	491	367	4684
744	Rumaucourt et Ovis	Marquion.	518	837	5159
745	Rumilly. (lers.	Hucqueliers.	61	595	3927
746	Ruminghem.	Audruick.	1003	946	6612
747	Ruyaulcourt.	Bertincourt.	622	772	6485
748	Sachin.	Heuchin.	520	156	2965
749	Sailly-au bois.	Pas.	986	769	9563
750	Sailly-la Bourse.	Cambrin.	576	736	6555
751	Sailly-sur-la-lys.	Laventie.	954	2520	20569
752	Sailly-en-Ostrevent.	Vitry.	724	785	6560
753	Sains lez-Fressin.	Fruges.	724	301	3450
754	Sains-en-Gohelle.	Houdain.	560	246	3752
755	Sains-lez-Marquion.	Marquion.	609	498	6086
756	Sains-lez-Pernes.	Heuchin.	429	392	2502
757	St.-Amand.	Pas.	503	412	3798
758	St.-André au-bois.	Campagne.	996	65	8558
759	St.-Aubin.	Montreuil.	401	154	1560
760	St.-Aubin-Anzin.	Arras, *Nord.*	504	395	3795
761	Ste.-Austreberthe.	Hesdin.	351	241	2599
762	Ste-Catherine.	Arras, *Nord.*	435	507	6211
763	St.-Deneux.	Campagne.	420	329	2665
764	St.-Etienne.	Samer.	717	541	4478
765	St.-Floris.	Lillers.	352	566	5097
766	St.Folquin.	Audruick.	1624	838	8128
767	St.-Georges.	Wail.	902	370	5488
768	St.-Hilaire-Cotte.	Norrent-Fontes.	745	553	8224
769	St.-Inglevert.	Marquise.	595	435	5916

N.°	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
728	Ledru.	Vion.	Bidal, curé.
729	Broigniart.	Deleplace.	Regnier.
730	Brongniart.	Fourmaux.	Hermant.
731	Lefebvre.	Petit.	Firmont.
732	Fontaine.	Hamerel.	*A. de Landrethun.*
733	Leroux-Duchatelet	Delaby.	Pelcœur.
734	Duchemin.	Graux.	Regnier.
735	Malet.	Farcy.	Lejosne.
736	Deneuveglise.	Jubert.	*A. de Rely.*
737	Derantz.	Bourdrel.	Caron.
738	Poulain.	Crochart.	*A. de Buire-au-Bois.*
739	Devilliers.	Dubois.	*A. de Maintenay.*
740	Dubrulle.	Debailliencourt.	Coullemont.
741	Lœuillet.	Decroix.	*A. de Lebiez.*
742	Flajollet.	Merlin.	*A. de Canlers.*
743	Debriois.	Ducevel.	Dissaux.
744	Fourmaux.	Lourdel.	Loupé.
745	Gardon, fils.	Villecocq.	Routtier.
746	Bomart.	Serdobel.	Bellin.
747	Cornaille.	Hombert.	Paradis.
748	Vaast.	Dhollande.	Ducrocq.
749	Masclef.	Testart.	Duchesne.
750	Lericque.	Delebecque.	Desprez.
751	Descamp.	Leroy.	Vanhove.
752	Mulet.	Pary.	Soyez.
753	Coache.	Branquart.	Beugin.
754	Baillet.	Carré.	*A. d'Hersin.*
755	Lemaire.	Thèry.	Varet.
756	Wallart.	Theillier.	Flament.
757	Lefetz.	Grimbert.	*A. de Souastre.*
758	Foconnier.	Testard.	*A. de Bois-Jean.*
759	Poultier.	Degouy.	*A. de St.-Josse.*
760	Delehelle.	Broutin.	Brulin.
761	Hache.	Caumartin.	*A. de Marconne.*
762	Leclercq. Wache.	Dupont.	Coquel.
763	Mahieu.	Hermant.	*A. de Sempy.*
764	Regnault.	Lacloy.	Boutillier.
765	Desprey.	Taffin.	Laingnier.
766	Houvault.	Lambert.	Rosey.
767	Vallé.	Ledain	Debofsle.
768	Vast.	Barmoneuf.	Nicolle.
769	Bouclet.	Breton.	*A. d'Herveli ghen.*

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
770	St.-Josse.	Montreuil.	1260	615	6498
771	St.-Laurent.	Arras, *Nord.*	809	759	7258
772	St-Leger.	Croisilles.	750	506	6739
773	St.-Léonard.	Samer.	305	120	5098
774	Ste. Mariekerque.	Audruick.	1425	693	5986
775	St.-Martin-au-Laërt.	St.-Omer, *Nord.*	495	564	7728
776	St.-Martin-Boulogne.	Boulogne.	825	410	7109
777	St.-Martin-Choquel.	Desvres.	562	217	3120
778	St.-Martin-d'Ardingh.	Fauquembergue.	575	405	3774
779	St-Martin-sur-Cojeul.	Croisilles.	267	134	3117
780	St.-Michel.	St.-Pol.	512	361	4045
781	St.-Michel.	Hucqueliers.	493	299	1874
782	St.-Nicolas.	Audruick.	443	261	2758
783	St.-Nicolas.	Arras, *Nord.*	514	743	4390
784	St.-Omer.	St.-Omer.	1525	19176	179229
785	St.-Omer-Capelle.	Audruick.	975	469	4841
786	St.-Pierre-lez-Calais.	Calais.	2231	3324	19447
787	St.-Pol.	St.-Pol.	751	3307	20892
788	St-Remy-au-Bois.	Campagne.	357	274	2338
789	St.-Tricat.	Calais.	654	261	3971
790	St.-Venant.	Lillers.	1106	1922	22226
791	Sallau.	Lens.	261	146	4037
792	Salperwick.	St.-Omer, *Nord.*	345	244	4276
793	Samer.	Samer.	1540	1881	15044
794	Sangatte.	Calais.	1263	698	4254
795	Saughen.	Guines.	627	512	2691
796	Sapignies.	Bapaume.	308	268	3500
797	Sars-lez-Bois.	Avesnes.	235	176	15[illegible]3
798	Sart (le)	Bapaume.	406	403	4400
799	Sarton.	Pas.	633	529	3705
800	Sauchy-Cauchy.	Marquion.	392	781	4567
801	Sauchy-Lestrez.	*Idem.*	677	760	9866
802	Saudemont.	Vitry.	556	720	5749
803	Saulchoy.	Campagne.	478	366	3385
804	Saulty.	Avesnes.	939	706	8158
805	Savy et Berlette.	Aubigny.	667	479	5859
806	Selles.	Desvres.	195	305	5407

N.°	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
770	Deplanque.	Coquet.	Capy.
771	Verdevoye.	Boudringhin.	Hallette.
772	Daoust.	Bonnart.	*A. de Croisilles.*
773	Duquesne-Cloche-	Vasseur.	*A. de St.-Etienne.*
774	Boidin. (ville.	Payelleville.	Boidin.
775	Deslions-Demon	Lespillez.	Brassart.
776	Cugny. (chaux.	Labarre.	Bouly.
777	Merlin.	Hache.	*A. de Menneville.*
778	Ducrocq.	Marsille.	*A. de Fauquembergue.*
779	Grosseny.	Caron, fils.	*A. d'Hénin-sur-Cojeul.*
780	Dupuich.	Podevin.	*A. de Roclecourt.*
781	Demonchaux.	Minet.	*A. d'Humbert.*
782	Stoclin.	Matringhem.	*A. de Ste.-Marie-kerque*
783	Petit.	Legrand.	*A. de Ste.-Catherine.*
784	Wattringue.	Marcotte-Teillier. Enlart de Guemy.	Coyecque, C. de N.-Dame. Cavrois, C. de S.-Sépulcre Delerue, D. du Haut-Pont. Ducrocq, id. de S.-Denis.
785	Coolen.	Payelleville.	*A. de St. Folquin.*
786	Noël.	Lengaigne. Grigny.	Wuillaume.
787	Daverdoing.	Willemetz. Vogue.	Debret, Curé.
788	Vallière.	Carpentier.	*A. de Gouy.*
789	Butté.	Dessaint.	Cazin.
790	Denissel.	Denissel.	St.-Jean.
791	Toulouse.	Helin.	*A. de Noyelles-sous-L.*
792	Regnier.	Lemaire.	*A. de Tilques.*
793	Patoulet.	Martel.	Ivain.
794	Tournant.	Trouille.	Delattre.
795	Baude.	Duhautois.	*A. d'Alembon.*
796	Warnier.	Brunelet.	Delacressonnière.
797	Hanot.	Bayart.	*A. de Magnicourt-sur-*
798	Leclercq.	Obled.	Chatelain. (*Canche.*
799	Vermelle.	Vermelle.	
800	Aumont.	Coupé.	Boulet.
801	Laisne.	Cormont.	Delfairiere.
802	Saudemont.	Grard.	Desailly.
803	Choquart.	Sueur.	*A de Dourier.*
804	Dedion.	Lardemelle.	Deberly.
805	Boutemy.	Bouilliez.	*A. d'Aubigny.*
806	Boidart.	Lambert.	Delattre.

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
807	Sempy.	Campagne.	794	502	5621
808	Seninghem.	Lumbres.	1489	647	7728
809	Senlecques.	Desvres.	191	245	1297
810	Senlis.	Fruges.	473	249	2963
811	Séricourt.	St.-Pol.	420	62	1193
812	Serny.	Fauquembergue.	277	179	2946
813	Serques.	St.-Omer, *nord.*	979	852	8677
814	Servin.	Houdain.	562	454	4654
815	Setques.	Lumbres.	591	201	2056
816	Sibiville.	St. Pol.	700	314	5755
817	Simencourt.	Beaumetz.	455	367	3461
818	Siracourt.	St.-Pol.	319	145	1960
819	Sombrin.	Avesnes.	700	488	4521
820	Sorrus.	Montreuil.	635	418	5075
821	Souastre.	Pas.	710	678	6780
822	Souchez.	Vimy.	644	710	4291
823	Souich. (le)	Avesnes.	492	675	3761
824	Surques.	Lumbres.	630	462	4639
825	Sus-St.-Leger.	Avesnes.	682	777	5290
826	Tangry.	Heuchin.	514	297	3468
827	Tardinghen.	Marquise.	827	174	2987
828	Tatinghem.	St.-Omer, *Sud.*	543	434	5807
829	Tencques.	Aubigny.	1127	641	8137
830	Teneur.	Heuchin.	596	366	3981
831	Ternas.	St.-Pol.	250	156	1664
832	Thelus.	Vimy.	892	655	6277
833	Thérouanne.	Aire.	466	600	5712
834	Thiembronne.	Fauquembergue.	2045	908	9972
835	Thievres.	Pas.	109	310	1010
836	Thilloy-lez-Bapaume.	Bapaume.	420	355	4170
837	Thilloy-lez-Hermavill	Aubigny.	267	260	2121
838	Tigny-Noyelle.	Montreuil.	625	326	3659
839	Thilloy-lez-Mofilaines	Arras, (*Sud.*)	697	369	5601
840	Tilly-Capelle.	Heuchin.	422	315	3253
841	Tilques.	St.-Omer, *nord.*	704	791	8257
842	Tingry.	Samer.	865	296	5527
843	Tollent.	Auxi.	424	262	2405
844	Torcy.	Fruges.	541	274	3333
845	Tortefontaine.	Hesdin.	373	366	2978
846	Tortequenne.	Vitry.	331	524	2972
847	Tournehem.	Ardres.	1452	742	4206
848	Tramecourt.	Wail.	225	153	1841

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
807	Dufourny.	Wallois.	Glinne.
808	Delengaigne -- Pi-	Boin.	Hochart.
809	Dohen. (quet.	Leleu.	Froideval.
810	Cousin.	Bloquel.	*A. d'Hezecques.*
811	Willerval.	Flour.	*A. de Sibiville.*
812	Saison.	Vanvincq.	*A. d'Enquin.*
813	Platiaux.	Doncre.	Marcant.
814	Parent.	Lenfant.	Noë.
815	Bourgois.	Bourgois.	*A. d'Equerdes.*
816	Soyez.	Advielle.	Carpentier.
817	Goudemand.	Cuvillier.	Dufour.
818	Bonniers.	Martin.	*A. de Croix.*
819	Proyart.	Vaast.	Beaugois.
820	Duval.	Dumont.	*A. de Caloterie.*
821	Grégoire.	Marchand.	
822	Le Sergeant.	Delabre.	Delouvain.
823	Degomicourt.	Dupont.	Denaux.
824	Dequehem.	Bernard.	Lecomte.
825	Mayoult.	Letoquart.	Gourdin.
826	Norel.	Decottes.	*A. de Sains-lez-Pern.*
827	Delattre.	Routtier.	*A. d'Audinghem.*
828	Canlers.	Lardeur.	Quendal.
829	Carré.	Lefebvre.	Lesoing.
830	Lesenne.	Brocquet.	Milliot.
831	Hatté.	Bodescot.	*A. de Foufflin-Ricam.*
832	Willemetz.	Gaillard.	Dubrœucq.
833	Méquignon.	Royer.	Bailly.
834	Levasseur-Ferne-	Dufay-Ducrocq.	Gibaux.
835	Defosse. [hem.	Delaporte.	François.
836	Remy.	Leroy.	*A. de Ligny-Lebarq.*
837	Deusy.	Fressin.	*A. d'Hermaville.*
838	Barbier.	Villin.	*A. de Nampont.*
839	Baudelet.	Roussel.	*A. de Beaurain.*
840	Brocquet.	Leroy.	*A. de Teneur.*
841	Taffin.	Lemaire.	Broigniart.
842	Lemaire.	Deboves.	Lemaire.
843	Vasseur.	Caresmel.	*A. de Genne-Ivergny.*
844	Carpentier.	Buclin.	*A. de Sains-lez-Fres-*
845	Gallet.	Bourgois.	Marteau. [*sin.*
846	Barrez.	Dumord.	*A. de Bellonne.*
847	Moufet.	Tristrame.	Obin.
848	Detramecourt.	Huguet.	*A. d'Azincourt.*

N.os	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
849	Transloy. (le)	Bapaume.	1004	1094	1269
850	Trescaut.	Bertincourt.	464	444	4242
851	Troisveaux.	St.-Pol.	585	226	2810
852	Tubersent.	Étaples.	653	329	3018
853	Upen.	Lumbres.	458	197	2428
854	Vacquerie-le-Boucq.	Auxi.	306	189	2051
855	Vacqueriette.	Wail.	296	342	2280
856	Valhuon.	Heuchin.	885	468	6751
857	Vaudricourt.	Houdain.	283	285	4231
858	Vaudringhem.	Lumbres.	717	472	3651
859	Vaulx.	Croisilles.	1043	1267	12684
860	Velu.	Bertincourt.	249	304	2694
861	Vendin.	Béthune.	315	367	5369
862	Vendin-le-Viel.	Lens.	1033	991	12246
863	Verchin.	Fruges.	1040	511	7271
864	Verchocq.	Hucqueliers.	1420	1093	6421
865	Verlincthun.	Samer.	622	379	3469
866	Vermelle.	Cambrin.	1032	784	8578
867	Verquigneul.	Béthune.	325	425	4882
868	Verquin.	*Idem.*	372	490	5890
869	Verton.	Montreuil.	1875	1071	8735
870	Vieille-Chapelle. (la)	Béthune.	330	824	5620
871	Vieille-Eglise.	Audruick.	1948	771	11475
872	Vieil-Hesdin.	Wail.	854	496	4666
873	Vieil-Moutier.	Desvres.	412	256	2959
874	Villers-au Bois.	Vimy.	511	310	3385
875	Villers-au-Flos.	Bapaume.	563	637	6760
876	Villers-Brulin.	Aubigny.	388	430	2562
877	Villers-Châtel.	*Idem.*	292	126	2370
878	Villers-lez Cagnicourt	Vitry.	411	351	4402
879	Villers-l'Hôpital.	Auxi.	810	807	4450
880	Villers-sir-Simon.	Aubigny.	170	153	1897
881	Vimy.	Vimy.	1106	1099	9499
882	Vincly.	Fruges.	507	284	3280
883	Violaines.	Cambrin.	750	1007	14274
884	Vis-en-Artois.	Vitry.	625	488	4858
885	Vitry.	*Idem.*	1800	1926	17726
886	Vraucourt.	Croisilles.	376	351	4202
887	Waben.	Montreuil.	704	261	3236
888	Wacquinghen.	Marquise.	234	119	1255
889	Wail.	Wail.	902	541	3990
890	Wailly.	Arras, *Sud.*	967	652	7478

N.°	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
849	Chatelain.	Caudron.	Capon.
850	Lesage.	Hocquet.	Hocquet.
851	Lamiot.	Detœuf.	Boyaval.
852	Lecomte.	Dournel.	Fourdinier.
853	Delpouve.	Foache.	*A. de Delette.*
854	Graincour.	Bonvarlet.	*A. de Fortel.*
855	Brunet.	Coache.	*A. du Quesnoy.*
856	Larbre.	Desgroiseliers.	Bloquet.
857	François.	Lumbart.	*A. d'Houchain.*
858	Mauffait.	Tillier.	*A. de Nielles-lez-Bleq.*
859	Dehaut.	Dollé.	Pechena.
860		Guilbert.	Bernard.
861	Bassecourt.	Penin.	Lefebvre.
862	Dubois.	Moufflin.	Deteve.
863	Dewandonne-Mon-	Hébert.	Crespin.
864	Pouly. (thurel.	Lhomme.	Leprêtre.
865	Maillard.	Butel.	*A. de Carly.*
866	Bréhon.	Bruneau.	Pronnier.
867	Buriez. (mond.	Dubuisson.	*A. de Verquin.*
868	Grenet de Flori-	Honoré.	Reux.
869	Parmentier.	Béthouart.	Bricot.
870	Devaux.	De St.-Jean.	Darlez.
871	Delplace.	Noël.	Hamerel.
872	Lavé.	Delgay.	Cawet.
873	Ducrocq.	Senlecques.	*A. de Senlecques.*
874	Capet.	Galand.	Terlutte.
875	Le Baron de Lou-	Devaquet.	Blanwart.
876	Béguin. (verval.	Boilly.	*A. de Béthonsart.*
877	Duquesnoy.	Carpentier.	*A. de Mingoval.*
878	Patou.	Sibille.	*A. de Cagnicourt.*
879	Dubromel.	Devillers.	Thélus.
880	Dussart.	Boilly.	*A. d'Ambrines.*
881	Tamboise.	Tamboise, fils.	Richez.
882	Fasquel.	Pourchez.	*A. de Matringhem.*
883	Delebarre.	Leroy.	Défuse.
884	Legentil.	Deron.	Vincent.
885	Delleville.	Tuboise.	Delacressonnière.
886	Peugnet.	Bauduin.	*A. de Vaulx.*
887	Guilbert.	Mariette.	Calleux.
888	Villecot de Rinxent	Ousselin.	*A. de Maninghen.*
889	Dehautecloque.	Mabille.	Chabé.
890	Legentil, fils.	Caupin.	Delabre.

Qqqq

N.°	COMMUNES.	CANTONS.	Superficie territ.	Population.	Contributions directes
891	Waïlly.	Montreuil.	1038	456	4592
892	Wambercourt.	Hesdin.	617	365	3612
893	Wamin.	Wail.	685	473	5647
894	Wancourt.	Croisilles.	705	435	7309
895	Wandonne.	Fauquembergue.	727	291	5[illegible]26
896	Wanquetin.	Beaumetz.	1030	667	68[illegible]2
897	Wardrecques.	Aire.	411	335	5460
898	Warlencourt.	Bapaume.	359	215	3421
899	Warlincourt-lez-Pas.	Pas.	515	240	2341
900	Warlus.	Beaumetz.	543	350	3549
901	Warluzel.	Avesnes.	361	425	3160
902	Wast (le)	Desvres.	78	194	1029
903	Waulx.	Auxi.	456	330	2898
904	Wavans.	*idem.*	537	341	3182
905	Wavrans.	Lumbres.	1094	667	6282
906	Wavrans.	St.-Pol.	426	200	2879
907	Westbécourt.	Lumbres.	130	105	998
908	Westrehem.	Norrent-Fontes.	295	314	2868
909	Wicquenghem.	Hucqueliers.	643	392	2894
910	Widehem.	Etaples.	684	361	4175
911	Wierre-au-bois.	Samer.	331	202	2447
912	Wierre-Effroy.	Marquise.	1644	651	8500
913	Willeman.	Wail.	739	435	5742
914	Willencourt.	Auxi.	171	197	1713
915	Willerval.	Vimy.	40[illegible]	296	3698
916	Wimille.	Boulogne.	2682	1624	17696
917	Wingles.	Lens.	832	820	7276
918	Wirvigne.	Desvres.	1073	687	5684
919	Wismes.	Lumbres.	1192	551	5479
920	Wisques.	*Idem.*	350	174	2207
921	Wissant.	Marquise.	1064	742	4516
922	Wittes.	Aire.	250	572	3302
923	Wittrenesse.	Norrent-Fontes.	521	569	6895
924	Wizernes.	Lumbres.	702	699	6777
925	Zoteux.	Hucqueliers.	717	433	3329
926	Zouafques.	Ardres	360	430	2947
927	Zudausque.	St.-Omer, *Sud.*	420	348	3325
928	Zutquerque.	Audruick.	1588	1839	15006

N.os	MAIRES.	ADJOINTS.	DESSERVANS.
891	Decossette.	Thuillier.	Warot.
892	Montpètit.	Cousin.	*A. de Cavron-St.Mar-*
893	Lefebvre Degouy,	Vauchel.	Carlier. *(tin.*
894	Boisleux. (père.	Dallongeville.	Avise.
895	Courquîn.	Thorel.	*A. d'Audincthun.*
896	Regnier.	Lequien.	Dambrine.
897	Debuissers.	Martin.	Varlet.
898	Tourtois.	Dudicourt.	*A. du Sart.*
999	Blondel.	Mouchain.	*A. de Graincourt-lez-*
900	Brasier.	Lemaire.	*A. de Berneville (Pas.*
901	Ansart.	Dusart.	Meurice.
902	Bonniere.	Dupont-la-Motte.	*A. de Belle et Houllef.*
903	Demaretz.	Petit.	*A. d'Haravesnes.*
904	Piérin.	Bellettre.	*A. de Nœux.*
905	Delpouve.	Delehelle.	Alloy.
906	Poillion.	Lombart.	Memard.
907	Liot.	Duval.	*A. d'Acquin.*
908	Caron.	Boffe.	*A. de Ligny-lez-Aire.*
909	Ducrocq.	Widehem.	*A. d'Ergny.*
910	Decarrière.	Delhaye.	*A. d'Halinghen.*
911	Lecamus.	Delhaye, fils.	Roussel.
912	Duflos.	Longuemaux.	Ballin.
913	Departz, père.	Cauvet.	Devis.
914	Soudain.	Dubos.	*A. de Ponchel.*
915	Petit, fils.	Stenne.	Waterlot.
916	Loppe.	Fourcroy.	Blin.
917	Helin.	Leser.	Lorrains.
918	Dhoyer.	Fisset.	Faudier.
919	Dubois.	Cadet.	Lenglet.
920	Masset.	Decroix.	*A. d'Hallines.*
921	Dupont.	Lorgnier.	Tiquet.
922	Moufflin.	Dubrœucq.	Masse.
923	Rolin.	Brassart.	Roussel.
924	Cleuet.	Obert.	Ducrocq.
925	Hénout.	Duprez.	Delattre.
926	Fasquel.	Drinquebierre.	Lesage.
927	Pacou.	Lardeur.	Lebrun.
928	Bomart.	Lesage.	Dupont.

RÉCAPITULATION.

ARRONDISSEMENS.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS									
	FONCIÈRE.		PERSONNELLE et MOBILIÈRE.		PORTES et FENÊTRES.		PATENTES de 1813.		TOTAL.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Arras..............	1,132,930	46	159,675	36	96,543	10	56,417	70	1,445,566	62
Béthune..........	953,386	34	105,627	15	47,938	69	30,695	38	1,137,647	56
Boulogne...........	428,708	57	103,807	53	50,587	24	76,639	99	659,743	33
Montreuil..........	519,402	38	66,095	0	31,371	16	25,193	72	642,062	26
St.-Omer........	749,319	05	117,596	96	55,484	29	60,575	08	982,975	38
St.-Pol.............	603,558	75	65,877	31	41,948	77	21,013	99	732,398	82
Total général...	4,387,305	55	619,579	31	323,873	25	270,535	86	5,601,293	97

Nota. Les Contributions directes sont celles de 1813, en principal et centimes additionnels, mais sans y comprendre le supplément de la Contribution extraordinaire de guerre.

MEMBRES DU COLLÉGE ÉLECTORAL DE DÉPARTEMENT.

Canton d'Arras, nord. (Contingent 8.)

MM.

Lefebvre de Trois-Marquet, jean-robert-benoît-thomas-jos., Président du Tribunal civil et membre du conseil municipal, domicilié à Arras.
Duquesnoy, joseph, *idem*, à Arras.
Wattelet, mathias-réné-jos., prop. et cons.ler de Préfecture, *id.*
Enlart-Grandval, grégoire-jos.-marie, propriétaire, *id.*
Rouvroy-Libessart, jacques-ignace-ferdinand, propriét., *id.*
Le Baron d'Herlincourt, membre du conseil général du Dép.t et maire de la ville d'Arras, *id.*
Delahaye, alexandre, *id.*
Petit, p.rre-ph.e, propriétaires cultiv. et maire, à St.-Nicolas.

Arras, sud. (Contingent 8.)

Beke, jean-fr.-gabriël, nég. et memb. du cons. munic. à Arras.
Lesoing, clément-françois-marie, m.d et adjoint, *id.*
Le Baron de Montigny, edmond-ch.les guillaume, sous-Préfet, auditeur au Conseil-d'Etat, *id.*
Develle, françois-joseph, propriétaire, *id.*
Lallart, bon joseph. *id.*
De Gautès, françois-ignace-marie, propr. et conseiller de Préfecture, à Blangy.
Verdevoy, casimir, propr. et maire, à St.-Laurent.
Baudelet-Dubois, françois-joseph, propr. et maire, à Tilloy-lez-Mofflaines.

Bapaume. (Contingent 6.)

Boniface, nicolas, cultiv. et propr. à St.-Albin-lez-Bapaume.
Proyart, laurent-jean-bapt.-jos., propr. et maître des postes, maire, à Ervillers.
Boniface, augustin, rentier, à Bapaume.
Le Baron De Louverval, maximilien-guislain, maire, à Villers-au-flos.
Duhaye, charles-jacques-joseph, propriétaire, à Lapugnoy.
Capon, augustin, cultivateur-propriétaire, au Transloy.

Beaumetz. (Contingent 5)

Lesergeant-d'Hendecourt, françois-joseph, propr. et maire, à Hendecourt-lez-Ransart.
Boussemart Lobez, louis-franç., directeur du mont-de-piété, à Arras.

MM.

Duclos, andré-mathurin, propriétaire, domicilié à Basseux.

Manque au { M. Ledru de Bullecourt, décédé.
complet 2. { M. Billot de Bellacourt, idem.

Bertincourt. (Contingent 7.)

Bruneau-Beaumez, chevalier de la légion d'honneur, procureur-général du Roi à la cour royale de Douai.

Deflandre, nic.-fr.-jos., propr. cultiv. et maire, à Morchies.

Legentil, philippe-joseph, cultivateur et maire, à Léchelle.

Cornaille, fidel, *idem*, à Ruyaulcourt.

Le Comte d'Havrincour, anaclet-henri, propr à Havrincour.

Dewasservas, ferd.-évrard fr., propr. et maire, à Haplincourt.

Couronnel, charles, propriétaire, à Vélu.

Croisilles (Contingent 8.)

Debrandt-de-Loos, ch.[les]-ignace-jos., cult. à Boisleux-au-Mont.

Demory, françois, cultivateur et maire, à Mory.

Proyart, louis-joseph, *idem.*, à Courcelles.

Waterlot, guillain, juge de paix, à Boyelles.

Lepoivre, nicolas-françois, maire, propr. cultiv. à Chérisy.

Boisleux, augustin-joseph, *idem.* à Wancourt.

Suin, joachin, directeur de l'enregt. et du domaine, à Arras.

Payen, augustin-jos., maire, propr. cult., à Boiry-Becquerelle.

Marquion. (Contingent 8.)

Lanthier, charles-joseph, propriétaire, à Baralle.

Carpentier, charles-louis, propriétaire et maire, à Epinoy.

Hary, françois-joseph, propriétaire à Pronville.

Godefroy, pierre-paul, *idem.* à Ecourt St.-Quentin.

Bident, p.[re]-jos., cultiv. et memb. du cons. munic, à Bourlon.

Defranqueville, adrien-franç. maire, propr. à Bourlon.

Démaret, jean-bapt.-michel, propriétaire et adjoint, à Quéant.

Dubuisson, charles-hubert-nic., maire et propriét. à Inchy.

Pas. (Contingent 6)

Cardevacque, michel-jos.-franç.-ferd. propr. et maire à St.-Eloy.

Detramecourt, adrien, maire, propr. à Hanescamp.

Houdouart de Thièvres, marc-jean-bapt., maire, à Hénu.

Corne, françois-joseph, conseil'er de Préfecture, à Arras.

Fromentin de Gommecourt, lamoral, maire, à Gommecourt.

Maille, guislain, propriétaire, à Halloy.

Vimy. (Contingent 8.)

Goudemetz, andré-jos., propr. cult. et maire, à Fresnoy.

Leroux, onulphe, propriétaire et maire, à Rœux.

Blin, françois-joseph, maire et propriétaire, à Rouvroy.

Défontaine, gaspard-franç.-jos., cultiv. propr. et membre du conseil municipal, à St.-Eloy.

MM.
Pilon, cultivateur et adjoint, domicilié à Beaumont.
Davril, pierre-augustin, cultiv. et propr., à Acheville.
Dubrulle, jean-baptiste, cultiv. et maire, à Rouvroy.
Legentil, louis, propriétaire, à Méricourt.

Vitry. (Contingent 9.)

Norman, antoine-joseph, propr. et cultiv., à Haucourt.
Moulart, mathieu-joseph, propriétaire, à Hamblain-lez-Près.
Payen, françois, propr. et cultivateur, à Brebières.
Audefroy, louis-joseph, *idem.*, à Arras.
Demory, jean-bapt., cultiv. et adj., à Fresnes-lez-Montauban.
Saudemont, pierre-alexandre, cultiv. et propr., à Saudemont.
Tuboise, séraphin, cultivateur et adjoint, à Vitry.
Enlart, louis-hubert, propriétaire, à Arras.
Morel, alexis joseph, procureur du Roi, *idem.*

Béthune. (Contingent 9.)

Ozenne, antoine-guislain-jos., président du tribunal civil, à Béthune.
Boidin, éloy, avocat, *idem.*
Gossel, I.er avocat général à la cour royale de Douai, à Douai.
Sénéchal, augustin, propriétaire, à Verquin.
Delaleau, jean-bapt.-agatange, maire, à Béthune.
Debaynast, alexandre-maximil.-guislain, chef de cohorte, *id.*
Joly, louis-auguste, receveur particulier de l'arrond.t, *id.*
Réant, louis-joseph, maire, à la Couture.
Debeaulincourt, albert, chef de cohorte, à Béthune.

Cambrin. (Contingent 8.)

Flahaut, albert-auguste, cultivateur, à Labourse.
Grénier, adrien, propr. et membre du conseil municipal, à Violaines.
Mathon, pierre, cultivateur et membre du conseil municipal, à Auchy-lez-Labassée.
Brasme, louis-franç.-joseph, propriétaire, à Violaines.
Cuignet, bernard, juge et avocat, à Béthune.

Manque au complet 3. { M. Réant est nommé par le canton de Béthune.
M. Suin est élu par le canton de Croisilles.
M. Choquet, idem par celui de Laventie.

Carvin. (Contingent 8.)

Decalonne, louis-philippe-philibert, propr. et maire, à Forest.
Deligne, ferdinand, cultiv. et memb. du cons. mun., à Carvin.
Derobespierre, eugène, *idem.*
Parent, pierre-franç., cultivateur et propriétaire, à Dourges.
Wantier, bonaventure, cultivateur, à Fouquières.
Beaucourt, jean-baptiste, notaire, à Carvin.

MM.

Menu, andré-charles, cultivateur et maire, domicilié à Carvin.
Blondel-Daubere, conseiller en la cour d'appel, à Paris.

Houdain. (Contingent 7.)

Boisgérard, j.-jacq.-marie, maire et chef de légion, à Bouvigny.
Parent, louis-auguste, propriétaire, à Servin.
Crepin, modeste, cap.[e] de la garde nat. et adjoint, à Bouvigny.
Gottrand, jacques-chrétien, propriétaire, à Béthune.
Gottrand, bénoit, *idem*, à Mazingarbe.
Taverne, edmond, maire et propriétaire, à Hersin.
Ducarin, louis-joseph, juge de paix, *idem.*

Laventie. (Contingent 8.)

Panier, nicolas, fermier, à Laventie.
Debeaulaincourt, charles, cultivateur et membre du conseil municipal, au Locon.
Decocq, albert, propr. et membre du conseil municipal, à Houlle.
Choquet, pierre-paul, maire et brasseur, à Lestrem.
Ghesquière, philippe-joseph, maire et fermier, à Lorgies.

Manque au complet 3. { M. Duplaquet fait déjà partie du collège electoral. M. Suin est élu par le canton de Croisilles. M. Denissel, idem. par celui de Lillers.

Lens. (Contingent 7.)

Béharelle, albert, cultivateur et maire, à Mazingarbe.
Leroy, prosper, notaire et memb. du conseil munic., à Lens.
Jacquemont, jean-bapt. propr. cultiv. et membre du conseil municipal, à Hersin.
Faucomprez, louis-françois-joseph, propriétaire, à Lille.
Debertoult, arnould-louis philippe, propr. et maire, à Hulluch.
Canfin, denis-eustache, médecin, à Lens.

Manque au complet 1. { M. le Baron d'Herlincourt est nommé par le canton d'Arras, *Nord.*

Lillers. (Contingent 8.)

Cochet de Corbeaumont, louis-gabriël, propriétaire maire, et membre du conseil général à Busnes.
Lenoir, charles-marie, maire, à Gonnehem.
Cauwet, jean-françois-joseph, propriétaire, à Lillers.
Toulotte, jean-baptiste, propriétaire, à Lambres.
Defoulers, louis, maire, à Lillers.
Grenet de Florimond, alexandre, chef de cohorte, *idem.*
Dénissel, auguste, maire, à St.-Venant.
Menche, auguste, adjoint au maire, à Busnes.

Norrent-Fontes. (Contingent 6.)

Dassenoy, jean-bapt.-joseph-réné, avocat, à Aire.
Durlin, henri-charlemagne, propriétaire et membre du conseil municipal, à Ligny.

MM.

Cleugnet, célestin-joseph, rentier, à Aire.
Lejay, marie-françois-guillain, propr. et maire, à Lozinghem.
Vast, louis, maire, à St.-Hilaire-Cotte.
Levasseur, charles-guislain, *id.*, à Blessy.

Boulogne. (Contingent 9.)

Ducarnoy, hubert, nég.t et membre du conseil municipal, à Boulogne.
Merlin-Dubreuil, franç.-nic., négociant, domicilié à Boulogne.
Leporcq, louis-marie bertrand, propriétaire, *idem.*
Adam, alexandre, nég.t et membre du conseil municipal, *id.*
Jacquemin, philippe, propriétaire, *id.*
Ducrocq de Bancres, antoine-adrien, *id.*
Duwicquet d'Ordre, marie-toussaint, maire et chef de cohorte, à Baincthun.
Sansot, joseph, inspecteur des eaux et forêts, à Isques.
Caron de Fromentel, j.-bapt.-louis.-maximil., Proc. du Roi, à Boulogne.

Calais. (Contingent 8.)

Blanquart-Bailleul, henri-joseph, membre du corps législatif et du Conseil municipal, à Calais.
Blanquart, *aîné*, louis-marie, propriétaire et membre du conseil municipal, *id.*
Dutremblay, louis-marie françois, *id.*
Laboulie, henri-louis-libéral-antoine-gaspart, propr. *id.*
Pigault-Beaupré, jacques-marie, prop.re et membre du conseil municipal, *id.*
Pigault-Monbaillard, gaspart-jean-eusèbe, *id.*
Leveux, jacques-gaspart-guillaume, négociant et membre du conseil municipal, *id.*
Levert, alexandre-andré, chef de cohorte et adj. du maire, *id.*

Desvres. (Contingent 5.)

Dumont, georges, propriétaire, à Courset.
Defresnoy-Patras, franç.-claude, prop.re et maire, à Alincthun.
Mauguet-Lasablonière, jean-daniel, juge de paix, à Desvres.
Mallet de Coupigny, fortuné-louis-joseph-valentin-hubert, propriétaire et maire, à Courset.
Decormette, louis-charles, maire, à Henneveux.

Guînes. (Contingent 6.)

Guizelin Laverdie, ch.les-fr.-marie, maire et rentier, à Guînes.
Harlé, jean-marie, receveur général, à Arras.
Donjon, françois-marie, propriétaire et membre du conseil général, *id.*
Midon, *fils*, jacques-françois, propr., domicilié à Boulogne.

MM.

Ste.-Aldegonde, louis-charles, *idem*, à Colembert.

Cazin-Caumartin, joseph-alexis, conservateur-forestier, à Lille.

Marquise. (Contingent 5.)

Hacot-Duviolier, propriétaire, à St.-Omer.

Cazin-d'Honincthun, pierre-élisabeth, propriétaire et maire, à Hardinghen.

Poultier, commandant d'armes, à Montreuil.

Grandsire-Belval, louis-jacques-antoine, rentier et membre du conseil municipal, à Boulogne.

Duplaquet, charles, sous-préfet, à Béthune.

Samer. (Contingent 5.)

Dublaisel-Durieu, louis-charles-françois-benoit, rentier et membre du conseil municipal, à Hesdin-Labbé.

Chinot de Fromessent, charles-antoine-jos., propr., à Carly.

Sauvage-Combeauville, jacques-ant.e, juge de paix, à *Isques.*

Grebel, louis, cult. et membre du conseil munic., à Samer.

Duquesne-Clocheville, franç.-oudart, propr. et maire, à St.-Léonard.

Campagne. (Contingent 6.)

Danvin, guillaume, propriétaire, à Gouy.

Danvin, liévin-ignace, propriétaire et maire, *idem.*

Dewamin, eugène-joseph, juge-de-paix, à Ecquemicourt.

Wallois, pierre-françois, cultivateur et adjoint, à Sempy.

Dewamin, pierre-joseph, maire, à Ecquemicourt.

Manque au complet 1. | M. Barbieux, décédé.

Etaples. (Contingent 4.)

Roubier d'Hérembault, pierre-ant.e-alex., rentier et maire, à Montcavrel.

Souquet-Marteau, nicolas-césar, nég.t et maire, à Etaples.

Rocquigny-Dufayel, armand, propriétaire et membre du conseil municipal, à Lefaux.

Dixmude de Montbrun, maire, à Recques.

Fruges. (Contingent 6.)

Dewandonne de Monturel, xavier, rentier et maire, à Verchin.

Thélu, jean-franç.-alex.-bonav., rentier et maire, à Fressin.

Thélu, charles-françois-simon-joseph, rentier et membre du conseil municipal, *id.*

Dufour, joseph-françois, cultivateur, à Fruges.

Dautremer, antoine-françois, maître des postes, *id.*

Bergevin, louis-catherine, propriétaire et maire, à Hesmond.

Hesdin. (Contingent 7.)

Gayant, louis-domin.e-thomas, cons.ler de préfecture, à Arras.

MM.

Blin, marie-françois-joseph, propriétaire, domicilié à Hesdin.
Devadicourt, laurent, propriétaire et maire, au Quesnoy.
Houzel, guislain, notaire et adjoint, à Hesdin.
Simony, pierre, propr., à Marconnelle.
Poupart, antoine-aubert, cultivateur et membre du conseil municipal, à Dommartin.
Grandsire, jacques-nicolas fidel, cultivateur, à Marconne.

Hucqueliers. (Contingent 6.)

Cocatrix, sébastien, cultivateur, à Hucqueliers.
Roche, louis, cultivateur et maire, à Escœilles.
Hacot-Duvioliers, fr.-mar.-grég., procur. du Roi, à Montreuil.
Demagny, alexandre, propriétaire, à Créquy.
Leveque, ambroise-élie-marie, juge d'instruction au tribunal, à Montreuil.
Decormette, louis-joseph, propriétaire, à Henneveux.

Montreuil. (Contingent 8.)

Enlart, nicolas-françois-marie, rentier et membre du conseil municipal, à Montreuil.
D'acary-Larivière, henri-dominique, chef de la légion départementale, à Etaples.
Henneguier, jacques-philippe-françois, rentier et membre du conseil municipal, à Montreuil.
Poultier, ch.les-robert-remy-thomas, propriétaire, *id.*
Decossette, ch.les-franç.-marie, propr. et maire, à Wailly.
Houzet, propriétaire, à Montreuil.
Moullart, ant.e-augustin, propr. et maire, à Conchil-le-Temple.
Dumetz, ant.e-gaspart-gabriël, officier pensionné, à Bois-Jean.

Aire. (Contingent 8.)

Deslions, louis-joseph, rentier, à Aire.
Delalleau, françois-marie, propriétaire, *id.*
Derantz, ch.les-franç.-georges, prop. et maire, à Roquetoire.
Levasseur de Mazinghem, désiré-ch.les-guillain, propr., à Aire.
Willay, amable françois, avocat, *id.*
Menche, henri, maire, à Racquinghem.
Deghistelle, gilles-ferdinand, adjoint au maire, à Aire.
Manque au complet 1. { M. Dubois, s.-préfet, nommé par le canton de St.-Omer, (Nord).

Ardres. (Contingent 6.)

Garnier, jean-baptiste, propriétaire, à Ardres.
De Sart, pierre-hubert, memb. du cons. gén., à Nielles-lez-Ardr.
Brémart, pierre-claude-raimond, cultivateur, à Louches.
De St.-Just, ant.e-louis-hubert-hercule, propriétaire et maire, à Autingues.

MM.

Francoville, charles-bruno, maire, domicilié à Bremes.

Degomer, charles-auguste, propriétaire, à Nielles-lez-Ardres.

Audruick. (Contingent 7.)

Dauchel, *aîné*, philip.-ant.e-jos.-césar, prop., à Nortkerque.

Degrez, charles-antoine, *idem*, à Nouvelle-Église.

Delplace, louis-marie, propriétaire et maire, à Vieille-Église.

Macau-Dhervare, propriétaire, à Merc-St.-Liévin.

St-Amour-Gonsse, math.-jos.-guillaume, membre du conseil général, à Zutquerque.

Bergaigne, philibert joseph-hubert, sécrétaire général de la préfecture, à Arras.

Dereuder, françois dominique, cultiv. et maire, à Audrehem.

Fauquembergue. (Contingent 8.)

Bénard, antoine, négociant et adjoint, à Calais.

Poillion de Hanon, xavier-françois-joseph, journaliste et directeur du collège, à St.-Omer.

Lesergeant de Monnecove, antoine-alexis-joseph, rentier et membre du conseil municipal, *id.*

Lesergeant d'Acq, antoine, propriétaire, *id.*

Vantroyen, jean-ignace-joseph, notaire, *id.*

Pley-Legrand, augustin, propriétaire, *id.*

Cappe, alexandre, maire, à Erny-St.-Julien.

Manque au complet 1. { M. Dubois, s.-préfet, nommé par le canton de St.-Omer, (Nord.)

Lumbres. (Contingent 7.)

Ulriot-Danglure, dominique-nicolas, inspecteur des domaines, à St.-Omer.

Deboston, louis-florent-gaétan-guillain, rentier, *id.*

Defrance-La-Jumelle, joseph, propriétaire, *id.*

Desandelin, pierre, propriétaire, *id.*

Vanéchout, dominique-franç. jos., propr., à Wizernes.

Manque au complet 2. { M. Dubois, nommé par le canton de St.-Omer, (Nord.)
M. Dutertre, nommé par le canton de St.-Omer, (Sud.)

St.-Omer, nord. (Contingent 8.)

Defrance, ch.les-aug.-guill.me, procureur du Roi, à St.-Omer.

Bruslé Baubers, p.tre-ch.les-franç., propriétaire, *id.*

Tafflin, guillain, rentier, à Tilques.

Duval, ch.les-albert-marie-félix, président du tribunal de 1.re instance, à St.-Omer.

Deslions de Monchaux, vaast-édouard, membre du conseil général, à St.-Martin-au Laërt.

Boubert, françois-antoine, président de la cour royale de Douai, à St.-Omer.

MM.

Dubois, nicolas joseph, sous préfet, à St.-Omer.
Dessaux-Lebreton, louis, propriétaire, *id.*

St.-Omer, sud (Contingent 7.)

Wattringue-Senlecq, propriétaire, domicilié à St.-Omer.
Taviel, *idem.*, *id.*
Caron Senlecq, jacques-joseph-emmanuel, juge suppléant, receveur de la ville de St.-Omer, *id.*
Enlart de Guémy, thomas-alexis-joseph, adjoint et membre du conseil d'arrondissement, *id.*
Leroy, françois, propriétaire, *id.*
Dutertre, charles, *id.*
Manque au complet 1. | M. Francoville, nommé par le canton d'Ardres.

Aubigny. (Contingent 6.)

Dusauchoy, françois, cultivateur, à Savy.
Duquesnoy, pierre-philippe, propriétaire, à Arras.
Petit, augustin-françois-alexandre, cultiv. à Maizières.
Gonsse, louis-florent, cultivateur et adjoint, à Mingoval.
Petit, pierre-alexis, cultivateur et maire, à Monchy-Breton.
Béghin, françois-joseph, propriétaire, à Arras.

Auxi. (Contingent 7.)

Wallart, louis-joseph, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement, à Auxi.
Boistel, léon-antoine, propriétaire, *id.*
Dehauteclocque, franç.-louis-joseph, propr. et maire, à Wail.
Bulté, joseph, cultivateur, à Bonnières.
Departs, *fils*, françois-marie, rentier, à Equirre.
Duboille, louis-sulpice, maire, à Auxi.
Manque au complet 1. | M. Devadicourt, élu par le canton d'Hesdin.

Avesnes. (Contingent 7.)

Petit, ch. ant^e, propr. et maire, à Magnicourt-sur-Canche.
Thieulaine Dhauteville, jean-guislain-joseph, propriétaire et membre du conseil général, á Hauteville.
Bonnières, amand, cultivateur et maire, à Herlin-le-Sec.
Bonnières, charles-philippe, cultivateur et maire, à Eclimeux.
Blin-Warlincourt, jean-vindicien, propr. et maire, à Barly.
Deligne, martin, propriétaire, à Lattre.
Manque au complet 1. | M. Gouillart, vaast, décédé.

Heuchin. (Contingent 7.)

Lefebvre, bernard, propriétaire, à Monchy-Cayeux.
Malet de Coupigny, valentin-ch.-hubert, cult. et maire, à Fief.
Detramecourt, georg.-léon-bon., propr. et maire, à Tramecourt.
Garnier, ch.-louis-antoine eugène, notaire, à St.-Pol.
Béghin, andré-louis, propriétaire, à Tangry.

MM.

Delenquesaing, étienne, *idem*, domicilié à Bours.

Manque au complet 1. | M. Debryas, nommé par le canton de St.-Pol.

St.-Pol. (Contingent 8.)

Asselin Thiébault, albert-marie-joseph, juge à la cour royale de Douai, à Arras.

Le Comte Lasteyrie Dusaillant, jean-charles aimé-victorin, propriétaire, à Boubers.

Héroguelle Lombart, ange-françois-marie, *idem*, à St.-Pol.

Daverdoing, ignace-joseph, rentier et maire, à St. Pol.

Créquy, antoine, cultivateur, à Blangermont.

Lecaron de Canettemont, ch.-louis-jos., maire, à Canettemont.

Debryas, alphonse, maire, à Bryas.

Manque au complet 1. | M. Pierrequin, louis, décédé.

Wail. (Contingent 5.)

Departz, françois-joseph, propriétaire et maire, à Willeman.

Daullé, jean-marie, cultivateur, à Wamin.

Lesenne, charles-françois, propriétaire, à Bermicourt.

Debriois, pierre-louis-robert, propr. et maire, à Neulette.

Decontes, françois-joseph-alexandre, *idem*, à Azincourt.

MEMBRES ADJOINTS.

Le Baron Godart, général de brigade, officier de la légion d'honneur, domicilié à Arras.

Noizet-St.-Pol, jean-franç.-gaspard, colonel du génie, officier de la légion d'honneur et membre du corps législatif, *id.*

Cavrois, général de brigade, commandant de la lég. d'hon. *id.*

Kramps, andré, cap. de vaisseau, officier de la lég. d'hon. *id.*

Fusiers, général de brigade, command.t de la lég. d'hon. *id.*

Chevreau, jean, chef d'escadron, retiré du 16.e de chasseurs à cheval, officier de la légion d'honneur, *id.*

Le Baron Peugnet, colon. et offic. de la lég. d'hon. à Vraucourt.

Desailly, général de brig. et offic. de la lég. d'hon. à Oisy.

Destrés, alexandre, colonel au 28.e rég.t de dragons, officier de la légion d'honneur, à Vitry.

Dorsonne, général de brig., colonel major des grenadiers à pied de la garde, officier de la lég. d'honneur.

Moras, fidel-charles, capit. de vaisseau, officier de la légion d'honneur, à Béthune.

Foulers, colon. au 11.e r. de cuir.rs, offic. de la lég. d'h. à Lillers.

Vathier, ant.e-melchior, capitaine de frégate, officier de la légion d'honneur, à Boulogne.

Musnier de la Converserie, louis-florent, chef de bataillon, ret. du 84.e rég.t de ligne, officier de la légion d'honneur, ins-

MM.
pecteur-forestier, à Baume, département du Doubs.
Deyssautier, colonel d'artillerie, officier de la légion d'honneur.
Hurtaux, colonel-adjudant des côtes, offic. de la légion d'hon.
Laisné, cap. au 7.e rég. de dragons, officier de la légion d'honneur, à Hesmond.
Dufour, françois-marie, général de brigade, commandant de la légion d'honneur, à Fruges.
Foret, capitaine adjoint, major au 4.e rég.t de dragons.
Waudré, colonel d'artillerie, officier de la lég. d'honneur; à St.-Omer.

MEMBRES DES COLLÈGES ÉLECTORAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement d'Arras.

Arras, nord. (Contingent 21.)

MM.
Norman, constantin-joseph, propriétaire, domicilié à Arras.
Deleville, philippe-françois-joseph, notaire, id.
Colin, françois-joseph, négociant, id.
Izambard-Boucher, ancien négociant, propriétaire, id.
Delahaye, marie-bén.-al., chef de coh. de la garde nat. propr. id.
Deretz-Jouanne, *idem*, id.
Roseau-Ringal, *idem*, id.
Willart, jacques-michel-joseph, propriétaire, à St.-Laurent.
Hurtrel-Haudouart, cap. de la garde nationale, propr., à Arras.
Buissart, *père*, antoine-joseph, propriétaire, id.
Lefran, jean-adulphe-joseph, avocat, id.
Nonot, jean-pierre-armand, chirurgien, professeur de l'école de chirurgie, id.
Lucas, françois-guislain-jos., cult. prop., maire, à Marœul.
Leclercq-Wache, *idem*, à Ste.-Catherine.
Ledru, louis-théodore-joseph, *idem. id.*, à Duisans.
Cochet, *père*, pierre-guislain, cultiv. prop., à St.-Laurent.

Manque au complet 5. { M. Boussemart-Lobez. M. Baudelet-Dubois. M. Petit, de St.-Nicolas. } font partie du collège électoral du départem. M. Scribe-Caudron, failli.

Il n'a été élu en 1813 que 2 membres au lieu de 3.

Arras, sud. (Contingent 22.)

MM.

Huret, nicolas, propriétaire, à Arras.
Cochet-Dhattecourt, adjoint au maire d'Arras; *id.*
Boussemart-Huret, cap. de la garde nationale, propr. *id.*
Payen, louis-domin., avocat, domicilié à Neuville-Vitasse.
Legentil, luc, cultivateur propr., maire, à Wailly.
Thiébaut, louis-françois-marie, propr., maire, à Beaurains.
Goudemetz, ch.-franç.-marie, inspecteur forestier, à Arras.
Dourlens-Brunel, propriétaire, *id.*
Dauchez, jurisconsulte, *id.*
Grimbert, alexandre, propriétaire, *id.*
Hubert, louis-joseph, directeur des contributions, *id.*
Bacqueville, auguste-adrien, médecin, *id.*
Debeugny-Dhagerue, propriétaire, *id.*
Wartelle, baltazard, propriétaire, *id.*
Bécourt, hyacinthe, propriétaire et brasseur; *id.*
Lobez-Goubet, hubert-théodore-jos., propriétaire, *id.*
Lefebvre-Cayet, françois joseph, avocat, *id.*

Manque au complet 5.
- M. Le Baron d'Herlincourt.
- M. Morel, alexis-joseph.
- M. Lallart, bon-joseph.
- M. Corne.

(sont membres du collège électoral du départem.)
- M. Hazard, notaire, décédé.

Bapaume, (Contingent 18.)

Debeugny-Graveline, cultivateur, à Bapaume.
Demuliez, henri-joseph, rentier, *id.*
Boniface, *fils*, augustin, rentier, *id.*
Froment, jean-martin, m.d épicier, ex-maire, *id.*
Blondeau, jean-guislain, *id.*
Parmentier-Lefebvre, rentier, *id.*
Lagnier, françois, *id.*
Pronier, pierre-guislain, médecin; *id.*
Gamot, receveur, *id.*
Lemaire, louis-joseph, médecin, adjoint au maire, *id.*
Boniface-Haudouart, maire, *id.*
Delouverval, hypolite-guislain-michel, officier retiré, à Villers-au-Flos.
Piot-Lepoivre, jean-bapt. michel, maire, à Biefvillers.
Laisné, théophile-donat-jos., receveur de l'enreg.t, à Bapaume.
Haudouart, grigny-michel, négociant, *id.*

Manque au complet 3.
- M. Capon est membre du collège électoral du département.
- M. Haudouart, ignace-joseph-delphin, décédé.
- M. Pajot de Berly, décédé.

Beaumetz. (Contingent 16.)

MM.

Rohart, françois floride, cultiv. propriétaire, domicilié à Hendecourt-lez-Ransart.
Bécourt, justin, *idem*, à Agnez-lez-Duisans.
Devacquez, augustin-louis, propriétaire-cultivateur, à Berles-au-Bois.
Vaillant, guillain, maire, à Ransart.
Brazier, antoine-henri, juge de paix, à Wanquetin.
Vermeille, augustin, propriétaire, à Rivière.
Payen, désiré-joseph, propr. cultiv. et maire, à Montenescourt.
Hautecœur, augustin, adjoint, à Agnez-lez-Duisans.
Lefebvre, louis-philippe.
Goudemand, antoine-joseph, cultiv. et maire, à Simencourt.
Dartois, jean-bapt., cultiv. et maire, à Gouy.
Enlart De Grandval, amable-joseph-marie, propr., à Arras.
Fourmaux, françois, maire, à Boiry.Ste.-Rictrude.

Manque au complet 3. { M Enlart, louis-hubert, memb. du coll. élect. du dép.t
M. Lobez-Goubez, élu par le canton d'Arras.
M. Vaillant, de Ransart, nommé deux fois.

Bertincourt. (Contingent 19.)

Rodrigue, charles antoine, juge de paix, à Lebucquière,
Pouillaude, ferdinand, cultivateur, à Ruyaulcourt.
Delamotte, nicolas-ch., secrétaire de la mairie, à Havrincour.
Peugniez, jean-bapt.-hubert, maire, à Barâtre.
Legentil, joseph, maire, à Bus.
Machon, jean-andré, cultivateur, à Hermies.
Chopin, pierre, *idem*. *id.*
Boniface, pierre-guillain, *id.*, à Ruyaulcourt.
Delamotte, pierre-françois, *id.*, à Havrincour.
Durieux, jean-philippe, maire, à Bertincourt.
Hibon, philippe-célestin-joseph, propriétaire, à Léchelle.
Berlemont, pacifique, cultivateur et maire, à Lebucquière.
Boulanger, jean-philippe, cultivateur, à Beaumetz.
Lefebvre, guillain, négociant et maire, à Rocquigny.
Demailly-Couronnel, françois, propr., chevalier, à Velu.
Bruneau-Beaumez, auguste, propriétaire et maire, à Beaumetz-lez-Cambrai.
Chopin, albert-louis, cultivateur, à Metz-en-Couture.
Chopin, augustin, propriétaire, à Hermies.
Durieux, fidel-joseph, cultivateur, à Bertincourt.

Croisilles. (Contingent 22.)

Garin, *père*, pierre-joseph, cultivateur, à Ecoust-St.-Mein.
Goubet, *père*, jacques-adrien-franç., cultiv. à St.-Leger.

MM.

Deliège, *fils*, pierre-louis-joseph, cultivateur, domicilié à Hénin sur-Cojeul.

Carpentier, augustin, cultivateur, à Wancourt.

Lemaire, pierre-joseph, maire et chirurgien, à Croisilles.

Demonchaux, philippe-antoine, cultivateur, membre du conseil municipal, à Boiry-Becquerelle.

Damiens, charles-louis, négociant et maire, à Bucquoy.

Théron, jean-baptiste, arpenteur, à Vraucourt.

Labouré, jacques-joseph, cultivateur, à Bucquoy.

Lefebvre, martin-nicolas joseph, maire, à Noreuil.

Waterlot, louis, cultivateur et maire, à Boyelles.

Lemaire, maurice, cultivateur et receveur, à Bucquoy.

Minart, auguste-benoit, cult. et maire, à Boisleux-au-Mont.

Délevacq, françois-joseph, maire, à Ablinzevelle.

Canonne, pierre-antoine, cultivateur, à Fontaine.

Boniface, *père*, louis-guillaume, cultivateur, à Moyenneville.

Flament, pierre-françois, cultivateur, à Croisilles.

Boisleux, guillain, cultiv. et adjoint, à Hamelincourt.

Labouré, joseph, maréchal et propriétaire, à Croisilles.

Meunier, marc-guillain, mulquinier et adjoint, à Héninel.

Manque au complet 2.	M. Payen, augustin-jos. M. Lepoivre, nic.-franç.	sont membres du collège électoral du département.

Marquion. (Contingent 21.)

Lagrange, nicolas-françois, prop. et cultiv., à Marquion.

Duflos, élie, cultiv. et membre du cons. munic., à Ecourt-St.-Quentin.

Deharwencq, alexandre-louis-joseph, *id.*, à Sauchy-Lestrée.

Brisse, charles-louis, juge de paix, à Oisy.

Foulon, pierre-joseph, cultivateur, à Bourlon.

Boniface, nicolas-joseph, propriétaire, à Lagnicourt.

Delloy, théodore, cultivateur, à Baralle.

Merlin, nicolas, propriétaire, à Oisy.

Place, martin-jos., prop. et membre du conseil municipal, à Sauchy-Cauchy.

Lourdel, louis, cultiv. et adjoint, à Rumaucourt.

Fourmaux, pierre-paul, cultivateur et maire, *id.*

Legentil, antoine, cultivateur, à Quéant.

Varet, jean-ant.[e], prop. et ecclésiastique, à Inchy.

Boulanger, pierre, cultivateur, à Grincourt-lez-Havrincour.

Lanthier, auguste, maire, à Baralle.

Brisse, pierre-françois-victor-joseph, *idem*, à Oisy.

Lerouge, lamoral-louis joseph, adjoint, à Bourlon.

Courmont, pierre-louis, maire, à Ecourt-St-Quentin.

MM.

Pareut, jean-pierre, maire, domicilié à Marquion.
Deharwengt, ferd.-jos.-philippe, *id.*, à Graincourt-lez-Havr.

Manque au complet 1. { M. Defranqueville fait partie du collège électoral du département.

Pas. (Contingent 18.)

Maille, alexis, maire, à Halloy.
Cavrois, antoine-joseph, maire, à Gaudiempré.
Defontaine, charles françois, *idem*, à Berles.
Corroyer, alexandre-augustin, propriétaire, à Arras.
Parvilliers, guillain-louis, maire, à Couin.
Proyart, louis, *id.*, à Puisieux.
Defourmestraux, louis-alexandre, *id.*, à Pas.
Leroux, ém.el-marie-ange-toussaint, prop. cultiv., à Puisieux.

Manque au complet 10. { M. Fromentin de Gommecourt, M. Detramecourt, adrien, M. Haudouart de Thièvres, } sont membres du collège élect. du département. M. Lemaire, maurice, élu deux fois.

Sur 18 membres à nommer, 12 seulement ont obtenu la majorité absolue dans l'élection de 1813.

Vimy. (Contingent 21.)

Tamboise, *père*, pierre-joseph, prop. et maire, à Vimy.
Cayet, antoine, cultiv., membre du cons. munic., à Thélus.
Villemetz, pierre-joseph, prop. cultiv. et maire, *id.*
Crepel, augustin-jos, cultiv. et maire, à Bailleul-sire-Bertoult.
Gourdain, jean-michel, cultiv. et maire, à Méricourt.
Levier, louis-léon, cult. et memb. du cons. munic., à Vimy.
Demory, nicolas, propriétaire, à Gavrelle.
Defontaine, emmanuel, cultiv. et juge de paix, à Rouvroy.
Becu, françois, cultiv. propriétaire, à Arleux.
Legentil, antoine-jos., cultiv. et prop., à Neuville-St.-Vaast.
Rohart, amand, cultivateur et maire, à Arleux.
Rohart, louis, propriétaire, à Avion.
Sébert, charles-françois, arpenteur, à Bailleul-sir-Bertoult.
Thumerelle, pierre-guis. cultiv. et m. du cons. munic. à Avion.
Leroy, amable, *id.*
Caron, jean-bapt., cultivateur et membre du conseil municipal, à Méricourt.
Courcol, louis, cultiv. et adjoint, à Méricourt.
Legentil, augustin, cultiv. et memb. du cons. municipal, *id.*
Dufour, albert-françois-joseph, cultiv. et maire, à Acq.
Leducq, pierre louis-aug., chef de division à la préfect. à Arras.
Demory, augustin, maire, à Gavrelle.

Vitry. (Contingent 22.)

Legentil, charles-hubert, cultiv. et maire, à Vis.

MM.

Norman, nicolas, membre du conseil municipal, domicilié à Haucourt.

Lefebvre, remy, propriétaire et cultivateur, à Monchy-Preux.

Deleville, ambroise, propriétaire et maire, à Vitry.

Legentil, pierre-adrien, *idem*, à Etaing.

Trannoy, antoine-françois-stanislas, cultiv. et maire, à Dury.

Trécat, antoine-joseph, cultivateur et maire, à Corbehem.

Legentil, théodore, cultivateur, à Vis.

Payen, augustin, cultivateur et maire, à Brebières.

Dagniau, charles-joseph, cultivateur, à Tortequenne.

Couture, pierre-joseph-placide, cultiv. à Biache.

Callau, jean-maximilien-jos., cultiv. et maire à Hendecourt.

Lefebvre, nicolas-samson, cultiv. et maire, à Boiry.

Leroy, florentin-joseph, cultivateur, à Pelves.

Coulon, hyacinthe, cultiv. à Hamblain.

Deron, bernard, cultiv. à Haucourt.

Mazy, auguste, cult. et memb. du cons. munic.; à Cagnicourt.

Grodecœur, fidel, cultivateur et adjoint, à Hamblain-lez-Près.

Hecquet, jean-guillain, cultiv. à Vitry.

Gonsse, *fils*, *idem*, à Biache.

Pilat, louis, *idem*, à Brebières.

Manque au complet 1. | M. Leducq, augustin, élu par le cant. de Vimy.

Arrondissement de Béthune.

Béthune. (Contingent 27.)

Tuliez, alexandre, secrétaire de la sous-préfecture, à Béthune.

Dufresne, pierre-antoine, notaire *idem*.

Debailliencourt, philogène, rafineur de sel, *id.*

Desruelles, étienne, propriétaire, *id.*

Herreng, ferdinand, notaire, *id.*

Lebailly, ignace, propriétaire et maire, à Hinges.

Delory, françois, cultivateur et maire, au Locon.

Daiguirande, constant, propriétaire et maire, à Choques.

Gombert, xavier, propr., membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, à Béthune.

Hurbiez-Leclercq, constant, receveur, *id.*

Villiers, jean-françois, docteur en médecine, *id.*

Dujardin, louis-joseph, avocat et avoué, *id.*

Devaux, gabriël, cultiv. et maire, à Vieille-Chapelle.

Leroy, emmanuël, propr. et membre du conseil municipal, à Béthune.

MM.

Lemaire-Donze, alexandre-françois, négociant et membre du conseil municipal, domicilié à Béthune.
Guilbert, bénoit-françois-jos., propr. et adjoint au maire, *id.*
Capelle, antoine, substitut du procureur du Roi, *id.*
Panier, benoit-joseph, cultivateur, au Locon.
Brasier, benoit-éloi, m.^d brasseur, à Béthune.
Cordier, ch.-jos.-laurent, inspecteur de l'enregistrement, *id.*
Heutte, charles-louis-joseph, propriétaire, *id.*
Delorne-Dalincourt, maire, à Allouagne.

Manque au complet 5.	M. Guignet, M. Delalleau, j.-b.-agatange, M. Joly, M. Réant, louis-joseph,	font partie du collège élect. du département.
	M. Chevalier, décédé.	

Cambrin. (Contingent 27.)

Potier, felix, cultiv. et membre du conseil municipal, à Beuvry.
Dubois, guy, notaire et maire, à Richebourg-l'Avoué.
Bruneau, françois, cultivateur et adjoint, à Vermelles.
Caron, auguste, juge de paix, à Beuvry.
Caron, simon-jos.-xavier, cultiv. et adjoint, à Givenchy.
Dupré, aug.^e, cult. et memb. du conseil munic., à Violaines.
Somville, anselme-fr.-jos., m^d de chevaux, à Beuvry.
Hue, jean-baptiste, cultivateur, à Richebourg-St.-Vaast.
Deroy, jean-françois jos., cultivateur, à Auchy.
Delebarre, pierre, cultiv. et maire, à Violaines.
Mouquet, ch.-michel jos., cult. et maire, à Richebourg-St-V.
Herreng, pierre-franç., cultiv., à Richebourg-l'Avoué.
Hennebelle, jean-françois, cultivateur, à Vermelles.
Macron, pierre, cultiv. et memb. du conseil mun., à Haisnes.
Lefer, amand, cultivateur, à Billy-Berclau.
Boulanger, benoni-joseph, cultivateur et maire, *id.*
Bréhon, charles, *id.*, à Vermelles.
Lecocq, augustin, cult. et memb. du cons. mun., à Violaines.
Danson, constant, cultivateur, à Sailly-la-Bourse.
Bruneau, jean-baptiste, cultiv. et adjoint, à Cuinchy.
Lecocq, emmanuel, cultivateur et maire, à Festubert.
Beghin, louis-alexandre, *id.*, à Douvrin.
Legay, louis-joseph, procureur du Roi près le tribunal de 1.ere instance, à Béthune.
Machu, louis-joseph, cult. et adjoint, à Richebourg-St.-Vaast.
Grenier, éloy, cultivateur, à Violaines.
Lequien, philippe, notaire et maire, à Beuvry.

Manque au complet 1. { M. Leroux, de Cambrin, décédé.

Carvin. (Contingent 26.)

MM.

Becq, hubert jos.-marie, médecin, domicilié à Hénin-Liétard.
Crombec, j.-b., rentier et memb. du cons. munic., à Carvin.
Decarion, martin-jean-franç., prop., à Oignies.
Salembier, louis-jos., cult. et mem. du conseil municipal, *id.*
Lhot, eugène jos., notaire et memb. du cons. mun., à Carvin.
Dubrulle, eugène-joseph, cultivateur, *id.*
Rohart, jean-pierre, *idem*, *id.*
Dedourge, antoine, *idem*, *id.*
Caullet-Gruyelle, jean-aug., cult. et adjoint, à Hénin-Liétard.
Druon, florentin, cult. et memb. du cons. munic., à Courcelles.
Pollet, bernard, cultiv. et maire, à Courrières.
Menu, antoine, *id.* à Carvin.
Izambard, louis-albert-jos., receveur et greffier, à Hén.-Liét.
Maréchal, louis-pierre, cultiv. et maire, *id.*
Béghin, emmanuël, *id.* à Evin.
Platel, pierre-adelard, notaire, à Hénin Liétard.
Gourlez, saturnin, cultiv. et maire, à Montigny.
Olivier, albert, propriétaire, à Dourges.
Defrance, pierre-louis, cult. et maire, à Noyelle-Godault.
Gruyelles, joseph, *id.* à Dourges.
Parmentier, eugène-ch.-guillain, maire, à Oignies.
Delegorgue, adulphe, *id.* à Courcelles.
Hellin, pierre-joseph, adjoint au maire, à Courrières.
Caullet, eugène, adjoint au maire, à Hénin-Liétard.
Pagart, françois, vérificateur de l'enreg.t, à Béthune.
Apois, charles-clovis, receveur des contributions, à Carvin.

Houdain, (Contingent 24.)

Duquesnoy, olivier, cultiv. et maire, à Nœux.
Collart, marie, cultivateur, à Boyeffles.
Lallart, pierre-bon, propriétaire et maire, à Fresnicourt.
Lefebvre, nicolas, *id.* à Etrée-Cauchie.
Caille, michel, cultivateur, à Bruay.
François, simon, cult. et memb. du cons. munic., à Labuissière.
Gouillard, jean-baptiste, *id.* à Ruit.
Lesoing, jean-baptiste, cultivateur, à Houdain.
Lequien, augustin-stanislas, notaire et maire, *id.*
Fauquette, louis, cultivateur et adjoint, à Hersin.
Despretz, *fils*, pierre-franç., cultiv. et maire, à Drouvin.
Béhin, pierre-florent-jos., cultivateur, à Fresnicourt.
Crametz, felix, cultivateur et maire, à Beugin.
Delisse, éloy, cult. et memb. du cons. mun., à Divion.
Delory, jacques-andré, cultivateur et maire, à Hesdigneul.

MM.

Caron, robert, cultivateur, domicilié à Bouvigny.
Bailly, louis-joseph, cultiv. et maire, à Calonne-Ricouart.
Duquesnoy, j.-b.-fr.-nic.-jos., prop. cult. et membre du conseil municipal, à Hersin.
Debriois, jean-bapt.-xavier, prop. et maire, à Ruit.
Lequien, henri, avocat et avoué, à Béthune.
Regnault, florent, cultivateur et adjoint, à Fresnicourt.
Degenevière, joseph, maire, à Divion.
Demaulde, louis-léon, *id.* à Labuissière.

Manque au complet 1. { M. Ducarin, membre du collège électoral du département.

Laventie. (Contingent 25.)

Roussel, augustin-franç.-jos., propr. et maire, à Laventie.
Nory, françois, cultivateur et maire, à Fleurbaix.
Brequin, louis, à Béthune.
Warluzel, jean-baptiste, cultivateur, à Fleurbaix.
Beghin, chrisogone, m.^d de vin et adjoint, à Laventie.
Duretz, louis-françois, cultivateur et adjoint, à Fleurbaix.
Mauduit, pierre-joseph, cultiv. à Sailly-sur-la-Lys.
Brasme, floride-joseph, cultiv. et membre du conseil munic., à Laventie.
Dhennin, eugène-franç.-jos., propr. et adjoint, *id.*
Chombart, ignace, cultivateur et adjoint, à Fleurbaix.
Houssain, jean-denis, cultiv. et membre du conseil municipal, à Lorgies.
Denain, joseph, cultiv. négt. et membre du conseil municipal, à Sailly-sur-Lys.
Accolet, michel, cultivateur, à Lorgies.
Barbry, jean-baptiste, cultiv. et membre du conseil municipal, à Laventie.
Verdière, jean-baptiste, *id* à Fleurbaix.
Charlet, jean-baptiste, *id.* *id.*
Defief, jean-philippe-joseph, cultivateur, à Lestrem.
Feutry, louis-jos., cult. et memb. du cons. munic., à Fleurbaix.
Perche Lejosne, françois, *id.* *id.*
Descamps, adrien-françois marie, négt. et maire, à Sailly.
Coget, joseph, membre du conseil municipal, à Lorgies.
Prévost, paul-françois, négociant, à Sailly-sur-Lys.
Grenez, françois, propriétaire, à Lestrem.

Manque au complet 2. { M. Roussel, élu deux fois. M. Choquel, membre du coll. élect. du département.

Lens. (Contingent 25.)

Mairesse, louis-marie, à Lens.

MM.
Allart, françois, domicilié à Lens.
Bauduin, andré, cult. et mem. du conseil munic., à Harnes.
Roussel, jean bapt., *id.* à Loos.
Deligne, alexandre-joseph-procope, propr. et membre du conseil municipal, à Liévin.
Derot, thélesphore, cult. et mem du cons. mun., à Fouquières.
Debeaulaincourt, louis pierre-auge, prop., à Aix-Noulette.
Escaillet, louis-françois jos., cult. prop. et maire, à Angres.
Barrez, alexandre, m.d et adjoint, à Pont-à-Vendin.
Roussel, persévérant, greffier de la mairie, à Lens.
Goubez, charles-françois, cultiv. et maire, à Aunay.
Delabre, charles, prop. et memb. du cons. munic., à Lens.
Grard, françois, cultiv. et memb. du cons. munic., à Loos.
Lefebvre, jean-louis-ignace, cultivateur, *id.*
Roussel, bernard-vulgant-joseph-hubert, cultiv. et membre du conseil municipal, à Lens.
Delabre-florent-louis jos., propriétaire, *id.*
Deligne, kilien-ferdinand, cultivateur, à Liévin.
Roussel, louis, cultivateur et maire, à Lens.
Gottrand, *fils*, chrétien, cultiv. et adjoint, à Mazingarbe.
Legay, louis-pierre, cultivateur, à Noyelles-sous-Lens.
Cerf, philippe, cult. et memb. du cons. munic. *id.*

Manque au complet 2. { M. Debertould, M. Blondel, daubert } sont membres du collège électoral du département.

Lillers. (Contingent 26.)

Deliers, antoine, propr. cultiv. et maire, à Guarbecques.
Grégoire, dominique, vérificateur des poids et mesures, à Montreuil.
Guille, policarpe-joseph, notaire et adjoint, à Lillers.
Pigouche, augustin, brasseur et memb. du cons. munic., *id.*
Berode, célestin, m.d et membre du conseil municipal, *id.*
Delosier Cornil, *id.*
Sénéchal, jean-bapt., prop. et membre du conseil municipal, à St.-Venant.
Decroix, hypolite, tanneur et membre du conseil municipal, à Lillers.
Lissacq, louis, à St.-Venant.
Delerue, joseph, adjoint et cultivateur, à Allouagne.
Denissel, pierre-joseph, cultivateur, *id.*
Deprez, benoit, cultivateur et maire, à St.-Floris.
Delnor, athanase, colonel, à St.-Venant.
Pomart, pierre, cultivateur, à Busnes.
Guilbert, dom.-fr.-jos., cult. et mem. du cons. mun., à Robecq.

MM.

Decobert, françois, domicilié à St.-Venant.

Duhamel, nicolas, agent d'affaires et membre du conseil municipal, à Robecq.

Inbona, louis, cultiv. et memb. du cons. munic., à Gonnehem.

Conseil, constant, *id.* à St.-Venant.

Delplace, séraphin, *id.* à Gonnehem.

Lecouffle, louis, *id.* à Lillers.

Gombert, jean-baptiste, *id.* à Mont-Bernenchon.

Duhamel, nicolas, *id.* à Busnes.

Vast, jean-baptiste, cultivateur propriétaire, à Lillers.

Manque au complet 2. { M. Cordier, nommé par le canton de Béthune. M. Dénissel, auguste, membre du collège élect. du dép.

Norrent-Fontes. (Contingent 22.)

Wallart, pierre-aug.-jos., cultivateur et maire, à Isbergues.

Rolin, antoine-joseph, cult. et membre du conseil municipal, à Witternesse.

Cocud, louis-fr.-jos., juge de paix et membre du cons. munic., à Isbergues.

Delgery, pierre-alex.-jos., cultivateur, à Ligny.

Hannotte, georges, brasseur et membre du conseil municipal, à Norrent-Fontes.

Seillez, philippe, cult. et membre du conseil municipal, à St.-Hilaire-Cotte.

Blanpain, charles-joseph, cultivateur et maire, à Ligny.

Wanbergue, jacques-philippe, cultiv. et membre du conseil municipal, à Norrent-Fontes.

Milon, françois, cultivateur et maire, à Molinghem.

Réant, charles-jos., cultiv. et membre du conseil municipal, à Norrent-Fontes.

Dehestru, célestin, cultivateur et maire, à Rely.

Hermary, albert-françois, *id.* à Mazinghem.

Varlet, louis, cultivateur, à Lambres.

Campagne, charles-louis, prop. et maire, à Êtrée-Blanche.

Melon, jean, cultivateur, à Molinghem.

Delobel, auguste, cultiv. et maire, à Burbure.

Deliers, jacques, cult. et memb. du cons. munic., à Molinghem.

Réant, alex.-joseph, cultivateur et maire, à Ham.

Hanotel, fr.-joseph-marie, propr., lieutenant de Louveterie, et maire, à Cauchy-à-la-Tour.

Hubert, louis, propriétaire, à Mazinghem.

Mathon, augustin, maire et notaire, à Norrent-Fontes.

Quille, maurice, notaire, à St.-Hilaire-Cotte.

Arrondissement de Boulogne.

Boulogne. (Contingent 32.)

MM.

Grandsire, louis-marie-jos.-ant.e, président du tribunal de I.re instance et membre du conseil munic., domicilié à Boulogne.
Carmier, amable-louis, propriétaire, *id.*
Butor, ch., présid. du trib. de com. et m. du cons. munic., *id.*
Dollet, françois, propr. et membre du cons. munic., *id.*
Marmin-Pihem, louis-marie-jos., propriétaire, *id.*
Dupont Delabre, pierre-benoit, propr. et négociant, *id.*
Delahodde, jean-marie, prop. cultiv. et membre du conseil municipal, à Wimille.
Dutertre, pierre-daniel, notaire, à Boulogne.
Cornuel, jacques-françois-maxime, inspecteur de l'octroi, *id.*
Ternaux-Grandsire, louis-robert victor, receveur d'arrond.t, *id.*
Henin, marc-antoine, négociant, *id.*
Sauveur, toussaint-nicolas, juge de paix, *id.*
Deguines, jean-marie, cultivateur, *id.*
Wissocq, françois-xavier-andré, membre du conseil municipal, *id.*
Delporte, françois, nég.t et membre du cons. municipal, *id.*
Vasseur, pierre, rentier et membre du cons. municipal, *id.*
Coilliot, jacques-jean, juge, *id.*
Berquier-Neuville, augustin, administrateur de l'hospice, *id.*
Moleux Crouy, nég.t et membre du conseil municipal, *id.*
Lemattre, marc antoine, m.d de bois, *id.*
Lheureux, jacques-marie-théodore, employé à la mairie, *id.*
Buor, louis-gille, chef de cohorte et memb. du cons mun., *id.*
Patras de Campaigno, propriétaire, *id.*
Loppe, jean-jacques, cult. et propriétaire, à Wimille.
Audibert, jean-franç., nég.t et membre du conseil municipal, à Boulogne.
Lorgnier, alexandre, propriétaire, *id.*
Menneville, à Boulogne.
Lattaignant de Ledinghem, propriétaire, à Bainctun.
Fourcroy, marc, adjoint au maire, à Wimille.
Forestier-Lombarderie, marc-ant.e, adj. au maire, à Bainctun.

Manque au complet 2. { M. Caron de Fromentel est memb. du coll. élect. du dép.t
M. Depestre, décédé.

Calais. (Contingent 31.)

Michaud, louis-étienne, négociant et maire, à Calais.
Mouron, *aîné*, jacques-louis-dominique, propriétaire, *id*

MM.

Jourdan-Midon, propriétaire, domicilié à Calais.
Mouron, audibert-pierre-antoine, *id.* *id.*
Colbrant, michel-lambert, boulanger et membre du conseil municipal, à St.-Pierre-lez-Calais.
Declemy, jacques, propriétaire, à Calais.
Lengagne, amé, *id.* à Calais.
Dupont, joachim, propr. cultivateur, à Coquelles.
Trouille, pierre, cultiv. propr. et adjoint, à Sangatte.
Parenty, louis-marie, cultivateur et adjoint, à Frethun.
Matis, christian, nég.t et membre du cons. munic., à Calais.
Audibert-Leveux, charles antoine, négociant, *id.*
Fournier, *père*, cultivateur, à Marck.
Boutroy, antoine, propriétaire, à Calais.
Lannoy, jean-pierre, propriétaire, *id.*
Blanquart-Gallet, nic.-jean-ant.*, receveur des droits réunis et membre du conseil municipal, *id.*
Colin, pierre, rec. des douanes et memb. du cons. munic., *id.*
Hoveau-Varlet, franç.-victor, négociant et prop., à Merville.
Audibert, pierre-antoine, négociant, à Calais.
Caffiéry, jean quentin, propriétaire, *id.*
Dupont Delens, p.rre-henri, nég. et m. du cons. mun., *id.*
Mouillesaux, isam, directeur de la poste aux lettre et membre du conseil municipal, *id.*
Colbert, alexandre-roger, propriétaire, *id.*
Lahaye de Bernes, franç.-nic., pensionnaire d'état, *id.*
Duplessis, augustin, négociant, *id.*
Vendroux, jean-philippe, juge de paix, *id.*
Laurent-Colle, jacq.-françois, propr. cultivateur, à Marck.
Noël-Debette, jean-louis, maire, à St.-Pierre-lez-Calais.
Briche, jean-franç., *id.* à Marck.

Manque au complet 2. { M. Levert, membre du collège électoral du département.
M Horeau, denis, décédé.

Desvres. (Contingent 19.)

Boulogne, françois-joseph, avoué, à Desvres.
Poulain Sta, jacques, fabricant et brasseur, *id.*
Harelle, jean-marie, cultivateur, *id.*
Postel, alexis, fabricant, *id.*
Chariot, joseph, officier de santé, *id.*
Dupré, alexandre, faïencier et membre du cons. munic. *id.*
Dupré, antoine, receveur de l'enreg.t et m. du cons. mun., *id.*
Fermen, adrien, maître de pension et membre du conseil municipal, à St.-Martin-Choquel.
Renaud, jacques, m.d et memb. du conseil munic., à Desvres.

MM.

Legris-Furcy, propriétaire et maire, domicilié à Desvres.
Vieville, henri, secrétaire de la sous-préfecture, à Boulogne.
Guiselin-Duwiquet-d'Ordre, antoine-marie, prop., à Desvres.
Pamart, louis-fr.-jos., nég.t et m. du cons. mun., à Boulogne.
Hénon, jacques-françois, cultivateur, à Cremarest.
Delplace, cyr-constantin, not. et m. du cons. mun., à Desvres.
Duwicquet-d'Ordre, *fils*, marie-toussaint, maire, à Baincthun.
Dessaux, françois-marie, adjoint au maire, à Courset.
Routtier, honoré, propr. cult., à Belle et Houllefort.
Manque au complet 1. | M. Sta, louis, décédé.

Guines. (Contingent 23.)

Bernet, nicolas, prop. cult. juge de paix, à Bouquehaut.
De Raynaud-Darnaud, guy-marc, rentier et maire, à Pihen.
Bernet, valentin, cultivateur, à Campagne.
Fortin-Bernet, françois-bernard, cult. et adjoint, à Guines.
Bomy, jean-pierre, arpenteur et m. du cons. mun., à Licques.
Rebier, thomas, marchand, à Guines.
Delafollye, jean louis, prop. cult. et maire, à Hocquinghem.
Berger, hubert-jos., tanneur et m. du cons. mun., à Guines.
Gillet, françois, pr. cult. et m. du cons. mun., à Hardinghen.
Patras-Campaigno, antoine, propriétaire, à Guines.
Butor, franç., cult. et m. du cons. munic., à Hermelinghen.
Delmotte, jacques-marie, notaire, à Licques.
Louchet-Dhéronval, prop. cultiv. et adjoint, à Hardinghen.
Lemaître, philip., prop. cult. et m. du cons. mun., à Fiennes.
Delhaye, jean-bapt., prop. cult. et maire, à Alembon.
Defoucault, louis-henri, propriétaire, à Guines.
Briche, louis-marie, notaire, à Licques.
Lemaitre, marc-antoine, prop. cult. et maire, à Fiennes.
Debonningues, ant.-appolinaire, docteur en médecine et membre du conseil municipal, à Guines.
Filley-Delabarre, césar, rentier et memb. du cons. mun., *id.*
Lemaire, michel, cult. prop. et maire, à Herbinghen.
Decastéja, andré, auditeur au cons. d'état s.-préfet, à Boulogne.
Patarot, *aîné*, jean-louis, rentier, à Guines.

Marquise, (Contingent 19.)

Longuemaux, louis marie, cultiv. et prop., à Wierre-Effroy.
Dacheu, christophe, receveur de l'enregistrement, à Marquise.
Broutta, *fils*, fidel-amand, notaire, *id.*
Halgoult, antoine-noël, propr. et cult., *id.*
Merlin-Hibon, jacques, receveur de l'hospice, à Boulogne.
Bonvalet, pierre-françois, à Marquise.
Leroy, étienne, cultivateur et maire, à Bazinghen.

MM.

Courtois, *aîné*, louis-marc, prop. cultiv. et memb. du conseil municipal, domicilié à Wierre-Effroy.
Dandres, jacques, cultivateur, à Marquise.
Dufos-Duquenne, jean-louis, pr. cultiv. et maire, à Offrethun.
Andrieu, jean-charles-louis-marie, propr., à Wierre-Effroy.
Halgoult, jean, prop. cult. et m. du cons. mun., à Marquise.
Bonnière, jean-charles, cultiv., à Wierre-Effroy.
Caulier-Duhamel, *id.* à Marquise.
Dausque, pierre, cult. et m. du cons. mun., à Audembert.
Lemaître, antoine bruno, prop. et cultiv., à Wierre-Effroy.
Villecot de Rinquesent, achille-louis, maire, à Wacquinghen.
Leducq, louis-joachim, *id.* à Marquise.
Manque au complet 1. | M. Bouclet, louis-marie, décédé.

Samer. (Contingent 19.)

Lapie, jean-marie, notaire, à Samer.
Guy, jacques, cultiv. et memb. du cons. mun., à Tingry.
Lecamus, louis-andré-ant.e, propr. et maire, à Wierre-au-Bois.
Lartizien, florent-jos., cultivateur, à Lacres.
Patoulet, pierre-charles-louis, notaire et maire, à Samer.
Guilbert, françois, propriétaire, à Nesles.
Noulard, *aîné*, françois, rec. des contributions, à Samer.
Deguines, alexandre, propriétaire, *id.*
Trollé, franç.-p.rre, cult. et m. du cons. mun., à Hallinghen.
Devassal, louis-franç., prop. cultiv. et maire, à Nesles.
Deboves-Grebet, marchand, à Samer.
Sta, auguste, arpenteur et membre du cons. municipal, *id.*
Dunand, joseph, officier de santé, *id.*
Varlet, jean-louis, rentier, à Lacres.
Masson, jean-marie, militaire pensionné, à Samer.
Patras de Campaigno, achile-armand, prop., à St.-Léonard.
Conelly-Guémy, à Wierre-au-Bois.
Méricourt de Caumont, à Samer.
Ivain, ignace, curé, à Samer.

Arrondissement de Montreuil.

Campagne. (Contingent 23.)

Testar, *fils*, charles, propriétaire et maire, à Campagne.
Penet, louis-franç.-jos, propr. et m. du cons. mun., à Douriez.
Dericourt, louis-franç., cultivateur, à Maintenay.
Lœuillet, valentin, cult. et m. du cons. munic., à Campagne.
Neuveglise, antoine, cultivateur et maire, à Boubers.
Moitier, marc-nic., not. et m. du conseil munic., à Campagne.

MM.

Dufourny, jacq.-ant.e-honoré, cult. et maire, dom. à Sempy.
Briois, louis, cultivateur, à Buire-le-Sec.
Delahaye, *fils*, pierre, cultiv. et adjoint, à Beaurainville.
Lejosne, pierre-joseph, cultivateur, à Maresquel.
Carpentier, honoré, rentier et m. du cons. mun., à St.-Remy.
Regnault, pierre-fr., propr. et memb. du cons mun., à Gouy.
Vasseur, louis-franç., cult. et m. du cons. mun., à Bois-Jean.
Lens, *père*, antoine, cultivateur, à Aix-en Issart.
Odieuvre, jacques, *id.* à Dourier.
Regnier, jean-franç, *id.* à Bourthes.
Tellier, claude-franç., notaire, à Beaurainville.
Lœuillet, alexandre, cultivateur, à Campagne.
Dewamin, pierre-françois, propriétaire, à Ecquemicourt.
Dieppe, charles-augustin, greffier du juge de paix, à Dourier.

Manque au complet 3. { M. Dumetz, memb. du collège électoral du département.
M. Devillers, honoré, décédé.
M. Brasseur, charles-françois, décédé.

Etaples. (Contingent 16.)

Prévost-Lebas, prop. et m. du cons. munic., à Etaples.
Cochon, franç.-joseph, maître de poste, à Cormont.
Minet, franç.-toussaint, cult. et m. du c. mun., à Montcavrel.
Gomez, léon, cultivateur, à Recques.
Lecat, artus-joseph, propriétaire, à Etaples.
Defiennes, *fils*, oudart-fr.-jos., cultiv. et maire, à Lefaux.
Prévost, *père*, françois, propriétaire, à Etaples.
Clément, jacq.-ant.e-marie, cultiv. et adjoint, à Frencq.
Caudevelle, pierre-marie, bonnetier et adjoint, à Hubersent.
Guiselin, charles-denis, cultivateur, à Longvillers.
Baudelique, propriétaire, retiré à Béthune,
Martel, p.rre-amable, cultiv. et m. du cons. mun., à Brexent.
Maillart, antoine, pr. et memb. du cons. mun., à Frencq.
Génêau-Vernicourt, propriétaire, à Etaples.
Bossus, jean-bap.t-jos., notaire, *id.*
Capet, françois-jos., contrôleur des douanes, *id.*
Carré, joseph, maire, à Attin.

Excédant d'un membre. | M. Carré, joseph.

Fruges. (Contingent 26.)

Violette, jacques-marie, juge de paix et memb. du conseil municipal, à Fressin.
Dubois, louis, arpenteur et memb. du cons. mun., à Embry.
Bailleul, pierre-antoine, cultiv., à Fruges.
Caron-Braure, jos., *id.* *id.*
Leborgne, *id.* à Coupelle-Vieille.

MM.
Friquet, jean, rentier et m du cons. mun., domicilié à Fruges.
Louvet, xavier, propriétaire, à Fressin.
Lefebvre, françois, *id.* à Lebiez.
Coache, joseph, propriétaire et maire, à Sains.
Gosselin, joseph, propriétaire, à Fruges.
Guiluy, nic.-jos., *id.* *id.*
Leleu, françois, arpenteur et m. du cons. munic., à Créquy.
Verdure, franç.-jos., cult. et m. du cons. munic., à Embry.
Prévost, jean bap.t, propriétaire, à Fressin.
Wallart, adrien, *id.* *id.*
Petit, jacques, rentier et m. du cons. munic., à Crépy.
Laisné, françois, propriétaire, à Embry.
Delannoy, adrien, rentier, *id.*
Laisné, benoit, propriétaire, à Fressin.
Senlecq, jean-baptiste, cultivateur, à Mencas.
Bourdrelle, *id.* (*il réside dans le canton d'Heuchin.*)
François, jérome, chapellier et maire, à Fruges.

Manque au complet 4. { Il y avait 3 membres à nommer en 1813, mais il n'y a pas eu de nomination. M. Gosselin, antoine, décédé.

Hesdin. (Contingent 25.)

Lefrançois, antoine-alexandre, cultiv., à Ste.-Austreberthe.
Bellevre, avocat, à Aire.
Cacheleux, charles, ancien colonel, à Marconne.
Lecomte, augustin, propriétaire, à Hesdin.
Violette, philippe-aug., notaire et membre du cons. mun., *id.*
Demagny, françois-jos., m.d de fer et m. du cons. mun., *id.*
Paillard, fr.-albin, prop. et maire, à Labroye.
Poussart, *père*, cultiv. et memb. du cons. mun., à Dommartin.
Deneuville, louis-joseph, propriétaire, à Montreuil.
Blin, antoine, prop. et memb. du cons. munic., à Hesdin.
Gosse, *père*, henri-louis, prop. avocat et membre du conseil municipal, *id.*
Hache, norbert-augustin, propriétaire, *id.*
Cailleux, jacques-alexis, cultivateur, à Mouriez.
Vincent, françois-marie, propriétaire, à Hesdin.
Flament, casimir, prop. et memb. du conseil municipal, *id.*
Thérouanne, jean-bap.t, rentier et membre du conseil munic., à Brévillers.
Descelers, pierre-andré, propr. et maire, à Marconne.
Prévost de Courmière, alphonse, prop. et memb. du conseil municipal, à Hesdin.
Prévost, liévin-guislain, maire, *id.*

MM.

Carle, *aîné*, propriétaire, domicilié à Marconne.

Manque au complet 5. { M. Griffon, aîné, décédé.
M. Bocquet, décédé.
M. Mathelin, pierre, décédé.
M. Boulogne, pierre, décédé.
M. Poussart, nommé deux fois.

Hucqueliers. (Contingent 24.)

Ledru-Wallois, jean-bap.t, propriétaire et membre du conseil municipal, à Preures.

Dautriau, pierre-franç., prop. et maire, à Campagne-lez-Boulonnois.

Dufour, joseph, prop. et chirurgien, à Bourthes.

Varlet, pierre, propr. et m. du cons. mun., à Hucqueliers.

Martel, jean-françois, cultivateur, à Zoteux.

Pouilly, charles-étienne, cultivateur et maire, à Verchocq.

Lavoyer, pierre, cultivateur, à Beussent.

Mariette, pierre-françois, propriétaire, à Bécourt.

Vasseur, jean-andré, cultivateur et maire, à Bézinghem.

Dublaisel, barthelemy, cultivateur, à Enquin.

Morvilliers, laurent joseph, *id.* à Alette.

Hanquez, philippe, propriétaire, à Humbert.

Dacquin, nicolas, cultivateur et maire, à Avesnes.

Marcolle, louis-marie, propriétaire, à Aix-en-Erguy.

Pillon, jean-alexandre, cultivateur, à Rumilly.

Danel, pierre-françois, *id.* à St.-Michel.

Nicolle, franç.-eugène-joseph, notaire et maire, à Hucqueliers.

Cuvillier, jacques-joseph, juge de paix, à Zoteux.

Martel, pierre-françois, propriétaire, à Becourt.

Destrée, p.[rre]-françois, maire, à Bourthes.

Denquin, antoine-françois, propriétaire, à Bézinghem.

Leducq, j.-jean, chirurgien, à Hucqueliers.

Mariette, jean-pierre, propriétaire, à Bécourt.

Manque au complet 1. | M. Cuvillier, françois-marie, décédé.

Montreuil. (Contingent 28.)

Boitel, germain-grégoire, notaire et membre du cons. mun., à Montreuil.

Deroussent, florival, officier de santé, à Abbeville.

Varennes, j.-b fr.-marie-grégoire, juge de paix, à Montreuil.

Robinet, gabriël-jos., directeur de la poste aux lettres, *id.*

Tellier, pierre-joseph, greffier du tribunal civil, *id.*

Thueux, nic.-fr.-marie-alex., adm.[r] de l'hosp. et adjoint, *id.*

Brulé, jean-bap.t-gab.-jos., not. et m. du cons. munic., *id.*

Féron, jean-jacq., maître des postes et m. du cons. munic., *id.*

Havet, françois, tanneur et memb. du cons. municipal, *id.*

MM.

Hacot, grégoire, propriétaire, domicilié à Montreuil.
Godin, françois, cultivateur, à Cucq.
Serrez, josse, propriétaire, à Neuville.
Diniel, louis, cultivateur, à la Madeleine.
Henri, charles, cultivateur et maire, à Airon-St.-Vaast.
Hacot, lieutenant de gendarmerie, à Montreuil.
Barré, notaire, à Verton.
Henneguier, charles, négociant, à Montreuil.
Papin, nic.-claude-quentin, rentier et maire, à Neuville.
Aloy, henri, receveur de l'enregistrement, à Montreuil.
Tiron, jacques-philippe, secrétaire de la sous-préfecture, *id.*
Blondin de Baizieux, propriétaire, *id.*
Cornu, jean-louis, marchand, à Berck.
Maria, ch.-louis-marie, receveur du domaine, à Montreuil.
Dournel, jean-marie, rentier, *id.*
Enlart, *fils*, nic.-fr.-marie, substitut du procureur du Roi, *id.*

Manque au complet 3.
- M. Leveque, memb. du collège élect. du département.
- M. Pillet, décédé.
- M. Lefebvre, gaspart, id.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

Aire. (Contingent 30.)

Garçon, ignace-aimé, propriétaire, à Aire.
Normand, mathieu, *id.* *id.*
Wamin, louis, avocat et rentier, *id.*
Beugin, andré, m.[d] et membre du conseil municipal, *id.*
Duval, jacques, propriétaire, *id.*
Legrand, jean, *id.* *id.*
Papegay, thomas, *id.* *id.*
Lefebvre-Wallart, rentier, *id.*
Desmarquoy, bruno, *id.* *id.*
Locthemberg, charles, rentier et memb. du cons. municipal, *id.*
Boulin, pierre-joseph, rentier, *id.*
Darcq, henri-vindicien, cultivateur, à Quiestède.
Dallennes, charlemagne, rentier et m. du cons. mun., à Aire.
Lefebvre, louis, rentier et memb. du conseil munic., *id.*
Thomas, charles, rentier, *id.*
Varlet, adrien, cultivateur, à Racquinghem.
Titelouse de Gournay, rentier et adjoint, à Aire.
Guilbert-Rasson, rentier et membre du cons. municipal, *id.*
Bourdrel, augustin-joseph, cultiv. et adjoint, à Roquetoire.
Carrey-Lachelain, rentier, à Aire.

MM.

Hibon, alexandre, propriétaire, domicilié à Aire.
Dumont, *aîné*, *id.* *id.*
Martin, firmin, brasseur et memb. du cons. municipal, *id.*
Licson, benjamin, propriétaire, *id.*
Lefebvre, notaire et membre du conseil municipal, *id.*
Dhalewyn, charles-antoine, maire, *id.*
Delenquesaing, rentier, *id.*
Bonsart, réné, notaire, *id.*
Werbier, louis, rentier, *id.*
Manque au complet 1. { M. Cleugniez, célestin, membre du collège électoral du département.

Ardres (Contingent 24.)

Dérender, jacques, cultiv. et m. du cons. munic., à Recques.
Raulin-Duval, cultivateur, à Landrethun.
Hochart, stanislas-jos., propr. et membre du conseil munic.; à Eperlecques.
Francoville, jean-bapt., rentier et memb. du conseil munic., à Rodelinghem.
Fasquel, pierre-joseph, cultivateur, à Zouafques.
Lesage, antoine, *id.* à Louches.
Francoville, ant.e, rentier et m. du cons. munic., à Bresmes.
Lesage, baudouin, cultivateur, à Nordausque.
Rigoulet, françois-quentin, cultivateur et membre du conseil municipal, à Nielles-lez-Ardres
Wattré, charles, cultivateur, à Mentques.
Specq, antoine, m.d et memb. du cons. mun., à Ardres.
Lesage, louis, cultivateur, à Landrethun.
Declemy, louis-théodore, *id.* *id.*
Wattré, jean-louis, *id.* à Louches.
Hamerel, jean-thimoléon, *id.* à Balinghem.
Lemusnier, antoine-marie, *id.* à Rebergue.
Faucon, guillain-j.-b., not. et m. du cons. munic., à Ardres.
Francoville, isidore, propriétaire, *id.*
Widehem, louis, cultivateur, à Herbinghen.
Declémy, raimond-claude, rentier et maire, à Guémy.
Francoville, quentin, memb. du cons. munic., à Ferlinghem.
Monset, louis, maire, à Tournehem.
Manque au complet 2. { M. Francoville, memb. du collège électoral du dép.t M. Fasquelle, pierre-joseph, étant nommé deux fois.

Audruick. (Contingent 27.)

Godefroy, cultivateur, à Polincove.
Lesage, théodore, cultiv. et m. du conseil munic., à Zutkerque.
Hamy, notaire et membre du conseil municipal, à Audruick.

MM.
Bomart, louis-joseph, cultivateur, domicilié à Ruminghem.
Dufay, rentier, à Audruick.
Ducrocq, cultivateur, à St. Nicolas.
Devœulf, *id.* à Vieille-Église,
Serdobel, cultiv. et membre du cons. munic., à Ruminghem.
Hollandre, cultivateur, à Nortkerque.
Dethosse, juge au trib. de 1.re inst. de St.-Omer, à Audruick.
Houvault, cultivateur, à St.-Folquin.
Hubert, jean, *id.* à Oye.
Dubrœucq, léonard, rentier, à Audruick.
Vesnat, *id.* *id.*
Dauchel, hermand, cultivateur, à Nortkerque.
Bomart, jean-marie, *id.* à Ruminghem.
Boidin, *id.* à Ste.-Mariekerque.
Dekaiser, rentier, à Audruick.
Verva, rentier et membre du cons. munic., à St.-Omer-Capelle.
Batkin, chirurgien, à Oye.
Yausse, cultivateur, à Guemps.
Payelleville, alex.e, cult. et m. du cons. mun., à Polincove.
Lefebvre, jos.-théodore, percepteur, à Audruick.
Cattin, omer-fr., notaire et membre du cons. mun., *id.*
Payelleville, ant.e, cult. et m. du cons. munic., à St.-Folquin.
Parent, j.-b.-hilaire, rentier, à Audruick.
Degrez, hubert, *id.* à Oye.

Fauquembergue. (Contingent 30.)

Gobert, guillain, cultivateur, à Fauquembergue.
Herman, constantin, *id.* *id.*
Lourdel, pierre-françois, *id.* *id.*
Lourdel, françois-marie, à Renty.
Mahieu, *fils*, hypolite, cultiv. et adjoint, à Enquin.
Ansel, *fils*, marc, cultivateur, à Fauquembergue.
Bonnière, dominique, rentier et membre du cons. mun., *id.*
Bonnière, emmanuel, *id.* *id.*
Cousin, henri, brasseur, et membre du cons. mun. à Capelle-sur-la-Lys.
Alexandre, benoit, cultivateur, à Coyecques.
Bonnière, henri, *id.* *id.*
Biallais, bertin, cult. et m. du cons. munic., *id.*
Desgrousillers, épicure, juge de paix, à Dennebrœucq.
Ansel, cultivateur, à Fléchinelle.
Dubois, claude, *id.* à Lacres.
Delvallé, claude, *id.* *id.*
Godefroy, cult. et memb. du conseil municipal, *id.*

MM.
Lourdel, jean-marie, cultivateur, domicilié à Renty.
Vausse, *id.* à St.-Martin-d'Hardinghen.
Warnier, *id.* à Thiembronne.
Macau, dominique, *id.* à Fauquembergue.
Dubois, pierre-joseph, *id.* à Renty.
Degrousilliers, juge de paix et m. du c. mun., à Wandonne.
Dubois, dominiq., receveur et m. du cons. munic., *id.*
Taurel, cultivateur, *id.*
Senlecq, théodore, *id.* à Fauquembergue.
Vasseur de Ferneheim, étienne-franç, prop., à Thiembronne.
Sainson, jean joseph, cultivateur, à Serny.
Bodehon, auguste, *id.* à Fauquembergue.
Dupont, louis, percepteur, à Renty.

Lumbres. (Contingent 27).

Barbier, marie, cultivateur, à Esquerdes.
Gilles, élie-florent, *id.* *id.*
Cluet, louis, maire, à Wizernes.
Boulart, pierre-françois, cultivateur, à Dohem.
Poillion, pierre-joseph, principal du collège, à St.-Omer.
Boidart, jean-joseph, maire, à Esquerdes.
Prudhomme, jacques, adjoint, *id.*
Ducrocq, liévin, greffier, à Wismes.
Bourgois, jacques-omer, maire, à Setques.
Zunequin, jean-joseph, maire, à Lumbres.
Simon, bertin, juge de paix, *id.*
Hochart, jacques, maire, à Elnes.
Dufay, jean-joseph, propriétaire, à Coulomby.
Radez, jean-baptiste, chef de bur. à la Sous-Préf. à St.-Omer.
Evrard, ambroise, cultivateur, à Bouvelinghem.
Evrard, jacques, *id.* à Querquant.
Becquet, françois-joseph, maire, à Acquin.
Remond, alexandre, *id.* à Quelmes.
Masset, augustin-joseph, *id.* à Wisques.
Bonnière, chérubin, *id.* à Dohem.
Lelest, joseph, percepteur, à Pihem.
Delepouve, louis-joseph, maire, à Wavrans.

Manque au complet 5. { Il n'a été nommé que 21 membres au lieu de 25 dans la session de 1813.
M. Roche est membre du collège électoral du départem. }

St.-Omer, Nord, (Contingent 29).

Marcotte, omer, rentier, à St.-Omer.
Delaliau-Herbot, *id.* et membre du cons. municipal, *id.*
Butay-Saunier, *id.* *id.*

MM.
Marin, *père*, avocat, domicilié à St.-Omer.
Defrance, *cadet*, propriétaire, *id.*
Buzette, *id.* *id.*
Blanchart-Merlen, *id.* *id.*
Caron-Boudry, *id.* *id.*
Lambert, aimable, *id.* *id.*
Palfart, *id.* *id.*
Piers, *cadet*, *id.* *id.*
Boudry-Cadick, *id.* *id.*
Saupicque, *id.* *id.*
Leroy Aspelly, négociant et membre du conseil municipal, *id.*
Duval, *fils*, avocat, à Dunkerque.
Pagart, omer, propriétaire, à St.-Omer.
Laplane-Magnière, propriétaire, *id.*
Vanechout, ch.-louis-jos., propriétaire et juge, *id.*
Taffin, simon louis-françois, propr. et maire, à Tilques.
Deschamps, louis-joseph, juge suppléant, à St.-Omer.
Bailly, henri, rentier et membre du conseil municipal, *id.*
Berquet, henri, cultivateur, à St.-Martin-au-Laërt.
Herman-Rasson, rentier, à St.-Omer.
Hémart, *aîné*, michel-joseph, *id.* *id.*
Hémart-Liot, jean-baptiste, *id.* *id.*
Eudes, bertin-joseph, notaire.,

Manque au complet 3. { M. Lesergeant d'Acq est membre du col. élect. du départ. M. Vantroyen, idem. M. Masse, failli.

St.-Omer, Sud. (Contingent 27.)

Violette, propriétaire, à St.-Omer.
Billau, jean, salinier et m. du cons. munic., *id.*
Herbout-Delattre, propriétaire, *id.*
Duchosal, juge de paix, *id.*
Pley-Allart, négociant, *id.*
Bachelet, propriétaire, *id.*
Delahaye, *id.* *id.*
Caffiery-Masse, commissaire de police. *id.*
Terrier-Bouret, pierre-joseph, marchand, *id.*
Dambricourt, louis, négociant, *id.*
Dauchel, *aîné*, joseph, négociant, à Nortkerque.
Desommière, j.-bapt.-louis, rentier, à St.-Omer.
Gaillart-Deblaireville, p.^re^-jos.-constant, rentier, *id.*
Garapin, joseph, receveur d'arrondissement, *id.*
Gaddeblé, pierre-alexandre, rentier, *id.*
Ghys, joseph, juge au tribunal de commerce, *id.*
Legrand-Leys, rentier, *id.*

MM.

Lecointe-Bellin, alexandre, juge au tribunal de commerce, domicilié à St.-Omer.

Manque au complet 9.	M. Deschamps, louis-j., nom. par le c. de St.-Omer, (n.)	
	M. Defrance, id.	
	M. Hemart, aîné, id.	
	M. Hemart-Liot, id.	
	M. Defrance, cadet, jos.	font partie du collège élect. du département.
	M. Francoville.	
	M. Defrance, charles.	
	M. Deslyons-Demonchaux.	
	M. Enlart de Guémy.	

Arrondissement de St. Pol.

Aubigny. (Contingent 24.)

Delombre, hypolite, notaire, à Aubigny.
Lefebvre, nicolas, cultivateur, à Maizières.
Mathieu, auguste, cultivateur et maire, à Camblin.
Cocquidé, pierre, maire à Cambligneul,
Desaulty. xavier, juge de paix et m. du cons. mun. à Aubigny.
Deusy, augustin, cultivateur et maire, à Thilloy.
Candelier, louis, *id.* à Frévin.
Lesieux, antoine, cultivateur et adjoint, à Cambligneul.
Vasseur, augustin, cultivateur, à Izel-lez-Hameau.
Bouillez, nicolas, *id* à Gouy-en-Ternois.
Locquet, jean-charles, *id.* à Tincques.
Béghin, jean-bap.t, cultivateur et maire, à Villers-Brulin.
Bouteleux, henri-joseph, fermier et adjoint, à Chelers.
Dorlencourt, adrien, cultiv., à Dofines, com.• de Pénin.
Bouttemy, guislain, ménager et m. du cons. munic., à Savy.
Poidevin, jean-fr., cultiv. et maire, à Bailleul-aux-Cornailles.
Leclercq, joachim, cultivateur, à Magnicourt-en-Comté.
Deligne, florentin, cultiv. et maire, à Izel-lez-Hameau.
Fumery, françois, cult. et m. du cons. munic., à Pénin.
Degouy, jean-baptiste, cultivateur, à Tincques.
Blasart, guislain, *id.*, à Berles.
Quarré de Chelers, maire, à Chelers.
Chombart, louis, *id.* à Gouy.
Crépin, françois, *id.* à Lacomté.

Auxi. (Contingent 28.)

Wallart, louis-nic.-guillain, prop. et memb du conseil munic., à Auxi-le-Chateau.
Wallart, pierre-françois, propriétaire, *id.*
Bulté, charles, propriétaire et maire, à Bonnières.

MM.

Deslaviers, jean-bapt., brasseur et maire, dom. à Frévent.
Thérouanne, franç.-jos., cultiv. et memb. du conseil munic., à Auxi-le-château.
Deslavier, désiré, propr. et maire, à Ligny-sur-Canche.
Hallette, alexis, tanneur et memb. du cons. munic., à Frévent.
Poulain, noël-j.-bapt., cultivateur, à Quœux
Thélu, *fils*, joseph, rentier et m. du cons. munic., à Frévent.
Richebez, fr.-louis, cultiv. et adjoint, à Conchy-sur-Canche.
Lenoir, jean-françois, cultivateur, à Buire-au-Bois.
Desmarest, alexandre, juge de paix, à Auxi-le-château.
Dupuis, alexandre, cultivateur et maire, à Haut Maisnil.
Asselin, augustin, percepteur et m. du cons. munic. à Frévent.
Bocquet, ant.e-françois, ménager et memb. du cons. munic., à Boubers.
Pierrain, *cadet*, martin, cultivateur, à Beauvois.
Delienne, michel, propr. et membre du conseil munic., à Auxi-le-château.
Vincent, florimond, cultivateur et maire, à Aubrometz.
Delsaux, *pere*, louis, négociant, à Frévent.
Hus, philippe alexis-jos., notaire, *id.*
Hiot, joseph, propriétaire, à Tollent.
Sagebien, casimir, *id.* à Genne-Ivergny.
Milon, *père*, charles-louis, fermier et membre du conseil municipal, à Boubers.
Fauconnier, pierre, cultivateur et maire, à Boffles.
Dyvincourt, pierre-françois, propriétaire, à Vaulx.
Flecheux, martial, marchand, à Auxi-le-château.
Thérouanne, adrien, propriétaire, à Quœux.
Manque au complet 1. ; M. Duboille, memb. du coll. élect. du dép.t

Avesnes. (Contingent 28.)

Lefebvre, jean-baptiste, cultivateur, à Sombrin.
Briois, françois-joseph, cultivateur et maire, à Denier.
Souillart, augustin, chirurgien et m. du cons. m. à Saulty.
Flour, j.-b.-gabr., juge de paix et m. du c. m. à Sus-St-Leger.
Grégoire, *le jeune*, théodore, cultivateur, à Avesnes-le-Comte.
Lechon, louis-joseph, notaire et maire, *id.*
Defrémicourt, pierre-mathias, memb. du cons. mun. au Souich.
Collart, françois, *id.* à Grand Rullecourt.
Bocquet, françois-joseph, cultivateur, à Lignereuil.
Lechon, françois-joseph, cultivateur, à Hesdin.
Rançon, nicolas, cultiv. et memb. du cons. munic. à Ivergny.
Fleuricourt, charles-martin, cultivateur à Houvigneul.
Debret, joseph, cultivateur, à Rebreuve.
Canel, joseph-vaast, *id.* à Grand Rullecourt.

MM.

Ansart, guislain, cultivateur, dom. à Grand-Rullecourt.
Vaillant, louis, cultivateur et maire, à Bavincourt.
Barbier, antoine-simon, rentier, au Souich.
Leroy, ambroise, cultivateur, à Mondicourt.
Petit, albéric, *id.* à Magnicourt-sur-Canche.
Delpierre, andré, rentier et membre du conseil municipal. *id.*
Lecerf, jean-baptiste, propriétaire et adjoint, à Berlencourt.
De Dion, joseph-constant, propriétaire et maire, à Saulty.
Herbout, françois-joseph, médecin, à Frévent
Fardel, charles, propriétaire et maire, à Grand-Rullecourt.
Delambre, henri-françois-joseph, maire à Noyellette.
Proyart, jean-baptiste, *id.* à Sombrin.
Deneuville, théodore, cultivateur, à Saulty.
Manque au complet 1. | M. Gouillart, décédé.

Heuchin. (Contingent 25.)

Vasseur, pierre-françois-joseph, juge de paix et membre du conseil municipal, à Eps.
Crametz, jean-baptiste-joseph, cultivateur, à Diéval.
Guffroy, jean-bapt.-jos. président du trib. de 1.re inst. à St.-Pol.
Pigouche, guillain-joseph, cultivateur et maire, à Boyaval.
Bigan, maximilien, notaire et m. du cons. m. à Floringhem.
Ivain, célestin, cultivateur et maire, à Aumerval.
Tailly, antoine, cultivateur et adjoint, à Fiefs.
Delpierre, denis, fermier, à Bours.
Ducrocq, louis-joseph, propriétaire, à Pernes.
Leroy, françois-joseph, cultivateur et m. du cons. m. à Lisbourg.
Cogé, françois-joseph, rentier et maire, à Eps.
Baillet, jacques, cultivateur et maire, à Lisbourg.
Flamant, charles-louis-joseph, cultivateur, à Hestru.
Vitasse, pierre, offic. de santé et memb. du c. munic. à Heuchin.
Beaucourt, ferdinand, cultivateur et adjoint, à Diéval.
Gottiniaux, melchior, maître de poste et m. du c. mun. à Pernes.
Fardel, charles, cultivateur, à la Thieuloy.
Desgroseillers, andré, cultiv. et m. du c. munic. au Valhuon.
Vasseur-Cogé, alexis, cultivat. et adjoint, à Eps-Herbeval.
Vaast, joseph-vaast, cultivateur et maire, à Sachin.
Crepin, felix, cultivateur, à Diéval.
Vasseur, emmanuel, adjoint, à Equirre.
Norel, pierre-jean-bap.t, maire, à Tangry.
Boudailler, louis, propriétaire, au Valhuon.
Bassin, jean-baptiste, prêtre, à Fiefs.

St.-Pol. (Contingent 27.)

Joanne, auguste, procureur du Roi, à St.-Pol.

MM.

Detape, guillain, notaire et membre du conseil municipal, domicilié à St.-Pol.
Prevost, jean-baptiste, propriétaire, *id.*
Lecointe, gilles, avocat, *id.*
Garnier, *fils*, pierre-louis-raulin, notaire, *id.*
Bulté, stanislas, cultivateur et maire, à Oeuf.
Thellier-Vinoc, juge de paix, à St.-Pol.
Leclercq-Guffroy, jean-ignace, rentier à Auxi.
Prévost, louis-joseph, rentier et maire, à Croisettes.
Lambert-Daverdoing, nicolas, receveur principal des impositions indirectes, à St.-Pol.
Capron-Delpouve, charles, rentier et maire, à Gauchin.
Monpetit, pierre, cultivateur et maire, à Ostreville.
Danvin de Corbehem, jean-bapt.-jos., négociant, à St.-Pol.
Duchemin, maximilien, cultivateur et maire, à Roellecourt.
Carré, jean-philippe, *id.* à Croix.
Poillon, jean-baptiste, cultivateur, à Wavrans.
Castelain, luc, pensionnaire de l'état, à Ligny-St.-Flochel.
Finet, pierre-joseph, cultivateur, à Marquay.
Graux, réné, *id.* à Brias.
Hermary, charles-h.-joseph, cultivateur, à Héricourt.
Dussaussoy, jacques-jos., cultivateur et maire, à Humières.
Graux, charles-franç.-jos., cultivateur, à Brias.
Poiteau, pierre-joseph, *id.* à Flers.
Prévost, henri, *id.* à Maisnil.
Desdorides, sophie-antoine-malo, sous-préfet, à St.-Pol.
Corne, fr.-hypolite-constant, receveur d'arrondissement, *id.*
Payen Delabucquière, maire, à Hernicourt.

Wail. (Contingent 20.)

Dupuis, pierre, rentier et m du conseil municipal, à Blingel.
Pecqueur, propriétaire et adjoint, *id.*
Pannet, eusèbe, cultivateur et maire, à Auchy-lez-Hesdin.
Vallé, augustin, *id.* à St.-Georges.
Warin, joseph, cultivateur, à Maisoncelle.
Lavé, philippe, propriétaire et maire, à Vieil-Hesdin.
Dozenel, théodore-augustin, cultivateur, au Quesnoy.
Lamiot, françois-joseph, ménager, à Willemans.
Vincent, augustin, cultivateur et maire, à Galametz.
Monborgne, andré, cultivateur, au Quesnoy.
Monborgne, françois, *id.* *id.*
Hermel, procope, notaire, à Rollancourt.
Dubois, jean-baptiste, cultivateur, à Wail.

MM.

Samier, jean-jacques, cultivateur, domicilié à Fillièvre.
Thullier, jean-baptiste, propriétaire et maire, à Blingel.
Devachaux, françois-bonaventure-simon-jos. maire, à Incourt.
Cappe, nicolas, propriétaire, à Azincourt.
Trogneux, isidore, adjoint, à Fillièvres.

Manque au complet 2. { M. Bonnière, memb. du collège élect. du département. M. Devis, père, décédé.

Membres adjoints au Collège électoral de l'arrond. d'Arras.

MM.

Bastien, charles, lieutenant, retiré du 23.e de chasseurs, ❋ domicilié à Arras.
Piegé, j.-b., colonel, retiré du 28.e d'inf. légère, ❋ *id.*
Vasselin, fr.-jos., grenadier, retiré du 18.e de ligne, ❋ *id.*
Copin, vaast-guill.-jos., tambour major, ret. du 1.er de ligne, ❋ à Bapaume.
Duquenne, jean-b., capit. retiré du 79.e de ligne, ❋ à Vaulx.
Marcheux, hubert-jos., brigadier, retiré, ❋ à Guemapes.
Riboux, jean-p.rre, sergent, retiré du 76.e de ligne, ❋ à Oisy.
Lenain, louis, chasseur à cheval, ret. du 20.e rég.t, ❋ à Orville.
Brun, joachim, sergent, retiré du 31.e légère, ❋ à Arras.
Pavie, jean-p.rre, caporal de gren. retiré du 34.e de lig., ❋ *id.*
Ghignotti, jos., caporal de gren. retiré du 31.e de ligne, ❋ *id.*
Saniez, ant.e-jos., sous lieutenant, ret. du 23.e de ligne, ❋
Chesneau, henri, capitaine, retiré du 13.e de ligne, ❋ à Arras.
La Tour-d'Auvergne-Lauraguais, Baron, Évêque d'Arras, *id.*
Fischer, chef de bataillon, retiré du 12.e de ligne. ❋
Semond, ant.e, sous lieutenant, retiré du 22.e d'infanterie légère, ❋ à Neuville-St.-Vaast.

Membres adjoints au Collège électoral de l'arrond. de Béthune.

Patou, mathieu, capitaine, ret. du 23.e de ligne, ❋ à Béthune.
Faure, p.rre-ant.-ch., major, retiré du 11.e de ligne, ❋ à Lillers.
Carnet, louis-joseph, grenad. à cheval, ret. de la garde, ❋ *id.*
Flament, françois, capit. ret. du 67.e de ligne, ❋ à Béthune.

Membres adjoints au Collège électoral de l'arrond. de Boulogne.

Sausot, joseph, inspecteur forestier, ❋ à Boulogne.
Vincent, ant.e-nic., chef de bat. ret. du 7.e rég. d'art. à pied, ❋ *id.*
Huet, nic.-bernard, sous lieuten. ret. du 43.e de lig., ❋
Lothe, michel, chef d'escadron au 25.e drag.s, ❋ à Boulogne.
Rodicq, nic., capitaine, retiré du 43.e régiment, ❋
Delahaye, jacq.-amab., cap. ret. du 22.e de ligne, ❋ à Calais.
Perruchot, j. b.-m., mar. des log. ret. du 1.er rég. d'art. ❋

MM.

Bastide, jean-ch.-ant.e, chirurgien major de 1.re classe, ❋ domicilié à Anvers.

Chapon, pierre, fusilier, retiré du 43.e de ligne, ❋

Bailly, jean-louis, grenadier à pied, retiré, ❋

Redingue, jacques, maréchal des logis retiré des grenadiers à cheval de la garde, ❋

Deleau, louis, capitaine adjoint d'état major général, ❋

Membres adjoints au Collège électoral de l'arrond. de Montreuil.

Bocheut, pierre-françois, maréchal des logis, retiré du 20.e de dragons, ❋

Villame, françois-jos., capitaine, retiré du 59.e de ligne, ❋ à Hesdin.

Petit, joseph, chasseur à pied retiré de la garde, ❋ à Guisy.

Vincent, capitaine, ret. du 21 rég.t d'inf légère, ❋ à Hesdin.

Moisson, charles-ant.e, capit., retiré du 13 e de cuirass. ❋ *id.*

Bulo, ambroise-franç., adjudant major au 105.e de ligne, ❋ *id.*

Merlot, j.-m., grenadier, retiré du 15.e de ligne, ❋ à Parenty.

Membres adjoints au Collège électoral de l'arrond. de St. Omer.

Poitevin, charles-franç.-jos.-octave, chef de bataillon, retiré du 3.e de ligne, ❋ à Aire.

Genin, joachim, caporal, retiré, ❋ à Ardres.

Danel, barthélemy-bernard, sous lieut. retiré, ❋ à St.-Omer.

Huby, antoine-joseph, capitaine, retiré, ❋ *id.*

Thenard, bernard, *id.* ❋ *id.*

Ravière, capitaine de la gendarmerie, 1.re légion, ❋

Membres adjoints au Collège électoral de l'arrond. de St.-Pol.

Courcelle, maximilien, chasseur à cheval, retiré de la garde, ❋ à Rougefay.

Prieur, pierre-franç.-fulgence, sergent major, retiré du 54.e de ligne, ❋ à Auxi-le-Chateau.

Feutrelle, fr.-j., dragon, retiré du 3.e rég., ❋ à Tilly-Capelle.

Ducay, jacques françois, ❋

Jacquet, amédé, capitaine, retiré du 28.e rég. d'infant. de ligne, ❋

(Errata.) M. Blondel Daubère doit être porté au Collège électoral d'arrondissement de l'arrondissement de Béthune, canton de Lens, et non au Collège électoral de département, attendu qu'il a opté pour celui d'arrondissement.

En conséquence il y a déficit d'un Électeur dans le Collège électoral du département, au contingent du canton de Carvin et il ne manque plus qu'un Électeur dans le contingent du canton de Lens, au Collège électoral d'arrondissement.

CORPS ROYAL
DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Ingénieur en chef de 1.re classe.

M. COURTALON.

Ingénieurs ordinaires.

MM.

MARTIN, de 2.e classe, à Arras, chargé des travaux qui s'exécutent dans la sous-préfecture d'Arras, et dans une partie des sous-préfectures de Béthune et St.-Pol.

DEBAGNAC, de 1.re classe, à St.-Omer, chargé des travaux qui s'exécutent dans une partie des sous-préfectures de St.-Omer, Béthune et St.-Pol.

VAISSIÈRE, de 2.e classe, à Calais, chargé des travaux du port, des digues et dunes à la mer, et de ceux qui s'exécutent dans une partie des sous-Préfectures de Boulogne et St-Omer.

MARQUET, de 2.e classe, à Boulogne, chargé des travaux des ports d'Ambleteuse, Wimereux, Boulogne et Etaples, des digues et dunes à la mer, et de ceux qui s'exécutent dans la sous-préfecture de Montreuil et dans une partie de celle de Boulogne.

Bureaux de l'Ingénieur en chef.

M. LANCEL, chef des Bureaux.

Conducteurs.

MM.

FALLEMPIN, attaché à l'arrondissement d'Arras.
LANCEL, aîné, attaché à l'arrondissement de St.-Omer.
HOBACQ, attaché à l'arrondissement de Calais.
N..... attaché à l'arrondissement de Boulogne.
VILMONT, non embrigadé, en résidence à Montreuil.

Nous sommes redevables à la complaisance de M. l'Ingénieur en chef, et aux soins obligeans de M. Lancel, chef de ses bureaux, des détails que nous avons donnés sur les routes, les canaux et les rivières soumis à la direction du génie des Ponts et Chaussées.

CORPS ROYAL DES MINES ET USINES.

M. Garnier-Frambourg, Ingénieur.

Conducteurs. MM.

Leleu, pour les arrondissemens d'Arras, Béthune et St.-Pol.
Debeaucauroy, pour l'arrondissement de Montreuil.
Hache, pour les arrondissemens de Boulogne et St.-Omer.

POIDS ET MESURES.

Inspecteur.

M. Brasme, officier retraité, Membre de la Légion d'honneur, domicilié à Lille.

Vérificateurs. MM.

Ansart	pour l'arrond. d'Arras.	*Gregoire*,	p. l'arr. de Montreuil.
Robbe,	Béthune.	*Radet*,	St.-Omer.
Henry,	Boulogne.	*Bailly*,	St.-Pol.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

M. Suin, Directeur

Employés de ses bureaux.

MM. Huet, premier commis.
Chailly, chef de la comptabilité.
Dassonville, chef des décomptes.

Inspecteurs et Receveurs principaux de l'Administration.

MM. Sibuet, 1.re division, à Arras.
Cordier, 2.e division, à Béthune.

Vaquette, 3.e division, à St.-Omer.
Laisné, 4.e division, à Boulogne.

La 1.ere Division est composée des bureaux de perception d'Arras, Bapaume, Beaumetz, Croisilles, Oisy et Pas.

La seconde est composée des bureaux de Béthune, Beuvry, Carvin, Houdain, Laventie, Lens, Lillers, St.-Hilaire, Vimy et Vitry.

La troisième est composée des bureaux d'Aire, Ardres, Audruick, Aubigny, Auchy, Auxi, Avesnes-le-comte, Fauquembergue, Heuchin, St.-Omer, St.-Pol et Wizernes.

La quatrième est composée des bureaux de Boulogne, Calais, Campagne, Desvres, Etaples, Fruges, Guines, Hesdin, Hucqueliers, Marquise, Montreuil et Samer.

Vérificateurs de l'Administration.

MM. Pagart.
Fouant.

MM. Ginoux.
Castelnault.

Timbre ordinaire et extraordinaire.

Les magasins du timbre et des impressions ainsi que les bureaux y relatifs, sont à Arras, à l'Hôtel du Directeur.

M. *Duchastelet, père*, Garde-magasin du timbre ordinaire et Contrôleur du timbre extraordinaire.

M. *Surmont*, Receveur du timbre extraordinaire et Contrôleur des magasins du timbre ordinaire.

Un timbreur.
Un tourne-feuille

Bureaux de Perception.

	MM.
Arras.	Lenoble, receveur de l'enregistr. des actes civils.
	Derbigny, recev. des domaines et de l'enregistrement des actes judiciaires.
Béthune.	Wattelet, receveur de l'enregistrement.
	Benezet, receveur des domaines.
Boulogne.	Dupont, receveur de l'enregistrement.
	Lefebvre, receveur des domaines.
Montreuil.	Aloy, receveur de l'enregistrement.
	Maria, receveur des domaines.
St.-Omer.	Gravez, receveur de l'enregistrement.
	Bonnet, receveur des domaines et de l'enregistrement des actes judiciaires.
St.-Pol.	Sta, receveur de l'enregistrement.
	Cavenel, receveur des domaines.

	MM.		MM.
Aire,	Longueval.	Fruges,	Quillacq.
Ardres,	Gombert.	Guines,	Déprés.
Aubigny,	Delasalle.	Hesdin,	Bonnel.
Auchy,	Fluhaut.	Heuchin,	Baron.
Audruick,	Vesnat.	St.-Hilaire,	Gaverlot.
Auxi-le-Château,	Debouzy.	Houdain,	Dusevel.
Avesnes-le-Comte,	Marchant.	Hucqueliers,	Fauvelle.
Bapaume,	Laisné.	Laventie,	Bonduelle.
Beaumetz-lez-Log.,	Vasseur.	Lens,	Brassart.
Beuvry,	Dusaert.	Lillers,	Cornet.
Calais,	Simonis.	Marquise,	Dacheux.
Campagne,	Delport.	Oisy,	Piat.
Carvin,	Morin.	Pas,	François.
Croisilles,	Bercq.	Samer,	Lebon.
Desvres,	Dupré.	Vimy,	Demortain.
Etaples,	De Bellonnet.	Vitry,	Goffard.
Fauquembergue,	Lourdel.	Wizernes,	Butor.

***Bureaux** particuliers établis pour la Conservation des hypothèques.*

	MM.		MM.
Arras,	Coquillard.	Montreuil,	Maria.
Béthune,	Bénezet.	St.-Omer,	Thomas.
Boulogne,	Dupont.	S.-Pol,	Sta.

Nota. L'arrondissement de chaque conservation est le même que celui de la sous-préfecture et du tribunal de 1.re instance de la même ville.

ADMINISTRATION FORESTIÈRE.

Conservateur des Eaux et Forêts des départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Cazin-Caumartin, à Lille.

Inspecteurs.		*Sous Inspecteurs.*	
MM. Goudemetz,	à Arras.	MM. Moulet,	à Ardres.
Sansot, ❋	à Boulogne.	Lardeur,	à St.-Omer.
Despinoy,	à Hesdin.	Lalou,	à St.-Pol.

DIRECTION
DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. Hubert, *Directeur.*

M. Ogez-Tauchon, *Inspecteur.*

Contrôleurs de 1.re Classe:

MM. Cavrois, à Arras.
Lemarié, à Bapaume.

MM. Panier, à Boulogne.
Lhermite, à St.-Omer.

Contrôleurs de 2.e Classe.

MM. Caron, à Aire.
Courant, à Arras.
Danzel, *idem.*
Gourju, à Béthune.
Gellet, *idem.*
Delalonde, à Calais.

MM. Brazier, à Frévent.
Gauthier, à Hesdin.
Baudouin, à Montreuil.
Dubourg, *idem.*
Tauchon, à St.-Pol.

Nota. Les bureaux de la Direction sont maintenant rue de S.te-Croix.

CADASTRE.

M. Capelle, *Ingénieur-Vérificateur.*

Géomètres de 1.re Classe.

MM. Lièvre. Lemerle. Aygalenq. Leclercq. Coupé. Delestré. Goudrias.

RECEVEUR GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

M. Harlé.

Receveurs particuliers d'Arrondissement.

MM. Joly, à Béthune.
Ternaux, Boulogne.
Lefebvre, Montreuil.

MM. Garapin, à St.-Omer.
Corne, St.-Pol.

Nota. Le Receveur-Général est chargé de la recette particulière de l'arrondissement d'Arras.

DIRECTION DES IMPOSITIONS INDIRECTES.

MM.

CÉZEAUX, Directeur.
PALFART, 1.er Inspecteur.
LAMBRECHT, 2.e Inspecteur.
LESOING, Entreposeur principal des tabacs fabriqués pour le département.
BEKE, Garde-magasin général du tabac en feuilles.
ALLEXANDRE, Contrôleur en chef près le magasin général.
LERICHE, Contrôleur spécial des tabacs pour la manutention.

Duval, Contrôleur ambulant pour l'arrond.t d'Arras.
Terré, *id.* pour Béthune.
Dubois, *id.* pour Boulogne.
Mutel, *id.* pour St.-Omer.
Ballard, contr. amb. pour St.-Pol et Montreuil.
Cauchard-d'Hermilly, *id.* chargé de la direction des brigades ambulantes.

Guillaumin, Contrôleur principal, 1.er Commis de la direction.
Gruson, 2.e Commis.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM.

MOUCHET, Contrôleur principal de l'arrondissement d'Arras.
LEBOUCHER, Receveur principal.
JACQUEMINOT, Entreposeur particulier des tabacs fabriqués.
LEMARCHAND, Contrôleur de ville.
ALLEIN, *idem.*
DESFONTAINES, Contrôleur de l'octroi.
LEFRANÇOIS, Contrôleur et essayeur de la marque d'or et d'arg.

Rondeleux, Brigadier de la brigade ambulante d'Arras.
Bonnard, Receveur à cheval, à Bailleul.
Carton, *id.* à Bertincourt.
Varlet, rec. à ch. à Bucquoi.
Lebas, *id.* à Etaing.
Stockmans, *id.* à Marœuil.
Boulay, *id.* à Pas.
Cassagnes, *id.* à Vis.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M.

DUFAY, Contrôleur principal de l'arrondissement de Béthune.

MM.

DEFUSSEY, receveur principal.
LOMEL, Entreposeur particulier des tabacs fabriqués.
TINANT, Contrôleur de ville.

DRION, Garde-magasin particulier des tabacs en feuilles.
BACQUEVILLE, Contrôleur près le magasin.

Perruchot, Brigadier de la Brigade ambulante de Béthune.
Gayant, *id.* de Lens.
Meurice, Receveur particulier à Carvin.
Museux, *id.* à Lillers.
Lottilier, rec. part. à Laventie.
Carion, Receveur à cheval à St.-Venant.
Caron, *id.* à Lens.
Ghuerbrant, *id.* à Beuvry.
Laviolette, *id.* à Hersin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM.

DESAVIGNHAC, Contrôleur principal de l'arrondissement de Boulogne.
JULBIN, Receveur principal.
DAMBOISE, Entreposeur particulier des tabacs fabriqués.
TENAR, Contrôleur de ville à Boulogne.
GUILLARD, Contrôleur en chef de l'octroi de Boulogne.
BRIOIS, Contrôleur de ville, à Calais.
POUPAULT, Contrôleur de l'octroi de Calais.
BLANQUART, Receveur particulier, à Calais.

Suin, Recev. à cheval à Guines.
Rossignol, *id.* à Marquion.
Hautcœur, *id.* à Samer.
Cordier, *id.* à Outreau.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM.

TINEL, Contrôleur principal.
DEGAUVILLE, Receveur principal.
M.me BUSSIÈRES, Entreposeur particulier des tabacs fabriqués.
HOLLEVILLE, Contrôleur de ville et de l'octroi.

Bazier, Rec. à cheval à Hesdin.
Briche, *id.* à Etaples.
Mollard, *id.* à Fruges.
Auclair, *id.* à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE ST.-OMER.

MM.

BÉGUINOT, Contrôleur principal.
ST.-AMOUR, Receveur principal.
PRESTAT, Entreposeur particulier des tabacs fabriqués.
DEVAULTCOURBON, Contrôleur de ville, à St.-Omer.
FAMECHON, *id.*
GIRARD, Contrôleur spécial de l'octroi de St.-Omer.

N. Contrôleur de la marque d'or et d'argent.
ANDRY, Essayeur de la marque d'or et d'argent.

LEJEUNE, Garde-magasin particulier des tabacs en feuilles.
SIMONET, Contrôleur près le magasin des tabacs.

PANNIER, Contrôleur de ville, à Aire.
PATUREAUX, Receveur particulier, à Aire.
DESLIONS, Garde magasin partic. des tabacs en feuilles, à Aire.
BAZARD, Contrôleur près le magasin du tabac.

Manoury, Brigadier de la brigade ambulante de St.-Omer.	Mangan, rec. à ch. à Arques.
Deramecourt, Receveur à cheval, à Ardres.	Demarlortie, *id.* à Lumbres.
	Sueur, *id.* à Thérouanne.

ARRONDISSEMENT DE ST.-POL.

MM.
ZILOF, Contrôleur principal.
VOGT, Receveur principal.
M.me JACQUET, Entreposeur particulier des tabacs fabriqués.
ROGER, Garde magasin particulier des tabacs en feuilles.
GILSON, Contrôleur près ledit magasin.

Lainé, Brigadier de la brigade ambulante de St.-Pol.	Evrard, rec. à ch. à Blangy.
Ogez, Rec. à chev. à Aubigny.	Defrance, *id.* à Fillièvres.
Parmentier, *id.* à Av.-le-Comte.	Chapon, *id.* à Frévent.
	Hudde, *id.* à Pernes.

DOUANES ROYALES.

La Direction de Boulogne comprend les ports et toutes les côtes du département du Pas-de-Calais qui s'étendent depuis la rivière d'Authie jusqu'à Gravelines.

Préposés supérieurs.

MM.
EUDEL, Directeur, à Boulogne.
PALYART, Inspecteur, à Calais.
RAMEL, Sous Inspecteur, à Etaples.

Bureau de la Direction.

M. Jacquin, 1.er *Commis.* — M. Eudel, fils, 2.e *Commis.*

Bureau de Perception à Boulogne.

MM.
Quintard, receveur principal.
Nollen, *père*, contrôleur aux visites, sous-Inspecteur.
Orange, *père*, commis principal à la navigation.

MM
Nollen, *fils*, receveur aux déclarations.
Patte, 1.er vérificateur.
Reveillon, 2.e vérificateur.

Bureaux de Perception subordonnés à celui de Boulogne.

Wimereux.

M. Orange, *fils*, receveur.
M. Pottier, visiteur.

Ambleteuse.

M. Isabelle, receveur.

Bureau de Calais.

MM.
Collin, receveur principal.
Hurlaux, contrôleur aux visites, sous-inspecteur.

MM.
Delassus, commis principal à la navigation.
Leroi-Méricourt, rec.r aux décl.

Bureau d'Etaples.

M. Maffré, receveur.
M. Capet, visiteur.

Bureau de perception subordonné à celui d'Etaples.

Berk.

M. Lepaitre, receveur.

Service actif.

Les brigades chargées de la garde des côtes sont divisées en quatre contrôles.

M. *Gaillard*, contrôleur des brigades, résidant à Berk, ayant sous sa surveillance les préposés à la police du commerce extérieur des postes ci-après : Grosfliers, l'Ecluse, Hautbanc, Berck, Anse à l'avoine, Anse au bras, Anse au beurre, Cucq, Trépiez et Pointe du Bouquet.

M. *Bidault de Labillette*, contrôleur de brigades, résidant à Neufchatel, ayant sous sa surveillance les Préposés à la police du commerce extérieur des postes ci-après : Etaples, Patache d'Etaples, Pli de Camiers, Lornel, Dannes, Bronne, Ecaux, Equihen, Ningue, Le Choquet et le Portel.

M. *Bocquet*, contrôleur de brigades, résidant à Ambleteuse, ayant sous sa surveillance les Préposés à la police du commerce extérieur des postes ci après : le Chatillon, le Bassin, Quai de la Douane, Jetée de l'est, Machicoulis, moulin Hubert, la Crèche, Wimereux, Wimille, Poite aux Oyes, Ambleteuse, Audreelle, Cran aux œufs, Le Grinez, Tardinghen, Le Chatelet, Wissant et St.-Pol.

M. *Allexandre*, contrôleur de brigades, résidant à Marck,

ayant sous sa surveillance les Préposés à la police du commerce extérieur des postes ci-après : Ecalles, Sangatte, Digue Camin, Fort Lapin, Peuplingues, Longpont, Calais, le Courgain, Bearn, petit Waldan, grand Waldan, Marck, petites Hemmes, grandes Hemmes, Fort Philippe, Oye, les Hutes et le Chenal.

PAYEUR DU DÉPARTEMENT.

M. Delmart, chargé du paiement des dépenses diverses et de la dette publique, et Préposé du Payeur de la 16.me Division militaire.

ETAT des sommes à payer annuellement pour rentes, pensions et soldes de retraite dans le département du Pas-de-Calais.

NATURE des RENTES ET PENSIONS.	NOMBRE de Pensionnaires.	MONTANT annuel des Pensions. fr.	c.
Pensions Ecclésiastiques.	1875	424,548	o
——— de Veuves....	283	49,347	09
——— Civiles........	42	6,231	o
Rentes viagères.......	85	8,759	o
Cinq p. o/o consolidés ou Rentes perpétuelles...	1 40	42,822	o
Soldes de retraite......	1900	548,000	o
TOTAL............		1,079,707	09

NOTAIRES CERTIFICATEURS.

Arrondissement d'Arras.

MM.

BOLLET, résidant à Arras.	BONIFACE, résidant à Bapaume.

Arrondissement de Béthune.

HERRENG, résidant à Béthune.	GUILLE, résidant à Lillers.

Arrondissement de Boulogne.

DUTERTRE, résidant à Boulog.e	DESSAUX, résidant à Calais.

Arrondissement de Montreuil.

BOITEL, résidant à montreuil.	HOUSEL, résidant à Hesdin.

Arrondissement de St.-Omer.

VANVINCQ, résid. à St.-Omer.	EUDES, résidant à St-Omer.
VANTROYEN, *idem.*	TOP, à Aire.

Arrondissement de St.-Pol.

DÉTAPLES, résidant à St.-Pol.

BUREAUX DES POSTES AUX LETTRES.

Arras	MM.	Bacler, directeur.
		Figuet, contrôleur.
		Beauchamps, 1.er commis.
		Barlet, 2.e commis.
Aire		Monnot, directeur.
Ardres	M.elle	Garnier, directrice.
Auxi-le Château		Carpentier, directeur.
Bapaume	M.me v.e	Fleur, directrice.
Béthune	M.elle	De Crépieul, directrice.
Boulogne		Baudesson, directeur.
		Cordier, contrôleur.
Calais		Mouillesaux, directeur.
		Baudesson, contrôleur.
		Lafond, 1.er commis.
Carvin		Lefin, directeur.
Frévent		Fontaine, directeur.
Fruges		Ballin, directeur.
Hesdin		Charpentier, directeur.
Lens	M.me	Clément, directrice.

Lillers..........	M.me	Delambre, directrice.
Marquise........	MM.	Broutta, directeur.
Montreuil........		Robinet, directeur.
Samer...........		Masson, directeur.
St.-Omer........		Depeaubourg, directeur. Courbet, commis.
St.-Pol..........		Capron, directeur.
St.-Venant.......	M.elle	Descave, directrice.

Le courrier part tous les jours d'Arras pour Paris à neuf heures du soir, et arrive tous les jours à six heures.

Le départ des couriers d'Arras, pour Boulogne et St.-Omer a lieu aussitôt apres l'arrivée du courier de Paris.

Le bureau des affranchissemens et envois d'argent est ouvert tous les jours depuis huit heures jusqu'à onze; et le soir depuis trois jusqu'à quatre heures et demie.

BUREAUX
DE LA LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

M.dme Bacler, M.dme Lenfle, } Receveurs à Arras.
M. Martin, Receveur à Aire.
M. N.... à Béthune.
M. Panier, Receveur à Boulogne.
M. N.... à Calais.
M. N.... à Montreuil.
M. Lhermite, M. Bucquet, } Receveurs à St.-Omer.
M. Denlos, Receveur à St.-Pol.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

ARMÉE DE TERRE.

Le Département du Pas-de-Calais fait partie de la seizième Division militaire.

M. le Baron BRENIER, Général de division, Officier de la Légion d'honneur, commande la 16.e Division.

M. Boissier, membre de la Légion d'honneur, Adjudant-commandant, Chef de l'état major de la division.

M. Castella, Général de brigade, membre de la Légion d'honneur, commande le département du Pas-de-Calais.

Commandans d'armes et Adjudans de place.

Calais, de 2.e classe, M. Barbazan, (O.✻) général de brigade, commandant d'armes, et MM. Faure et Honoré, adjudans de la place.

Arras, 3.e classe, M. Willemetz (✻), colonel, commandant d'armes et M. Castel, capitaine, adjudant de la place.

Boulogne, 3.e classe, M. Ramand (✻), colonel, commandant d'armes, et M. Beuvignat, adjudant de la place.

St.-Omer, 3.e classe, M. Barbier (✻), colonel, commandant d'armes et M. Humbert, adjudant de la place.

Aire, de 4.e classe, M. Guillotte, major, commandant d'armes et M. Nardot, adjudant de la place.

Ardres, 4.e classe, M. Lambert, capitaine, commandant d'armes.

Béthune, 4.e classe, M. Vernines, chef de bataillon, commandant d'armes et M. Riquebourg, capitaine en retraite, adjudant de la place.

Montreuil, de 4.e classe, M. Poultier (✻), colonel, commandant d'armes et M. Gadois, adjudant de la place.

Hesdin, (place conservée) M. Dezevalles, commandant d'armes.

St.-Venant, M. Wallart, adjudant-capitaine, commandant d'armes.

Bapaume, (provisoirement) M. Pomey, capitaine, commandant d'armes.

Commissaire ordonnateur.

M. CUSQUEL, commissaire des guerres de 1.ere classe, en fait les fonctions, à Lille, (chef-lieu de la division).

Commissaires des guerres.

M. Wibault, à Boulogne.
M. Ducluzel, à Calais,
M. Desillans, à St.-Omer.
M. C.t Bondurand, adjoint, à Arras.

Inspecteurs aux revues.

M. Koller, sous-inspecteur, à Arras.
M. Dumesnil, sous-inspecteur, à St.-Omer.

Payeur des dépenses de la guerre.

M. BULLY, payeur divisionnaire, à Lille.

Préposés du Payeur divisionnaire.

M. Carpentier-Bellin, pour les places de St.-Omer et Boulogne.
M. Jacques, pour Calais.
M. Robinet, pour Montreuil.
M. Joly, receveur particulier de l'arrondissement, faisant fonctions de Payeur, pour Béthune.

GÉNIE MILITAIRE.

LEs places du Pas-de-Calais dépendent de trois directions du génie militaire, savoir :

Arras, Bapaume, Hesdin, Montreuil, Béthune, Aire ; St.-Venant, de la direction d'Arras,

St.-Omer, Calais, Ardres, Boulogne, de la direction de St.-Omer.

Lens de la direction de Lille.

Direction d'Arras.

M. *Noizet-St.-Paul*, (O. ✱), Colonel, Directeur et membre du Corps législatif.

M. *Tholozé*, Chef de bataillon, sous-Directeur.

M. *Gayet*, Adjudant en chef.

Direction de St.-Omer.

M. *Le Baron Label*, Colonel, Directeur.

GENDARMERIE ROYALE.

Le Pas-de-Calais fait partie de la quinzième légion.

M. *le Baron De Lacour*, (C. ❋), Colonel, en résidence à Arras, commande la quinzième légion, qui se compose des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et du 1.er arrondissement maritime.

M. *Rheydy*, (❋), chef d'escadron, faisant les fonctions de major, à Arras.

M. *Gromand*, (❋), Capitaine, en résidence à Arras, commande la compagnie du Pas-de-Calais.

M. *Dupain*, Lieutenant Quartier-maître-Trésorier de la compagnie, en résidence à Arras.

M. *Blocaille*, (❋), Lieutenant, en résidence à Arras.

M. *Dubuisson*, Lieutenant, en résidence à St.-Omer.

M. *Hacot*, (❋), Lieutenant, en résidence à Boulogne.

La compagnie du Pas-de-Calais est composée, au complet, de 125 hommes, savoir :

Brigades à cheval.	1 Capitaine.	119.
	1 Lieutenant-quartier-maître.	
	3 Lieutenans.	
	6 Maréchaux-des-logis.	
	13 Brigadiers.	
	95 Gendarmes.	
Brigade à pied.	1 Brigadier.	6.
	5 Gendarmes.	
	Total au complet...............	125.

Les brigades stationnées dans l'arrondissement d'Arras sont : à Arras, Bapaume et Marquion.

Dans l'arrondissement de Béthune, à Béthune, Lillers et Lens.

Dans l'arrondissement de Boulogne, à Boulogne, Calais, Desvres et Samer.

Dans l'arrondissement de Montreuil, à Montreuil, Hesdin et Fruges.

Dans l'arrondissement de St.-Omer, à St.-Omer Aire et Ardres.

Dans l'arrondissement de St.-Pol, à St.-Pol, Frévent et Larbret, hameau dépendant de Bavincourt.

FIN.

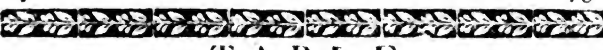


TABLE
DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE 1814.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Pages	*Lignes*	*Au lieu de*	*Lisez*
7	au total général	969,688	669,688
51	18	on retire	on extrait
59	27	confirmé	confirmée
Id.	27	dit	dits
60	28	placées	placés
61	10	celui des filles est	celui des filles, est
Id.	32	Cette ville, fut	Cette ville fut
63	6	met	mit
64	2.e alinéa, 2.e lig.	supprimez la conjonction et	
Id.	3.e alinéa, 2.e ligne,	supprimez la même conjonction	
66	2	fut	fût
67	33	on prévoit d'abord	on prévoit d'avance
69	3	qui	qui
75	24	eut	ait
Id.	25	était	est
77	10	1774	1744
80	23	put	pût.
87	3	répondit	répondît
Id.	23	répondit	répondit
Id.	28	risée, et nous	risée. Nous
89	24	qu'elle n'est	qu'elle ne l'est
93	21	voulut	voulût
225	16	CONCHIL-LE-TEMPLE.	CONCHIL-LE-TEMPLE.

227 Il est question, 4.e alinéa de cette page, d'une notice historique du Département. Le tems et l'espace nous ont manqué pour insérer, dans l'annuaire de 1814, cette notice que nous pourrons donner dans le prochain annuaire. Les mêmes motifs ne nous ont pas permis de rédiger et de faire imprimer la table administrative.

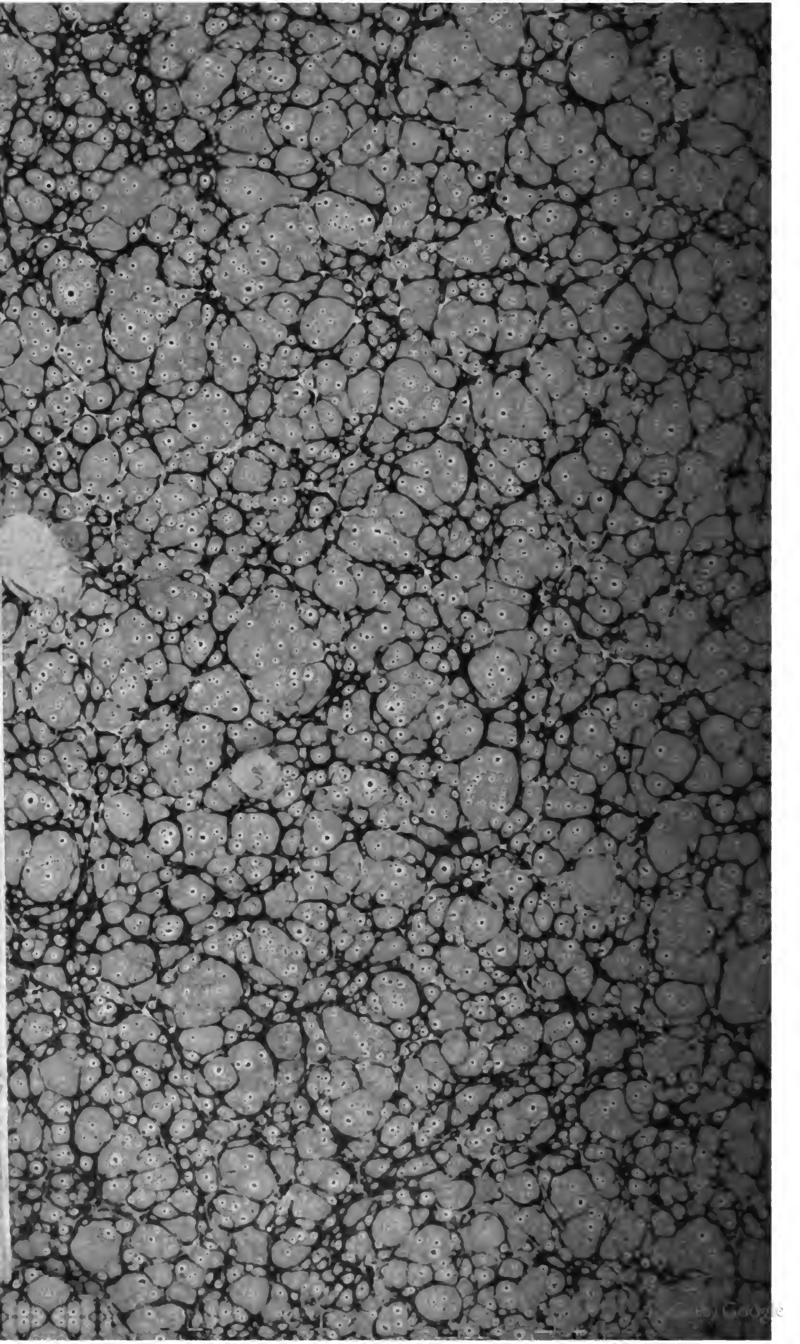
231	18	sentinelles	fontinelles
272	28	fièvre bileuses	fièvres bilieuses
1.er tabl. des hospices à la pagination		521 à 628	621 à 628.
Hospices, à la pagination		550	560
693	23	contritions	contributions.

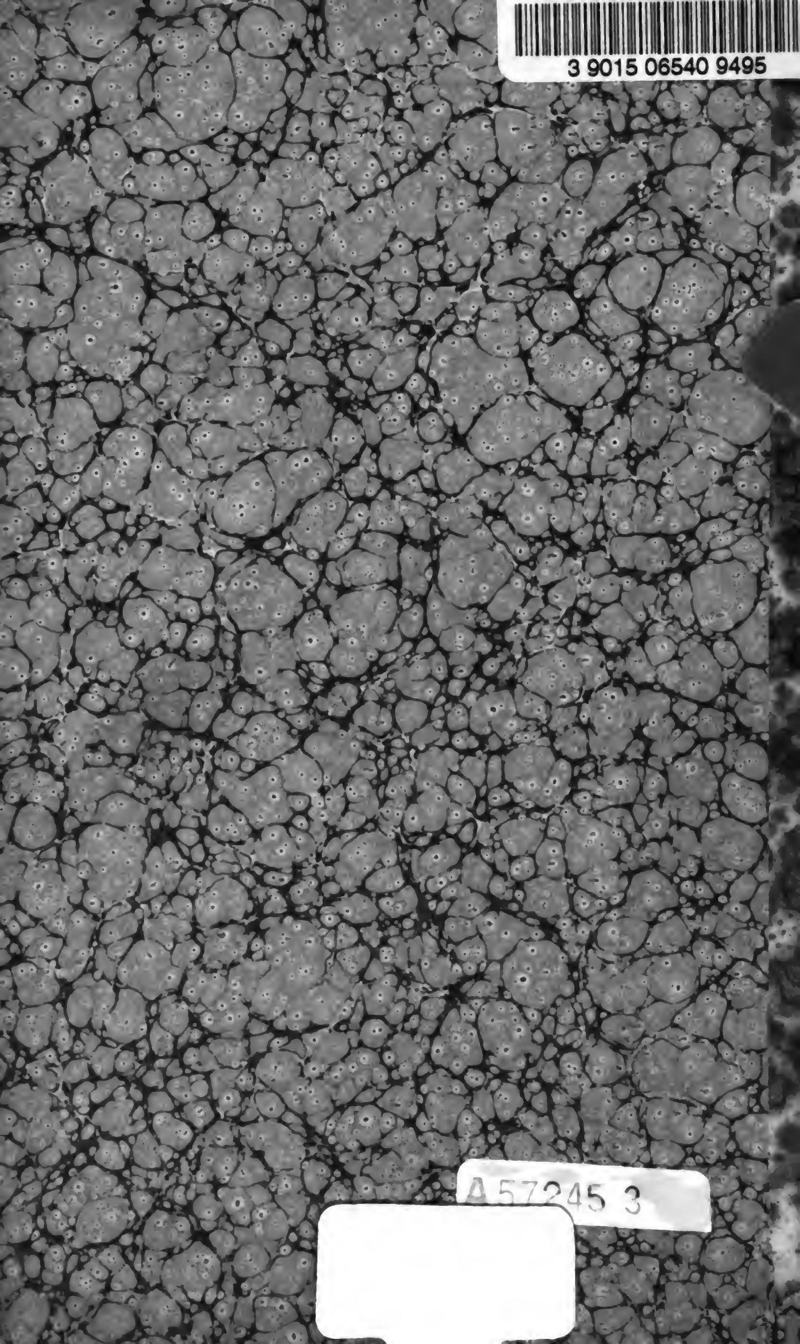
741 Collèges élect. du départ., canton de Vimy, *il faut lire*, M. Blin, françois-joseph, propriétaire, à Rouvroy.

792 Au lieu de M. Barbier, (✻) colonel, *lisez* M. Jouanne, chef de bataillon.

Id.	31	M. Dezevalles	De Zevallos.

NOTA. Nous invoquons l'indulgence de nos lecteurs pour les fautes typographiques qui ne seraient point indiquées dans cet errata.




3 9015 06540 9495
A 57245 3

